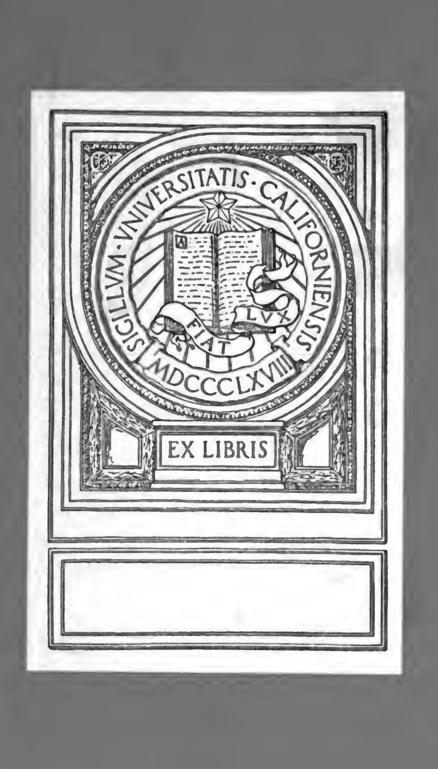
REVUE DES RÉFORMES ET DU PROGRÈS




SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

NUMÉRO-SPÉCIMEN.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS

PREMIÈRE ANNÉE. — TOME I[er]

1[re] LIVRAISON.

15 Juin 1849.

PARIS,

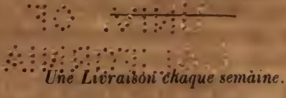
BUREAUX DE LA REVUE DES RÉFORMES ET DU PROGRÈS

5, RUE JACOB.

SOMMAIRE.

1° Introduction.
2° But de la Revue.
3° Déclaration de principe.
4° De la Papauté.
5° Le Peuple et le Clergé de Paris.
6° Situation intérieure.

Dans le prochain Numéro paraîtront deux articles : l'un de M. Feuguerais, sur la Démocratie dans l'antiquité, l'autre de M. E. Rendu, sur la situation extérieure.



Une Livraison chaque semaine.

Prix	Un an,	52 Livraisons.	18 fr.
	Six mois,	26 —	10

Une Livraison séparément. . . . . » 75 c.

Étranger	Un an..	25
	Six mois..	13

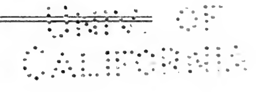
Rédacteur en Chef : L'Abbé Chantôme.
Directeur : Savouillan.
Administrateur : Guibbert.

Numéro-Spécimen.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.



INTRODUCTION

Au moment où nous allons prendre la parole dans la presse catholique et commencer à remplir cette dure mission d'un enseignement sur les plus graves matières qu'agite notre époque, nous voulons immédiatement nous faire connaître à nos lecteurs avec une entière franchise, et leur dire pourquoi nous voulons parler, comment et sur quelles matières nous voulons le faire, à qui nous nous adressons spécialement, et quels sont ceux qui s'associeront à nos travaux de publicité.

Avons-nous besoin d'énoncer les motifs qui nous déterminent à prendre la parole? Quand on croit avoir une pensée salutaire dans l'intelligence, un sentiment utile et généreux au cœur, une conviction réfléchie et profonde sur des réformes nécessaires et des progrès à opérer dans le monde, ne doit-on pas, en conscience, au milieu du chaos qui nous environne, parler avec courage et s'expliquer nettement? Tout s'ébranle ou s'écroule autour de nous, et dans tous les ordres de choses possibles une révolution profonde, invincible, universelle, vient se manifester, envahir et transformer. Et d'abord, dans l'ordre politique, quels sont les trônes solides aujourd'hui, quelles sont les dynasties sans crainte, quelles sont les constitutions en sécurité, les nations conquises paisiblement résignées? D'un bout du monde à l'autre, est-ce que la réforme politique, le plus souvent radicale et complète, n'est pas à l'ordre du jour chez la plupart des peuples? Est-ce que bientôt la forme républicaine ou démocratique absolue ne va pas se trouver face à face avec la monarchie ou la

royauté absolue aussi, pour se combattre à toute outrance? Dans l'ordre social, qui forme comme le sol sur lequel nous habitons, est-ce que tout y est calme et bien affermi? Non, certes, car tout y est mis en question : liberté, propriété, famille, sont devenus des problèmes pour lesquels un grand nombre demandent des solutions nouvelles. D'affreuses douleurs travaillent des classes entières réduites à la misère, au désespoir; elles amassent dans leur sein une flamme de colère et de vengeance. Le sol en a tremblé bien des fois, et le volcan qui a déjà déchiré la terre menace de tout engloutir sous sa lave brûlante; aussi riches et pauvres, tous attendent quelque chose de sinistre, et la vie s'arrête sensiblement chez tous les peuples attristés. Dans l'ordre religieux lui-même, dans cette société catholique qui doit s'élever au dessus de toutes les tempêtes, et dont les fondements sont posés par la main de Dieu, sur la pierre immuable, des inquiétudes, des hésitations se font sentir. Ici encore le ciel est chargé de nuages, la route de l'avenir est obscurcie, et l'on peut croire que Dieu, par des événements prodigieux, va renouveler la face de son Eglise, lui bâtir une tente nouvelle pour lui donner encore toutes les nations.

Au milieu de ce bouleversement, de cette inquiétude générale, les hommes cherchent le rivage, le port, où pourra s'abriter le navire social, c'est-à-dire qu'ils cherchent la doctrine qui sera la terre ferme, le continent de ce nouveau monde où nous devons aborder après tant d'orages. Ils se sont adressés aux savants en dehors du Christianisme dédaigné. Ceux-ci leur ont répondu en promettant la doctrine absolue de la rénovation sociale formulée et appliquée par la science arrivée, selon eux, à sa majorité. Des théories se sont produites en grand nombre : elles ont attiré des disciples, formé des écoles; elles ont déployé un prosélytisme ardent, elles ont pénétré les masses, elles précèdent et dirigent aujourd'hui le mouvement.

Toutefois, le grand nombre hésite à les suivre, s'arrête à la vue de leurs erreurs et de l'anarchie qui règne dans ces doctrines sur les questions capitales. Le monde, d'une part, sent qu'il faut marcher, et, d'une autre part, il n'ose suivre ceux qui s'offrent pour le guider. Plusieurs alors se retournent vers cette Eglise catholique qui, depuis dix-huit siècles, préside aux destinées humaines, soutient la société dans sa marche, la soigne dans ses maladies et la relève de ses

chutes. Ils lui demandent si elle n'a plus rien à leur dire et si elle ne viendra plus se mettre à la tête des peuples pour les diriger dans le désert qu'ils parcourent avant d'arriver à la terre qu'ils se promettent.

Pourrions-nous, catholiques, ne pas répondre à cet appel, et laisser croire non-seulement que l'Eglise ne possède plus la règle immuable de la religion et du droit, mais encore et surtout qu'elle est devenue stérile pour nos temps, qu'elle n'a plus de baume à verser sur nos plaies, plus de solutions généreuses et grandes à nos problèmes, plus de carrière nouvelle à ouvrir au monde qui veut avancer, et plus de vie sociale à inspirer au cœur des hommes qui en implorent. Non, nous ne pouvons laisser croire que l'Eglise de J.-C. va rester muette alors que tous l'interrogent, qu'elle va se reléguer, comme disent ses ennemis, dans les ruines du passé, semblable à une forme impuissante ot vieillie, incapable de contenir le vin généreux de l'avenir. Non, quand même on ne l'interrogerait pas, nous ses enfants, nous devons ouvrir ses trésors de doctrines, ses sources de vie, faire briller sa lumière. Nous devons apprendre aux hommes qui se perdent en s'éloignant d'elle, que sur toutes les questions qui agitent le monde, elle a des réponses vastes et solides, et qu'elle est encore l'arche qui, malgré le déluge, doit transmettre à l'univers renouvelé les richesses du passé destinées à être la semence des moissons futures.

Or, disons-le avec cette franchise dont nous avons besoin, et qui doit être une des premières qualités de ceux qui veulent parler dans ce moment où le naufrage est imminent et où des réticences peuvent amener d'incalculables malheurs; disons-le, la presse catholique aujourd'hui ne nous semble pas accomplir sa mission. Plusieurs de ses organes se taisent sur les questions brûlantes et qu'il faut élucider au plus vite; plusieurs autres nous paraissent compromettre les intérêts de l'Eglise, éloigner d'elle les masses dont elle est le seul salut, irriter les esprits qui ne croient trouver dans ce qu'on leur dit ni lumière, ni généreuse sympathie, et amasser en France et chez les nations les plus agitées des colères qui peuvent retomber un jour ou l'autre sur nos prêtres, nos autels, pour les briser et les disperser. Ces organes de la presse, dite religieuse, semblent méconnaître les besoins de notre époque, se rire de tous ceux qui veulent appor-

ter quelques remèdes, ne voir que des horreurs ou des plaisanteries dans toutes les théories qui se produisent autour de nous, accepter les partis du passé, faire alliance avec les hommes qui ont persécuté et outragé le catholicisme dans leurs actes, leurs livres ou leur enseignement, et dans le découragement d'une âme qui ne voit que des abîmes, recourir à la violence et à la force pour en faire le salut de l'Eglise. Or, cette parole de publicité qui, chez les uns, garde le silence sur ce qu'il faut dire; et chez les autres, se met en opposition direct avec le mouvement progressiste qui emporte le monde, nous paraît être le plus grand malheur de la situation et le plus grand danger que le catholicisme puisse courir de nos jours.

Et voilà pourquoi, malgré notre faiblesse, obéissant à notre conscience, à l'amour de l'Eglise et de nos frères, nous avons pris la parole, certains que, succédant à d'autres dans ce combat meurtrier de la presse, d'autres viendront nous relever, lorsqu'il en sera besoin, et parler avec plus de puissance et d'efficacité.

Maintenant, il est presque inutile de dire à nos lecteurs comment nous entendons parler dans cette Revue. On vient déjà de le voir, et nous venons de l'énoncer. Nous voulons sans crainte, sans hésitation, sans obscurité, dire hautement ce que nous pensons sur les doctrines et sur les choses. Nous parlerons de la sorte, parce que voulant en tout et toujours rester fidèles aux dogmes de notre foi, nous sommes sûrs de rester dans les vrais principes; parce que sur tout le reste nous voulons encore dire la vérité telle que nous la comprenons, parce qu'enfin nous aimons nos frères, et que la vérité peut seule leur être utile. La plupart du temps, pourquoi, tout se perd-il? c'est que la vérité noyée dans le mensonge, ou de la haine ou de l'adulation, disparaît aux yeux des peuples et de ceux qui les conduisent. Eh bien! nous voulons, autant qu'il est en nous, dire cette vérité salutaire, et pour accomplir ce devoir, comme il ne faut qu'une indépendance chrétienne et de la probité d'honnête homme, nous pouvons espérer de n'être pas au-dessous de notre tâche.

Dieu nous garde cependant de vouloir prendre un accent de violence : ce ton ne sera pas le nôtre. Habitant le plus souvent la région des principes, nous descendrons, nous osons le croire, de cette région lumineuse et paisible dans les réalités de la vie, avec la gravité, la convenance et le respect de langage que l'on en apporte

toujours. Le noble commerce de la vérité ôte ces aigreurs, ces colères, que l'on contracte dans les basses régions des choses de ce monde, et sans sacrifier la vigueur austère de la vérité, nous espérons éviter les défauts de l'emportement.

Que voulons-nous dire dans cette revue?—Il est d'abord sur une foule de questions très-graves des sentiments, des pensées, qui flottent incertains dans l'atmosphère de l'opinion publique, qui se produisent dans les conversations privées, qui se montrent timidement ou d'une manière incomplète dans les travaux de la presse; en un mot, qui sont partout et ne sont formulées nulle part dans leur ensemble. Ces impressions flottantes ressemblent ou bien aux lueurs qui précèdent le soleil et se transforment en aurore pour devenir enfin un beau jour, ou bien encore à ces vapeurs qui s'étendent dans les airs à peine agités, et commencent cependant l'orage dévastateur qui bientôt éclate et foudroie. C'est pour avoir dédaigné ces avertissements de l'avenir que sont tombés souvent les rois les plus puissants; c'est pour les avoir bien compris que les bienfaiteurs du monde ont répandu la joie sur leur passage et enfanté des époques de civilisation. Nous chercherons donc à saisir cette parole qui s'exhale des peuples et forme, quand elle est légitimement dégagée, ces arrêts de bon sens devenus souvent les solutions les plus complètes et les plus lumineuses. Nous tenterons de remplir cette tâche pour laquelle il faut quelque courage, car ces pulsations de l'avenir sont toujours importunes au présent, et cette parole, nouvelle venue, en trouve toujours une ancienne qu'il lui faut détrôner dans cet ordre muable des choses humaines où elle avait plongé ses racines.

Un sujet immense et qui tient par plusieurs côtés à celui que nous venons d'indiquer, doit nous occuper également, c'est l'étude sérieuse des plaies sociales, des réformes à opérer dans tous les ordres de choses qui intéressent le bonheur de l'homme. C'est encore l'étude des progrès à faire dans une voie légitime destinée à nous conduire vers un heureux avenir. C'est là précisément l'objet si grave de cette Revue, ce doit être là le résultat de tous ses travaux : car nous ne parlons pas pour nous donner le plaisir d'assembler des phrases vaines, on s'en apercevra bientôt. Nous ne nous proposons pas non plus de désennuyer des lecteurs oisifs. Et quel chrétien, quel homme sérieux aurait le courage d'accepter cette tache lorsque le feu est partout, lorsque l'édifice social qui abrite le monde chan-

celle, tout prêt à se renverser! Il n'est plus temps de s'occuper aux jeux d'esprit: un grand malade nous appelle tous, c'est l'humanité qui souffre; il faut venir sonder ses plaies et lui apporter des remèdes.

Or, nous trouvons devant nous quatre ordres de choses qui sollicitent notre attention et appellent notre étude.

Le premier de tous, c'est l'ordre religieux. A quelque opinion que l'on appartienne, il est impossible de nier que les croyances religieuses n'influent d'une manière très-puissante sur le cours des événements, et ne décident presque toujours le caractère et la destinée des siècles : il est impossible de ne pas sentir que les dispositions de ceux qui expriment ces croyances ne puissent beaucoup pour ou contre la tendance d'une époque, et que l'on ne doive en tenir grand compte soit pour les affermir, soit aussi pour les modifier. Quant à nous, catholiques, l'importance de l'ordre religieux ne fait pas un doute à nos yeux; c'est là que pour nous s'agitent les grands intérêts de Dieu et du monde, c'est là que se prépare la véritable immortalité, c'est là que les âmes s'élèvent, qu'elles se nourrissent de lumière et d'amour, et que se nouent les liens de l'unité suprême. Et que sont, en comparaison de ces nobles choses, tout ce que l'on pourrait nous offrir de plus important sur la terre! Sans doute, nous ne nions pas la valeur immense des autres réalités humaines, elles n'ont pas de partisan plus déclaré que nous, et on le verra dans la suite de nos travaux; mais nous les subordonnons à ce qui les domine, à ce qui les couronne, c'est-à-dire au règne de Dieu et à l'unité religieuse des âmes.

Eh bien! l'ordre religieux nous offre tout son horizon de doctrines et de faits; nous avons à le parcourir, à en sonder les profondeurs; mais nous avons surtout à étudier si, dans sa réalisation actuelle, il n'y a rien à ranimer, à rajeunir, à réformer, à préparer pour l'avenir. Or, de toutes parts et d'un commun accord, on proclame qu'il y a beaucoup à faire, et que notre époque ne peut se passer sans amener de grands changements dans les institutions où l'Eglise peut opérer des réformes profondes. Il faut donc s'en préoccuper activement et ne pas laisser la violence opérer ce que le zèle peut exécuter sagement. Nous devons, bon gré malgré, pour ne pas être pris au dépourvu, nous demander si les fidèles sont bien instruits, si le sentiment religieux leur est bien donné, si le culte leur est bien accessible et favorise assez ces solennelles réunions paroissiales qui sont

une source de vie pour l'Eglise, si les lois ecclésiastiques sont assez vigoureusement maintenues et assez utilement conservées, si l'éducation et l'enseignement ecclésiastiques sont bien ce qu'ils doivent être, si la position des prêtres ne demande aucune amélioration dans l'intérêt de leur dignité et de leur influence, si l'épiscopat est assez aimé, assez respecté, et si cette dignité capitale pour l'Eglise n'a rien à craindre dans les rapports qui la lient presque partout avec les sociétés civiles ; si le gouvernement de l'Eglise universelle et de chacune de ses grandes parties ne doit pas revenir en temps ordinaire et en dehors de toute circonstance difficile à la forme des conciles et des synodes, selon le véritable esprit de l'Eglise et l'aspiration même de notre époque ; si la papauté, ce centre, ce cœur du catholicisme, ne va pas avoir besoin bientôt que toute l'Eglise se serre plus fortement autour d'elle pour lui élever un trône d'amour, de respect et de puissance religieuse bien supérieure, sous tous rapports, à ce trône grossier ; terrestre, que les hommes veulent lui enlever et que Dieu saura bien remplacer : que de questions palpitantes d'intérêt, pressantes d'actualité et sur lesquelles il faut préparer de généreuses et catholiques solutions ; c'est le droit de tous de sentir, d'étudier les malaises, les dangers, de discuter les remèdes, de demander leur application, et ce doit être ensuite à l'autorité divinement établie de délibérer et de prononcer souverainement.

Le second ordre de choses qui doive nous occuper, c'est l'ordre scientifique. Et qui ne voit et n'avoue encore son importance? N'est-ce pas en effet dans l'ordre scientifique que viennent se toucher, se condenser, s'harmoniser ou se combattre les idées, les sentiments, les besoins d'une époque ? N'est-ce point là le milieu où la foi religieuse et l'intelligence humaine viennent contracter une féconde alliance ou se déclarer une guerre terrible ? N'est-ce point la science qui forme comme le ciel social où se préparent tour à tour, et les orages et la douce clarté du jour ? La science ! c'est elle qui décide à la fin de toutes choses, car nul bien n'a pu captiver l'idée, lui élever une barrière et la chasser des lieux qu'elle envahit.

Or, la science est-elle parmi nous ce qu'elle doit être? Non, car elle est muette dans ses hauteurs, elle se perd dans des abstractions vaines , elle se plonge dans une anarchie de dissolution, elle est presque devenue la risée et le rebut d'un siècle qui fut ivre de son

amour, et qui la salua reine de l'avenir il n'y a pas longtemps encore. Il faut donc lui rendre une vigueur nouvelle en la mettant en contact avec les réalités religieuses et sociales, en la reportant dans la pure région de l'ontologie, pour la faire redescendre au milieu des hommes, lumineuse, substantielle, et riche de principes harmoniques et féconds.

Le troisième ordre de choses que nous devions approfondir et qui sollicite notre vive attention, c'est l'ordre politique et social. Ici, tout est brûlant, tout appelle la lumière et la science, le zèle et l'activité. Tout est en question dans l'ordre politique ébranlé : l'origine du pouvoir, ses formes variées, le moyen naturel de sa transmission, la valeur comparée des formes monarchique et républicaine, leur harmonie avec le catholicisme, l'opportunité de leur réalisation : grands problèmes qu'il faut aborder et résoudre. Et là ne se borne pas le travail; mais il faut encore apprécier les événements qui se passent sous nos yeux, soit en France, soit à l'étranger, et qui peuvent influer d'une manière si profonde sur l'avenir; il faut en discerner les causes, en juger les résultats et chercher à leur faire suivre la ligne qui nous semblera la justice et le droit.

Dans l'ordre social, nous l'avons déjà dit, la discussion est universelle : il s'agit de critiquer justement les abus qui se révèlent; il s'agit de concilier tous les intérêts qui s'entre-choquent, de maintenir les grands principes sans leur donner pour conséquence la ruine et la dégradation d'une grande partie de la société; en un mot, il s'agit d'y développer les lois de la justice et de rapprocher les extrêmes dans une harmonie que tous acceptent.

Le quatrième ordre de choses qui doit aussi devenir le but de notre travail, c'est l'ordre artistique, c'est la question des beaux-arts. Tout esprit qui ne sera pas superficiel sentira leur importance encore ; ils peuvent tout pour corrompre, aveugler et renverser un peuple. C'est encore là une question de vie ou de mort. Eh bien! les arts, chez nous, sont presque exclusivement au service de toutes les passions mauvaises, et ils viennent jusque dans nos sanctuaires, sur nos autels, insulter à la vertu, à la vérité chrétienne. Pouvons-nous rester indifférents et ne devons-nous pas nous efforcer de rendre à la puissance artistique sa pureté première, son éclat religieux

la noblesse tour à tour austère et gracieuse qu'elle a revêtue dans les grandes époques de l'humanité !

Enfin, l'éducation et l'enseignement de la jeunesse, cette puissance qui tient dans ses mains les destinées de l'avenir, qui préside aux sources mêmes de la vie religieuse et sociale, nous croyons avec presque tout le monde qu'elle appelle les plus grandes réformes. La jeunesse n'est élevée ni dans les principes de foi ni dans l'élément moral capables de la préparer à ses destinées. La religion et la société se flétriront à la fois si l'on n'apporte un remède à cette plaie profonde. Nous aurons donc à étudier cette importante matière et à développer à ce sujet les pensées que nos études nous ont permis d'élaborer depuis longtemps.

Et n'aurons-nous pas encore à nous occuper des travaux importants qui seraient publiés de nos jours sur des matières capables d'intéresser les lecteurs de la *Revue?* Juger les ouvrages qui paraissent, et les juger au triple point de vue de la foi, de la science et de leur influence sur les bonnes mœurs, est une tâche immense, dont nous connaissons toutes les difficultés. Nous essaierons de les vaincre autant qu'il nous sera possible. Nous ne nous bornerons pas à l'étude des livres nouveaux : dans une sorte de bibliographie rétrospective, nous indiquerons et nous apprécierons les principaux ouvrages qui peuvent intéresser des hommes sérieux dans les branches les plus élevées des connaissances humaines, et ce service ne sera pas inutile à beaucoup de lecteurs, qu'il mettra en rapport avec des travaux dont ils n'ont pu par eux-mêmes constater la valeur.

Maintenant, disons en peu de mots quels sont ceux à qui nous voulons parler.

A coup sûr, nous nous adressons à tous, nous nous plaçons dans la publicité pour cela, et nous ne croyons personne exclu d'un enseignement qui traite des intérêts de tous, et que tous doivent juger. Toutefois notre recueil, par sa forme, par les matières qu'il traitera d'une manière privilégiée, doit rentrer spécialement dans les préoccupations de certaines classes de personnes. On a déjà pu le voir, nous nous adressons aux ecclésiastiques d'abord. Rien ne se fera et ne peut se faire sans eux ; ils tiennent en grande partie dans leurs mains le sort de notre patrie, et l'un des plus grands malheurs qui puisse arriver à la France, ce serait de voir son clergé cesser de marcher à sa tête, rompre avec les légitimes tendances du siècle et

se tenir à l'écart dans l'inaction ou la réaction. Nous voulons donc parler aux prêtres qui, déjà nombreux, veulent aider les peuples dans leurs douloureuses épreuves, arracher les masses aux influences de systèmes impies, et s'unir à la nation et à l'avenir, en acceptant ce qu'il y a de bon, de généreux, de juste, dans les aspirations de l'époque, tout en excluant, en combattant et en condamnant ce qu'il y a de mauvais. Nous nous adressons à tous ceux qui auraient même conservé des préventions, trop souvent légitimées, contre le mouvement du siècle ; nous leur dirons d'étudier au moins sérieusement ces matières, de faire taire les préjugés, et d'entendre les avocats d'une cause juste et bonne, mais trop souvent souillée par ceux qui, les premiers, ont entrepris sa défense.

Nous nous adressons aux catholiques éclairés, qui doivent réfléchir à leur tour et venir en nombre toujours croissant former le seul parti de l'avenir, le parti où sera scellée à jamais l'alliance de la vraie liberté, de la vraie démocratie, avec le catholicisme tel qu'il est dans sa doctrine et ses formes essentielles.

Nous nous adressons à tous ceux qui, en dehors de notre foi, s'occupent des réformes sociales. Nous leur disons d'entendre au moins sérieusement les représentants de cette grande doctrine, de cette grande société catholique qui a tant fait pour le passé et qui peut tout encore pour l'avenir.

Il serait bien injuste à eux de ne pas écouter les solutions que cette doctrine peut apporter aux grands problèmes de l'époque, et de repousser le concours bienfaisant et sincère qu'elle peut apporter à tous ceux qui veulent le progrès légitime. Il serait bien faux et bien dangereux de vouloir présenter les réformes sociales sous l'apparence ridicule d'une religion nouvelle et exclusive, et de donner à leurs théories la livrée d'une lutte radicale et sans traité de paix possible avec le catholicisme ; ce serait déclarer le socialisme ennemi de la liberté de conscience et lui donner une exagération mortelle. Nous espérons donc que tous les hommes intelligents, de bonne foi et au-dessus de toutes les misérables préventions de parti, nous liront avec impartialité et nous jugeront avec cette sincérité que nous aurons nous-mêmes en écrivant.

Quels sont ceux qui vont prendre la parole dans cette *Revue?* Nous devons le déclarer franchement, afin que nos lecteurs sachent à quoi s'en tenir sur ce point important. Nous qui avons pris la ré-

daction en chef de cette publication, nous proposons d'abord d'y travailler sans relâche, comme à une œuvre de la plus haute gravité et qui doit absorber tous nos instants. Depuis longtemps nous nous préparons dans l'étude à cette tâche laborieuse et dans les efforts que nous avons fait pour réaliser une œuvre de hautes études et d'enseignement, qui a reçu l'approbation officielle du Saint-Siége, nous nous sommes livrés, depuis dix ans, à des travaux sur la théologie, le droit social et l'enseignement, qui seront publiés dans la *Revue*. Des hommes éminents parmi les ecclésiastiques et les catholiques nous ont promis leur actif concours. Nous aimons mieux laisser leurs noms se montrer tour à tour sur les pages de notre publication, que d'en donner ici la liste déjà fort longue. Nous savons aussi qu'il y a, surtout dans le clergé, des talents, des dévouements laborieux, qui se perdent dans une obscurité fatale, parce qu'il ne se trouve aucun moyen pour eux de publier leurs travaux; nous les appelons à venir augmenter le nombre de nos rédacteurs ordinaires, et à se mettre en rapport direct avec nous.

Maintenant, à quoi devons-nous nous attendre dans ce ministère de la parole que nous entreprenons? Voulant entrer dans la ligne où plusieurs publications nous ont déjà précédés, nous savons d'avance ce qui nous est réservé. Nous aurons l'hostilité publique ou cachée d'un grand nombre qui, dans le catholicisme, sont assez aveugles, à notre sens, pour placer le salut de l'Église, surtout en France, dans l'antipathie prononcée pour la démocratie légitime et le progrès social, et qui sont assez injustes pour taxer violemment d'entreprise anticatholique la défense d'une vraie et progressive démocratie, et de son alliance naturelle avec la doctrine et la puissance de l'Église. Nous les attaquerons, parce qu'ils nous semblent dans le faux, parce qu'ils nous semblent les plus dangereux ennemis de cette Église qu'ils veulent défendre, et parce que, dans notre liberté chrétienne, nous avons le droit de discuter librement ce qui est dans la sphère des libres opinions. Mais en soutenant cette lutte purement doctrinale, où nous voudrons toujours croire à la bonne foi de nos adversaires, si nous disons hautement, franchement notre pensée, nous espérons que l'on y verra toujours le langage de frères qui veulent convaincre d'autres frères, qu'ils trouvent dans une fausse voie. Nous aurons encore l'indifférence d'un grand nombre,

qui ne comprennent pas que c'est au sein du catholicisme que doivent se décider les graves questions de l'avenir. Mais le temps, nous l'espérons, ouvrira bien des yeux : les leçons de la Providence serviront à plusieurs et les disposeront à comprendre la vérité. Enfin, aimons à le croire, nous aurons les précieuses sympathies d'un bon nombre d'esprits avancés, vraiment sages, et qui comprennent leur époque. Déjà ces marques de sympathie sont venues de haut lieu, et de beaucoup de personnes, nous encourager dans notre œuvre toute de dévouement; nous remercions ici ceux qui ont bien voulu nous les envoyer, nous les prions de nous les continuer, bien disposés que nous sommes à faire tout notre possible pour les mériter de plus en plus.

Désirant offrir une idée claire et de notre but et de nos principes, nous avons rédigé, médité et arrêté la double déclaration de ce but et de ces principes, et nous les donnons ici l'une et l'autre.

BUT

DE LA

REVUE DES RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

La société subit une transformation universelle et profonde : c'est donc un devoir rigoureux pour les catholiques, et surtout pour le sacerdoce, de prendre la parole dans ce moment où le monde a si besoin d'être enseigné.

Ce devoir est d'autant plus rigoureux que, dans ce silence de la parole catholique, l'erreur s'empare du mouvement, entraîne les peuples et cherche à leur persuader ou que l'Eglise n'a rien à dire, ou que ses doctrines sont absolument hostiles aux progrès nécessaires.

Le but de la Revue est donc de traiter toutes les questions religieuses, scientifiques, politiques et sociales, pour lesquelles le monde demande une solution, et de donner sur ces matières si graves un enseignement qui ne s'écarte en rien de la plus sévère orthodoxie, tout en acceptant ce qu'ont de légitime les tendances de notre siècle. Nous désirons que cette Revue devienne un drapeau doctrinal qui puisse être un signe de ralliement pour tous les hommes de progrès et de liberté, qui prétendent fonder ces développements sociaux sur les bases inébranlables des croyances catholiques.

Le but de la Revue est en conséquence de grouper, autant que possible, tous les écrivains connus par leur orthodoxie et leur intelligence des besoins de l'époque en leur adjoignant tous les hommes capables, qui, dans le clergé surtout, n'attendent qu'un encouragement pour se livrer à d'utiles travaux, et devenir ainsi partout le propagateur des doctrines enseignées dans la Revue.

Le but de la Revue est encore de rétablir le premier point de départ d'une propagande plus active et plus efficace, soit au moyen d'une feuille quotidienne, soit au moyen d'un comité destiné à être le centre d'une action tendant à réaliser les doctrines élaborées par notre publication.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Principes généraux de réformes et de progrès.

1. — Avant tout, la rédaction déclare qu'elle prend la doctrine catholique, apostolique, romaine, pour sa règle absolue et invariable, et que, soumise aux décisions de l'Eglise, prononçant comme juge infaillible, elle veut marcher dans les voies de la plus sévère orthodoxie.

2. — Elle regarde la doctrine dogmatique et morale du catholicisme comme la base de l'édifice social, le lien des siècles, le principe aussi bien que la règle absolue du progrès ; et, en dehors de cette autorité doctrinale, elle ne voit plus d'autorité intellectuelle et morale possible, elle ne voit plus dans le monde qu'une effroyable anarchie, provoquant la tyrannie de la force brutale. Le symbole catholique est donc pour la Revue la condition essentielle de cette inflexible unité qui doit faire la base et le lien d'un enseignement doctrinal.

3. — La rédaction veut pour tous, et sans autre restriction que le respect des bonnes mœurs et de la morale publique, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté de la parole politique, la liberté de l'association. Elle regarde ces libertés comme des droits imprescriptibles, et la condition du progrès religieux et social. Elle les place au-dessus de la souveraineté nationale et les proclame comme la charte inviolable des droits civils auxquels tout doit être subordonné.

4. — La rédaction détermine et accepte, dans l'ordre des opinions et dans les réalisations à provoquer, une ligne générale de doctrine dont les principaux traits vont être fixés par cette déclaration même. Toutefois voulant provoquer chez les autres cette liberté des opinions dont elle entend user largement la première, elle appelle la discussion sur ses travaux et consacre dans la Revue, autant qu'il sera possible, une place aux doctrines qui ne seraient pas conformes à sa pensée, pourvu qu'elles soient exposées d'une manière convenable,

signées par leurs auteurs, et qu'il soit permis à la rédaction de les annoter ou d'y répondre.

Principes de réformes et de progrès dans l'ordre religieux.

5. — La rédaction, comprenant la constitution de l'Eglise telle qu'elle est dans son essence et son développement nécessaire, veut professer, soutenir, et, s'il le faut, chercher à rétablir dans toute sa légitime puissance la hiérarchie ecclésiastique, dont les termes sont, aux divers centres naturels de l'Eglise, le Pape, l'Evêque, le Prêtre et même le Diacre, sous des titres divers. Elle acceptera tout ce qui peut vivifier, agrandir, perfectionner ces dignités principales dans leur action sur le monde. Elle condamne et combat tout ce qui, sous quelque prétexte que ce soit, porterait une véritable atteinte à l'unité catholique, à l'unité diocésaine, à l'unité paroissiale, autour desquelles doivent se grouper tous les fidèles, toutes les œuvres, tous les efforts comme sur leurs bases diverses et légitimes.

6. — La rédaction rejette la théorie dite gallicane, d'abord au point de vue politique comme étant la violation d'un principe essentiel à la société civile. Quant au point de vue religieux, la rédaction, sans accepter les erreurs de certains partisans de la doctrine dite ultramontaine sur les droits de l'épiscopat et des conciles, repousse l'exagération gallicane sur ces mêmes matières, et pose les véritables principes de l'enseignement et du gouvernement ordinaire de l'Eglise. Cet enseignement et ce gouvernement de l'Eglise, excepté dans les temps difficiles où le pape, uni aux évêques dispersés, peut tout ce que réclament les circonstances, doivent se faire par les conciles unis au pape. Le pape est le centre nécessaire de l'épiscopat catholique dont il est toujours l'organe infaillible, puisqu'il en est divinement, et sur toutes les choses de la foi chrétienne, absolument inséparable. Dans l'enseignement et le gouvernement général de l'Eglise, l'épiscopat ou le concile n'est pas au-dessus du pape, ni le pape au-dessus de l'épiscopat ou du concile; mais ils forment les deux parties indissolubles de ce corps des pasteurs constitué par Jésus-Christ dans sa tête et ses membres, animé par la vie de l'Eglise universelle et assisté du Saint-Esprit pour annoncer la vérité doctrinale et décréter la justice.

7. — La rédaction croit que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ la mission spéciale de sauver les âmes et d'agir dans l'ordre purement surnaturel; mais la rédaction croit de plus que l'Eglise a une influence morale, efficace et nécessaire pour appliquer les doctrines de réformes so-

ciales qu'elle a déjà réalisées en partie dans les siècles passés. Toutefois, elle croit en même temps que cette Eglise, toujours parfaitement en rapport dans ce qu'elle a de divin et d'immuable avec son but surnaturel et avec la vraie doctrine sociale, puisqu'elle en est la source pure et la loi suprême, a cependant depuis quelques siècles, dans ce qu'elle offre de muable et de local, soit pour la discipline, soit pour l'enseignement ecclésiastique, soit pour la liturgie, conservé ou toléré des formes qui ne paraissent plus assez efficaces et assez adoptées à notre époque. Il semble donc à la rédaction que, pour agir avec plus de puissance dans l'ordre religieux et appliquer avec plus de succès les doctrines de progrès en se mettant en plein rapport avec elles, l'Eglise sera certainement amenée à opérer elle-même une réforme dans son sein.

8. — Cette réforme, qui nous paraît devoir porter d'abord sur la discipline ou le droit ecclésiastique, il nous semble qu'elle doit consister surtout à provoquer la tenue des conciles œcuméniques et provinciaux, le rétablissement des synodes, des jugements canoniques, l'extension de l'inamovibilité à un plus grand nombre de prêtres à charge d'âmes, l'organisation de la vie commune dans le clergé, et la revendication de son indépendance complète vis-à-vis des gouvernements civils.

9. — Cette réforme, s'attachant ensuite à l'éducation et à l'enseignement ecclésiastique, nous paraît devoir chercher d'abord à modifier et à perfectionner les institutions d'éducation sacerdotale actuellement existantes, à celles ensuite des maisons de hautes études, des universités ecclésiastiques dans les grands centres et à présenter au clergé tous les moyens de développer, par une science large et profonde, par un esprit ecclésiastique vigoureux, les richesses de l'esprit et du cœur nécessaires pour reconquérir la société.

10. — Cette réforme, portant en dernier lieu sur le culte, dans les rites secondaires, d'institution purement ecclésiastique et qui ont déjà varié bien des fois dans l'Eglise, nous semble devoir s'occuper activement de la question liturgique si justement agitée de nos jours, afin de donner de plus en plus au culte public une puissance qui agisse sur les masses, les attire, les instruise davantage, et les imprègne plus facilement du sentiment religieux; car le culte public est peut-être la voix de l'Eglise la plus efficace quand il s'agit de saisir, d'éclairer les peuples et de leur inspirer la vie catholique.

11. — La rédaction, dans ses travaux, croit qu'il sera de son devoir de signaler et d'apprécier les abus qui pourraient se glisser dans le gouvernement ecclésiastique, tout en conservant les convenances et

la réserve dont on ne doit jamais se départir en pareille matière. Les véritables intérêts du pouvoir ecclésiastique réclament ces observations franches et respectueuses, non moins que les droits des simples prêtres, des ecclésiastiques inférieurs et des fidèles eux-mêmes. C'est la cause de l'Église entière dont il s'agit, tous peuvent et doivent donc apporter leurs lumières.

12. — La rédaction poursuivra sans relâche et énergiquement les empiétements du pouvoir civil sur les droits de la conscience et le libre exercice de la religion, quels que soient le culte et la croyance attaquée. Gardienne vigilante de la liberté religieuse pour tous, la rédaction en réclamera la complète réalisation.

Principes de réformes et de progrès dans l'ordre politique et social.

13. — La rédaction proclame que *tout pouvoir vient de Dieu*, mais que ce pouvoir réside avant tout dans la communauté qui en règle l'exercice. La rédaction reconnait donc la démocratie comme le principe régulateur de la société civile ; elle en professe et en accepte toutes les conséquences, entre autres la forme républicaine, qu'elle regarde comme la forme du gouvernement démocratique la plus parfaite et la plus naturelle.

14. — La rédaction regarde la réforme politique et sociale en permanence dans le monde. Elle la voit surtout nécessaire et urgente à notre époque. Bien loin donc de s'opposer à cette réforme, elle l'envisage, au contraire, comme la conséquence de l'enseignement dogmatique et moral du catholicisme. Sans prendre de parti pour aucun système de socialisme exclusif, elle croit que l'on doit agiter très-sérieusement ces questions, afin de leur préparer une solution tout à la fois catholique, progressive et complète.

15. — La rédaction, fidèle à ses doctrines, provoquera l'alliance sincère du catholicisme et de la démocratie. Elle place dans cette alliance une des grandes garanties de l'avenir, elle y voit la source féconde des prospérités religieuses et sociales.

16. — La rédaction croit que l'on doit préparer et demander pacifiquement la réforme de la Constitution française dans plusieurs de ses parties principales, qui devront être modifiées graduellement selon les progrès de l'opinion publique et les lumières de la raison unies à celles de l'expérience.

17. — La rédaction croit que, pour réaliser, autant que possible, la

justice et l'unité dans le monde, pour éviter les guerres inutiles, les violences ou les abattements des peuples livrés à eux-mêmes, il faut préparer et provoquer l'alliance des peuples entre eux, les amener à reconnaître la solidarité de leurs intérêts, et les exciter à soutenir de toute leur influence les nationalités opprimées qui tendront à se relever et à se donner un gouvernement régulier. La rédaction pense que la seule politique sage, grande et vraiment nationale en France, doit être la franche acceptation des principes que nous venons d'énoncer.

18. — La rédaction croit qu'il est urgent de réagir, à l'intérieur, contre une centralisation exagérement développée et maintenue par l'absolutisme des rois, et surtout de Napoléon. C'est le moyen de faire cesser d'universels mécontentements, de prévenir des luttes intestines et de développer les libertés civiles. La rédaction veut donc user de tout son pouvoir pour l'établissement et le maintien des franchises locales qui seront compatibles avec l'unité nationale, ce caractère sacré de la patrie auquel nul ne pourrait toucher sans crime.

19. La rédaction veut arriver à une réforme du corps judiciaire, amenant surtout la gratuité de la justice; — à une réforme de l'armée, lui ôtant ce qu'elle a d'injuste pour les pauvres, de dangereux pour la liberté, et de corrupteur pour la jeunesse du pays; — à une organisation du service médicale tout à fait gratuit pour le peuple; — à organiser des institutions d'assistance publique en harmonie avec les réformes sociales.

20. — La rédaction croit que la plaie profonde du paupérisme, qui ronge les sociétés européennes et en particulier la France, a pour causes principales : 1° L'exagération des populations industrielles et, par contre-coup, leur agglomération dans les villes et les grands centres manufacturiers; 2° l'isolement du travail et du travailleur, et par suite, la concurrence illimitée et meurtrière; 3° le manque de capital ou de crédit, et l'usure, qui arrête ou finit par abattre le travailleur incapable de supporter ce fardeau; 4° les chômages forcés; 5° l'affaiblissement enfin de l'influence religieuse et morale du catholicisme sur le peuple. La rédaction est intimement convaincue que l'on doit, sans retard, chercher à détruire ces causes du paupérisme, si l'on veut éviter à la société d'imminentes convulsions et une inévitable ruine.

22. — La rédaction croit que la justice et l'intérêt de la société demandent : 1° que, pour éteindre le chômage, ce foyer de toutes les misères, l'on reconnaisse et l'on organise le droit au travail, en lui ôtant tout ce qu'il pourrait avoir d'hostile contre la propriété et la liberté dans certaines théories de faux communisme et de monopole

absolu possédé par l'Etat; 2° que l'on provoque, que l'on règle et que l'on facilite les associations ouvrières, 3° que l'agriculture et tout ce qui s'y rattache soit le but privilégié de toutes ces associations organisées; 4° que le crédit et l'intérêt soient profondément modifiés; 5° que le clergé fasse tous ses efforts, emploie tous les moyens pour se mettre en rapport avec les masses et acquérir une popularité nécessaire à son influence réparatrice. Or, ces moyens ne nous semblent être principalement que la profession et la franche réalisation des principes exposés dans cette déclaration.

22. — Le commerce ou les procédés d'échange, tels qu'ils sont en vigueur aujourd'hui, nous paraissent essentiellement vicieux. Ils doivent donc être réformés dans le triple but de favoriser le producteur, le consommateur et la bonne qualité des produits, et cela en mettant, autant que possible, en rapports directs le producteur et le consommateur dans leurs échanges.

Principes de réformes et de progrès dans l'ordre scientifique.

23. — La rédaction, voulant aider à poser la condition la plus essentielle du véritable progrès, s'efforcera, par tous ses travaux, d'établir une alliance de plus en plus étroite entre le catholicisme et la science. Elle cherchera de toutes manières à ramener la science à cette unité vigoureuse et féconde brisée jadis par le paganisme, reconstruite en partie au temps des Pères de l'Église et des Docteurs du moyen-âge, puis de nouveau brisée par le rationalisme anarchique du seizième siècle.

24. La rédaction reconnaît, qu'en dehors des grands principes du dogme catholique, la science conserve toute sa liberté, tout son droit d'investigation, et que l'exercice de ce droit immense est la condition même de ses succès.

25. La rédaction estime que l'exercice de ce droit importe surtout aux sciences d'expérimentation qui, par cette méthode et cette liberté d'observation, ont obtenu de si précieux résultats.

26. — Mais la science, pour remplir sa haute mission, sa destinée chrétienne, et retrouver cette unité qui fait sa grandeur et sa force, doit, avant tout, et en s'élevant au-dessus des sciences expérimentales, se plonger dans l'étude de l'être et féconder les sources de l'ontologie. Sans l'ontologie, la science, né revêtant plus le caractère de l'absolu et de l'universel, ne présente aux regards que le spectacle d'une collection aventurée d'opinions superficielles et incohérentes.

27. — Cette étude ontologique, qui doit tout dominer et harmoniser, présuppose deux autres études pour obtenir les résultats demandés : 1° L'intelligence humaine, usant de toutes les puissances que Dieu lui a données, mettant en usage toutes les richesses de lumière que le Verbe divin lui a départies à l'origine ; mais prenant pour guide, avant tout, la révélation chrétienne, cette grande manifestation de l'être divin doit étudier les trésors d'ontologie entassés dans les travaux des Pères et des Docteurs de l'Église ; 2° elle doit préciser le mode d'illumination pour l'homme ou résoudre les deux grandes questions de la certitude et de l'idée. C'est ainsi qu'elle atteindra la source même de la science et les deux grandes réalités de Dieu et de l'homme dans leur jonction lumineuse.

Principes de réformes et de progrès dans les arts.

28. — La rédaction professe comme une chose parfaitement évidente que les arts sont essentiellement unis au christianisme. En effet, le christianisme étant une doctrine et une vie complète, il doit avoir son expression ou sa forme parmi les hommes. Or cette forme, destinée à traduire et la vérité et le sentiment chrétien, c'est l'art usant de toutes ses puissances. D'ailleurs l'histoire du christianisme et de tous ses monuments nous le montre conviant sans cesse les beaux-arts à prendre une part privilégiée dans son culte, et à venir aider son influence au milieu des peuples.

29. — Nous croyons que les beaux-arts, auxquels le Verbe divin doit donner sa splendeur et l'Esprit saint sa flamme et sa vie, se sont profondément altérés depuis quelques siècles, et sont devenus infidèles à leur mission chrétienne. En effet, ceux qui les ont employés, n'ayant plus le sens chrétien, n'ont produit que des formes ou des expressions sensuelles et païennes, et ceux qui ont conservé la pratique et la foi religieuse ont généralement ou repoussé les arts, ou les ont dédaignés comme des éléments inutiles.

30.—Nous croyons que les arts sont appelés, de nos jours, à une restauration complète, et nous voulons la provoquer et l'aider de tout notre pouvoir. Il est impossible, en effet, que le catholicisme et la société reprennent une vie nouvelle sans que l'art ne vienne exprimer cette vie, la communiquer et lui donner tout son éclat. Ainsi l'architecture, la sculpture, la peinture, nous semblent destinées à des créations inconnues. La poésie et la musique doivent fournir également une carrière nouvelle en se rattachant aux temps antiques. L'action et le drame, ces deux grands besoins de la nature humaine, manifestés

chez tous les peuples, mais condamnés justement aujourd'hui par les moralistes chrétiens à cause de leur perversion, doivent être ramenés à leur véritable nature, et rentrer, comme dans le moyen-âge, et avec une perfection plus grande, dans la vie des chrétiens.

Principes de réformes et de progrès dans l'éducation de la jeunesse.

31. — La rédaction pense que l'éducation et l'enseignement de la jeunesse ont été déplorablement faussés aux différents points de vue religieux, scientifique, littéraire, gymnastique et civil.

32. — La religion ne saisit plus la jeunesse comme une vie puissante développant le cœur et toutes les facultés du jeune homme ou de la jeune fille, dans une grande vigueur et une grande liberté. Elle s'offre, dans nos établissements d'éducation et d'enseignement, ou comme une abstraction que l'enfant étudie sans goût et par force, ou comme une religion purement négative, ne sachant qu'interdire les passions mauvaises sans ouvrir la carrière des passions généreuses, ou comme une sentimentalité vague et sans énergie, qui prépare aux sentiments mondains et au mépris de pratiques religieuses qui n'avaient point de principe lumineux et solide. La rédaction aura donc à étudier cette situation intolérable, et à chercher les moyens de rendre à la religion son influence nécessaire dans l'éducation de la jeunesse.

33. — Aux deux points de vue scientifique et littéraire, ce n'est ni une science ni une littérature chrétienne que l'on donne à la jeunesse, c'est le paganisme renouvelé que l'on offre à l'intelligence et à l'imagination des jeunes chrétiens. De profondes réformes doivent donc être opérées dans ces deux ordres de choses.

34. — Sous le double rapport gymnastique et civil, il est clair que l'enfant ne voit la nature, sa famille et sa nation, que sous l'aspect de trois abstractions, dont il n'expérimente presque en rien les douces et vivifiantes réalités. Aussi, privé de ces trois milieux, que la Providence lui avait préparés comme une triple atmosphère de vie, l'enfant se dessèche dans son cœur et dans son corps ; son éducation morale et physique s'arrête également. Il y a donc encore ici de grandes réformes à opérer. Elles sont senties par tout le monde, et nous aurons à exposer toute une série de travaux sur cet important sujet.

35. — Mais un des grands vices de l'enseignement, qu'il nous est impossible de passer sous silence, c'est cette dualité fatale de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire qui place la jeunesse, ou dans l'infériorité des études primaires toujours dédaignées et vrai-

ment insuffisantes, ou dans les études souvent inachevées, et la plupart du temps complètement inutiles, des langues grecque et latine, qui sont la base des leçons données dans les colléges. C'est cette alternative impérieuse qui multiplie le nombre de ces jeunes gens jetés, par la vanité des parents, dans une carrière qui n'a plus d'issue, et qui encombre avec danger toutes les portes des fonctions publiques. Il faut briser cette double fatalité par l'enseignement graduel et professionnel, où tous pourront recevoir une éducation proportionnée à leur capacité et à leur destinée sociale.

36. — Telles sont les doctrines que professe la rédaction de la Revue des réformes et du progrès, et sur lesquelles elle veut régler sa ligne de conduite. Elle espère y être fidèle, et elle les offre à tous comme l'annonce de ses travaux et la loi selon laquelle on pourra les juger.

Fait à Paris, le 27 mai 1849.

L'abbé P. Chantôme,
Rédacteur en chef.

QUESTION ROMAINE.

—

PUISSANCE TEMPORELLE DU PAPE.

S'il est une question qui attriste profondément le cœur d'un catholique, le cœur d'un prêtre, c'est à coup sûr celle que nous venons d'inscrire à la tête de cet article. Nous qui avons comtemplé dans Rome, il y a dix-huit mois à peine, la gloirc populaire de Pie IX, nous sommes obligés maintenant de suivre les scènes lugubres de cette lutte politique qui a poussé Pie IX à Gaëte, et plongé son peuple dans les convulsions d'une guerre sanglante. Oh! que nous aurions été loin de croire à un pareil avenir, lorsque du Pincio, du Quirinal, du Capitole nous entendions les acclamations de tout un peuple ivre de joie, qui célébrait comme les noces sublimes du catholicisme et de la liberté moderne. Rome, dans cette fête, semblait sorti de son auguste silence et se lever après un long repos, pour inaugurer une époque nouvelle. Nous raconterons dans des récits, écrits sur les lieux même, ces jours d'enthousiasme.

L'univers entier répondait aux échos de ces cris d'allégresse. L'Italie en bondissait de joie, l'Europe en tressaillait étonnée, et des pays les plus lointains des ambassadeurs venus de l'Amérique protestante, de la capitale du mahométisme, apportaient au Souverain Pontife l'amour, l'espérance et le respect du monde. Alors l'espoir pouvait être sans limites, Dieu et l'homme, l'Église et l'humanité, le passé et l'avenir, la loi religieuse et la liberté, les nobles sentiments du ciel, les généreuses passions de la terre paraissaient s'harmoniser et s'unir, et la Providence semblait préparer les peuples à réaliser dans la joie ces transformations sociales qui devaient bientôt suivre.

Mais quel mauvais génie, ennemi du monde et de l'Église, est donc venu tout à coup arrêter ces élans, et déchaîner cette tempête, qui, ravageant les Etats de Rome, a jeté le pape sur le rocher de Gaëte? L'histoire le dira et nous en dirons nous-même quelque chose lorsque la vérité viendra se montrer avec toutes ses preuves et tout son éclat.

Cependant une guerre sanglante est allumée. Dans ce moment quatre armées livrant des combats, assiégeant les villes, veulent ramener derrière leurs bataillons, à travers des murs forcés, des barricades enlevées, au milieu des cadavres et du sang, sur son trône temporel, le Pontife de J.-C. Tels sont les faits évidents, incontestables.

Est-il étonnant qu'à la vue de ces événements inouïs, le monde se soit ému et que cette lutte ait surexcité au plus haut point l'opinion publique?

Les uns sans aucun attachement religieux pour le souverain pontife, ni pour l'Église qu'ils ont outragée, reniée, et qu'ils n'appellent pas leur mère, se réjouissent de voir un essai d'invasion étrangère sous le drapeau le plus saint du monde, le drapeau de la religion. On les connaît et nous pourrions les nommer. Les autres, dans leur ignorante bonne foi, dans des intentions dont le motif nous est respectable et sacré, ont vu nos soldats s'avancer avec joie, à la délivrance, croyaient-ils, d'un peuple opprimé qui les recevrait avec des transports de joie et redemanderait à grands cris le gouvernement du clergé. Les autres enfin insultent à la papauté, cherchent à la rouler dans une boue teinte de sang, prédisent sa chute prochaine. L'identifiant avec la puissance temporelle qui s'écroule, ils annoncent que le pontificat de l'église catholique touche à son dernier instant, et que la houlette de saint Pierre vient d'être brisée avec le sceptre du dernier roi de Rome. Ils proclament que la catholicisme a fait schisme avec la liberté, avec les nationalités, avec les progrès de l'avenir, et que, mêlant sa cause à celle de l'absolutisme, il va s'ensevelir avec lui; ces paroles retentissent partout; elles font fermenter dans la jeunesse, dans le peuple, des passions antireligieuses, elles sont des torches qui peuvent mettre le feu dans l'Eglise.

Pour nous, profondément attristés de tout ce qui se passe, le cœur plein d'amertume, cependant nous nous sentons pressés de répondre à ces derniers adversaires et d'enlever le scandale qui peut ébranler tant d'âmes faibles. Nous dirons donc toute notre pensée, nous la dirons franchement comme en accomplissant un devoir, et l'on verra si nous avons lieu d'être ébranlé dans notre foi de catholique et dans les convictions politiques que nous croyons les seules salutaires. Nos réponses seront courtes et précises, car l'espace nous manque; nous les expliquerons plus tard, lorsque nous approfondirons cette grande question de la papauté dans ses rapports avec l'avenir du monde.

1° Nous répondons que la papauté en elle-même n'a nul besoin d'une principauté temporelle; représentant la puissance de celui qui vécut n'ayant où reposer sa tête, qui ne voulut point demander à son père les anges pour le défendre et qui refusait le glaive de saint Pierre, lui défendant de jamais le tirer; la papauté, fille du ciel, reposant sur la croyance et la foi des fidèles, la papauté, héritière de saint Pierre et de tous ces évêques de Rome qui surent être libres dans les fers et dans les échafauds, la papauté n'a pas besoin de trône, de cou-

ronne et d'armée. Elle a été grande dans les catacombes, grande sous le vil et despotique empire de Constantinople, grande alors que, s'appelant saint Grégoire et saint Léon, elle n'avait dans Rome qu'une influence morale, une souveraineté religieuse. Elle a été grande dans les exils des Papes au moyen âge et surtout dans ceux de Grégoire VII, qui n'a presque jamais été le maître paisible de Rome; et depuis que les Papes ont régné absolument et sans contestation, nous ne nous apercevons pas dans l'histoire que la papauté ait vu son influence grandir au milieu des nations. Mais, du reste, quoi qu'il en soit de ces données historiques, nous disons aux ennemis de l'Église et à ses enfants incertains : selon la foi catholique, le pape c'est l'évêque et non le roi de Rome, et quand cet évêque serait réduit à demander l'aumône, à se réfugier dans une chaumière, il serait toujours le père de tous les chrétiens, le chef de l'Église universelle, la source de la juridiction; il porterait la clef pour ouvrir et la clef pour fermer; il aurait l'empire des âmes; il serait le plus grand des hommes. C'est alors que les chrétiens, après avoir salué dans sa personne la gloire du Christ régnant à Rome, viendrait baigner de leurs larmes les pieds de celui qui reproduirait les douleurs et les humiliations du Sauveur.

2° Nous répondons qu'il est probable à nos yeux que la Providence va ôter au souverain Pontife les dignités temporelles dont cette Providence l'avait environné dans les siècles passés. Dieu suit ses desseins jusqu'au bout, avec douceur et force, avec lenteur et efficacité. Or, n'est-il pas clair que, depuis une certaine époque, il ôte à son clergé, à son Église, aux ordres religieux, les richesses, les honneurs civils que la reconnaissance des peuples et la force des choses leur avaient donnés pendant le moyen âge? N'est-il pas clair que Dieu veut renouveler son Église dans la pauvreté apostolique, la rejeter dans le peuple pour y puiser une vie nouvelle? Et pourquoi donc Dieu s'arrêterait-il devant le dernier prince ecclésiastique, devant la dernière cour d'un pontife? Pourquoi la Papauté ne recevrait-elle pas le baptême général de cette pauvreté, de cette simplicité, de cette abnégation dont elle doit être dans le monde le signe le plus illustre? Qui sondera les profondeurs de l'avenir ? Mais nous croyons y voir ces choses, et nous les saluons en tressaillant de bonheur, car nous y voyons les triomphes du Saint-Siége.

3° Nous répondons en troisième lieu, précisément parce que nous sommes catholiques, parce que nous voulons la gloire du souverain Pontificat, nous souscririons sincèrement, sans peine, avec joie, à ce décret de la Providence enlevant à la Papauté le fardeau d'une

principauté temporelle qui l'attache aux choses de la terre, l'embarrasse d'administrations séculières, l'expose à l'ambition, à l'intrigue, à la vaine gloire, aux vocations coupables dans le sacerdoce, la mêle à tous les mouvements de la politique européenne, la force d'implorer le secours des puissances étrangères qui lui font acheter leur protection onéreuse. Si Dieu enlève à la papauté son trône temporel, il la place immédiatement, comme la plus haute puissance, sous la sauvegarde du droit des nations catholiques, sous la protection de la liberté de conscience, et le Pape alors, pour parler à la Napoléon, commande à 500,000 hommes.

4° Nous répondons enfin que, dans les circonstances actuelles, la rentrée à Rome de Pie IX, comme roi, est moralement impossible. Comment ce Pontife reviendrait-il dans cette Rome muette et désolée, après y avoir reçu tant de marques d'amour; comment viendrait-il porter sa blanche soutane dans ces rues ensanglantées; comment le Pontife arriverait-il à la faveur de la guerre, et resterait-il appuyé sur des baïonnettes étrangères? C'est impossible. Oui, nous connaissons le cœur de Pie IX; nous l'avons senti, puisqu'il nous a béni, et nous lui avons conservé toute l'affection du fils le plus dévoué. Oui, Pie IX ne peut vouloir d'un trône à ce prix. Le pieux Pontife a été trompé, il a été conduit dans une captivité politique où l'on monte une garde autour de lui, pour que la vérité ne puisse l'aborder. Pie IX a cru son peuple sous le joug des brigands; il n'a pas cru à une guerre possible; il ignore ce qui se passe. Oui, nous en jurons par le cœur de Pie IX, il ne la veut pas, cette guerre, nous voulons le croire, nous le croirons toujours.

Oh! s'il était venu, comme ses prédécesseurs, toucher le rivage hospitalier de la France! Si, prenant le bâton du pèlerin apostolique, il eût visité les peuples! la France, les peuples l'eussent reçu dans un embrassement de respect et de tendresse, ce Pontife tant aimé des siens. Il eût vu ce que c'est qu'un Pape marchant sur le flot des nations; il eût ri de la tempête, et l'orage se serait apaisé, et le monde entier l'eût ramené dans sa Rome, où, triomphateur de l'univers par la foi, l'amour et la sainte liberté, il eût dédaigné d'être un petit prince, alors qu'il eût pu régner sur la terre entière.

L'abbé P. Chantôme.

Le Peuple de Paris et le Clergé.

Que le prêtre est triste, lorsqu'il se voit privé de l'amour et de la confiance de son peuple! mais que le peuple est triste aussi, lorsqu'il ne voit plus au milieu de lui ses prêtres, lorsqu'il ne peut plus échanger avec eux ce commerce si doux de respect et de tendresse, lorsqu'il ne partage plus avec eux ses joies, ses douleurs et ses espérances! A la révolution de février, un instant cette barrière de préjugés qui sépare le clergé du peuple français parut se baisser, et cette alliance du prêtre et du peuple, que nous voulons étudier et provoquer par nos travaux, sembla se fermer pour toujours. Ce fut peut-être une des causes les plus profondes de ce bonheur universel qui marqua les premiers jours de notre république; car on a beau faire, rien ne peut remplacer auprès du peuple le prêtre et l'autel, et toujours le peuple, par une pente mystérieuse et divine, viendra s'asseoir aux pieds de ceux qui lui rappellent Jésus-Christ, et tiennent en dépôt ses consolations et ses oracles.

Depuis février, il est vrai, des circonstances malheureuses ont permis de ranimer dans le peuple des haines presque éteintes. Dans les clubs exaltés, dans les organes d'un socialisme égaré, l'on a cherché à séparer, autant que possible, le peuple de ses guides naturels, pour le mener où l'on voulait, c'est-à-dire à des folies sanglantes. On a réussi certainement, en partie du moins, et nous en avons eu sous nos yeux, bien souvent, de tristes preuves. Toutefois ce peuple, dans le fond si chrétien, si facile à émouvoir, si apte à sentir l'influence religieuse, n'a pas cessé de montrer qu'avec de la persévérance, de la confiance et de l'amour, on sera toujours maître de son cœur.

Qui ne se souvient encore de son respect pour le clergé, dans ces journées de juin où, déchaîné par la fureur, il semblait vouloir tout abattre. Il respecta les églises en son pouvoir, il respecta les prêtres qui circulaient dans ses rangs, il les protégeait même dans l'exercice de leurs fonctions sacrées, et je connais un de mes amis qui fut escorté par des insurgés en armes, alors qu'il portait le saint viatique à un malade.

Qui ne sait l'impression profonde que fit sur le peuple le dévouement et la mort de l'archevêque? Il mourut pour le peuple; le peuple lui fit son triomphe et ses funérailles; il le releva, il le porta dans ses bras, il baigna de larmes son lit de mort, il vint tout entier lui rendre visite sur sa couche funèbre, il accompagna de sa foule immense le martyr du peuple allant descendre dans le caveau de sa métropole.

Et maintenant qu'une autre douleur met en contact naturel le peuple et son clergé; maintenant que le peuple subit l'épreuve d'une affreuse épidémie. Eh bien! le peuple et le prêtre se sont retrouvés, toujours fidèles l'un à l'autre. Le peuple appelle ses consolateurs avec un empressement extrême, et plusieurs prêtres, qui ont exercé généreusement dans les quartiers populeux ce noble ministère, nous disaient tout émus : que ce peuple est bon! quelle foi profonde dans ses entrailles! que l'on est bien au milieu de ces familles! qu'il serait facile d'y rallumer l'amour pour l'Église et le prêtre!

Mais une des preuves les plus éclatantes de ce feu sacré caché sous des cendres et tout prêt à briller encore; n'est-ce pas ce respect, cet enthousiasme, cette tendresse filiale avec lesquels le peuple de Paris a reçu et reçoit encore tous les jours les visites de son archevêque, Mgr Sibour, dont l'âme est si bien faite pour sentir cet amour de son peuple, qui lui inspira ses premières paroles et ses premiers actes lorsqu'il prit possession de son siége, n'a-t-il pas excité partout sur son passage à Paris, dans les rangs du peuple, des cris d'affection que ne recueilleraient plus les puissances de la terre? On n'a pas oublié ses visites au faubourg Saint-Antoine et au faubourg Saint-Marceau, ces deux résidences du peuple parisien. On sait comment le flot populaire vint à sa rencontre et le reconduisit comme dans un jour de triomphe. On sait comment le peuple l'a salué dans les halles qu'il bénissait avec cette bonté touchante qui anime son cœur et s'exhale de tous ses discours. On sait comment il fut accueilli du peuple lorsqu'il vint bénir la première pierre de ces maisons vastes, saines et commodes que l'on bâtit à la classe ouvrière. Et, dernièrement encore, lorsqu'il venait avec son clergé prier sur le tombeau de Sainte-Geneviève, pour ce peuple que la mort décimait, le peuple de Saint-Victor et de la place Maubert n'a-t-il pas fait de ce quartier général de toutes les séditions, le théâtre de la plus pacifiqne ovation, en jetant des feuillages et des fleurs sur les pas de l'archevêque, en l'obligeant à s'arrêter pour lui parler, pour le bénir, en répondant par des larmes, des acclamations à ses paroles et en l'accompagnant jusqu'à son retour?

Oui, le prêtre, à l'image de son Dieu, est fait surtout par le peuple; mais le peuple sent aussi que le prêtre est son père. Et ce peuple de Paris qui secoue le monde toutes les fois qu'il s'agite, ce géant aux cent bras, le clergé n'a qu'à l'aimer, à l'enseigner, à le soulager pour trouver en lui l'affection d'un enfant.

SITUATION INTÉRIEURE.

-o❍o-

Deux mouvements, depuis 89, agitent constamment la France, et déterminent, par leurs luttes, leurs prépondérances successives, la politique intérieure de notre pays. Ces deux mouvements peuvent s'appeler l'un de résistance, l'autre de progrès. Après des oscillations nombreuses de triomphes et de défaites dont on connait l'histoire, la révolution de Février est venue donner une grande victoire au mouvement progressif et lui ouvrir une immense carrière. Il s'y est précipité, et la nation presque entière, s'abandonnant à l'espérance d'un avenir libre, heureux, plein de grandeur et de gloire, s'est mise à sa suite, l'encourageant de ses sympathies unanimes. Mais le parti qui représente ce mouvement porte dans son sein un élément capable de le perdre s'il était possible, ou tout au moins de le compromettre par ses audacieuses imprudences, et de lui enlever tous les fruits de sa victoire après l'avoir servi dans un jour de crise. Cet élément se compose des hommes violents, impétueux, toujours prêts à en appeler à la force, s'irritant outre mesure, agitant le peuple par la colère, et traitant de lâches ou de mauvais citoyens ceux qui ne placent point les forces essentielles du progrès dans la révolte et la guerre des rues. C'est cet élément irritable, incompatible dans sa permanence fiévreuse avec le gouvernement calme, régulier, vraiment civique d'une grande nation ; c'est cet élément, dis-je, qui donne au parti de la résistance toute son énergie et toute sa puissance sur le pays. Sans cet élément, la résistance n'aurait plus de prétexte, n'aurait plus d'objet; elle s'évanouirait en fumée devant l'opinion publique, essentiellement progressive.

C'est ce parti des violents qui a jeté les premiers nuages sur l'aurore de notre République; c'est lui qui a paralysé par des terreurs, des tiraillements intérieurs, l'action du gouvernement provisoire ; c'est lui qui, par les bulletins de la République, est venu refroidir l'enthousiasme dans nos provinces et jeter la terreur sur l'avenir ; c'est lui qui fit nommer à la Constituante tous les députés hostiles au progrès; le pays les envoya en quelque sorte pour enrayer des emportements redoutés ; c'est lui qui enfanta toutes ces manifestations, ces agitations ouvrières effrayantes pour Paris, désastreuses pour le commerce ; c'est lui qui épouvanta Lyon, Rouen, les grandes villes, et y fit maudire la Révolution de Février; c'est lui qui produisit à Paris cette presse échevelée, provocatrice, qui est venue fournir le texte à toutes les déclamations et à toutes les mesures contre la liberté de la

presse; c'est lui qui a formé tous ces clubs, toutes ces réunions violentes qui ont servi de motif à la haine des clubs, à leur impopularité, et les a rendus l'objet des rigueurs de la loi; c'est lui qui fit le 15 mai, cette journée qui a lancé la Constituante dans la voie des résistances et des hésitations; c'est lui qui a fait les journées de juin, ce malheur public, cette horrible boucherie dont les suites furent d'exciter l'horreur de la France, de dépopulariser la République, de créer vraiment le parti de la réaction, de produire l'état de siége, la suspension des libertés et toutes les lois exagérément répressives; c'est lui qui effraya les campagnes, fut regardé comme l'auteur de la crise commerciale, et amena l'étonnante élection de décembre; c'est lui qui, dans les élections dernières, a permis que tous les candidats réactionnaires absolus pussent mettre sur leur déclaration qu'ils étaient les défenseurs de l'ordre et de tous les grands principes de la société; c'est donc lui qui les a fait élire en grand nombre et nous a donné cette majorité que l'on eût cru impossible il n'y a pas dix mois encore; c'est lui qui, depuis plusieurs jours, agite la cité, offre des armes aux ennemis de la République, et veut jouer dans une lutte de barricades toutes nos libertés; c'est lui qui exerce une pression évidente sur les représentants les plus dévoués de la démocratie républicaine, et c'est encore lui, s'il était libre d'entrer en action, qui nous jetterait ou dans une dictature conventionnelle, ou dans une révolution monarchique.

Ce parti de la violence, qui ne connaît pour armes que le fusil, pour raison que des balles, est peut-être le plus grand danger qui menace la démocratie, la république et le progrès: c'est donc celui qu'il faut éloigner et dissiper si nous voulons marcher avec efficacité vers le noble but des réformes et du progrès social.

Sans doute nous ne venons pas condamner à l'opprobre et à la haine des citoyens les intentions de tous ceux qui composent ce parti turbulent, nous savons que des Français n'ont pas une longue patience; que le calme n'est pas leur vertu la plus commune, que leur main se porte bien facilement à la garde de leur épée; nous savons qu'il est dur pour des cœurs généreux, pour des volontés ardentes, de dévorer des hontes publiques, de supporter d'affreuses misères et de placer le courage dans la constance, l'espoir dans la justice et la parole. Oui, c'est vrai; des jeunes gens, des ouvriers, des citoyens courageux, sont bien portés à s'élancer quand on les appelle aux armes pour la liberté, pour la patrie. Nous comprenons toutes ces choses, et c'est parce que nous les comprenons et que nous les honorons, qu'il nous paraît impérieux d'éclairer ces dangereux élans et de les ramener à la sagesse

d'une opposition patiente, forte, et par là même, assurée de la victoire.

En effet, le parti de la résistance absolue ne court-il pas à sa perte si on le laisse faire et si on ne lui résiste que par la raison et la légalité pacifique? Quelles fautes n'a-t-il pas accumulées, quels torts ne s'est-il pas donnés? Il a pris à tâche de blesser la susceptibilité nationale sur tous les points et de toutes les manières; il a comme fait le monopole de l'hésitation, de la peur à l'étranger et de la compression violente antipopulaire à l'intérieur. Il a laissé à ses adversaires la noble fonction de défendre la liberté, de soutenir la cause des nationalités opprimées, de lutter avec les absolutismes étrangers, de défendre l'honneur de la patrie humiliée, menacée, de se poser comme le défenseur né de la République, des classes souffrantes et d'être le représentant du progrès et de l'avenir. Voilà ce que ce parti a fait pour ses adversaires; voilà ce qu'il a choisi pour lui, ce qu'il a donné aux autres; et quand ainsi nous le voyons se perdre et se rendre impossible, nous viendrions lui rendre la vie et le galvaniser en le constituant tout à coup le représentant de la paix et de l'ordre public?

Au moment où ce parti de la résistance vient de s'engager dans cette malheureuse et maladroite expédition de Rome; au moment où sa mauvaise politique va le rendre odieux ou ridicule à tous ceux qui ont intérêt à la question romaine, on ne le laisserait pas expirer, en quelque sorte, de sa belle mort! ce serait une folie.

Et cependant, que voyons-nous? Avant hier des appels aux armes dans la presse, des manifestations turbulentes dans la rue, des conflits avec la troupe, qui peuvent la pousser à des luttes sanglantes; des inquiétudes dans le peuple, dans le commerce, fatigué de sédition et qui finira par croire que l'on ne peut avoir de sécurité que sous la verge d'un monarque ; et, hier encore, de l'agitation sans but, sans discipline, sans résultats. Et puis la montagne dans une impasse morale et s'embarrassant dans une expédition de Paris, comme la droite s'est embarrassée dans une expédition de Rome. Voilà ce que nous font les partis extrêmes et violents.

Quand donc à l'intérieur se créera le grand parti démocratique républicain, sachant s'élever à la hauteur d'une conduite grande, forte, modérée et vraiment civique! S'il était né, ce parti, s'il élevait son noble drapeau bien au-dessus de ces luttes fâcheuses, s'il représentait tout à la fois la liberté, la démocratie, le progrès, l'honneur national, l'ordre public, la certitude d'éloigner tout conflit violent, s'il en appelait à la parole, à l'opinion; s'il chargeait ses armes de vérité, de

bon sens et de patriotisme, il rallierait la nation tout entière. Dans les circonstances présentes il eût fait un appel au peuple français en indiquant une protestation contre la marche du gouvernement, il eût demandé à tous ceux qui condamnent la politique actuelle, d'apposer leurs noms, et bientôt, écrasée par cette manifestation de l'opinion publique, la résistance eût été forcée de quitter le timon des affaires.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

RÉFORME UNIVERSELLE.

DE SA NÉCESSITÉ ; DE SES CONDITIONS ; DE SES RÉSULTATS.

I

De la nécessité d'une réforme universelle.

Le mot de réforme porte en lui quelque chose de sévère, de terrible, et le monde ne l'a jamais entendu prononcer sans une inquiétude profonde et sans pâlir d'effroi. Suspendue comme une menace sur la tête des individus et des sociétés, cette parole trouble la sécurité de ceux qui possèdent, empoisonne l'ivresse des jouissances, et ne laisse pas sans crainte la vertu même, qui devrait cependant si peu la redouter. C'est à ce mot brûlant que le génie du mal a toujours allumé sa torche incendiaire pour consumer l'édifice social et ne laisser plus que des débris du passé. C'est au cri de réforme que tous les agitateurs, possédés par la fureur de détruire, ont fait jaillir les éclairs de la nue sombre amoncelée par les crimes de la terre. Cependant la réforme est la grande loi du monde; c'est par elle qu'il s'avance, qu'il accomplit ses destinées; c'est l'aiguillon qui pousse les individus, les peuples et l'humanité tout entière, les forçant à vaincre leur langueur, à sortir de leur inaction; c'est l'expiation des fautes passées; c'est l'initiation, l'enfantement pénible d'un meilleur avenir, et s'il est vrai que l'humanité sur la terre ne soit jamais ce qu'elle doit être, la réforme est la seule condition de sa vie.

Aussi tous les génies bienfaisants, qui ont apparu dans le monde pour lui tracer la voie de sa perfection idéale, ont-ils toujours eu le mot de réforme sur les lèvres comme il était le premier mot de leur mission. Qu'étaient, en effet, ces législateurs qui se montrèrent dès les temps anciens pour donner aux peuples leurs lois? Qu'étaient ces sa-

vants, ces poëtes inspirés qui vinrent de siècle en siècle agiter les esprits et les cœurs en faisant briller une vie, une lumière nouvelle? Qu'étaient ces prophètes apparaissant au milieu des peuples qu'ils ébranlaient de leur parole enflammée, condamnant leur siècle et dévoilant l'avenir? Ils étaient tous des réformateurs, et c'est grâce à eux que les nations sortirent de leur chaos, que l'idéal de la beauté, de la vérité ne se perdit point dans les ténèbres du monde, et que l'humanité reprenant confiance et courage fut entraînée puissamment dans la voie du progrès?

Le christianisme lui-même n'est-il pas un vaste système de réforme? Il en pose le principe en déterminant le mal qui travaille le monde, en le signalant dans toutes ses profondeurs; il a mis à toute sa hauteur le sublime idéal de l'humanité sur la terre et au delà, spécifiant cet idéal pour les individus comme pour les sociétés dans leur passage ici-bas; il trace enfin la grande loi de la réforme en établissant dans le monde un vaste organisme qui lie au passé le présent, et le présent à l'avenir, pour faire croître l'humanité comme un corps qui se développe avec harmonie dans des évolutions successives. Son divin fondateur est le grand réformateur du monde; c'est le nom qu'il prend lui-même et qu'on lui donne aux Écritures. Placé dans la condition du pauvre, de l'esclave, de l'exilé; commençant par une vie de travail, il a pris l'humanité dans sa dégradation profonde, il s'est mis en marche avec elle, et donnant aux uns la nourriture et le breuvage du corps, aux autres la guérison de leurs maladies, à ceux-ci la miséricorde et le pardon, à ceux-là le courage et la consolation; aux riches, aux puissants, aux maîtres iniques, aux prêtres corrompus ou superbes la menace et la colère, à tous la douce lumière, l'espérance des temps meilleurs, la promesse de la charité, de l'unité sur la terre et dans les cieux, il est allé mourir sur le Calvaire, donnant son sang pour la réforme ou la réparation du monde, apprenant à tous les vrais réformateurs la loi sévère de leur destinée, et traçant sur sa croix le mot d'amour qui doit entraîner l'univers et l'emporter dans une ascension sublime après l'avoir fait sortir d'un tombeau.

C'est de Jésus, le vrai réformateur, qu'est sorti le flot chrétien s'épanchant sur la terre pour y réformer et la corruption civilisée et la rudesse barbare; détruire l'esclavage, proclamer la liberté, donner à tous les peuples le nom de frères, apprendre à tous les hommes qu'ils sont égaux devant Dieu. C'est du christianisme que sont sorties toutes ces paroles réformatrices qui, à chaque siècle, placées sur les lèvres des saints, ont éveillé le monde qui voulait s'endormir, et la société du Christ renouvelant la mission de son chef s'avance à travers les siècles

poussant l'humanité qu'elle anime, gourmandant les lâches, attaquant le mal dans toutes ses formes, proclamant la vérité sous tous ses aspects, luttant avec tous les obstacles, et précédant, comme une colonne de lumière, la caravane des peuples dans les déserts de l'avenir. Réformatrice heureuse elle atteindra la terre promise, et, n'en doutons pas, elle y établira l'humanité réformée; elle en a la promesse; elle en a pour garant tous les siècles passés.

Que le mot de réforme, que la loi qu'il exprime ne nous effraie donc pas; acceptons courageusement cette loi puisqu'elle est la loi du monde, la condition du progrès; et si cette loi paraît dure, si elle nous demande des sacrifices, si elle exige la foi dans l'avenir, souvenons-nous que c'est par ce rude chemin qu'il faut marcher à la conquête de la vérité sociale.

Mais si la réforme est une loi constante, universelle, à laquelle rien n'échappe, elle est surtout la loi de certaines époques consacrées spécialement à une œuvre réformatrice. La vie du monde a, comme la nature, ses saisons; il est des siècles où tout s'épanouit comme dans un printemps fortuné; le monde entier semble se couvrir de fleurs et de fêtes; il est des siècles brûlants où l'humanité s'enflamme aux grandes choses et mûrit les espérances de son printemps; il est des siècles où l'on recueille en abondance les fruits que le temps a fait croître : siècles heureux, mais bien rares et bien courts où l'humanité respire, se repose et prend place au festin qu'ont préparé ses labeurs. Mais il est des siècles aussi qui semblent dévoués à la mort; ce sont des hivers qui viennent attrister le monde. A leur approche les fleurs se fanent, toute une végétation pâlit et se décolore; les voix harmonieuses se taisent aux forêts, le ciel se voile, les vents noirs soufflent emportant le feuillage, assombrissant la nature; le soleil n'a presque plus de lumière, il a perdu sa chaleur féconde. Alors les frimas, les orages; et la terre glacée, s'enveloppant d'un linceul, entre dans son agonie. Qui ne connaît ces siècles où les intelligences semblent perdre la lumière, où les cœurs semblent n'avoir plus de flamme, où les ténèbres et les tempêtes des doctrines se mêlent aux convulsions des peuples? Cependant ces époques terribles ne sont point la mort, mais la préparation à la vie; ce sont les douleurs d'un monde qui finit, les travaux d'un monde qui commence. Tous ces orages emportent le passé qui nuirait à l'avenir; cette nuit recèle un nouveau soleil; ces nuages un ciel nouveau; cette glace une terre nouvelle, et ces frimas amoncelés la source des eaux fécondes qui abreuveront la végétation d'un nouveau printemps. Ce sont des époques de réforme, occupant une place essentielle dans l'é-

poque du monde. Chaque peuple a connu ces moments redoutables et les annales de l'humanité nous en offrent à plusieurs reprises le périodique retour.

Or, nous ne pouvons en douter, notre époque occupera une des premières places dans ces siècles réformateurs, et la mission d'une réforme universelle nous est évidemment donnée. Ne voyons-nous pas les signes d'une transformation dans l'univers? L'humanité en a conçu le désir et l'espérance. Elle appelle, elle attend un avenir qui doit réaliser les immenses besoins de son cœur, elle appelle une lumière, un amour, une vie nouvelle, elle est impatiente de voir se lever l'aurore qui doit ranimer une société ressuscitée toute brillante et toute belle ; chaque peuple ne rêve-t-il pas sa transformation, chaque homme n'attend-il pas quelque chose? Pour lui aussi quel dédain du présent, quel oubli du passé! Toutes les institutions chancellent, les colonnes sociales sont ébranlées, les puissances du siècle tombent à terre, les astres s'éteignent, les religions elles-mêmes, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus tenace et de plus vivant, sont agitées jusque dans leurs fondements ; et le monde, emporté par un mouvement impétueux, parcourt des siècles en quelques années, laissant bien loin derrière lui ceux qui le dépassaient naguère. N'est-il pas évident que nous sommes à une époque de transition et qu'on peut écrire sur son front ces mots sacrés : *Passage du Seigneur!*

Aussi cette époque est triste, sa littérature est baignée de larmes, elle se plaît aux soupirs, aux récits pleins d'horreur. L'humanité couchée sur un lit de douleur, s'agite convulsive, brûlée de fièvre, consumée d'une soif ardente, comptant ses plaies et demandant à grands cris la santé. Jeté sur un écueil, le navire social séparé du passé par l'orage, séparé de l'avenir par l'orage encore, attend au milieu des flots courroucés, entre ces deux tempêtes, que le ciel s'éclaircisse et le conduise au port. La réforme, tel est le cri que nous apportent tous les vents, qui nous vient de tous les bouts de l'univers.

Et nulle époque jusqu'à ce jour n'a demandé de réforme plus grande, car nulle ne s'est jamais séparée d'un passé plus complet, nulle ne l'a fait d'une manière aussi éclairée, nulle n'a vu d'une manière aussi complète le but où la poussaient ses désirs. Toutes les transformations qui se sont opérées jusqu'à ce jour n'ont été que les préludes de celles qui se passent sous nos yeux ; car la nôtre embrasse tous les lieux, s'étend à tous les ordres de choses, tandis que les autres n'embrassaient qu'un point de l'espace, n'agitaient qu'un ordre de questions.

La réforme, et la réforme universelle, voilà donc, répétons-le, la

mission du siècle où nous vivons. Il a été créé pour arracher et pour planter, pour abattre et pour construire, pour tuer et vivifier, sa destinée est rude mais glorieuse, il doit l'accepter pleinement et l'accomplir avec confiance, avec courage. Il ne s'agit pas de gémir, de verser des larmes, de maudire les jours où nous vivons et de faire comme ces passagers imbéciles qui pleurent pendant la tempête au lieu de travailler à vaincre l'orage ; nous sommes en haute mer, il faut achever notre course et ramer bravement. Le passé n'est plus, rien ne peut nous le rendre, car il est emporté par le temps qui ne recule jamais. Ne le regrettons pas ; l'avenir sera meilleur, et pour atteindre cet avenir jetons à la mer, s'il le faut, les douceurs de la vie, la mollesse du repos, les trésors de la richesse et toutes les provisions de luxe que nous ont transmises les siècles écoulés ; ne gardons que le navire, la boussole, le gouvernail et les vivres nécessaires ; que tous, matelots ou passagers, oubliant nos titres, nos conditions, nous nous élancions au travail, car tous sont égaux quand on va faire naufrage. Soyons unis dans la manœuvre, et pour cela, fixons avec soin le but de notre traversée, les écueils où nous pourrions nous briser et les conditions d'un triomphe complet sur les flots soulevés.

II

Conditions d'une véritable réforme.

Le mal social comme le mal physique doit être atteint dans sa racine si l'on veut obtenir une complète guérison ; la réforme doit donc être radicale, c'est là sa condition première. Des demi-mesures, des demi-guérisons seraient plus dangereuses qu'utiles ; ni le malade, ni le médecin ne doivent les désirer ; elles ne feraient qu'ajourner la crise qu'il faut au contraire accepter courageusement et provoquer même, s'il est besoin, afin d'avoir une solution plus prompte. Nous savons que la lâcheté ne s'accommode point de ce langage, que, semblable au paresseux placé devant une tâche pénible, elle cherche à transiger pour obtenir quelque temps de répit, et se rendormir, dans une fausse paix, sur un volcan qui amasse en secret ses feux. Nous savons que cette lâcheté c'est la maladie du grand nombre, et qu'on cherche à lui donner le nom de prudence qui sait attendre ; mais nous affirmons, nous, qu'en fait de réforme, et surtout de réformes actuelles, la plus haute prudence conseille le radicalisme le plus profond possible.

Le radicalisme est d'abord le caractère de la grandeur en toutes

choses, car c'est le signe auguste de l'absolu. En effet, y a-t-il rien de plus radical que les grands génies dont l'esprit vigoureux descend jusqu'aux profondeurs de la pensée, déplace les fondements de la science, et en reconstruit le nouvel édifice aux yeux étonnés de leur siècle. Le monde les salue du nom de grands parce qu'ils ne se sont point amusés à écrire, à la superficie des choses, une science tracée sur la poussière, et dont le sort est d'être aussitôt effacée; ils ont été radicaux, ils sont descendus à la racine de toutes choses, ils ont paru des géants. Y a-t-il rien de plus radical que ces volontés puissantes apparues çà et là dans le courant des siècles, pour changer la face du monde; elles ont dédaigné les habitudes communes, les traditions vulgaires et corrompues, elles fouillent dans le sol de leur époque jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un principe absolu, une loi radicale qui les aide à organiser et à s'avancer, sans qu'aucune force puisse leur résister. Y a-t-il rien de plus radical que ces héros de la vertu dont nous conservons avec respect les noms sacrés? Ils n'ont point marchandé avec leur conscience pour se placer dans une conduite terne et douteuse. Ils ont été radicalement vertueux, et cet absolu a couvert de gloire leur vie entière. Est-il rien de plus radical que ces grandes époques de l'histoire qui, s'élevant au-dessus des siècles vulgaires, paraissent sur l'horizon des âges comme des montagnes touchant le ciel. Ces siècles ont été grands parce qu'ils ont eu une idée, une volonté, un principe radical, et qu'ils l'ont radicalement appliqué! Et de fait, quoi de plus radical que la vérité! Elle est ou elle n'est pas, mais elle n'admet aucun mélange. Et pour nous élever enfin à toute la hauteur possible, quoi de plus radical que Dieu? Radical dans son être, il est sans la moindre tache de néant; radical dans sa lumière, il n'y a point en lui de ténèbres; radical dans sa volonté, il veut sans faiblesse; radical dans son amour, il lui faut tout ou rien, car l'absolu c'est son nom. Voulons-nous donc donner à notre siècle le caractère de grandeur qu'il doit avoir? remontons aux principes, trouvons la loi, appliquons, de la manière la plus inflexible qu'il se pourra, la règle trouvée, soyons radicaux dans la réforme.

C'est d'ailleurs l'intérêt de ces réformes qui nous le conseille. Comment voulez-vous passionner pour elle les esprits absolus, les esprits généreux si vous ne leur donnez rien qui aille au fond des choses, rien qui leur donne l'espoir d'un monde à venir et vaille la peine d'un sérieux dévouement? Comment voulez-vous attirer et passionner les masses, si vous n'apportez rien qui réponde à leurs besoins profonds, à cet instinct si sûr qui leur fait dédaigner ces demi-mesures dont les combinaisons sont trop délicates et trop fragiles pour leur main

vigoureuse? Mais au contraire si votre doctrine est radicale, si, partant d'un principe absolu vous développez ce principe envahissant le monde dans une réforme universelle, vous méritez alors qu'on vous écoute sérieusement, vous gagnerez les intelligences d'élite, les cœurs ardents, vous impressionnerez les masses : votre œuvre sera faite à l'image de la vérité, à l'image de Dieu même qui ne laisse rien hors de lui.

D'ailleurs quelle construction solide voudrait-on faire sur le terrain mouvant de ces opinions mises en poussière sous le pied des générations qui les foulent dans leur marche? Ce sable, a dit Jésus, le grand réformateur du monde, cet Homme-Dieu si radical dans sa doctrine, si radical dans l'œuvre qu'il a laissée sur la terre, ce sable ne peut être le fondement d'une maison solide, les vents et les pluies amenés par les saisons sociales la renverseraient bientôt; il faut arriver à la pierre ferme, à la roche inébranlable, et par cette fouille radicale préparer un édifice indestructible que ni les vents, ni les pluies, ni les révolutions humaines ne sauraient ébranler. Pourquoi jusqu'à ce jour le siècle a-t-il repoussé avec dédain les réformes et les réformateurs qui se sont présentés? C'est qu'ils n'avaient rien dans leur doctrine de cet absolu, de ce radicalisme nécessaire à la reconstruction sociale, et s'ils ont eu quelque succès, ils l'ont dû à la promesse, à l'apparence d'un radicalisme menteur.

Soyons donc radicaux, tout nous y convie. Soyons radicaux dans la critique de ce qui est aujourd'hui, ne cherchons point à voiler les défauts, à cacher les plaies, ce serait nous abuser nous-même, et nous ne tromperions personne. Disons franchement le mal où il est, avouons les torts, même ceux qui nous sont les plus pénibles à confesser; disons la vérité, mais rien que la vérité et toute la vérité, comme des témoins fidèles. C'est cet absolu, ce radicalisme de la critique qui donnera confiance à nos paroles et nous fera trouver la guérison d'un mal que nous aurons sondé dans toutes ses profondeurs. Soyons radicaux dans nos doctrines, cherchons l'absolu, trouvons la loi inflexible, plaçons-nous au centre, pour avoir le droit de rayonner dans la sphère sociale; c'est alors que nous travaillerons avec confiance et que nous donnerons à notre travail le caractère de la force et de la grandeur.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA DÉMOCRATIE DANS L'ANTIQUITÉ.

1er Article (1).

D'anciennes traditions racontent qu'à l'origine du monde les hommes vécurent longtemps dans une parfaite égalité : pas de maître ni de serviteur ; pas de noble ni d'esclave ; chaque famille trouvait sa subsistance assurée dans les fruits que la nature prodiguait en abondance, sans qu'on eût besoin de les lui arracher par un travail opiniâtre ; on moissonnait sans avoir semé ; il n'y avait d'ailleurs ni bornes ni enclos ; le *tien* et le *mien* étaient inconnus, tout comme la guerre et les procès ; la terre était un patrimoine commun dont tous les hommes jouissaient en paix. C'est à cette démocratie primitive que les Grecs donnèrent le nom d'âge d'or. Malheureusement on ne saurait admettre aujourd'hui l'exactitude de ces vagues récits que les poëtes ont répétés de siècle en siècle, et que les philosophes ont inutilement commentés dans les romans qu'ils ont faits sur l'origine de la société. L'âge d'or est sans doute un écho de la Genèse biblique, quelque souvenir altéré de l'Éden et de l'innocence heureuse où Dieu avait créé l'homme. Qu'on cherche donc dans cette tradition une nouvelle confirmation de la vérité de la Bible, et qu'on lui attribue une grande importance dogmatique, soit ! mais il faut avouer qu'elle est sans valeur pour l'histoire proprement dite, et qu'elle ne doit pas compter dans les annales des sociétés humaines. L'ignorance et la pauvreté des premiers âges ne s'allièrent pas à la justice ni à la fraternité. Si haut qu'on remonte dans l'histoire, on y trouve toujours l'esclavage, l'oppression des

(1) Longtemps avant la révolution de février, j'avais entrepris de suivre et de raconter dans leurs détails les développements successifs de la démocratie pendant le moyen âge. En tête de l'ouvrage, devait se trouver une longue introduction sur les temps antérieurs. C'est la première partie de cette introduction, celle qui se rapporte à l'antiquité, que j'ai détachée de l'ensemble, sans y rien changer, pour l'insérer dans la *Revue*, comme le premier juge de mes vives sympathies. Si j'ai atteint mon but, on trouvera dans ce travail un résumé rapide, mais exact et complet, des idées et des institutions démocratiques de l'antiquité, et l'on pourra s'assurer en l'étudiant si, comme on l'a tant répété, la démocratie, telle que nous la concevons, la démocratie large, juste, humaine, libérale, a ses véritables origines à Rome ou à Athènes. Nous prétendons, nous, qu'elle vient de l'Évangile. Que le lecteur en juge. (*Note de l'auteur*).

faibles, la tyrannie des puissants et tous les fléaux que produit la plus monstrueuse inégalité.

Le plus ancien régime social dont l'existence soit constatée, est celui qu'on a appelé tantôt patriarcal, tantôt monarchique, tantôt barbare, et dont de nombreux exemplaires se sont conservés jusqu'à nos jours dans beaucoup de pays, et notamment dans les îles de l'Océanie et dans une grande partie de l'Afrique. Ce régime, qui paraît avoir régné sur tout le globe (on le retrouve du moins également à l'origine de tous les peuples) offre à l'observateur, suivant les lieux et les époques, des modifications profondes. Les tribus germaniques et celtiques, par exemple, où le pouvoir appartenait à l'assemblée des nobles, différaient beaucoup des tribus patriarcales, qui étaient soumises à un chef unique, à la fois roi et pontife. Mais néanmoins, dans les forêts du nord comme dans les sables de l'Arabie partout et toujours, on aperçoit, au milieu de variations secondaires, ce point commun et caractéristique, que la société politique fut d'abord fondée sur la parenté, ou, en d'autres termes, que les hommes vécurent d'abord à l'état de *tribus*. Sous ce régime, les hommes qui étaient d'une même race, ceux qui se reconnaissaient un auteur commun, faisaient seuls société ensemble et excluaient de toute communion avec eux ceux qui étaient d'une autre race. C'était là le principe souverain.

Or il semble, au premier coup d'œil, que, dans un tel système, la fraternité d'origine eût dû assurer l'égalité des conditions, et qu'une démocratie réelle eût pu s'enraciner aisément dans ces sociétés élémentaires qui ne formaient que de grandes familles; mais les choses se passèrent rarement d'une manière aussi simple. N'oublions pas que l'égalité, en vertu même du principe d'où elle émanait, ne pouvait jamais s'étendre à des hommes sortis d'une autre souche. Loin de là, la règle suprême de la morale sociale étant l'union des hommes d'un même sang contre les hommes d'un autre sang, il n'y avait d'alliance possible entre les tribus qu'à condition d'une parenté reconnue, et hors de ces limites il n'y avait plus que des ennemis. Aussi, dès que le temps eut fait oublier l'unité d'origine de l'espèce humaine, chaque race se vantant de sa noblesse et vénérant les dieux, ses ancêtres, se crut appelée à dominer et à soumettre toutes les autres, et se mit à les mépriser comme lui étant inférieures en nature. C'étaient, d'un côté, les fils des grands dieux, protégés du ciel et doués d'une âme immortelle; c'étaient, de l'autre, des fils impurs de la matière, des enfants des ténèbres, des hommes vils, souillés, maudits, qu'il fallait exterminer. Quand donc la tribu entrait en lutte avec les tribus voisines, et que la guerre lui livrait des captifs et des sujets, elle perdait aussitôt

sa constitution démocratique qu'elle n'aurait pu conserver que dans l'isolement; l'égalité disparaissait au bruit de la victoire, et la pesanteur du joug qu'on imposait aux vaincus attestait combien la tyrannie est cruelle, là où l'esprit de race domine et partage l'humanité en fractions hostiles. Jamais le droit de guerre ne fut plus dur qu'à cette époque; l'anthropophagie elle-même y fut admise; les prisonniers étaient le plus souvent offerts aux dieux en sacrifice, et ce ne fut que par grâce qu'on les conserva pour les employer en qualité d'esclaves, comme un bétail sur lequel le maître exerçait le droit de vie et de mort. Telles étaient les mœurs et les idées de ces populations primitives, dont beaucoup étaient nomades, et dont tous les progrès politiques se bornèrent à des confédérations et à des ligues temporaires. Toujours tourmentées d'un besoin de mouvement et d'expansion, s'entremêlant et se poussant sans cesse, elles se répandirent jusqu'aux dernières extrémités de la terre, qu'elles ont peuplée.

Aux tribus des premiers âges succédèrent des sociétés plus riches, plus industrieuses, plus complexes; les races ne restèrent plus dispersées et isolées; de grands empires se fondèrent, où des populations diverses furent réunies sous une même domination. Une civilisation nouvelle était née: c'est celle qui fleurit surtout dans les Indes et en Égypte, et que nous avons besoin d'étudier rapidement ici en ce qui touche notre sujet.

La base fondamentale du nouvel ordre social fut la division de la population en *castes* héréditaires, dont chacune fut vouée à une fonction déterminée. Ces castes paraissent avoir été d'abord au nombre de quatre. Au sommet de la hiérarchie se trouvaient les prêtres. « Le » brahmane, disent les lois indiennes, est placé au premier rang sur » la terre; il est le souverain seigneur de tous les êtres; il a droit à » tout ce qui existe; il a en partage l'étude et l'enseignement des » Védas (les livres sacrés). » Ensuite venaient les guerriers; puis, en troisième lieu, les commerçants et les directeurs de l'agriculture et de l'industrie; et, enfin, tout en bas, les ouvriers, les gens qui travaillaient de leurs mains, les esclaves, toute la plèbe, « dont le devoir unique, » disent les mêmes lois, est de servir les autres classes, sans déprécier » leur mérite. » Une légende indienne raconte ainsi l'origine des castes: la première était sortie de la tête de Brahma, la seconde de sa poitrine, la troisième de son ventre, et la dernière de ses pieds. Or, entre ces quatre castes, toute alliance avait été sévèrement prohibée comme un crime et un sacrilége; mais la loi fut souvent violée, et du mélange des sangs sortirent bientôt d'autres castes, plus ou moins impures, qui brisèrent la forme régulière de la société, et dont quelques-unes

étaient si méprisées qu'on se détournait pour ne pas voir un de leurs membres. Telle était, telle est encore dans les Indes, la condition des parias et de beaucoup d'autres.

On voit ce qu'il était advenu de la démocratie et de l'égalité, qui en est l'âme, sous cet odieux régime. Outrageusement violée dans les lois, complétement ignorée dans les mœurs, l'égalité était une chimère qui ne venait en tête à personne. Ajoutons qu'elle était proscrite par la religion elle-même, qui, dans ses dogmes les plus fondamentaux, établissait entre les hommes des distinctions ineffaçables.

Qu'on nous permette ici deux mots de théologie! ils n'étonneront pas les hommes qui savent combien la politique se lie étroitement à la religion.

Suivant les doctrines qui ont été le plus répandues dans l'antique Orient et qui règnent encore dans l'Inde, les âmes humaines ne furent pas créées d'abord pour animer des corps humains; elles n'étaient pas faites pour la terre; Dieu leur avait destiné une plus belle patrie dans le ciel, où elles devaient jouir d'un bonheur éternel, à l'état de purs esprits. Malheureusement ces âmes péchèrent et se révoltèrent contre le souverain maître, et en punition, elles furent précipitées dans ce monde pour y vivre et y souffrir dans un abaissement proportionné à la gravité de leur faute, de sorte que les moins coupables occupèrent les premiers rangs et les plus coupables les derniers. Plus tard, après avoir racheté leur crime à force d'expiations, elles pourront remonter dans le ciel, leur première demeure; mais, en attendant, elles passent de corps en corps, et, à chaque transmigration, ces anges déchus descendent ou remontent dans l'échelle des êtres, selon qu'ils ont mérité ou démérité dans la place qu'ils occupaient. C'est ainsi que les Indiens combinèrent la tradition du péché originel avec la théorie de la métempsycose, de manière à en tirer la justification de l'état social, tel qu'il fût. Tous les faits existants recevaient par là un caractère de légitimité; il n'y avait plus d'injustice dans le monde; il n'était rien de si grand, ni rien de si vil, qui ne dût son élévation ou sa bassesse à ses propres vertus ou à ses propres fautes. En prenant sa racine dans la religion, la division des castes semblait être devenue inébranlable; l'inégalité subsistait même aux yeux de Dieu.

Certes, de pareilles doctrines révoltent à bon droit nos consciences, à nous autres chrétiens et Français du XIX[e] siècle; reconnaissons-le pourtant! à tout prendre, mieux valait encore ce régime des castes, malgré son iniquité, que le régime des tribus! mieux valait cette hiérarchie oppressive, mais pacifique et puissante, que les turbulentes agitations et les querelles stériles de l'âge antérieur. Le sen-

timent de l'unité sociale pénétra alors chez les hommes. Les races ne vécurent plus à part, elles étaient sans doute plutôt juxtaposées qu'unies, et les diverses fractions de la population ne s'étaient pas encore fondues; mais enfin le cercle social s'était élargi, et tous les progrès des sciences, de l'industrie, des arts, qui s'accomplirent sur les bords du Gange et du Nil, prouvent surabondamment que cette phase de la civilisation n'a pas été sans profit pour l'humanité.

Ces résultats étaient déjà conquis quand s'ouvrit enfin, sur les bords de la Méditerranée, le plus brillant théâtre de la civilisation antique. Ce furent des colonies sorties de l'Egypte et de l'Asie qui, en venant s'établir sur les côtes de la Grèce et de l'Italie, au milieu de tribus primitives, inaugurèrent cette troisième période de l'histoire. Le monde oriental et le monde barbare se rencontrèrent, et du choc et de la fusion de ces deux éléments sortit un monde nouveau, plein de divisions et d'anarchie, mais aussi de mouvement, où la politique secoua le joug de la religion, et où de simples municipalités, mille petits Etats libres et souverains, les *cités*, se substituèrent à l'immobile majesté des grands empires qui déclinaient. Or, c'est dans ces cités, dont l'indépendance et la rivalité firent tout à la fois la vitalité et la faiblesse de la civilisation gréco-romaine, c'est dans ces classiques cités, dont l'histoire nous est souvent mieux connue que celle de notre patrie, que la démocratie, pour la première fois, eut à jouer un grand rôle. Le nom même en fut trouvé à Athènes. Mais de quelle démocratie s'agissait-il? Qu'y avait-il sous tout l'appareil des assemblées du peuple, des tribuns, des magistrats électifs? Les démocrates de ce temps-là avaient-ils les doctrines des démocrates de nos jours? Questions immenses, dont nous devons du moins indiquer la solution, si nous n'avons pas le temps de les creuser!

Pour comprendre quelque chose aux révolutions des cités antiques, le point capital d'où il faut partir est la souveraineté primitive de l'aristocratie. Cette souveraineté était complète; les rois des temps héroïques furent obligés de s'y soumettre, et plus tard elle se trouva encore fortifiée, quand la royauté fut abolie et remplacée par des magistratures électives et temporaires dont les nobles disposaient seuls. Non-seulement les nobles se trouvèrent par là en possession de tout le gouvernement, mais, à cette époque, ils composaient à eux seuls toute la nation; eux seuls étaient citoyens; à Rome, par exemple, ce fut d'abord le corps des patriciens qui forma le *populus*. Maintenue par les lois d'une discipline sévère et par la participation à un culte commun, cette aristocratie, où l'esprit national semblait concentré comme dans le cœur de la cité, suffisait seule à remplir les

grandes fonctions sociales; c'était elle qui seule recrutait l'armée, rendait la justice et exerçait le pontificat ; seule aussi elle avait droit à la propriété territoriale qui se trouvait tout entière en ses mains. L'institution aristocratique s'appuyait à la fois sur la richesse, sur les armes, sur la religion, et en outre elle avait le patriotisme pour la faire vivre.

En face de cette aristocratie, ou plutôt au-dessous, se trouvait la plèbe.

La plupart des fondateurs des cités avaient ouvert dans les murs de la ville nouvelle un asile, lieu sacré et inviolable, où, de tous les pays environnants, les esclaves fugitifs, les condamnés, les proscrits venaient chercher, avec la sécurité, quelque apparence de liberté civile. Ces hommes, joints aux affranchis, furent les premiers plébéiens qui, dans l'origine, ne participaient ni au gouvernement, ni à la propriété du sol, ni au droit de porter les armes, ni même aux cérémonies religieuses : race inférieure dont le sang était jugé trop vil pour s'allier au sang patricien ! Les plus privilégiés adoptaient pour patronne une famille puissante, dont ils prenaient le nom et dont ils devenaient les clients, et pour ainsi dire les serfs.

Ainsi la cité était double, elle renfermait deux peuples : d'un côté, le patriciat, avec son autorité traditionnelle et son esprit patriotique, mais aussi avec son orgueil et son insatiable cupidité ; et de l'autre, la plèbe, foule confuse et assemblée au hasard, qui s'initiait peu à peu au devoir social, et méritait par là, de jour en jour, une plus grande place dans l'Etat.

Or, toute l'histoire intérieure des cités ne consiste que dans le récit des efforts persévérants par lesquels fut franchie l'énorme distance qui séparait les deux classes. Admis d'abord dans les armées, puis appelés à jouir des droits civils et à entrer en participation de divers priviléges politiques, s'emparant sans relâche de droits nouveaux dont ils se servaient comme d'échelons pour monter plus haut, les plébéiens, à travers une série de révolutions successives qui entraînèrent souvent la ruine de l'Etat, parvinrent à se rapprocher des patriciens, et quelquefois même à s'élever jusqu'à eux. Cette évolution s'opéra dans toutes les cités, mais nulle part elle ne s'est mieux dessinée qu'à Rome. Le double mouvement qu'on suit dans les annales de la grande cité est d'une simplicité admirable : à l'extérieur, la conquête du monde poursuivie avec une infatigable opiniâtreté ; à l'intérieur, la lutte des deux éléments qui composent la cité, le patriciat et la plèbe, et les progrès continus de celle-ci. Voilà l'abrégé de toute l'histoire romaine.

La démocratie toutefois ne triompha pas pleinement à Rome ; elle avait gagné du terrain pendant toute la république, mais sans atteindre son but ; pour réussir, il lui fallut se jeter dans les bras du pouvoir absolu. Ce fut le despotisme impérial, qui, en étendant son niveau sur toute la société, écrasa définitivement l'aristocratie romaine. L'égalité ne fut ainsi obtenue en partie qu'aux dépens de la liberté politique qui fut perdue ; mais, auparavant, beaucoup d'autres cités, Athènes surtout et généralement toutes les villes ioniennes, avaient été plus heureuses et avaient pu allier un régime démocratique avec un gouvernement libre.

Ce rapide exposé nous paraît suffisant pour apprécier la valeur des partis. En brisant l'ancienne discipline, la démocratie énerva souvent l'austérité morale qui avait honoré les cités dans leur premier âge ; mais, même en admettant le vérité de ce reproche, il faut reconnaître qu'elle n'en avait pas moins la justice de son côté. Evidemment, en Grèce comme à Rome, dans toutes les querelles des deux ordres, la bonne cause, la cause de l'équité comme du progrès, c'est celle de la plèbe opprimée qui combat pour son affranchissement ; celle des débiteurs, rongés par l'usure, qui défendent leur liberté et leur vie contre la cupidité des créanciers ; celle des pauvres qui veulent avoir leur part dans les terres conquises que les riches ont accaparées ; celle de la masse populaire qui réclame un droit de suffrage dans la cité pour laquelle elle verse son sang. Les patriciens, au contraire, dans les luttes obstinées qu'ils soutiennent pour la conservation de leurs privilèges, ne représentent que le parti de la résistance, parti héroïque quelquefois, mais toujours égoïste et aveugle.

Il faut donc rendre cette justice à la démocratie antique qu'elle avait le bon droit pour elle, ce qui est beaucoup ; mais en outre il se développa, sous son influence, un esprit moins exclusif et plus progressif, dont les bienfaits doivent être d'autant moins oubliés qu'ils s'étendirent également dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre matériel. Les arts, les sciences, les lettres, l'industrie, ne grandirent en Grèce qu'avec les libertés populaires, et Athènes surtout, la cité démocratique par excellence, ne dut sa prospérité et sa gloire qu'à l'esprit novateur dont elle était le foyer.

La constitution athénienne était bien vicieuse : pas de pouvoir, pas de direction sociale, tout dépendait des irrégulières émotions de la place publique ; et cependant à combien de grandes choses a suffi cette ville ! Il y a là un prodige inconcevable pour ces admirateurs de l'obéissance passive et de l'ordre mécanique, qui ne se doutent pas des ressources qu'il y a dans le peuple. Le fait est qu'avec sa détes-

table constitution, Athènes a pris la première place parmi les cités grecques et a contribué plus qu'aucune autre à sauver la patrie commune de l'invasion étrangère ; le fait est qu'avec cette constitution elle s'est enrichie, qu'elle est devenue une grande place de commerce, qu'elle a eu une marine puissante et que l'industrie y a fleuri. Ce sont là des faits, et il y en a de plus grands encore. Athènes a été la capitale intellectuelle de l'antiquité ; elle a été l'école de la philosophie et de la science ; elle a plus fait, en deux ou trois siècles, pour l'art dramatique et pour tous les genres de littérature, que de grands peuples dans tout le cours de leur existence ; c'est chez elle enfin que les beaux-arts ont atteint le degré de perfection dont ils étaient susceptibles dans la forme grecque. Eh bien! toute cette supériorité, d'où venait-elle? sinon de la démocratie, qui, en abaissant toutes les barrières entre les citoyens libres et en les conviant tous au partage du pouvoir, établissait entre eux tous une concurrence sans limites et ne laissait pas une seule force sans la produire au grand jour, pas un germe sans le féconder. Quelle cité aristocratique a jamais pesé du même poids dans la balance des destinées humaines? Admirable puissance des libertés populaires! Voilà une ville sur laquelle passe le souffle démocratique, et voilà qu'elle devient le centre de la civilisation antique et qu'elle peut à elle seule représenter cette civilisation tout entière dans ce qu'elle a de plus éminent!

On pourrait tirer de l'histoire de Rome des enseignements semblables. Le dur, le féroce génie de la cité romaine ne commença de s'adoucir que par les progrès du peuple et malgré les constants efforts du parti aristocratique. C'est ce dernier parti, par exemple, qui, dans sa dureté traditionnelle envers l'étranger et le vaincu, refusa pendant des siècles aux alliés toute participation aux droits politiques, comme il l'avait auparavant refusée à la plèbe, tandis que les Gracques, ces deux frères si purs et si calomniés, en prenant en main l'intérêt des alliés, unirent à jamais la cause italienne à la cause démocratique. Les victoires du patriciat romain ne profitaient qu'à lui seul ; celles du peuple tournaient plus ou moins à l'avantage de toute la république.

Cette supériorité morale de la démocratie, sa fécondité dans l'ordre intellectuel, son bon droit, tout cela n'est pas contestable ; l'accroissement qu'elle donnait à la force publique ne l'est pas non plus. En élargissant la cité, pour y faire entrer de nouvelles classes, la démocratie donnait pour base à l'État, au lieu d'une caste, un peuple tout entier ; base plus solide et plus durable, qui défie presque toujours l'effort des conquérants et contre laquelle le temps lui-même semble être impuissant!

Nous ne cherchons pas, on le voit,à rabaisser les mérites de la démocratie antique; mais en l'étudiant davantage, nous allons avoir en revanche à y constater de grands vices.

Dans toutes les Républiques, l'autorité suprême appartenait à un corps délibérant, qui partout, suivant les paroles d'Aristote « décidait de la guerre et de la paix, des alliances, des traités, qui faisait les lois, prononçait la peine de mort, ou l'exil, ou la confiscation, et recevait le compte des agents comptables. » C'était l'assemblée du peuple. Là résidait réellement la souveraineté, et il fallait avoir le droit d'y voter pour être un citoyen complet. On comprend aisément que la composition de ce corps souverain était le point fondamental de toute constitution. Dans les aristocraties, on n'accordait le droit de suffrage qu'à une faible partie des habitants, soit qu'on exigeât une noblesse de race, comme à Sparte, ou seulement la constatation d'un certain revenu, ce qui était un véritable cens électoral. Très-souvent aussi, il y avait des cens d'éligibilité, c'est-à-dire que les riches seuls pouvaient être élus à certaines fonctions. Plus au contraire l'Etat était populaire et plus ces distinctions s'effaçaient; les cens d'éligibilité étaient supprimés; les fonctions publiques étaient rétribuées pour devenir accessibles à tous, et le droit électoral s'étendait jusqu'aux dernières classes de la population libre. Dans les démocraties complètes, le suffrage universel était la règle ordinaire, et souvent même, comme à Athènes, l'assistance à l'assemblée publique donnait droit à un salaire: on assurait par là le pouvoir des pauvres, qui trouvaient à vivre de l'exercice même de leurs droits politiques.

A Rome, où le vote n'eut jamais lieu par tête, mais toujours par groupes, par sections, ce furent d'abord les *curies* aristocratiques, au temps où les patriciens seuls composaient la cité, puis ensuite les *centuries*, qui furent appelées à voter sur le forum. Ces centuries, qui étaient des groupes établis d'après la fortune, avaient été beaucoup plus multipliées chez les riches que chez les pauvres. Aussi les progrès du peuple amenèrent-ils l'introduction d'un troisième mode de voter qui était plus équitable; aux comices par *curies* et par *centuries* succédèrent les comices par *tribus* ou quartiers.

Toutes ces modifications sans doute étaient purement réglementaires; mais elles n'en avaient pas moins un intérêt du premier ordre. Au fond, il s'agissait toujours de savoir à qui reviendrait la souveraineté légale; c'est la même question qui s'est si longtemps agitée chez nous sous le nom de réforme électorale.

Les gouvernements de l'antiquité étaient donc des gouvernements de publicité et de discussion, autant et plus que les nôtres; mais il y

avait cette différence considérable que jamais les anciens ne firent entrer dans leurs combinaisons politiques le principe fécond de la *représentation.* Ils n'en avaient pas même l'idée. Chose singulière! ils n'imaginèrent jamais, ce qui semble pourtant si simple et si logique, que des hommes élus par les diverses fractions du peuple pussent être chargés de faire les affaires de ce peuple, comme ses mandataires et ses représentants. Non! Dans chaque République, le citoyen dut toujours venir voter en personne sur chaque affaire, de sorte que ses occupations civiques absorbaient presque toute sa vie, et que son métier de citoyen ne lui permettait guère d'en exercer un autre. De là cette physionomie étrange des cités de l'antiquité, où l'on ne s'occupait que de politique, où la tribune aux harangues jetait sans cesse dans la foule une émotion bien plus vive que la presse ne peut le faire chez nous, et où, en place de quelques centaines de législateurs réunis dans une chambre, on avait un peuple tout entier qui s'assemblait en plein air pour décider tumultueusement des destinées de la patrie.

Que ce gouvernement direct par la multitude ne pût s'appliquer dans un grand Etat, c'est chose évidente. Quand Rome cessa d'être une *cité* et que le droit de suffrage eut été accordé à l'Italie, il fallut bientôt renoncer à tenir des comices où aurait dû se réunir plus d'un million d'hommes. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la portée de cet inconvénient; en outre, il y en avait un autre qui n'était ni moins grave, ni moins inévitable, c'était l'absence de toute suite dans les affaires.

La plupart des législateurs de l'antiquité avaient établi des corps politiques, gardiens des traditions et de la loi, qu'ils avaient chargés de veiller à la direction générale de l'Etat; mais la démocratie grecque eut bientôt renversé ces faibles digues. Athènes surtout porta jusqu'à la dernière extrémité la méfiance et la haine de tout pouvoir; non-seulement toutes les fonctions politiques et militaires y devinrent électives et annuelles, mais la magistrature suprême, celle qui donnait le premier rang dans la République, y fut supprimée de fait. Réduite à un titre vain, elle dut changer de main chaque jour pour passer successivement à tous les membres du sénat. A vrai dire, il n'y avait de pouvoir à Athènes que le pouvoir mobile et capricieux de la place publique, et il résulta de là que la politique athénienne fut toujours saccadée et incertaine, et que la cité, en définitive, manqua sa fortune. Rome au contraire fit la sienne, et elle la dut en très-grande partie à la direction du corps éminemment aristocratique qui avait conservé chez elle le soin de la diplomatie et de toutes les relations extérieures. L'intervention du sénat romain dans les affaires intérieures de la cité

fut toujours odieuse; mais son habile persévérance et son machiavélisme patriotique contribuèrent autant que le courage des légions à l'agrandissement de la République.

Outre cette incompatibilité de la démocratie antique avec l'extension de l'État et avec aucune politique bien suivie, on peut faire valoir contre elle cet autre grief légitime qu'elle ne respecta jamais les droits des minorités. Il n'y avait pas de refuge contre la toute-puissance populaire qui fût ouvert aux partis vaincus, et encore moins aux individus qui osaient, en quoi que ce fût, se mettre en contradiction avec la volonté générale. La justice elle-même fut souvent organisée de manière à soumettre à l'arbitraire de la majorité la fortune et la vie des citoyens. Nous citerons encore Athènes, où la plupart des tribunaux étaient composés de plusieurs centaines de juges qu'on tirait au sort dans tout le peuple et où toutes les passions de la place publique animaient ces immenses jurys, qui prononçaient à la fois au civil et au criminel. C'est un de ces tribunaux qui condamna Socrate.

On voit combien la liberté individuelle était mal assurée sous ce régime. En général les droits des individus n'obtinrent jamais beaucoup de faveur dans toutes les républiques de l'antiquité, où les législateurs et les bons citoyens se préoccupaient presque exclusivement de l'unité sociale, et où l'on regardait le citoyen comme fait pour la patrie, plutôt que la patrie pour le citoyen : principe fécond assurément, qui, seul, put donner tant de vitalité à de si petits peuples; principe juste et vrai, car le citoyen se doit à la patrie, l'homme se doit à la société dont il a tout reçu, la vie physique et la vie morale; mais, principe de tyrannie, quand on l'exagère et le fausse dans son application, quand le parti victorieux fait triompher ses passions et ses intérêts, sous prétexte des droits et des intérêts nationaux.

L'union étroite, indissoluble de la religion et de la politique, ne laissait pas même au citoyen antique cette part de liberté que le christianisme a assurée aux hommes en établissant la distinction du spirituel et du temporel. Cette distinction n'eut jamais cours dans l'antiquité. Subalternisée et amoindrie, réduite à des légendes et à des cérémonies, sans dogmes fixes, sans enseignement moral, mais puissante encore, surtout dans les démocraties, la religion n'était qu'une institution purement nationale. Chaque cité avait ses dieux protecteurs; chacune avait son culte particulier, auquel le citoyen seul pouvait, comme il devait participer. Il n'y avait pas même de clergé qui exerçât spécialement les fonctions religieuses; les mêmes hommes étaient tour à tour généraux, magistrats et pontifes.

Ainsi, l'État embrassait tout dans son unité souveraine : la vie pu-

blique, la vie religieuse, et jusqu'à la vie privée. La famille elle-même ne jouissait que d'une liberté contestée, et, dans l'excès de leur socialisme, les plus grands hommes de l'antiquité, Lycurgue et Platon en tête, voulaient qu'on arrachât l'enfant aux foyers domestiques pour les mouler, dans une éducation commune, à la seule effigie de l'Etat.

Faut-il maintenant, après avoir exposé quel était le gouvernement des cités isolées, nous élever plus haut pour voir quelles étaient leurs relations ordinaires? Hélas! quel spectacle aurions-nous? sinon celui de rivalités acharnées, de haines féroces, d'un antagonisme constant. L'esprit qui a dominé tout le monde gréco-romain est l'esprit municipal, et l'on sait combien cet esprit est étroit, jaloux, exclusif. C'est lui qui, en entretenant l'anarchie et la guerre, empêcha la naissance de tout large esprit national, et ne permit aux grandes puissances de s'étendre que par des violences tyranniques. Chaque Etat était avant tout une ville libre, une municipalité souveraine, une *cité* : là est le secret de la politique antique; là aussi était une des plus funestes plaies de l'époque. Née au milieu de l'extrême division des Etats, la civilisation gréco-romaine ne put jamais les amener à une fusion libre et volontaire. La Grèce, malgré l'analogie des cultes, l'unité de la langue et la conformité des mœurs, ne put constituer même une simple fédération, et l'unité romaine ne fut fondée que sur l'asservissement des vaincus, et ne fut cimentée que par leur sang.

Nous nous sommes jusqu'ici attaché à des études purement politiques; en pénétrant plus profondément dans les mystères de ces temps, nous aurions encore à traiter de la constitution de la famille, des rigueurs du droit paternel, de l'infanticide si commun et si autorisé, de la quasi servitude où le fils de famille restait pendant toute la vie de son père, de la position inférieure des femmes, de leur état de dépendance et d'abaissement; nous devrions aussi parler de la férocité des mœurs, de la dureté pour l'étranger, de la cruauté du droit des gens, et de ces vices honteux qui souillaient les plus belles vies; mais toutes ces grandes questions ne rentrent pas immédiatement dans notre cadre. Sous tous ces rapports, comme sous ceux du droit des gens et de la liberté individuelle, la démocratie ne valait pas mieux ni pis que les autres gouvernements, et elle peut prendre sa part aussi bien des reproches que des rares éloges qu'a mérités l'antiquité. Il y a au contraire un grand fait historique, le plus grand des faits historiques, qui touche au plus vif de notre sujet, et dont nous devons nous occuper avec quelques détails : nous voulons parler de l'esclavage.

H. Feugueray.

(*La suite au numéro prochain.*)

DU PARTI ANTI-DÉMOCRATIQUE

PARMI

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS.

Quelque temps après la Révolution de février, un nombreux parti s'est nettement dessiné parmi les catholiques français. Ce parti, du reste, n'a subi qu'une transformation logique, une évolution naturelle, car il existait avant février, avec ses tendances, avec son caractère et presque avec tous ceux qui le composent encore. Arrivé maintenant à la plénitude de son développement, il a son chef déclaré, c'est M. de Montalembert; il a son homme politique, c'est M. de Falloux, ministre, tous deux le représentent à la tribune nationale; il a son journal, c'est l'*Univers*, suivi de quelques journaux à Paris et dans la province. Il a dans le clergé beaucoup de partisans; les catholiques, en grand nombre le regardent comme l'organe exclusif des intérêts de leur croyance. Il passe aux yeux du simple peuple, aux yeux des classes lettrées, aux yeux de la presse, aux yeux de tous, soit en France soit à l'étranger, comme l'expression presque officielle de l'opinion catholique dans notre pays. Ce fait est grave, et nous le constatons sans le dissimuler en rien.

En face de ce parti s'en est constitué un autre, parmi les catholiques, peu de temps après l'avénement de la République. A sa naissance, il eut d'abord pour chef le R. P. Lacordaire; il eut son journal reconnu, l'*Ère nouvelle*, il eut des partisans de sa doctrine dans le gouvernement, il excita dans la presse une attention sympathique, il eut un nombre considérable d'amis pleins d'ardeur dans le clergé; les catholiques lui donnèrent de vives et nombreuses adhésions; le peuple, surtout le peuple de Paris, lui fit un bon accueil, en acceptant son journal parmi les plus populaires, et son apparition fut remarquée chez les nations étrangères.

Les doctrines de ces deux partis sont connues, elles peuvent se caractériser complétement en peu de mots: Le parti de M. de Montalembert repousse l'alliance du catholicisme avec la démocratie moderne et se coalise avec les partis de la résistance absolue ou de la réaction. L'autre parti veut, au contraire, l'alliance du catholicisme avec la démocratie sainement entendue, et le loyal concours à donner au mouvement de réforme et de progrès social, qui travaille le monde. L'un s'allie finalement et fatalement aux capitalistes, à l'absolutisme, à la force matérielle, maintenant un brutal *statu quo;* l'autre s'allie naturellement aux peuples, à leurs aspirations légitimes et aux pures idées de liberté, d'égalité et de fraternité universelles à réaliser dans un progrès tout moral et sous la pression d'une puissance tout intellectuelle. L'un est du côté des riches, des heureux et des forts; l'autre du côté des pauvres, des souffrants et des faibles. Il n'y a pas à subtiliser, telles sont les doctrines, telles sont les tendances manifestées par toute une série

d'actes et de paroles, tels seront les résultats inévitables qu'amènera l'inflexible logique.

Est-ce à dire que nous accusions d'intentions coupables et les chefs du premier parti que nous avons signalé et ceux qui adhèrent à leur tendance? Non, certes, et jamais une pareille injustice, une pareille exagération ne sortira de notre plume. Nous rendons justice aux volontés restées pures, aux services quelquefois rendus, au courage déployé dans de certaines circonstances; nous connaissons les illusions des préjugés, la puissance de l'éducation et des habitudes, la force secrète, et dont souvent on ne se rend pas compte, des intérêts personnels, l'entraînement de certaines amitiés, de certaines sympathies dans l'ordre politique et dans l'ordre social, nous savons combien cet ensemble de causes peut aveugler et pousser vers un but qu'on ne veut pas. Nous savons même que dans ce parti, dont nous parlons, il en est beaucoup qui n'y sont que médiocrement attachés, qui en sentent la faiblesse et les dangers, et n'y restent qu'en attendant un autre drapeau pour leur donner à la fois, et la sécurité de la foi catholique, et la liberté d'un légitime progrès; mais enfin, nous avons dû lui donner le caractère qu'il a pris hautement et tirer les conséquences évidentes qui ressortent, et qu'il a du reste déjà fait ressortir lui-même, de ses principes avoués.

Or, le chef de ce parti, M. de Montalembert, dans une lettre adressée à l'*Ami de la Religion*, a cru devoir condamner avec hauteur, avec dureté, au point de vue des intérêts de l'Eglise, les membres du clergé et les simples catholiques qui suivaient une ligne politique différente de la sienne, il a renouvelé solennellement cette condamnation dans le manifeste du comité de la liberté religieuse au sujet des élections. Cette condamnation a été le signal d'une attaque violente, passionnée, dans la presse et hors de la presse, contre les catholiques partisans de la démocratie. C'est donc ce parti qui a commencé la lutte, il l'a fait sans ménagement aucun et avec l'intention évidente d'un combat décisif. Jusqu'à un certain point, nous ne lui en faisons pas un crime, car c'est ainsi que la discussion fera jaillir la vérité, c'est avec cette vigueur que l'on doit défendre ses opinions lorsqu'on les croit liées au triomphe de sa foi, aux intérêts de son Eglise, seulement nous en prenons acte et nous voulons user de la même franchise; car nous devons nous prononcer, nous aussi, en entrant dans la presse, et dire nettement, dans cette lutte capitale, à quel parti nous appartenons, et quelles sont les raisons de notre choix.

Avons-nous besoin de le dire à nos lecteurs et ne l'avons-nous pas déclaré hautement dans notre premier numéro, nous appartenons par tous nos principes, par toutes nos affections, par tous nos antécédents, par tout notre amour pour l'Eglise et pour le peuple, au parti catholique qui accepte avec joie, avec espérance, la démocratie moderne, et en veut l'application légitime dans un continuel progrès. Nous sommes de ce parti qui regarde notre époque comme travaillée d'une juste aspiration vers des réformes nécessaires. Ces réformes ont toutes nos sympathies, et nous voulons les aider loyalement en les harmonisant avec le dogme catholique qui doit leur donner la sagesse et la puissance. Voilà notre parti, et bien que nous commencions une ligne nouvelle, sans solidarité de détail avec aucune publication antérieure, nous acceptons toute la solidarité des principes que nous venons d'énoncer, et du parti qui les a inaugurés naguère avec talent, courage et dévouement.

Maintenant pourquoi condamnons-nous le parti contraire? Nous devons le dire sans détour, comme ce parti nous l'a déjà dit lui

même lorsqu'il nous a condamné et lorsqu'il s'est séparé de nous.

Nous nous séparons du parti anti démocratique créé parmi les catholiques en France, parce que nous le regardons comme faux dans ses principes, funeste à l'Eglise par ses actes et conséquemment dangereux pour l'avenir du catholicisme dans notre pays et chez les autres peuples du monde.

Ses principes, nous les discuterons au long, et plus tard de nombreux travaux seront dirigés vers cette étude de droit politique et social. Quant à ses actes, nous allons en donner le sommaire en les appréciant à notre point de vue, avec toute la liberté que commande une question où se trouvent mêlés des intérêts si graves pour nous, catholiques et français.

Le chef de ce parti, M. de Montalembert, fut un écrivain de l'avenir, il accepta pleinement la révolution de Juillet et la souveraineté du peuple qui en était la sanction et le droit. Il applaudit au soulèvement de la Pologne, il l'aida de ses vœux ; il fut un de ses derniers défenseurs alors que Grégoire XVI, dans son fameux bref, s'était prononcé en faveur de la Russie. Il combattit pour la liberté nationale, pour la liberté religieuse, pour la liberté d'éducation ; tel fut son début dans la carrière politique. Avons-nous besoin de dire que nous aimons et le principe et la tendance de ce début, malgré certaines exagérations erronées de l'école à laquelle appartenait le jeune pair de France.

Vers le milieu du règne de Louis-Philippe, la question de la liberté d'enseignement fut soulevée. Elle fut agitée dans la presse par *l'Univers religieux* et à la tribune surtout par M. de Montalembert. C'est alors que se forma le parti que nous avons devant nous, c'est alors qu'il commença son action publique, et que l'Église, ainsi que la société, en reçurent les contre-coups. Or, depuis cette époque, ce parti ne nous semble avoir fait que des fautes et s'être constamment éloigné d'une ligne juste et sage.

Que nous étions loin de le croire alors ! En voyant les catholiques s'ébranler pour les droits sacrés de leur croyance, en les voyant s'avancer et se mettre en ligne dans la grande armée libérale, portant sur leurs drapeaux les deux mots : Liberté d'enseignement, liberté religieuse, nous crûmes un instant que la réconciliation des catholiques avec la liberté moderne allait se faire ; qu'en suivant le sentier d'une ou deux fractions de cette liberté, ils arriveraient à l'accepter tout entière, et à former le gros de l'armée démocratique pour lui apporter la discipline et la force de la vérité. Nous rêvions de brillantes destinées pour ceux-là mêmes que nous combattons aujourd'hui, et nous croyions que l'Irlandais O'Connell, en se couchant dans sa tombe, saluerait un successeur en France, pour achever cette conquête que le premier n'a fait qu'entrevoir du sommet de son génie. Mais vous nous avez bientôt cruellement détrompés par vos imprudences et vos fautes.

C'est vous, orateurs, journalistes, qui faisant de cette grande et sainte question de la liberté d'enseignement une question toute passionnée, toute personnelle, toute irritante, ne voulant ou ne pouvant la traiter avec cette mesure, cette sagesse de raison, cette force calme et logique du droit naturel et public, dont plusieurs évêques vous donnaient l'exemple et le conseil, en gémissant sur vos écarts, avez soulevé tous les préjugés, toutes les colères, tous les orgueils froissés, pour mettre entre la foule et nous, catholiques, une barrière de haine enflammée. C'est vous qui avez fait de cette question nationale et purement civile une question, je ne dirai pas seulement catholique, mais purement cléricale, que dis-je, vous n'avez parlé presque

que des jésuites. Vous avez su prendre si mal votre position que les chambres, que l'opinion, que la France entière, en accordant cette liberté que tous voulaient en juillet, eût cru renoncer à sa liberté, voter le triomphe d'un parti clérical implacable et rétablir les jésuites au gouvernement du pays. C'est vous qui avez lancé, au milieu de toute cette impopularité, la grave parole de nos évêques, et l'avez fait recevoir avec colère, avec mépris, lorsque, dans toute autre circonstance, elle eût été accueillie avec respect, et même avec enthousiasme, car elle proclamait la liberté. C'est donc vous, en grande partie, qui avez rendu vains tous nos efforts, qui avez rétabli la fortune du monopole, qui avez rendu inutile le bon vouloir de quelques gouvernants, qui avez fait écarter les projets de lois presque entièrement libéraux pour être remplacés par des projets de plus en plus tyranniques. Sans vous la France serait couverte d'institutions libres, et c'est à vous que l'on doit donc attribuer si la jeunesse française est encore entièrement soumise à cet enseignement que nos évêques ont déclaré destructeur de la foi. Tous vos discours, tous vos articles ont été des malheurs pour l'Église, la France et la jeunesse.

C'est vous qui avez indentifié non-seulement la cause de l'éducation, mais la cause de l'Eglise même avec l'ordre des Jésuites, vous acharnant toujours à faire de cette question la question principale, et c'est ainsi que vous avez encore rendu odieuse, suspecte, la plus précieuse des libertés, celle qu'au fond le monde demande avec le plus d'ardeur, la liberté d'association, impliquant la liberté des ordres religieux; c'est ainsi que vous avez rallumé toute l'impopularité de cet ordre fameux, contre lequel vous avez soulevé l'Europe presque entière, et qu'après avoir compromis à son sujet toute l'Eglise de France, vous avez humilié cette Eglise par le désaveu que l'on vous envoya de Rome. Imprudents et passionnés amis, vous avez été les vrais ennemis des jésuites, vous avez été un malheur pour eux, et je sais que plusieurs d'entre eux n'ont pas craint de le dire.

C'est vous qui vous êtes posés en dictateurs de l'opinion catholique en France. Vous, laïques, pour la plupart étrangers, par vos travaux antérieurs, à toute étude ecclésiastique et même philosophique sérieuse, vous avez, par un dur monopole de publicité, fait peser sur l'Eglise de France un joug de direction, dont nous avons entendu se plaindre amèrement plusieurs évêques, une foule de prêtres contristés et de catholiques intelligents.

C'est vous ou ceux à qui vous applaudissiez qui avez conduit cette triste affaire de Suisse, où le catholicisme a perdu tout à la fois et sa dignité et ses franchises, et c'est au discours passionnément réactionnaire de votre chef, applaudi à toute outrance par la chambre de Louis-Philippe, que vous avez dû les éloges de M. Guizot, à la veille où la France allait l'abattre avec mépris, avec indignation.

C'est vous qui fûtes aussi vaincus par le peuple en Février avec le ministère Guizot; car, comme ce ministre votre maître, vous avez le génie de l'impopularité. La République vous déconcerta, et vous étiez si peu dans les faveurs du pays, que vous trouvâtes à peine dans toute la France, au moment où le catholicisme, réapparu sur nos places publiques, redevenait populaire, un seul département pour donner au chef de votre parti quelques voix de majorité.

C'est vous qui, dans la Constituante, par la bouche de M. de Montalembert, faillîtes encore perdre la cause de la liberté d'enseignement et soulever un flot de passions capable d'en arracher, de notre Constitution, le principe lui-même. Il fallut toute la prudence d'un évêque,

toute la modération des hommes sérieux pour arrêter le mal et réparer votre faute.

C'est vous qui dans vos discours, dans vos articles de journaux avez montré sans cesse un mépris, une haine pour le mouvement social de la démocratie naissante, au risque de compromettre l'Eglise de France par ces doctrines antinationales et cette impopularité dont vous semblez avoir besoin. N'est-ce pas vous, en effet, qui faites supporter aux catholiques presque toute la répulsion pour le ministère actuel, caractérisé par le nom de M. de Falloux, l'un des vôtres?

Vous et vos amis, vous avez préparé, conduit cette malheureuse affaire de Rome, qui met l'Église dans le deuil et ne laisse plus d'issue au souverain pontife affligé. Ce sont vos partisans, ceux auxquels vous avez applaudi, qui depuis le retour de leur influence sur la ligne politique du pape, lui ont ravi cette brillante popularité de libéralisme réformateur, qui blessait l'œil de tant de gens. L'histoire aura des comptes peut-être terribles à vous demander sur cette réaction à Rome, qui a tout perdu en donnant gain de cause au parti violent dont les efforts eussent été vains sans elle. Vous répondrez devant votre siècle de toutes les excitations à la guerre, de tous les conseils que vous avez donnés à Gaëte, de cette expédition française due en grande partie à votre influence politique, et dont vous avez, aux yeux de la France, toute la responsabilité. Oui, et c'est ici où vous nous avez frappés au cœur, vous avez contribué de toutes vos forces à ôter au pape cette auréole de douceur, de clémence et de paix qui couronnait son front de Pontife aux jours de l'amnistie, au jour où il reculait devant une guerre à l'Autriche faite en son nom; au jour où, dans le Quirinal, il s'écriait qu'une seule goutte de sang ne devait pas couler pour lui. Vous êtes en grande partie cause que ce Pontife tant aimé, et si digne de l'être, a pu être accusé devant le peuple français et devant les autres peuples, d'être l'ennemi des Romains et le provocateur d'une guerre sanglante.

C'est vous qui vous êtes associés à toutes les mesures de répression violente contre la presse, contre le droit des assemblées politiques, et cela sans douleur, sans protestation, avec le même accent que tous les organes de la monarchie et de l'absolutisme dans toutes leurs nuances. M. de Montalembert n'a-t-il pas attaché son nom à la proposition la plus violente qui se discute dans ce moment, et *l'Univers* n'a-t-il pas cherché à excuser le bris de l'imprimerie Boulé?

C'est vous qui, par la bouche de votre chef, avez accusé la *Démocratie catholique* de compromettre l'Église par son alliance avec la République, lorsque vous avez compromis cette même Église par votre alliance avec tous les dynastiques, alliance qui a jeté entre le clergé et le peuple ces défiances, ces préjugés un instant dissipés par l'élan religieux de février. Vous nous avez accusé d'avoir quelques sympathies pour les réformes sociales, d'avoir accepté quelques principes qui nous paraissaient justes, et vous, en même temps, vous alliez vous confondre dans la rue de Poitiers avec les représentants de toutes les doctrines anticatholiques, de toutes les passions antireligieuses, avec tous les hommes qui, par leurs écrits, par leurs discours, leurs exemples, leurs leçons, ont cherché à tuer l'influence de l'Église sur la nation et sur toute la jeunesse française; en un mot, vous avez donné solennellement la main à M. Thiers, et vous avez signé ses formules. Soyez donc au moins indulgents. Vous avez, d'un ton superbe, gourmandé les prêtres qui se mêlaient aux réunions populaires, où ils allaient, selon vous, se faire les conrtisans du peuple, et vous ne vous êtes pas aperçus que, dans leur conduite vous censuriez le plus noble sentiment du prêtre, celui qu'il

a reçu des saints, celui qu'il a reçu de Jésus-Christ, accusé lui-même par les grands, d'aimer le pauvre peuple et d'être toujours au milieu de lui. Oui, nous aimons le peuple; nous nous trouvons bien dans ses rangs; ses réunions nous plaisent beaucoup mieux que les salons les plus élégants; dociles à la parole échappée au cœur de l'archevêque de Paris, parlant du peuple, partout où nous croirons qu'on peut l'instruire ou le préserver du mensonge, nous y serons, s'il est possible, pour lui parler avec amour, avec courage; et si l'on nous appelle ses courtisans, nous accepterons volontiers ce nom que nous n'avons point porté dans les cours et dans les fêtes des rois, et qui ne peut nous mener ni à la fortune ni au pouvoir de l'État.

Réfléchissez-y, que tous y réfléchissent, la chose en vaut la peine. Jusqu'à ce jour vous avez dépopularisé l'Église; vous avez perdu toutes ses causes, vous avez entassé fautes sur fautes; vos principes, du reste, ne pouvaient produire d'autres conséquences; n'en est-ce pas assez pour que nous vous donnions un avertissement solennel, pour que nous nous séparions hautement de votre ligne et que nous vous invitions ardemment à la changer vous-même, ou du moins à permettre que des catholiques s'en éloignent en pensant et en agissant autrement que vous ne le faites.

L'abbé P. CHANTÔME.

SUR LES ADHÉSIONS

DONNÉES

A NOTRE REVUE ET A NOS PRINCIPES.

Quand nous avons commencé l'œuvre de publicité que nous continuons et que nous poursuivrons avec courage et constance, nous ne nous sommes pas dissimulé les obstacles sans nombre que nous rencontrerions sur notre route, et les efforts que nous aurions à faire pour en triompher. Nous connaissions les préjugés que nous aurions à vaincre, les vérités pénibles à dire qu'il nous faudrait énoncer, l'influence de ceux qui attaquent nos doctrines, et surtout la faiblesse des hommes de notre époque lorsqu'il s'agit d'appuyer une entreprise qui demande du dévouement et de l'énergie. Ces considérations si graves ne nous ont point arrêté, mais il a fallu pour cela voir dans notre œuvre une œuvre imposée par le double devoir de catholique et de citoyen. Toutefois, ce à quoi nous n'aurions pas osé nous attendre, vu notre faiblesse, notre obscurité, le peu de publicité que nous avons pu donner à notre projet, ce sont ces adhésions nombreuses, pleines de sympathies qui nous sont venues de toutes parts, dont nous gardons précieusement les preuves, et que nous eussions enregistrées avec tant de joie dans notre Revue si l'espace et les matières eussent pu nous le permettre.

Des ecclésiastiques de tous les rangs, de tous les pays, des catholiques en grand nombre, des hommes sincères et éclairés, quoiqu'en

dehors de nos croyances, nous ont donné les témoignages de vive adhésion et nous ont envoyé les plus flatteurs encouragements; nous les en remercions ici, car ils ont augmenté notre confiance et notre force, ils nous ont prouvé, ce que nous savions au reste déjà, que nos principes et notre tendance avaient dans le pays une foule de partisans aussi sages qu'avancés.

Ces adhésions nous sont d'autant plus précieuses que nous les méritions moins, puisque nous sommes encore au début de nos travaux, et elles nous ont d'autant plus encouragé que toutes nous montrent, dans ceux qui nous les ont données, une remarquable intelligence de la situation, les vues les plus justes sur la conduite à tenir et la plus sage convenance sur le ton que nous devons prendre, nous éloignant tout à la fois et d'une prudence et d'une hardiesse qui trahiraient également la vérité.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien continuer avec nous ces relations qui nous soutiennent et qui nous éclairent, elles seront une diversion bien douce à nos travaux, elles donneront à notre œuvre son vrai caractère, celui d'un point de ralliement pour tous les esprits que l'avenir préoccupe, et qui veulent par des progrès légitimes parer à tous ses dangers.

Notre œuvre n'est pas la nôtre; elle est et elle sera surtout, nous l'espérons, dans un prochain avenir, l'œuvre de tous nos adhérents. Ils y coopéreront de leur zèle, de leur parole, de leurs travaux. Elle deviendra le camp d'une armée destinée à défendre et à propager les doctrines catholiques en leur donnant les applications que réclame impérieusement notre époque.

APERÇU HISTORIQUE
SUR LA SITUATION EXTÉRIEURE.



Après l'explosion de Février, la France eut entre ses mains les destinées de l'Europe.

Vienne donnait l'exemple à Milan : la force même qui devait comprimer la révolution se faisait révolutionnaire. La Hongrie, la Gallicie, la Bohême étaient en mouvement. L'Allemagne était absorbée par les soucis de sa reconstitution. Débarrassée de la question espagnole, l'Angleterre nous tendait la main.

Sous la pression révolutionnaire, le système des traités de Vienne, pour un moment, était abandonné : L'Europe de 1815 offrait, pour sa rançon, la reconnaissance des droits méconnus; elle consentait, par des sacrifices nécessaires, à conjurer la menace d'un bouleversement radical. Aux deux extrémités de l'Europe, le principe des nationalités conquérait satisfaction; et le triomphe de ce principe était le triomphe de la révolution française qu'il justifiait en la consacrant : En Hongrie, l'art. 3 de la diète de 1848 portait à la politique impériale un coup décisif. En assurant au pays un gouvernement parlementaire et un ministère indépendant, en investissant le Palatin du pouvoir exécutif, il développait toutes les lois précédentes, sanctionnait l'antique indépendance du pays, établissait en fait ce qui avait toujours existé de droit. Or, ces lois nouvelles, l'empereur lui-même les confir-

mait, au sein de la diète de Presbourg, par une ratification solennelle. — En Italie, comme en Allemagne, la vieille Europe achetait le pardon : l'Autriche offrait au royaume Lombardo-Vénitien un gouvernement indépendant et une armée nationale. La diplomatie de l'empire voyait dans cet arrangement le seul moyen de prévenir une intervention française ; le ministre anglais à Turin, M. Abercromby, partageait cette conviction et ne la cachait pas.

Ainsi, au midi comme au nord, le système de 1815 s'inclinait devant la révolution, le fait devant le droit, l'Europe devant la France.

Pour consacrer de tels résultats, pour graver la pensée émancipatrice sur les tables du droit européen, que fallait-il ? une seule chose : avoir conscience de notre force, et *vouloir.*

Une révolution, comme un coin enfoncé violemment, disjoint le faisceau des États : elle le relâche pour un instant, et permet d'y porter la main ; mais bientôt, les liens se reserrant, opposent aux efforts tardifs leur première immobilité.

Le gouvernement français laissa passer ce moment décisif. Au lieu de vouloir, il regarda ; au lieu d'agir, il attendit. En présence d'une parole donnée, en présence des engagements les plus solennels qu'ait jamais contractés la France à la face de l'Europe (1), devant une question où étaient en jeu la dignité morale et l'intérêt du pays, il perdit quatre mois à s'enquérir bonnement du lieu où se tiendrait une conférence diplomatique, donna le temps à l'Autriche de lui opposer le *fait accompli,* se croisa les bras pendant que l'Europe se reconstituait sur les bases de 1815 ; en un mot, six mois durant, sembla ne poursuivre qu'un but : se faire oublier. — Ce but, il l'atteignit : à la fin de la première période de notre histoire extérieure depuis la révolution de février, cette politique d'inaction avait porté ses fruits : la question italienne était, sinon réglée, du moins décidée, sans nous, hors de nous, contre nous. La révolution de février n'était plus, à l'extérieur, qu'un fait sans résultat, par conséquent sans valeur originelle ; elle était mise au ban de l'Europe. — La France avait compromis sa parole ; il ne restait plus qu'à la démentir : à la période de *l'inaction* succéda la période de *l'abdication.*

Cette période fut inaugurée. Le jour où, présentant à la tribune le programme du nouveau ministère, le président du conseil rétractait solennellement des promesses solennellement données. « Nous sommes très-décidés, disait M. Odilon Barrot, à ne promettre que ce que nous croirons pouvoir tenir. » Qu'était-ce à dire ? Il ne s'agissait point pour le ministère d'engagements à prendre, mais d'engagements à tenir. La France vivait avant le ministère ; avant lui elle avait parlé, elle avait promis. L'administration nouvelle, dans l'héritage qu'elle recueillait, trouvait ces paroles et ces promesses. Était-elle en droit de les annuler ?

A partir du mois de janvier 1849, pas un mot n'a été dit qui pût faire penser à la diplomatie étrangère que la France regardât sa parole comme une parole d'honneur. La médiation au fond de laquelle, comme au fond de tout acte politique sérieux, reposait un *casus belli,*

(1) Les éléments de cette question sont : L'ordre du jour du 24 mai, les promesses formelles écrites et verbales du gouvernement ; la substitution de la médiation à l'intervention. — La France, en entrant dans la médiation, loin de nier ses engagements, les constatait. — Une dépêche, non publiée, du ministre des affaires étrangères (mois d'août) au gouvernement Sarde, dépêche où sont renouvelées toutes les promesses ; deux discours du général Cavaignac ; le rapport de M. Drouin de Lhuys sur une demande d'intervention adressée par les Milanais, etc.

la médiation, par un brusque revirement de principes, est devenue un moyen non plus d'accomplir une promesse, mais de l'éluder. Grâce à la *médiation*, l'Autriche a écrasé le Piémont; grâce à la médiation, on l'a vue, dans Bologne et dans Florence, fouler aux pieds, avec l'idée nationale, les derniers vestiges de notre influence en Italie, bombarder Venise, une seconde fois vendue, et, peu à peu, étouffant sous la crosse de ses fusils les germes de l'indépendance, transformer la péninsule épuisée en une province de l'empire austro-russe.

Sur le terrain religieux, qu'avons-nous fait? Il y eut un moment où, écartant de Pie IX ces influences fatales qui effrayèrent sa conscience pour paralyser son génie, la France eût obtenu du pape qu'il accomplit, par l'Eglise et pour l'Eglise, ce que, sans elle et contre elle, la révolution accomplit sous nos yeux. Eh bien! la France a regardé les mortels ennemis de l'Italie et de la liberté de l'Eglise, enlacer de leurs chaînes la volonté du saint pontife; et, lorsque n'ayant su obtenir de la cour de Gaëte, ni un programme politique, ni une garantie pour l'avenir, le Gouvernement a jeté contre les murs de Rome les soldats de la république, il s'est trouvé que, pionnier de Radetzky, il faisait la besogne de l'Autriche; que, prétendant défendre le catholicisme, il le sacrifiait à la restauration d'un trône; que, voulant protéger la papauté, il l'accablait sous le sang et sous les ruines; et que, pour la sauver, il la tuait,— si elle pouvait mourir!

Sur le terrain religieux et sur le terrain politique, voilà son œuvre.

Mais si toute question résolue est une force, toute question éludée est un péril. Tant que la question italienne, dans son double caractère, ne sera pas résolue; tant que les idées qui, dans leur lutte avec les faits, ont enfanté d'une part l'insurrection nationale contre l'Autriche, d'autre part la révolution de Rome; tant que ces idées, dans une mesure légitime, n'auront pas obtenu satisfaction, l'Italie ni l'Europe, qu'on se le dise, ne peuvent espérer de repos.

Le Gouvernement français se trompe, s'il croit rétablir le calme dans la Péninsule en la livrant à l'Autriche. On croit semer la paix, on ne recueillera que la guerre; on pense fonder l'ordre, on organise la conspiration. Les sociétés secrètes se reforment en ce moment sur tous les points de la Péninsule : proscrite au grand jour, l'idée nationale se réfugie de nouveau dans les ténèbres du carbonarisme, pour y recommencer ces luttes stériles qui épuisèrent si longtemps la malheureuse Italie. La résurrection du carbonarisme, voilà l'œuvre de la politique aujourd'hui secondée par le gouvernement de la France : l'Italie s'agitera jusqu'au jour où elle aura ressaisi l'indépendance.

..... Simigliante à quell'inferma
Che non può trovar' posa in su le piume
Mà con dar'volta suo dolore scherma.

Il y a en Italie deux écoles très-opposées assurément : l'école *libérale-modérée* et l'école *révolutionnaire*. Mais, qu'on le sache, si elles diffèrent quant aux moyens, quant à l'appréciation des hommes et des choses, elles ne diffèrent pas quant au but. La première se posait ainsi le problème : « Etant donnée la nation italienne, divisée en sept Etats, énervée par l'action systématique des gouvernements qui cherchaient leur force dans sa faiblesse, et vivaient de sa mort, amener les gouvernants à se faire eux-mêmes les régénérateurs de leurs peuples; unir les uns et les autres dans la solidarité d'une œuvre commune, et, l'alliance conclue, diriger les forces coalisées contre la domination autrichienne. » Qu'on lise MM. Gioberti, Balbo, d'Azeglio, ces hommes éminents n'ont pas d'autre pensée.

La seconde école s'est dit, au contraire : «L'Italie ne peut compter sur ses gouvernants pour la conquête de l'indépendance, renversons-les; et, à la guerre des princes, substituons la guerre des peuples. »

Nous le répétons, il y a dissentiment complet sur les moyens entre les deux écoles, mais il y a communauté de but, identité d'espérances; la première est convaincue qu'elle ne peut se passer des gouvernements, l'autre commence par les briser dans l'espoir de s'emparer des peuples ; toutes deux, mais divisées par la question d'opportunité, toutes deux veulent une seule et même chose, la guerre, et par la guerre l'indépendance.

M. d'Azeglio, au mois d'avril 1848, employa toute son influence à obtenir de Pie IX l'autorisation de jeter l'armée pontificale au delà du Pô; Mazzini employait toute la sienne à renverser Pie IX ; le premier, en combattant le second, aspirait autant que lui, aussi énergiquement que lui, avec plus de dévouement que lui au but commun : l'indépendance.

Ce fait établi, la question italienne recevant aujourd'hui une solution directement contraire à la solution invoquée par les deux écoles dans lesquelles se résument toutes les forces vives de la nation, l'Italie sentant une main de fer se poser de nouveau sur son cœur, qu'arrivera-t-il? ceci :

Il y aura non une paix, mais une trêve, et cette trêve elle-même, qu'on ne s'y méprenne pas, sera sanglante. Demain, recommencera ce double travail des deux écoles qui se partagent la Péninsule, travail de renversement pour l'une, et de conciliation pour l'autre. La trêve sera mise à profit, par la première pour conspirer; par la seconde pour préparer la guerre. Les gouvernements restaurés seront tenus en échec, forcés qu'ils seront, pour vivre, de mendier l'appui de l'étranger; et, c'est l'épée à la main, la mèche sur ses canons, que l'Autriche pourra régner sur ce lambeau d'Italie qu'elle a ressaisi comme une proie. A la première occasion, l'insurrection relèvera son drapeau dans les rues de Milan ou de Venise, et l'Italie, saluant ce drapeau, une question de guerre sera de nouveau posée à l'Europe.

Quiconque n'entrevoit pas ces éventualités, n'a pas la plus légère notion de la situation réelle de l'Italie. Or, un état de choses, dans lequel les gouvernements italiens ne peuvent compter sur la vie du lendemain, où l'Autriche ne peut maintenir la paix que par la guerre, où l'Europe est à chaque instant sur le qui-vive, un tel état de choses est invoqué comme le rétablissement de l'ordre ; il est le but auquel l'intérêt politique et moral de la France est sacrifié par nos hommes d'Etat!

En présence de l'occupation générale des villes italiennes, il serait puéril de voir, dans l'expédition dirigée contre Rome, le dessein de prendre position au cœur de la Péninsule, pour y maîtriser, dans un intérêt politique, les conséquences de la victoire de l'Autriche. Si l'on avait souci de ces conséquences, pourquoi n'avoir pas agi à Milan?

Pourquoi après avoir accepté la médiation comme un leurre, l'avoir subie comme une insulte? pourquoi, trois semaines durant, l'ambassadeur français attendit-il, à Bruxelles, le ministre autrichien qui ne vint pas? Pourquoi avoir refusé au roi de Sardaigne jusqu'à l'appui d'un général français? Pourquoi avoir souffert que l'Autriche mit garnison dans Alexandrie, dans Florence et dans Bologne?

Le vrai motif de l'expédition française, c'est donc la restauration du Pape sur le trône temporel des États romains. Eh bien! nous parlons ici comme catholique; et comme catholique, nous protestons contre la restauration sanglante d'un trône, contre le coup le plus

funeste qu'aient jamais porté à la force morale de la papauté ses plus mortels ennemis.

Le pouvoir temporel dans les États romains était tué moralement à la mort de Grégoire XVI;

Pie IX rendit à la papauté une incalculable puissance en entreprenant de faire passer dans les faits la révolution accomplie dans les idées;

L'autorité morale de Pie IX grandit, tant que le monde se persuada qu'en lui et par lui, l'Église abdiquait un pouvoir qui l'enchaînait sous prétexte de l'affranchir; et qu'en sa personne, le pontife domptait le prince;

L'entraînement vers le catholicisme s'arrêta, lorsqu'en présence d'une question de guerre, Pie IX opposa le devoir du Pontife à la mission du prince, et que révélant un impérissable antagonisme, il sacrifia la grandeur des seconds à la sainteté des premiers.

Voilà les faits; nous ne les discutons pas ici, nous les posons; nous les jetons, si l'on veut, dans le tourbillon de la controverse, comme le scandale de la vérité!

A nous qui avons des promesses divines, il appartient de regarder la vérité en face, et de ne la craindre pas. Saint Pierre marchait sur les flots : Sachons marcher sur les réformes et les révolutions.

Eh bien! quelle est la conséquence de ces faits? — c'est que l'œuvre subite et violente de la révolution romaine devait être l'œuvre lente et pacifique du pouvoir même qui la combat;

C'est que le gouvernement clérical ne peut être restauré;

C'est que tous les efforts prodigués pour relever des ruines sont frappés d'impuissance;

C'est que les coups portés au nom du pouvoir temporel réagissent contre le pouvoir spirituel, et que la restauration sanglante du premier n'est que l'affaiblissement du second. Qu'on le nie!

Entrés à Rome, que ferez-vous? On renverse avec des canons, on ne fonde pas; on n'appuie pas un gouvernement sur des baïonnettes, mais sur des principes. Or, les seuls principes de gouvernement que vous trouviez désormais dans Rome, les voici : *Sécularisation absolue; séparation du spirituel et du temporel.* — Que ferez-vous donc? Vous finirez par où vous deviez commencer : vous provoquerez un congrès des puissances catholiques; dans ce congrès, le Saint-Siége sera représenté par ses plénipotentiaires. Les rapports nouveaux qui naissent d'une situation nouvelle y seront débattus et fixés; et, sous la garantie de la chrétienté tout entière, seront stipulées les conditions qui assureront au chef de l'Église l'exercice du pouvoir spirituel, dans la plénitude de son indépendance et toute l'étendue de sa souveraineté.

Si, d'accord avec la France, la cour de Gaëte provoquait une telle solution, libre des entraves qui la paralysent, la Papauté, dans cette crise qui nous dévore, reprendrait, aux acclamations du monde, la conduite de l'humanité. Une barbarie nouvelle à baptiser, la démocratie à jeter dans le christianisme, un port à signaler quand les vents poussent aux écueils, le monde à saisir pour le sauver en l'enseignant : voilà la tâche! Au lieu de cela, des villes bombardées, le chef de l'Église mendiant un signe des diplomates, l'autorité suprême au service de la politique, le divorce opéré de nouveau entre les peuples et le prêtre, le catholicisme compromis pour une motte de terre : voilà l'œuvre! — La Papauté, nous le savons bien, traversera cette épreuve sanglante; elle sortira radieuse de l'enveloppe terrestre dont la Providence la délivre aujourd'hui; elle brillera d'un plus saint éclat quand elle aura dépouillé ce pouvoir qui l'accable, et ces haillons humains

cousus à la pourpre divine, nous le savons; mais elle devra uniquement ce triomphe à la puissance du principe qu'elle représente, et qui, par ses défaites d'un moment, aussi bien que par ses triomphes, révèle au monde ses destinées immortelles.

Pendant que, grâce à l'appel de l'Autriche, tout le pays qui s'étend de la Pologne au détroit de Messine, est au moment de devenir la grande route des armées austro-russes, la Hongrie continue à soutenir, dans une lutte héroïque, les libertés nationales et ses droits de nation indépendante.

La Russie veut aider l'Autriche à subjuguer les Hongrois, par la même raison qu'elle a écrasé la Pologne. Laisser briser l'unité autrichienne, ce serait créer pour l'unité russe une menace et un péril. En tuant la nationalité polonaise, on s'est imposé l'obligation de tuer la nationalité hongroise. Quiconque est né de la force vit de la force.

Si les armées russes n'ont pas encore inondé la Hongrie, des manifestes, des discours du czar sont venus du moins révéler à l'Occident quel rôle le *chef des chrétiens* entend jouer dans la question suprême qui se débat aujourd'hui en Europe. On s'est étonné d'entendre l'empereur annoncer au monde, sur un ton mystique, que la Russie se levait « pour accomplir sa sainte mission; » nous avons trouvé, nous, cette parole fort menaçante pour la civilisation catholique et latine; d'accord. Mais nous le déclarons, elle ne nous a point étonnés; nous voyons dans l'attitude prise aujourd'hui par la Russie, la poursuite d'un dessein qui ne date pas d'hier. La Russie se croit appelée par Dieu à subjuguer l'Europe ; elle se croit cette mission : elle l'a reçue, savez-vous de qui ? de l'homme qui l'a créée, qui lui a donné sa raison d'être, de Pierre le Grand.

La sainte mission cosaque est nettement posée dans le testament de Pierre Ier. Vous vous plaignez de la menace mystique du czar Nicolas? lisez ceci : « Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, nous, Pierre Ier, à tous nos descendants... le grand Dieu de qui nous tenons notre existence, nous ayant constamment éclairé de ses lumières et soutenu de son divin appui, me permet de regarder le peuple russe comme appelé pour l'avenir à la domination générale de l'Europe. Les nations européennes sont arrivées pour la plupart à un état de vieillesse, etc., elles doivent être facilement et indubitablement conquises par un peuple jeune et neuf... J'ai trouvé la Russie *rivière*, je la laisse *fleuve*, mes successeurs en feront une grande *mer* destinée à fertiliser l'Europe appauvrie ; et ses flots déborderont malgré toutes les digues que des mains affaiblies tenteront de lui opposer... Ainsi peut et doit être subjuguée l'Europe. »

Ces paroles nous semblent expliquer admirablement la politique de l'empereur Nicolas. Un document qui la révèle tout entière, c'est un *Mémoire présenté à l'empereur depuis la révolution de Février par un Russe, employé supérieur des affaires étrangères,* mémoire tiré seulement à douze exemplaires et communiqué par le czar aux intimes de son gouvernement. Dans ce mémoire, la *mission* de la Russie est ainsi formulée : « La Russie est avant tout l'*empire chrétien;* le peuple russe est chrétien non-seulement par l'orthodoxie de ses croyances, mais encore et surtout par cette faculté de renoncement et de sacrifice, qui sont comme le fond de sa nature morale. La révolution est avant tout antichrétienne... Il n'y a plus, en Europe, que deux puissances réelles : la révolution et la Russie. Entre l'une et l'autre, il *n'y*

a ni traité ni transactions possibles. La vie de l'une est la mort de l'autre... La Russie, pays de foi, ne manquera pas de foi dans le moment suprême. Elle ne s'effraiera pas de la grandeur de sa destinée, et ne reculera pas devant sa mission...

« *L'Occident s'en va* : l'Europe de Charlemagne aussi bien que l'Europe des traités de 1815, la *papauté de Rome* et toutes les royautés de l'Orient, le catholicisme et le protestantisme...

« Et lorsque, au-dessus de cet immense naufrage, nous voyons, *comme une arche sainte*, surnager cet empire plus immense encore, qui donc pourrait douter de sa mission? Et est-ce à nous, ses enfants, de nous montrer sceptiques et pusillanimes? »

Voilà la véritable pensée russe; elle est inflexible dans sa rigueur logique : « *Toute constitution*, ajoute le mémoire, *n'est qu'un échafaudage d'illusions*. L'histoire d'Europe, depuis trente-trois ans, n'a été qu'une longue mystification; et c'est une bien *ridicule prétention*, que *de vouloir dompter la révolution par l'exorcisme constitutionnel.* » Ainsi, tout ce qui n'est pas absolutisme est révolution. La question est posée par la Russie comme par Napoléon : Républicains ou cosaques!

Allemagne et France, propagande révolutionnaire et propagande catholique, pays et principes également condamnés. L'Europe orientale, selon le mémoire, va se jeter dans les bras du *légitime souverain*, de *l'empereur orthodoxe*, que Serbes, Croates, Tchèques, etc., *invoquent dans leurs prières* : « Tout ce qui reste à la Bohême de vraie vie nationale est dans ses *croyances hussites*, dans cette protestation toujours vivante de la nationalité slave opprimée, contre *l'usurpation de l'Église romaine*, aussi bien que contre la domination allemande... Ce sont ces retours vers la *vieille foi*, dont le hussitisme n'a été qu'une expression défigurée, qui établissent une différence profonde entre la Pologne et la Bohême, entre la Bohême, ne subissant que malgré elle le joug de la communauté occidentale, et *cette Pologne factieusement catholique, séide fanatique de l'Occident, et toujours traître vis-à-vis des siens.* »

Telle est la guerre déclarée par la pensée russe à la liberté, au catholicisme, à l'esprit latin, à l'Occident tout entier. Nous savons ce que désormais il faut entendre par le panslavisme. Or, l'Autriche et la Turquie lui sont livrées; il attire dans sa sphère d'absorption, Serbes, Tchèques, Croates, Slovaques. Il jette hautement le défi à la *révolution*. La vie de *l'un, c'est la mort de l'autre*. Nous sommes avertis : si elle passe sur le cadavre de la Hongrie, peut-être, dans un prochain avenir, la Russie débordera sur l'Allemagne par les portes que lui ouvre l'Autriche; alors elle pourrait saisir l'Occident pour l'étouffer en disant : *Tu non pensavi ch' io loica fossi!*

***

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

RÉFORME UNIVERSELLE.

DE SA NÉCESSITÉ; DE SES CONDITIONS; DE SES RÉSULTATS.

(SUITE.)



La réforme que nous voulons avant tout radicale, doit immédiatement revêtir un second caractère, celui de l'universalité. L'universalité, forme essentielle de l'absolu, fut toujours le rêve des grandes ambitions politiques, des grandes créations de la philosophie; ce fut la tendance de toutes les religions et celle qui les domine toutes par la hauteur de sa doctrine et l'étendue de son organisme social, a pris et reçu des acclamations du monde le nom de catholique ou d'universelle. N'allons donc pas réformer en petit, nous emprisonnant dans quelque idée particulière. Efforçons-nous de saisir l'ensemble des choses sans présomption comme sans faiblesse, et dans nos réformes, ne soyons pas seulement ou philosophes, ou poëtes, ou savants ou théologiens ou publicistes, mais harmonisons ces formes de la vérité, car rien ne doit échapper à l'unité de la réforme universelle.

En effet, n'est-ce point ce que veut notre époque? Elle est fatiguée de ces discordes où s'agitent vainement les principes qui luttent entre eux, elle ne veut plus de ces connaissances morcelées qui n'ont pas le cachet d'un majestueux ensemble. La science universelle, semblable au mystérieux Orphée, s'est vue déchirer par les passions furieuses, comme par autant de bacchantes, et ses membres sont épars, car elle est perdue maintenant cette antique unité de la science orientale, de la science grecque elle-même; nous n'avons plus les travaux gigantesques du moyen âge? Ces grands monuments élevés comme des pyramides au milieu d'un désert, épouvantent notre faiblesse; nous ne concevons pas les générations qui les ont construits, et le peuple de nos petites sciences

vient dresser ses mille tentes d'un jour autour de ces monuments qu'il admire ou qu'il outrage. Alors la science se dressait dans toute la grandeur de ses proportions; ses pieds touchaient aux abîmes de la profondeur, son front se perdait dans les splendeurs du ciel, et ses mains touchaient aux deux bouts du monde. Sa poitrine inspirée laissait échapper les paroles de la doctrine, et cette doctrine renfermant Dieu et la création, l'esprit et la matière, le passé et l'avenir, les forces de la nature et les forces d'en haut, s'exprimait aux accents de l'harmonie, au mouvement du rhythme mesuré; elle élevait des autels, réglait le culte de Dieu, bâtissait les sanctuaires, construisait les cités, donnait des lois aux hommes, les conduisait au combat et leur offrait les beaux-arts de la paix. La science, se souvenant de son origine, voulait être une, absolue, infinie. Or qu'est-elle devenue dans le siècle où nous sommes? Le livre a été déchiré, les pages jetées au vent, chacun a ramassé la sienne, l'épelle comme il peut, et ne comprend rien à l'ensemble; le mathématicien méprise le poëte qui le méprise à son tour, l'artiste ne connaît pas le philosophe qui le dédaigne avec orgueil, le philosophe attaque le théologien qui souvent maudit la philosophie, les sciences de la matière se rient des sciences de l'esprit qui les regardent avec dédain: la guerre est générale et la confusion est telle que chaque partie de cette science hachée renferme elle-même la discorde en son sein pour y dévorer les derniers germes de l'unité.

Pouvons-nous rester dans cet état avilissant? Non, la science, nous le sentons, touche à de plus hautes destinées; le siècle veut y voir renaître l'unité perdue, il l'appelle, il l'attend; son attente ne sera point trompée, et Dieu permettra que des hommes viennent prononcer la parole de lumière sur ce chaos ténébreux pour déblayer le terrain et pour édifier ensuite la somme, si longtemps désirée, de ce dix-neuvième siècle qui a taillé tant de pierres et n'a rien édifié.

La discorde qui règne dans la science s'est établie partout ailleurs; elle est dans la société: les nations luttent contre les nations, les rois contre les peuples, les aristocraties contre les plébéiens, les riches contre les pauvres; l'ambition, la cupidité, la jalousie ont rompu tous les liens, ont desséché tous les foyers d'amour, ont tari celui de la famille elle-même, et les individualités déchaînées par l'égoïsme se poussent et se brisent comme les flots de la mer sous les vents en fureur. Pouvons-nous rester ainsi? non; j'en atteste ce cri de détresse qui retentit de tous côtés, ces désirs immenses, ces rêves, ces systèmes d'unité sociale qui se montrent tour à tour à l'horizon du siècle; j'en atteste ce malaise universel qui tra-

vaille le monde et lui donne les convulsions de la fièvre ou l'atonie du découragement. Que la réforme vienne donc encore! mais qu'elle vienne universelle ; il ne s'agit plus de réconcilier deux cités, deux provinces ou deux royaumes ; il ne s'agit plus de porter la paix dans tel ou tel pays ; la guerre est partout ; elle est partout la même ; elle est universelle ; la paix doit donc être universelle aussi.

Sous le rapport religieux, la discorde est flagrante; elle déchire tous les peuples; elle croît de jour en jour, et parmi ceux qui professent le catholicisme même, cette religion de l'unité, nous trouvons des dissentiments profonds. Une grande partie de ceux qui portent encore son nom, renient ses doctrines et son culte, l'attaquent avec fureur ou le foulent aux pieds par leur indifférence, se laissant emporter à tout vent de doctrine. Pour eux, l'unité religieuse n'est plus qu'un vain souvenir, n'est plus qu'une formule officielle dont ils veulent bien encore separer.

Or, le monde ne peut rester dans cette discorde religieuse ; car cette discorde est la plus insupportable de toutes ; puis qu'elle atteint la vie sociale à son foyer. Non, c'est impossible, l'humanité ne peut croupir dans ce cahos : elle attend, elle appelle la grande voix de l'unité religieuse. Que le catholicisme la fasse donc entendre ; qu'il réponde aux grands besoins de l'époque ; qu'il jette à flots la lumière et la vie.

Si la confusion envahit toutes choses, que doit être l'éducation, l'enseignement de la jeunesse, sinon le règne et la propagation de l'anarchie elle-même? C'est en effet dans l'ensemble de l'éducation et de l'enseignement tels qu'il sont constitués, que se rencontrent pêle-mêle tout ce qu'il peut y avoir de plus antipathique. Là se trouvent confondues les méthodes de tous les siècles, les doctrines littéraires les plus opposées; là se combattent avec une confusion inexprimable, le paganisme, le christianisme, tous les systèmes religieux, tous les systèmes historiques. Et comme il faut à tout une unité quelconque, on en est venu jusqu'à solliciter l'appui de l'État, le bras du fort, le bâton du commandement pour gouverner l'empire des intelligences et mettre l'ordre dans la société des esprits. Dès lors, il s'est formé comme un marasme dans l'éducation publique ; au lieu d'être un feu qui enflamme et éclaire, elle est devenue un marais où s'agite une jeunesse infortunée manquant d'air, de lumière et de liberté.

Cette situation est désormais intolérable, et le siècle aura pitié de sa jeunesse. Oui, des jours meilleurs doivent se lever sur l'enfance; elle ne sera pas toujours introduite dans l'empire de la discorde, et l'enseignement ouvrira devant elle les espaces du ciel, de la nature et

de l'humanité. Les maisons d'éducation ne seront pas toujours des espèces de bagnes où l'on condamne à des travaux forcés ces êtres innocents, faits comme les fleurs pour embellir le parterre social et jouir de la liberté des champs. Le siècle s'en occupe, et la liberté d'éducation est la plus grave question qu'il ait mise à l'ordre du jour.

Nous attendons encore ici la réforme ; qu'elle vienne complète, universelle, et que, modifiant jusqu'au fond le système d'éducation moderne, elle prononce sur les générations futures une parole de paix et de bénédiction, de bonheur et d'unité.

Mais ce serait peu de mettre l'harmonie dans chacune des trois grandes puissances scientifique, religieuse et sociale, il faut unir ces trois ordres de choses dans une harmonie suprême. Depuis plusieurs siècles cette harmonie est brisée et le triple faisceau de la vie s'est rompu.

Une science audacieuse et sans frein, mettant tout en question, voulant asseoir le monde sur les pointes de ses syllogismes, le suspendre à ses déductions subtiles, le construire dans ses nuages, a fait évanouir la croyance et la certitude ; elle est devenue un élément de dissolution, un souffle desséchant ; elle qui doit être un souffle de vie, un élément d'unité. Elle a jeté le gant aux sociétés religieuse et civile qu'elle a constamment attaquées avec une sorte de rage.

Quant à ces deux sociétés si intéressées à s'unir, ont-elles au moins vécu en paix ? Non : La guerre, voilà leur état habituel depuis bien des siècles. Qui ne sait les luttes sans fin des rois et des pontifes ? qui ne connaît cette défiance, cette jalousie mutuelle, ces guerres intestines, universelles, permanentes de deux sociétés rivales, où bien des fautes furent commises dans la nuit de l'ignorance ? Or, l'humanité n'est pas faite pour se déchirer les entrailles ; elle n'est pas faite pour une discorde éternelle, et l'enfer ne doit pas être sur la terre.

Ils viendront les jours de la réconciliation parfaite : la science, la religion, la société, trinité du genre humain, s'embrasseront dans leur unité la plus élevée et concevront l'avenir dans leur foyer vivant pour le transmettre à la jeunesse. Ils viendront, ces jours, puisque Dieu nous en donne la pensée, nous en fait sourire l'espérance. Alors tout sera consommé dans l'unité si longtemps attendue. Le grand concert aura commencé sur la terre, et tous les êtres attentifs suivront de leur accompagnement ces trois voix chantant la grandeur de Dieu dans la grandeur de l'homme avec triple et ravissant accord.

Que la réforme arrive donc, que ses pensées soient grandes comme nos destinées, que son but soit aussi vaste qu'il doit être radical.

Mais quelle sera la règle de cette réforme universelle ? La laisserons-nous briser dans sa course aveugle tout ce qui se trouvera sur son passage ? la laisserons-nous reconstruire capricieusement, sur le premier principe venu, l'édifice du monde qu'elle aura renversé ? Non certes, nous nous garderons d'une semblable folie. Nous lui donnerons, quant à nous, son principe, sa règle et sa forme essentielle ; sans ce triple don, nous nous ferions un crime de l'envoyer, comme la foudre, consumer et détruire, pour ne laisser plus après elle que la dévastation et la mort.

Le présent doit être le fils du passé et le père de l'avenir. La réforme ne doit donc pas se séparer de ce qu'il y a de radical, d'universel dans le passé, de ce qu'il y a de nécessaire et d'absolu dans l'avenir ; car nous ne pensons pas que pour féconder un arbre il faille en couper la racine, en abattre les fleurs : et tel est le principe vital que nous imposons à la réforme et sans lequel elle ne ferait que des ruines. Or, quel sera pour nous ce passé, ce présent cet avenir ? Ce sera Jésus-Christ, le Sauveur et Réformateur du monde : c'est lui qui remplit l'univers, c'est à lui que les temps ont été donnés ; il est tout à la fois le fils des temps anciens et le prince du siècle à venir ; il est la pacification, la récapitulation de toutes choses en un ; il est l'homme, le fils de l'homme, l'Homme-Dieu. De sa hauteur incomparable il domine à la fois et la science, dont il est le verbe, et la religion dont il est le pontife, et la société dont il est le roi, et l'humanité tout entière dont il est l'idéal et la forme complète.

Le christianisme est donc pour nous le principe, la règle et la forme que nous traçons au progrès. Cette affirmation est de la plus haute importance ; nous allons en donner rapidement les preuves.

Que l'avenir doive être enfanté sous l'influence d'une doctrine scientifique, religieuse et sociale, c'est ce que nous avons déjà montré, c'est ce dont personne ne doute. Eh bien ! nous prétendons que le christianisme est la plus haute doctrine scientifique, religieuse et sociale et qu'elle est ainsi la formule suprême de la réforme universelle que notre siècle doit appliquer.

Quelle doctrine nos adversaires oseraient-ils placer au-dessus du symbole chrétien ? Ce symbole remplit tous les siècles ; proclamé dès l'origine, il se maintient invariablement jusqu'à nous, prouvant par sa durée qu'il est la voix de Dieu même.

Ce symbole traverse toutes les civilisations, semant tous les progrès, s'assimilant toutes les lumières dont il est le principe et le père, repoussant toutes les erreurs ; il reste debout comme l'absolu divin, au milieu du flot des opinions humaines qui viennent se briser à

ses pieds ; il s'élève comme une montagne appelant les regards de l'univers ; il répond à toutes les questions, rendant des oracles sur les principes des choses, et formant de toutes ces paroles une parole unique : vaste système où tous les êtres, où tous les temps viennent se mettre à leur place dans une harmonie sublime.

Si d'autres ont une doctrine plus grande, qu'ils la donnent ; quant à nous, nous n'en connaissons pas.

Quelle religion comparer au christianisme? Ici les démonstrations seraient inutiles, nous rougirions de supposer une comparaison possible entre le culte chrétien et ces autres cultes qui végètent encore sur la terre dans l'abjection et le dédain. Si le christianisme n'est pas la religion de l'avenir, nulle de celles qui sont sur terre, à coup sûr, n'oserait y prétendre ; il faudrait donc en inventer une nouvelle. Eh bien ! nous attendons le prophète, qu'il vienne dresser son autel ; mais, jusqu'à ce jour, ses précurseurs sont partout la risée populaire, et c'est évidente justice.

Le christianisme est encore le type de la plus haute forme sociale que le monde possède et qu'il ait eu jamais. Où trouver quelque chose de comparable à cette société catholique fondée sur la vérité, n'ayant pour arme que la parole et l'amour, posant la liberté pour sa condition d'être, proclamant l'égalité des hommes, l'unité de toutes choses ; reliant les siècles, les nations, les castes diverses ; n'ayant qu'un Dieu, qu'une foi, qu'une communion ; jetant le réseau de son organisme sur tous les points du monde, posant un centre paternel dans un pontife suprême qui se reflète dans d'autres paternités secondaires, descendant toujours jusqu'à ce qu'elles aient atteint la plus humble créature ? Que comparer à cette société qui a vaincu la tyrannie, l'égoïsme des races, la guerre ou la force brutale, en posant la fraternité ? Le catholicisme, c'est la famille, c'est la patrie universelle ; c'est une forme capable de l'humanité tout entière, et dans laquelle l'humanité peut grandir, se mouvoir sans en trouver les limites.

Le catholicisme ou le christianisme universel, telle est donc la règle absolue que doit accepter la réforme : celui qui travaillera hors de cette règle ou contre elle, travaillera dans le désordre et la mort, vain labeur qui consumera ses forces et fera périr ceux qui travailleront avec lui.

Et qu'on ne croie pas cette règle destinée à étouffer sous son niveau fatal et la vie et l'idée. Non ! cette doctrine renferme des richesses inconnues, des flots de doctrine qu'elle n'a point encore épanchés ; c'est une racine vivante sur laquelle ont passé bien des hivers, mais qui reparaît toujours plus vigoureuse et plus belle pour ombrager chaque siècle et lui donner des fruits nouveaux. Ce n'est

point un cercle inflexible qui resserre et contraint, c'est un centre qui rayonne et dilate. Le Christ n'est point à l'état de mort, l'Eglise son épouse est toujours vivante et féconde pour triompher de toutes les barrières, de toutes les portes d'orgueil, jusqu'à la consommation des temps; et celui qui l'a dit, c'est le Christ vivant hier, vivant aujourd'hui, vivant dans les siècles des siècles.

Une quatrième condition de la réforme, c'est une patience invincible dans ceux qui doivent coopérer à la propager, à l'établir en ce monde. Il leur faudra de la patience, à ces cœurs dévoués, car ils s'attaquent à tous les préjugés, à toutes les passions, à toutes les erreurs : or, on connaît l'énergie de toutes ces résistances? Qu'ils ne s'irritent donc point, que l'impatience et la colère ne soient jamais dans leur âme, qu'ils parlent à temps et à contre-temps, et que leur voix, revêtant toutes les formes, retentisse partout. C'est ainsi qu'ont fait tous les vrais réformateurs; ce sont les leçons de saint Paul lui-même, l'apôtre de Jésus-Christ et l'infatigable propagateur de la réforme chrétienne.

Que la réforme soit donc patiente : les yeux ne s'habituent point en un instant à la lumière, il faut du temps pour apprendre un nouveau langage, et ce n'est point en un jour que les hommes se dépouillent de leur passé, sacrifient ce qu'ils ont de plus cher, pour s'en aller au loin construire une cité nouvelle.

Que la réforme soit patiente, qu'elle ne désespère jamais, car elle répond aux besoins de tous, elle tient la potion qui doit guérir le mal de tous, on ne peut se passer d'elle, on l'appelle de toutes parts; et, fût-elle un remède amer, il faudra l'accepter.

Que la réforme soit patiente, car elle a les siècles derrière elle, les siècles devant elle; et, placée sur le cours des temps, elle n'a qu'à laisser le flot couler pour qu'il l'apporte au terme de son voyage. Dieu est pour elle, le souffle divin l'anime, et la puissance d'en haut fraie sa route.

Ce n'est point par la violence, par la force matérielle qu'elle avancerait son œuvre; ce n'est point en répandant le sang qu'elle féconderait le sol de l'humanité. Son signe, c'est l'amour et non la contrainte; c'est la vie et non la mort. Sa destinée, c'est de sécher les larmes et non d'en faire couler. Arrière donc le fer et la destruction! Tout cela, c'est la haine et la vengeance, c'est la dissolution ou la tyrannie. Or, c'est à la douceur de l'agneau que fut promis l'empire du monde.

Toutefois, qu'on le sache bien, la réforme doit être courageuse et ses apôtres bien ardents. Si les apôtres de la réforme nouvelle comprennent la grandeur de leur œuvre; s'ils aiment Jésus-Christ, qu'il

s'agit de faire connaître, de faire régner; s'ils aiment l'humanité, qu'il faut conduire à ses destinées, ne sentiront-ils pas la flamme s'emparer de leur cœur, rien pourra-t-il les arrêter ? Sans nul doute, des combats les attendent; des passions furieuses vont se déchaîner contre eux; ils seront éprouvés par la douleur et l'abattement; ils auront leur Gethsémani comme ils auront leur Calvaire ; mais qu'ils soient courageux, et la réforme aura ses grands jours de triomphe.

Trop longtemps cette réforme a manqué de patience ou de courage. Les uns, dépouillés de l'esprit de Dieu, se sont emportés dans la colère : ils ont noyé la réforme dans le sang ; les autres, plus nombreux et plus lâches, ont enfoncé dans la peur ce trésor qu'ils avaient reçu pour le donner aux autres; ils l'ont caché dans l'indifférence, la langueur, et, trahissant la cause de Dieu, la cause du monde, ils n'ont pas fait pour la lumière ce que d'autres ont fait pour les ténèbres. Qu'ils se réveillent, qu'une nouvelle ardeur les enflamme! Il en est temps, notre époque les réclame, l'avenir les appelle, le genre humain leur tend les bras.

(*La suite au numéro prochain.*)

LA DÉMOCRATIE DANS L'ANTIQUITÉ.

2me Article.

Pendant toute l'antiquité, la plupart des travaux industriels restèrent dévolus aux esclaves, qui étaient également chargés du service intérieur des maisons, et remplaçaient ainsi tout à la fois les ouvriers et les domestiques de notre temps. Ceux des artisans qui jouissaient de la liberté et même quelquefois des priviléges de citoyen, ne formèrent jamais qu'une très-minime portion de la population. En général les hommes libres ne se réservaient que la direction de l'industrie et celle de l'agriculture.

Dans plusieurs cités pourtant, et surtout à Rome, tant que la petite propriété s'y maintint, le travail agricole fut honoré et fut l'occupation ordinaire de la masse des citoyens. Les plébéiens romains furent longtemps aussi bons cultivateurs que bons soldats. Mais à mesure que la république grandit, que les patriciens absorbèrent les petits patrimoines, et que l'esprit de la plèbe s'altéra par le mélange d'aventuriers étrangers et d'affranchis, le travail servile gagna du terrain, les grands

ateliers d'exploitation se multiplièrent, et la population italienne ne se composa bientôt plus que d'une foule d'esclaves travaillant au profit d'une aristocratie de riches propriétaires. Quant au peuple romain, il était devenu une populace incapable de pourvoir à ses besoins. Ces fléaux commençaient à sévir dès le temps des Gracques, qui voulurent en vain les conjurer; à la fin de la république, ils avaient fait trop de progrès pour qu'on songeât à les guérir.

On comprend aisément que la population servile devait être très-nombreuse; il est certain que, toujours et partout, elle le fut beaucoup plus que la population libre. Elle abondait surtout dans les grandes places de commerce où les capitaux s'étaient accumulés, et où l'on trafiquait de cette denrée comme de toutes les autres. D'après diverses évaluations, dont l'exactitude approximative est d'autant plus probable qu'elles concordent ensemble, quoique faites à diverses époques, la population de toute l'Attique s'élevait à 500,000 âmes, dont près de 400,000 esclaves : quatre esclaves sur cinq têtes humaines, c'est la même proportion qui existait aux Antilles. Dans des temps antérieurs, lors de la prospérité de Corinthe et d'Égine, on rapporte qu'il y avait dans la première 460,000 et dans la seconde 470,000 esclaves. A Rome, leur multitude s'accrut tellement que le sénat ne voulut pas qu'ils portassent un signe distinctif, de peur de leur faire mieux connaître leur nombre et leur force. Vers la fin de la république et sous les empereurs, il n'était pas de famille sénatoriale, pas d'homme riche, tenant son rang dans la bonne compagnie romaine, qui n'employât une centaine d'esclaves au service de sa maison et n'en possédât des milliers sur ses terres.

Or, quand à la condition de ces malheureux, voici comme les jurisconsultes la définissaient dans leur langue énergique et précise. L'esclave n'était pas une personne, mais une chose (*servus res, non persona*). Ce n'était pas précisément un être vil, mais moins que cela, rien (*non tam vilis quam nullus*). Pour l'esclave, pas de propriété; ce qu'il peut gagner par hasard appartient à son maître; on ne lui reconnaît que par tolérance un pécule incertain. Pour lui, pas de mariage, pas de paternité légale, rien des droits ni des devoirs de la famille. S'il s'accouple avec une femelle et en a des petits, la loi ne s'occupe pas de ces misères; elle n'est pas faite pour lui, non plus que la patrie, non plus que la religion elle-même, qui lui interdit l'accès de ses temples et qui le laisse naître, vivre et mourir, sans que rien fasse croire qu'elle lui reconnaît une âme. L'esclave est un instrument de travail animé, un animal domestique plus intelligent que les autres, qu'on a le droit de battre et de tuer, et qu'on abandonne lorsqu'il est hors de service.

Voilà la théorie générale qui a été appliquée dans toute l'antiquité.

On cite néanmoins quelques exceptions. Il paraît établi qu'à Athènes une douceur comparative de mœurs avait tempéré les rigueurs de la puissance dominicale. Dans d'autres pays, d'anciennes populations, dépossédées par la conquête et réduites à cultiver, pour le compte d'autrui, les terres qui avaient été leur pleine propriété, avaient conservé certains droits de famille et une position supérieure à la servitude ordinaire. Tels étaient, par exemple, les Ilotes de la Laconie et surtout les Pénestes de Thessalie, dont la condition ressemblait beaucoup à celle des serfs du moyen âge. Mais qu'importent ces modifications partielles, qui ne changent rien à la vérité ni à la valeur du fait général ?

En vérité, la constitution économique des sociétés antiques, celle surtout de l'empire romain, était pire que notre ancien régime colonial, où l'intervention de la métropole assurait au moins quelque protection à l'esclave. Ni les chaînes, ni les coups, ni le fouet du commandeur, ni toutes les atrocités avec lesquelles on maintenait la discipline des ateliers coloniaux ne sont des inventions modernes ; elles se sont pratiquées plus largement chez les républicains de l'antiquité que dans aucune île à sucre.

A Rome, les esclaves artisans étaient enchaînés dans leurs ateliers, et un esclave portier, attaché à une borne, comme un chien de garde, veillait à l'entrée de la maison des grands. Quant aux esclaves laboureurs, souvent ils portaient des fers aux pieds et aux mains, et étaient réduits à une complète nudité. Beaucoup de ces malheureux avaient le nez ou les oreilles mutilés, pour qu'on les reconnût plus aisément, ou bien on les marquait avec un fer chaud, comme on fait chez nous pour le bétail. Ordinairement on enfermait les esclaves pendant la nuit dans des souterrains, presque entièrement privés d'air, dont on voit encore dans plusieurs endroits de l'Italie les tristes débris. S'ils n'avaient pris ce soin prudent, les maîtres n'eussent pas dormi tranquilles.

Nous ne croyons pas que la condition des nègres ait été nulle part aussi affreuse, quoique l'analogie des situations ait produit souvent les mêmes excès, et qu'elle ait amené en beaucoup de points une complète similitude dans les coutumes. La précaution, par exemple, de ne pas réunir ensemble des esclaves de même nation et de même langue, de peur qu'ils ne se concertent ; cette précaution, à laquelle les planteurs ont recouru tant qu'ils ont pu, était très-usitée en Grèce, au rapport de Platon et d'Aristote, qui l'approuvent et la recommandent tous les deux.

La traite enfin, la traite, cette honte des nations chrétiennes, a pai-

siblement fleuri pendant toute l'antiquité, où elle a toujours été regardée comme un commerce légal, et où elle se faisait sur une bien plus grande échelle que ne l'ont jamais faite nos armateurs. Ce fut surtout quand l'extension de la puissance romaine eut amené la sûreté des routes et des mers, ainsi que la liberté commerciale, qu'elle se développa dans des proportions gigantesques. On tira alors des esclaves de toutes les contrées étrangères, où les marchands allaient les acheter, comme les négriers vont encore en Afrique, et rien n'était plus commun que de voir vendre à la fois, sur les marchés de Rome, des Germains, des Slaves, des Arabes, des Asiatiques, et jusqu'à des nègres. La traite fournissait ainsi le moyen ordinaire de remplir les vides des ateliers, et la guerre en outre, la guerre antique, avec son affreux cortège de carnage et de servitude, venant de temps à autre renouveler les approvisionnements, on voit qu'il n'y avait pas à craindre que la denrée humaine manquât. Il fallait même que la dépopulation fût bien prompte dans les rangs esclaves pour que la demande ne se ralentît pas quand l'offre abondait autant.

Pour compléter ce lugubre tableau, nous n'avons plus qu'un mot à ajouter, c'est que l'esclavage était plus corrupteur encore que barbare, et qu'en dégradant les opprimés, il semblait les rendre à jamais incapables et indignes de la liberté. Quelles vertus attendre d'hommes sans famille, sans patrie, sans religion? Dépourvus de toute éducation, abandonnés aux instincts égoïstes de la nature humaine; profondément méprisés, les esclaves ne formaient qu'une vile multitude, qui manquait de la force morale sans laquelle la force physique n'est rien. On le vit bien dans les horreurs inutiles de ces guerres serviles, qui éclataient parfois comme un châtiment sur une société coupable et qui ne produisirent jamais que d'affreux désastres. Il est à remarquer d'ailleurs que les plus fameux chefs des esclaves révoltés, Spartacus entre autres, n'avaient pas été nourris dans la servitude; la plupart étaient des hommes, jadis libres, qui avaient été pris à la guerre ou vendus. En général les esclaves de cette catégorie passaient pour être beaucoup moins disposés à la soumission, beaucoup plus dangereux que ceux qui étaient nés dans la maison du maître et que l'habitude empêchait de sentir la pesanteur et l'humiliation du joug. Ce contraste s'est exactement reproduit dans les colonies modernes. Ainsi l'esclavage tend à se perpétuer partout où il règne; la dépravation et l'abrutissement qu'il entraîne deviennent ensuite sa justification, et quand on veut l'abolir, on tourne dans un cercle vicieux : comment affranchir des hommes sans valeur morale? comment moraliser des esclaves?

Les anciens, du reste, ne paraissent pas s'être jamais posé ce pro-

blème. L'esclavage, à leurs yeux, n'était pas un scandale ni une iniquité, c'était un fait nécessaire dont les philosophes au besoin démontraient la justice. A peine a-t-on quelques vagues indices de protestations qui auraient été faites au nom de la nature, protestations semblables sans doute à celles qu'on élevait contre la propriété. Il y avait en effet des philosophes qui regardaient toute propriété individuelle comme contraire à la communauté primitive et naturelle, mais sans en nier la légitimité, une fois que la société existait. On raisonnait probablement de même quand il s'agissait de l'esclavage. Mais rien ne prouve, absolument rien, qu'avant l'introduction du christirnisme personne ait jamais attaqué l'institution de l'esclavage comme une injustice condamnable. Platon lui-même, l'utopiste Platon, dans le livre le plus hardi qui ait été écrit en grec, dans la *République*, ne proscrit pas l'esclavage de l'état idéal dont il trace le plan; et pour Aristote, qui est certainement le plus fidèle interprète des idées de son temps, il faut voir comme, dans sa *Politique*, il fait, avec sa dialectique subtile, une apologie rationnelle de la servitude. La nécessité du commandement et de l'obéissance dans toute société organisée est le principe fondamental d'où il part, pour en conclure qu'il y a des hommes nés pour commander et d'autres pour obéir, et que par conséquent l'esclavage repose sur une distinction naturelle et générale dans l'espèce humaine, quoique, en des cas particuliers, il puisse être le produit de la violence. En d'autres termes, Aristote établit d'abord la nécessité d'une hiérarchie sociale, et, ce point admis, il en tire la justification de l'esclavage, parce qu'il ne conçoit pas d'autre hiérarchie possible que celle qu'il a sous les yeux. Pauvre sophisme sans doute! mais dont il ne faut pas trop se moquer; car tous les jours, chez nous, on le commet encore, malgré l'expérience que nous avons de tant de siècles et de tant de transformations sociales. Combien de gens qui s'indignent à la pensée de changer la constitution de l'industrie, et de substituer l'association au salaire! Ces gens-là font comme Aristote; ils amnistient le présent, faute de pouvoir ou de vouloir comprendre l'avenir.

En résumé, on peut dire que toute société antique, prise en bloc, se composait de deux castes: l'une qui avait les avantages de la liberté, de la richesse et du pouvoir, qui ne fournissait à l'agriculture et à l'industrie que des directeurs, et qui se composait en grande majorité d'hommes de loisir, et l'autre qui travaillait de ses mains et était esclave. On ne saurait croire jusqu'où était poussé le mépris qu'inspiraient aux anciens les travaux manuels; le grand grief des philosophes contre la démocratie, c'est qu'elle prostituait à des artisans les droits du citoyen. Platon et Aristote, qu'il ne faut jamais se lasser d'é-

tudier pour connaître l'antiquité, ces deux irréconciliables antagonistes, se trouvaient ici du même avis. Ni l'un ni l'autre n'admettaient dans une cité bien organisée que des hommes qui n'avaient pas besoin de gagner leur vie et qui pouvaient consacrer tout leur temps à leurs devoirs civiques. C'est qu'en effet la constitution des républiques nécessitait, pour ainsi dire, l'esclavage; il fallait bien qu'il y eût des gens qui travaillassent pour nourrir, pour vêtir, pour loger, pour amuser ces superbes citoyens que la politique appelait sans cesse sur la place publique. Si, à Rome et dans quelques autres cités, les travaux des champs échappèrent à l'anathème, tout travail industriel y resta soumis, comme partout ailleurs. Comprenons-le bien! Jésus-Christ, l'initiateur des temps nouveaux, ne pouvait blesser plus profondément les préjugés antiques qu'en passant les trente premières années de sa vie dans l'atelier d'un charpentier.

L'esquisse que nous venons de tracer est bien imparfaite, mais nous ne croyons pas qu'on puisse en contester l'exactitude, et nous avons le droit maintenant d'en tirer les conclusions. Qui donc, de nos jours, quel homme, tant soit peu au courant de la science, oserait soutenir encore que la véritable démocratie ait jamais existé dans l'antiquité, même en principe? que l'égalité y ait été jamais, nous ne disons pas réalisée, mais comprise? que la dignité humaine y ait été respectée ni la moindre place laissée aux sentiments d'amour, de fraternité, de commisération, qui font la beauté et l'allégement de notre vie? N'en croyons ni Plutarque, ni Rousseau : ce n'est pas dans les républiques de la Grèce et de Rome qu'il faut chercher des modèles. N'allons pas prendre des oligarques, luttant pour la conservation de leurs privilèges, pour des martyrs du patriotisme et de l'égalité. Ne réservons pas à des Brutus et à des Cassius, ces représentans de l'aristocratie romaine, une admiration que nous devrions plutôt à leur victime. Le temps est enfin venu de rompre avec tous ces préjugés. Il y a eu, dans l'antiquité, des faits démocratiques, nous le reconnaissons. Des hommes sans richesses et sans naissance se sont fait un nom et ont conquis une puissance, des aristocraties exclusives ont été renversées, des classes supérieures ont été subalternisées au profit de classes qui leur étaient jusqu'alors restées inférieures; tout cela est vrai. Mais de sentiments vraiment humains et fraternels, de proclamation de l'égalité de tous les hommes, d'appel à une liberté universelle, il n'y en a pas trace avant Jésus-Christ. Toute l'antiquité, il faut que tout le monde le sache, jusqu'au dernier manœuvre, toute l'antiquité, la théocratie indienne et la politique de l'Occident, l'élégance athénienne et la dureté du

génie romain, le positivisme d'Aristote et l'âme poétique de Platon, toutes les autorités païennes se sont rencontrées pour prononcer le même anathème contre les pauvres, contre les misérables, contre les déshérités. « A nous la liberté, la gloire, la grandeur d'âme! A eux « la servitude! Leur devoir est de nous obéir; ils ne sont pas de notre « race. » Voilà le cri commun, voilà le dernier mot de la civilisation antique.

Peut-être devrions-nous maintenant entrer sans nouveau retard dans l'exposition de l'enseignement chrétien; mais auparavant nous voulons encore parler d'un peuple qui a eu ses destinées à part dans l'humanité et dont l'histoire et les institutions ont pour nous une importance immense, du peuple juif.

Moïse est certainement le type le plus complet du législateur, tel qu'on le concevait autrefois, c'est-à-dire d'un homme qui, en dictant à un peuple tout un corps de lois, l'organise à sa guise et le crée pour ainsi dire. En général, les choses ne se passent pas de cette façon. Les constitutions ne sont pas une œuvre individuelle, elles sont une œuvre commune, à laquelle concourent beaucoup d'hommes et beaucoup de générations; elles sont le produit du temps et de l'histoire. Mais la nationalité juive sort de cette règle ordinaire; elle fut constituée d'un seul coup. Le même homme qui avait appelé ses compatriotes opprimés à l'insurrection, qui les avait tirés de captivité et qui les avait ensuite gouvernés pendant quarante ans dans le désert avec une autorité dictatoriale, fut aussi le législateur qui leur donna toutes les lois religieuses, politiques, civiles, pénales, sous l'empire desquelles la nation a vécu pendant des siècles et que ses derniers descendants conservent encore en grande partie.

Cette création presque spontanée de la constitution mosaïque n'est pas le seul trait qui la distingue de la plupart des autres : l'esprit de justice dans lequel elle a été conçue, le respect qu'on y voit à chaque page pour le peuple et pour le travail, l'amour de l'égalité qui y respire, lui donnent, au milieu de l'antiquité, une originalité plus profonde encore.

Le peuple juif a rempli une grande mission, celle de conserver, au milieu d'un monde idolâtre, le dogme de l'unité de Dieu : ç'a été là son but, son principe de vie, le devoir souverain qui a fait son esprit et sa force. Voué à une fonction aussi religieuse, on comprend que ce peuple, aux yeux d'observateurs inattentifs ou prévenus, ait paru soumis à un gouvernement sacerdotal; mais, en fait, rien n'est moins

exact. Jéhovah était bien le souverain d'Israël, comme il en était le Dieu ; mais ses prêtres n'avaient qu'une influence indirecte et limitée dans l'ordre politique, et la tribu de Lévi, à laquelle avait été dévolu le sacerdoce, n'avait, en dehors du temple, aucune supériorité sur les autres. La constitution juive n'était donc pas théocratique dans le sens qu'on donne ordinairement à ce mot ; nous allons dire ce qu'elle était.

Le choix exclusif d'une seule tribu, pour remplir les fonctions sacerdotales, était le seul point qui rappelât en Israël le régime des castes ; hors de là, il y avait à peine entre les Hébreux quelque distinction de classe. Il n'y avait pas de noblesse : descendant tous d'une souche commune, celle des patriarches, et s'estimant supérieurs à tout autre peuple, les Hébreux se regardaient comme égaux entre eux. Il n'y avait pas non plus d'aristocratie fondée sur les richesses : la propriété, au contraire, avait été constituée de façon que chacun en eût sa part et qu'elle ne pût jamais être accaparée par le petit nombre des habiles et des heureux. Ces règlements sur la propriété sont trop importants pour ne pas en donner quelque aperçu.

Après avoir conquis la terre promise, les Israélites en avaient fait le partage, d'abord entre les tribus, puis entre les branches de chaque tribu, et, enfin, entre les familles qui avaient chacune eu leur lot. Ainsi l'avait ordonné Moïse ; mais de peur que cette égalité ne s'altérât bien vite, il n'avait pas hésité à beaucoup restreindre les droits des propriétaires et surtout à prohiber l'aliénation des patrimoines. Chaque père de famille pouvait cultiver, comme il l'entendait, ses terres patrimoniales pour en tirer sa nourriture et celle des siens ; mais il ne pouvait les vendre. Il avait seulement le droit d'en céder la jouissance pour un temps déterminé, après lequel il la recouvrait nécessairement. Le grand jubilé, qui revenait tous les cinquante ans, était l'époque fixée pour que chacun rentrât dans le bien de ses ancêtres. Israël se trouvait alors reconstitué dans son ordre primitif et l'égalité était rétablie entre les familles. C'est également dans le but d'empêcher l'accumulation de plusieurs héritages dans la même main que Moïse avait exclu les femmes dans la plupart des cas de la succession des immeubles, qu'il avait institué divers moyens légaux de remplacer les familles qui s'éteignaient, et qu'il avait pris d'autres précautions encore dont nous ne pouvons parler ici.

A chaque famille un patrimoine qu'elle conserve éternellement, voilà tout l'esprit de la législation de Moïse en cette matière ! C'est le principe de la division de la propriété poussé jusqu'à ses dernières limites, et appliqué dans tous les détails avec une logique rigoureuse.

On peut aisément, sur ces données, se faire une idée de la nation juive. C'était un peuple presque exclusivement agricole, où chacun avait sa maison, sa vigne, ses oliviers, ses champs de blé, où presque personne n'était assez riche pour ne pas travailler de ses mains, et où il n'y avait pas de pauvres ni de mendiants. L'industrie et les arts ne pouvaient pas y fleurir beaucoup; mais, en revanche, sur un sol fertile et sous un climat chaud, le travail opiniâtre des paysans propriétaires assurait à toute la population une vie saine et suffisante dans sa frugalité. C'était une société moins brillante sans doute que celle de la Grèce, mais elle était plus heureuse et plus morale, et ses mœurs simples, rehaussées par des vertus guerrières et appuyées sur la base d'une religion toute spiritualiste, lui donnaient une force et une solidité dont on trouve à chaque instant la preuve dans son histoire.

La division des héritages n'était pas, sous le rapport de l'égalité, le seul mérite de la constitution mosaïque; l'esclavage, en outre, y était pour ainsi dire proscrit, ou du moins les étrangers seuls pouvaient devenir esclaves, et il ne paraît pas qu'il y en ait jamais beaucoup eu dans Israël. Quant aux Hébreux, ils ne pouvaient ni se vendre ni être vendus; ils pouvaient seulement louer leurs services, s'engager à temps, et tous les sept ans, quand arrivait l'année sabbatique, le petit jubilé, ils rentraient de plein droit en possession de leur liberté, comme au grand jubilé la famille rentrait en possession de son héritage.

Ainsi régnait au sein de la nation une fraternité véritable; on peut dire qu'Israël tout entier ne formait qu'une grande famille unie par la triple chaîne de la religion, de la loi et du sang. Les Juifs étaient partagés, il est vrai, en treize tribus, y compris celle de Lévi, qui n'avait pas de territoire particulier et était dispersée au milieu des autres; mais l'unité nationale planait au-dessus de cette division secondaire et s'étendait à tout. De même que tout le peuple se reconnaissait un seul et même maître et un seul et même Dieu, de même aussi il n'avait qu'un seul et même temple et une seule et même loi.

Quant à la justice et à l'administration, elles avaient conservé une simplicité patriarcale. C'étaient les anciens de chaque tribu qui s'assemblaient aux portes des bourgs, soit pour terminer les différents et appliquer la loi civile ou pénale qui était immuable et connue de tous, soit pour régler les affaires du pays.

Telles étaient les principales institutions des Juifs. Avons-nous besoin de les louer? Evidemment la législation mosaïque est de beaucoup la plus juste et la plus bienfaisante qu'ait connue l'ancien monde, et l'esprit dans lequel elle fut faite contraste singulièrement avec la dureté que la Grèce et que Rome montrèrent toujours pour les faibles et pour

les pauvres, pour ces masses populaires qui nourrissaient la société par leur travail sans jamais récolter pour elles-mêmes que la misère et l'esclavage. Nous pouvons l'affirmer sans crainte d'être contredit : Moïse, ce patriote incorruptible, qui ne s'était laissé séduire ni par les honneurs ni par la science de l'Égypte, et avait préféré aux dons de l'étranger la pénible mission de délivrer les Hébreux, ses frères, tout incultes et tout grossiers qu'ils étaient; Moïse, le premier auteur et le chef inflexible de la plus vaste et de la plus heureuse conspiration à laquelle un peuple opprimé ait dû son affranchissement, Moïse enfin, l'homme de Dieu, fut certainement, de tous les législateurs de l'antiquité, celui qui porta le plus loin l'esprit démocratique, et l'on pourrait aussi dire l'esprit républicain. Saint Jérôme en a fait la remarque expresse : « Moïse, dit-il, l'homme de Dieu, ne voulut pas transmettre « son pouvoir à ses fils, mais il choisit pour son successeur Josué, qui « était d'une autre famille et d'une autre tribu, pour nous apprendre, « ajoute le saint docteur, que le pouvoir ne doit pas être dévolu à la « naissance, mais au mérite. »

Moïse, en effet, qui avait sans doute appris à se défier des monarchies dans les palais des Pharaons, n'avait pas institué en Israël de royauté, ni même aucun pouvoir central, de sorte qu'après la mort de Josué le peuple resta sans chef suprême. Mais l'esprit patriotique suffisait à la défense du pays, et quand le danger public l'exigeait il se trouvait toujours, dans une des tribus, quelque homme simple et dévoué, quelque pasteur courageux, pour se mettre à la tête de la jeunesse et pour chasser l'ennemi. Il arriva souvent aussi que ces hommes acquirent par là sur leurs compatriotes une grande autorité qu'ils conservèrent toute leur vie : on les appelait les juges. Gédéon, Samson, Jephté furent des juges; une femme, la prophétesse Débora, jugea aussi Israël, qu'elle avait délivré des Philistins.

Les Hébreux finirent pourtant par se lasser de cet état de choses et voulurent avoir un roi comme tous leurs voisins. C'était au temps de Samuel, qui n'était pas un pontife, comme on l'a dit souvent, mais un juge, et qui avait longtemps gouverné Israël avec équité. Il n'y a pas dans la Bible de chapitre politique plus instructif que celui où l'on raconte comment ce sage vieillard résista longtemps à la demande insensée de ses compatriotes, en leur exposant tout ce qu'ils auraient à souffrir de la tyrannie royale et en leur reprochant, comme un crime et presque comme un sacrilége, de vouloir sortir de la tradition républicaine de leur pays. Les Hébreux persistèrent pourtant et se donnèrent des rois; mais ils n'eurent pas à se louer de cette innovation. S'ils lui durent d'abord quelque gloire sous les règnes de David et de

Salomon, ils payèrent bien cher cet avantage passager par la scission des deux royaumes d'Israël et de Juda, qui fut le résultat des fautes de Salomon lui-même et de son fils Roboam. On connaît, d'ailleurs, les crimes et les impiétés des rois juifs. Quoique limitée par le pontificat et par l'immutabilité de loi, la royauté tendait toujours à dégénérer en un despotisme oriental, et elle en serait bientôt venue là sans l'opposition énergique des prophètes, qui étaient les orateurs du peuple et les hardis défenseurs de la loi de Dieu.

Nous n'avons pas à insister davantage sur la constitution ni sur l'histoire des Juifs; nous en avons assez dit pour en assigner le vrai caractère. Les sarcasmes de l'ignorance voltairienne sont heureusement passés de mode. Il faudrait être animé d'un bien étroit esprit de dénigrement pour chercher encore d'aussi misérables chicanes à un peuple dont les monuments littéraires sont au moins comparables à tout ce que la Grèce et Rome ont produit de plus beau et qui, malgré sa faiblesse, sut résister avec tant d'énergie aux puissants ennemis qui l'entouraient. Que les détracteurs d'Israël lisent seulement les livres des Machabées et qu'ils disent si jamais le patriotisme a enfanté plus de merveilles!

Le seul reproche fondé qu'on pourrait adresser aux Hébreux devrait tomber sur leur esprit d'exclusion. Fiers de l'élection que Dieu avait faite d'eux pour la conservation de la vérité religieuse, ils nourrirent toujours pour les autres peuples un arrogant mépris. Les étrangers pourtant pouvaient obtenir chez eux une naturalisation complète, pourvu qu'ils acceptassent à la fois leur religion et toutes leurs lois; mais la plupart des prosélytes n'embrassèrent de la loi mosaïque que le dogme religieux, et la race d'Abraham persévéra dans son isolement et son orgueil. Peut-être était-ce là une barrière utile, sans laquelle Israël, en se fondant avec les autres familles humaines, eut perdu la conscience de sa mission et la force de la remplir; mais cette barrière devait s'abaisser un jour, la ligne de démarcation devait être franchie, et les Juifs eux-mêmes attendaient une grande époque où ils s'uniraient sous une même loi avec les Gentils. La fraternité juive, en effet, fit place à la fraternité chrétienne. H. Feugueray.

LE PÈRE VENTURA.



Une grande question s'agite aujourd'hui dans le monde, c'est la question de la démocratie et de ses rapports avec le catholicisme. Ce

problème social, discuté par tous les grands penseurs du moyen âge dans le silence des cloîtres ou dans les chaires de la science, est, depuis le XVe siècle, à l'ordre du jour pour les peuples d'Europe, et bientôt il sera mis à celui de tous les peuples du monde. Le débat est descendu sur la place publique, il passionne les masses, il se mêle à tous les mouvements populaires, et nous le voyons se développer et se simplifier incessamment. Il se développe, car il envahit toutes les questions; et, pareil au géant de la fable, dès qu'il remue, tout semble chanceler sur la terre. En même temps il se simplifie; car, tous les jours, dans des termes de plus en plus simples, de plus en plus clairs et précis, l'avenir politique, l'avenir social, l'avenir religieux, se trouvent engagés à la fois dans cette solennelle discussion. Si la question est bien décidée, si, aux acclamations de l'univers, les catholiques forment avec la démocratie une alliance sincère et profonde, tout est sauvé pour le monde moderne, qui entre alors dans une phase de fécondité, de paix et d'unité. Au contraire, si la question est mal résolue, le monde entre dans des convulsions sans fin et tout est perdu pour longtemps.

Ne nous étonnons donc pas si l'Eglise catholique ressent les contrecoups de ces luttes sociales; et si le débat prend une énergie, une forme toute nouvelle dans la capitale du monde chrétien, il en doit être ainsi, car c'est là qu'il doit se décider. Ne nous étonnons pas non plus si le R. P. Ventura est devenu dans Rome et pour la catholicité comme un signe de contradiction.

Déjà, aux applaudissements du monde entier et avec l'encouragement incontestable du souverain Pontife, il a, dans l'oraison funèbre d'O'Connell, célébré l'alliance de l'Eglise et de la liberté; récemment, et dans des circonstances bien malheureuses, il a tracé, d'une main sûre, les conditions d'une union inaltérable entre le catholicisme et la démocratie.

Le P. Ventura s'est vu calomnié dans sa doctrine, accusé dans sa conduite; cet homme est trop grave, il a des antécédents trop nobles, il a rendu à l'Eglise des services trop signalés pour qu'on ne l'écoute pas dans sa défense. Nous voulons donc la faire connaître, et le public ayant enfin les pièces du procès pourra juger sainement si, jusqu'au moment où il écrivit ces pages, il a pu démériter aux yeux des catholiques impartiaux.

Nous ne chercherons pas à louer ce travail, où se révèle un talent, une foi, une science si haute et si pure, nous ferons mieux, nous citerons les passages les plus saillants, et tout lecteur sérieux, qui comprendra l'importance de ces documents, voudra les lire, les méditer et les répandre.

Le R. P. Ventura, dans son introduction, répond d'abord aux calomnies dirigées contre sa personne en exposant avec rapidité l'historique du pontificat de Pie IX, la part qu'il y a prise et celle qui revient à ses adversaires. Rien de plus éloquent, rien de plus accablant, de plus vrai que ce qu'il dit : et nous qui avons vu Rome dans les moments les plus solennels de l'année dernière, nous trouvons que tout est expliqué dans cette introduction, dont nous allons détacher quelques morceaux.

Il commence par poser son grand principe, celui qui résume et explique à la fois, et sa doctrine et sa conduite, il dit :

Nous l'avons répété plusieurs fois : la Religion, sans la liberté, est déshonorée; et la liberté, sans la Religion, est compromise. La religion, sans la liberté, se change en instrument de despotisme; la liberté, sans la Religion, dégénère en anarchie. Poursuivant donc d'une haine égale, et en vertu du même principe évangélique, des mêmes convictions chrétiennes, l'anarchie et le despotisme, nous aimons sincèrement l'union de la liberté et de la religion; et, RELIGION ET LIBERTÉ, telle est notre profession de foi, notre symbole politico-religieux; telle est notre devise, le drapeau autour duquel nous combattons, et sous lequel nous désirons voir réunis tous les hommes religieux par conviction et sincèrement libéraux.

Le P. Ventura se justifie ensuite de s'être lancé dans des discussions politiques. Il apporte l'exemple des saints, il montre que la politique est une science morale, la plus importante des sciences humaines, intéressant à un haut point la théologie chrétienne, et il ajoute :

Le Prêtre est en outre le père, le tuteur né, le défenseur, l'ami du peuple. Le peuple aime à le voir partager ses luttes, ses privations, ses angoisses, ses sacrifices. Si le Prêtre donc se montre étranger ou indifférent à la condition politique du peuple, il perd son estime, sa confiance, son amour, et par suite encore perd cette force morale qui seule peut lui permettre de conduire le peuple dans les voies de la Religion.

Puis il montre la démocratie envahissant le monde d'un élan qui doit exalter l'Eglise, si elle se met en rapport avec lui, et si elle le dirige, mais qui doit tout briser et se changer en anarchie si on le laisse aller à l'aveugle. Il aurait voulu que le clergé romain dominât ce mouvement en s'y mêlant; il se plaint de n'avoir point été écouté, attribuant ce malheur aux suggestions de ses adversaires :

Pour nous cependant, bien que privé de l'ancienne confiance et de l'ancienne faveur qu'on nous témoignait, nous n'avons jamais cessé d'accomplir, du mieux qu'il nous était possible, dans la mesure des moyens bien restreints qui nous étaient laissés, la mission de conciliation et de paix que nous nous étions imposée. Insister donc près du peuple pour qu'il eût confiance dans le Prince, et près du Prince, pour qu'il eût confiance dans le peuple; exposer, agrandir les bienfaits du Prince près du peuple; défendre les intentions et les sentiments du peuple près du Prince; dire toujours à l'un l'amour de l'autre pour

les unir toujours davantage dans cette unité d'affection et de confiance d'où pouvait seul résulter leur bien mutuel : voilà le thème de nos discours; voilà l'économie de notre politique et de notre conduite. Et Prince et peuple pourront au besoin attester que telle est l'histoire, que telle est la vérité.

Le P. Ventura justifie les efforts qu'il a faits pour lancer le clergé romain dans le mouvement national par l'exemple du clergé français sous Louis-Philippe et surtout à l'avénement de la République; il en expose les heureuses conséquences; puis il dévoile, il flétrit sans pitié les intrigues du parti absolutiste et autrichien à Rome, qui prédisait des malheurs et les faisait arriver à point nommé; qui paralysait par des retards, par des restrictions, par des embarras de toutes sortes les réformes du Pontife; qui cherchait à isoler le Pape et à l'entraîner loin de son peuple en usant de toutes les ressources de l'hypocrisie; qui s'efforçait surtout d'humilier, de décourager le P. Ventura dans son dévouement pour l'union du Pape et du peuple. Il faut voir dans le livre tous ces curieux et étonnants détails qu'il serait trop long de reproduire ici.

Après avoir énoncé de nouveau la pensée que la liberté ne peut s'établir en Italie sans la religion, et que la religion ne peut y prospérer sans la liberté, le P. Ventura déplore avec une tristesse amère les dissensions malheureuses qu'il attribue surtout aux manœuvres de l'absolutisme. Il peint d'abord la belle position que la papauté libérale avait faite au catholicisme :

Pie IX avait fait plus de bien à la religion catholique en une année que ne lui en avaient fait, pendant plusieurs siècles, tous les Missionnaires du monde. Il lui avait concilié l'adhésion de tous les savants, les sympathies de tous les peuples, le respect de tous les gouvernements, l'admiration de tout l'univers. Il avait éteint les haines, enlevé les obstacles qui s'opposaient à sa propagation et à son triomphe. L'impiété réduite au silence, l'hérésie consternée, le mahométisme sentant sa honte, l'idolâtrie elle-même secouée de sa léthargie profonde, tous, enfin, rendaient malgré eux de solennels hommages à la vraie religion de Jésus-Christ, qui, dans la personne de son auguste chef, s'était révélée au monde, environnée de nouveaux charmes, de nouvelles grâces, et de cette force à laquelle nul esprit n'est rebelle et nul cœur ne résiste. Dans le cours de peu d'années, si le Pontificat eût continué cette mission d'autant plus puissante qu'elle eût été pacifique, toute l'Europe serait devenue catholique; une grande partie du monde serait devenue chrétienne. Maintenant, tout cela paraît fini en peu d'instants; tous ces succès paraissent arrêtés, toutes ces espérances détruites.

L'écrivain met en regard les maux que la réaction a causés. Voici comment sa douleur éclate :

Vous avez donc, en peu de mois, causé plus de dommages à l'Église que ne lui en firent tous les hérétiques ensemble dans le XVI[e] siècle. Vous avez rendu à l'incrédulité son insolence, à l'hérésie sa confiance, à l'indifférence son sourire. Vous avez fait vaciller la foi. Vous avez

découragé le zèle, désarmé l'apologie, rendu stérile la prédication, refroidi la piété. Vous avez effacé la plus belle page de l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle, pour lui en substituer un autre que l'on ne pourra lire un jour sans pleurer et sans rougir. Vous avez envié à Pie IX l'avantage de donner son nom à son siècle. Vous avez détourné le Pontificat d'accomplir la plus belle et la plus glorieuse de ses charges temporelles, d'être le tuteur, le défenseur, le père de tous les peuples chrétiens. De Guelfe, qu'il doit être pour être fort, vous l'avez fait paraître Gibelin. D'Italien, par origine terrestre, vous l'avez fait paraître impérial, et, de populaire, royal; et ainsi vous l'avez affaibli, dégradé et presque entièrement détruit comme soutien et vengeur de l'indépendance italienne. Vous en avez fait le prisonnier de la diplomatie, le jouet de l'absolutisme. Vous avez jeté dans la boue le nom le plus saint, la réputation la plus auguste, la couronne la plus précieuse. Vous avez enlevé à l'Eglise la plus grande de ses gloires, le plus brillant de ses triomphes, le plus vaste de ses succès : la conversion des peuples à la vraie religion, au moyen de la proclamation de la liberté.

Oh! quel crime vous avez commis! quel scandale vous avez donné! quel dommage vous avez causé! quel trahison vous avez consommée!

Vous avez circonvenu, surpris, trompé le plus saint des hommes, le plus doux des souverains, le plus pieux des prêtres, le plus zélé des Pontifes. Vous avez abusé de la délicatesse de sa conscience, de la pureté de ses intentions, de l'ardeur de son zèle! Vous lui avez présenté comme périls pour la religion les agonies de l'Absolutisme, et la cause des princes comme la cause de l'Eglise. Vous l'avez réduit à détruire lui-même, en grande partie, l'œuvre grandiose de son esprit et de son cœur; à se suicider en quelque sorte lui-même, et à ensevelir avec lui les plus belles espérances de la religion.

Le P. Ventura proteste de son amour pour le peuple; il en donne les touchants motifs, mais il n'est l'ennemi de personne, il n'a point de haine aveugle pour les rois, pour les formes de gouvernements qui adoptent les vrais principes de la démocratie; tout ce qui l'occupe, ce sont les intérêts de l'Église gravement compromis par les efforts de la réaction absolutiste. Il expose, il démontre au long toutes ces choses. Il justifie son orthodoxie d'une manière péremptoire. Enfin, il répond à ceux qui, démocrates irréligieux, accuseront son discours de fanatisme, parce qu'il pose comme essentielle l'union de la démocratie avec le catholicisme. Il les accable sous des faits avérés; il les accuse d'avoir fourni des armes contre la liberté et d'avoir été, dans la main de ses ennemis un épouvantail placé devant les yeux de Pie IX.

Que l'on sache donc que jusqu'à la fin d'août de l'année dernière Pie IX était parmi nous et avec nous de bonne foi et de tout cœur. Mais, dans le cours de septembre suivant, on lui remit entre les mains des livres et des feuilles imprimées à l'étranger, dans lesquelles, sans énigmes et sans mystère, était exposé l'horrible dessein *de détruire en Italie les trônes et les autels, les monarchies et l'Eglise, et de donner enfin le coup de grâce à Pie IX lui-même. après s'être servi de son influence et de sa parole pour le triomphe de la liberté.* Nous les avons vus, ces imprimés, puisque Pie IX lui-même nous les mit sous les yeux en nous disant, d'un air de vive indignation et de consternation pro-

fonde : « Oh ! les hypocrites ! oh ! les ingrats ! Prenez et lisez. » Nous comprîmes dès lors le péril auquel ce courroux et cette consternation du Pontife exposeraient la cause du mouvement italien, et d'un seul coup d'œil nous en mesurâmes toute l'étendue. Nous priâmes donc Pie IX de réfléchir : que ces imprimés qu'il nous montrait pouvaient très-bien être un stratagème infernal de l'obscurantisme pour l'épouvanter et le détacher de la cause de la liberté ; que, quand même ils fissent vraiment parti d'hommes du progrès, cela ne devait ni surprendre ni épouvanter : que l'esprit voltairien n'était malheureusement pas tout à fait éteint en Italie, mais qu'il ne fallait pas attribuer à tous le dire de quelques-uns ; que les masses étaient pour l'union de la liberté avec la religion ; que, s'il y avait au milieu d'elle des hypocrites qui applaudissaient pour tromper, les acclamations de quarante ou cinquante mille hommes de toute condition, de tout âge, de tout sexe, qui s'étaient tant de fois réunis sous les fenêtres du Quirinal dans l'unité du même sentiment et du même langage, étaient et ne pouvaient point n'être pas sincères ; que le peuple ne ment point ; que le peuple ne trompe point ; et que, pour cette raison-là même qu'il y avait à craindre que les masses séduites ne fussent entraînées dans les voies du désordre, il était nécessaire de se les attacher, de les contenter dans leurs vœux légitimes et de les diriger ; que c'était le moyen sûr, infaillible, de désarmer, de faire délaisser les quelques prédicateurs d'une démagogie effrénée et d'une folle impiété.

Après avoir tristement expliqué comment toutes ces complications amenèrent leurs désastreuses conséquences, le P. Ventura s'adresse aux amis de la liberté italienne, et il leur dit :

Hommes du mouvement, si vous êtes vraiment sages, si vous voulez véritablement voir triompher enfin la grande cause de notre Italie, écoutez une parole sans autorité, il est vrai, mais désintéressée, sincère, amie : étudiez-vous autant qu'il est en votre pouvoir à enlever tout obstacle à une prompte réconciliation entre les laïques et l'Église. Rappelez-vous que les monarchies absolues ont péri parce qu'elles ont voulu avilir, opprimer, persécuter l'Église ; parce qu'elles ont voulu compter sans Dieu, à l'exclusion de Dieu et contre Dieu, en sorte que sur leurs cabinets on aurait pu écrire : *Non proposuerunt Deum ante conspectum suum.* Que si les monarchies libérales suivent la même politique, marchent dans les mêmes voies, elles périront également ; et l'on peut en dire autant des républiques elles-mêmes. Rappelez-vous que tout gouvernement qui rompt avec l'Église, qui se tourne contre l'Église, l'expérience de dix-huit siècles le prouvent, est près de l'abîme et du mépris ; que tous peuvent, sans scrupule, se moquer de ses succès et de son orgueil, et, sans crainte d'être démentis, en prédire la chute prochaine. Rappelez-vous que la plus grande force, la force vraie, réelle des institutions politiques est dans l'idée, dans le sentiment religieux ; qu'aucun pouvoir n'est grand, stable, durable, s'il n'a la religion pour appui, l'Église pour alliée ; et que, vis-à-vis du choc du temps et des passions, c'est seulement sur cette base de granit que peut s'élever la statue de la LIBERTÉ.

C'est par ces nobles et vigoureuses paroles que le P. Ventura termine les explications qu'il a cru devoir donner sur sa conduite et sur les graves événements dont Rome vient d'être le théâtre. On peut voir déjà si le célèbre religieux a été guidé par le zèle de la religion, l'a-

mour éclairé du peuple, le dévouement sincère à Pie IX. Nous allons maintenant examiner s'il fut guidé par le flambeau d'une saine doctrine, et nous arrivons enfin à son célèbre discours.

Le P. Ventura est, avant tout, un théologien ; c'est donc à la lumière de la science sacrée qu'il va traiter son important sujet : l'accord de la démocratie avec le catholicisme. Le P. Ventura est prêtre, il est religieux, il est ardent catholique ; à ses yeux, la foi est le salut des âmes, le salut du monde, et l'Église la consommation de toutes choses, la société parfaite pour laquelle tout s'opère ici-bas et à laquelle tout doit être subordonné : l'intérêt de la foi, l'intérêt de l'Église sera donc le phare sur lequel il aura le regard constamment fixé dans toute cette discussion ; et voilà ce qui va donner à son discours cette force, cette précision de doctrine, cette vie, ces élans de cœur, cette appréciation des événements, qui font du discours un enseignement si solennel.

L'orateur fixe d'abord, et la notion de liberté et la notion d'autorité d'après le christianisme :

Qu'est-ce que la liberté politique, de laquelle seule nous voulons ici parler ? La liberté politique c'est l'*émancipation de l'homme, à l'égard de son semblable, en tant qu'homme.*

Car aucun homme, en *tant qu'il n'est qu'homme*, n'a de droit, de pouvoir, d'autorité sur un autre homme ; c'est pourquoi la suprématie exercée par l'homme, à ce seul titre, sur l'homme, est une usurpation, une injustice, un vol, un sacrilége.

Alors le P. Ventura montre que cette liberté, cette autorité, est si exclusivement chrétienne, que le monde païen n'en a pas eu idée.

En effet, le pouvoir païen domine, le pouvoir chrétien se sacrifie. Le pouvoir païen est une jouissance, le pouvoir chrétien est un sacrifice. Le pouvoir païen dit : « L'État c'est moi ! » Le pouvoir chrétien dit : « Je suis tout à l'État ! » On obéit sous l'autorité, on frémit sous la domination. Avec l'autorité, on peut être libre ; sous la domination, il n'y a que servitude. L'autorité est le lien qui unit les hommes ; la domination est la corde qui enchaîne la bête. L'autorité commande, la domination opprime ; l'autorité sauve, la domination dégrade l'homme et ruine la société.

Dès lors, les peuples chrétiens n'ont pu rester sous une domination qui répugnait à leur foi, à leurs nobles instincts ; par une action lente, mais efficace, ils ont transformé l'élément politique dans le monde. Un instant, les doctrines gallicanes vinrent arrêter le mouvement ; mais la grande protestation de 89, à son insu peut-être, reprit le mouvement chrétien en le mêlant de sang et de fange ; l'absolutisme fut vaincu. Cependant il reste de ces doctrines gallicanes ou païennes un rejeton désastreux.

Voilà où est le danger, voilà ce qui excitera des tempêtes, jusqu'à ce

que le christianisme ait détruit ce nouvel absolutisme pour affranchir les citoyens.

Maintenant, qu'importe que le despotisme soit exercé par un seul ou par plusieurs? par le roi ou par le parlement? qu'il soit absolu ou constitutionnel? Le despotisme, quelque nom qu'il prenne, de quelque couleur qu'il se revête, est toujours le despotisme, et, par conséquent, toujours insupportable pour un peuple chrétien. Entre tous les despotismes même, la pire espèce est le parlementaire : despotisme d'autant plus insultant et odieux qu'il est imposé au nom de la liberté; despotisme d'autant plus terrible, qu'exercé par les Représentants du peuple, au nom du peuple, il ne laisse pas même l'espérance de s'y soustraire par le moyen de l'appel au peuple et du suffrage du peuple.

La question ne roule donc point aujourd'hui sur les conditions du Chef suprême de l'Etat, mais sur le caractère de la Constitution. Que le Chef du Pouvoir exécutif soit héréditaire ou électif, temporaire ou à vie, qu'il s'appelle Roi ou Président, Consul ou Empereur, cela est indifférent. La Souveraineté et la liberté du peuple peuvent également subsister, l'idée démocratique peut également s'incarner, et dans un prince constitutionnel, comme en Belgique, et dans un président, comme aux Etats-Unis. L'essentiel est que la constitution soit une vérité, et qu'elle émancipe vraiment la Commune et la famille comme l'individu, et qu'elle rende réellement libre du Pouvoir public, non-seulement l'homme civil et politique, mais encore et beaucoup plus l'homme intelligent, l'homme moral, l'homme religieux. Sans cela, comme le démontre l'exemple des petites républiques espagnoles d'Amérique, le Chef de l'Etat, soit qu'il ceigne une couronne, ou qu'il se couvre d'un bonnet, peut devenir également un despote, un dictateur, un tyran.

C'est donc la vraie liberté, la vraie démocratie que le monde enfante laborieusement; il est en cela certainement poussé par l'esprit chrétien : il atteindra son but. Telles sont les questions capitales que le P. Ventura agite dans la première partie de son discours.

Dans la seconde partie, il aborde un sujet non moins grave; il veut démontrer que l'indépendance politique de la véritable Église est attachée à la cause même de la liberté.

eur commence par montrer que l'esprit de domination est insatiable, et qu'après avoir asservi les corps, il s'attache aux consciences et aux âmes comme à une proie plus attrayante et plus belle.

De là, les despotes de tous les temps et de tous les lieux, non satisfaits d'être rois, se sont toujours efforcés de devenir encore pontifes; non satisfaits de dominer en politique, ils ont voulu dominer encore sur la Religion; et, le très-grand nombre, même parmi les princes chrétiens, non contents de despotiser dans l'Etat, ont voulu despotiser dans le temple. Non contents d'étreindre le sceptre, de la même main ensanglantée avec laquelle ils flagellaient les peuples, ils ont voulu prendre l'encensoir et la crosse et opprimer l'Église.

De là, les usurpations successives, de la part des despotes chrétiens, sur la nomination des évêques, sur la juridiction ecclésiastique, sur l'enseignement religieux, au moyen desquelles ils se sont mis en main

toute la religion et l'ont fait dépendre de leurs caprices et de leurs passions.

Ce despotisme laïque, dans l'ordre religieux, s'est révélé d'une manière particulière, en ces derniers temps, par ses abus et ses excès de tout genre. Le siècle passé n'a été qu'une vaste et infernale conjuration de leurs Majestés Très-Chrétiennes, Très-Fidèles, Catholiques et Apostoliques, contre la juridiction et la liberté de l'Eglise. Ferdinand IV à Naples, Hercule III à Modène, Léopold I en Toscane, Charles III en Espagne, Joseph I en Portugal, Louis XV en France, Joseph II en Allemagne, par leurs lois iniques en matière ecclésiastique, tout en conservant le masque de princes catholiques, dépassèrent de beaucoup la plupart des princes protestants en fait de persécution contre le Catholicisme.

89 vint briser ces despotes impies; mais ils ne furent pas plutôt relevés sur leurs trônes, qu'ils recommencèrent leurs tentatives insensées. Toute la politique des cours catholiques fut inspirée de haine contre Rome. L'Autriche surtout se distingua.

Il n'était permis aux évêques aucun acte de juridiction purement ecclésiastique, aucune fonction pastorale, sinon sous la dépendance du ministre des Cultes, vrai Vicaire général du Roi Pontife. Jusqu'à la libre imposition des mains était interdite. La prédication évangélique même était sous la censure de la police; il fallait montrer les sermons écrits, et subir qu'on les corrigeât avant de les prononcer. A l'exception de l'institution canonique des Evêques, qui, par un excès d'indulgence, avait été laissée au Pontife, toute l'action ecclésiastique était exercée par le Pouvoir civil. Les peuples catholiques ne tenaient plus que par un fil, très-subtil et très-lâche, à l'unité catholique, et il ne leur restait de Catholicisme que ce que les gouvernements voulaient bien leur en concéder. L'Eglise était servante, était esclave, comme tout le reste et plus que tout le reste. A grand'-peine on lui avait laissé la liberté de bénir; mais, non pas déjà celle de prier, puisque la même police qui surveillait les prostituées surveillait le Clergé et réglait la liturgie.

Le P. Ventura, en regard des gouvernements absolus ou voulant l'être, met la conduite des gouvernements où la liberté est plus ou moins appliquée; il montre cette liberté partout favorable à l'Église.

Admirez en effet ce qui arrive sous nos yeux. Où l'Eglise Catholique est-elle vraiment libre? Où le Pape est-il Pape véritablement, et exerce-t-il librement son action sanctificatrice des peuples et des nations? Où les Evêques se réunissent-ils librement en Conciles, et exercent-ils la juridiction ecclésiastique en toute sa plénitude? Où la Parole évangélique, où les associations religieuses sont-elles libres? C'est en Angleterre, en Irlande, en Belgique et dans la République des Etats-Unis; c'est en un mot dans les contrées où la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de la conscience, la liberté des cultes, est établie et respectée.

L'orateur attend les mêmes conséquences des révolutions italiennes : elles briseront l'absolutisme et affranchiront l'Église, quels que soient les éléments mauvais qui s'y mêlent d'abord.

Maintenant, soyez bien sûrs que tout cela s'opère pour l'avantage de l'Eglise.

J'accorde que la révolution, loin d'être à son terme, ne fasse que commencer; que la révolution actuelle en enfantera peut-être beaucoup d'autres dans un récent avenir; que les bouleversements actuels déjà si terribles, en produiront peut-être encore de plus terribles et de plus profonds. Mais je suis très-certain, et vous, jeunes gens d'élite, espérance de la religion et de la société, vous verrez sûrement que les terribles secousses, qui semblent devoir ruiner jusque dans ses fondements le monde politique et religieux, n'auront pour résultat final que l'émancipation de l'homme du joug despotique de l'homme, dans l'ordre temporel; et dans l'ordre spirituel, l'émancipation de l'Eglise du pouvoir civil. Et l'Eglise indépendante, cessant de servir de bouclier au despotisme, d'instrument à la tyrannie; l'Eglise, libre et honorée de la confiance et de l'amour des peuples, travaillera avec succès à restaurer les croyances et la morale évangéliques, premier et solide appui de la vraie liberté. et accomplira sa mission divine de guider l'humanité, par les voies de la justice, de l'ordre et du progrès, à sa perfection et à sa félicité.

Voilà comment le P. Ventura démontre que la liberté de l'Église est indissolublement unie à la liberté des peuples. Dans le troisième point de son discours, il prouve que cette même liberté fera refleurir de nouveau la foi et la morale chrétiennes, et que la cause de cette liberté, sous ce rapport, est encore la cause même de la religion.

L'orateur commence par avouer et par déplorer les excès qui ont accompagné les commotions politiques arrivées sous nos yeux. Mais il prétend que ces révolutions sont chrétiennes dans leur esprit intime et dans leur ensemble. Le voltérianisme qui se révèle çà et là a germé sous le despotisme, il est son fruit légitime et tout au moins adoptif. La démocratie fera sortir ces mauvaises humeurs et guérira ces grandes plaies sociales en les mettant au grand air de la publicité qu'elles ne peuvent supporter. Le P. Ventura développe avec un talent irrésistible ces assertions. Il prouve surtout, par des faits incontestables, que l'absolutisme est bien loin d'être le tuteur de la foi et de la morale. L'histoire du dix-huitième siècle lui apporte des preuves sans nombre de ce qu'il avance; l'histoire de l'empire autrichien, surtout, lui en fournit d'accablantes. Voici comment il la résume:

L'horrible système de machiavélisme atroce dont j'ai parlé jusqu'ici et qui consiste à corrompre pour énerver, à diviser pour opprimer, à obscurcir les intelligences pour les dominer plus facilement, l'Absolutisme autrichien est celui qui l'a exercé avec une astuce, avec une persévérance infernale. Empêcher sévèrement la lecture des livres et des journaux religieux dans les différents Etats, et laisser l'entrée libre à toutes les productions du génie de l'incrédulité et de la dissolution capables de corrompre les mœurs du peuple et d'affaiblir sa foi; protéger le schisme, encourager le rationalisme, se servir du Clergé, qu'on appelait *la bande noire*, de concert avec la milice, dite *la bande blanche*, comme instrument de despotisme sous les ordres de la même police; avilir la religion catholique dans ses institutions et dans son chef; réveiller les rivalités des races, et allumer la guerre entre des peuples frères, exciter les paysans à se précipiter

comme des chiens affamés sur les propriétaires, et payer dix florins chaque tête de ces derniers; jeter le trouble dans les esprits et les faire se perdre dans le tourbillon perpétuel des danses, des spectacles corrupteurs; faire de Vienne le centre des intérêts matériels et le temple de la volupté: telle a été la politique autrichienne jusqu'à nos jours et sous nos yeux en Allemagne et en Italie. Quelle merveille donc que cette politique ait provoqué de la part du peuple une réaction violente?

Le P. Ventura montre, et la légitimité et la conformité à l'esprit chrétien du mouvement autrichien, tendant à lutter avec l'esprit corrupteur de l'absolutisme. Il montre que ce mouvement doit nécessairement s'unir au mouvement catholique, seul capable de le compléter et de le soutenir.

Mais pardonnez: quelque grande que soit la force et la magie des paroles sacrées de *liberté* et *patrie*, ce motif purement politique, ces intérêts précieux, mais purement temporels et fugitifs, ne suffisent point à expliquer le nouveau et sublime phénomène que nous voyons de nos yeux, de l'héroïsme devenu aujourd'hui si commun et si populaire dans toute classe, dans tout âge, dans tout sexe, pour combattre l'absolutisme. Quelque chose de plus noble et de plus précieux s'agite aujourd'hui au profond des âmes, qui réveille en elle les sentiments les plus élevés, redouble leurs forces et leur persuade l'héroïsme. Et cette *autre cause*, si vous ne la connaissez pas, c'est l'intérêt religieux et humanitaire. Oui, dans la guerre si implacable qui se fait aujourd'hui au despotisme, à l'intérêt du foyer, vient s'unir encore l'intérêt de l'autel. Aujourd'hui l'on combat, comme dans les temps anciens, *pro aris et focis*. Et c'est pour cela précisément que la guerre actuelle présente les prodiges que nous voyons d'une héroïque valeur et d'une fureur désespérée. J'admets qu'un très-grand nombre des braves guerriers de la liberté n'ont peut-être pas présent à l'esprit l'intérêt de la religion et de l'humanité. Mais, s'ils n'ont point dans l'esprit l'idée religieuse et humanitaire, ils n'en ont pas moins le sentiment dans le cœur. Ils obéissent, sans le savoir, à un noble instinct. Croyant ne combattre que pour le triomphe de la liberté contre le despotisme, ils combattent, sans s'en douter, pour le triomphe du principe chrétien contre le principe païen, parce que la liberté est de nature et d'origine chrétienne, et le despotisme est une création païenne. Ils combattent pour la liberté, l'égalité, la fraternité, qui sont le but chrétien où aspirent invinciblement les vœux et les besoins de la société humaine. Ils combattent pour la destruction d'odieux priviléges au moyen desquels, en tant de pays chrétiens, on perpétue encore l'empire du paganisme. Ils combattent pour la transformation secrète, concourent au travail caché par lesquels l'humanité, en se pénétrant toujours de plus en plus de l'élément évangélique, dans ses idées et dans ses institutions, s'élève à un état politique plus conforme aux lois divines et se rapproche du modèle de toute perfection.

Suivant l'orateur, l'idée du progrès moderne est toute chrétienne; c'est le christianisme qui doit la réaliser.

Rappelez-vous que les grandes transformations sociales ne s'opèrent bien que sous l'inspiration d une idée et d'un sentiment religieux; que, comme toute civilisation que la religion n'inspire point, est fausse et

finit dans la corruption, ainsi tout mouvement politique que la religion ne dirige point produit le désordre et expire dans le sang; que la religion est la greffe précieuse qui enlève à l'arbre de la liberté ses propriétés sauvages; que la religion véritable sanctifie tout ce qu'elle touche, harmonise tout ce qui est désordonné, prévient tout trouble, réprime tout excès; et ainsi elle seule rend possible l'établissement et la durée de libertés plus larges. Si vous faites disparaître la religion, l'engagement de servir l'Etat dégénère en ambition de le dominer; les associations libres deviennent des factions; le gouvernement se change en dictature, le pouvoir en tyrannie, la sujétion en servage; et la démocratie, devenue la pire de toutes les formes sociales, n'est qu'un immense péril d'anarchie, une menace continuelle contre toutes les existences et toutes les propriétés.

Après avoir gémi sur l'espèce de scission momentanée qui s'est faite, à la surface des événements, entre l'Église et la démocratie, il rappelle cependant les services de la papauté envers la liberté italienne surtout, et il tire des larmes à ses auditeurs les plus hostiles, lorsqu'avec une délicatesse et une convenance admirables, il leur dit :

Je demande de votre générosité que vous vous rappeliez toujours d'où est sortie la grande parole, la parole miraculeuse et puissante qui a réveillé l'Italie de son sommeil et l'a fait revivre.

Je demande de votre reconnaissance que vous n'oublierez jamais à qui nous devons d'avoir pu aujourd'hui, en ce saint lieu, moi parler, et vous entendre un langage de liberté.

Enfin, l'orateur termine par ces paroles de paix, d'espérance, qui renferment tout le discours :

Quant à l'Église, je n'aime point, je déteste cette politique amère, rétrograde, chagrine, qui se plaît à exagérer les maux présents et à répandre sur eux des larmes mensongères, et à voiler l'espérance des biens à venir. Quant à l'Église, je suis certain que Dieu, qui se sert de toutes les mains pour accomplir son œuvre, fera tourner à l'avantage du peuple, de la liberté et de la religion, le grand fait même d'où il semblerait résulter qu'elle a déserté aujourd'hui la cause de la liberté du peuple. Je suis certain que cette désertion est seulement apparente et sera passagère, et que l'Église finira de comprendre que, comme le peuple séparé du clergé ne devient point plus sage, de même le clergé séparé du peuple ne gagne point en sécurité; que, comme le peuple, s'il ne marche point avec le clergé, court au précipice, de même le clergé, s'il ne marche point avec le peuple, sera écrasé par le peuple. Je suis certain que l'Église, nous la retrouverons au besoin, qu'elle marchera avec nous et parmi nous; et qu'elle accomplira ce grand événement qu'une autre fois déjà j'ai eu occasion de vous annoncer en ce lieu, à savoir : que l'Eglise se retournera avec un tendre amour vers la DÉMOCRATIE, comme une autre fois elle se tourna vers la barbarie; marquera du signe de la croix cette héroïne sauvage, la fera sainte et glorieuse; lui dira : RÈGNE ! et elle régnera.

Mais qu'est-ce que cette sèche analyse d'un discours où tous les mots portent, où toutes les phrases sont essentielles, où la doctrine condensée ne laisse rien de languissant et de vide? Que sont ces mor-

ceaux détachés de l'ensemble? Nous n'avons présenté au lecteur qu'une ruine; il voudra voir l'édifice tel qu'il est sorti des mains de l'architecte, et, nous en sommes sûr, il nous en voudra peut-être de l'avoir défiguré; mais il nous remerciera de le lui avoir indiqué. A quelque opinion que l'on appartienne, à quelque prévention que l'on ait ouvert son âme, on sentira, nous l'espérons, le besoin et le devoir de connaître un travail que recommandent également et la réputation de l'auteur et sa science profonde, et la gravité du sujet qu'il a voulu traiter.

L'abbé P. CHANTÔME.

SENTIMENT DU CARDINAL PACCA

SUR

LA PUISSANCE TEMPORELLE DES PAPES.

La papauté, dans son existence politique, est soumise maintenant aux plus rudes épreuves. La Providence, après avoir inondé Pie IX des joies si pures d'une popularité qu'il méritait à tant de titres, lui fait boire maintenant le calice amer d'une douleur inconsolable. Tous les jours lui apportent des bruits de guerre et comme les échos de ces luttes sanglantes qui se prolongent indéfiniment, ils viennent déchirer son cœur de père. Nul plus que nous ne partage les souffrances du Pontife et ne voudrait les alléger ou mieux encore les faire disparaître à jamais.

Quelles seront les suites de ces tristes événements? Nul ne peut l'affirmer avec certitude; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'ils sont déplorables et qu'ils doivent navrer l'âme d'un vrai catholique et d'un véritable ami de la liberté.

Toutefois, quel que soit le dénoûment providentiel, nous l'acceptons d'avance et nous sommes sûrs que Dieu, tuteur vigilant de son Eglise sur la terre, la fera sortir de ce nuage plus éclatante et plus pure. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons encore : que les ennemis de cette Eglise ne se flattent pas d'un vain triomphe, que les catholiques ne se laissent point aller à de vaines terreurs; si les événements dépouillent la papauté de son pouvoir temporel, cette papauté ne périra jamais, et celui qui l'a fondée sur la pierre saura lui payer en vraie gloire, en victorieuse influence, le prix de toutes ses douleurs, quand même les hommes les plus impies, les plus coupables auraient servi d'aveugles instruments à ses desseins éternels.

D'ailleurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que la papauté se voit soumise à ces épreuves. Sous Napoléon, quand Pie VII était à Savone, quand les cardinaux étaient dans les fers, quand la lutte, au sujet de la puissance temporelle, était engagée avec le vainqueur de l'Europe, alors la question de cette souveraineté temporelle du Pape, des résultats que sa suppression entraînerait pour l'Eglise, se présentaient à tous les esprits. Un cardinal, dans le silence de sa prison, méditait sur cet ave-

nir probable, c'était le cardinal B. Pacca. Il avait été le dernier ministre de Pie VII, il avait combattu de toutes ses forces pour le maintien de cette puissance temporelle, il en était pour ainsi dire le martyr, car c'était pour elle qu'il avait perdu sa liberté. Or, voici le fruit de ses pensées sur ce grave sujet. Nul témoignage ne peut être plus respectable sur cette matière que celui d'un cardinal aussi éminent par son expérience, son orthodoxie, sa réputation de vertu, son autorité dans les affaires de l'Église.

Il disait à son frère, en lui dédiant ses mémoires et après lui avoir parlé de la grande monarchie napoléonienne qu'il voyait s'affermir en Europe :

« Je croyais que Dieu, en permettant dans les secrets conseils de sa providence la chute de la souveraineté pontificale, jetait lui-même au milieu de ces vastes bouleversements européens, les fondements de cette monarchie, afin que les Papes pussent une seconde fois, quoique sujets, gouverner sans de graves inconvénients l'Église universelle.

« Quelque douloureuse que fût la perte des domaines du Saint-Siége, je croyais que le Seigneur pourrait en tirer de grands avantages pour son Église, et cette pensée ne servait pas peu à me confirmer dans ma manière de voir. Je pensais que la chute de la puissance temporelle des Papes détruirait ou affaiblirait du moins cette jalousie et cette antipathie aveugles qui existent presque partout contre le clergé et la cour de Rome ; que les souverains Pontifes, délivrés du pesant fardeau des affaires temporelles, consacreraient désormais tous leurs soins aux biens spirituels de leur troupeau ; que l'Eglise, privée de l'éclat des honneurs et des richesses, ne verrait plus entrer dans son clergé que ceux qui *bonum opus desiderant*, et que les Papes n'auraient plus tant d'égard, à la naissance et à la recommandation des cours, dans le choix de leurs conseillers, de leurs ministres, et en général dans les promotions romaines, dont on pourrait souvent dire : *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam.* Enfin on n'aurait plus aucun lieu de craindre que les décisions ecclésiastiques fussent jamais influencées par des considérations politiques et matérielles dont le poids, jeté dans la balance, aurait pu la faire pencher vers une condescendance excessive. »

(*Mémoires du cardinal B. Pacca. — Lettre au marquis S. Pacca.* — Tome Ier, pages 70-71. Dernière édition, 2 vol. in-8°.)

BIBLIOGRAPHIE.

M. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris, vient de publier un volume sous ce titre : *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, ou *Recherches sur l'histoire ecclésiastique, politique et littéraire des temps mérovingiens, et sur le règne de Charlemagne* (1). Ce volume achève l'œuvre que le savant professeur avait commencée dans son livre des *Germains avant le Christianisme.*

(1) Chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29, à Paris.

Nous ne connaissons pas de plus saisissant spectacle que l'histoire de ces prodigieux efforts par lesquels le christianisme et l'Eglise, s'emparant des Barbares à leur entrée dans le monde romain, maîtrisent l'intelligence et domptent la volonté de ces tueurs d'hommes, pour les mettre au service des desseins de Dieu. M. Ozanam, avec la force de pensée et la vigueur de style qu'on lui connaît, a retracé cette histoire. Dans son premier volume, il avait tiré de ses ruines l'antique Germanie, et ranimant ses vieux peuples, il les accompagnait dans leurs migrations et leurs conquêtes, jusqu'au moment où le Christianisme les saisit pour les transformer. Il nous fait assister aujourd'hui à cette transformation; il montre le christianisme aux prises avec la barbarie en Allemagne, en Irlande, en France; il décrit les phases de cette grande lutte, dont les acteurs se nomment Saint-Grégoire le Grand, saint Boniface, Charlemagne, et où la civilisation chrétienne ne terrasse ses ennemis que pour les sauver. Il éclaire en même temps les origines de la royauté, et prouve la perpétuité des lettres, à une époque où on les croyait perdues.

Les amis de la science remercîront M. Ozanam de leur avoir fait faire un pas, en dépit des ruines politiques qui menacent d'entraver sa marche; tous ceux qui aiment ce qui est bon et beau applaudiront à l'apparition d'un livre où, sans perdre rien de son allure sévère, ni rien aliéner de ses droits, la science contracte avec l'art une intime et féconde alliance.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Cᵉ, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

A NOS LECTEURS

SUR LES

TRAVAUX QUI DOIVENT PARAITRE PROCHAINEMENT DANS LA REVUE.

Dans la vaste série des matières qui se présentent à notre étude, et qu'un public intelligent doit nous demander avec impatience, nous ne savons comment choisir, tant nous voudrions pouvoir tout dire à la fois. Cependant il faut nous borner et choisir ce que nous devons traiter d'abord.

Plusieurs questions religieuses sollicitent vivement l'intérêt : ce sont les questions de discipline qui touchent à l'avenir du clergé, des catholiques, de l'Église tout entière. Il y a sur bien des points de grandes douleurs, de légitimes besoins, des réformes urgentes. Nous allons incessamment les étudier. Et comme il faut avant tout poser les bases, après avoir établi des principes généraux de réforme, nous déterminerons nettement et franchment les assises de tout l'édifice. Nous appuierons spécialement sur les droits sacrés de l'épiscopat, trop souvent méconnus dans ce qu'ils ont de plus saint, de plus sublime, pour aller ensuite se perdre dans ce qu'ils ont d'inférieur et d'accidentel. L'épiscopat, ayant à sa tête le souverain Pontife, tel est le fondement de l'Église. Hors de là, vous n'avez plus qu'anarchie, parce que vous n'avez plus ni la parole ni l'esprit de Jésus.

Nous apprécierons ensuite les droits du clergé, découlant de ceux même de l'épiscopat. Ces droits, souvent redoutés, souvent méconnus, sont cependant une condition de vie pour l'Église et la gloire du prêtre, c'est la gloire de l'évêque, c'est un rayon de sa couronne.

Nous apprécierons encore les besoins, les droits des laïques. Ils en ont de grands, que nous reconnaîtrons avec sollicitude, car le peuple, voilà, sous un point de vue, notre maître à tous : le prêtre, l'évêque, le pape, sont ses serviteurs. *Nos vestri, vos autem Christi.*

Pour traiter ces questions de théologie, nous n'aurons besoin que de reproduire les doctrines des Pères et des grands docteurs. Ils ont sur toutes ces matières une doctrine que difficilement on pourrait dépasser.

Nous devons également aborder la question sociale dans sa forme extérieure ou son moyen principal, la démocratie; dans ses travaux intimes, ses réformes radicales, en exposant les nombreux systèmes déjà produits, en les jugeant et en donant nous-mêmes notre propre pensée,

Nous nous occuperons aussi très-fréquemment de littérature, de beaux-arts : nous donnerons des récits de voyages, des nouvelles intéressantes, afin de jeter une variété qui repose au milieu de nos autres travaux si sérieux.

C'est ainsi que nous poursuivrons, le moins mal qu'il nous sera possible, une tâche que de nombreux encouragements, venus de tous côtés, nous rendent douce et facile.

QUESTION ROMAINE.

(1er ARTICLE.)

Les États de l'Église depuis 1815.

Primato civile e morale degli italiani, par V. Gioberti (1843).
Degli ultimi casi di Romagna, par M. d'Azeglio (1846).
Article du marquis Gino Capponi (Gazzetta italiana, 25 octobre 1845).
Della Sovranità e del Governo temporale dei Papi, par M. Galeotti.
Question italienne, par M. Canuti.

« Il y a impossibilité absolue de trancher par la force les différends survenus entre le souverain Pontife et son peuple. Il n'est que deux moyens d'arriver à une solution sérieuse et *durable :* c'est, d'abord, de séparer loyalement et complétement le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, unis pourtant dans la personne du même souverain; en second lieu, de satisfaire ouvertement et sans restriction le sentiment national. » (*Instructions de M. Mamiani au ministre romain, à Paris.* — Décembre 1848.)

Ces lignes résument la question. Elles formulent, avec les griefs du passé, tout le programme de l'avenir.

Accepté par la cour de Gaëte (1), ce programme tuait la révolution; il épargnait une invasion à l'Italie, un coup redoutable à l'Église, au monde chrétien un scandale.

(1) La députation du parlement romain, au commencement de décembre 1848, ne fut pas reçue à Gaëte; elle ne put franchir la frontière napolitaine. (*Voy.* le Mémoire de M. Pantaleoni sur la conduite du parlement romain.)

Il eût prévenu la guerre ; il lui survit.

Séparation des deux pouvoirs ; établissement d'un régime qui permette aux États romains de s'associer aux destinées générales de l'Italie, et de s'unir à la patrie commune sous le drapeau national : principes qui, dans leur lutte avec les faits, ont provoqué les événements de Rome, à partir du 29 avril 1848 ; principes qui, avec la double autorité de la raison et de l'expérience, s'imposent désormais à la pensée des hommes d'État.

Si ces principes, dans les phases d'une lutte tour à tour pacifique et violente, ont enfanté premièrement l'antagonisme des pouvoirs constitutionnels, ensuite l'explosion révolutionnaire du mois de novembre ; s'il en est ainsi, qu'en résulte-t-il ? — Ceci :

Le pape et les puissances européennes doivent consacrer ces principes, sous peine de constituer à Rome la révolution en permanence ;

Restaurer le Pape en dehors de cette condition, c'est détruire un effet sans prendre garde à la cause ; c'est travailler pour aujourd'hui sans penser à demain ; c'est placer le Pape sur un volcan.

La question veut être formulée dans ces termes : la prise de Rome ne la résoudra pas, elle la posera.

Il est temps de traiter sérieusement des intérêts sérieux. De grossières illusions sont allées se briser contre les murs de Rome : la victoire ne les relèvera pas. Il convient de renoncer aux déclamations puériles, et de ne pas immoler à un passé vaincu les intérêts politiques et religieux de l'avenir.

Beaucoup de gens accueilleront avec un sourire les mots d'*unité italienne* et de mouvement *national*. Ils ignorent que l'Italie poursuit, sous leurs yeux, une idée vieille de huit siècles. Cette idée a tourmenté le génie de tous ses grands hommes, depuis Dante, Pétrarque (1), Machiavel, et ne leur a pas laissé de repos. Cette idée a créé le parti national de 1814, provoqué le mouvement de 1821, suscité la propagande de la *jeune Italie ;* elle a enfanté le parti *libéral-modéré*, en se

(1) Pétrarque, dans une lettre qu'on croirait écrite hier, rend compte d'une conversation qui avait eu lieu entre des personnages éminents, les politiques de l'époque, à Avignon. On y avait agité la question de savoir s'il serait utile à l'Europe « *urbem Romam et Italiam esse unanimes.* » On avait conclu à la négative. « Je reconnais là, s'écrie Pétrarque, le venin secret d'une profonde et vieille haine... Dénonce cette parole au peuple romain. Qu'il voie comment ces politiques entendent nos intérêts... Une telle parole réveillera dans l'âme de tout Italien le feu d'une juste indignation. » — *Voy.* les lettres de Pétrarque au doge de Venise, l'ode *Italia mia.*, etc., etc.

Voy. la même idée, à un autre point de vue, dans la *Divine Comédie*, le *de Monarchiâ*. — Dans Machiavel, *le Prince*, dernier chapitre.

précisant dans le *Primato;* elle a combattu en Lombardie ; elle combattait à Rome. Sous une formule très-différente, avec des divergences profondes dans l'application, non dans le but, elle inspire les hommes les plus illustres du parti modéré, comme les chefs les plus compromis du parti révolutionnaire. Elle est au fond de tous les faits. Sa part doit donc être réservée dans le gouvernement des États de l'Église.—Ne pas compter avec une telle idée serait jeter à la raison publique le plus imprudent de tous les défis : Je crois à la force d'une idée qui triomphe de ses défaites, et qui, toujours tuée, ne meurt jamais.

La séparation des deux pouvoirs, dans le gouvernement romain, n'est, aux yeux de plusieurs, qu'une prétention née d'un caprice. Je vais montrer qu'elle est le résultat naturel des événements accomplis depuis un demi-siècle. La révolution est opérée dans les idées ; elle doit aujourd'hui prendre possession des faits.

Il faut résoudre cette question par l'histoire, et demander au passé l'explication du présent.

I

Deux partis en présence de la révolution française.

L'Italie, au dix-huitième siècle, eut un sérieux et durable mérite : avec la France, elle entrevit l'avenir et le prépara. — Quand des idées fécondes, production d'un sol étranger, passèrent les Alpes et s'offrirent à elle, on la vit leur accorder une hospitalité intelligente et légale. Sous beaucoup de rapports, elle saisit l'initiative, et exerça une influence dominatrice. Pendant que les parlements français écartelaient Damiens et jetaient Calas sur la roue, un Italien, Beccaria, faisait brèche au système des supplices barbares, posait les bases et fixait les limites du droit de punir. En même temps, Filangieri traçait les règles générales de la législation pour les appliquer à la politique; Genovesi créait, à Naples, la science de l'économie sociale; Galiani traitait les questions de crédit public, établissait les *principes du droit de nature et des gens.*

Un tel mouvement d'idées devait agir puissamment sur les faits : l'Italie, à cette grande époque, secouait sa torpeur et subissait l'entraînement des réformes. Sujets, ministres, princes, semblaient animés d'une émulation généreuse : Charles-Emmanuel III organisait les écoles, instituait des universités (Cagliari, Turin, Sassari), publiait des lois commerciales, remaniait sur tous les points la vieille administration municipale. En Toscane, Jean-Gaston, le der-

nier des Médicis, déchargeait le trésor des *pensions sur le credo;* après lui, Léopold Ier attaquait de front deux cents années d'abus, simplifiait les lois civiles, adoucissait les lois criminelles, rendait au commerce la liberté. A Milan, le comte Firmian n'était pas seulement un administrateur habile, il se posait en hardi réformateur. Dans le royaume de Naples, Charles VII et son ministre Tanucci débrouillaient le chaos de onze législations différentes, entassées depuis la domination lombarde; ils créaient le collége nautique, publiaient un code consulaire, instituaient un tribunal suprême de commerce, rappelaient les Juifs qui rapportaient dans le royaume la richesse avec l'industrie, renversaient les supports décrépits de la féodalité. Le même prince qui, dans l'Eglise de Bari, chantait au chœur avec les chanoines, qui, revêtu d'un cilice, lavait les pieds aux pauvres et les servait à table, ce même prince taxait les biens du clergé, modifiait le droit d'asile, défendait les acquisitions nouvelles aux établissements de main-morte. Enfin, Benoît XIV et Ganganelli, sans se jeter aussi avant dans la voie des réformes, obtenaient cependant de leurs contemporains le respect et l'estime; ils introduisaient un ordre sévère dans les finances, comblaient le déficit, encourageaient l'agriculture et le commerce, inauguraient, en un mot, pour les Etats de l'Eglise, une administration digne d'eux-mêmes et de leur siècle.

Ce résumé de l'histoire italienne, au siècle dernier, suffit et au delà pour montrer que la vie ne s'était certes pas retirée de cette terre féconde. Les réformes, je l'avoue, ne portaient guère que sur l'administration; le progrès politique se prononçait à peine. La Péninsule était loin du moment où elle pourrait se flatter d'obtenir, contre ses souverains, des garanties constitutionnelles. Ce progrès, pourtant, il était permis de l'espérer; ce moment désiré, on pouvait l'entrevoir. Une fois sur la pente des concessions, les gouvernements ne devaient plus s'arrêter. En tout cas, l'Italie était mûre pour les grandes idées que proclama la France dans les jours mémorables de 1789.

Si, en 1789, les armées françaises s'étaient présentées à l'Italie, une intime alliance, nous n'en doutons pas, liait aussitôt les deux pays et provoquait dans la Péninsule un rapide développement des institutions libérales. A ce moment, les tendances politiques de la France et de l'Italie étaient les mêmes, et leurs inspirations communes. Malheureusement, le contact n'eut lieu qu'en 1797. Pendant ces huit années, la révolution française était sortie de sa route; emportée dans sa course, elle avait rompu en visière avec les traditions, les croyances, les sympathies des nations voisines; elle avait jeté le défi aux gouvernements constitués. La propagande se cachait sous la forme re-

doutable de la violence et de la conquête. En Italie, l'esprit public fut effrayé. Les gouvernements sentirent la faute commise au préjudice des idées nouvelles, par leurs plus enthousiastes représentants. De bonne foi ou par politique, ils la mirent à profit et s'arrêtèrent. La nation elle-même se trouva blessée dans son amour-propre : la révolution attentait à son indépendance ; les patriotes s'armèrent contre elle. Ceux-là seulement qui acceptaient la liberté à tout prix firent bande à part, et rompirent avec les princes indigènes. Le libéralisme, dans la péninsule, se fit révolutionnaire, et par là même se constitua dans l'isolement. Ainsi, par un fâcheux concours de circonstances, l'inspiration réformatrice de 89, qui devait servir le progrès des idées dans la péninsule, le comprima ; cette inspiration, qui devait unir deux peuples frères les divisa. Et non-seulement l'Italie, en général, se sépara de la France, mais un antagonisme funeste se déclara dans son sein. Deux partis entrèrent en lutte, tous deux extrêmes, tous deux exclusifs : l'un, franchement hostile au passé, ouvertement révolutionnaire ; l'autre, franchement hostile à l'avenir, ouvertement rétrograde. L'ancien libéralisme italien, le libéralisme de Léopold Ier, de Charles VII, de Tanucci, fut proscrit par les deux camps, par l'un comme suspect, par l'autre comme insuffisant, par tous les deux comme un embarras.

La lutte de ces deux partis sera, pendant un demi-siècle, la seule histoire de l'Italie, jusqu'au moment où, sous nos yeux, le parti libéral modéré se posera, en conciliateur, entre les gouvernements et les peuples, dirigera, cinq années durant, les forces vives du pays, et sera au moment, en la dotant de l'indépendance, de personnifier la nation et de maîtriser l'avenir.

On ne saurait le nier, les révolutionnaires avaient contre les rétrogrades d'incontestables griefs. La coalition, victorieuse de la France, méconnut des idées, des principes, dont les droits sur le monde social étaient établis par une succession de vingt ans. Des intérêts nouveaux étaient nés ; les rapports s'étaient modifiés entre les peuples et les souverains. Ces intérêts qui devaient être consacrés, ces rapports qu'il fallait reconnaître en les régularisant, l'Europe diplomatique ne daigna pas en tenir compte. Elle pouvait, par des satisfactions réciproques, par des concessions mesurées, rapprocher les deux partis extrêmes qui divisaient l'Italie ; elle pouvait opérer ce rapprochement au profit des souverains qu'elle rétablissait, en les faisant servir d'instruments à l'œuvre même de la conciliation ; c'était là sa mission, c'eût été sa gloire. — Or, pas un pacte n'intervint, pas un compromis ne ménagea la transition entre un passé et un avenir opposés et en-

nemis. 1789, 1797, l'Assemblée constituante, la révolution propagée par nos armes, le consulat, l'empire, tout cela fut rayé d'un trait de plume. En Piémont, l'Almanach royal de l'ancienne cour fut exhumé pour servir de code; en Toscane, Léopold Ier fut jugé révolutionnaire et ses réformes abolies; partout, sauf à Naples, les vieilles lois, les coutumes oubliées, furent remises en honneur et proclamées souveraines. Le parti absolutiste vit son triomphe complet, dans les idées comme dans les faits; le parti contraire n'obtint pas le redressement d'un grief. Tous deux restèrent menaçants et sous les armes. Telle fut, pour l'Italie, la restauration de 1815.

II

Lutte des deux partis dans les États de l'Église.

L'époque de la domination française avait été particulièrement fertile en résultats pour les domaines de l'Eglise. La France les avait dotés en raison même de leur indigence. Le système puissant de l'administration impériale avait remplacé un gouvernement faible, incertain, dénué d'initiative. Pendant la période napoléonienne les provinces furent plus imposées, il est vrai, que sous le gouvernement pontifical; mais l'ordre rétabli dans le système judiciaire, l'unité introduite dans la législation, la publicité assurée au régime hypothécaire, l'abolition des priviléges seigneuriaux, le tracé de routes nouvelles, etc., tous ces avantages compensaient les sacrifices qui avaient permis de les réaliser.

Si les présents de la révolution et de l'empire étaient tenus pour suspects par le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, à plus forte raison devaient-ils être l'objet de défiances et de craintes de la part du gouvernement pontifical. La révolution avait déclaré guerre ouverte au catholicisme; l'empire avait attenté aux droits de son chef: il l'avait dépouillé, traité en prisonnier de guerre. Un antagonisme dont les conséquences morales ne sont pas encore effacées aujourd'hui, s'était donc déclaré entre la France et le Saint-Siége. Or, comme la France personnifiait les idées libérales et les servait de son épée, le Saint-Siége, et avec lui le clergé catholique, avaient demandé secours aux adversaires mêmes de ces idées, car leurs adversaires étaient en même temps les ennemis acharnés de la France. Ainsi, un enchaînement de causes presque fatal, provoqua une déplorable scission entre les deux principes qui pourtant jaillissent de la même source, dont la force est dans le mutuel appui qu'ils se prêtent, et dont l'union

féconde fera seule la grandeur des sociétés modernes, la religion et la liberté. Cette lutte contre nature qui, s'affaiblissant toujours, s'est pourtant prolongée jusqu'à nous, fut engagée avec une extrême violence. Le clergé se jeta dans les bras de ses dangereux alliés. Il confondit ses intérêts avec ceux de la noblesse, des gouvernements déchus, de toutes les puissances restaurées par la diplomatie de 1815. Cette alliance fut intime et durable; et si la solidarité de la faute n'entraîna pas le clergé à sa ruine, si cette faute n'eut pas contre lui des résultats décisifs, il doit uniquement ce bonheur à la puissance du principe qu'il représente, et qui, par ses défaites d'un moment, aussi bien que par ses triomphes, révèle au monde ses destinées immortelles.

Le clergé des Etats romains, frappé plus que tout autre, plus que tout autre devait attaquer la révolution et lui disputer ses conquêtes. Comme tout gouvernement de restauration, il reparaissait avec une hostilité systématique contre ce qui s'était fait sans lui et contre lui; il avait, de plus, à satisfaire des haines et des rancunes de caste. A lui comme à tous les autres, le champ était ouvert, et les mains étaient libres. On pouvait s'attendre à une réaction violente, et prévoir qu'elle serait poussée jusqu'aux extrêmes limites.

Si contre cette réaction il était permis d'espérer quelques garanties, il fallait certes les chercher dans le caractère et les vertueuses intentions de Pie VII. Pie VII était un esprit sage et un noble cœur. Personnellement, il ne nourrissait pas d'opposition déclarée contre les idées françaises, et son ministre, le cardinal Consalvi, partageait ses opinions modérées. Pie VII avait signalé la première année de son règne par d'utiles réformes : la liberté du commerce proclamée, la division des propriétés favorisée dans l'intérêt de la bonne culture, témoignaient de ses tendances bienveillantes et de ses vues éclairées (1); mais les situations dominent les hommes; il lui fallait compter avec de vieilles exigences plus fortes que sa volonté : le code français disparut pour faire place au chaos des anciennes lois; les tribunaux ecclésiastiques s'élevèrent sur les ruines des cours de justice impériales; l'exclusion des laïques des hautes fonctions administratives fut admise comme principe fondamental de la restauration.

N'exagérons pas cependant : Pie VII, dans les circonstances difficiles où il se trouva, eut le mérite, sinon de maintenir avec fermeté les innovations heureuses du gouvernement français, au moins d'es-

(1) *Voy.* Coppi, *Annali d'Italia.*

sayer un système de réformes, et de poser la base d'une administration régulière.

Voici quelles étaient les dispositions principales du décret organique promulgué en date du 6 juillet 1816. Ce décret fixe les idées sur l'organisation des Etats romains. (*Motu proprio*, 6 juillet 1816. — Dans Galeotti.)

I. L'état ecclésiastique est divisé en dix-sept délégations, partagées en trois classes : chacune de ces classes est subdivisée en gouvernements de premier et de second ordre;

Près de chaque délégat est instituée une congrégation gouvernementale composée de quatre membres. Cette congrégation se renouvelle par moitié tous les cinq ans; elle a voix consultative dans toutes les affaires, et le délégat doit mentionner les vœux exprimés par elle dans le compte-rendu de la délibération;

Les délégats doivent être prélats; les gouverneurs de premier et de second ordre doivent dépendre des délégats.

Resteront en dehors de cette organisation :

Les juridictions baroniales rétablies par l'édit du 30 juillet 1814;

La comarque de Rome, dans laquelle les gouverneurs correspondent directement avec le secrétaire d'Etat;

La juridiction du cardinal doyen et du préfet des sacrés palais.

II. L'administration et la justice civile est confiée :

Aux gouverneurs en qualité de juges de paix;

Aux tribunaux de première instance, composés de trois ou de cinq juges, et de deux suppléants dans chaque chef-lieu de délégation;

A quatre tribunaux d'appel : l'un à Bologne, le second à Macerata, les deux autres à Rome. Obligation est imposée à tous les tribunaux de motiver leurs sentences. L'usage de la langue italienne doit remplacer celui de la langue latine (1).

Cette organisation était sage; mais les avantages en furent paralysés par la multiplicité des tribunaux d'exception, dont le rétablissement fut décrété. Ces tribunaux étaient au nombre de quatorze; il est curieux d'en connaître la liste :

1° Les tribunaux ecclésiastiques; 2° Le tribunal du Capitole; 3° Celui de la congrégation des évêques; 4° De la Daterie; 5° De la congrégation du *Bon-gouvernement*; 6° Le tribunal de la chambre; 7° De l'auditeur du trésorier; 8° Des assesseurs de la chambre; 9° Du président de la police de Rome; 10° Des juges des céréales; 11° Des juges de l'agriculture; 12° Des juges des mercenaires; 13° Le tribunal du cardinal-vicaire; 14° Le tribunal du commissaire de l'œuvre de la basilique de Saint-Pierre.

Un pareil énoncé n'a pas besoin de commentaires.

III. La justice criminelle est remise :

Aux gouverneurs;

Aux tribunaux criminels existant dans chaque délégation et composés

(1) « Afin que les plaideurs puissent connaître l'état et suivre la marche de leurs affaires. »

du délégat, de deux assesseurs, d'un juge du tribunal de première instance, de deux membres de la congrégation gouvernementale;

Aux tribunaux d'appel de Bologne et de Macerata et à la sacrée consulte.

Le principe de l'appel nettement posé, l'institution des juges d'instruction et de l'avocat des pauvres, l'abolition de la torture, la confrontation des témoins devant les juges furent, en matière criminelle, d'excellentes innovations. Mais, là aussi, des juridictions exceptionnelles, étaient malheureusement rétablies.

IV. L'organisation communale est constituée sur les bases suivantes :

Un conseil pour délibérer, une magistrature pour administrer.

Le conseil est plus ou moins nombreux, selon la classe de la commune. Le délégat, pour la première fois, en choisit les membres; il se recrute ensuite lui-même, en soumettant son choix à l'approbation du délégat. Les membres du conseil doivent être choisis parmi les propriétaires, les hommes de lettres, les négociants. Les députés du clergé ont place dans le conseil.

La magistrature est composée du gonfalonier ou maire, de quatre ou six *anziani* et d'un syndic; le choix de ces membres doit être fait par le délégat sur trois listes présentées par les conseils, et avec l'approbation de la secrétairerie d'État.

Rome et Bologne furent placées en dehors de la règle commune.

Rome recouvra ses conservateurs et son sénateur; pour mieux dire, elle n'eut pas d'organisation municipale.

Bologne ne retrouva ni son antique *sénat* des *quarante*, ni la part qui, après tant de révolutions, lui était restée dans l'administration publique. On le remplaça par un conseil de quarante *sages*; l'administration communale fut confiée à un sénateur et à six conservateurs. En échange de l'indépendance, on donnait à la vieille cité de brillants costumes pour ses magistrats et les honneurs d'un magnifique cérémonial.

V. Le décret règle la répartition et la perception des impôts, et asseoit la base d'un cadastre général. Tous les administrateurs des deniers publics, sans exception, doivent chaque année rendre leurs comptes au trésorier. Celui-ci remet les comptes vérifiés au tribunal de la chambre. Le tribunal revise, et dresse le budget pour l'année suivante.

Tel fut le plan conçu par Pie VII et par Consalvi. Vicieux sur quelques points, maladroit dans plusieurs détails, ce n'en était pas moins une remarquable tentative de conciliation entre les vieilles idées gouvernementales et le système français violemment arraché du sol. Pie VII, autant qu'il était en lui, avait comprimé la réaction passionnée que redoutait sa sagesse. Après lui la restauration se donna libre carrière, et fut tout à fait maîtresse.

Les actes du gouvernement de Léon XII révélèrent aussitôt quel esprit allait présider à l'administration du successeur de Consalvi, le cardinal della Somoglia. Les congrégations gouvernementales inspiraient ombrage; on restreignit leurs attributions. Le latin redevint la langue des tribunaux. On étendit la juridiction épiscopale sur les affaires purement civiles : faculté illimitée de faire des fidéi-commis,

de créer des majorats, abolition dans Rome de la commission de vaccine, restauration inintelligente du droit d'asile, puis bientôt suppression complète des congrégations gouvernementales, toutes ces mesures incohérentes et subversives se succédèrent coup sur coup.

Un des projets de Consalvi avait été la création d'une caisse d'amortissement pour l'extinction de la dette imposée par le congrès de Vienne. Léon XII reprit ce projet. 50,000 écus de rentes annuelles furent assignés à la caisse. Mais le désordre le plus complet régnait déjà dans les finances.

Le principe de la reddition des comptes posé par Consalvi avait paru despotique ; maintenant les gens de finance avaient affaire non plus *au trésorier, mais à Dieu seul.* En conséquence, l'administrateur s'abstint de consigner les fonds nécessaires ; les sommes versées reçurent d'autres emplois ; bref, la caisse se fondit en calculs arithmétiques. La trésorerie, pour triompher de la crise, s'engagea dans des entreprises désespérées qui ruinèrent son crédit ; elle vit s'ouvrir devant elle un abîme qui s'allait creuser chaque jour.

Au milieu de tels embarras commençaient à s'élever les cris répétés de la Romagne. La Romagne, pendant seize années, avait connu l'administration française, et ses souvenirs lui créaient des besoins ; elle demandait un gouvernement régulier : on lui donna Rivarola. Étudier, réformer était trop long, sans doute. Rivarola trancha la question : une condamnation en masse frappa 514 individus. — Aux carbonari opposer les sanfédistes, à l'élan révolutionnaire l'inspiration absolutiste, à un excès l'excès contraire, voilà ce qu'en dépit d'intentions loyales Léon XII et Pie VIII avaient su faire. Entre les deux partis, toute chance de rapprochement s'évanouissait : il y avait plus que défiance, haine ardente, désir de vengeance, et 1830 éclatait.

Au canon de juillet l'insurrection du 4 février répondit : la Romagne saluait, par des cris de guerre, l'avénement de Grégoire XVI. Esprit faible, incertain, facilement subjugué, ignorant complétement d'ailleurs les causes du malaise politique et sa raison d'être, Grégoire XVI ne pouvait ni ne voulait modifier le système qu'il recevait des mains de ses prédécesseurs : on avait bien vécu jusque-là, on pouvait vivre encore. Ce règne, malgré de véritables services rendus à l'Église, ce règne allait être, dans l'ordre politique, une protestation contre toutes les tendances de l'époque, une insulte aux vœux légitimes du pays, une lutte ouverte contre le développement irrésistible de la raison publique.

A qui s'effraiera de ce jugement sévère, nous répondrons qu'il nous appartient de regarder la vérité en face et de ne la redouter

pas. Nier un mal que les faits démontrent, c'est laisser aux ennemis, avec l'honneur de la franchise tout l'avantage de l'attaque.

L'insurrection du 4 février avait immédiatement provoqué l'intervention étrangère : l'Autriche avait saisi Modène, Parme, Bologne et la Romagne. La France restait à l'écart : le mouvement fut aussitôt comprimé. Tels étaient pourtant les vœux dont on combattait la manifestation par les armes, que la diplomatie en reconnut forcément la légitimité. Le 21 mai 1831, les ministres des cinq puissances présentaient au cardinal Bernetti le *memorandum* où, d'un accord unanime, ils demandaient des réformes administratives et politiques dont on proclamait l'absolue nécessité. Les réformes portaient principalement sur les points suivants : 1° Application générale des innovations administratives et judiciaires à la capitale et aux provinces; 2° Admissibilité générale des laïques à toutes les fonctions de l'ordre administratif et judiciaire; 3° Système de municipalité élective et de conseils provinciaux aboutissant à un conseil d'administration; 4° Création d'un établissement central composé d'hommes élus par les conseils locaux et de conseillers de gouvernement.

Le gouvernement romain parut disposé aux concessions que l'opinion réclamait de lui. Le cardinal Bernetti annonça que les vœux des puissances seraient satisfaits. Il parla de *l'ère nouvelle*, qui allait s'ouvrir pour les peuples soumis à la domination du Saint-Siége, et des améliorations dont sa sollicitude leur préparait le bienfait. (Voy. la note du cardinal Bernetti à M. de Saint-Aulaire, 3 juin 1831.)

Le cardinal Bernetti eut sans doute l'intention de tenir ses promesses; mais les indomptables exigences qui l'assiégeaient triomphèrent d'une résolution loyalement prise, ou fournirent une excuse à la mauvaise foi. D'ailleurs, la cour de Vienne suivait, en ce moment, les traditions de son odieuse politique. Elle convoitait les Légations; or, tout en paraissant unir ses efforts à ceux des autres puissances, elle n'entendait pas faire disparaître les causes de révolte et s'interdire les avantages d'une intervention prolongée. La haine contre le gouvernement romain favorisait ses vues, et le désordre les servait. Sa diplomatie, qui avait pris part à la rédaction du *memorandum* en ruina secrètement les bases; en rappelant ses troupes de la Romagne, elle y laissa ses intrigues; et, dans l'édit du 5 juillet, on reconnut sa main.

Dans cet édit, le principe de l'élection populaire pour la formation des conseils était méconnu, et les nominations revenaient, en définitive, au gouverneur de la province. — Nulle proposition ne pouvait être soumise à l'examen avant l'approbation préalable de l'autorité

supérieure, qui se réservait, en outre, de valider la délibération.

Quant à la formation d'un conseil d'État siégeant à Rome, à l'admission des laïques aux fonctions publiques, il n'en était pas dit un mot.

D'autres édits se succédèrent : ils consacraient l'amovibilité des juges, l'extension de la juridiction épiscopale sur les laïques. Le secret des débats devant les tribunaux criminels, la multiplicité des tribunaux privilégiés, la création de commissions spéciales, presque tous les abus antiques étaient confirmés. Des pétitions protestèrent contre ces édits, de nombreuses députations vinrent apporter à Rome les plaintes réitérées des provinces : on répondit par l'envoi d'une armée. Le cardinal Albani, muni de pouvoirs discrétionnaires dans les quatre Légations, se hâta de licencier les gardes civiques et de créer un tribunal exceptionnel. Des désordres, suivis de massacres, éclatèrent à Forli, à Céséna, et de nouveau la Romagne fut inondée par les régiments autrichiens. — La France venait de mettre la main sur Ancône ; le parti libéral reprit espoir : les paroles de Casimir Périer avaient retenti au delà des Alpes. On pensait que la France amènerait le gouvernement romain à des réformes décisives, réformes qui, suivant les expressions du ministre, « garantiraient d'une manière permanente la tranquillité des populations, en donnant satisfaction aux besoins légitimes et aux raisonnables désirs. » La ville d'Ancône, prenant l'initiative, adressa au légat une solennelle remontrance : elle fut excommuniée. Des conseils dans les légations de Ravenne et de Forli, élus pourtant selon les règles de l'édit de Bernetti, laissèrent entendre des plaintes : ils furent dissous. Plusieurs conseillers de la province de Bologne avaient donné leur démission : un édit du 10 avril 1832 fit savoir qu'à l'avenir aucune démission ne serait acceptée ; que les délibérations seraient valables, quel que fût le nombre des conseillers présents ; que, les conseillers refusant de voter les dépenses communales et municipales, l'autorité supérieure prononcerait à leur place ; enfin le gouvernement prit à sa solde une armée de 5,000 Suisses : c'était déclarer son impuissance, proclamer son isolement et confesser hautement que, suspect au pays, il s'appuyait sur le bras de l'étranger (1).

(1) Le ministre d'Angleterre, lord Seymour, qui avait pris part à la conférence de Rome, écrivait alors aux représentants des autres puissances : « Le gouvernement anglais prévoit que, si l'on persévère dans la marche actuelle, de nouveaux troubles éclateront dans les États romains, d'une nature plus sérieuse, et dont les conséquences multipliées peuvent à la longue devenir dangereuses pour la paix de l'Europe. » (*Note du 7 septembre 1832.*)

A partir de l'année 1832 jusqu'à la mort de Grégoire XVI, la tranquillité ne fut pas rétablie un instant dans les provinces de la Romagne. Le régime des commissions militaires pesa sur ce malheureux pays. Ces tribunaux exceptionnels siégèrent en permanence, tribunaux destinés à servir non la justice d'un souverain, mais la vengeance d'un maître, tribunaux où les mêmes hommes dénonçaient et jugeaient, où l'accusé n'avait pas le choix de son défenseur, mais devait l'accepter de la main de ses juges.

Un tel système eut pour résultats les agitations de 1843, et, en dernier lieu, les mouvements de Rimini. On a répété, d'après les journaux officiels, qu'une centaine d'aventuriers s'étaient jetés sur cette ville pour tuer et piller, et que, pourchassés dans les montagnes par les baïonnettes suisses, ces bandits, après tout, avaient eu le sort qu'ils méritaient. — Nous pensons que toutes ces tentatives d'insurrection locale étaient un malheur pour la cause de l'émancipation italienne, nous pensons qu'ils lui créaient de nouveaux et de stériles dangers; mais « il faut savoir, dit un des chefs du parti modéré, il faut savoir que les troubles de Rimini ont eu pour auteurs des hommes réduits à n'avoir plus un coin de terre où poser le pied; des hommes qui, s'endormant le soir, s'attendaient à être réveillés par des sbires ; des hommes toujours au moment de perdre la liberté ou la vie (1). » Or, voici les vœux que ces *aventuriers* et ces *bandits* exprimaient au gouvernement romain dans le manifeste adressé par eux *aux princes et aux peuples de l'Europe.*

Ils demandaient :

1° Qu'il accordât amnistie pleine et entière à tous les prévenus politiques :

2° Qu'il promulguât des codes civil et criminel qui, selon la législation générale de l'Europe, consacrassent la publicité des débats, l'institution du jury, l'abolition de la confiscation.

3° Que le tribunal du saint-office n'exerçât aucune autorité sur les laïques, et que ceux-ci fussent soustraits à la juridiction ecclésiastique.

4° Que les causes politiques fussent désormais instruites par les tribunaux ordinaires, se conformant aux règles communes.

5° Que les conseils municipaux fussent librement élus par les citoyens, puis approuvés par le souverain; que celui-ci élût les membres d'un conseil d'État suprême parmi les candidats présentés par les conseils provinciaux.

(1) M. d'Azeglio, *Ultimi Casi di Romagna.*

6° Que le conseil suprême (on se rappelle le *memorandum* de 1831) résidât à Rome, qu'il eût voix délibérative pour dresser le budget de l'État.

7° Que les emplois et dignités civils, militaires et judiciaires fussent confiés aux séculiers.

8° Que la censure se contentât de prévenir les atteintes à la religion catholique, au souverain, à la vie privée des citoyens.

9° Que l'armée étrangère fût licenciée.

10° Qu'on instituât une garde civique, à laquelle seraient confiés le maintien de l'ordre public et la garde des lois.

11° Qu'enfin le gouvernement entrât dans la voie de toutes les améliorations sociales réclamées par l'esprit du siècle, à l'exemple des autres gouvernements de l'Europe.

Les hommes qui exprimaient de tels vœux n'avaient qu'un tort, c'était de les exprimer les armes à la main. En recourant à l'émeute, ils commettaient une double faute : d'abord ils appelaient presque fatalement sur l'Italie les régiments de l'Autriche ; ensuite, ils se compromettaient devant l'opinion, qui, facilement égarée, tendait à les confondre avec les derniers restes des carbonari.

Le gouvernement, de son côté, avait un tort plus grave, c'était de jeter l'anathème à de justes demandes, et de se constituer, en présence de la révolution permanente, dans un système permanent d'immobilité. L'absolutisme était érigé en principe ; la lutte qu'il soutenait depuis quinze années contre les tendances libérales étaient couronnées par un triomphe qu'on proclamait définitif. Dès lors, plus de concessions possibles, plus d'espérance d'un compromis. Les plans de Consalvi n'existaient plus ; que restait-il ? Des deux côtés, l'appel à la force brutale, l'exil contre la conspiration, la condamnation à mort contre l'émeute, la guerre contre la guerre ; et cela, sous la responsabilité du chef de l'Eglise, et à la lumière du dix-neuvième siècle.

Voilà où le système d'absolutisme avait conduit les Etats du Pape, lorsque Pie IX fut donné à l'Eglise, et que, l'amnistie à la main, il se présenta à l'Italie.

EUGÈNE RENDU.

(*La suite prochainement.*)

LETTRES DU P. VENTURA.

LEUR APPRÉCIATION DANS LES ORGANES DE LA PRESSE.

Deux lettres de la plus haute importance, sur la question romaine dans ses rapports avec les intérêts de l'Église et du souverain Pontife, publiées par les journaux, viennent d'exciter, dans une grande partie de la presse, la plus vive attention. Elles émanent toutesles deux du P. Ventura; pour la première, la chose est certaine. Quant à la seconde, nous avons acquis la certitude absolue qu'elle est du même auteur, et nous pouvons nous porter garant de sa parfaite authenticité. C'est donc un témoin d'une loyauté jusqu'à ce jour incontestée, qui vient raconter l'état des choses et les résultats qu'ont amenés les déplorables événements de Rome. Nous allons enregistrer d'abord ces deux lettres si remarquables sous tous rapports, et nous apprécierons ensuite la manière dont elles ont été jugées par la plupart des feuilles de ce parti anti-démocratique qui prétend représenter le catholicisme en France, et décider souverainement dans les affaires de l'Église.

Voici d'abord la lettre que publie *la Voix de la vérité*, et qu'elle affirme être du P. Ventura :

« Civita-Vecchia, 6 juin 1849.

« Monsieur l'Abbé,

« Je viens de recevoir ici votre lettre du 19 mai, que vous m'aviez adressée à Paris, en me supposant dans cette ville, et je m'empresse d'y répondre; le ton amical et affectueux avec lequel vous y épanchez votre cœur m'en fait un devoir.

« Je commence par calmer tout de suite vos appréhensions catholiques, en vous assurant que je suis toujours celui que vous avez connu à Rome l'année 1841, et que mes sentiments catholiques pour l'Église et pour le Pape n'ont pas souffert la moindre altération. Je n'ai pas *bravé ses foudres; je ne suis pas monté à l'autel de Saint-Pierre; je ne suis ni Lamennais ni Gioberti;* je n'ai rien fait, rien dit, qui soit en opposition avec les principes du catholicisme, avec les lois de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Tout ce qui forme le sujet de vos alarmes a été dit et répandu par vos journaux soi-disant catholiques, dont rien n'égale l'hypocrisie et l'injustice. Tout en affectant de déplorer ce qu'il leur plaît d'appeler *ma chute*, ils font tous les efforts possibles, les tartufes, pour faire croire au monde que je suis tombé. Ils suppriment tout ce qui pourrait faire connaître mes véritables sentiments; ils inventent mille fables, ils me calomnient avec une persévérance, une rage toute pharisaïque, je dirai presque infernale. Mais je vous assure que jamais je n'ai rendu de

plus grands services à l'Eglise et au vicaire de Jésus-Christ, que dans ces derniers temps où l'on m'accuse d'avoir abandonné l'Eglise. Le temps n'est pas encore venu où je pourrai faire connaître certains faits. C'est alors qu'on verra ce que Dieu m'a donné la grâce de faire pour ces objets vénérables de mon culte et de mon amour. A présent, de hautes convenances m'engagent de me taire. Je vais vous citer seulement un fait, vous pourrez par là vous former une idée du reste, et avec quelle injustice et quelle légèreté vos prétendus catholiques ont jugé des actions et des faits qu'ils n'entendent pas.

« De fervents catholiques libéraux se persuadaient que j'aurais pu faire du bien et empêcher du mal en entrant dans l'*Assemblée constituante romaine*. Mais comme ils croyaient que je n'aurais jamais voulu faire partie d'une Assemblée qu'on croyait excommuniée, ils ont envoyé, à leurs dépens, un Français à Gaëte, pour obtenir du Saint-Père la permission pour moi d'accepter le mandat de la *Constituante*. Le Pape répondit en ces termes, consignés dans une pièce authentique que je publierai un jour : *Je ne veux pas autoriser le père Ventura à figurer dans la Constituante ; mais s'il y défend mes droits, je le trouverai bon.* Vous comprenez bien, monsieur l'Abbé, ce que cela signifie : le Pape, comme il l'a dit lui-même à la susdite personne, ne pouvait pas donner l'autorisation demandée pour moi sans se mettre en contradiction avec lui-même. Mais si j'avais voulu entrer dans la Constituante avec des intentions d'ami, non-seulement je n'aurais pas été compris dans l'excommunication, mais j'aurais fait une chose *agréable et méritoire*. Sur le fait de l'excommunication de l'Assemblée, je puis vous garantir cette expression du Saint-Père : *Je n'ai fait que rappeler les lois de l'Eglise, mais* JE N'AI EXCOMMUNIÉ PERSONNE. On voit par là que sa signature à la pièce contenant l'excommunication lui a été arrachée ; qu'il s'en est en quelque manière repenti, et c'est pour cela que, depuis, il n'a plus voulu signer aucune pièce, et toutes ces pièces sont signées *Antonelli*. Malgré tout cela, quoique aucune *personne* de celles qui composaient la Constituante n'eût été *excommuniée*, je n'ai pas voulu y prendre part. J'ai cru que là n'était pas ma place ; que je ne devais pas descendre dans l'arène politique et jouer le rôle d'homme de parti, et qu'en dehors j'aurais pu faire plus de bien à la cause de la religion et du peuple. C'est pour cela que j'ai engagé tous mes amis à détourner les voix des électeurs de ma personne, et en partie j'y ai réussi. Je dis *en partie*, car dans le quartier de Transtevère, où je ne connais personne et où je ne pouvais me douter d'être même connu, et où mes amis n'ont rien fait pour détourner les voix, j'en ai obtenu 4,000.

Voilà ma position vis-à-vis de la Constituante ; et l'on verra un jour que tout cela est la vérité. Cependant, si j'avais cru pouvoir entrer dans cette Assemblée sans blesser certaines convenances, je vous demande si vos prétendus journaux religieux auraient su garder un silence que mes antécédents devaient leur imposer, et s'ils ne se seraient pas jetés sur moi comme sur un apostat et un excommunié, pendant que je n'aurais rien fait contre les lois ecclésiastiques et me serais livré pour le bien. Or, vous pouvez être certain que j'ai eu de bonnes raisons pour agir comme j'ai agi dans tout le reste ; et puis, si j'ai pris à cœur la cause du peuple, si je l'ai défendue comme je la défendrai toujours, car c'est la cause de la justice et de la morale évangélique ; vous pouvez être sûr, dis-je, qu'avec l'aide de Dieu je n'ai rien fait et que je ne ferai jamais rien qui soit contraire aux lois chrétiennes et ecclésiastiques, que je connais comme les autres, et auxquelles je veux me soumettre mieux que les autres.

« On m'a accusé d'avoir *assisté* à la messe solennelle célébrée le jour de Pâques à Saint-Pierre, dans le banc des diplomates, comme représentant de la Sicile. Voilà ce qu'il y a à considérer dans cette affaire. L'Assemblée qui y assistait, d'abord n'était pas excommuniée dans l'intention du Pape, et j'en suis certain, ainsi que je viens de vous l'expliquer. Ensuite, admis encore le cas de l'excommunication en masse, il n'était pas défendu par les lois ecclésiastiques d'assister, avec ces messieurs, à une messe; car ils n'avaient pas encore été *nominativement* excommuniés. En troisième lieu, la fonction était par elle-même sainte. C'était un hommage public que l'Assemblée, avec la magistrature, les ministres, les officiers de toutes armes rendaient au catholicisme; c'était même une confession solennelle de foi catholique. En quatrième lieu, ma présence n'a fait (je le dirai sans orgueil) qu'augmenter l'esprit de recueillement qui a présidé à cette fonction. Enfin, voulez-vous savoir un autre résultat que j'en ai obtenu? L'évêque d'Orvieto, homme de bien et très-faible, par de faux rapports, avait été emprisonné avec un prêtre son secrétaire, et mis au secret pour crime d'Etat. Il y avait vingt-six jours qu'il était là, et ses jambes commençaient à enfler. J'avais su cela par son beau-frère, le marquis Savonelli. J'en ai parlé à Mazzini le même jour de Pâques, immédiatement après la messe de Saint-Pierre. J'ai fait voir qu'il y avait de l'injustice à garder cet homme dans cet état-là. L'arrestation du prélat était arrivée sous le gouvernement précédent. Mazzini n'en savait rien : il me remercia de lui avoir fait connaître cela. Dans la même journée fut signé l'ordre qui mit Monseigneur et son secrétaire en liberté. Ils sont venus me remercier les larmes aux yeux. Monseigneur ne se lassait pas de m'embrasser. Je pourrais de la même manière justifier tous mes actes; mais, je vous le répète, le temps n'en est pas venu. En attendant, je laisse à mes ennemis, aux Pharisiens modernes, tout le loisir de m'attaquer comme ils veulent. Je laisse à leur conscience, s'ils en ont une, l'horrible crime d'avoir voulu perdre dans l'opinion de l'Eglise un homme de l'Eglise, dont la charité devait au moins faire interpréter en bien des actes dont les apparences pouvaient prêter à la critique. Je laisse à ces assassins toute la noirceur de la conjuration que, depuis la fin de l'année 1847, ils avaient ourdie contre moi, en se concertant pour me perdre, et dont j'ai les preuves dans mes mains, parce que j'avais le malheur de ne pas partager leurs opinions politiques. Je laisse à ces hypocrites le sacrilége de se servir de la religion pour flétrir leurs adversaires politiques, et faire triompher leurs partis dynastiques, auxquels ils ont tout vendu, tout prostitué, même l'Eglise, même la foi, même Dieu. Le monde en jugera : je ne m'en inquiète guère.

« Vous voulez savoir enfin où en est l'esprit de foi à Rome. Or, là-dessus je ne puis vous dire que des choses déplorables. Vous savez peut-être qu'on a enlevé les confessionnaux et les chaires saintes de plusieurs églises, et qu'on les voulait brûler à la place du Peuple. Le gouvernement eut assez de force pour empêcher ce scandale. Mais on n'en a pas moins crié : « Mort à ceux qui se confessent! Mort aux prêtres, aux religieux! etc. » On n'en a pas moins abandonné les églises, la confession, la communion, la prédication et toute la religion pratique. Les églises sont désertes, on ne prêche plus faute d'auditeurs. Et tout cela, c'est l'effet de la haine, du mépris, de l'exécration où est tombé le prêtre. Ce qui est encore plus étonnant, ce sont les femmes, même du peuple, jadis si religieuses, qui maintenant repoussent le plus les prêtres et ont fait divorce avec toutes les pratiques religieuses. Je le dis avec les larmes aux yeux, le cœur brisé par la dou-

leur : le protestantisme véritable, qui consiste dans la foi sans les œuvres, dans la profession de l'Evangile sans le ministère du prêtre, se trouve établi de fait dans la ville centre du catholicisme! Sur cent personnes, je doute qu'on en puisse trouver dix qui se soient conservées catholiques! On ne veut que la *religion de l'Evangile, et pas autre chose;* et vous savez ce que cela signifie. Ainsi, tous nos travaux de vingt ans pour exciter une foi toujours plus vive, un attachement toujours plus solide à l'Eglise, dans sept mois sont perdus. Et si cela dure, s'il se trouve un prêtre apostat qui soit assez hardi et assez impie pour se constituer chef de la *religion de l'Evangile,* on verra le protestantisme devenu à Rome la religion de l'Etat. N'en doutez pas.

« Vous me demanderez ce qui a pu opérer cette immense apostasie en si peu de temps? C'est la politique de Gaëte. Pendant que je vous écris, les Français bombardent Rome, détruisent ses monuments, mitraillent ses habitants par milliers, *au nom du Pape.* Il est donc impossible de se faire une idée de la fureur et de la rage excitées dans le peuple contre le Pape, au nom duquel on commet ces horreurs. Les femmes de Transtevère, jadis si attachées au Pape et à l'Eglise, voyant les premières bombes tomber sur leurs maisons et les détruire, les premiers boulets tomber sur Saint-Pierre et l'endommager; voyant leurs maris, leurs enfants blessés ou tués au nom du Pape, par les soldats du Pape, ont poussé des cris d'une rage désespérée et sauvage, des anathèmes au Pape, au clergé, à l'Eglise; nous ont appelés des imposteurs, des infâmes, des assassins; ont fait les plus horribles serments de ne plus vouloir rien savoir de nous, et ont fait à peu près abjuration publique du catholicisme.

« Je suis loin de croire que le bombardement, la ruine de Rome, la guerre qu'on lui fait, guerre d'extermination et de carnage, est voulue ou même connue par le Pape. Je sais que ce malheureux pontife est prisonnier; qu'on lui cache tout, qu'on le trompe sur la vérité des faits, qu'on abuse de la faiblesse de son caractère, de la délicatesse de sa conscience, de la maladie nerveuse qui l'affecte et qui le rend trop impressionnable pour tout ce qui l'entoure. Mais ce que je sais, le peuple ne le sait pas; il ne sait que ce qu'il voit, ce qu'il souffre. Il voit les Autrichiens qui, en compagnie d'un prélat pontifical, parcourent les provinces, les chargent de contributions, arrêtent, exilent, fusillent les plus hauts libéraux et rétablissent partout par la force l'absolutisme clérical. Il voit que les Français, au nom du Pape, font au peuple romain la guerre la plus injuste, la plus déloyale, la plus acharnée. Il voit un évêque qui fait mitrailler ses diocésains, un prince qui tue son peuple, un pasteur qui fait égorger ses brebis, un père qui fait égorger ses enfants. Il voit un pontife qui lance les quatre puissances les plus ennemies de l'Italie contre l'Italie et Rome; et cela lui suffit pour lui faire regarder le Pape et l'Eglise comme ennemis de la liberté des peuples, de l'indépendance de l'Italie; le clergé comme une légion de brigands ambitieux, avares, cruels, féroces, qui abusent de la religion pour tromper le peuple et se l'assujettir pour assurer leur domination et leurs revenus.

« Je sais tout ce qu'il y a de faux et d'exagéré, de déraisonnable et d'absurde dans tout cela. Mais que voulez-vous? un Pape qui fait la guerre, par toutes les puissances de l'Europe, contre son peuple, parce que ce peuple, abandonné sans gouvernement par son prince, rejeté, excommunié, repoussé, a voulu se donner un gouvernement conforme à ses anciens droits, à ses anciennes traditions (car Rome a été toujours république depuis son origine jusqu'à nos jours), un Pape qui veut régner temporellement par le meurtre et par le glaive; qui veut

s'imposer à trois millions de chrétiens par les baïonnettes et le canon, qui veut relever son trône sur des millions de cadavres et sur un lac de sang, c'est un fait si étrange, si absurde, si inique et si scélérat, si contraire à l'esprit de la papauté et de l'Evangile, qu'il n'y a pas de conscience qui n'en soit révoltée, qu'il n'y a pas de foi qui y tienne, qu'il n'y a pas de cœur qui n'en frémisse, qu'il n'y a pas de bouche qui ne se porte, comme forcée, à la malédiction, au blasphème. Ainsi, aux yeux du peuple romain, jamais une plus grande scélératesse n'a été commise, jamais un plus énorme scandale n'a été donné.

« Pour moi, Pie IX est toujours le vicaire de Jésus-Christ, le chef visible de l'Eglise, le docteur infaillible de la foi et des mœurs. Pour moi, les faiblesses, les contradictions, les égarements du prince ne font pas oublier en lui les hautes prérogatives du pontife. Mais faites comprendre tout cela au peuple; faites-lui faire ces distinctions théologiques; vous avez beau faire! Il vous rira au nez. Pour le peuple, les torts de l'homme et du roi sont ceux du Pape; les fautes de la politique sont aussi celles de la religion, de l'Eglise, du clergé, et lui font délaisser tout cela.

« Ainsi nous sommes condamnés au silence. Nous ne pouvons ni prêcher ni écrire, pas même en faveur de la religion. Nous sommes suspects, nous sommes perdus dans l'esprit du peuple. On dit que nous voulons plaider notre cause, et nous sommes heureux si nous en sommes quittes pour l'abandon et le mépris. Vous voyez donc que jamais la foi catholique et l'Eglise n'ont eu à souffrir une persécution plus horrible dans Rome même; c'est que cette persécution lui vient du clergé et de son chef, et il sera très-difficile d'en triompher.

« Il est possible que Rome tombe sous la force des puissances coalisées. Il est possible que, comme si l'Evangile était le Coran et Rome la Mecque, le Pape y entre en conquérant, le glaive à la main au lieu de la croix, précédé par les baïonnettes, suivi par les bourreaux. Il est possible qu'il relève son trône sur les pointes des épées; mais ce sera pour retomber bientôt. Le Pape, comme souverain temporel, est devenu impossible. Cette souveraineté est perdue pour lui et pour toujours. Mais ce qui m'afflige, me désole le plus, c'est que comme Pape, même comme chef de la chrétienté, il est perdu dans l'esprit de toute la jeunesse italienne, et avec lui la foi catholique.

« Priez donc pour le Pape et faites prier pour lui. Croyez qu'il en a bien besoin, afin qu'il soit délivré de sa prison, des mains des plus tristes, des plus stupides des hommes. Prions tous pour l'Eglise qui s'en va de ces contrées, à moins que le bon Dieu ne fasse des miracles pour l'y maintenir. Ceux qui devaient la soutenir par la parole et par l'exemple ont failli la tuer.

« Faites de cette lettre l'usage que vous voudrez, dans l'intérêt de la vérité et de la religion. Adieu, mon frère et mon ami en Jésus-Christ. »

P. Ventura.

Voici maintenant la lettre que publie le *National*, et dont nous pouvons garantir l'authenticité, bien que par convenance le journal ne croie pas pouvoir en nommer l'auteur.

« Civita-Vecchia, 12 juin 1849.

« Mon très-cher Ami et Frère,

« C'est les larmes aux yeux, c'est le cœur brisé par la douleur que

je vous écris cette fois. Pendant que je trace ces lignes, les soldats français bombardent Rome, détruisent ses monuments, mitraillent ses citoyens, et le sang de part et d'autre coule par torrent. Les ruines s'accumulent sur les ruines, et Dieu sait quelle sera l'issue de cette lamentable lutte! On craint que si les Français entrent à Rome par assaut, le peuple, dans sa rage, ne se laisse entraîner à massacrer tous les prêtres et toutes les religieuses! Et, dans ce cas, la belle victoire qu'aurait obtenue la France! La belle restauration de la souveraineté papale que l'on aurait opérée! L'histoire nous apprend, qu'en général les restaurations opérées par la force ne sont pas durables et que les trônes relevés sur les cadavres et dans le sang ont pour sort d'être bientôt renversés par de plus violentes secousses. Ainsi, de toutes les combinaisons qui ont été discutées à Gaëte pour remettre le pape sur son trône, on s'est arrêté à la plus déplorable, à la plus funeste.

« Mais ce qui désole bien davantage toute âme catholique, c'est que cette restauration, si elle a lieu, sans arriver à rétablir solidement le pouvoir du prince, frappera et détruira peut-être l'autorité du pontife; c'est que chaque coup de canon, en endommageant les murs de Rome, détruira peu à peu la foi catholique dans le cœur des Romains. Je vous ai dit l'horrible impression que *i confetti di Pio nono mandati a suoi figli* (1) avaient produite sur le peuple de Rome, la haine qu'ils y avaient excitée contre les prêtres. Mais tout cela n'était rien en comparaison de la rage contre l'Église, contre la religion catholique même qu'y a éveillée la vue des bombes françaises. Comme la plupart de ces bombes sont tombées dans le Transtevère, ont ruiné les maisons des pauvres gens qui l'habitent et frappé leurs familles, ce sont les Transteverins particulièrement, cette portion du peuple romain, jadis si catholique, qui maintenant maudissent, blasphèment le pape et le clergé, au nom desquels ils voient commettre ce carnage et ces horreurs!

« Je suis loin de croire que Pie IX veuille toutes ces choses ou que seulement il les connaisse. Je sais qu'il est dans un état d'isolement tel que la vérité des faits ne peut arriver jusqu'à lui ou n'y arrive que profondément altérée. Je sais que le pauvre pape, entouré de gens méchants ou imbécilles, relégué au fond d'une citadelle, est à peu près prisonnier et vraiment peu maître de lui-même. Je sais qu'on abuse de la faiblesse de son caractère, de la délicatesse de sa conscience, de son état de maladie nerveuse qui le soumet aux influences, aux impressions que lui transmet son entourage.

« Mais ce que je sais et ce que je crois, le peuple romain ne le sait pas, ne le croit pas. Il ne sait, il ne croit que ce qu'il voit, que ce qu'il souffre. Il voit que les Autrichiens, avec un prélat du pape (monsignor Bedini) au milieu d'eux, ravagent les légations, bombardent les villes, frappent de contributions énormes les plus paisibles citoyens, exilent, fusillent les plus ardents patriotes, et rétablissent partout l'absolutisme clérical. Il voit que les Français, au nom du pape, font couler le sang romain et détruisent la ville de Rome. Il voit que c'est le pape qui a lancé quatre puissances armées de tous les moyens de destruction, contre l'état romain, comme une meute sur une bête féroce; et dès lors il n'entend plus rien, il se lève contre le pape et l'Église, au nom et dans l'intérêt de laquelle le pape proclame

(1) Allusion aux inscriptions mises sur les boulets lancés contre l'église de Saint-Pierre, lorsqu'on promena ces boulets par la ville de Rome.

qu'il est de son devoir de reconquérir par la force le pouvoir temporel.

« M. d'Harcourt, dans une lettre datée de Gaëte, écrivait : « La rai-
« son et la charité sont également bannies de Rome et de Gaëte. »
Or, dans ces deux mots, il y a toute l'histoire des sept derniers mois. Les excès de Rome que personne n'entend approuver, quoique inévitables dans des temps de révolution, ont été surpassés par les excès de Gaëte. Pas un mot de paix, de réconciliation, de pardon; pas une promesse de maintenir les libertés publiques, — ce qu'on avait le droit d'attendre de la bouche du pape, et d'un pape comme Pie IX, — n'est sorti de ce rempart de l'absolutisme, de ce rendez-vous de la sottise et de la méchanceté conjurées ensemble pour étouffer tous les sentiments de charité et d'amour dans la belle âme de Pie IX.

« On vient de lire la dernière allocution du pape aux cardinaux. Quelle imprudence, quelle sottise d'avoir mis dans la bouche du Saint-Père des éloges pompeux de l'Autriche et du roi de Naples, les plus grands ennemis de l'indépendance de l'Italie, dont le nom seul fait horreur à tout Italien.

« Quelle imprudence d'avoir fait dire au pape que c'est lui-même qui a fait appel aux puissances pour être rétabli sur le trône qu'il avait lui-même abandonné! c'était dire : « Je veux faire à mon peuple cette guerre que l'année passée j'avais déclaré ne pas vouloir faire aux Croates, aux Autrichiens oppresseurs de l'Italie!» — Les femmes mêmes font ce rapprochement. Et maintenant, en voyant les effets de cette guerre brutale et sauvage de quatre puissances contre un petit état, en voyant leurs maris, leurs enfants tués ou blessés, vous ne pouvez vous faire une idée de la rage de ces femmes, des sentiments énergiques qu'elles manifestent, des cris de fureurs qu'elles poussent contre le pape, les cardinaux et les prêtres en masse!

« Dès lors vous comprendrez bien qu'on ait dévasté les églises. On ne veut plus ni se confesser, ni communier, ni assister à la messe, ni entendre la parole de Dieu. On ne prêche plus à Rome faute d'auditeurs. On ne veut plus rien de ce qui est présenté par le prêtre, de ce qui sent le prêtre.

« Pour moi, Pie IX est toujours le vicaire de J.-C., le chef de l'Église, le maître, le docteur, l'interprète infaillible de la règle de la foi et des mœurs. Les faiblesses, les fautes mêmes de l'homme ne me font point oublier en lui les hautes prérogatives du pontife. Mais le peuple peut-il comprendre cela? peut-il s'élever et s'arrêter à ces distinctions théologiques? hélas! dans l'esprit du peuple, ce qu'il appelle les crimes, les cruautés de l'homme, ce sont les crimes, les cruautés du prêtre; les fautes du roi sont les fautes du pape, les infamies de la politique sont l'effet des doctrines de la religion.

« Mes amis d'ici me cachent tout ce qui se fait et se dit à Rome dans ce déplorable sens. Ils veulent m'épargner l'immense douleur que cela me causerait. Malgré ces soins délicats, je viens d'apprendre qu'à Rome toute la jeunesse, tous les hommes de quelque instruction en sont à ce raisonnement : « Le pape veut régner par la force sur nous.
« Il veut pour l'Église ou pour les prêtres la souveraineté qui n'ap-
« partient qu'au peuple, et il croit, il dit qu'il est de son devoir d'a-
« gir ainsi, parce que nous sommes catholiques, parce que Rome est
« le centre du catholicisme. Eh bien! qui nous empêche d'en finir
« avec le catholicisme, de nous faire protestants s'il le faut, et alors
« quel droit politique pourra-t-il réclamer sur nous? car n'est-ce pas
« horrible à penser, que, parce que nous sommes catholiques et fils
« de l'Église, il faille être maîtrisé par l'Église, abjurer tous nos droits,

« attendre de la libéralité des prêtres, comme une concession, ce qui nous est dû par justice, et être condamnés au sort du plus misérable « des peuples. »

« J'apprends aussi que ces sentiments sont devenus plus communs qu'on ne pense, qu'ils ont pénétré même jusque dans le cœur des femmes. Ainsi, vingt ans de travaux apostoliques que j'ai supportés pour unir de plus en plus le peuple romain à l'Église, les voilà perdus en quelques jours! Ainsi, ce que j'avais prévu, ce que j'avais prédit dans toutes mes lettres, le voilà malheureusement accompli, et au delà même de mes prévisions! Le protestantisme se trouve implanté, de fait, dans une partie de ce bon et religieux peuple romain, et, chose horrible à dire, cela est arrivé par des prêtres, par la mauvaise politique dans laquelle on a entraîné le pape.

« Ah! mon cher ami, l'idée d'un évêque qui fait mitrailler ses diocésains, d'un pasteur qui fait égorger ses brebis, d'un père qui envoie la mort à ses enfants, d'un pape qui veut régner, s'imposer à trois millions de chrétiens par la force, qui veut rétablir son trône sur des ruines, sur des cadavres et le sang, cette idée, dis-je, est si étrange, si absurde, si scandaleuse, si horrible, si contraire à l'esprit et à la lettre de l'Évangile, qu'il n'y a pas de conscience qui n'en soit révoltée, qu'il n'y a pas de foi qui y puisse tenir, pas de cœur qui n'en frémisse, pas de langue qui ne se sente poussée à la malédiction, au blasphème! Ah! mieux valait mille fois perdre tout le temporel, le monde entier, s'il le fallait, que donner un pareil scandale à son peuple!

« Oh! si Pie IX avait été laissé à lui-même! S'il avait pu agir en ne consultant que son cœur! D'abord, il n'eût jamais quitté Rome. Obligé de quitter Rome, il n'eût pas quitté l'état romain; il fût allé à Bologne ou à Ancône, ou à Civita-Vecchia, et il y eût été accueilli comme un envoyé du ciel. Les Romains se fussent empressés de lui adresser toutes les amendes honorables possibles. Il n'eût point été à Gaëte; de là il n'eût point repoussé les députations que lui envoyait la ville de Rome. Il n'eût point lancé cette excommunication qui a éloigné de la Constituante tous les hommes d'une conscience timorée, tous ses amis. Conseillé de provoquer l'intervention armée des puissances, il eût répondu : « Ce qui est indifférent pour un prince est scandaleux pour un pape. Il ne sera jamais dit que Pie IX a fait la guerre à son peuple. Je ne veux pas reconquérir par la force ce que je ne puis posséder que par l'amour. Je ne veux pas qu'on verse une seule goutte du sang de mes enfants; l'exil, mille fois l'exil, et pour toute ma vie, plutôt que d'en appeler aux baïonnettes, aux canons, qui, en m'assujettissant mon peuple, me feraient perdre son amour et l'éloigneraient de l'Église et de la religion! » — Oh! si Pie IX avait tenu ce langage! S'il avait fait des allocutions dans ce sens! le peuple romain se fût levé en masse; il eût été chercher son pontife, l'eût ramené en triomphe; il eût été heureux de vivre sous le commandement d'un tel prince! C'était là le moyen le plus sûr, le plus efficace, de réveiller la réaction et de la rendre puissante. Mais l'appel à la force, à la guerre; mais la présence, la terreur du combat, au lieu de déterminer la réaction l'ont affaiblie, désarmée, anéantie. Ceux même qui étaient jadis pour le pape, ont trouvé juste, honorable, qu'on ait répondu à la guerre par la guerre; ils ont répudié Pie IX comme roi et commencent déjà à le repousser même comme pontife!

« Il est probable que Rome succombera sous l'attaque des armes françaises. Comment résister à la France! Il est possible que le pape rentre à Rome portant à la main le glaive au lieu de la croix, pré-

cédé de soldats, suivi par le bourreau, comme si Rome était la Mecque et l'Évangile le Coran ; mais il ne régnera jamais sur le cœur des Romains. Sous ce rapport, son règne est détruit, fini pour toujours ; il ne sera plus pape que d'un petit nombre de fidèles.

« L'immense majorité restera protestante de fait, car elle ne pratiquera plus la religion, tant sera grande sa haine pour le prêtre. Nos prédications ne pourront plus rien. Il nous sera impossible de faire aimer et même tolérer l'Église catholique par un peuple qui aura appris à la haïr, à la mépriser dans un chef imposé par la force et dans un clergé dépendant de ce chef. Il nous sera impossible de persuader que la religion catholique est la mère, la tutrice de la liberté des peuples et la garantie de leur bonheur. Les plus beaux arguments, les plus sensibles aujourd'hui, les seuls qui soient goûtés par les peuples, les plus efficaces, ces arguments de fait, à l'aide desquels, il y a deux ans nous faisions triompher la religion des esprits les plus rebelles, des cœurs les plus durs, ces arguments nous seront à jamais enlevés. Notre ministère deviendra stérile, et nous serons hués, méprisés, quand nous ne serons pas poursuivis ou massacrés !

« Remerciez donc, au nom de l'Église de Rome, vos soi-disant catholiques, vos journaux prétendus religieux. Oh ! ils peuvent s'applaudir d'avoir encouragé, soutenu le gouvernement actuel de France dans cette guerre fratricide..................................
.... qui ne laissera dans l'histoire qu'une de ces pages sanglantes que devront expier, pendant de longs siècles, et l'humanité et la religion. Ils ont réussi à éteindre la foi catholique dans son centre, à frapper le pape en s'acharnant à restaurer le souverain. Quel mal immense ils ont fait ! Ils le comprendront un jour ; mais il sera trop tard.

« Faites de cette lettre l'usage que vous voudrez. Si vous la publiez, elle aura l'avantage de prêcher à un clergé étourdi, à l'aide d'un terrible exemple, que nous ne devons point nous laisser dominer par l'intérêt du temporel ; sans quoi, semblables aux Juifs, non-seulement nous ne pourrons sauvegarder le temporel, mais encore nous arriverons à perdre les biens éternels : *Temporalia amittere timuerunt, et vitam æternam non cogitaverunt, et sic utrumque amiserunt ;* que le clergé doit prendre sérieusement à cœur la cause du peuple et non celle du pouvoir ; qu'il doit se faire le tuteur des libertés publiques ; qu'il ne doit point invoquer la force du pouvoir pour s'assujettir les peuples, mais s'unir aux peuples pour ramener le pouvoir dans les voies de la justice et de la charité de l'Évangile. — Il est temps aussi qu'en France le clergé ne se mette pas à combattre imprudemment et systématiquement tout ce que l'on désigne sous le nom de socialisme. Il y a du bon, du juste dans tous les systèmes. — C'est pour cela que saint Paul nous dit : *Probate omnem spiritum, et quod rectum est retinete.* Autrement, la question socialiste, livrée à elle-même ou persécutée par le clergé, tuera la foi catholique en France, comme la question de la liberté et de l'indépendance italienne, abandonnée et combattue par le clergé romain et par son chef, a tué la foi catholique en Italie et à Rome même.

« Je vous envoie la relation de tout ce qui s'est passé à Rome depuis le 1er jusqu'au 10 juin. Cette relation a été adressée jour par jour à Civita-Vecchia. Elle a été écrite par un témoin oculaire, dont le récit, comme vous le verrez, est exempt de toute exaltation et exagération. — Au moment où je termine cette lettre (13 juin à midi), on m'apprend que le gouvernement romain n'ayant pas répondu à la sommation du général Oudinot, celui-ci se dispose à battre la ville en

brèche. Dieu fasse que cette lutte inhumaine ne se prolonge pas; qu'aucun parti ne se laisse emporter à des actes de cruauté ou de désespoir! Que Dieu arrête l'effusion du sang! Si les Français doivent entrer dans la ville, qu'ils y entrent au moins en Français, en amis. On pourrait peut-être sauver encore un reste de religion et de liberté. »

Le P. Ventura vient donc de le déclarer solennellement : « Ses sentiments catholiques pour l'Église et pour le Pape n'ont pas souffert la moindre altération : il n'a rien fait, rien dit, qui soit en opposition avec les principes du catholicisme, avec les lois de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. L'Église et le Pape sont les objets vénérables de son culte et de son amour. » Il apporte des explications catégoriques sur plusieurs faits qu'on lui reproche, explications qui nous paraissent démontrer au moins clairement son droit strict d'agir et la pureté incontestable de ses intentions. Il gémit sur une guerre sanglante faite au nom du Pape, et dont le peuple des États romains fait retomber toutes les horreurs sur la papauté et sur le Souverain Pontife lui-même. Il y voit la ruine de la religion, la ruine d'une puissance temporelle quelconque pour les Papes; il cite des faits qu'il croit vrais, des sentiments qu'il croit exister et qui le navrent d'une douleur dont il exprime franchement ses nobles impressions; il proteste qu'il n'attribue rien au Pape de ce qui se fait actuellement : « Qu'il est loin de croire que Pie IX veuille toutes ces choses et que seulement il les connaisse.— Pour moi, dit-il, Pie IX est toujours le vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Église, le maître, le docteur, l'interprète infaillible de la règle de la foi et des mœurs. Les faiblesses, les fautes mêmes de l'homme ne me font point oublier en lui les hautes prérogatives du Pontife. »

Eh bien, nous ne nous adresserons pas à ceux qu'animent la charité chrétienne et les sentiments catholiques de respect, de gratitude, pour un religieux, pour un prêtre, pour un homme qui a passé sa vie à la défense de l'Église : la réponse serait trop certaine; mais nous le demandons à toute personne sans prévention, à tout adversaire juste et loyal : un homme qui pense et qui parle comme le P. Ventura vient de le faire, est-il catholique, oui ou non? On peut ne point partager sa manière de voir, on peut discuter les faits qu'il avance, mais jeter sur sa foi, sur sa probité, sur son honneur, les accusations les plus odieuses, est-ce possible à des catholiques, à des écrivains qui parlent au nom d'une religion dont les deux premiers préceptes sont la justice et la charité.

Or, voici ce qu'on dit au sujet du P. Ventura les organes de la presse religieuse anti-démocratique, lorsque, un seul excepté, la *Voix de la Vérité*, qui a publié seulement la première lettre, tous avaient passé sous silence la seconde, celle qui, de toute évidence, est la plus importante pour apprécier les sentiments de son auteur,

La *Voix de la Vérité* s'exprime ainsi (n° 701) : « Nous avons été forcé par le *National* de publier la déplorable lettre qu'on va lire (la première que nous avons donnée). Nous ne l'accompagnerons d'aucune observation : il n'est que trop évident, qu'en essayant de se défendre, le P. Ventura a complétement achevé de se perdre. *Tombé* PLUS BAS *que l'abbé Gioberti*, IL EST DESCENDU AU NIVEAU DÉMAGOGIQUE DE L'ABBÉ DE LAMENNAIS. *C'est une* RUINE *à ajouter à toutes celles qu'a faites* L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE. »

Est-ce clair? Le P. Ventura *plus bas* que Gioberti est *au niveau démagogique* de l'abbé de Lamennais; *c'est une ruine.* Donc le P. Ven-

tura a fait scission avec l'Eglise; donc il a fait plus encore, il s'est fait l'ennemi de cette Eglise, il enseigne sans doute des dogmes nouveaux! N'est-ce point là le sens naturel de vos paroles et de votre comparaison?

Dans son numéro des 2 et 3 juin, la *Voix de la vérité* dit en parlant de la lettre citée par le *National* : « Elle n'est plus qu'une de ces vaines DIATRIBES DE L'IMPIÉTÉ que la démagogie nous a habitués à prendre en pitié. » Elle ajoute plus loin : « Il n'y a que les membres de ce corps (il s'agit du clergé) heureusement très-rares, dont on peut dire *corruptio boni pessima*, qui puissent s'associer à l'œuvre de mensonge par laquelle le démagogisme s'efforce de ruiner la puissance temporelle de la papauté, DANS L'ESPOIR INSENSÉ D'ANÉANTIR SON AUTORITÉ SPIRITUELLE. En nous obligeant à fournir la preuve publique qu'un religieux déjà trop célèbre A LE MALHEUR D'ÊTRE AU NOMBRE DE CES BREBIS ÉGARÉES, le *National* nous force, etc. » Le P. Ventura s'associe donc à la pensée de ceux *qui veulent ruiner la puissance spirituelle du pape;* il s'y associe en compagnie de tous les prêtres, rebuts du clergé, qui verraient, dans les événements actuels, la ruine possible de la puissance temporelle des Papes, et, avec le cardinal Pacca, tâcheraient de s'en consoler, en espérant que cette transformation serait l'affranchissement, le triomphe de l'autorité spirituelle du Saint-Siége. Et vous osez ajouter que vous traitez ce religiemx « comme la charité vous inspire de le faire! »

L'*Univers* apprécie également cette correspondance. Dans son numéro du 10 juin il écrit : « Nous reparlerons de la lettre BLASPHÉMATOIRE du P. Ventura. » Dans son numéro du 1er juillet il dit que certaines feuilles « reproduisent aujourd'hui avec toute la joie qu'un ACTE D'APOSTASIE peut inspirer à de tels journaux la lettre du P. Ventura. » Ainsi les deux lettres citées renferment des *blasphèmes*, elles constituent un *acte d'apostasie*; et ces deux lettres, on pourrait les appeler plutôt l'acte de foi le plus explicite, écrit par un homme navré des douleurs de l'Eglise et des malheurs de son chef.

L'*Ami de la religion*, à son tour, est venu donner son avis. Dans le numéro du 3 juillet, après avoir dit que le P. Ventura est descendu aux sophismes les plus éhontés pour déconsidérer le Pape, il s'écrie dans un style vraiment tragique : « Nous nous taisons, et nous nous voilons la face dans un sentiment d'amère affliction. Puisse la Providence permettre qu'un jour de tels égarements soient reconnus et expiés! Que le PRÊTRE PRÉVARICATEUR sache alors s'humilier et réparer ses torts : l'Eglise et son Pontife lui pardonneront. Mais les douleurs de son repentir ÉGALERONT DIFFICILEMENT LA GRANDEUR DE SON CRIME. » MM. les rédacteurs de l'*Ami de la religion* donnent donc évidemment le bouquet de toute cette diffamation; après avoir excommmnié le P. Ventura sur la terre ils sont encore tout prêts à le damner pour l'autre vie.

Voici maintenant notre pensée sur cette attaque dirigée contre un prêtre illustre par une presse qui se dit religieuse. Nous ne plaçons, nous, la cause catholique dans aucune école, dans aucun intérêt personnel; nous ne l'inféodons point à un homme, quelque grand qu'il puisse être par son génie et ses services. Si le P. Ventura, dont il est question, demain prononçait le moindre mot contraire à la foi, donnait la moindre preuve de sentiments opposés à l'amour qu'il doit à l'Église, sa mère et la nôtre, nous serions ses premiers et ses plus ardents adversaires; rien ne pourrait nous empêcher de le combattre avec toute la vigueur dont nous serions capables. Nous n'établissons même aucune solidarité absolue entre nous et lui quant à ses écrits,

quant aux actes publics de son passé : nous ne voulons répondre que de nous seuls. Mais nous voulons avant tout et par-dessus tout la justice; nous la voulons pour tous; nous la voulons, disons-le, pour ceux-là spécialement qui ont honoré notre Église par leurs talents, par leurs travaux. La justice, telle est la première des vertus chrétiennes, celle qui doit être avant tout respectée et qu'on doit conserver au moins lorsqu'on semble s'affranchir des douces lois de la charité pour ses frères.

Or, quelle est donc cette justice dont on use envers le P. Ventura? Depuis bientôt une année la presse, dite religieuse, accueille avec faveur tous les bruits, toutes les lettres, de quelque source qu'elles émanent, lorsqu'elles tendent à noircir la réputation de ce prêtre, à le rendre odieux aux catholiques, à lui faire perdre l'estime des honnêtes gens, et cette même presse refuse ses colonnes aux preuves contraires, aux justifications données par ce prêtre lui-même. Si quelques lignes en faveur du religieux, indignement persécuté, ont pu pénétrer dans cette presse, elle ne les a enregistrées qu'avec mauvaise grâce et douleur lorsqu'elle eût dû les accueillir avec un empressement plein de joie. Est-ce de la justice?

Deux lettres sont livrées au public comme étant écrites par le P. Ventura; ces deux lettres, nous venons de les donner, on a pu les lire. Et voilà que cette même presse, sans avoir publié la lettre principale, sans reproduire la lettre plus courte qui se trouve dans un seul des trois journaux, soulève un orage d'injures, d'accusations, et, disons le mot, de calomnies, car il est le seul qui caractérise justement l'attaque. Comment! en présence d'un homme qui pleure sur des malheurs, dont il a la certitude; sur la perte de la foi dans les âmes, dont il est le confident; sur les douleurs d'un pontife dont il se dit l'ami, le fils dévoué; en lisant des pages où se produisent les actes de foi les plus explicites, les plus énergiques, vous mettez leur auteur au *niveau de M. de Lamennais*, séparé publiquement de l'Église et professant des doctrines hérétiques? Vous appelez ces pages des *diatribes d'impiété!* vous accusez le P. Ventura *de vouloir la destruction de la puissance spirituelle du Saint-Siége!* vous appelez le religieux *blasphémateur, prévaricateur, apostat, criminel à un point qu'on doit désespérer de sa conversion!* Mais, grand Dieu! dans quelle morale catholique avez-vous donc trouvé ce style et cette manière de vous en servir?

Oh! je conçois cette fureur qui peut seule vous mettre à la bouche de telles paroles lorsque l'Église se tait, lorsque le souverain Pontife ne dit rien. Vous avez sur la conscience cette folle expédition de Rome que vous et vos amis vous avez préparée, conseillée et soutenue; et lorsqu'un témoin oculaire vous découvre l'abîme au bord duquel vous avez conduit l'infortuné Pie IX, il vous apparaît, ce témoin, comme le remords personnifié. Car à Gaëte, si l'on en croit les correspondances envoyées en Angleterre, on a horreur de ce siége de Rome qui vous restera tout entier comme la récompense de votre zèle et de votre amour de la justice. Mais est-ce donc le P. Ventura qui doit essuyer le contre-coup de vos déceptions?

Faut-il donc que tous ceux qui, dans l'Église, se rendent illustres par leur génie, leur renommée, leur caractère généreux, deviennent le point de mire, non pas des ennemis de nos croyances, mais de cette espèce d'esprits chagrins qui greffent sur leur catholicisme la haine instinctive de tout ce qu'il y a de grand, de populaire dans ces hommes que Dieu donne à son Église pour la glorifier et lui concilier à la fois le respect et l'amour? Il y aura donc toujours des héritiers de

ces *Picot*, de ces mouches intellectuelles qui n'ont pas peu contribué à jeter dans l'abîme le plus fier génie que l'Église, au XIX[e] siècle, ait compté dans ses rangs! Nous ne redoutons pas ce malheur pour le P. Ventura; mais vous, ses adversaires, vous renouvelez le rôle de ces malheureux qui ont si puissamment concouru, par leurs attaques sans justice, sans charité, sans retenue, à perdre celui dont nous ne prononçons le nom qu'en éprouvant l'émotion de la douleur! Les grands hommes sont rares, les cœurs dévoués, populaires, généreux, le sont plus encore, c'est un triste rôle de les insulter et de chercher à les perdre.

Au surplus, quelque intérêt que nous attachions à la réputation d'un homme, à la justice qui doit lui être rendue, il est une question qui domine toutes les autres, c'est la question de la foi certainement engagée dans cette scandaleuse polémique. Un homme qualifie des faits politiques, apprécie des déterminations politiques, prises par le Pape agissant en souverain politique des États romains, il déplore des résultats sur lesquels le Pape, même comme souverain, n'a pas encore porté de jugement. On accuse cet homme d'être *apostat, blasphémateur, ennemi de l'Église, impie et criminel.* Or, ces mots sont-ils pris à la lettre, oui ou non? S'ils ne sont pas pris à la lettre, vous êtes bien audacieux de les employer dans une matière que vous donnez comme religieuse; vous profanez ces mots, vous calomniez au premier chef; et dans ces métaphores odieuses vous outre-passez toutes les bornes de l'injustice. Si vous les prenez à la lettre, nous vous renvoyons à l'histoire, aux écrits des plus grands saints, aux éléments de la théologie, à votre catéchisme même, et vous y verrez qu'il est dangereux pour trois laïques rédigeant des feuilles qui se disent religieuses, de manier les foudres de l'Église et de se transformer en concile pour anathématiser et excommunier un prêtre catholique.

L'abbé P. Chantôme.

DU PARTI

RELIGIEUX ANTI-DÉMOCRATIQUE

A PROPOS DE L'ENSEIGNEMENT.

Il y a quinze jours à peine, nous portions contre ce parti religieux anti-démocratique les accusations les plus graves et les plus réfléchies; nous lui demandions surtout compte de ses fautes dans les luttes au sujet de l'enseignement, et nous démontrions, pièces en main, qu'il avait rendu impopulaire, qu'il avait comme perdu, en France, la cause de cette liberté. Nous ne pensions guère que, peu de jours après notre accusation, ce parti viendrait confirmer pleinement nos paroles et se briser en morceau sur cette pierre d'achoppement.

Tout le monde le sait maintenant : M. de Montalembert vient d'abdiquer solennellement ses principes; il se met en opposition avec les déclarations unanimes de l'épiscopat, et, se plaçant tristement à la suite de ces hommes qui renient tout leur passé, il accepte le gouvernement de l'éducation par l'État. Bien plus, se regardant, avec les catholiques peu nombreux qui le suivent dans son incroyable défection, comme le représentant des intérêts religieux, et surtout catholiques en France, il s'est comme arrogé le droit de traiter avec l'université, dans un acte qu'il élève à la dignité de *concordat.* « Il en a été ainsi, dit-il, au commencement du siècle, par un acte analogue, dans une sphère plus élevée et plus difficile encore, pour le concordat. Puisse-t-il en être de même pour cette loi, qui sera alors le concordat de l'enseignement. » M. de Montalembert a devant lui MM. Dupanloup et de Falloux, dont l'un a préparé cette loi que l'autre propose; il a derrière lui MM. de Riancey, et par conséquent *l'Ami de la Religion*, qui vient d'accepter le projet ministériel.

Mais en voyant où son chef le conduisait, le gros du parti s'est arrêté tout court, et bientôt une scission profonde, recouverte de quelques phrases polies, est venue se révéler entre les principaux organes, et le chef accusé presque de haute trahison. Le premier, *l'Univers* entre en lice, il s'écrie avec douleur :

« L'université se retrouve devant nous telle qu'elle fut, telle qu'elle restera, sourde à la leçon des événements, vouée aux plus mauvais entraînements du siècle, irréconciliable à l'Eglise et à la liberté. Mais elle n'est plus seule. A côté d'elle se présentent quelques-uns de nos plus chers amis et de nos chefs les plus illustres..... qui peuvent prétendre à parler et à stipuler pour les catholiques. Nous les allons combattre..... »

« Si on nous avait révélé, il y a deux ans, qu'à la suite d'une révolution prochaine une loi serait portée au pouvoir législatif, conseillée par M. Dupanloup, présentée par M. de Falloux, appuyée par M. de Montalembert, nous aurions dit : Cette révolution et cette loi sauveront la France. M. Dupanloup, M. de Falloux, M. de Montalembert, tous les catholiques auraient pensé et parlé comme nous. Si l'on avait

ajouté que nous combattrions cette loi, nous ne l'aurions pas voulu croire. Et si, complétant la révélation, on nous eût appris ce que serait cette loi, alors, nous ne craignons pas de l'affirmer, nos amis, s'unissant à nous, auraient nié comme nous. »

Plus loin il s'écrie encore, avec le reproche dans le cœur et presque sur les lèvres :

« L'esprit de l'Université n'a pas changé, sans doute... On sait que l'esprit révolutionnaire ne lui est point ennemi et que le mouvement actuel développe en elle plus de tendances vers le bonnet rouge que vers la croix. Puisque l'esprit universitaire ne s'est pas amélioré, le monopole qui répand cet esprit est toujours un fléau. Pourquoi pactisons-nous avec le fléau ?... Les vaincus que le temps ne relève pas sont ceux qui ont douté de leur cause. Puisse ce triste sort ne pas nous être réservé ! Mieux vaudrait pour nous être battus sous nos drapeaux que triompher sous ceux de l'ennemi ! »

D'après l'*Univers* l'événement est dessiné, ses amis *ont passé à l'ennemi.*

Le *Correspondant* est venu parler avec plus d'énergie encore dans son n° du 1er juillet :

« En ce moment les meilleurs esprits désespèrent de la liberté. Sait-on pourquoi M. de Montalembert approuve ce qu'il appelle *une sorte de gouvernement général de l'instruction publique*, tout en convenant que ce gouvernement *pourrait à bon droit effaroucher les partisans de la liberté ?* C'est, dit-il, que *les exigences de l'ordre public et de la sécurité sociale en font peut-être une condition de vie et de succès pour l'émancipation et le développement de l'éducation religieuse, surtout dans les circonstances critiques où nous sommes.* »

« Ainsi, grâce au socialisme, après avoir tonné contre le Salvandi, on en revient brusquement au Frayssinous.

« Nous ne nous sentons pas de force à soutenir le courage de ceux qui désespèrent de la liberté : l'épreuve par laquelle nous passons est trop difficile. Nous pourrions seulement exprimer le vœu que les hommes qui se sont signalés par la défense passionnée de la liberté, laissassent aux chasseurs de Vincennes à maintenir l'ordre public, et n'exposent, par la sainte cause de l'Église, à ce qu'on dise encore une fois qu'elle n'invoque la liberté qu'à défaut d'autres ressources, et la repousse dès qu'elle peut ressaisir son ancienne autorité. »

On ne peut rien de plus sévère, mais, à notre avis, de mieux mérité que ces reproches, et surtout le dernier qui résume et couronne tous les autres. Le *Correspondant* continue :

« Eh quoi ! nous vivons dans un temps ou l'on a poussé les expériences politiques jusqu'au délire de l'imprudence, et jusqu'ici ce sont pourtant ces témérités qui nous sauvent..... Et parce qu'il est question de l'Église, parce qu'on sait que seule elle fera un large et puissant usage de la liberté, tous les esprits, jusqu'à celui de nos amis, se sentent tout à coup pris d'une prudence excessive.

« Pour brider la presse et les clubs on attend que la presse soit bouleversée et que l'abîme soit ouvert sous nos pas ; c'est à l'enseignement libre, parce que l'Église y domine, qu'on réserve les mesures préventives. »

Le *Correspondant* ne pouvait rien dire à ses amis de plus sanglant, et il a, dans ces paroles, touché le fond de la question. Nous aurons à nous en expliquer tout à l'heure.

Inutile maintenant de citer la *Voix de la Vérité*, elle s'est associée à la scission fait avec MM. de Montalembert et de Falloux, et elle a démontré qu'on trahissait la cause de l'Église en accordant à l'ennemi la nécessité des grades universitaires, la collation de ces grades par l'université, l'interdiction des livres pour toutes les écoles.

Quant à nous, les limites et le but de cet article ne nous permettent pas de traiter profondément la grande question sociale agitée dans ce débat; nous la discuterons en son temps, et nos lecteurs ont déjà vu, dans notre déclaration de principes, notre pensée tout entière. Démocrates sincères et absolus, nous voulons la liberté de manifestation complète pour la pensée religieuse, scientifique et sociale, par l'enseignement comme par tous les autres modes de communication, sans autre restriction que le respect des bonnes mœurs et de la morale publique (1). Nous tenons seulement à faire sentir la fause position où s'est placé le parti catholique des adversaires de la démocratie et le danger qu'il fait courir à la liberté d'enseignement. Nous désirons que cette leçon éclatante ouvre enfin les yeux à ceux qui n'ont pas juré d'être aveugles toujours.

Nous l'avons déjà dit; ce parti n'a pas de principes, il n'a pas de doctrine sociale; il s'avance au hasard dans la mêlée, portant l'anarchie dans l'attaque pour trouver la déroute au terme du combat. Or, si quelqu'un avait encore conservé la moindre illusion sur l'absence de tout principe absolu dans ce parti que nous mettons en cause, cette illusion, Dieu merci, doit être dissipée maintenant. Le chef de ce parti, celui qui avait eu la parole si fière, si tranchante, si absolue, le voilà qui rejette toutes ces doctrines, qu'il disait inflexibles, pour revêtir la simarre universitaire et donner l'accolade à ce qu'il avait déclaré le fléau de sa patrie et de son Eglise. Les autres organes du parti qui n'osent le suivre sont tout interdits, ils se prennent à douter d'eux-mêmes et de leurs principes, ils demandent qu'on les instruise, disposés à seconder leur chef aussitôt qu'ils y verront plus clair. Quelle humiliation! quelle pitié! et c'est ce parti qui veut régenter l'Église et décider de son avenir en France!

Ce parti se trouve du reste dans une position si fausse que les deux factions qui le décomposent en ce moment changent en poison pour elles-mêmes et pour la liberté, la logique et la vérité qu'elles possèdent encore. Ainsi M. de Montalembert est conséquent à la conduite qu'il a tenue cette année. Réactionnaire déclaré, ce n'est pas en vain qu'il admet le gouvernement par l'État de la liberté de la presse, de la liberté d'association, de la liberté des réunions politiques, il pousse logiquement ses prémisses à toutes leurs conséquences, et il proclame encore le gouvernement de l'éducation par l'État. Mais alors tout son passé se dresse contre lui pour l'accabler et le confondre, il lui crie : Vous étiez donc un hypocrite de liberté; et, comme le *Correspondant* le dit lui-même, vous n'avez donc demandé cette liberté que jusqu'au jour seulement ou vous partageriez le monopole? Or à cette parole je ne sais ce que M. de Montalembert peut répondre.

D'une autre part, les organes de la fraction opposée demandent la liberté et la liberté absolue, Ils font bien, ils sont fidèles à leurs antécédents, fidèles à leur drapeau. Mais comme ils sont anti-démocrates, et qu'après avoir nié la démocratie ils ont applaudi à toutes les restrictions ou mesures préventives contre toutes les libertés civiles de la presse, des associations, des réunions populaires, etc., ces concessions se dressent à leur tour et demandent pourquoi l'Etat ne régle-

(1) Voir le 1er n° de la *Revue*, pag. 15.

menterait pas la liberté la plus délicate, celle qui peut faire le plus de bien ou le plus de mal au pays. Or, à cette question, ces organes n'ont rien à répondre, car ils enchaînent d'une main la même liberté qu'ils prétendent affranchir de l'autre.

Et quelles conséquences résultent de ce déplorable état de choses? Les voici : La nation qui vous regarde vous dit : Nous le savions bien, votre guerre était une tactique; vous vouliez la liberté, mais c'était pour l'étouffer dans vos bras, car vous êtes ses ennemis, et vous venez de trahir votre pensée secrète. Vous n'acceptez cette liberté que pour en faire le chemin du monopole. Quoique vous disiez désormais, nous vous connaissons pleinement. Ennemis de la démocratie, vous êtes forcés de renier la liberté, car vous n'avez pas le droit de demander une liberté dont vous n'acceptez pas le principe. Entre vous et nous l'union est impossible, la guerre est éternelle.

Nous devons l'avouer nous-même, en repoussant votre faux libéralisme, en se défiant de vous, le pays a raison, et c'est vous qui vous retrouvez encore aujourd'hui le plus grand obstacle à cette liberté d'enseignement, sans laquelle toutes les autres sont vraiment illusoires.

L'abbé P. Chantôme.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Cᵉ, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

EXAMEN THÉOLOGIQUE

DE

LA QUESTION ROMAINE.

Droit public national et chrétien
applicable aux Romains comme aux autres peuples; — Question non papale.

De honteux et sanglants débats s'agitent actuellement dans la presse et sur les champs de bataille, à l'occasion des affaires de Rome. En tout cela, il y a plus qu'une question locale, plus aussi qu'une question personnelle. Le droit public national et chrétien est en litige. L'ordre véritable, la justice et la liberté de l'Europe entière, sont mis en péril. L'absolutisme païen rajeuni par le pharisaïsme moderne, et le libéralisme chrétien sont en présence. L'absolutisme païen contourne les faits, étouffe les principes dans le sang, et, tout à la fois, charge la presse officielle de les dénaturer incessamment dans de longues et pompeuses amplifications. Le libéralisme chrétien doit donc, aujourd'hui surtout, s'attacher aux principes et les formuler nettement, brièvement. Il doit faire ainsi briller ces armes pacifiques, qui, les faits éclaircis, sauront bien demander compte un jour, au nom de la Religion, du sang innocent injustement versé par les forts, sous un prétexte pieux; il saura bien la reprendre en sous-œuvre, cette noble cause, défendue par les faibles au milieu des douleurs d'une glorieuse défaite, et malgré les cris de joie destinés à cacher la honte d'une victoire dont tout cœur patriote et chrétien ne peut que s'affliger.

§ Ier.

L'absolutisme païen pose ainsi sa formule :

« Le peuple romain (c'est-à-dire aucun peuple) n'a pas le droit de se « révolter contre son Souverain légitime. Le peuple n'est pas juge du « degré de liberté qui lui convient. Il n'a le droit ni d'exiger une Cons-

« titution, ni, lorsqu'elle lui est *octroyée,* de demander compte de « la loyauté avec laquelle on l'exécute. Il n'a qu'à se soumettre, à « obéir. En tout temps, en tout lieu, quoi qu'on lui ordonne, *la per-* « *sonne* du Souverain *est,* pour lui, *inviolable et sacrée.* Il a tout au « plus le droit de se laisser tuer, quand on exige de lui quelque chose « de contraire à la loi naturelle ou à la loi révélée. Que sera-ce donc, « si ce peuple a l'honneur d'être gouverné par le Souverain Pontife, « qui tient son pouvoir temporel plus encore de l'affection des peuples « auxquels il commande, que de la si juste et si chrétienne donation « de rois pieux!... Quiconque ne considère pas comme à jamais inamis- « sible le pouvoir temporel du Pape et lui conteste l'infaillibilité, « même en matière politique, est un ennemi déclaré de son pouvoir « spirituel : c'est un schismatique, un hérétique; c'est un mani- « chéen (1), un démagogue, un impie, etc., etc. »

Le libéralisme orthodoxe et chrétien répond :

I. En politique chrétienne, nous nous séparons complétement et à jamais des ultra-gallicans et de leurs minces théologiens, toujours en petit nombre, même lorsqu'ils les escortent de quelques noms célèbres. Restant avec l'universalité des grands théologiens, nous repoussons comme scandaleuse, absolutiste, impie, cette *fiction politique* de *la personne du roi inviolable et sacrée.* Nous laissons leur fiction pour ce qu'elle vaut; pour un rêve d'imagination impuissant à rien éclaircir, à rien fonder. Nous ne reconnaissons d'autorité *inviolable* et *sacrée* (au moins dans le sens universel et absolu qu'ils donnent à ces mots) qu'en Dieu seul et en son Église, parce que, ici, nous avons l'*infaillibilité.*

II. Comme conséquence de la *faillibilité* de tout pouvoir humain, nous proclamons, spéculativement et pratiquement, sa *culpabilité* possible, et, par conséquent, sa *responsabilité,* non-seulement devant Dieu, mais encore, devant les hommes.

III. De là, encore, nous concluons au droit, pour la communauté, dans certaines circonstances, et, posé certaines conditions, de résister, d'abord passivement, puis activement; et, enfin, de changer, dans les mêmes circonstances, soit la personne qui gouverne, soit la forme du gouvernement.

IV. Méconnaissons-nous, pour cela, que tout pouvoir vient de Dieu, que c'est par Dieu que les rois gouvernent, comme c'est par Dieu que les législateurs décernent de justes lois? — Non, assurément. Mais, de ce que Dieu est la source première de tout pouvoir, soit comme au-

(1) Voyez l'*Univers.*

teur de la nature, en donnant les facultés naturelles; soit comme auteur de la grâce, en donnant des secours surnaturels pour bien gouverner; soit comme auteur de la société, qui n'existe qu'à la condition de se constituer un gouvernement quelconque, approprié aux temps et aux lieux; de là, pourrait-on sans folie, sans impiété, conclure à la fidèle correspondance du ministre de Dieu, du dépositaire du pouvoir, à son infaillibilité, à son irresponsabilité, à son inviolabilité? — Non, encore une fois non.

V. Si, d'après les principes précédemment établis, tout pouvoir vient de Dieu, est-on, pour cela, en droit de conclure que Dieu communique *directement* et *immédiatement* l'autorité politique à tel ou tel homme en particulier, ainsi qu'à toute sa race : ou, cet homme fût-il le Pape, à tous les Papes ses successeurs; tellement, que les *sujets* seront obligés d'obéir malgré eux, nonobstant la résistance de la *majeure* et de la *plus saine* partie de la communauté? — Non, assurément non.—Et, ici, nous faisons toutes réserves sur les droits des minorités.

VI. En effet, laissant de côté l'ordre exceptionnel et miraculeux du mode constitutif du pouvoir royal, chez les Hébreux, après leur volonté expresse de se choisir un roi, malgré toutes les représentations du Prophète (1), nous disons : Il est certain : 1° quoiqu'il soit de droit naturel, pour la société, qu'il y ait un *pouvoir*, que la détermination de tel ou tel mode de gouvernement, la désignation de telle ou telle personne est abandonnée à l'intelligence et au libre arbitre de la communauté; 2° que tout pouvoir civil, politique, qu'il réside dans un seul homme, avec tel ou tel titre, ou dans plusieurs, sous telle ou telle dénomination; ce pouvoir, de droit *légitime* et *ordinaire*, émane du peuple et de la communauté, soit d'une manière directe, soit d'une manière indirecte, expressément ou tacitement : à tel point que, sans cela, le pouvoir ne puisse être autrement juste et légitime.

VII. Pratiquement, considéré dans son *mode second* et *ministériel*, tout pouvoir vient donc de la communauté. A cet égard, le premier titre du pouvoir royal, par exemple, comme de tout pouvoir politique, est donc dans le consentement de la communauté. L'hérédité, ou tout autre mode de succession, ne peut donc être qu'un titre secondaire, toujours et en tout subordonné au premier, ainsi qu'à toutes les conséquences qui en découlent.

VIII. Voudrait-on dire, après cela, que la communauté cède et aliène complétement et à tout jamais sa souveraineté, au point de

(1) Voyez, à ce sujet, l'article de M. Feugueray, 3° livr., p. 81-82.

réduire cette *souveraineté* au *droit* de se choisir un *maître*, et de lui obéir, ensuite, passivement. — Ainsi raisonnent les absolutistes païens ou pharisaïquement chrétiens. Mais, alors, qu'ils tâchent donc de concilier cette odieuse prétention avec l'affirmation universelle des théologiens, que tout pouvoir est constitué pour le bien de la communauté, et non pour l'utilité particulière de celui ou de ceux qui commandent. Qu'ils osent donc affirmer hautement, explicitement, que cette loi, aussi conforme à la raison qu'à la foi, que cette loi toute providentielle peut être renversée, et, qu'en faveur d'un individu, d'un prince ou d'un roi, l'intérêt commun doit être comme non avenu. Qu'ils aillent donc jusqu'à proclamer, avec les païens, que Dieu, par privilége de création ou de dotation postérieure, spéciale, naturelle ou surnaturelle, dispose, non plus conditionnellement au concours des causes secondes, mais absolument, directement, telle ou telle individualité au droit strict, rigoureux, absolu, de commander en maître, et de traiter comme rebelles à Dieu tous ceux qui refuseraient de se soumettre à sa *souveraine autorité*. — Encore, pour un semblable *droit Divin*, serions-nous en droit de demander au moins quelque signe miraculeux et certain qui nous informât d'une aussi miraculeuse prédestination.

IX. Enfin, au grand scandale de ces honnêtes amis de l'ordre, nous terminons cette partie de notre briève exposition, en posant les trois conclusions suivantes : 1° Il est certain et hors de toute contestation sérieuse, qu'au fond de tout pouvoir véritable et légitime, se trouve nécessairement un pacte, un contrat, une condition plus ou moins explicite de gouverner dans l'intérêt commun ; 2° que, si cette condition essentielle vient à manquer, et qu'une des deux parties contractantes viole d'une manière grave et avec une volonté arrêtée le pacte social, l'autre partie se trouve, par cela même, déliée de toute fidélité, *même promise avec serment ;* la souveraineté du peuple rentre à l'instant même dans l'exercice direct de tous ses droits, et l'*insurgé*, l'ennemi public, n'est point alors du côté du peuple, mais, du côté du mandataire infidèle, du côté du tyran ; 3° tout homme arrivant au pouvoir, soit par succession héréditaire, soit par élection, soit par certaine donation ou cession de territoire et d'autorité, ne possède le pouvoir qu'au même titre, aux mêmes conditions, avec les mêmes charges que le précédent possesseur, *cessionnaire ou non ;* les raisons se tirent : I. de ce que le donataire ne peut communiquer que les mêmes titres, les mêmes droits, les mêmes conditions d'après lesquelles il possède lui-même ; II. de ce que l'intérêt de la communauté, les droits de la souveraineté du peuple ne peuvent jamais être

aliénés d'une manière absolue, au profit d'un seul ou de quelques-uns; III. de ce qu'un territoire national et ses habitants ne peuvent constituer une propriété individuelle, susceptible d'être aliénée ou transmise passivement, selon le même mode, aux mêmes conditions qu'une ferme, par exemple, avec tous les *meubles* et les *bestiaux* de toute sorte qui s'y trouvent. — Pour le territoire, la juste *possession individuelle* s'y oppose évidemment, puisqu'il y aurait alors vol, spoliation. — Pour les hommes *dits sujets*, la qualité, la dignité d'être libre et intelligent, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, y mettent un obstacle essentiel, puisqu'il y aurait dégradation, assimilation des créatures intelligentes aux choses inanimées ou à la brute.

§ II.

Les principes politiques et chrétiens ci-dessus énoncés sont, *en droit*, facilement applicables à la question spéciale qui nous occupe, à la liberté, à la nationalité du peuple romain. Pourtant, comme on s'efforce à plaisir de répéter que, dans les affaires actuelles de Rome, il y a *question papale*, et que les droits de l'autorité spirituelle, du Souverain Pontificat sont gravement compromis, il nous faut dire quelque chose des droits et des prérogatives du pouvoir spirituel. Voici nos raisons et nos armes :

I. En politique chrétienne, nous nous sommes séparé plus haut des ultra-gallicans, qui veulent, non pas seulement assimiler le pouvoir politique, *royal surtout*, au pouvoir spirituel, mais, encore, l'associer indissolublement à la plénitude des prérogatives Divines. En politique chrétienne, nous nous séparons également des mêmes adversaires, ultramontains exagérés de fraîche date, qui sont notoirement devenus tels par circonstance et par intérêt politique plus ou moins senti, plus ou moins avoué. Nous nous séparons tout aussi formellement des anciens ultra-ultramontains ; nous repoussons comme exagérée, comme fausse, absolutiste, impie même, la doctrine qui veut identifier directement ou indirectement le pouvoir spirituel papal et le pouvoir temporel ; doctrine funeste qui, pour arriver à un absolutisme plus complet et plus théocratique, ose présenter, *pratiquement*, le Souverain Pontife comme infaillible, en tout temps, en toute circonstance, sur quoi que ce soit : et comme docteur privé, et, par-dessus tout, comme chef politique, comme souverain temporel. — Sans doute, ainsi, il ne manquerait plus rien au Pontife-Roi, pour être à lui tout seul plus que l'Église, plus que tous les peuples et tous leurs gouvernements; et, afin de tout dire en un mot, pour ressembler complétement à Dieu, si ce n'est même le dépasser.

II. Comme conséquence directe de notre double négation, nous affirmons : 1° Qu'il n'y a nulle identification possible entre le pouvoir spirituel Papal et le pouvoir temporel ; nulle *nécessité* à ce que les deux pouvoirs soient concentrés dans la même main ; 2° qu'il n'y a nulle communication de priviléges, de prérogatives entre ces deux puissances à jamais si essentiellement distinctes : par conséquent, nulle infaillibilité civile et politique qui puisse dépouiller complétement un peuple de ses droits inaliénables, ou seulement même les suspendre un seul instant, sous prétexte d'une nécessité de circonstance.

III. Nous n'affirmons pas, pour cela, qu'il y ait incompatibilité spéculative absolue, pratique même, entre le Pouvoir Spirituel et le pouvoir temporel. Le Souverain Pontife, en effet, qui comprendrait parfaitement la différence des deux pouvoirs et voudrait fortement, sans passer *de genere ad genus*, éclairer, perfectionner l'un par l'autre, sans les confondre, serait bien certainement plus à même que qui que ce soit de travailler à émanciper un peuple, en le sanctifiant ; d'inaugurer dans son sein *la liberté illimitée* (1) ; de supprimer complétement toute violente inquisition politique, comme il était, au fond, selon l'esprit de l'Église, de la liberté des enfants de Dieu, qu'il n'y eût jamais de violente inquisition religieuse établie par des rois et quelquefois même acceptée par des peuples ; eux aussi, en cela, violateurs de la liberté politique et du droit. Nul autre souverain ne pourrait plus facilement détruire l'aristocratie païenne, encore si vivace au milieu des chrétiens, du clergé même, et rompre à jamais, par sa puissante influence, aidée de la libre manifestation de véritables besoins du peuple, ces trames de mensonges universels, érigées en science et en art, sous le nom pompeux de Politique et de Diplomatie.

IV. Nous sommes trop démocrate ; eh bien, soit ; mais, au moins, nous ne sommes point systématiquement hostile à l'alliance du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel : quoique, attendu l'infirmité humaine, nous la redouterons toujours.—Surtout, nous avons la prétention d'être orthodoxe, de demeurer avec l'universalité des théologiens, et, en tous cas, de rester toujours respectueusement affectionné au Pape, de rester soumis aux décisions de l'Église, en posant les principes d'après lesquels nous croyons pouvoir nous juger nous-même en toute sincérité.

V. Le pouvoir spirituel vient aussi de Dieu ; mais, d'une manière immédiate, directe et personnelle ; il se transmet par des moyens po-

(1) Voir, à ce sujet, les remarquables articles du journal la *Presse* ; — journal, au moins sur ces hautes questions politiques, plus chrétien que tous les journaux dits religieux.

sitifs, expressément établis par Jésus-Christ lui-même et confiés à l'Église.

VI. Le pouvoir spirituel, le pouvoir de faire des lois dans l'ordre spirituel n'est, en aucune manière, dans la communauté des fidèles : mais, dans le Souverain Pontife et dans les Évêques en communion avec lui.

VII. Le pouvoir spirituel est d'un ordre plus élevé que le pouvoir temporel ; néanmoins, chacun dans sa sphère, réserves faites des obligations de conscience, est suprême et indépendant, et doit rester libre de toute coaction physique, de toute violence.

VIII. L'Église, c'est-à-dire les Évêques unis à leur Chef, au Souverain Pontife, ne peut errer dans ce qui concerne la foi ou les mœurs ; elle a l'infaillibilité : — c'est de foi.

IX. Spéculativement et pratiquement, nous repoussons, comme contraires à la notion simple et véritable de l'Église, ces questions posées par les gallicans : 1° Le Pape est-il au-dessus des Conciles généraux, ou les Conciles généraux sont-ils au-dessus du Pape ? 2° Si le Pape, après avoir défini solennellement une chose comme de foi, était contredit par les Évêques, que faudrait-il faire ?

X. Le successeur de Pierre, Ier évêque de Rome, le Souverain Pontife, toujours Pontife romain, par S. Pierre, qu'il soit à Rome ou ailleurs, est, de droit Divin, le chef de l'Église, le centre de l'unité, le Vicaire de Jésus-Christ, le père et le docteur de tous les fidèles, et il a dans l'Église tout entière une suprématie spirituelle, non-seulement d'honneur, mais encore, de juridiction. Tel est aussi l'enseignement de la foi.

XI. Bien que l'infaillibilité du Souverain Pontife, *comme Chef spirituel*, ne soit pas de foi, nous l'admettons comme l'opinion la plus conforme à la tradition, la plus ancienne et la plus pieuse : l'autorité du Souverain Pontife est telle, dans la *définition* officielle des choses de la foi, que, dès la promulgation adressée à l'Église tout entière, et avant tout consentement ou toute approbation, un chrétien zélé lui doit l'obéissance de la foi. — Mais, comme Évêque particulier, comme prédicateur, comme docteur privé, comme chef politique, il n'est et ne peut être nullement question pour le Souverain Pontife, d'infaillibilité.

XII. Concluons : 1° Le droit public national et chrétien, applicable à tous les autres peuples, est également applicable aux Romains, sous tous les rapports. Le même droit est, par conséquent, applicable à tout pouvoir temporel, laïque, ecclésiastique ou Papal. La souveraineté politique, en effet, réside dans toute communauté parfaite, et.

jamais elle ne peut être complétement aliénée, non pas même par la volonté de la communauté : encore moins, par la volonté de tel ou tel souverain antérieur, faisant donation de territoire, cession de son autorité. Cette donation et cette cession ne peuvent qu'être conditionnelles, et à l'acceptation au moins implicite de la communauté, et à l'obligation pour le pouvoir, sous peine d'illégitimité de conséquence, de réaliser sérieusement, selon les temps et les lieux, les réformes et les progrès dont la communauté reste toujours le souverain juge au-dessus du pouvoir. La distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, leur indépendance réciproque, l'incommunicabilité des priviléges et des prérogatives de l'un à l'autre étant incontestable, nulle nation, ni même la réunion de toutes les nations coalisées, ne peut licitement, sous aucun prétexte politique ou religieux, dépouiller un peuple de sa souveraineté : encore moins, c'est évident, employer les dehors de l'amitié pour imposer traîtreusement sa volonté par les armes et la sceller dans le sang.

2° En fait : Nous appliquons à la question romaine actuelle tous les principes précédemment posés. Nous sommes peu touché qu'on s'écrie bien haut : Mais, l'honneur d'être gouverné par le Souverain Pontife, par le vicaire de Jésus-Christ!...

Nous avons répondu sans exclamations et sans phrases, qu'on nous réponde de même.

On considère le peuple romain comme ingrat envers Pie IX, comme traître à une juste fidélité. Nous devions à ceux qui posent cette affirmation une enquête suffisamment faite; nous les accusons de parti pris à l'avance, continué quand même, malgré la volonté expresse d'une grande Assemblée nationale, appliquant une Constitution ; et nous disons hautement, avec le R. P. Ventura, dans son admirable *Aperçu sur la situation romaine :* C'est ici le royalisme absolutiste, pharisaïquement caché sous des apparences religieuses (1).

Nous croyons, nous, être depuis longtemps mieux informé par des correspondances de Rome, et nous ne craignons pas de le dire : Non, ce n'est pas le peuple romain qui a trahi le Pape, pas plus que ce n'est, en réalité, le Pape qui a trahi le peuple romain. Ce sont les absolutistes de toutes sortes, des Princes de l'Église et de l'État qui ont trahi tout à la fois et le Pape et le peuple. Ce sont eux qui ont

(1) Voyez l'Aperçu sur la situation romaine et sur le pouvoir temporel du Pape, en tête du *Discours sur les morts de Vienne*, par le R. P. Ventura. — Voyez à la fin de la même brochure, la note sur l'enlèvement du Pape à Gaëte, lorsqu'il croyait aller à Civita-Vecchia, et deux lettres de cet illustre religieux, dans le précédent numéro de la *Revue*.

provoqué à l'exagération la démocratie romaine, et qui ont séparé à jamais le cœur du père du cœur de ses enfants qu'ils ont fait égorger. Voilà les véritables, les plus grands ennemis du Pontife et du roi, du peuple et de l'Église ; ce sont les irréconciliables ennemis de la liberté et de la démocratie chrétienne. Ils ont compromis le Pape, ils ont compromis tout le clergé. — Si jamais elle pouvait périr, ces princes perdraient jusqu'à l'Église de Dieu (1).

L'Abbé J.-B. Loubert,
Vicaire de Saint-Étienne-du-Mont.

ÉCOLE DE L'AVENIR

ou

DE LA DÉMOCRATIE CATHOLIQUE.

La république se trouve en face de deux sortes d'ennemis :

1° Ceux qui, tout en feignant de l'accepter, travaillent sans relâche à sa ruine :

En fondant des institutions anti-démocratiques qui sont la négation du régime républicain ;

En entretenant systématiquement une défiance qui empêche le crédit de renaître ;

En discréditant tous les hommes restés fidèles à la république ;

En présentant à l'opinion les principes démocratiques les plus purs, comme synonymes de communisme, d'anarchie, de désordre, de violence.

2° Ceux qui disent franchement : Nous ne voulons pas de la république.

Ces derniers ont des motifs divers :

Les uns sont unis au passé par des liens d'affection ou de reconnaissance ; respectons leur fidélité, tout en regrettant que l'amour de la patrie ne les élève pas au-dessus d'un sentiment personnel ;

D'autres, effrayés des agitations qui, depuis soixante ans, semblent être devenues l'état chronique de la France, voudraient rasseoir la

(1) Sur les intrigues politiques des Princes de l'Église, des Cardinaux. Voy. l'ouvrage indiqué dans la note précédente.

société sur un principe fort d'autorité : la république, disent-ils, manque de ce principe. — Oui, le principe d'autorité est affaibli en France : ce n'est pas en vain que, depuis plusieurs siècles, des imprudents ont attisé, dans le cœur de l'homme, l'esprit de révolte contre lui-même, contre la société, contre Dieu. Ce n'est pas l'autorité qui manque à la république, c'est la foi politique qui est absente; j'en appelle à la sincérité de tous nos adversaires! Connaissent-ils un grand nombre de citoyens qui aient religieusement conservé cette croyance traditionnelle de nos pères à la légitimité, quelques-uns diraient à la divinité du principe monarchique? pensent-ils qu'une restauration pût restituer à ces formes antiques leur prestige et leur inviolabilité? Ont-ils oublié leurs tentatives impuissantes pour les imposer au pays?

Les vieilles formes politiques sont désormais impossibles, parce qu'on n'y croit plus. — On n'y croit plus, parce qu'elles ont fait leur temps.

Le régime nouveau a peine à s'asseoir et à se consolider, parce que toute foi religieuse a été ébranlée dans les masses. — Comment respecterait-on la souveraineté humaine quand on ne craint pas *Dieu?* Je ne connais que deux moyens de raffermir en France le principe de l'autorité : c'est de ramener loyalement la souveraineté temporelle à sa véritable source, *le peuple;* c'est de rendre au cœur de l'homme le sentiment religieux qui commande le respect de la loi et inspire l'amour de la justice.

D'autres, enfin, ne sachant pas voir dans la vie des sociétés la loi du progrès qui les transforme, ont peine à comprendre qu'un régime qui embrasse tout le passé de la France ne suffise plus à ses destinées. — Ceux-là, l'expérience peut seule les convaincre : le jour viendra où ils s'inclineront avec admiration devant le jeu régulier de nos institutions démocratiques; la liberté régnant en souveraine, sans danger pour l'ordre public, tout un peuple s'agitant pacifiquement à la même heure et dictant sa volonté; tel est le grand spectacle que donnera la France régénérée.

C'est de nous surtout, républicains, qu'il dépend, par notre prudence, par notre modération, par notre sagesse, par le respect le plus absolu de tous les droits, par la pratique constante de la fraternité, de hâter ce moment de pacification universelle et de conquérir ainsi tous les cœurs à la république. Les difficultés qu'on nous suscite sont immenses; efforçons-nous de nous élever à la hauteur de notre mission.

Telles sont les raisons qui arrêtent quelques citoyens sincères sur le seuil du régime nouveau.

Mais, dans la masse des ennemis de la république, veut-on savoir quel est le motif secret de cette répugnance invincible?

Ils repoussent la démocratie, parce qu'ils ne veulent pas contracter les vertus et accomplir les devoirs que ce régime impose.

Quand le christianisme apparut, le monde païen se souleva! Il se souleva contre cet aiguillon qui l'arrachait à l'enivrement de ses voluptés; il se souleva contre ce glaive moral qui brisait les fers de l'esclave et substituait le règne de la justice à la domination de la force brutale; il se souleva contre cette puissance régénératrice qui déclarait une guerre sans trêve à tous les mauvais instincts, à toutes les lâchetés, à toutes les corruptions...

Aujourd'hui que l'ère démocratique s'ouvre pour les peuples, toutes les passions égoïstes se coalisent afin de l'étouffer dans son germe.

La *liberté* est une compagne importune pour le citoyen qui, sous le prétexte de son amour de l'ordre, de la tranquillité et de la paix, se retranche dans un individualisme inaccessible. Les grandes luttes de la liberté vont troubler son égoïste quiétude et l'arracher au cercle étroit de ses intérêts. Lorsque le peuple se réunira pour s'éclairer sur ses devoirs et sur ses droits, lorsque toutes les doctrines viendront se débattre librement devant le tribunal de l'opinion publique, il faudra bien que chacun secoue son inertie et vienne combattre pour la vérité, s'il veut empêcher le triomphe de l'erreur : sous le régime démocratique, tout citoyen est un soldat au service de la vérité et de la justice.

L'*égalité* flatte mal l'orgueil qui s'alimentait de priviléges séculaires.

La *fraternité*, autant elle est douce et facile pour le républicain sincère, autant elle pèse au cœur de l'égoïste.

Il fallait donc que la faiblesse, l'orgueil et l'égoïsme se liguassent contre l'esprit démocratique.

Cette coalition sera impuissante contre la démocratie, comme la coalition païenne fut impuissante contre le christianisme.

La démocratie, *fille du christianisme*, vaincra comme lui;

Mais elle ne vaincra que *par lui*.

Tous les efforts des bons citoyens, au lieu de se tourner contre la démocratie, doivent avoir pour but de la ramener *à sa source*.

Oui, l'œuvre importante aujourd'hui, c'est de rendre la démocratie chrétienne.

C'est à cette œuvre que, pour mon compte, j'ai voué ma vie.

Sans le christianisme, le mouvement démocratique n'a plus de boussole ; il peut ébranler la société.

Chaque problème peut conduire à un abîme :

Le problème de la *propriété* peut conduire au *communisme;*

Le problème du *travail* à la *spoliation;*

Le problème de l'*association* à la destruction de la *famille;*

Le problème de la *souveraineté du peuple* au triomphe de la *force brutale.*

Avec le christianisme, ces problèmes s'élaboreront et se résoudront sans danger.

Sur la propriété, le christianisme dira :

Tous solidaires dans le mal comme dans le bien, tous responsables du malheur physique ou moral, même le plus éloigné, qui atteint un de vos frères, vous devez vous venir en aide, comme se viennent en aide les membres d'une même famille; vous êtes les dispensateurs de vos biens au nom de Dieu.

Mais vous devez respecter chacun de vos frères dans son indépendance et dans ses droits : tous ses droits se réduisent à la liberté.

Respectez-le dans *sa propriété,* qui est la garantie de *sa liberté matérielle.*

Porter atteinte à sa liberté morale ou à sa propriété, c'est anéantir le principe même de sa destinée.

Sur le travail, voici le langage du christianisme :

La racine du mal est dans l'individu. Le mal vient de l'abus de la liberté. Le premier abus de la liberté fut une révolte contre Dieu. Par cette révolte, l'homme se jeta violemment en dehors des lois normales de sa destinée: au lieu de placer en Dieu le principe de sa vie, de son bonheur, il voulut être à lui-même sa raison d'être; son premier châtiment fut que l'accomplissement de sa destinée devînt désormais un effort pénible.

Sa vie en Dieu eût été un mouvement affectueux et attrayant.

Hors de Dieu, elle devint *une lutte;*

Lutte morale contre lui-même, toujours rebelle, toujours enflé par l'orgueil ou dévoré par la volupté;

Lutte matérielle contre la nature, cette mère impitoyable qui, pour être féconde, s'alimente de la sueur de ses enfants;

La lutte, c'est le travail.

Le travail est donc l'acte suprême de la vie de l'homme, *c'est l'effort de la liberté* pour vaincre et réparer le mal *causé par la liberté.*

S'affranchir de la loi du travail, c'est se constituer en état permanent de révolte.

Se soumettre à la loi du travail, c'est accomplir un triple devoir :

Devoir envers soi-même,

Devoir envers la société,

Devoir envers Dieu.

C'est pourquoi le travail renferme en soi un principe moral, un principe social, un principe religieux.

Il réconcilie l'homme avec lui-même, parce qu'il le rétablit dans l'ordre.

Il l'unit solidairement à ses frères, parce qu'il est pour eux un bienfait.

Il le réconcilie avec Dieu, parce qu'il est une réparation.

Mais, pour être moral et réparateur, le travail doit être *volontaire*.

Imposé despotiquement, il avilit au lieu de moraliser.

Le travail imposé à l'homme par l'homme, c'est l'*esclavage*.

Le travail imposé au citoyen par l'État, c'est le *communisme*.

Esclavage ou *communisme*, double inspiration païenne découlant de la même source, la négation de la liberté et la révolte contre la loi du travail.

L'*esclavage* fut imaginé pour dispenser une partie du genre humain du *travail volontaire*, qui est le seul moralisateur.

Le *communisme* est inventé pour dispenser les hommes lâches de l'initiative individuelle, de l'effort et de la vertu.

Et c'est sous le titre d'*organisation du travail* qu'on ose proposer le communisme !

La force brutale n'a produit, dans les sociétés humaines, que le désordre ou une barbarie immobile. Jamais elle n'a produit une harmonieuse organisation.

Appellerait-on organisation du travail le régime païen de l'esclavage ?

Appellerait-on organisation du travail le régime du communisme, où toutes les forces humaines seraient despotiquement mises au service d'un mécanisme artificiel ?

L'organisation du travail suppose l'accord et *l'association de volontés libres*. La contrainte ne produit ni l'accord, ni l'association.

Le travail, libre, volontaire, telle est la règle dans une démocratie chrétienne.

L'initiative individuelle réalisant l'association, émancipant les travailleurs en les faisant, par cette union spontanée de leurs forces, possesseurs de leur instrument de travail. Tel est l'acte qui convient le

mieux à la dignité de l'homme, puisqu'il est à la fois un acte de courage et l'accomplissement d'un devoir.

En présence de ce mouvement libre de l'activité humaine, l'État ne reste pas indifférent. Son intervention est quelquefois un devoir et une nécessité. Il intervient, non pas pour usurper l'initiative individuelle, mais pour y suppléer quand elle n'accomplit pas son œuvre. Tuteur de tous les intérêts, expression vivante de la loi de la solidarité qui unit tous les membres du corps social, protecteur de toutes les faiblesses et de toutes les misères, il assiste les malheureux privés de leurs bras, il procure l'instrument du travail à ceux que l'indifférence ou l'égoïsme de leurs frères laissent inoccupés.

La nécessité de cette intervention de l'État est un affligeant symptôme; plus elle s'étend, plus la plaie sociale est générale et profonde.

Le véritable progrès consiste à rendre de plus en plus inutile cette intervention.

L'idéal d'une société parfaite est celui où le jeu de la liberté satisferait à tous les besoins légitimes, réglerait pacifiquement tous les rapports industriels entre les hommes, utiliserait toutes les forces et réparerait tous les malheurs accidentels.

Le devoir de tous les citoyens, c'est de tendre incessamment vers cet idéal.

Ils sont coupables de lâcheté et d'égoïsme, quand ils se reposent sur l'État du soin de régler le travail et de soulager leurs frères.

En résumé :

Émancipation du travail par l'effort individuel,

Réhabilitation du travail par le sentiment moral et religieux,

Organisation du travail par la liberté,

Intervention de l'État à titre d'exception, pour réparer les abus de la liberté ou pour suppléer à son impuissance. — Intervention qui, dans ce cas, est un impérieux devoir.

Aux yeux du christianisme, le principe du droit au travail ne peut avoir un autre sens, et c'est ainsi que je l'ai expliqué et défendu à la tribune nationale.

Sur l'association. — Est-il un principe plus essentiellement chrétien !

L'association est *le but* définitif du christianisme. C'est le moyen tout-puissant qu'il emploie pour réaliser une œuvre quelconque.

Le christianisme fonde à l'origine, dans le monde, une société religieuse qui est l'*association des âmes.*

Il dépose, en même temps, dans la société temporelle, un principe

de solidarité et de fraternité qui, au jour où toutes les libertés auront été conquises et tous les droits émancipés, associera les intérêts selon les lois de la justice.

Le christianisme dit aux novateurs qui mettent la main à l'œuvre et veulent réaliser l'association :

La voie de la science économique vous est ouverte ; libre à vous d'essayer tous les systèmes ; variez à l'infini vos combinaisons industrielles ; épuisez toutes les leçons de l'expérience ;

Mais, sous aucun prétexte, la science ne peut violer les principes éternels de la justice et de la morale. Tout système économique ou social est condamné d'avance, s'il substitue aux lois évangéliques sur le mariage, des relations qui seraient la destruction de la famille chrétienne, cette base sacrée des sociétés modernes.

La liberté pour moyen,

La morale évangélique pour limite et pour règle,

Tels sont les caractères indispensables de toute association légitime et féconde.

Sur la souveraineté du peuple.

Déclarer le peuple *souverain*, ce n'est le déclarer :

Ni omnipotent,

Ni infaillible,

Ni irresponsable ;

Dieu seul est omnipotent, Dieu seul est infaillible, Dieu seul est irresponsable ; seul il possède *la souveraineté absolue.*

La souveraineté du peuple, comme le pouvoir de tout être fini, a des limites.

Elle s'arrête devant *la liberté du citoyen.* Quand elle porte la main sur l'individu pour absorber sa personnalité dans l'État, elle commet un outrage contre la dignité de l'homme et méconnaît le principe le plus intime de sa nature.

Elle s'arrête devant *les droits de la conscience.* Si l'homme appartient à la société par ses intérêts temporels, par le côté religieux de son être il s'appartient à lui-même ; il ne doit compte de ses croyances et de ses actes qu'à Dieu ; quand l'État étend la main sur le culte, veut imposer des lois à la conscience, c'est *la souveraineté de l'homme* en révolte contre *la souveraineté de Dieu.*

Elle s'arrête sur *le seuil de la famille.* — La famille est un asile inviolable comme la conscience du citoyen. Elle a ses lois morales ; elle repose sur un principe religieux ; elle possède un ensemble de droits

et de devoirs qui rendent responsables envers Dieu les divers membres qui la composent.

L'État qui pénétrerait dans cet asile, pour substituer despotiquement aux lois divines ses lois arbitraires, commettrait un attentat contre le principe même de la vie ; ce serait un acte de suicide.

L'État qui arracherait l'enfant aux soins et à *la direction* du père, se rendrait coupable d'une odieuse usurpation.

Même en se renfermant dans le domaine qui lui est propre, l'État n'est ni omnipotent, ni infaillible, ni irresponsable.

Pouvoir fini, il est sujet à l'erreur.

Pouvoir subordonné, il n'a pas en lui-même sa raison d'être ; il agit et parle au nom de la souveraineté absolue, qui est Dieu.

Pouvoir relatif, le peuple ne se crée pas à lui-même des lois et une organisation arbitraires. — Sa destinée, comme celle de l'individu, comme celle de tout être, a été réglée à l'avance par des lois providentielles.

Pouvoir libre, il a *le devoir* de se conformer aux principes éternels de la raison et de la justice.

Il se trompe et se prépare des difficultés et le plus souvent de profonds malheurs, s'il se donne une organisation politique en désaccord avec l'État de ses mœurs, soit en devançant, par sa précipitation, l'époque fixée par les lois providentielles, soit en cédant à un mouvement réactionnaire qui le rejette dans un régime qui a fait son temps.

Il est coupable, s'il préfère la violence au progrès régulier et pacifique.

Il est coupable aussi si, par lâcheté ou par indifférence, il ne s'élève pas à la hauteur des vertus qu'exigent ses destinées nouvelles.

Quoique le souverain temporel soit faillible, ses décisions n'en sont pas moins *obligatoires*.

Le caractère essentiel de la puissance sociale, c'est d'avoir le droit de commander même quand elle se trompe.

Si le citoyen ne devait s'incliner que devant des lois *parfaites*, l'autorité humaine serait illusoire et toute société impossible.

Sous les régimes monarchiques, la désobéissance du citoyen pouvait avoir un prétexte, car il en appelait du pouvoir établi *au peuple souverain*.

Sous le régime radicalement démocratique du suffrage universel, la révolte ne peut plus avoir ni motif sérieux ni prétexte ;

Le citoyen peut juger la loi ; il doit être libre de la critiquer, de la déclarer détestable, d'éclairer l'opinion publique, par la parole, par la presse, par tous les moyens de propagande, afin de provoquer la mo-

dification pacifique et régulière de la loi, mais il commet un crime s'il a recours à la violence et à l'insurrection.

Telle est, à mon sens, la théorie abrégée de la *démocratie chrétienne*, théorie où le principe de *l'autorité* se concilie avec les droits et la dignité de la personnalité humaine ; où *la liberté*, absolue dans sa puissance morale, s'arrête devant la force impérative de la loi et devant les nécessités de l'ordre public ; où *la propriété*, inviolable comme la liberté même, a des devoirs qui font d'elle, au lieu d'une cause de division, un moyen évangélique de communications fraternelles entre les hommes ; où *le travail*, bien loin d'avilir celui qui l'accomplit, l'ennoblit et le moralise ; où *l'association*, au lieu d'annihiler, en l'absorbant, l'individualité humaine, développe toutes les puissances actives de l'intelligence et du cœur ; où *la famille*, invariable dans sa constitution divine, demeure au milieu des combinaisons industrielles, du mouvement progressif de la civilisation, la source vivante de toute moralité ; où *la religion, délivrée de toutes les servitudes*, accomplit librement son œuvre de conciliation, de paix, de fraternité, et conserve, au-dessus des intérêts, des passions, des vicissitudes politiques, les principes éternels de la raison et de la justice.

En dehors de cette voie, la France se prépare des révolutions et même des catastrophes.

Unissons-nous dans un même sentiment patriotique, pour la défense de ces principes démocratiques, les seuls réellement conservateurs.

ARNAUD (de l'Arriège),
Représentant du peuple.

REVUE DES BEAUX-ARTS.

EXPOSITION DE 1849.

L'exposition des œuvres d'art, ouverte depuis le 15 juin au palais des Tuileries, nous fournit une occasion toute naturelle d'entrer de suite et de plein saut dans la question artistique. Nous avons déjà dit l'importance des arts au point de vue chrétien ; là aussi la réforme est nécessaire ; là aussi nous la provoquerons et nous l'appuierons de tout notre pouvoir.

Les arts se trouvent aujourd'hui, en France, dans les conditions les

plus favorables à leur développement et à leur progrès. Jamais les études n'ont été plus faciles, plus accessibles à tous : partout des ateliers se sont ouverts sous la direction de maîtres habiles; de nombreux élèves suivent assidûment les leçons de l'école des Beaux-Arts; les modèles de toutes sortes abondent, et, les chefs-d'œuvre du Louvre ne suffisant pas, la France entretient à grands frais, en Italie, une école-mère, objet permanent d'émulation, peuplée chaque année par des concours qui tiennent en éveil toutes les ambitions, tous les désirs de gloire et de fortune. Aussi, la partie scientifique de l'art ne laisse-t-elle rien à désirer : il est peu d'artistes qui ne sachent tout ce qui peut s'apprendre, et qui ne possèdent d'une façon plus ou moins complète l'anatomie, le modelé, le clair obscur; chez les uns la correction du dessin, la magie de la couleur chez les autres, est poussée à un haut degré : le marbre se pétrit comme l'argile, la pierre se découpe comme la dentelle, la toile se nuance comme un prisme solaire; le rendu des chairs et des étoffes n'embarrasse pas plus le peintre que le sculpteur; les procédés d'empâtement ou de glacis, le maniement du ciseau ou de la râpe, le travail de la fresque ou du chevalet, de l'ivoire, du bois, du marbre ou du bronze, tout est connu de nos artistes, tout leur devient usuel et familier. On conçoit combien les difficultés de l'exécution se simplifient avec des moyens si variés et si puissants : l'instrument ne gêne plus la pensée; l'idée gouverne et la main obéit : c'est le moment où les grandes œuvres ne doivent rien coûter au génie : jamais plus belle situation ne fut faite à l'art, jamais il ne lui fut donné de réaliser avec plus de facilité les conceptions les plus idéales.

Entrons à l'exposition et cherchons les œuvres qu'a produites cet art si savant. Où sont les toiles, les statues sorties vierges du cerveau créateur ? De quelles grandes idées, de quels sentiments sublimes cette langue, désormais familière et docile, s'est-elle faite l'interprète ? Nous avons beau parcourir toutes les salles du palais; ni l'orangerie, ni le rez-de-chaussée, ni le premier étage ne présentent à nos yeux cette œuvre du génie devant laquelle on demeure, malgré soi, saisi d'admiration et de respect, la foule passe indifférente ou moqueuse, et ne s'arrête que pour voir de plus près quelques ouvrages de petite dimension dont le sujet l'attire. Quant à nous, qui cherchons les manifestations d'un art sérieux et élevé, nous ne saurions accepter comme telles cette quantité innombrable de statuettes, de bustes, de portraits, de petits tableaux de genre ou de paysage qui encombrent les salles. Les grandes œuvres religieuses ou historiques nous appellent seules, car ce sont les seules où le beau peut se rencontrer à un degré élevé. C'est dans

la religion ou dans l'histoire que le génie a, de tout temps, puisé ses inspirations les plus sublimes. Admirablement servi aujourd'hui par les ressources infinies de l'art, c'est dans les grandes toiles historiques ou religieuses qu'il doit nous montrer ses plus idéales conceptions exprimées sans effort par l'exécution la plus savante.

Eh bien! dans la religion, comme dans l'histoire, pour une œuvre satisfaisante, mais non pas supérieure, nous trouvons dix et vingt toiles de la dernière médiocrité. La peinture religieuse se borne presque entièrement à répéter d'une façon faible, commune, vulgaire, sans force, sans puissance, sans expression, des sujets tous sublimes en eux-mêmes et connus dès longtemps par les chefs-d'œuvre qu'ils ont inspirés. Six artistes se sont rencontrés dans le sujet du *Christ au Jardin des Oliviers*. M. Corot a fait à cette occasion un paysage d'une expression grandiose, où malheureusement l'agonie de l'Homme-Dieu ne ressort pas comme il faudrait : ces arbres sombres et majestueux, ces masses de rochers noirâtres indiquent bien un drame, mais non pas un drame divin.—La toile de M. Janmot est couverte d'une crasse fumeuse que l'œil perce avec peine, pour découvrir, derrière un Christ vulgaire et même ridicule dans son geste, une multitude de têtes étagées dans des profondeurs infinies : ce sont, d'après le livret, Néron, Mahomet, Henri VIII, Voltaire, Marat, Savonarole, les Apôtres endormis, les Polonais mourant pour leur religion et leur nationalité, macédoine historique, fantastique, philosophique du plus pauvre et du plus triste effet.—M. Trezel a peuplé aussi son *Jardin des Oliviers*, mais d'hôtes plus agréables, anges bien charnus, bien vêtus, aux chevelures ondoyantes, aux gestes nobles et gracieux. M. Trezel n'a pas oublié le Christ, c'est vrai, ni les Apôtres ; mais son tableau n'en est pas moins complétement nul d'expression. — Au rebours de ces deux artistes, M. Casey a transformé le jardin des Oliviers en un plateau désert au delà duquel il n'y a que le ciel, un ciel verdâtre, assez lumineux, du reste ; la figure prosternée du Christ est perdue dans l'ombre : deux anges se détachant sur le ciel semblent destinés à exprimer les sentiments de la situation, mais ils n'expriment rien.— Dans la toile de M. Boutervek, l'expression du Christ est assez juste, mais la nullité complète de l'ange et la propreté exquise de cette peinture font qu'elle ne vaut guère mieux que celles des autres artistes qui se sont exercés sur le même sujet.

Nous n'entreprendrons pas le détail des *Ecce Homo* ou *Christ à la Colonne :* ce sujet n'est plus pour les artistes qu'une étude de torse. Les cinq ou six peintres qui l'ont traité ont copié simplement un modèle sans se préoccuper le moins du monde de l'expression.

Le *Calvaire* de M. Coutel ne peut se comparer qu'au *Mauvais Riche* de M. Biennoury, ou au *Saint Pierre* de M. Tysiewiez ; ces toiles, ainsi que les deux *Episodes de la vie de saint Quentin*, par M. Bonot, laissent d'autant plus éclater l'absence de toute expression religieuse, que l'art matériel lui-même, dessin et couleur, y est défectueux. Pour tous ces artistes, le sujet religieux n'est que l'occasion de grouper avec plus ou moins d'adresse des figures nues ou drapées, vues de dos ou de face, le plus souvent d'un naturalisme repoussant. — Dans les deux tableaux si bizarrement traités de M. Riesener, je défie qui que ce soit de reconnaître la *Naissance du Christ* et la *Naissance de la Vierge;* quant à sa *Madeleine*, qui vautre par terre des chairs immondes dans un pan de satin bleu, c'est une insulte au bon sens, au bon goût, et surtout au souvenir des peintres pour qui la pécheresse du désert a été le sujet de chefs-d'œuvre immortels. Les artistes modernes n'ont vu, le plus souvent, dans la Madeleine, qu'une figure d'étude académiquement drapée sur un fond de rochers ou de verdure, comme MM. Moynier et Marquet, ou, comme M. Riesener, que le prétexte d'une peinture sensuelle. Les maîtres de l'école espagnole comprenaient autrement ce sujet, qu'ils aimaient à reproduire : pour eux, la Madeleine c'est la pécheresse désolée, s'usant volontairement dans les larmes et dans les rigueurs d'une pénitence solitaire. Plus gracieux et non moins sublimes, les Italiens en ont fait le type de l'amour de Dieu, qui se nourrit de lui-même, et, comme la divinité, de la solitude. Telle est celle du Corrége : beauté calme et sérieuse, le sein et les bras nus sans prétention, le corps chastement drapé, étendue avec grâce sur un frais gazon dans les flots de sa chevelure blonde, absorbée par une sainte lecture, cette Vénus du désert ne parle pas plus aux sens que la Vénus antique de Milo, comme elle à demi nue, comme elle une des plus dignes et des plus chastes productions de l'art.

Nous ne finirions pas si nous voulions critiquer une à une toutes les œuvres religieuses de l'exposition, surtout en nous laissant aller aux souvenirs pleins de charme et de grandeur qu'elles évoquent par contre-coup. Rappeler Raphaël ou Titien à propos des *Saintes Familles* de M. Delaval et de M. Fichel, ou de la *Marguerite* de M. Thévenin ; rappeler Lesueur, Murillo, Rubens, etc., à propos de MM. Groneau, Viardot, Janet-Lange, Em. Lecomte, etc., c'est écraser, sans profit pour la gloire des maîtres, ceux qui ont si tristement oublié leur enseignement et leur exemple. Il vaut mieux remercier M. Raymond Balze d'avoir conservé un reflet de son divin modèle, et MM. Colas, Galimard, Jobbé Duval, d'avoir mis dans leurs œuvres un peu de

ce sentiment religieux dont les autres artistes semblent ignorer tout à fait la nécessité ou la possibilité même. Il vaut mieux remercier M. Maison de son *Pie IX officiant*, tableau où ce sentiment religieux se trouve exprimé avec justesse, sinon avec toute la grandeur que comportait un pareil sujet, et de son *Histoire de l'Ame*, idylle métaphysique tracée d'un pinceau ingénieux, délicat, qui manque aussi, peut-être, d'élévation et de profondeur.

La mort de monseigneur Affre, archevêque de Paris, a inspiré plusieurs tableaux, qui, par la nature de leur sujet, tiennent le milieu entre la peinture religieuse et la peinture historique. Seuls, M. Felon et M. J.-E. Lafon ont fait une œuvre de quelque valeur et de quelque portée ; chez les autres, le médiocre le dispute à l'absurde. Chez M. Felon, les groupes sont bien disposés, les physionomies étudiées avec soin, l'expression générale assez juste : de ces qualités incontestables résulte un ensemble très-satisfaisant, sans doute, mais dénué de grandeur et de puissance. Les mêmes qualités se retrouvent dans l'œuvre plus importante de M. Lafon : le geste de l'archevêque, surtout, exprime parfaitement la dernière parole du pasteur martyr : « Que mon sang soit le dernier versé ! » Pourquoi faut-il que l'exagération d'un jour qui pourrait être naturel, renvoyant sur toutes les figures un éclat rougeâtre et des reflets violets rende fatigante au regard une toile où l'œil s'arrêterait avec plaisir ?

Le *Banquet des Girondins*, de M. Billet, la *Mort de Bailly*, de M. Brémond, la *Marseillaise*, de M. Pils, et celle de M. Guffens, sont des œuvres historiques très-estimables : prises à part, elles contiennent chacune des qualités et de vraiment bonnes parties ; mais aucune, dans son ensemble, pas même la *Marseillaise* de M. Guffens, la plus expressive de toutes, n'atteint à un degré de beauté assez élevé et assez original. Nous en dirons autant de l'*Inès de Castro*, de M. Comte, et de la *Mort de Rizzio*, de M. Laugée, œuvres bien composées aussi et bien étudiées, qui arrivent à la justesse, mais non à la beauté, qui font plaisir à voir, mais qui n'émeuvent ni ne transportent.—M. Biard n'a sans doute pas prétendu faire un tableau historique quand il a choisi le sujet de *l'Abolition de l'Esclavage aux Colonies*, et nous ne saurions donner ce nom à cet ouvrage spirituel, où il y a beaucoup de joli, mais rien de beau. Le *Gaulois* de M. Barrias, porte, au contraire, un véritable caractère de beauté dans sa pose simple et forte, dans sa tête énergique, dans sa physionomie digne et triste. — La *Naissance de Pindare* et le *Styx*, de M. Picou, sont deux œuvres intelligentes aussi, pensées et composées avec goût ; mais d'où vient que cette pensée, si gracieuse, si délicate dans le *Pindare*, ne s'é-

lève pas, dans le *Styx,* à toute la hauteur de son sujet? C'est en se contentant d'un sentiment doux, voilé, mélancolique, là où il faudrait un sentiment profond, énergique, puissant, que l'on a fait descendre l'art des sphères supérieures, et qu'on le maintient dans un milieu tout humain, presque terre à terre, où il s'énerve, car il est fait pour habiter au ciel.—La même remarque s'applique aux *Exilés*, de M. Richard; la *Chrétienne convertissant son Fiancé,* de M. Gendron, rentrerait encore dans la même catégorie des sujets esquissés plutôt qu'exprimés; il y a pourtant un peu plus de puissance et autant de grâce que dans les œuvres précédentes. Au rebours, la *Vérité,* de M. Mussini, toile plate et sans effet, a le grave défaut de n'être que raisonnée froidement, et de ne porter nulle part la trace ni d'une pensée originale ni d'un sentiment poétique assez prononcé. Quant à l'*Affiche romaine*, de M. Hamon, il nous est impossible d'y voir rien qu'une caricature fade et de mauvais goût.

L'*Othello* de M. E. Delacroix et la *lady Macbeth* de M. Muller sont deux sujets de théâtre dont la comparaison fait ressortir un utile enseignement : pendant que M. Muller, dominé par le souvenir d'une tragédienne célèbre, n'a produit qu'une scène théâtrale, dramatiquement jouée, mais manquant d'unité dans la composition et de vérité dans l'action, M. Delacroix, en restant naturel, a pu arriver à un effet saisissant dans son personnage d'*Othello ;* mais sa qualité même se trouve exagérée dans la *Desdemona*, dont le naturalisme n'a rien de poétique ni d'intéressant.

Nous en aurons fini avec la grande peinture quand nous aurons parlé de la *Chasse aux tigres* de M. Leullier, dont l'action fougueuse et dramatique aurait besoin d'être relevée par une composition plus savante, et du *Labourage nivernais* de Mlle Rosa Bonheur, proclamé par bien des gens le chef-d'œuvre du Salon de 1849. Cette toile témoigne certainement d'un grand talent, de fortes études ; elle reproduit parfaitement la réalité, et la vie y respire ; mais la pensée a vraiment trop peu de part dans un pareil sujet, et, si c'est un chef-d'œuvre, ce n'est qu'un chef-d'œuvre de naturalisme pur.

La sculpture a aussi son chef-d'œuvre proclamé, c'est la *Pénélope* de M. Cavelier. Il est impossible de n'être pas charmé tout d'abord par la vérité de la pose, par le bonheur de l'expression, par l'incontestable talent qui se révèle dans chaque détail de la chair ou du vêtement, mais il est impossible aussi de reconnaître, dans cette jeune femme, si gracieusement endormie, la fidèle épouse d'Ulysse, la reine laborieuse et chaste, le plus beau type de résignation et de vertu conjugale que nous ait laissé l'antiquité. Au point de vue réel et naturel

l'œuvre est parfaite; elle perd la moitié de sa valeur, si l'on s'élève pour la considérer au point de vue idéal, d'où doivent être jugées toutes les œuvres d'art.

La sculpture a exposé plusieurs *Vierges*, plusieurs *Ecce homo*, plusieurs *Christs en croix* et deux bas-reliefs religieux: ce sont les œuvres les plus faibles de ce Salon où rien n'est vraiment fort. Après la *Pénélope* de M. Cavelier et la *Chloris* de M. Pradier, il ne nous reste qu'à admirer le *Descartes* de M. Nieuwerkerke, œuvre historique vraiment digne et sérieuse, dont la première beauté est une sévérité pleine de profondeur. Il est fâcheux qu'à la place qu'occupe si indignement le *Duguesclin* absurde de M. Toulmouche, nous ne trouvions pas une de ces grandes statues historiques, si dignes aussi, si puissantes de M. David d'Angers : le buste de *Saint-Just*, en rappelant son nom, fait encore plus regretter son absence. Nous ne citerons qu'un autre buste, celui d'*Ampère* par M. Bonnassieux, portrait bien caractéristique, qui rappelle l'original moins par l'exactitude des traits, que par l'expression de pensée infatigable dont chacun de ces traits porte l'empreinte.

Notre *Revue* est terminée : bien des œuvres nous ont passé sous les yeux : encore avons-nous dû en négliger un grand nombre pour ne nous arrêter qu'aux principales. Quel est le caractère général de tant de tableaux et de statues? Quelle conclusion faut-il tirer de nos critiques? Pouvons-nous constater un progrès dans les artistes ou du moins l'emploi juste de leurs facultés au service d'une idée supérieure? Quelle œuvre nous est apparue portant ce double caractère d'une conception élevée, sublime, exprimée avec grandeur par les ressources variées de l'art le plus habile?

La réponse est triste à toutes ces questions : elle ressort naturellement de l'examen que nous avons fait des œuvres les plus importantes de ce Salon. Toutes, ou à peu près, témoignent d'une grande habileté, d'un profond savoir; presque partout le dessin et la couleur se montrent dans des conditions de correction très-satisfaisantes; les effets sont généralement heureux, ou du moins les effets cherchés sont atteints sans peine : enfin, il n'en est aucune qui ne présente des qualités, parfois très-remarquables, d'exécution. Mais, ce mérite bien reconnu et constaté, que reste-t-il? Nous avons vu dans beaucoup de ces œuvres du talent, jamais du génie; nous avons vu de la justesse, de l'esprit, du sentiment quelquefois, de l'habileté toujours, jamais du génie; nous avons vu du joli, du gracieux, de l'agréable, jamais du beau : partout nous est apparue la faiblesse, l'impuissance, la nullité de l'expression; partout le manque d'énergie, d'élévation, de

profondeur dans le sentiment et dans la pensée; partout l'absence totale d'unité, d'idéal. Spectacle étrange! Tous ces artistes non-seulement ne se réunissent pas dans le même chemin pour marcher en commun vers le but un, universel; non-seulement ils courent chacun de son côté à la poursuite des sujets les plus variés, mais il n'en est pas un qui ne coure au hasard et en aveugle; il n'en est pas un qui voie devant lui la route qu'il veut suivre, et, après la route, le but où il tend; il n'en est pas un qui ait les yeux fixés au ciel sur un idéal, astre conducteur de sa pensée; pas un qui avoue et qui montre une intention persistante, une fin, une règle, une méthode, une école: tous, chacun à part et suivant le caprice de leur fantaisie, tous font de l'art pour l'art, c'est-à-dire qu'ils cultivent le procédé pour le procédé lui-même; c'est-à-dire que le moyen devient pour eux la fin, et l'accessoire le principal, c'est-à-dire que la fabrique prend la place de l'art, et, au lieu de le servir, l'absorbe. L'art moderne, c'est l'art se servant à lui-même de but et de moyen, comme le serpent qui se mord la queue : enfermé par ce cercle sans issue, à force d'y tourner, il s'étourdit, à force de se répéter il s'endort; en vain il se débat dans sa stérilité : affaissé, énervé, n'ayant plus de sang, il faut qu'il tombe, et chaque pas qu'il fait le précipite à sa chute. Tombera-t-il? ne peut-on prévenir cette chute terrible? Faut-il que la langue du beau périsse et que Dieu n'ait plus sur la terre l'interprète de ses splendeurs? Non, l'art d'exprimer le beau doit vivre, mais il ne peut vivre qu'à la condition d'une réforme radicale : Les demi-remèdes ici seraient impuissants; il ne faut pas tenter d'élargir, il faut briser le cercle qui l'étreint; c'est un malade au corps usé, au sang appauvri, aux traits flétris par la débauche. Faites-lui respirer un air pur; plongez-le dans les sources vivifiantes de l'idéal, il en sortira jeune et fécond. Alors, sans vain retour vers le passé, qu'on lui ouvre l'avenir et qu'il s'y lance à la poursuite de l'unité immortelle!

Nous examinerons, dans un prochain article, les conditions de la réforme artistique.

Léon Lagrange.



LA PRESSE RELIGIEUSE ANTI-DÉMOCRATIQUE

ET

NOTRE REVUE.

Dans le premier numéro de notre Revue, nous écrivions ces paroles : « Nous aurons l'hostilité publique ou cachée d'un grand nombre, qui, dans le catholicisme, étant assez aveugles, à notre sens, pour placer le salut de l'Église, surtout en France, dans l'antipathie prononcée pour la démocratie légitime et le progrès social, sont assez injustes pour taxer violemment d'entreprise anti-catholique la défense d'une vraie et progressive démocratie, et de son alliance naturelle avec la doctrine et la puissance de l'Église. Nous les attaquerons, parce que nous les croyons dans le faux, parce qu'ils nous semblent les plus dangereux ennemis de cette Église qu'il veulent défendre, et parce que, dans notre liberté chrétienne, nous avons le droit de discuter librement ce qui est dans la sphère des opinions libres. »

Nos prévisions viennent de se réaliser : *l'Univers* a lancé contre nous une première et violente attaque. De ce ton légèrement dédaigneux qu'ils ont cru devoir prendre, les écrivains de *l'Univers*, après avoir déclaré « qu'ils ne songeaient guère à s'occuper d'un prêtre qui se donnait le plaisir d'être publiciste, en réussissant à se faire imprimer, pour se donner le ton de trancher toutes les questions, ajoutent que notre Revue comptait déjà quatre numéros lorsqu'ils se sont décidés enfin à l'ouvrir, parce que leurs amis les ont forcés d'y faire une attention sérieuse. » Alors ils donnent les fragments de deux lettres envoyées par deux prêtres, jugeant à leur manière la *Revue des Réformes et du Progrès*; fragments qu'ils accompagnent de leurs propres commentaires.

Nous avons porté contre le parti dont *l'Univers* est un des principaux organes, les accusations les plus graves; nous avons allégué des faits connus; formulé des doctrines, une ligne de conduite à suivre; nous avons appelé, sur cet important débat, une discussion profonde et loyale. Or, que trouvons-nous dans cette attaque dont notre publication vient d'être l'objet? Nous y trouvons, il est vrai, une raillerie moqueuse, un dédain ridicule, des insinuations calomnieuses et perfides, des allégations mensongères, mais pas une parole qui tou-

che la question dans son fond, pas un essai de preuve et de justification. Ce parti, sans doctrine arrêtée, et qui, dans son scepticisme politique et social, a toujours flotté au vent des circonstances, que ce vent fût celui du ministère Guizot ou celui de la démocratie de février, ou celui de la réaction de 49, n'importe; ce parti, nous l'avions pensé d'avance, ne devait pas s'engager dans une lutte de principes. Selon son habitude, il devait chevaucher autour du sujet en litige, éviter le coup de l'accusation et chercher à détourner l'attention par des plaisanteries et des personnalités sans portée. C'est aussi ce qu'il vient de faire.

Nous ne le suivrons certes pas sur ce terrain; nous attachons trop d'estime à la noble profession d'écrivain pour aller nous égarer dans ces combats stériles, où le mobile ne semble être autre chose que les vanités d'un amour-propre blessé. Lorsque le monde est dans l'anxiété, lorsque tous les hommes pâlissent à la vue de l'avenir qui s'avance, lorsque l'Église est dans le deuil, nous ne nous sentons pas le courage de plaisanter sur toutes ces choses, nous sentons, au contraire, le devoir de les examiner sérieusement, d'écouter ceux qui les étudient et d'apporter au trésor commun le faible tribut de nos convictions sincères. Nous plaignons les écrivains qui, déçus par des habitudes de littérature frivole, croient pouvoir traiter avec des épigrammes toutes les questions religieuses et sociales; mais nous ne les imiterons pas.

Nous n'avons donc aucune discussion à établir sur l'article dirigé contre nous, puisque nous n'y trouvons aucune attaque réelle et positive.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne prétendons point, dans notre Revue, parler au nom du clergé, et bien moins encore au nom de l'Église, car nous avons franchement accepté, dans les numéros déjà parus, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, trompés surtout par une presse malheureuse, ne partagent pas nos convictions, et nous avons affirmé que notre parole veut se développer dans l'ordre des opinions libres où l'Église ne formule aucun enseignement officiel. Nous avons seulement cru devoir user de notre droit d'exposition dans des matières que tous les écrivains ont pu traiter jusqu'à nous, et sur lesquelles s'établit sous nos yeux une déplorable confusion. Mais nous laissons à tous la liberté dont nous usons nous-même. Cependant, si nous parlons en notre propre nom et sous notre responsabilité personnelle, nous affirmons de nouveau qu'un grand nombre de catholiques et de prêtres recommandables pensent comme nous. Les preuves viendront plus nombreuses qu'on ne s'y attend peut-être, et

nos lecteurs, qui nous ont presque tous envoyé des lettres de sympathie, ne peuvent douter de nos paroles.

Notre accusation reste donc tout entière, et nous la formulons encore dans toute sa rigueur. Nous accusons le parti de l'*Univers* d'avoir puissamment contribué à compromettre la cause catholique, en France, en Suisse, en Italie; d'avoir, depuis quelque temps surtout, identifié l'Église avec les partis anti-démocratiques; d'avoir, par son impopularité méritée, suscité des obstacles comme insurmontables à la liberté d'enseignement; d'avoir déversé le ridicule et souvent l'injure sur tous ceux qui se sont occupés des plaies sociales; d'avoir poursuivi, calomnié même ceux qui parmi les catholiques se sont permis d'exprimer un autre avis que le sien; d'avoir, en un mot, imbu une grande partie du clergé d'opinions fausses qui peuvent paralyser son action sur les peuples et lui ôter cette puissance d'initiative et de conciliation dont l'avenir aura tant besoin. C'est sur ces points que nous aurions voulu des réponses catégoriques, c'est sur ce terrain sérieux où nous aurions voulu placer la discussion et où l'on nous trouvera dès qu'on voudra l'y conduire. Tant qu'il s'agit d'autre chose, nous ne perdrons pas notre temps à répondre, et nous continuerons nos travaux.

Un mot encore : On nous a reproché d'avoir été loués par le *Semeur*. On insinue charitablement que nous sommes dès lors à demi protestants. Eh bien, nous l'avouerons sans peine, nous ne repoussons pas les éloges des hommes sincères et loyaux, à quelque foi, à quelque opinion qu'ils appartiennent, lorsque nous pensons nous les être attirés sans sacrifier un mot de nos croyances et de nos principes. Nous ne sommes pas des hommes de haine et de séparation sur toutes choses et à tout prix. Nous croyons même que la vérité ne peut que gagner à exciter les sympathies de ses adversaires par sa loyale franchise, et, nous en sommes sûrs, bien des erreurs, bien des préventions tomberaient, si tous les cœurs étaient animés de ces sentiments. D'ailleurs, nous pouvons, plus que personne, accepter les éloges du *Semeur*, nous qui, dans le faubourg Saint-Marceau, sommes descendu au milieu du peuple pour y combattre vigoureusement les doctrines que propage ce journal; les louanges qu'il nous donne lui font honneur, et nous l'en remercions; car il donne un exemple à nos adversaires, au moment même où ils se montrent si peu disposés à le suivre.

L'abbé P. CHANTÔME.

LE DERNIER CONCILE DE BALTIMORE

ET

LA PUISSANCE TEMPORELLE DES PAPES.

Il y a plusieurs années déjà que celui qui trace ces lignes montrait, dans des articles de Revue et dans un écrit spécial (1), et avec toute la mesure et la réserve que lui imposaient son caractère de laïque et son respect pour l'épiscopat, la nécessité du retour à l'ancienne discipline de l'Église, touchant les saints conciles provinciaux et la possibilité de les tenir sous le régime du droit public de cette époque.

Quand cette humble voix se fut élevée du milieu de nos luttes pour la liberté et l'indépendance de l'Église, il n'est sorte de blâmes, pour ne pas employer une autre expression, dont une certaine presse n'accablât le *téméraire* auteur. C'était aussi alors un insensé, un exalté, un utopiste, que sais-je?

Mais voici que le temps s'est chargé de le justifier. Ce qui paraissait prématuré, ce qu'on regardait comme inutile, et même intempestif, est devenu le vœu de tout le monde; et ceux qui s'opposaient le plus aux arguments qu'on fit valoir, en reconnaissent aujourd'hui l'importance et proclament, sinon de fait, au moins d'intention, l'urgente nécessité du retour aux conciles. Il y a plus, un pieux et docte prélat est venu confirmer de toute l'autorité de son savoir et de sa position élevée, ce qu'avait avancé le p us obscur des enfants de l'Église, et justifier jusqu'au titre de son écrit, qui lui-même n'avait point échappé à la censure : « Les conciles provinciaux, disait naguère Mgr Sibour, sont le meilleur et le plus légitime moyen d'améliorer la discipline intérieure de l'Église de France, et de lui *donner cette unité et cette force* qui lui manquent (2)?...

Il y a plus encore, les évêques des États-Unis d'Amérique ont constamment, par leur exemple, donné raison à ceux qui réclamaient, pour le bien de l'Église de notre patrie, ces saintes assemblées, sans lesquelles, dit un concile de Cologne (3), *l'organisation ecclésiastique se relâche comme le corps humain privé de ses nerfs*, et il n'est pas un des actes de ces prélats qui ne soit venu justifier pleinement les doléances qu'on n'a cessé d'adresser à ce sujet; tant il est vrai que ce qui est bon et juste finit par se faire jour et par triompher des difficultés que les moins clairvoyants se croient obligés de susciter sur la route du véritable et légitime progrès! On s'oppose d'abord à certaines idées, on les repousse avec aigreur; puis on les adopte peu à peu, sans s'en apercevoir on en vit, et il vient un temps où l'accord se fait là où l'on s'était montré le plus rétif. Combien d'exemples de ce travail secret nous pourrions citer en présence de ceci et comme ga-

(1) *Quelques mots sur l'urgence et la nécessité de la tenue des Conciles provinciaux et des Synodes, pour rendre à l'Eglise de France sa force et sa splendeur*, brochure in-8°, 1845.

(2) Mgr l'Archevêque de Paris, *Institutions diocésaines*, tom. II, pag. 27.

(3) *Conc. Colon.*, an. 1549. Harduin, col., 2096.

rantie que d'autres pensées, sur lesquelles on se divise maintenant, se justifieront dans l'avenir et paraîtront alors toutes simples et tout ordinaires !

Mais nous ne pouvons nous étendre sur ce sujet; nous ne pouvons pas même nous arrêter sur les conciles, devenus aujourd'hui plus nécessaires que jamais, en présence de ces divisions profondes qui se font de toutes parts, de ces besoins qui se révèlent, de ces questions graves qui se présentent et sur lesquelles il serait si important que nos Pasteurs pussent fixer les fidèles; cela, disons-nous, ne nous est pas possible en ce moment, car nous nous sommes proposé, dans cet article, un tout autre objet, celui de résumer l'admirable lettre synodale que les Pères du dernier concile de Baltimore viennent d'adresser à leurs diocésains, et d'examiner un point essentiel qu'elle renferme et qui semble devoir éclairer bien des malentendus, calmer de tristes et déplorables animosités.

C'est pour se conformer, disent les Pères, *aux canons sacrés*, qu'ils se sont encore une fois assemblés en concile, afin de délibérer sur les intérêts généraux de la religion dans les Etats-Unis. Le vœu manifesté par Pie IX pour l'organisation plus complète de la hiérarchie dans les Eglises de ses Etats a d'abord fixé leur attention. Ils espèrent que l'absence temporaire qui éloigne le Pontife de son siége n'occasionnera probablement aucun délai à la confirmation de leurs actes. Et ici ils ne peuvent, déclarent-ils, *bien que le royaume du Christ ne soit pas de ce monde et que le successeur de Pierre n'ait, de droit divin, aucun domaine temporel*, retenir l'expression douloureuse de leurs sentiments, par rapport aux événements qui ont marqué la courte période qui s'est écoulée depuis l'élévation de Pie IX au souverain Pontificat. Ils font l'éloge des actes de clémence et des mesures de politique libérale qui ont distingué son administration, excité les expressions d'une gratitude sans bornes de la part du peuple des Etats romains, et obtenu l'admiration et les applaudissements de tout le monde civilisé.

D'un autre côté, ils blâment les excès dont on a payé cette politique spontanée; quoique *n'étant pas*, disent-ils, *les sujets de Pie IX dans l'ordre temporel, et profondément attachés aux institutions républicaines*, ils se sentent juges impartiaux des événements qui se sont passés; ils ne peuvent s'empêcher de déplorer que sa politique éclairée n'ait pas été à même de se développer, et que la *violence et l'outrage aient souillé les actes de ceux qui se proclament les amis du progrès social.* Après quoi, ils déclarent que la principauté temporelle des Etats romains *a servi*, dans l'ordre de la Providence, à l'exercice libre et non suspect des fonctions spirituelles du pontificat, et que, si l'évêque de Rome était le sujet d'un souverain politique, *il y aurait à craindre* qu'il ne jouît pas toujours de la liberté qui lui est nécessaire.

Mais remarquons, en cet endroit, que les Pères du concile ajoutent aussitôt des considérations qui montrent assez que toute leur sollicitude se porte principalement sur l'autorité spirituelle du Pontife, à laquelle des promesses divines ont été faites, tandis qu'ils ne tiennent que d'une manière secondaire à l'autorité purement temporelle, qui est d'institution humaine, et qui, par conséquent, est sujette à toutes les vicissitudes des affaires de ce monde. Ceci ressort clairement, ce nous semble, des paroles suivantes que nous citons textuellement :

« Nous savons bien que, si un jour il plaisait à Dieu de souffrir qu'il fût (le Pape) définitivement dépouillé de tout pouvoir civil, il garderait,

par protection divine, le libre exercice de son autorité spirituelle, comme ce fut le cas dans les trois premiers siècles, sous le règne des empereurs païens, où les évêques de Rome déployèrent une énergie apostolique partout sentie et partout respectée. Eu égard à la principauté bien autrement excellente attachée dès le commencement à l'Eglise de Rome, comme fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul, chaque église particulière, c'est-à-dire tous les chrétiens dans chaque partie du monde, se sentait obligée de s'harmoniser dans la foi avec cette antique et illustre Eglise, et de chérir inviolablement sa communion. Le successeur de Pierre, même dans des circonstances si défavorables, veillait sur les intérêts de la religion en Asie et en Afrique, aussi bien qu'en Europe, et proscrivait avec autorité toute erreur opposée à la révélation divine et tout usage renfermant un danger pour son intégrité.

« L'office pontifical est d'institution divine et tout à fait indépendant de toutes les vicissitudes auxquelles la principauté temporelle est sujette. Quand le Christ notre Seigneur promit à Pierre qu'il bâtirait son Eglise sur lui comme sur un roc, il lui donna l'assurance que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les puissances des ténèbres, ne prévaudraient point contre elle; ce qui implique nécessairement que son office est fondamental et essentiel à l'Eglise, et doit continuer jusqu'à la fin des temps. Pierre fut constitué pasteur des agneaux et des brebis, c'est-à-dire du troupeau entier du Christ, lequel, par lui, forme un seul bercail sous un seul berger. Notre-Seigneur, à sa dernière cène, pria pour que ses disciples et ceux qui, par leur ministère, croiraient en lui, ne fussent qu'un, comme son Père et lui ne sont qu'un, et attendu qu'il est toujours exaucé, nous ne pouvons douter que cette unité ne soit un caractère inséparable de l'Eglise; par conséquent l'office du Pasteur suprême, par lequel l'unité est maintenue, ne saurait jamais cesser... »

Voilà, en réalité, ce dont nous devons être certains, et cette conviction fait par-dessus tout notre repos et notre joie. Oui, les révolutions peuvent amener une transformation dans le gouvernement temporel des papes; cette autorité qu'ils ne tiennent pas de droit divin peut même disparaître tout à fait par un dessein tout particulier de Dieu. Mais ce qui ne changera pas, ce qui ne disparaîtra pas, c'est l'autorité spirituelle du Pontife : elle restera toujours la même; toujours saint Pierre aura un successeur, et, suivant le magnifique mot de saint Chrysostôme sur Isaïe, le soleil disparaitrait plutôt que l'Eglise pût s'éclipser : *Facilius esse solem extinguis, quam Ecclesiam deleri.*

Telle est notre foi, telle est notre conviction profonde, jamais nous ne nous départirons de cette glorieuse et inattaquable croyance. Toujours nous demeurerons attaché du fond de nos entrailles au Siége de Pierre, à cette Eglise une, sainte, catholique, apostolique et romaine que Jésus-Christ lui-même a bâtie sur le roc et contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir.

Mais est-ce à dire qu'en dehors de cette foi ferme, on ne puisse penser sans crime qu'il pourrait arriver que la divine Providence, après s'être servie de la principauté temporelle du Saint-Siége pour l'affermissement et le libre développement des intérêts religieux, la rejetât un jour comme un vêtement inutile et voulût en débarrasser son représentant sur la terre, afin qu'il pût marcher sans entraves à la complète manifestation de sa sublime mission? Est-ce à dire qu'on ne puisse regarder les événements qui se pressent comme un acheminement vers l'accomplissement de ce dessein providentiel, et croire que, par sa réalisation, l'autorité spirituelle du Pontife n'en serait ni

moins grande, ni moins puissante, ni moins féconde, si même elle n'en recevait un nouvel éclat, une force nouvelle et un renouvellement d'amour et de vénération de la part des catholiques? Nous croyons, nous, que cela est permis.

Certes, quand on voit tant de doctes auteurs se livrer à de savantes dissertations sur la dotation faite autrefois au Saint-Siége ; quand on voit un illustre cardinal être si explicite sur l'avenir probable réservé aux souverains Pontifes, et se réjouir, au lieu de s'attrister, à la pensée que s'ils étaient *délivrés du pesant fardeau des affaires temporelles,* ils n'en seraient que plus libres pour consacrer *désormais tous leurs soins aux biens spirituels de leurs enfants* (1) ; quand on voit enfin un concile, tenu de nos jours, demeurer dans ces sentiments et être convaincu que s'il plaisait à Dieu que le Pape *fût définitivement dépouillé de tout pouvoir civil*, il saurait bien lui procurer les moyens d'exercer son autorité spirituelle, et qu'il tirerait de cette situation nouvelle de nouveaux avantages pour le triomphe de son Eglise, il nous semble qu'on peut sans crainte partager cette opinion et l'exprimer à tant de catholiques, que les douloureux événements et les épreuves actuelles de la Papauté troublent, et qui semblent tenir tout comme perdu si ce pouvoir temporel disparaissait ainsi que tant d'autres choses périssables : Gens de peu de foi, qui oublient les promesses divines faites à l'Eglise! et auxquels on peut dire, comme le Sauveur à ses disciples effrayés : *Quid timidi estis, modicæ fidei?* (S. Matth., VIII, 26).

Eh bien ! que font autre chose ceux qui entrevoient les événements de cette hauteur? Qu'on examine avec sang-froid et loyauté leurs actes et leurs écrits, et l'on verra, après tout, qu'ils ne sont autrement que subordonnés à cette éventualité des desseins providentiels sur le règne temporel des Papes. Il est d'autres écrivains qui ne jugent pas ainsi, qui défendent le temporel avec un zèle qui donnerait sujet de croire qu'ils sont guidés par quelque autre motif que l'amour désintéressé de la vérité, et qui vous disent (nous l'avons entendu !) : « Nous ne comprenons pas comment cela pourrait se faire ; » absolument comme ce docteur, en Israël, s'adressant au divin Rédempteur : *Quomodo possunt hæc fieri?* (S. Joan. III, 9.) Mais leur jetons-nous l'injure? Et de ce qu'ils ne voient pas que Dieu pousse les événements dans l'intérêt de l'affranchissement de son Eglise, est-ce une raison pour eux de nous poursuivre de leurs acrimonieuses attaques et même de leurs anathèmes? Qui donc, en définitive, des uns ou des autres, fait preuve, en cette circonstance, de plus de foi et d'attachement à la sainte Eglise? Ceux-ci s'inquiètent, calculent par quels moyens le Saint-Siége pourrait subsister et accomplir son œuvre, tandis que ceux-là demeurent fermes et sans crainte. Assurément nous voyons avec douleur les afflictions qui pèsent sur le cœur du Pontife martyr; nous souffrons autant que qui que ce soit de ses épreuves présentes. Mais nous savons que le Pontife est avant tout vicaire de Jésus-Christ et que l'Eglise ne peut périr : nous sommes profondément remués à la vue des tempêtes qui s'élèvent de toutes parts, mais le trouble ne saisit point nos âmes, car nous sommes convaincus que la barque dans laquelle nous naviguons ne saurait être submergée par les flots; cela nous suffit: nous abandonnons le reste à la haute Providence!

Que nos adversaires ne doutent pas de notre foi et qu'ils cessent leurs injustes récriminations. D'ailleurs, nous sommes tous frères,

(1) Voyez, dans cette *Revue*, le sentiment du cardinal Pacca sur la puissance temporelle des Papes, page 95.

nous devons poursuivre le même but : celui de l'indépendance de l'Épouse de Jésus-Christ et l'extension des principes évangéliques ; qu'il n'y ait donc pas de déplorables divisions parmi nous, et que les passions politiques, si faciles à s'enflammer en ces jours d'enfantement, ne nous fassent pas perdre de vue le point essentiel et suprême de notre vie : la charité !

Oui, comme le disent les Pères du concile de Baltimore dont nous continuons d'analyser la précieuse lettre, attachons-nous, par-dessus tout et plus fermement que jamais, à la Chaire de saint Pierre, à cette Chaire d'unité d'où découle, à travers le monde entier, comme les flots purs d'une source limpide, la doctrine de vie et d'amour.

Les évêques des États-Unis invitent ensuite les fidèles confiés à leurs soins à pourvoir, par des dons abondants, aux nécessités temporelles du Pontife exilé ; faisons-le, disent-ils, avec d'autant plus d'empressement que « le Saint-Siège a toujours veillé sur les églises de ses Etats avec une sollicitude maternelle, et nous a nourris du lait de la pure doctrine comme des enfants nouveau-nés, en nous donnant gratuitement tout ce qui est nécessaire pour nous conduire jusqu'à la pleine maturité de la vertu chrétienne. »

Enfin les Pères du Concile s'occupent de la question de l'Immaculée Conception de Marie, pour laquelle Pie IX a demandé les lumières et les prières des pasteurs et des enfants de l'Eglise universelle. Rien n'est beau, rien n'est doux comme ce que disent ces pieux prélats sur ce suave sujet : rien, en même temps, ne repose davantage et ne fait plus de bien à l'âme fidèle que les paroles remplies de science, de dilection et de foi, qu'ils adressent à cette occasion. Nos lecteurs les connaissent déjà, et il faut nous retenir de les répéter ici.

Ce sera donc sur cette délicieuse pensée du futur triomphe du plus beau privilége de Marie *pure, immaculée, sainte, plus sainte que les séraphins et incomparablement plus glorieuse que toutes les armées célestes* (1), que nous laisserons nos adversaires. Espérons qu'elle exercera sur eux une bénigne influence !... Quoi qu'il en soit cependant, nous tenons à répéter, en terminant, que nul n'est plus soumis et plus attaché que nous au Saint-Siége : toujours nous contesterons à qui que ce soit le droit d'éprouver plus d'amour et de sympathie, plus de vénération et de dévouement à l'immortel et saint Pie IX que nous n'en éprouvons nous-même !...

L. F. GUÉRIN,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

(1) S. Ephrem., *Orat. in sanct. Dei genitri.*



Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

RÉFORME UNIVERSELLE.

DE SA NÉCESSITÉ; DE SES CONDITIONS; DE SES RÉSULTATS.

(SUITE) (1).

III

Idéal ou résultats de la réforme.

Nous avons déjà pressenti cet idéal ou ces résultats, en étudiant la nécessité et la loi de la réforme; mais il nous paraît important de chercher à dessiner ce but lointain avec une précision plus grande encore. Rien ne rend un chemin plus facile et ne donne un plus grand courage au voyageur que la claire-vue du terme final qu'il s'agit d'atteindre.

Toutefois, que l'on ne se fasse point illusion sur le sens que nous donnons à ce mot : terme final. Nous ne croyons point qu'il nous soit donné de contempler toutes les splendeurs progressives réservées à l'avenir. Les évolutions de la vie humaine forment une chaîne trop riche pour que notre œil puisse les saisir dans leur ensemble, et quelle que soit la hauteur d'une époque, la hauteur d'une idée, nul regard, fût-il celui du génie, ne peut espérer embrasser à cette élévation le plein horizon de l'humanité.

Cependant nous pouvons prétendre à un horizon visuel plus ou moins reculé. Dans la série des jours que l'humanité voit naître, il est des moments où le ciel est tellement serein, où le soleil est tellement lumineux, que si le voyageur sait se placer sur un sommet, il aperçoit se dérouler au loin la route des siècles. Il y a plus; à certains instants, des émotions profondes, irrésistibles, arrachent spontanément au genre humain le cri de sa destinée. Pareille à ces hommes qui tenaient en eux-mêmes le secret de leur vie, le cachant dans leur

(1) Voir les numéros 2 et 3.

cœur, et qui tout à coup, dans un moment de surprise, le laissent échapper, révélant ainsi leur mission, l'humanité, dans ces révolutions soudaines qui l'ébranlent tout entière et qui déchirent son sein, laisse apercevoir sa nature intime et les fonctions que la Providence lui destine encore. C'est alors qu'il faut enregistrer l'oracle et que l'œil; devenu prophétique, peut déterminer l'avenir. Essayons de le faire en nous aidant de tous ces moyens et en y joignant toutes les lumières que pourra nous fournir l'histoire d'un passé déjà long pour l'homme sur la terre.

L'avenir c'est ce qui vient, c'est donc le mouvement et le progrès : or, le premier caractère du mouvement progressif, c'est le développement des individualités, c'est-à-dire la pleine et entière réalisation de la liberté.

La liberté, telle est la production de la vie et le complément de toutes ses évolutions. Voyez, partout où cette vie se manifeste dans l'espace et le temps, ne se développe-t-elle point avec cette libre fécondité? Que le temps s'empare d'une plante, d'un arbre, il y fait croître des puissances emprisonnées dans le germe, qu'il brise, afin de leur donner la liberté; la multiplicité s'épanouit alors pleine de bonheur et de richesses; vous voyez apparaître tout l'organisme qui se discerne dans ses couches multipliées et diverses, dans ses branches, dans son innombrable feuillage, dans ses fleurs et ses fruits, jusqu'à ce qu'enfin le germe ait tout donné et que pas un de ses éléments ne soit désormais captif.

Que le temps s'empare de la nature entière, il y fait éclore une innombrable multiplicité de couleurs, de formes, de végétations nouvelles, pénétrant par une vie continuelle l'inertie de la matière où il vient affranchir les germes qui attendent le jour de leur délivrance ou de leur révélation, et le temps continuera sa mission jusqu'à ce qu'enfin la mort ait été vaincue et que la nature devenue vivante, ait dégagé toutes les formes individuelles qu'elle renfermait dans son sein.

Que le temps s'empare de l'homme, il y développe tous les jours l'organisme corporel et en tire une innombrable multiplicité de mouvements et de formes; il y développe les puissances de l'âme, et tous les jours il la féconde par une vie nouvelle, la faisant rayonner de pensées, de sentiments et de volontés. Que le temps s'empare de la famille, c'est pour la féconder encore, c'est pour en grandir les membres et leur donner une liberté toujours plus grande, une individualité toujours plus forte. Que le temps s'empare d'une nation, vous le verrez dilatter sans cesse le germe, le génie mystérieux que

cette nation a reçu d'en haut; vous le verrez affranchir invinciblement les indi idualités captives, et rien ne pourra résister à cette loi de la vie, à cette loi du temps; car, encore une fois, le temps c'est le mouvement, et le mouvement c'est la liberté.

Et qu'est-ce autre chose que l'histoire, sinon l'histoire du développement de l'humanité, du développement des peuples? Le temps ne fait-il point là ce qu'il fait dans la nature; ne fait-il pas fleurir, dans ce sol fécond, les plantes diverses qu'il en dégage, les séries d'une végétation qu'il produit sans relâche, l'évolution continuelle de puissances inconnues qu'emprisonnait le sein de l'humanité ouvert enfin par le mouvement de la vie. Et cet affranchissement n'est-ce point la loi suprême de la création elle-même? Tout se meut, tout se développe, tout s'agrandit dans la sainte liberté de la vie divine. Dieu ne veut qu'une chose, c'est la richesse, la gloire, la fécondité, le bonheur, c'est-à-dire la liberté de toutes ses créatures. N'est-ce point encore là ce que nous demandons de toutes les voix de notre être? n'est-ce point ce qu'ont demandé les siècles et ce que demande notre époque tout entière? On sent qu'elle est pleine d'un mouvement qui la pousse, qu'elle a des barrières à franchir et qu'elle doit naître à une grande liberté, liberté telle que tout homme puisse se développer facilement et sans contrainte dans toutes les puissances de sa nature.

Voilà donc un des résultats fondamentaux de la réforme, un des moyens principaux de l'opérer infailliblement. Toute réforme qui ne poserait point la liberté, le développement facile, la vie complète des individualités, serait une réforme mensongère et hypocrite; elle ne suivrait point le flot du temps, le cours de la vie; elle ne serait ni avec Dieu, ni avec l'homme, ni avec les siècles, et maudite de l'univers, n'entassant que des crimes, elle ne réjouirait que le génie de la mort. Il faut écouter avec une oreille attentive tous ceux qui parlent de réformes, et si l'on discerne dans leur langage la haine du progrès, la tendance à s'opposer au dégagement des êtres dans la pleine et légitime liberté chrétienne, il faut combattre ces doctrines, car elles sont homicides et ne renferment que des orages. Aussi cette résistance insensée est-elle partout la cause, le secret de ces révolutions qui ont déchiré le sol de l'Europe et le déchirent encore. C'est la vie qui lutte contre des barrières et qui veut briser les chaînes d'une injuste tyrannie. Feu divin, cette vie bondit, s'élance et coule en torrents de flammes; mais que ce feu reste vraiment la vie, qu'il donne la fécondité et ne devienne pas un agent de mort pour dessécher le sol et le rendre stérile.

La vraie réforme ne doit rien redouter, elle ne peut pousser à l'anar-

chie, car si la vraie liberté c'est la fécondité, c'est aussi l'harmonie. Nous venons de nommer un nouvel idéal, un autre résultat définitif de la véritable réforme.

Tout vient de l'unité, tout porte le caractère de l'unité; tout doit s'embrasser, enfin, dans la communion de l'unité, et cette unité qui reluit dans les variétés de la nature, qui résulte de l'organisme d'un être, qui brille dans les périodes de l'humanité, est aussi la loi du monde, la loi de Dieu même; et bien loin d'être hostile à la vraie liberté, elle en est tour à tour et la mère et la fille.

En effet, tout principe de développement et de vie se trouve dans l'union, dans l'association des êtres ou des puissances de l'être : lorsque plusieurs sont un, alors jaillit la lumière et la vie, et cette union est la raison la plus profonde de toutes les créations dans la nature et dans le monde des esprits. Que ferait l'homme s'il était seul? mais il peut tout quand il s'unit à d'autres.

La liberté n'aboutit-elle point à l'unité? Les êtres, dans leurs développement, tendent invinciblement à s'harmoniser entre eux et à se reposer dans cette unité suprême qui fera la grandeur de leur évolution finale, comme elle a fait l'énergie de leur évolution première.

L'unité, l'harmonie, mots sublimes! qui renferment donc aussi les destinées du monde. La réforme doit fixer sur eux son regard et marcher à leur lumière; oui, répétons-le, car il est doux de l'entendre et de le répéter sans cesse, s'unir, s'harmoniser en un, telle est la destinée des êtres; il ne doit plus y avoir de lutte; la guerre et la haine doivent cesser; les hommes, les peuples, les races doivent s'entr'aimer dans la complète et entière liberté. Chassons loin de nous toute réforme qui prêcherait la division, les haines implacables, les castes éternelles. La paix, la paix profonde, la paix de toutes parts, la paix toujours, voilà le cri sorti du cœur de Jésus pour se répercuter dans les échos de l'avenir et du passé; c'est celui que doit pousser aussi la vraie réforme, et s'il faut qu'elle soit courageuse, ardente, belliqueuse, ce ne doit être que pour combattre les tyrannies injustes, les usurpations illégitimes, qui forment le seul obstacle à la paix, à l'unité sur la terre.

Cette unité, cette liberté confondues ensemble, enfanteront toutes les autres puissances de la vie: la force, la beauté, le bonheur. En effet, quel est le signe de la force, sinon l'unité se déployant en liberté? Quand une armée déroule sur la plaine ses nombreux bataillons, quand toutes les formes de la puissance militaire se trouvent comme épanouies avec leur formidable aspect, et quand ces forces, divisées, subdivisées en une foule de corps distincts, se rangent en bataille

aux accents d'une seule voix. s'alignent dans leur symétrie savante, agissant dans leur unité, comme un seul homme, animés d'une seule âme, nous avons un des plus magnifiques symboles de la puissance. Eh bien! que l'humanité sorte aussi de ses tentes et se déroule dans ses phalanges sans nombre; que chacun choisisse librement son costume et son drapeau; que tous déploient fièrement leur énergie, et qu'aussitôt l'unité de Dieu, frappant de sa voix mystérieuse l'unité du genre humain, se répercute avec le même accent jusqu'aux confins du monde, en lui disant de marcher; alors celui qui contemplera ce sublime spectacle aura vu la puissance humaine à son apogée, il aura vu, comme autrefois le Prophète, en face d'Israël, la force de l'homme reflétant par l'unité et la liberté la force de Dieu même.

Et l'homme ainsi n'aura-t-il pas également réalisé l'idéal de la beauté qu'il doit atteindre sur la terre? Qu'est-ce, en effet, que le beau, sinon la multiplicité des parties s'harmonisant dans l'unité de la symétrie?

Elle sera donc belle, l'humanité, lorsque manifestant toutes ses harmonieuses puissances, elle deviendra le tableau brillant et varié de la vie humaine, rejaillissement de la vie divine elle-même. Elle sera belle alors dans ses richesses de fécondité et dans ses rapports d'unité : elle sera belle aux yeux de Dieu, car elle écrira la gloire du Très-Haut sur la terre, et toute revêtue d'ornements variés elle aura droit d'aspirer au trône du ciel et de s'unir au Verbe divin, son époux éternel.

Et quel bonheur alors encore; car le bonheur n'est autre chose que l'unité librement formée avec tous ceux qu'on aime; le symbole du bonheur, c'est la famille assise au même festin, savourant à la fois les tressaillements de la liberté dans les transports de l'unité. Que la réforme nous conduise donc à ce festin de famille, et qu'elle appelle tous les hommes à s'y asseoir pour goûter les douceurs du banquet que Dieu leur aura préparé.

Mais qu'est-ce que cela, sinon la réalisation du christianisme dans toutes ses espérances les plus douces et les plus glorieuses? En effet, le christianisme, c'est la doctrine de la liberté, la doctrine de l'unité suprême : il a dit aux hommes que Dieu les appelait à la liberté et dans la liberté; il est venu proclamer en même temps la pacification de toutes choses dans le Christ, l'unité du ciel et de la terre; il appelle toute vie, toute puissance à se développer dans un progrès sans bornes; et de ce progrès continuel, il en fait le devoir suprême pour l'homme voyageur ici-bas. C'est lui qui consacre et protége l'individu, la famille et la nation; c'est lui qui bénit

tous les siècles à mesure qu'ils passent sous sa main; c'est lui qui a déjà réalisé dans l'Église catholique ou l'assemblée universelle, les fondements de cet édifice futur où tous les hommes doivent se donner le baiser de paix, s'asseoir à la même table pour se nourrir des mêmes aliments : c'est enfin lui qui conserve l'espoir de cette unité future qui lui fut promise et qu'il doit donner au monde, parce que lui seul en a la forme et le principe. Ses destinées sont grandes, et nul ne peut mesurer ce que Dieu réserve de récompenses à ses douleurs, à ses combats. Ce ne sera point en vain que le Verbe créateur sera devenu le Verbe rédempteur; le second doit lutter avec le premier et le surpasser peut-être afin de glorifier ses inconcevables abaissements; ce n'est point en vain que la vie divine est descendue sur la terre, qu'elle a vaincu la mort; il faut que cette victoire se manifeste, qu'elle éclate aux yeux de tous en merveilles égales ou supérieures à celles qu'a vues l'origine des choses. L'unité substantielle est venue se déposer au milieu du monde, elle doit donc vaincre l'anarchie, faire cesser les orages et ramener, au moins un instant, le calme de la paix.

Non, le sang du Christ n'a point encore porté tous ses fruits, et ce qui s'est fait ne paraît pas encore proportionné à la mort d'un Dieu, nous achetant à ce prix les trésors de la vie. Nous n'avons point encore vu cet unique troupeau, cette unique bergerie, toutes ces splendeurs décrites par les prophètes, promises aux saints Évangiles. Or, Dieu n'est point menteur, il tient à sa parole, il accorde toujours bien plus qu'il n'a promis.

N'écoutons donc point les réformateurs timides qui n'osent espérer, qui n'osent s'élancer, craignant toujours d'aboutir à la mort; ce sont ces lâches qui troublent la marche, qui éteignent l'ardeur et dérangent les manœuvres! Ne voyant que l'instant qui passe, l'obstacle du jour, le bonheur du lendemain, ils fatiguent leurs compagnons de voyage par leurs joies et leurs craintes également puériles. Loin de nous ceux qui dans le christianisme ou hors du christianisme ne croiraient pas à ses destinées, douteraient de son avenir et craindraient le naufrage de cette arche sainte qui porte les espérances du monde sur le cataclysme des révolutions : ils ont perdu toute lumière, tout fondement d'espoir, tout moyen d'exécution; ils ne pourraient que s'asseoir désespérés, ou s'élancer en aveugles pour se briser bientôt.

L'idéal de la réforme, disons-le donc hautement, son résultat suprême, c'est l'entier développement du christianisme, c'est son application complète au monde scientifique et social, c'est son triomphe éclatant sur la terre, c'est, en un mot, la réconciliation la plus par-

faite possible entre Dieu et l'humanité dans cette Église catholique, où l'homme et Dieu s'unissent librement, pour dégager indéfiniment la lumière et la vie.

ÉTUDES SOCIALES.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LE DROIT NATUREL ET SOCIAL,

ouvrage de M. l'abbé P. Chantôme.

Ier ARTICLE.

Aussitôt qu'un siècle agite la question de la liberté politique, on peut être sûr que la question de la liberté d'enseignement va se placer immédiatement au plus fort de la lutte et soulever de brûlants débats. Toutes les libertés en effet sont solidaires, elles sont toutes la manifestation complexe de cette liberté morale que l'homme a reçue de Dieu, comme le signe auguste de sa grandeur, comme le sacre de sa royale personnalité. La liberté de croire engendre la liberté de penser, d'enseigner sous toutes les formes, de se gouverner dans la souveraineté civile, de s'associer en famille, en réunion religieuse, scientifique, industrielle ou politique. Acceptez une de ces libertés, si vous êtes conséquent, vous accepterez toutes les autres; niez l'une d'entre elles et la fatale logique vous conduira certainement à les détruire toutes, sans pouvoir vous arrêter dans votre œuvre. Si l'on veut chercher un juste milieu, prétendre à faire un choix, on fait une entreprise pleine d'ignorance ou d'hypocrisie, que tous les partis ont tentée jusqu'à ce jour, et dont nous savons les résultats. Un jour, et bientôt, nous en dirons notre pensée tout entière.

La question de l'enseignement fut agitée sous la première république, tranchée sous l'empire dans le sens despotique suivi par la restauration. 1830, en jetant la liberté sur nos places publiques, en proclamant la démocratie ou la souveraineté nationale, ralluma nécessairement la lutte sur la question de l'enseignement, et ce furent les

(1) Voir aux annonces.

catholiques qui réclamèrent cette liberté, que refusèrent les libéraux vainqueurs mis en possession du pouvoir.

On connait ces combats, on sait les travaux remarquables enfantés de part et d'autre, mais presque tous au point de vue du moment et basés sur la constitution que l'on avait faite à la France.

M. l'abbé Chantôme, laissant cet ordre de raisons passagères, ces discussions de textes et de personnes, s'adressant aux esprits sérieux qui remontent aux principes du droit naturel et social, publia dans ce sens un ouvrage qui n'a rien perdu de son opportunité, et dans lequel nous n'avons qu'à puiser pour énoncer nos doctrines sur le grave sujet que la presse, l'Assemblée législative et l'opinion publique, agitent encore aujourd'hui.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ce travail dans son entier; formant une chaine logique de déductions rigoureuses, il nous sera difficile de l'analyser ; nous citerons donc, tout en indiquant brièvement les anneaux du tissu doctrinal qui nous sembleront réclamer moins impérieusement les développements de l'auteur.

M. l'abbé Chantône, dans des préliminaires, cherche à montrer l'importance de la grande question qu'il aborde.

« Toutes les fois, dit-il, qu'un siècle se passionne pour une idée, quel que soit le peu d'importance des accidents au milieu desquels cette idée se pose, quel que soit le degré de valeur des individus qui la personnifient et des luttes qu'elle soulève, si l'on sait la dégager des formes passagères qui la voilent, on trouve qu'elle se rattache à ce qu'il y a de fondamental dans la vie de l'humanité. L'homme éclairé ne doit pas rester indifférent aux débats de son époque, puisque c'est de ce travail partiel et successif du temps que résultera le complet développement de l'humanité. Il doit suivre d'un œil attentif cette manifestation laborieuse des siècles, d'où sortira l'harmonie et l'unité de toutes les idées, de toutes les tendances aussitôt qu'elles seront dégagées des passions qui les exagèrent et les constituent en état d'hostilité. Il faut donc en convenir, cette liberté d'éducation que les pouvoirs et les peuples se disputent, renferme en elle quelque chose de bien grand, de bien nécessaire à notre époque, et nous devons l'étudier avec un vif intérêt.

» La forme elle-même de la discussion dans tous les lieux où elle s'élève, n'est-elle pas encore un avertissement de sa grandeur? Quoi que l'on fasse, de quelque côté qu'on la saisisse, quels que soient les partis pris d'avance, cette question se résout toujours en une question politique et religieuse; en France, en Allemagne, en Angleterre, en

Belgique, en Russie, en Orient même, enveloppée souvent d'abord dans la multiplicité des intérêts qu'elle remue, elle est allée, par une élévation naturelle et logique, se poser entre les deux termes qu'elle met en présence et constitue fréquemment en lutte, le pouvoir politique, haute expression de la société civile, et le pouvoir catholique, haute expression de la société religieuse. C'est à ce point qu'est arrivée la question en France. Une polémique longue et laborieuse lui a donné ces grandes proportions, et cela peut-être malgré les combattants eux-mêmes.

» Deux partis sont en présence et vont tous les jours se dessinant sous des couleurs plus prononcées. L'un au nom de la toute puissance nationale, veut absorber dans ses prétentions avides les droits de l'individu, de la famille et de la société religieuse. Selon lui, la jeunesse appartient à l'État, elle ne peut rien trouver au delà, l'État est le sommet du développement humain ; c'est la religion même. L'autre défend les droits de l'individu, de la famille, de la société religieuse ; il brise la tyrannie gouvernementale, il prétend que l'homme peut aller au delà de ceux qui gouvernent, traverser les limites d'une nation et confier la vie de son âme à qui lui plait, ne dépendant que de sa conscience et que de Dieu. Cette cause solennelle est pendante au tribunal de l'opinion publique.

» Tel est l'état de la question. Après l'avoir exposée, nous allons enfin entrer en matière; mais auparavant, nous voulons poser les lois d'après lesquelles doit être jugé le différent. »

M. l'abbé Chantôme établit ensuite les principes fondamentaux et la division du traité : ces prémices sont d'une importance extrême. Il dit :

« L'enfant, au sortir du sein de sa mère, accomplit son éducation intellectuelle et morale, en traversant plusieurs milieux, dans chacun desquels il subit comme le travail d'une gestation et d'un enfantement nouveau. C'est sous l'influence et comme dans le sein de ces atmosphères différentes qui le reçoivent et agissent sur lui tour à tour ou simultanément, qu'il franchit les degrés de son émancipation, grandit toujours et reçoit sans cesse une naissance plus parfaite. Ces milieux, ces atmosphères où l'enfant passe, évidemment, et de l'aveu de tous, sont la famille, la science personnifiée dans des maîtres, la société civile et la société religieuse.

» On ne peut en imaginer d'autres; au delà nous ne trouvons plus rien, et l'homme dans son état naturel ne peut les dépasser.

» Du moment que ces quatre ordres de choses sont appelés à exercer sur l'homme une action quelconque, du moment que l'homme réclame

et reçoit d'eux quelques développements de vie, il faut en convenir, l'homme leur appartient sous ces divers rapports, et nous devons les admettre à faire valoir leurs droits à l'éducati on

» Mais ces droits peuvent être exagérés, les prétentions peuvent sortir de leur domaine respectif et affecter une domination injuste. L'ordre absolu ne règne pas sur la terre, la lutte et l'invasion sont toujours et partout possibles. D'un autre côté, cependant, ces droits ne peuvent sans danger franchir leurs justes limites, car il est évidemment vrai que l'éducation doit être une; qu'elle doit demeurer, dans ses moments successifs, sous la condition d'un développement harmonique; que l'homme ne peut admettre plusieurs buts, plusieurs formes suprêmes dans son existence totale. Comme tous les autres êtres, l'homme ne grandit que sous la loi d'unité sans laquelle il se brise et se décompose. Il faut donc apprécier la valeur légitime des éléments appelés à faire l'éducation; il faut établir leur hiérarchie et trouver le principe recteur qui doit agir souverainement à travers cette multiplicité d'actions diverses. Quiconque n'admettrait pas ces principes, renoncerait à la science de l'homme, tomberait dans des absurdités palpables et plongerait l'éducation dans le chaos.

« Or, c'est à déterminer la force relative de ces quatre puissances, destinées à produire le développement de l'homme, c'est à fixer leurs rapports hiérarchiques, à poser sur toute l'éducation humaine le sceau de l'unité, que doit s'appliquer l'homme de doctrine; c'est ici la question profonde qui remue toutes les autres et sur laquelle s'opèrent toutes les scissions possibles. Chacun accepte bien l'action de ces éléments; s'il y a partage et lutte dans les opinions, la discussion ne peut tomber que sur leur subordination mutuelle et sur l'autorité décisive qui doit les régir tous. Voici la règle que nous établissons pour apprécier la valeur de ces milieux à travers lesquels passe l'homme dans les différentes phases de la vie.

« Nous leur croirons une valeur d'autant plus grande, qu'ils auront plus d'importance en eux-mêmes, qu'ils seront plus en contact avec l'homme et qu'ils seront plus capables de l'agrandir sous tous rapports. L'éducation est un développement complet; les agents qui y concourent se classent donc d'après leur propriété d'étendre et de développer; ils occupent un rang d'après leur grandeur. Quant à celui dont la place est au sommet de cette hiérarchie, évidemment ce doit être le plus haut, le plus universel, le plus fort, le plus compréhensible, soit par rapport aux éléments qui constituent l'homme, soit par rapport aux divers moments qui composent son existence totale; ce doit être enfin incontestablement le plus capable d'élever la nature hu-

maine à sa puissance suprême, à sa plus entière harmonie avec le monde des êtres spirituels et corporels. Qui peut davantage et donne mieux, l'emportera dans notre appréciation : telle est la règle de justice, tel est le droit : nous allons l'appliquer tour à tour à la science, à la famille, à la nation et à la religion. »

L'auteur examine d'abord la question si délicate des droits de la science dans l'éducation et l'enseignement de l'homme. Cette discussion capitale demande que nous laissions parler le publiciste le plus longuement possible.

« Par sciences, dit-il, nous entendons ici celles qui, tout en se séparant d'une révélation positive, peuvent prétendre à la haute direction intellectuelle et morale du genre humain, c'est-à-dire, la philosophie appliquée à l'étude de Dieu, de l'homme et du monde. Quant aux sciences de faits et aux sciences exactes, nous en indiquerons plus loin l'importance, mais nous ne pouvons en tenir compte quand il s'agit de trouver ce qui doit présider au développement supérieur de l'humanité. Nous n'hésitons pas à le dire tout d'abord, la science, telle que nous venons de la préciser, bien loin de pouvoir prétendre au droit suprême dans l'éducation de l'homme, ne peut revendiquer que le dernier rang et le plus faible degré d'autorité dans cette grande œuvre. Notre démonstration repose sur ce principe : l'homme n'existe et ne peut exister que sous une autorité sociale, et la science ne revêt jamais et ne peut jamais revêtir cette forme.

« Où est la science, en effet, pour que nous lui confiions l'enfant et l'homme ? Qui la possède ? Quel en est le père, le pontife ou le roi ? Nous ne la trouvons nulle part dans une condition absolue, infaillible. La vérité, tombant dans le domaine de la science, se soumet aux formes multiples des individualités qui la saisissent et se l'assimilent. Nulle part elle ne se fait voir comme une autorité inhérente à un homme, à une classe, à un tribunal quelconque. Nul n'est son représentant absolu et ne peut comme tel imposer des lois scientifiques. L'homme de génie lui-même, celui-là qui devrait seul peut-être revendiquer la royauté de l'intelligence, peut bien exposer aux autres ses conceptions, les étonner par sa hauteur, les ravir par la lumineuse évidence de sa parole ; mais on rirait de lui s'il transformait toutes ses propositions en oracles, s'il faisait un crime du doute au sujet de son enseignement, et s'il traitait en véritables rebelles ceux qui se permettent de penser autrement que lui. Toute intelligence dans l'ordre scientifique doit être regardée comme faillible, doit se soumettre à la raison de tous, et la science est une véritable république qui n'a pas et ne peut même avoir de magistrat. Oserait-on dire : tel

principe est vrai, parce que Bossuet l'a dit? Soutiendrait-on qu'on désobéit à Newton en ne croyant pas à tel problème, comme on dit du soldat qu'il désobéit à son chef en ne marchant pas au combat? L'intelligence humaine ne relève d'aucun homme, elle ne peut jamais abdiquer devant une autre intelligence humaine, et ne reçoit rien sur parole quand il s'agit de doctrine. »

Après avoir démontré que la science ne pouvant conduire à un état social distinct retombe dans les trois sociétés domestique, nationale et religieuse, il prouve qu'elle ne peut sans danger revendiquer une existence indépendante de ces trois formes sociales.

« En effet, dit-il, toutes les fois que la science s'est placée en dehors des sociétés domestique, nationale et religieuse, et qu'elle s'est posée au-dessus d'elles en juge suprême; toutes les fois qu'au lieu d'accepter les éléments fondamentaux de leur existence, elle a voulu en rechercher et en établir rationnellement les conditions, elle est arrivée à un abîme sans fond où elle s'est précipitée, entraînant avec elle les sociétés victimes de son orgueilleuse tentative. La Grèce, Rome et la France ont été les théâtres de cette puissance destructive; et, de nos jours, la science qui prend cette position, met tout en litige et porte en elle la destruction de toutes choses. Au contraire, la science reste-t-elle dans les limites d'un travail de vérification et de développement, s'exerçant sur le fait divinement produit, au commencement ou par la suite des siècles, dans l'origine des trois formes sociales, alors son action a des résultats immenses et précieux pour l'enfantement et le progrès des destinées humaines. Mais dans ce cas, elle devient une fonction des sociétés qui la délèguent, elle parle toujours au nom d'une autorité qui lui est étrangère, elle se place sur un fondement que sa main n'a point posé.

« La science, par cela seul qu'elle ne peut se créer un état social, indépendant, à raison de l'unité ou de l'autorité qui lui manque, ne saurait affranchir l'homme des sociétés domestiques, politiques et religieuses. En effet, si elle parvenait à émanciper l'homme de ces sociétés, elle ne pourrait que l'établir dans un individualisme incompatible avec la nature humaine essentiellement sociale. On conçoit que l'homme sorti de sa famile ou de la nation, et admis à la vaste émancipation de la société religieuse, se trouve en paix dans cette immense réalité. Mais l'homme qui, pour suivre la science, aura traversé toutes ces sociétés, quel sera son asile, sinon la solitude et l'isolement où toute vie s'éteint et toute fécondité devient stérile. La science, ne pouvant donner à l'humanité l'état social, doit donc céder la place, c'est-à-dire se retirer au second rang, et le savant, resté dans les

liens des trois sociétés connues sur la terre, ne peut plus prétendre leur être supérieur ni en être le directeur suprême : c'est au contraire de ces sociétés qu'il doit recevoir sa direction et sa loi. »

M. L'abbé Chantôme se pose ensuite franchement et résolûment les objections que l'on peut faire et que l'on fait à sa doctrine. Après avoir combattu l'hypothèse, peu suivie, de M. de Lamennais, il arrive à celle des éclectiques et des hommes se disant du progrès : il formule et il attaque les exagérations de ces deux systèmes qui ont séduit tant d'intelligences et règnent encore sur tant d'esprits. Il commence par l'éclectisme.

« La philosophie nommée éclectique veut mettre opposition à notre thèse et se poser, avec grand faste, comme la préceptrice du genre humain, réclamant au nom de la science le droit suprême à l'éducation de l'homme. Voici sa doctrine. La seule autorité dans le monde est la raison universelle, absolue, impersonnelle. Or, cette raison apparaît dans la conscience de chacun, dans les religions, les formes sociales, les littératures et les arts. Elle se révèle surtout aux génies philosophiques qui, recueillant de toutes parts ses manifestations variées, écrivent ce que leur intelligence a réfléchi. Cependant, jusqu'à ce jour, rien n'a réfléchi parfaitement la raison absolue et totale ; on ne trouve jamais dans un système qu'une face de la vérité. Mais aujourd'hui, c'en est fait, la raison absolue est écrite sous toutes ses formes ; on n'a qu'à prendre tous les systèmes, ôter ce qu'ils ont de contraire, les unir dans un grand principe qui les domine, et l'on possédera la science universelle. Que la philosophie vienne dégager les diverses manifestations de la vérité, des formes contingentes, des accidents qui les enveloppent ; qu'elle les résume dans l'unité de leurs rapports communs ; de ce travail synthétique découlera la pensée dans sa forme pure. Nous la possèderons enfin parvenue à la conscience d'elle-même, c'est-à-dire élevée à sa plus haute puissance ; nous aurons, en un mot, la raison absolue, supérieure à toutes choses, à la religion même qui n'est vis-à-vis d'elle qu'une révélation partielle, tout enveloppée encore dans les langes de la spontanéité et les ténèbres du mystère. La philosophie est donc de nos jours la plus grande autorité qui soit dans le monde ; c'est donc à elle qu'il faut abandonner l'éducation de l'homme et confier les destinées de l'humanité.

« Mais cette objection n'est pas sérieuse. Cette raison universelle qu'on pose devant nous comme une autorité absolue et complète, n'est encore chose qu'une chimère, car cette raison ne peut se dégager nulle part avec le caractère de l'absolu en fait d'enseignement doctrinal. Qui nous la fera connaître, sinon des hommes faillibles comme

les autres, et qui la feront parler souvent de plusieurs manières à la fois? Par où nous viendra-t-elle, sinon par les individualités qui lui donneront toujours le cachet particulier de leur esprit propre? L'éclectisme essaie vainement de poser un tribunal scientifique, un centre visible de l'unité philosophique; cette unité lui échappe et dans le vide social qui s'ouvre sous ses pieds, il est obligé, s'il veut échapper à l'abîme du doute, de se réfugier sur le roc solide de la triple société domestique, nationale et religieuse. Écartons donc aussi ses prétentions à diriger l'éducation de l'homme; il n'est pas capable de les soutenir, puisqu'il n'a rien à donner et qu'il ne peut abriter les générations humaines à l'ombre d'une autorité visible, reconnaissable et commune. Nous pouvons dire encore à l'éclectisme ce que nous avons pu dire au sens commun, celui qui n'a pas d'asile n'a pas le droit de se faire suivre.

« La doctrine du progrès, modification des deux premières que nous venons d'écarter de la discussion présente, vient à son tour, avec une grande confiance et une grande apparence de raison, réclamer le droit de présider à l'éducation de l'homme et se faire le guide suprême de ses destinées; elle dit : le genre humain participe à la condition de toutes les existences; il croît, se développe et n'atteint son complément qu'en traversant une série d'évolutions successives, manifestant les virtualités qu'il recèle; son histoire n'est qu'un continuel mouvement de progrès. Nous le voyons d'une manière sociale; la famille est devenue nation, et les nations se sont efforcées, surtout par la forme religieuse, de s'établir en unité. Sous le rapport doctrinal, nous le voyons également; d'abord la foi pure et spontanée qui se montre de toutes parts, ce sont les révélations primitives; puis de toutes ces révélations diverses éclot une religion plus complète, plus rationnelle, c'est le christianisme : celui-ci renferme en lui la sève des premiers âges, organisée par une intelligence sublime: il offre déjà la science commencée; mais son enseignement a pour base encore le mystère, et pour moyen l'autorité. Il reste donc un pas à faire, l'humanité n'y manquera pas; il faut enlever le mystère, remplacer l'autorité, c'est-à-dire que la science doit succéder à la foi, que la philosophie doit succéder à la religion pure dans le gouvernement du monde et s'emparer souverainement de l'éducation de l'homme. Telle est la doctrine du progrès dans ses rapports avec la question qui nous occupe.

» Nous y répondrons par une question bien simple ; nous demanderons à cette philosophie : Où voulez-vous nous conduire ? est-ce à une société distincte des sociétés domestiques, politiques et religieu-

ses, et, par suite, uniquement fondée sur la science ? Mais alors vous retombez dans toutes les impossibilités sociales que nous avons montrées plus haut, vous n'aurez dans votre société ni pouvoir, ni sujet. Pensez-vous au contraire vous rattacher au triple fondement des sociétés présentes, et tout en perfectionnant ces sociétés par la manifestation toujours plus riche et plus lumineuse des trésors de vie qui reposent dans leur sein, désirez-vous appuyer votre travail de progrès sur ces bases que la main divine a posées ? Alors vous vous subordonnez à elles, vous les acceptez pour principes et pour guides; vous continuez l'œuvre des siècles, mais vous n'y présidez pas ; et bien loin de diriger les sociétés humaines et de faire leur éducation, ce sont elles qui font la vôtre et vous dirigent.

» Avant de quitter notre polémique avec les partisans des systèmes qui nous attaquent, faisons une considération générale et dernière. La question sur laquelle nous sommes en litige, est sans contredit une des plus graves qui puissent être agitées. Cependant quelle division entre eux et nous ! Nous ne pouvons nous entendre et terminer nos dissensions. Nous avons cependant la science en notre pouvoir, nos adversaires en ont plus que nous, ils en font un usage plus habile encore; cependant ils ne peuvent ni s'entendre entre eux, ni triompher de nous, et réduire évidemment nos prétentions à l'absurde. Nous leur opposons une doctrine appuyée sur des considérations qui nous semblent, à nous, péremptoires et qui doivent leur paraître, à eux, tout au moins fort puissantes. Ne sommes-nous pas une preuve frappante de l'impossibilité sociale de la science ? Et notre thèse ne trouve-t-elle pas en elle-même la victoire ? En effet, si nos adversaires s'avouent vaincus, notre cause est gagnée ; s'ils persistent dans cette lutte intellectuelle, ils démontrent notre doctrine par leur conduite et prouvent hautement que la science est incapable de rien terminer seule. Aussi, tandis que nous discutons sans fin, croit-on que le monde s'arrête jusqu'à ce qu'il nous plaise de rendre une décision qui se ferait trop attendre ? Non, le vaisseau social s'avance toujours emportant le monde avec lui, nous emportant nous-mêmes qui raisonnons contre lui peut-être, et qui ne laissons pas forcément de rester à son bord, de peur de tomber dans un abîme. Si la doctrine que nous avons exposée dans ce traité nous paraît véritable, c'est surtout parce qu'elle est une doctrine sociale et qu'elle veut avant tout la condition sociale.

» Nous ne trouvons donc aucune raison pour modifier les principes que nous avons établis, et les objections que l'on a pu faire sont venues se briser devant l'impossibilité sociale de la science. N'ayant

point en elle-même d'unité, d'autorité qu'elle puisse manifester comme absolue, elle ne peut prétendre à l'éducation de l'homme. Si elle se chargeait de conduire seule les générations humaines, elle ne pourrait les conduire qu'à l'anarchie, à la confusion, à la mort. Mais si nous nous refusons à ses prétentions impossibles et injustes, nous nous empressons de reconnaître et de proclamer ses droits légitimes ; nous les regardons comme sacrés, et nul plus que nous ne les trouve grands et précieux. Indiquons-les rapidement.

« La vie résultant du concours de deux éléments, l'unité et la multiplicité, l'autorité et l'individualité, et la science dans ses investigations représentant vis-à-vis des croyances sociales l'élément de multiplicité, de développement et de progrès, il est essentiel qu'elle existe dans les sociétés et qu'elle soit protégée par un puissant concours. Car, bien que subordonnée et secondaire, elle est cependant un mouvement nécessaire. On ne doit pas la traiter comme une étrangère à laquelle on fait la grâce du foyer, mais comme un enfant qui, sans avoir construit le foyer domestique, n'en a pas moins le droit de s'y asseoir, de s'y nourrir et de s'y développer. »

M. l'abbé Chantôme énumère ensuite toutes les sphères où la science peut s'exercer en toute liberté, puis il termine par ces paroles qui servent de transition entre les droits de la science et ceux de l'autorité sociale, à l'influence de laquelle l'homme ne peut échapper.

« La science a donc devant elle le ciel et la terre, elle a droit de parcourir librement l'un et l'autre, et pourvu qu'elle respecte les réalités, qu'elle étudie consciencieusement ce qui est, acceptant pour règle le fait social dans lequel nécessairement elle prend naissance et plonge ses racines, elle peut tout étudier et tout dire.

« Tels sont les droits imprescriptibles de la science. Toute autorité qui les viole se nuit à elle-même ; car la vraie science sera toujours la fille et le soutien de la véritable autorité.

« Du reste, et c'est peut-être ce que nous pouvons conclure de plus important à la fin de cette discussion, la science n'a rien sur la terre qui lui donne une réalité indépendante, parce qu'elle ne se lie d'une manière incontestable à aucun homme, et qu'elle n'a par elle-même aucune autorité sociale. Ses droits se confondent donc avec ceux du père de famille, du citoyen et du fidèle. C'est en s'appuyant sur ces titres vraiment sociaux qu'elle peut revendiquer sa liberté. Nous allons donc étudier tour à tour les droits de la famille, de la nation et de la société religieuse par rapport à l'éducation, et nous allons enfin véritablement entrer dans la question que nous nous sommes posée. »

Le sujet, à mesure qu'il se développe, grandit en importance, car

M. l'abbé Chantôme va traiter des droits de la famille sur ses enfants. Nous donnerons dans un prochain article la discussion si grave de ces droits évidemment sacrés et attaqués cependant de nos jours, souvent par ceux-là même qui se font les apôtres de la liberté, les représentants de la démocratie.

L'abbé L. M***.

QUESTION HONGROISE.



1er Article. — Préliminaires.

I.

La guerre est allumée sur les rives du Danube. Il se peut qu'elle soit promptement étouffée ; il se peut qu'elle dure assez longtemps pour troubler, à la fin, le repos de l'Occident.

Quels sont les motifs de cette guerre ? C'est ce que bien peu de gens ont pris la peine d'examiner. La question vaut cependant la peine qu'on l'étudie. Mais, au lieu de la juger avec lumière et impartialité, la plupart l'ont appréciée suivant leurs passions politiques. Il y en a qui, parce qu'ils se disent démocrates, ont cru, sans autre motif, qu'il était de leur devoir de sympathiser avec les Hongrois, auxquels on donne communément le nom d'insurgés. D'autres, qui s'appellent conservateurs, se croient forcés, de leur côté, de condamner les Hongrois, par la même raison que les premiers les soutiennent.

Pourquoi donc faire de cette question étrangère une question de passion ? Pourquoi se refuser à la discuter froidement ?

Rechercher impartialement les causes de ce conflit, les exposer avec clarté au profit de ceux qui font quelque cas de la justice et du sens commun, tel est le but que nous nous proposons.

Quelques mots, d'abord, sur l'histoire de la Hongrie.

La fondation du royaume de Hongrie remonte aux premières années du onzième siècle, à l'époque où saint Étienne (1002) établit, avec le concours de la Diète, formée de tous les guerriers de l'armée hongroise, les institutions qui devaient régir le pays. Les Hongrois ou Maggyars formèrent dès-lors, avec les nations qui habitaient le pays avant eux, un seul peuple, qui prit le nom générique de la race dominante.

La royauté était élective, mais elle se perpétua dans certaines mai-

sons. Après les Arpadiens, issus des plus anciens chefs de la nation, vinrent les princes de la famille française d'Anjou. Ceux-ci gouvernèrent avec gloire, et le second de ses princes, Louis Ier, porte dans l'histoire nationale le surnom de Grand. Plus tard, les invasions des Turcs eurent pour effet de rapprocher la Hongrie de la Pologne. Les Hongrois offrirent la couronne aux Jagellons, pour se faire d'eux des alliés sûrs. L'expérience les ramena vers des rois d'origine nationale, et l'un de ces derniers princes, Mathias Corvin, répandit sur le pays une gloire immortelle.

Le fait dominant dans la longue période que nous analysons si brièvement, c'est la lutte que la Hongrie soutint contre l'invasion musulmane.

Mahomet II, le conquérant de Constantinople, dit ce mot qui explique le fanatisme de ses soldats : « Il ne doit y avoir qu'un maître sur la terre, comme il n'y a qu'un Dieu dans le ciel. » Les propagateurs armés de l'islamisme rencontrèrent aux portes de l'Europe deux ennemis qui leur fermèrent notre continent : la Hongrie et la Pologne. La Pologne eut principalement à refouler les Tatars. La mission de la Hongrie fut de repousser les Turcs, et son action était plus décisive, car les Turcs ne parcouraient pas seulement en pillards les pays qu'ils attaquaient, ils tâchaient d'y fonder leur domination. La cause que les Hongrois défendirent avec tant de dévouement et d'héroïsme était celle du monde, et c'était avec raison que leurs ambassadeurs, réclamant les secours du roi de France Charles VII, lui disaient : *Nous sommes la muraille de la maison chrétienne !* Encore aujourd'hui les traces de ces luttes gigantesques se retrouvent dans les plaines de la Hongrie presque à chaque pas.

Épuisés par la guerre, les Hongrois cherchèrent leur salut dans l'alliance de l'Autriche. La diète, en 1526, donna la couronne de saint Étienne à Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint et roi des Romains. En remettant le sceptre aux mains de ce prince, les Hongrois stipulèrent que leur indépendance et leur liberté serait sauvegardée. Les affaires de la Hongrie ne devaient être confiées qu'à des Hongrois, et la Constitution hongroise devait toujours être en vigueur. La langue hongroise restait la langue politique du pays. Enfin, il était reconnu par le nouveau souverain que la Hongrie ne renonçait nullement à son autonomie, à l'existence indépendante qu'elle avait conservée cinq siècles durant. Elle avait le même souverain que l'Autriche, rien de plus ; et, à la mort de ce souverain, la Hongrie avait le droit de remettre la couronne à tel prince qu'il lui plairait d'élire.

Telles furent les conditions auxquelles Ferdinand d'Autriche reçut

le pouvoir royal. Les lois hongroises en font foi. Il était bien entendu qu'il n'y avait pas suprématie de l'Autriche sur la Hongrie, mais bien deux couronnes indépendantes l'une de l'autre, placées sur une même tête.

L'indépendance de la Hongrie était si bien constatée, que les successeurs de Ferdinand ne régnèrent sur ce pays qu'en vertu de leur élection. Ils héritaient du pouvoir, en Autriche, par le fait seul de la mort de leur prédécesseur ; mais ils ne devenaient rois de Hongrie que quand la diète de Presbourg leur avait donné la couronne, quand, au sein de cette diète, ils avaient juré fidélité à la Constitution du royaume.

La royauté fut élective jusqu'en 1687. Alors les États décrétèrent que le trône serait héréditaire dans la maison de Hapsbourg, et, en 1723, cette disposition s'étendit, en faveur de Marie-Thérèse, à la descendance féminine de l'empereur Charles VI. Mais il faut bien remarquer que cette pragmatique-sanction ne fit pas autre chose qu'assurer la couronne à une dynastie ; elle n'infirma nullement l'indépendance du royaume.

Les lois qui consacraient cette indépendance furent, au contraire, confirmées par d'autres qui suivirent la pragmatique-sanction. En 1790, Léopold II reconnut que la Hongrie était « un pays libre et indépendant dans tout son système de législation et de gouvernement; qu'elle n'était subordonnée à aucun autre peuple ou à aucun autre état, mais qu'elle aurait toujours sa propre existence et sa propre Constitution, et serait par conséquent gouvernée par des rois couronnés d'après ses lois et coutumes nationales. » De là vient que le souverain qui prenait en Autriche le titre d'empereur, portait en Hongrie celui de roi.

La situation de la Hongrie vis-à-vis de l'Autriche ne peut être plus clairement définie. Voilà le droit.

Le fait a-t-il toujours été conforme au droit?

Non, et c'est cette violation du droit qui a amené le conflit actuel.

Les empereurs, dès qu'ils ont été en possession de la couronne de Hongrie, n'ont pas tardé à trouver incommodes les entraves que la Constitution hongroise mettait à leur puissance. Ils avaient à compter avec un parlement, avec un peuple qui avait l'habitude des délibérations politiques. Le but fut donc de briser les traditions nationales de ce peuple, et de le gouverner suivant le système qui servait à administrer les états héréditaires d'Autriche.

La Hongrie protesta et prit les armes pour sauver son indépendance. Au dix-septième siècle, elle déclara cinq fois la guerre à l'Autriche,

et cinq fois arracha aux empereurs la sanction de la Constitution nationale.

Dans les rares instants où une politique loyale inspira le cabinet de Vienne, les Hongrois oublièrent la conduite de leurs souverains et prodiguèrent leur sang pour eux. Qui ne sait avec quel chevaleresque enthousiasme ils embrassèrent la cause perdue de Marie-Thérèse?

Ces exemples auraient dû, ce semble, éclairer les empereurs; mais les traditions de l'Autriche se perpétuèrent. François, qui avait reçu des preuves non équivoques de la fidélité des Hongrois dans les guerres de Napoléon, continua l'œuvre de ses prédécesseurs, et la même pensée animait encore les conseillers de Ferdinand, quand survint, en mars 1848, la révolution de Vienne.

II.

On sait que cette révolution eut pour résultat de convertir l'empire absolu d'Autriche en monarchie constitutionnelle. Une vie nouvelle semblait inoculée à l'empire. Tous les peuples qui le composent, heureux des satisfactions données à leur esprit national et à leurs tendances libérales, se rallièrent franchement au trône de Ferdinand Ier. Les adhésions les plus sincères et les plus énergiques furent adressées au monarque constitutionnel qui inaugurait le règne de la liberté.

Malheureusement pour tous, le vieil esprit autrichien survécut à M. de Metternich. Les disciples de cet homme d'état ne comprirent pas qu'une politique nouvelle pouvait seule convenir à un État nouveau. Chargés de la direction des affaires publiques, ils furent inhabiles à administrer, du moment qu'il leur fallut prendre une autre base que celle de l'unité gouvernementale. Cette unité factice, au moyen de laquelle M. de Metternich croyait contenir toute la monarchie, n'était plus possible, du moment que l'empereur avait reconnu les droits des nationalités. Il ne s'agissait plus par conséquent de soumettre administrativement les races diverses de l'empire à l'élément germanique; il fallait rompre avec le passé, et consolider l'alliance que ces races voulaient contracter avec l'Autriche, en les attachant à la dynastie par une communauté d'intérêts aussi bien que par une administration loyale et juste. Là était l'avenir de l'Autriche : rajeuni et vivifié, l'empire croissait en force et en puissance.

Revenue du moment de stupeur que lui avait causée la révolution, la cour impériale ne tarda pas à contester aux peuples les droits qu'elle venait de leur concéder. Les peuples furent d'autant plus froissés et s'irritèrent d'autant plus, qu'ils s'étaient plus sincèrement rap-

prochés du souverain : de là les bombardements de Cracovie et de Prague. En Hongrie, la chose eut une bien autre importance.

La révolution de mars trouva les patriotes Hongrois réunis en diète à Presbourg. Ceux-ci en profitèrent, non pour conquérir, comme leurs frères d'Autriche, la liberté, qu'ils possédaient déjà; mais pour la consolider. L'empereur-roi accorda à la Hongrie un ministère responsable et un gouvernement parlementaire. En même temps les derniers vestiges de féodalité disparurent : l'égalité civile et politique fut proclamée; les terres cultivées par les paysans tenanciers leur furent concédées, avec promesse d'indemnité aux possesseurs. Adoptées à l'unanimité par les deux chambres législatives qui composaient la Diète, ces lois, qui ouvraient au pays une nouvelle ère, furent sanctionnées par l'empereur-roi, le 11 avril, au sein même du parlement. Jamais révolution ne s'était accomplie avec plus d'ordre et de régularité.

Mais les traditions suivies par les ministres autrichiens ne leur permirent pas d'accepter la situation nouvelle faite à la Hongrie. Ils ne considérèrent les concessions que comme temporaires. Laisser la Hongrie s'administrer elle-même, c'était, suivant eux, renoncer à la possession du trône. Ils crurent que l'intérêt de la monarchie était de rétablir sur ce pays l'antique suprématie officielle, dût la majesté royale souffrir de la violation de la parole donnée. On décida à Vienne que la Hongrie perdrait les libertés qui lui avaient été récemment reconnues.

L'Autriche ne l'attaqua pas directement, mais elle lui suscita une ennemie : elle arma contre elle une Vendée.

La Croatie forme l'extrémité sud-ouest de la Hongrie. C'est une province d'environ un million d'habitants, qui a joui toujours de certains priviléges que lui accordèrent les rois nationaux de la Hongrie. Entre autres prérogatives, les citoyens de la Croatie ne payaient que la moitié de l'impôt exigé des Hongrois, et ils avaient le droit de remplir en Hongrie tous les emplois publics, tandis que les Hongrois ne pouvaient revendiquer en Croatie aucune fonction. On voit que les Croates ne se trouvaient nullement dans une position désavantageuse à l'égard des Hongrois.

L'organisation militaire particulière à la Croatie permet au gouvernement autrichien d'y exercer une influence souveraine, en même temps que ses priviléges politiques y ont entretenu un très vif esprit national. Ce fut à la Croatie que l'Autriche s'adressa pour désarmer la Hongrie. Les régiments-frontières, toujours armés, se préparèrent à envahir le sol hongrois, sous la conduite du ban, Joseph Jellachich, que l'Autriche venait de mettre à la tête de l'administration du pays.

Le ban déclara le ministère hongrois institué par la parole royale, rebelle et traître à la couronne, et annonça qu'à la tête de son armée fidèle, il allait délivrer la Hongrie du joug des factieux. Son rôle, on le voit, lui avait été tracé par l'Autriche, laquelle devait affecter dans ce conflit une neutralité hypocrite.

Cette invasion austro-croate ne pouvait être légitimée par aucune cause juste. Les Hongrois, instruits de l'agitation de la Croatie, essayèrent deux fois de la calmer en provoquant des explications, en invitant les Croates à faire connaître leurs griefs contre un pays qui avait toujours respecté leurs droits. D'ailleurs, les Croates eussent-ils eu contre la Hongrie des ressentiments, pourquoi l'envahissaient-ils dans le but avoué de renverser son gouvernement et de restaurer le pouvoir impérial? Il leur suffisait de se déclarer indépendants de la Hongrie, et de reconnaître l'autorité de Vienne. Leur agression contre les Hongrois, au bénéfice de la puissance autrichienne, était évidemment un fait autrichien.

Il faudrait entrer dans trop de détails pour montrer quelle fut la tactique du gouvernement impérial, tantôt comblant Jellachich d'honneurs, pour l'encourager à l'œuvre, tantôt le désavouant publiquement, en l'applaudissant tout bas, pour garder quelque apparence de neutralité à l'égard des Hongrois. Il suffit de dire que le ban, au mépris des ordres officiels qu'il recevait, envahit le 11 septembre la Hongrie, car il savait que sa désobéissance serait approuvée par la cour. La guerre injuste qu'il déclarait aux Hongrois coïncidait avec une révolte de la population serbe qui occupe le sud de la Hongrie, et que l'Autriche avait armée contre le gouvernement hongrois.

Jellachich est battu par les Hongrois en avant de Pesth. Sa défaite le force à se réfugier en Autriche. Il arrive sous les murs de Vienne au moment où les habitants, indignés de la trahison du gouvernement, s'opposaient au départ des troupes impériales pour la Hongrie. Les troupes de Jellachich, réunies à celles de Windischgrætz, comprimèrent la révolution de Vienne, à laquelle l'assemblée constituante autrichienne ne cessa de présider.

La chute de Vienne détermina la Cour à lever le masque. Elle renonça au rôle hypocrite dans lequel elle s'était renfermée, et attaqua ouvertement la Hongrie, dont les forces n'étaient pas encore organisées. Les armées autrichiennes arrivèrent sans coup férir à Pesth, capitale du pays. Mais là devaient se borner leurs succès. Puisant dans son désespoir un courage surhumain, le peuple hongrois se leva en masse, et leurs armées improvisées, conduites par des généraux habiles, reprirent rapidement l'offensive. Vaincue et humiliée, l'Au-

triche a appelé les Russes à son aide. Les Russes sont maintenant au cœur de l'Europe.

Ce n'est pas assez qu'une dynastie ait violé ses serments, qu'elle ait provoqué entre ses sujets une guerre fratricide, il faut encore qu'elle ouvre notre continent aux barbares. Qui oserait blâmer les Hongrois de l'avoir déclarée déchue à jamais du trône ?

On ne comprend pas assez la portée de l'intervention russe en Hongrie. Il y a des gens qui ne voient pas sans regret la Russie combattre ce qu'ils nomment une insurrection. Ils veulent l'ordre, disent-ils. Et qui ne le veut pas? Seulement il faut savoir le trouver là où il est, et le défendre avec intelligence.

Les Hongrois ont fondé chez eux l'ordre et la liberté. L'initiative de la Diète a résolu les problèmes sociaux; aussi n'y a-t-il là ni guerre de classes, ni insurrection contre le droit. Il y a seulement un peuple qui défend sa constitution, ses lois, sous l'impulsion de son gouvernement légitime, contre une invasion étrangère. Aussi la plus grande régularité n'a-t-elle cessé de présider à la défense du territoire national. Les mesures révolutionnaires, les exactions, les exécutions, ce sont les Autrichiens qui les commettent.

Il y a guerre entre l'Autriche et la Hongrie, entre deux états, nous le répétons, légalement indépendants l'un de l'autre, et dont l'un veut dominer l'autre. C'est une guerre entre l'empereur d'Autriche et le roi de Hongrie; un attentat contre une des plus vieilles couronnes de l'Europe, contre la société elle-même. Ceux qui veulent l'ordre, et qui ne peuvent l'aimer qu'à la condition de respecter le droit, comprennent-ils tout ce qu'il y a de dangereux à laisser la Russie mettre le poids de son épée dans les conflits qui surgissent au sein du continent, tout ce qu'aurait de grave la chute d'un état dont l'indépendance est consacrée depuis dix siècles? Si l'on admet ce précédent funeste, sur quelles bases solides reposeront les gouvernements actuels, monarchie ou république, peu importe le nom qu'ils portent? L'empereur Nicolas, qui intervient en Hongrie sous prétexte de combattre l'anarchie, qui n'existe pas, apporte dans l'équilibre européen la perturbation; c'est un autocrate subversif. Le droit, l'ordre, sont dans le camp de ceux qu'il vient attaquer. G***



LE SAINT SÉPULCRE.

Nous nous proposons d'entretenir bientôt et fréquemment nos lecteurs de la Terre-Sainte, de son état actuel et des vœux que nous formons pour elle. L'année dernière un prêtre, qui nous est associé, M. l'abbé Brullon, est allé faire le pèlerinage de Jérusalem, si cher à nos aïeux ; il a médité sur ces ruines augustes, il a écouté les voix mystérieuses qui en sortent pour les cœurs attentifs; le Saint-Sépulcre a surtout saisi son âme d'une émotion profonde qu'il a décrite sur les lieux mêmes et dont il nous a communiqué l'expression. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur transmettant ces pages pleines de foi, écrites au Calvaire et toutes imprégnées des grâces et des lumières que le chrétien y reçoit. Elles seront un enseignement pour tous, et comme la préface de ce que nous voulons dire sur Jérusalem et sur la Palestine.

Au Calvaire, le 16 juillet 1848.

Le vendredi 14 juillet, jour anniversaire de l'entrée des Croisés à Jérusalem, moi aussi à la même heure je pus entrer au saint tombeau. Tout chrétien qui a ce bonheur, doit noter ce jour comme un des plus mémorables de sa vie. On cherche avec empressement sur les lèvres de quiconque a visité ce très auguste lieu, l'expression de ce que dut éprouver son cœur. Sans doute, avant tout, chacun, selon la grâce qui lui a été donnée, est véritablemeut saisi du souvenir de la passion du Sauveur. Inévitablement le cœur du chrétien se sent profondément ému en pensant qu'il est sur le lieu même où coula le sang qui l'a racheté, qu'ici même Jésus au milieu de ses douleurs l'a entrevu distinctement dans sa prescience divine, parmi ceux qui devaient avoir neu part spéciale aux mérites de sa mort, le chrétien sait qu'il touche de ses mains les plus célèbres témoignages de la malice infinie de ses fautes et de l'amour infini de son Dieu! Celui qui dans ce lieu ne sentirait pas mieux et n'aimerait pas mieux Jésus-Christ, devrait vraiment craindre pour son salut. Je m'étais approché dans un profond recueillement, sans me préocuper d'une pensée plutôt que d'une autre, laissant à Dieu le soin de me mettre dans l'âme ce qu'il jugerait plus utile. Aussi, bientôt me trouvai-je dans un vague saisissement comme si j'eusse été dans un autre monde; je suivis aux principales stations la procession quotidienne qui s'y fait par les frères mineurs, je pris part à toutes les prières, je demeurai à genoux longtemps après eux et j'accomplis tout le reste dans la même disposition. La cloche de la nuit m'appela à ma-

tines toujours semblablement disposé. Puis quand tout fut fini pour mes religieux, je m'en allai, attiré par les chants des autres communions, écouter sous la sombre voûte ce qu'étaient ces étranges voix. A coup sûr ce n'est pas seulement le semblant d'un autre monde, c'est bien une réalité pour le catholique romain qui n'a jamais vu que la vie normale de son église. Placé sur le lieu même qui fut le théâtre des combats et des triomphes de l'homme Dieu, au foyer d'où jaillit la lumière et la surnaturelle puissance qui changea l'univers, à ce point du monde inondé des bénédictions divines, sanctifié et consacré comme pour être le trône terrestre de celui qu'il adore, à *Jérusalem*, le prêtre pèlerin ne peut entrer au tombeau que par la permission d'un soldat musulman, cet infidèle que la foi oblige à croire esclave du démon, qui a insolemment placé sa tente sous le portique sacré, et tient à sa discrétion les verroux des portes de fer qui viennent de se fermer sur le chrétien. Au milieu de la nuit, une troupe de prêtres, restes dégénérés et pervers d'une église assise dans la mort, occupent le plus auguste des sanctuaires, et profèrent le blasphème dans l'expression des louanges mêmes qu'ils prétendent adresser à Dieu. Leurs chants ressemblent aux lamentations funèbres, leurs cérémonies à un drame lugubre. Ils prononcent des paroles de piété et d'amour, et tout en eux annonce que l'esprit de piété et d'amour gémit de la perversion de leur cœur qu'il ne fait plus battre. Et puis il est au milieu du plus ancien édifice du christianisme. Ces voûtes ont retenti des plus fameux événements des quinze siècles qui viennent de s'écouler. Édifice tout à la fois magnifique et hideux, d'une structure sans modèle et étrangement irrégulière, dans lequel les autels et les instruments sacrés du culte sont placés, combinés pêle-mêle, et s'offrent sous un même coup d'œil avec les objets et les retraites de la vie ordinaire. Temple le plus saint et le plus souillé, le plus édifiant et le plus scandaleux, le plus vénéré et le moins respecté. Centre et principe d'unité, foyer et théâtre de divisions ; moyen d'union et de concorde, motif de haine et d'animosités perpétuelles et sanglantes. Voilà ce qui s'offrait à moi, voilà où je me trouvais à deux heures du matin, dans cette nuit que je n'oublierai jamais. Profondément frappé, ce vague saisissement, où était demeurée mon âme, disparut pour faire place à des réflexions que je crois justes et importantes à méditer. Il me sembla d'abord que tous ceux qui avaient parlé de ce sanctuaire, avaient été loin de le comprendre complétement, et n'en n'avaient eu que des idées bien superficielles. Je sentais la basilique du Saint-Sépulcre comme nous sentions Rome les premiers jours de notre arrivée. Tout ce que j'avais lu jusqu'à présent ne me donnait que des dates, la mesure des pierres et l'expression de

quelques bons sentiments de piété, quelques aperçus philosophiques, justes sans doute mais extrêmement vulgaires, malgré le brillant de leur forme. Pour moi il me semblait que ce lieu devait éveiller tout un monde d'idées bien autrement élevées.

J'arrivai immédiatement et sans l'avoir recherché à la confirmation de deux idées fondamentales dans nos doctrines.

Ce temple tel que je viens de l'esquisser et tel qu'il est, me parut être un symbole parfait de l'Église à notre époque, où, si l'on veut, de l'état actuel du christianisme tel qu'il existe aujourd'hui pris dans son ensemble. Ainsi d'une part, mystérieuse existence du Christ dans l'Église, habituellement faible, déchirée, pleine de scandales, et semblant de nos jours être réduite à la stagnation et à l'impuissance; de l'autre, dans ce temple, inexplicable confusion d'éléments, captivité, schismes, scandales, mouvement rétrograde de la part de ceux qui possèdent la vérité, du reste, conservation miraculeuse au milieu de tous les bouleversements : donc similitude frappante. Secondement il est sensible pour quiconque touche ce lieu, qu'il est privilégié de Dieu et attend une transformation; on sent qu'il ne doit pas rester ainsi. Il y a là une réunion d'éléments qui sont comme les substances premières du monde social, éléments inaliénables dans l'état où ils se trouvent, éléments qui se repoussent et qui n'ont jamais pu ni s'exclure, ni se détruire : Turcs et Arabes, race typique, représentant la partie de l'humanité qui n'a pas été atteinte par le christianisme. Grecs, héritiers de la gloire du monde antique et profanateurs des plus belles gloires comme des faveurs les plus signalées du christianisme. Dieu la conserve cette race, avec le germe de ses nobles qualités naturelles, qui peuvent devenir encore la base d'une grâce excellente. Moines catholiques, qui sont solides et inébranlables, mais maintenant immobiles comme des blocs de granit qui doivent délimiter le nouvel édifice et lui servir de base. Juifs enfin, indestructibles héritiers des promesses, et que le ciel continue de punir ici d'une manière plus cruelle que partout ailleurs.

Tout cet ensemble fait donc de Jérusalem, ville typique, un véritable chaos (1), dont les éléments se heurtent et sont en travail, sans qu'on aperçoive possibilité de les harmoniser et de leur donner la vie à moins de les transformer dans le pur et unique christianisme. Alors tout désordre matériel et moral disparaîtrait; ce qui était cause de laideur deviendrait principe de beauté, et l'église du Saint-Sépulchre s'é-

(1) Et ceci est encore fortifié par la considération de sa situation politique parfaitement en harmonie avec la situation religieuse.

lèverait radieuse de puissance et de gloire. De plus, tous sentent que les plus grands obstacles à ce changement sont tombés et qu'il doit nécessairement arriver bientôt. Image du monde, prophétie vivante d'une transformation des éléments sociaux qui se heurtent, Jérusalem, et surtout le saint sépulcre, annoncent cette transformation qui doit s'opérer par l'action du christianisme, prenant de nouvelles forces et faisant jaillir de ses divines profondeurs, non pas de nouvelles lumières, mais de nouveaux éclats de sa lumière éternelle.

Ces considérations qui se succédaient rapidement dans ma pensée me confirmaient donc dans l'idée d'une similitude entre la première formation de l'univers et sa restauration surnaturelle. Chaque époque de la création est une préparation à la suivante, qui se détermine par un développement de lumière victorieuse des ténèbres. Ainsi croyons-nous à des séries dans la vie du christianisme, qui grandira tout en restant identique, et ne vaincra qu'en développant sa lumière.

Le cours de mes réflexions et les choses que je palpais me conduisaient en face du Christ personnellement considéré, et considéré vivant dans l'Église. Tout me semblait petit, restreint, contradictoire et sans vie, si l'on ne se plaçait à cette hauteur. Je sentais combien il fallait de pureté d'âme et de dégagement de toutes choses pour arriver à cette hauteur. Je sentais aussi que le prêtre catholique, héritier et défenseur né de la vérité, nourri du sang d'un Dieu, peut seul être l'initiateur de la vraie science. Je portais dans mon sein, à l'heure même, la preuve brûlante, que sans l'initiation à de hautes doctrines, il n'y a pas de sentiment supérieur, puisque des hommes très-remarquables n'avaient vu que des choses restreintes sur ce lieu célèbre, en comparaison de celles que dans ma petitesse j'apercevais clairement. Le père de Géramb, a senti, jugé, écrit comme un trappiste rempli de ferveur qui vient au saint Tombeau faire amende honorable pour les crimes de son siècle. Aussi son livre, bien écrit d'ailleurs, est-il plein de chaleur et d'onction, et ce qu'il a pensé et senti, doit-il l'être avant tout par le chrétien qui a la foi. Chateaubriand, Lamartine, ont écrit comme des poètes, comme d'excellents peintres que le goût du beau et le sentiment du vrai firent arriver jusqu'au sentiment chrétien. D'autres avant eux ou après eux ont fait de la critique et des descriptions historiques, archéologiques, géographiques, auxquelles se sont jointes parfois quelques apparences philosophiques. Mais par delà la poésie, la géographie, l'archéologie, l'histoire, la philosophie rationelle, il y a une science qui les enveloppe, les domine et les illumine toutes : c'est une haute philosophie catholique. Et ce vaste champ qui s'offre ici

à ses spéculations, je ne sache pas qu'on l'ait encore beaucoup exploré. C'est cependant la tendance et le besoin de l'époque, c'est vers cette science que tous les regards se tournent, pour fixer un terme au prodigieux mouvement qui s'opère, et résoudre les grandes questions qui s'agitent.

Ceci ne me fit pas négliger le devoir de la prière. J'y étais conduit par ces réflexions mêmes, et d'ailleurs, si je n'eusse prié, j'aurais été en contradiction avec moi-même. J'employai au contraire un très-long temps à la prière. Sorti ce matin, 16, de l'église du Saint-Sépulcre, j'y ai passé deux nuits et presque deux jours entiers : c'est le seul lieu que j'aie encore vu à Jérusalem. J'ai offert le saint sacrifice une fois sur le Calvaire et une fois au saint tombeau ; j'ai visité seul, et plusieurs fois avec les Frères, tous les lieux de la Passion renfermés dans le temple, et partout j'ai prié de toute mon âme et de toutes mes forces pour l'Église, la France et les peuples qui cherchent à se régénérer, pour notre Œuvre et ses membres, et selon les intentions de tous ceux qui se sont recommandés à mon suffrage aux saints lieux. Je ne crois pas avoir oublié personne. Je continuerai d'agir ainsi et d'employer le mieux possible tous mes instants, car je sens que ce serait un grand malheur et une grande faute de ne pas profiter d'une grâce si rare et si précieuse. Que la Vierge douloureuse veuille bien me diriger sur les traces du Sauveur et mettre dans mon âme les sentiments qu'elle sait devoir lui plaire ; que j'emporte d'ici plus de foi, d'espérance et d'amour, une grande ardeur et une grande force pour travailler efficacement à l'Œuvre divine.

L'abbé C. B. Brullon.

UN MOT SUR LE CORRESPONDANT.

Le *Correspondant,* ainsi qu'on l'a pu voir dans le quatrième numéro de notre Revue, avait, de tous les organes de la presse dite religieuse, attaqué le plus violemment le projet de loi sur l'enseignement, présenté par M. de Falloux, et appuyé par M. de Montalembert. Il avait porté, contre cet acte de ses amis, des accusations sévères ; il y trouvait, avec justice, une trahison des principes solennellement proclamés comme absolus par les fauteurs du projet ; il y voyait une haute imprudence, qui donnait lieu de dire que les catholiques repoussent la liberté, lorsqu'ils peuvent avoir leur part du monopole. Le *Cor-*

respondant a cru devoir, dans son numéro du 15 juillet, adoucir ou plutôt expliquer son accusation d'abord si franche et si explicite. A travers les ombres, dont on cherche toujours à voiler une retraite, et qui se reflètent dans l'article embarrassé du *Correspondant*, si peu semblable à l'article net et précis du numéro précédent, voici ce que nous avons pu comprendre.

Tant que les catholiques sont dans l'opposition, ils peuvent poser des principes absolus, en tirer logiquement des conséquences inflexibles et se placer ainsi dans la justice ; mais une fois qu'ils sont au pouvoir, il est tout naturel que, semblables à leurs devanciers de l'opposition sous la branche aînée, de l'opposition sous Louis-Philippe, ils abdiquent ces principes, courbent la tête devant l'idole gouvernementale, et brûlent en holocauste, sur son autel, les doctrines auxquelles ils avaient consacré leur vie.

Parlant de l'opposition de 1830, le *Correspondant* s'exprime ainsi : « Quelles concessions le besoin spécieux de transiger avec les hommes n'a-t-il pas arrachées à M. Guizot et à ses amis ? » Parlant ensuite des catholiques arrivés au pouvoir, il écrit ces paroles : « Les catholiques ont à leur tour passé brusquement de la théorie à la pratique, de la critique à l'exécution ; qu'il leur arrive ce qu'ont éprouvé les hommes de 1830, et qu'éclairés par l'expérience, ils rendent plus de justice aux efforts de ceux qui, avant eux, ont éprouvé l'embarras des affaires et des hommes, cette disposition *est digne de leur intelligence et de leur équité.* » Seulement, M. le rédacteur en chef du *Correspondant*, car il a voulu qu'on le voie lui-même derrière un transparent anonyme, trouve que ces catholiques vont un peu trop vite, et qu'ils pouvaient exiger davantage.

Or, nous le demandons, sont-ce là des principes dignes d'une grande et noble politique ? Veut-on nous donner pour des modèles ces hommes qui se sont appelés eux-mêmes des comédiens de 15 ans et qui porteront au front la tache indélébile *du cynisme des apostasies?* Non, des hommes convaincus, qui ont soutenu une cause, la basant sur des principes déclarés par eux inflexibles, des hommes qui ont attaqué le gouvernement de l'État, dans l'éducation, comme attentatoire à leur foi, comme la destruction de leurs croyances religieuses, ne peuvent, sans renier ces principes, en provoquer honteusement la négation complète. Quand la sincérité, quand la fidélité pratique à des convictions seraient bannies du cœur de tous les hommes de parti, quand la trahison, le scepticisme politique seraient pour tous la suprême sagesse, on devrait retrouver cette sincérité, cette bonne foi, dans les cœurs et sur les lèvres de tous les catholiques.

Le *Correspondant* termine son article par une page que nous croyons à notre adresse, bien que le rédacteur ait encore ici voilé sa pensée et dissimulé notre nom. Ne voyant, en effet, personne dans la presse dite religieuse, qui soutienne avec nous l'alliance du catholicisme avec la démocratie, et qui ait parlé de l'article du *Correspondant*, nous devons prendre pour nous les paroles qu'on va lire : « Quant à ceux qui voudraient tirer de ce dissentiment des conclusions autres que celles qui en découlent naturellement, s'ils nous considèrent, dans leur extrême bienveillance, comme des auxiliaires même momentanés, *nous devons les prévenir qu'ils s'exposent à commettre une erreur considérable*. Nous savons qu'un des caractères de ce temps, c'est que le catholicisme se trouve partout à une extrême dose, même parmi ceux dont l'opinion a des conséquences directement anarchiques; *mais de là à ce qu'on admette qu'il existe un catholicisme démocratique, qui serait le vrai, c'est là une question jugée encore plus par les faits que par les hommes, et nous croyons qu'après la chute de l'Ère nouvelle il n'est plus permis de revenir sur cette irrévocable sentence.* »

Puis, après avoir condamné, ou plutôt spirituellement plaisanté ces pauvres prêtres qui, dans les commotions de 1848, se jetaient dans les assemblées populaires pour les diriger et les calmer, alors que tous ceux qui parlent si haut maintenant, tremblaient, se cachaient, ou affectaient des sentiments démocratiques qu'ils ont repoussés depuis comme on rejette une blouse dont on s'est déguisé au jour du danger, le *Correspondant* poursuit et achève : « Le catholicisme démocratique est non seulement *un non-sens*, c'est de plus en ce moment *un anachronisme;* il ne se produirait pas au grand jour s'il avait le moins du monde conscience *de sa propre inanité.* »

Mais où donc le *Correspondant* a-t-il vu que nous le regardions comme un de nos auxiliaires même momentanés? Pouvions-nous avoir cette illusion, nous qui avons lu ce qu'il a dit de l'*Ère nouvelle* à sa chûte? Nous le savons, nous l'avons dit dans cet article même, auquel le *Correspondant* nous semble faire allusion : le *Correspondant* et ses confrères de la presse, dite religieuse, repoussent nos principes politiques, condamnent la démocratie, et par conséquent ne peuvent être sincèrement avec nous sur rien, dans cet immense ordre de choses. Nous avons cité ses propres paroles, il est vrai, nous avons constaté le dissentiment profond de nos adversaires sur une question capitale, mais nous avons seulement voulu signaler comment, en repoussant tous la démocratie, les uns sont logiquement conduits à renier la liberté d'enseignement, jadis défendue par eux, tandis que les autres

sont nécessairement réduits à réclamer en vain cette liberté, dont ils ont coupé la racine.

Le *Correspondant* arrive ensuite à ce *catholicisme démocratique* qu'il nous accuse de soutenir, et dont il célèbre les funérailles avec un accent de triomphe et de superbe dédain. Nous réclamons d'abord contre cette expression : *Catholicisme démocratique*, qui n'est jamais sortie de notre plume. Nous ne connaissons qu'un seul catholicisme, c'est le catholicisme formant une religion, reposant sur des dogmes absolus, sur des professions de foi que tous ses membres doivent souscrire, et ne pouvant faire entrer dans son essence éternelle, pas plus qu'attacher à son nom, dans le temps, les signes des choses qui demeurent en dehors de sa foi rigoureuse. Nous croyons seulement que la démocratie est la vérité politique; que l'avènement de cette vérité, réalisée dans les faits, s'avance tous les jours; qu'elle envahira bientôt le monde dans son flot montant toujours et renversant toutes les digues. Nous croyons que cette vérité politique, bien qu'elle ne soit pas renfermée dans nos définitions de foi, découle cependant de la vérité religieuse, qu'elle sort de ses entrailles, qu'elle demande à contracter avec elle une alliance qui doit pacifier et féconder le monde. Nous croyons ce que tous les journaux religieux ont loué dans l'oraison funèbre d'O'Connel, prononcée par le P. Ventura, depuis chargé d'opprobres pour être resté fidèle à provoquer cette alliance du catholicisme et de la démocratie. Cette alliance, vous n'en voulez pas. Vous voulez briser avec le mouvement populaire, vous mettre à l'encontre de toutes les aspirations de l'époque, aller redemander aux rois, aux dynasties, même au czar de Russie, leur protection pour une Église qu'ils ont persécutée, enchaînée, livrée à la dérision; vous transportez l'autel sous la tente du despotisme; et, nous reprochant de faire alliance avec la démocratie, vous faites alliance avec l'absolutisme. Eh bien! nous vous disons que vous vous trompez, que vous trahissez les intérêts de l'Église et des peuples, et que vous préparez à l'avenir les plus effroyables catastrophes. Vous nous répondez que notre conviction est *un non-sens, un anachronisme, une inanitié*. Le temps et les événements se chargeront de la réponse; plaise à Dieu qu'elle ne soit pas écrite avec du sang, car c'est à des conflits violents que la réaction pousse les peuples, et nous qui rejettons la violence de quelque part qu'elle arrive, c'est à l'alliance dans la liberté que nous les convions, au nom de celui qui est venu nous apporter l'affranchissement et la paix.

L'abbé P. Chantôme.

AFFAIRES D'ITALIE.

Correspondance particulière.

On sait l'explosion de cris haineux par laquelle la presse qui s'intitule *religieuse,* et qui s'érige en concile, a accueilli les lettres du P. Ventura. Après avoir compromis le catholicisme en Italie, cette presse n'a pas assez d'inventions et de calomnies contre les hommes éminents dont les écrits et les actes sont une éclatante condamnation de la pensée qui l'inspire. *L'Univers* a dépassé, à l'égard du P. Ventura, les limites mêmes de l'odieux. Jamais un prêtre illustre n'eût été traité par les ennemis du catholicisme, comme le P. Ventura l'a été par des écrivains qui se disent *religieux.*

L'Univers nie les déplorables résultats qu'a produits en Italie l'expédition de Rome. Ce n'est pas la première fois que ce journal prend le contre-pied de la vérité, dans une question dont il ne sait pas le premier mot. Nous voulons simplement aujourd'hui citer le fragment d'une lettre que nous communique un de nos amis ; cette lettre est écrite de Turin, non par un exalté, mais par un des hommes considérables du parti conservateur :

« ...... Que vous dire de la position romaine ? Croyez-vous que les conseillers de Pie IX cherchent à fermer la plaie de la révolution ? Hélas ! les députations envoyées des provinces, composées des hommes les plus recommandables, ne sont pas reçues à Gaëte. Elles ne peuvent parvenir jusqu'au Pape : elles reviennent abreuvées d'humiliations, et traitées comme des troupes de bandits par la police napolitaine... Tout cela est la destruction du catholicisme en Italie. Jamais Luther ni Calvin n'ont produit de pareils résultats. Ce ne sont plus seulement les gens *instruits* qui se séparent, ce sont les masses... Les canons des quatre puissances dominent Rome et l'Italie, mais l'ascendant moral du pouvoir pontifical est perdu. Rome pillée, assassinée par les gens de Mazzini, préfèrerait encore cette infâme domination au gouvernement des prêtres. C'est là un grand enseignement. »

L'homme éminent dont nous citons la lettre ajoute ces mots :

« Je ne sais si les lettres attribuées au P. Ventura sont vraies ou apocriphes, ce que je sais pertinemment, c'est qu'elles disent malheureusement la vérité. »

En présence de telles affirmations, nous ne savons si pour les hommes qui ont dirigé toute cette affaire de Rome, et qui ont dit : nous servons l'Église ! nous éprouvons plus d'indignation que de pitié.

***.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

DE L'OPINION DÉMOCRATIQUE EN ITALIE

AVANT PIE IX (1).

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Montanelli, ancien ministre des affaires étrangères de Toscane, nous réserve la publication de l'important ouvrage qu'il écrit en ce moment. Les chapitres traduits sous ses yeux, paraîtront dans notre *Revue*, à mesure qu'ils seront achevés. Nous commençons aujourd'hui cette publication.

La faveur que nous accorde M. Montanelli nous est doublement précieuse. Elle est le témoignage d'une sympathie qui nous honore; elle est de la part de cet homme éminent une adhésion éclatante aux doctrines que nous professons, et auxquelles, dans sa conviction comme dans la nôtre, appartient l'avenir.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente l'appréciation de l'histoire de l'Italie dans les trois dernières années, quand cette appréciation est l'œuvre de l'un des hommes qui ont pris la part la plus active au mouvement des idées, et qui ont eu l'influence la plus directe sur les événements. Nous n'avons pas à étudier ici les actes politiques de M. Montanelli; ce que nous avons à dire, c'est que, plus que tout autre, il a droit de faire entendre sa parole, au moment où, dénaturé par la passion, méconnu par la haine des partis, le mouvement national italien, si grand dans son principe, si généreux dans son but, conserve à peine, sous l'étreinte de nos hommes d'État, la proportion d'un coup de main, au moment où le gouvernement de la République intervient en Italie pour comprimer sous le sabre les palpitations de la vie nationale. S'il est un homme à qui, en de telles circonstances, il appartient d'élever la voix, c'est à celui qui, amant passionné de sa patrie, l'a servie comme écrivain, comme ministre, et comme soldat; qui, après lui avoir donné son sang sur les champs de bataille, lui offre aujourd'hui sa pensée dans l'exil.

Un motif plus puissant encore rapprochera nos lecteurs de M. Montanelli. M. Montanelli poursuit comme nous l'alliance intime et féconde des deux principes qui sauveront la société moderne. Pour lui comme pour nous, deux forces restent debout sur les ruines des pouvoirs : le catholicisme et la démocratie. Il embrasse le premier et sert la seconde, parce qu'il regarde vers l'avenir. Quand il fonda à Pise le journal *l'Italia*, M. Montanelli n'eut pas d'autre pensée que d'unir, dans la poursuite de ce but suprême, les esprits de ses compatriotes.

(1) Ce fragment est tiré d'un opuscule inédit qui a pour titre : *De la Démocratie chrétienne dans la Révolution d'Italie.*

Il entra dans la politique par la religion. M. Montanelli nous est donc uni par le lien le plus intime qui puisse consacrer la fraternité des âmes.

Le réveil des Italiens à la vie politique ayant commencé sous les auspices de quelques-uns de leurs souverains et au cri de *vive les princes réformateurs*, on pourrait être porté à penser que l'opinion démocratique n'y eut aucune part; tandis que ce fut précisément elle qui lui donna la plus forte impulsion, comme il sera facile de le voir par ce que nous allons dire.

L'ordre politique fondé en Italie par le congrès de Vienne n'avait jamais été accepté par la partie libérale de la nation, qui n'hésitait pas à croire que fondé par la violence, la violence pouvait le détruire. Mais l'Autriche et les princes, ses vassaux, avaient des armées, et la partie libérale qui protestait contre un tel état de choses était sans armes. Comme tout moyen de publicité était interdit, la vie s'agitait secrètement dans des réunions politiques où les germes de l'avenir étaient fécondés, comme les fleurs du matin le sont dans l'élaboration nocturne. La conspiration éclatait avec une issue funeste en 1821, et avec une issue encore plus funeste en 1841. Les meilleurs gémissaient dans les prisons ou dans l'exil.

Charles-Albert, prince de Carignan, étant monté sur le trône, un jeune Génois, Joseph Mazzini, ému du triste spectacle que présentait la situation de l'Italie, osait espérer que ce roi serait peut-être tenté de la généreuse ambition d'effacer ses fautes de 1821 en se mettant à la tête de l'affranchissement de l'Italie, et sur cet espoir il lui adressa des paroles ardentes qui ne furent point écoutées. Alors Mazzini ayant en vain demandé à un roi la délivrance de sa patrie, fondait en 1832, sur la terre d'exil, la *Jeune Italie*, pour tenter d'arriver à cette délivrance par le moyen de la République. La *Jeune Italie* était en même temps une œuvre d'apostolat et de conspiration. De Marseille, elle envoyait en Italie des livres et des journaux pour propager l'idée de l'unité démocratique et exciter les peuples du Piémont, de la Lygurie, de la Lombardie, de la Vénétie, de la Romagne, de la Toscane, du royaume de Naples et de la Sicile à se lever tous, comme un seul homme, *au nom de Dieu*, pour former un seul peuple, avec Rome pour capitale. Elle continuait les traditions des Carbonari en préparant ce mouvement simultané des peuples, dans des sociétés secrètes; mais elle avait rejeté le mysticisme des initiations des Carbonari et des sociétés maçonniques.

La conspiration de la *Jeune Italie* échoua et le martyrologe italien

compta de nouvelles victimes; la parole de l'apostolat resta, et c'est à cette parole que dans les jours de la servitude s'échauffèrent, comme à une flamme cachée, les cœurs de la nouvelle génération. La Jeune Italie, bien différente en cela des sectes politiques qui l'avaient précédée, voulait rompre avec les traditions du matérialisme du dix-huitième siècle, et élever la foi politique à la hauteur d'une foi religieuse. Cette noble pensée, si elle ne ramenait pas les intelligences égarées à la vérité catholique, les mettait pourtant sur la voie où elles pouvaient la retrouver plus facilement; et au moyen d'une foi incomplète, mais qui cependant était une foi, elle leur épargnait le naufrage du doute. Il est remarquable que dans les dix ans qui ont précédé notre réveil, la plus grande preuve d'énergie morale donnée par l'Italie, fut l'héroïsme des frères Bandiera, qui jetant loin d'eux l'uniforme abhorré d'officiers de la marine autrichienne, et malgré les conseils de leurs amis et les larmes de leur mère suppliante, allèrent à une mort certaine sur les rivages de la Calabre, pour exécuter, dix ans après l'expédition de Savoie manquée, le programme de l'unité démocratique!

En 1844 la Jeune Italie était morte comme société secrète, morte comme œuvre de conspiration; mais l'idée de l'unité qu'elle avait éveillée dans la génération italienne du dix-neuvième siècle s'agitait, comme le prouve cet acte héroïque, dans les profondes cavités de la conscience nationale. Toutefois, autant la perspective de l'unité italienne était propre à enflammer l'imagination et le cœur, autant paraissait difficile aux plus sages le problème offrant le moyen de l'atteindre. On a bientôt dit que vingt-quatre millions d'individus, qui veulent former un seul état ne peuvent trouver d'obstacle sérieux à l'exécution de leur dessein. Si les hommes le voulaient bien, on constituerait promptement, non seulement l'unité italienne, mais celle plus vaste du genre humain. Les difficultés politiques viennent précisément de volontés qui résistent au bien, et l'habileté pratique consiste à diriger les peuples, souvent malgré eux, vers des conditions moins malheureuses.

La jeune Italie, pour réaliser son dessein, n'avait indiqué d'autre moyen que la conspiration. Mais malheur à nous, si après la mort héroïque des frères Bandiera, nous avions repris cette voie! Espérer de détruire trois puissantes armées, dont l'absolutisme disposait en Italie, avec une armée de partisans recrutés pour la plupart dans les rangs de la jeunesse instruite, eût été une folie.

Où étaient les aptitudes militaires, les chefs expérimentés, le matériel de guerre? Et en outre, dans les conjurations il arrive toujours que l'on compte sur de plus grandes forces qu'elles ne le sont

en réalité, ceux qui promettent étant toujours nombreux, et ceux qui tiennent leurs promesses étant toujours en petit nombre; car la plupart entrent dans les conspirations, soit par ambition, soit par complaisance, soit par goût de relations mystiques, et méditent déjà, au moment même où ils prononcent le serment, de s'enfuir au jour du danger.

Pour réussir, la conspiration aurait donc dû, ou gagner les soldats, ou soulever le peuple, et supposant que les troupes piémontaises et napolitaines eussent été entraînées, il restait à combattre l'armée autrichienne. Mais avec quoi se mesurer avec elle? Avec des armées gangrénées par l'insubordination? Les conspirations détruisent, mais ne font pas les armées, et les hontes napolitaines de 1821 le disent assez. D'un autre côté, les soulèvements populaires surgissent d'eux-mêmes, et il ne dépend de personne de les produire à un moment donné. Ce vent impétueux qui agite la mer des multitudes et fait naufrager les navires des rois, vient toujours d'en haut. Admettons que la Jeune Italie eût eu des tribuns assez courageux (et c'eût été beaucoup) pour paraître à un jour donné de réunion populaire sur les places, pour appeler la multitude aux armes au nom de l'unité, qu'en serait-il advenu? Le menu peuple les aurait liés comme des fous. La parole des tribuns est puissante quand elle touche une fibre que tous ont dans le cœur, quand elle exprime un désir qui, plus ou moins défini, se renouvelle chaque jour dans l'âme de la majorité des citoyens. Mais la fibre italienne ne palpitait pas encore au nom d'Italie dans les différentes races qui habitaient la Péninsule, et dont chacune avait sa tradition particulière et appelait patrie le lieu où elle avait son domicile.

L'idée nationale était une religion d'initiés et non un instinct des multitudes, et il ne pouvait en être autrement, puisque, depuis la chûte de l'empire romain, les Italiens n'avaient jamais formé une nation gouvernée par des lois communes, de sorte que le nom d'Italie représentait une série de biens perdus, pour la récupération desquels il fallait d'abord se sacrifier.

Cette unité de désirs n'était pas même produite par l'occupation étrangère. Toute l'Italie était en réalité l'esclave de l'Autriche; mais matériellement l'Autriche n'occupait que les provinces Lombardo-Vénitiennes, et ailleurs *elle tondait de seconde main.* La multitude, qui ne hait que la tyrannie qu'elle voit, ne prenait aucune part dans les autres provinces de l'Italie à l'indignation des villes lombardes contre l'étranger. Ces difficultés frappèrent les yeux des hommes qui méditaient avec conscience sur le problème italien, et ils dirent: essayons une autre voie.

Vincent Gioberti après avoir, dans sa première œuvre *Du surnaturel* imprimée à Bruxelles en 1838, appelé *les princes italiens des tyrans domestiques*, et Charles-Albert *roi cruel* (1), changeait d'avis, et confiait à ces tyrans domestiques et à ce roi cruel la haute entreprise de la délivrance nationale. Que le ciel me préserve de lui faire un reproche de ce changement. La vie de l'homme est une éducation continuelle, l'humanité se perfectionne à la condition de reconnaître successivement ses propres erreurs, et c'est un tort de blâmer celui qui change de manière de voir, comme si à trente ans on pouvait voir les choses comme à dix-huit, à quarante comme à trente, et comme si l'expérience et la réflexion ne devait servir à rien. L'important n'est pas le changement d'opinion, mais la cause de ce changement, qui attirera justement l'infamie sur celui qui aura prostitué sa conscience à de vils appétits. J'ai voulu noter cette circonstance, parce que plus d'une fois j'ai regretté d'entendre employer par Gioberti et par d'autres nouveaux apologistes de la monarchie, un langage trop peu charitable envers ceux qui n'avaient pu se résoudre à regarder comme parfaite la conversion espérée des *tyrans domestiques*.

Le *Primato* (2) fut un sublime effort d'éloquence pour engager le pape et les princes italiens à faire cette révolution, que Mazzini n'espérait que des peuples. La puissante intelligence de Gioberti n'épargna rien pour faire une brèche dans l'âme de ces souverains: histoire ancienne et moderne, philosophie chrétienne et payenne, flatteries et menaces, raisonnement et colori platonique, il employait tout pour qu'après avoir lu le *Primato*, Grégoire XVI appelât à Rome Charles Albert, Léopold II, Ferdinand de Naples, Ludovic de Luques, François de Modène, et après les avoir bénis comme les rédempteurs de l'Italie, il les envoyât en Lombardie chasser les Autrichiens. Grégoire et les princes lurent le livre et le prohibèrent dans leurs états!!!

Les restes voltairiens du dix-huitième siècle, et les républicains plus ardents du dix-neuvième siècle s'emportèrent violemment contre Gioberti. Comment! la Rome papale qui appela les étrangers en Italie sera celle qui donnera le signal pour les chasser? Charles Albert, le héros du Trocadero, le bourreau de la jeune Italie, le pénitent des Jésuites saisira le fer libérateur? Sont-ce donc les plus cruels ennemis de l'Italie, qui doivent en être les libérateurs? Ou Gioberti écrit sous leur inspiration, ou il a perdu l'esprit. Voilà ce qu'on disait tous les jours à propos du *Primato*. Et la littérature critique où la majorité de la jeunesse italienne puisait son éducation, donnait du retentissement

(1) Dédicace de l'ouvrage à l'abbé Paglia, mort dans l'exil.

(1) *De Primato civile e morale degli Italiani*, ouvrage de Gioberti.

à ces censures. C'était avec les strophes de la *Clarina* de Berchet (1), et celles du *Couronnement* de Giusti (2), avec les chœurs de l'*Arnaud de Brescia* de Niccolini, qui avait paru en même temps que le *Primato*, que les jeunes hommes répondaient au panégyrique de la souveraineté civile et aux apostrophes adressées à Charles Albert et à Grégoire XVI. Personne n'aurait alors cru possible que trois ans après Gioberti devînt l'idole de l'Italie!

D'un autre côté cependant un mouvement religieux avait commencé depuis quelques années, et ce mouvement disposait les esprits à cet ordre d'idées. La chaste poésie d'Alexandre Manzoni avait puisé ses divines beautés à la source des inspirations du catholicisme; les martyrs du Spielberg allaient à la messe; la philosophie orthodoxe de l'abbé Rosmini détruisait la confiance accordée à la philosophie de Romagnosi inspirée de Condillac; une école historique dirigée dans les principes guelfes, prenait racine dans le Piémont et à Naples: les questions religieuses agitées en France éveillaient l'intérêt de toute l'Europe; des protestants venus pour faire de la propagande en Italie rappelaient les indifférents à la lecture de la Bible; dans quelques villes italiennes (fait très-remarquable), il y avait des réunions secrètes de jeunes gens dans les jours de fête pour lire l'Évangile et prier en commun. Certes après cela la réconciliation du principe catholique et du principe libéral, telle qu'elle était prêchée dans le *Primato* ne pouvait que plaire immensément à ceux qui participaient à ce mouvement; si ce n'est qu'en général ils étaient peu enclins à immiscer le clergé dans la politique, même pour une bonne fin, ayant sous les yeux le scandale que donnait à la chrétienté l'administration civile des États-Pontificaux.

Comme on devait s'y attendre la nouvelle école prit surtout racine en Piémont. César Balbo, un an après la publication du *Primato*, faisait paraître son ouvrage intitulé : *le Speranze d'Italià,* et Maxime d'Azeglio, un an plus tard, publiait son œuvre qui porte le titre de : *I Casi di Rimini.* Balbo en restant à Turin et allant à la cour, Maxime d'Azeglio en parcourant l'Italie, et redisant en secret à celui-ci et à celui-là les confidences que Charles Albert lui faisait contre les

(1) Carignan exécré
Ton nom va chez tous les peuples.
(Poésies de Berchet.)

(2) Joseph Giusti, le poète satirique le plus original de l'Italie, dans son ode, *le couronnement à Milan*, passant en revue les princes italiens, peignit le caractère de chacun d'eux, de telle sorte qu'il fallait, après la lecture de ces vers merveilleux, ou les abhorrer ou les mépriser.

Autrichiens, donnaient sujet d'espérer plus que ne pouvait le faire le livre des *Espérances.*

Quelques républicains commencèrent à croire que Charles Albert pensait sérieusement à passer le Tessin et ils se disposaient à crier sans scrupule *vive le roi*, parce que la cause de l'indépendance devait passer avant toute chose; l'Autriche s'irritait de la tolérance du roi de Piémont envers les auteurs d'écrits qui lui étaient hostiles.

Mais le programme de Gioberti et de l'école piémontaise était-il moins éloigné d'être une utopie que le programme de Mazzini et de la Jeune Italie? Était-il plus facile que les peuples italiens se levassent contre la tyrannie étrangère et domestique pour fonder une république une et indivisible, ou que le pape et les princes spontanément et sans *l'impulsion de leurs peuples*, se liguassent ensemble pour faire la guerre à l'Autriche et créér à Rome le pouvoir central de la Fédération italienne? Dans l'un et dans l'autre cas l'obstacle naissait de la volonté; mais quelque facile que parût au premier aspect l'exécution du programme fédératif, en examinant la chose avec plus d'attention on voyait le contraire.

Dans le fait, Gioberti et l'école piémontaise avaient beau crier contre la révolution, ils ne faisaient que la déplacer, la portant de la place publique sur le trône, des réunions des carbonari et de la Jeune Italie dans les cours des rois. Le système de la légitimité européenne fondé par le congrès de Vienne ne pouvait être touché dans aucune de ses parties sans qu'on entrât dans le cercle des mouvements révolutionnaires, et les motifs de nationalité et d'indépendance que les princes italiens auraient présentés pour justifier la délivrance de la Lombardie, aux oreilles de l'Autriche, de la Russie et même de l'Angleterre, auraient résonné aussi désagréablement que les droits imprescriptibles des peuples contre les rois, invoqués par Mazzini.

Les concessions que les princes auraient pu faire dans leurs Etats respectifs, pouvaient être respectées par la diplomatie; mais l'agression contre l'Autriche, exclue de la fédération, était une véritable insurrection, par laquelle les souverains italiens se seraient mis hors du droit public positif européen. Cela est si vrai que les plus habiles de l'école monarchique espéraient que ce serait l'Autriche qui offrirait l'occasion d'une guerre aggressive, en envahissant les territoires des Etats indépendants.

Maintenant, qui ne voit combien il eût été difficile que les princes italiens, sans y être contraints par les menaces populaires et seulement mus par la justice, brisant les chaînes de la diplomatie et de la légalité des traités, se missent à la tête de l'insurrection nationale?

si du moins de grandes satisfactions d'ambition avaient contrebalancé les dangers de cette difficile entreprise. Mais après tout qu'y gagnaient-ils? Si au lieu de la fédération on eût proposé à Charles-Albert la couronne d'Italie, comme l'avait fait Mazzini en 1831, il y aurait eu certes de quoi tenter l'ambition d'un roi; mais les princes italiens n'étaient pas assez niais pour ne pas comprendre qu'une diète centrale ayant le droit de paix ou de guerre, de faire des traités de commerce, de diriger la politique extérieure, les réduirait à n'être plus que des préfets héréditaires de provinces. Aussi leur était-il beaucoup plus avantageux de rester princes absolus sous le protectorat de l'Autriche.

Mais, disait-on, dirigeons l'opinion publique vers ces idées, et quand par ses mille voix elle demandera aux princes la fédération et la guerre contre l'étranger, qu'ils veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, du consentement ou contre le gré de la diplomatie, ils seront forcés de céder. A merveille! mais pour arriver à ce résultat, ne fallait-il pas faire précisément ce que Gioberti ne voulait pas, c'est-à-dire, une révolution? Car dans la déplorable condition où se trouvait l'Italie, on ne considérait pas seulement comme un acte révolutionnaire de descendre avec un fusil sur la place publique, pour combattre les satellites du despotisme; mais tout mot, soit écrit, soit prononcé pour éclairer princes et peuples sur les affaires publiques, tout mouvement de vie politique était acte de révolution; et sans écrire et sans parler on ne pouvait certes pas obtenir que les idées d'un philosophe devinssent des idées populaires. Puis l'opinion une fois formée, à quels signes se serait-elle fait connaître? Par les suppliques des municipalités? Elles ne devaient pas s'occuper de politique. Par des pétitions collectives? Elles étaient défendues. Par des démonstrations sur la place publique? c'était pis encore.

Il est bien évident d'après cela qu'on ne pouvait faire un pas sans mettre le pied sur le terrain de l'illégalité et conséquemment de la révolution. Et Gioberti, Balbo, d'Azeglio, étaient des révolutionnaires eux-mêmes, en faisant circuler illégalement leurs livres dans les États italiens.

Dans les drames grecs, quand le dénouement était humainement impossible, on faisait intervenir les dieux. En vérité, sans une intervention directe de la Providence, on ne pouvait comprendre comment l'Italie serait sortie du cercle de fer dans lequel elle s'agitait. Vous gâtez tout, disait-on aux révolutionnaires, en tentant de faire une révolution, quand le peuple n'a pas une éducation suffisante pour la faire. Et comment, répliquaient les révolutionnaires, ferons-

nous l'éducation du peuple avant d'avoir fait la révolution? qui nous accordera la parole qui doit servir à cette éducation, si nous ne l'arrachons à nos oppresseurs par la violence ou par la menace de la violence? Pendant ce temps là les nations européennes avançaient en liberté; la Grèce, l'Espagne avaient brisé leurs chaines. Et en Italie, en 1846, c'était un crime d'aimer l'Italie!

On crut à tort que Gioberti, Balbo et d'Azeglio avaient donné l'impulsion aux princes réformateurs de l'Italie. Si un beau jour les princes, comme un homme qui dans les ténèbres est tout à coup frappé d'une lumière inattendue, eussent spontanément accepté et exécuté le programme de ces trois écrivains, cette croyance serait très fondée. Mais Gioberti, Balbo et d'Azeglio recommandaient aux princes de se confédérer contre l'Autriche, et cette bienheureuse confédération est encore à venir. Ils ne cédaient donc pas aux suggestions de la sagesse, mais à une autre force impulsive; autrement ils auraient suivi à temps les enseignements de la science qui les conseillait, comme le faisaient les réformateurs du siècle passé, qui se hâtaient de fonder la liberté du commerce, d'abolir le droit d'aînesse et le dernier supplice, parce qu'ils voulaient être philosophes et mettre à exécution ce que la philosophie leur conseillait.

La résurrection italienne fut produite par l'action complexe de forces différentes qui contribuèrent au même résultat. Elle est due surtout à un principe dont on ne tint pas compte, parce qu'il ne fut pas constitué en faction politique, je veux dire, au principe *démocratico-chrétien.*

Et en effet avant l'avènement de Pie IX, quoiqu'il n'y eût point parmi les libéraux italiens des partis organisés, il existait trois opinions différentes: *le monarchisme*, *la démocratie violente* et *la démocratie chrétienne.*

Les *monarchistes* pensaient que le type idéal des gouvernements était la principauté civile; que la forme républicaine était un anachronisme; qu'on devait tout attendre de l'initiative spontanée des princes; que toute agitation était blâmable. Ce programme s'accordait à merveille avec le *dolce far niente*, notre péché originel; et en suivant ce programme, les libéraux au tempérament lymphatique, et en général tous ceux qui aiment leurs aises, avaient un excellent prétexte pour s'exempter de prendre part aux courageuses remontrances du citoyen. Confiance dans les souverains, répétaient-ils, et les réformes, et la constitution, et la délivrance nationale, viendront!

Les *démocrates violents* n'admettaient pas de transaction avec la principauté. La révolution devait commencer par débarrasser le pays

des tyrans grands et petits. Les plaies gangrenées, disaient-ils, se guérissent par le fer : le but justifie les moyens. Si le programme de la confiance aveugle du *monarchisme* favorisait la lâcheté et la pusillanimité, celui-ci excitait les passions brutales et sauvages. Et comme notre nature corrompue est volontiers portée au mal, surtout quand elle peut lui donner l'aspect du bien ; l'âme des meilleurs n'était pas effrayée de voir des fleuves de sang, parce qu'elle apercevait au-delà le simulacre de la liberté. La barbarie devenait un instrument de civilisation ; la négation des principes moraux, une condition de leur triomphe.

Les *démocrates chrétiens* n'accordaient pas aux monarchistes qu'un *prince* fût une nécessité; mais ils n'accordaient pas non plus aux démocrates violents que ce fût un obstacle. Selon eux, il importait d'ouvrir la carrière à la discussion politique, de fonder des institutions de liberté, d'*unifier* l'Italie, de l'affranchir de l'oppression étrangère, et dans cette voie nous pouvions encore faire beaucoup de chemin avec les princes. Le temps et le progrès de l'opinion publique auraient achevé l'œuvre. Les *altesses*, les *majestés* et toutes les usurpations des prérogatives divines, dont se repaît l'orgueil monarchique, devront nécessairement disparaître de la société chrétienne, mais la révolution ne devait pas être négative, parce que le siècle du *non* est passé, et qu'aujourd'hui on doit triompher de l'erreur en affirmant la vérité. Il fallait attaquer le système rétrograde moralement et non physiquement, par la parole et non par les armes, en commençant par des demandes justes, sans s'inquiéter si la forme de la demande était légale ou non.

D'où sortaient donc ces démocrates? Le plus savant, le plus pur, le plus haut placé parmi eux était le père Ventura. Mais ceux qui pratiquement influaient le plus sur la direction du mouvement étaient de jeunes hommes affiliés pendant un temps à la jeune Italie, qui, suivant le cours du siècle par les voies de la douleur et de la science, étaient revenus dans le sein de l'Église, et qui, tout en conservant le principe démocratique de Mazzini, avaient appris de Gioberti que les révolutions ne se font pas d'un bond, que chaque nation a son génie particulier, que celui des Italiens surtout est hiérarchique et conciliant, et qu'il fallait se garder de tomber dans la faute du *nominalisme* du moyen âge, en fondant la rénovation nationale sur des abstractions plutôt que sur la réalité. Cette ampleur de conception leur donnait un grand avantage sur les deux autres opinions. Ayant des rapports avec les violents, ils pouvaient les modérer, en ayant avec les monarchistes, ils pouvaient les pousser. La profession du principe démocratique,

l'ardeur de leurs sentiments, l'initiative des actions courageuses, leur donnaient près des uns une autorité qu'ils obtenaient près des autres par la profession du principe chrétien, le sentiment des difficultés pratiques, leur éloignement pour les résolutions folles et ruineuses. En même temps conservateurs et progressistes, agitateurs et modérateurs de l'agitation, ils s'exposaient à passer ici pour trop exaltés, là pour trop modérés; mais c'était justement la plus grande preuve de l'office de conciliation qu'ils exerçaient en effet. Et leur puissance naissait principalement de ce qu'ils évitaient la hiérarchie artificielle des factions, qui, en donnant à quelques-uns la satisfaction d'être appelés chefs, et à tous l'orgueil de se reconnaître faire partie d'une force constituée, aurait encore entravé cette liberté d'effusion individuelle, qui rend l'apostolat créateur; cette hiérarchie, par un programme trop défini, aurait encore rendu plus difficile l'œuvre de la conciliation. C'est ce qui arriva en effet dans la suite à ceux qui, comme nous le verrons en son lieu, eurent la mauvaise idée de faire de la modération le drapeau d'un parti!

Ces trois opinions entrèrent toutes pour quelque chose dans le réveil de l'Italie. Sans l'existence de l'opinion violente, sans cette épée de Damoclès suspendue sur la tête des gouvernements, ils n'auraient peut-être jamais cédé; car il ne faut pas se dissimuler que dans les sociétés corrompues, les hommes sont amenés à faire le bien plutôt par la crainte que par l'amour. Sans les monarchistes, les premiers ministres possibles pour une transaction avec les souverains auraient manqué. Mais l'opinion violente se serait épuisée en efforts impuissants, l'opinion monarchique en dissertations académiques, si la démoctratie chrétienne n'avait pris la courageuse initiative des démonstrations qui furent les premiers signes du réveil de la vie publique en Italie.

En 1845 la Romagne se levait en armes et tentait de faire une révolution, toute opposée à celles qu'on avait fait jusqu'alors, attendu qu'elle ne voulait pas détruire le gouvernement, mais le réformer. Le programme de Rimini demandait la sécularisation des emplois, un code civil et criminel, une censure plus libérale, l'institution d'un conseil central et quelques autres réformes essentielles. Là où une pétition mettait en danger la vie de celui qui l'adressait, on ne devait pas espérer assez d'héroïsme chrétien de la part de la majorité des citoyens pour défier sans armes les persécutions de la tyrannie; mais c'était déjà beaucoup que la parole de la révolution ne fût pas seulement négative. Quelques mois après il se présenta en Toscane l'occasion de faire un acte civil très-significatif, en protestant contre une institution de religieuses que l'on croyait patronées par les jésuites, institution qu'on vou-

lait fonder à Pise et qui avait été autorisée par le gouvernement. Une pétition, signée par presque tous les professeurs de l'université de Pise et par beaucoup de citoyens, fut adressée au gouvernement en février 1846, et le but fut atteint.

Dans le mois d'avril de la même année, l'Autriche augmentait en Lombardie les droits d'entrée sur les vins du Piémont, et le gouvernement de Turin donnait des exemples d'une digne résistance, en déclarant dans la gazette officielle que c'était un acte de *représailles.* Avec les idées de la démocratie violente, on n'aurait tenu aucun compte de cette déclaration, parce qu'elle venait d'un gouvernement monarchique, et surtout d'un Charles-Albert. Loin de là, on faisait au roi une grande démonstration populaire, et les promoteurs de cette démonstration étaient des démocrates qui avaient jadis conspiré dans la jeune Italie.

A la mort de Grégoire XVI, Bologne et la Romagne, suivant l'exemple de Pise, protestaient sans armes contre la détestable administration du pays et défiaient les avertissements et les menaces des sbires du gouvernement. A la même époque commençait en Toscane l'agitation produite par des *impressions clandestines :* de petites feuilles et des brochures paraissaient et se répandaient par l'entremise de mains mystérieuses pour appeler l'attention publique sur les affaires politiques, et contraindre les gouvernements à décréter le droit de libre discussion politique. Et tout cela était fait par des hommes démocrates.

Et maintenant l'on comprend pourquoi le mouvement italien put être démocratique dès son début, et accorder en même temps les premiers honneurs aux souverains et à leurs apologistes. Cela eût été inconciliable avec la démocratie violente, qui, organisée en phalange prête à combattre, ne voit son triomphe que dans la défaite matérielle de la phalange ennemie, et veut arborer son étendard sur la forteresse de la monarchie enlevée de force. Mais cela s'accordait merveilleusement avec la conduite de la démocratie chrétienne, qui sait que les vraies batailles destinées à décider du sort des peuples se livrent d'une manière invisible dans le monde des idées et des sentiments, et qu'il est inutile de s'obstiner à *républicaniser* des nations qui ont pourri dans la servitude, comme de serrer dans des maillots monarchiques, celles qui sont adultes pour la liberté. Aussi a-t-elle plutôt égard aux choses qu'aux symboles, aux idées qu'aux personnes, aux causes qu'aux effets.

Peu importait à cette opinion que les princes s'attribuassent la gloire d'avoir commencé le réveil politique, et s'appelassent réforma-

teurs plutôt que réformés, dès que l'effet était obtenu et que la révolution démocratique descendait des régions idéales dans les faits. Et même, par cet esprit d'abnégation, la révolution prenait des forces pour consolider ses succès, puisque les deux dangers auxquels sont exposées les révolutions après leur victoire, la discorde parmi les vainqueurs, et la réaction de la part des vaincus, étaient évités. La démocratie chrétienne dédaignait également l'apothéose du vainqueur, et l'humiliation du vaincu. On aurait dit que c'était une ruse très-adroite, si ce n'était que la plus grande des ruses, comme dit Francklin, est la pratique de la vertu.

Des écrivains de l'opinion monarchique, furent proclamés entre les initiateurs du mouvement, par les démocrates mêmes, car la révolution, toujours guidée par un principe chrétien, aimait à sauver les apparences et à dissimuler la contrainte exercée sur les souverains, et il ne lui déplaisait pas que l'on crût que leur changement était plutôt opéré par la voix d'écrivains bienveillants que par le frémissement de peuples courroucés. D'ailleurs, dans les écrits particulièrement de Gioberti et de Balbo, s'il y avait une partie monarchique, il y avait aussi de généreuses idées démocratiques qui, proclamées par eux, acquéraient une plus grande autorité. La révolution préférait rendre populaires ces idées sous le nom des écrivains monarchistes plutôt que sous son propre nom, cette circonstance ajoutant des forces à l'agitation qui avait pour but de les imposer aux gouvernements.

On vit alors un singulier phénomène; tandis qu'en suivant les conseils de Balbo les peuples auraient dû s'arrêter et les princes agir spontanément, il arriva tout l'opposé; l'agitation s'accrut et les souverains essayèrent de résister, tout en étant obligés de céder à la fin. La révolution renonçait à la gloire de son couronnement. Nous verrons de cette HUMILITÉ RÉVOLUTIONNAIRE, qu'on me permette de l'appeler ainsi, venir la grandeur du mouvement italien dans sa première période, et cet exemple confirmera une vérité qu'on ne saurait jamais trop répéter : c'est que l'ordre politique est soumis aux lois de l'ordre moral, et que la force et la faiblesse des nations, leurs élévations, leurs chutes, ont toujours une cause occulte ou patente qui se trouve dans la pratique ou l'abandon de quelque vertu.

Joseph MONTANELLI.

URGENCE ET NÉCESSITÉ

DU RETOUR A LA TENUE DES CONCILES PROVINCIAUX ET DES SYNODES.

(1er ARTICLE.)

Dans un premier écrit sur cette matière (1), nous avons énuméré assez longuement les décrets des conciles généraux jusqu'au concile de Trente, et ceux des nombreux conciles particuliers qui tous ordonnent, de la manière la plus formelle, la tenue périodique des conciles provinciaux et des synodes diocésains; nous avons aussi rapporté les actes de plusieurs souverains pontifes qui, profondément convaincus de la nécessité de ces saintes assemblées pour prévenir le dépérissement de la foi et des mœurs, veillèrent avec un soin extrême à l'exécution de ces prescriptions, et donnèrent les premiers l'exemple de leur complète et rigoureuse observation : il semble donc inutile de revenir là dessus.

Néanmoins, nous croyons devoir rappeler, en tête de ce travail, et comme introduction nécessaire à ce que nous avons à dire, quelques-uns des plus grands témoignages de la tradition ecclésiastique sur cet important sujet; nous le pouvons d'autant plus, que ce ne sera point ici une répétition, mais un complément et une réparation pour certains témoignages sur lesquels nous n'avons peut-être pas suffisamment insisté.

§ 1er. — *Conciles, Papes, et autres autorités qui prescrivent la tenue des conciles provinciaux et des synodes.*

En premier lieu, nous citerons le xxxe canon attribué aux Apôtres et qui porte textuellement : « *Bis in anno fiat episcoporum synodus, et « questionem inter se habeant de dogmatibus pietatis, atque incidentes « ecclesiasticas controversias dissolvant* (2). » Mais le concile de Nicée, dont l'autorité est plus grande, renouvela cet ancien usage, ou plutôt, ainsi que nous l'avons dit, il le rendit plus régulier et plus constant (3). Le concile de Laodicée obligea les évêques de la province à venir à l'assemblée marquée par le métropolitain, et d'y venir ou pour instruire ou pour être instruits, leur charge les obligeant à communi-

(1) *Quelques mots sur l'urgence et la nécessité de la tenue des conciles provinciaux et des synodes pour rendre à l'Église de France sa gloire et sa splendeur*. In-8°, 1845.

(2) *Can. apostol.*, xxxe,

(3) *Conc. Nice*, can. v.

quer leurs lumières, s'ils en avaient assez pour éclairer les autres, ou à profiter de celles de leurs confrères, s'ils étaient moins habiles (1). Et comment, dit à ce propos un canoniste (2), les évêques auraient-ils pu donner aux curés les instructions qu'ils devaient faire, s'ils n'avaient été les apprendre dans les conciles où ils étaient appelés? De cette façon, les uns et les autres n'avaient aucun prétexte pour ne pas faire observer ce qu'ils savaient, et pour le faire garder aux âmes confiées à leurs soins.

Aussi des peines furent-elles portées contre ceux qui se dispenseraient, sans excuses légitimes, de venir au concile. Nous n'en citerons que quelques exemples. Le concile de Laodicée déclare que si un évêque refuse de venir au concile de la province, on prendra son absence pour une preuve convaincante de sa mauvaise conduite et comme l'effet d'une juste crainte d'être découvert (3). Le v[e] concile de Carthage ne reçoit point d'autres excuses, dans son x[e] canon, que celle de la maladie, d'une grande vieillesse et d'une nécessité indispensable (4). Le concile d'Agde, en 506, admet encore comme excuse légitime l'empêchement du prince (5), ce qui était une bien grande concession, car il eut mieux valu, dans tous les cas, obéir à l'Église qu'au prince temporel. C'est, au reste, ce que fait entendre le II[e] concile de Tours, en 567, dans son canon 1[er]. Les évêques qui n'avaient pas pour eux ces excuses étaient privés de la communion (6). Mais nous n'avons pas à nous étendre davantage sur ce point.

Plusieurs papes, avons-nous dit, s'attachèrent à faire observer les décisions de l'Eglise touchant la tenue des conciles. Ajoutons aux faits que nous avons cité, le témoignage de saint Léon. Turibius, évêque d'Astorga en Espagne, s'étant plaint à lui que la cessation des conciles dans sa province, avait été la cause de la corruption, non seulement de la morale, mais encore de la doctrine et de la foi, ce grand pape lui répondit qu'il n'y avait pas d'autre remède à opposer à ces maux que le remède des conciles (7), et, par cette même occasion, ce saint pontife nous apprend le cas qu'il faisait des conciles qui se tenaient chaque année dans les provinces (8). On peut voir encore la lettre que

(1) *Conc. Laodicen.*, can. XL.
(2) *Duperray*, *Droit canon de France*, etc. In-4°, 1708, liv. II, chap. II, p. 155.
(3) *Conc. Laodicen.*, can. XL.
(4) *Conc. Carth.*, V, can. X.
(5) *Conc. Agathende*, can. XXXV.
(6) *Conc. Aurélien.*, IV, can. VI, an. 541. — Con., t. V, p. 382.
(7) *Epist.* XV, p. 231.
(8) *Id.* IV, p. 212.

ce même saint écrivit aux évêques de Sicile (1), et l'on se convaincra que rien n'est plus propre à prouver que les conciles provinciaux étaient l'appui de la discipline de l'Eglise, que ce règlement de saint Léon. Mentionnons aussi l'une des principales raisons que donnait saint Grégoire pour la tenue fréquente des conciles provinciaux; c'est que dans l'attente de celui qui doit se tenir, dit ce pape, on n'ose rien faire d'irrégulier et de vicieux : *ut expectatione concilii nihil pravum, nihil præsumatur illicitum.* Car il arrive souvent qu'au défaut de l'amour de la justice, la crainte de l'examen détourne de ce qu'on sait devoir déplaire à tous : *Nàm plerumque, etsi non amore justitiæ, metu tamen examinis abstinetur ab hoc, quod omnium notum est displicere judicio* (2). Ajouterons-nous à ces témoignages ceux de plusieurs illustres papes qui du douzième au quatorzième siècle convoquèrent et célébrèrent sept conciles généraux? Mais cet historique nous mènerait trop loin. Nous l'avons, d'ailleurs, fait dans un ouvrage plus étendu (3). Nous ne ferons plus que rappeler les papes Paul III, Jules III et Pie IV, qui, dans leurs bulles solennelles pour la convocation du saint concile de Trente, ont assez montré l'utilité et la nécessité des conciles.

Les évêques les plus pieux de tous les siècles s'attachèrent à suivre les traces des pontifes et se conduisirent d'après les règles posées par eux et par les conciles. Jamais ces pasteurs ne virent sans douleur l'interruption momentanée des conciles. Ils savaient qu'il n'est point d'article, dans la discipline ecclésiastique, dont l'exact accomplissement ne tienne à la fréquente célébration des conciles provinciaux, et ils n'y manquaient pas. De son côté, le clergé de France ne cessa de réclamer la tenue des conciles provinciaux et des synodes. A l'époque où il formait un corps distinct et où il jouissait de tant de priviléges, il ne cessait d'en désirer avec ardeur le rétablissement habituel; il prenait toutes les mesures qui étaient en son pouvoir pour l'obtenir. « Combien d'assemblées du clergé de France, dit un prélat, ont renouvelé le vœu de voir ces conciles! Ça toujours été celui de l'Eglise entière. Il serait superflu de citer le grand nombre des canons, que personne n'ignore. Dans les premiers temps, il était ordonné que les conciles provinciaux se tinssent deux fois par an. On se contenta, dans la suite, qu'il y en eût un chaque année. De là on en vint à deux ans, et enfin à trois, sans préjudice d'une plus fréquente célébration,

(1) *Id.* XVI, cap. VII, p. 335.

(2) S. Greg, Mag. *Epistolorum*, lib. VII, *Epist.* II.

(3) *Manuel de l'Histoire des Conciles, ou Traité théologique, critique, historique, analytique et chronologique des conciles et des synodes,* etc., etc. 1 vol. in-8° 1845, XXIV. — 816 pages.

si les circonstances l'exigeaient. Jamais ce terme n'a été prorogé dans les saints décrets. Le concile de Trente l'avait fixé, et saint Charles Borromée s'y est religieusement conformé dans les six conciles provinciaux qu'il a tenu pendant sa vie, excepté la seule fois qu'une maladie l'obligea de différer d'un an le troisième de ces conciles. Il n'y a donc rien de plus familler, et, s'il est permis de le dire, de plus naturel à l'Eglise, que la tenue périodique des conciles provinciaux (1)... »

C'était surtout quand les besoins de réformer les abus et la discipline se faisaient sentir, que l'Eglise aimait à recourir au remède souverain des conciles; et si l'histoire nous les montre si souvent interrompus, ce n'est pas, il faut le dire, que les évêques ne souffrissent de ces retards préjudiciables, et qu'ils fussent pour quelque chose dans les difficultés que rencontraient ces saintes assemblées. La faute en était surtout au pouvoir temporel. « Alors, dit monseigneur l'archevêque de Paris, les évêques trouvaient un empêchement insurmontable à leurs réunions dans les doctrines et les prétentions nouvelles, qui enlevaient à l'Eglise toute liberté d'action et la soumettaient, pour les conciles comme pour tous les actes de sa vie, au contrôle souverain de l'Etat (2). » Seulement, nous croyons qu'ils eussent pu résister à ces envahissements, et ne pas en faciliter, en quelque sorte, le progrès par une tolérance tellement désastreuse que nous en ressentons encore aujourd'hui les funestes effets. Mais n'anticipons pas. Disons maintenant quelques mots sur l'utilité et sur la nécessité des conciles et des synodes.

§ II. *Utilité et nécessité des conciles provinciaux en général.*

Le savant prélat que nous venons de citer ne pense pas qu'il y ait nécessité absolue de tenir les conciles, mais nécessité morale. L'Eglise, privée de ce remède, ne périt pas, sans doute, mais elle souffre, elle languit. C'est le besoin d'adoucir cette souffrance, le besoin de décider des points de doctrine difficiles et obscurs, le besoin en un mot d'empêcher ses enfants de s'égarer et de périr, qui constitue cette nécessité morale des conciles. Cependant, quoique les conciles ne soient pas le gouvernement propre de l'Eglise, bien qu'elle puisse à la rigueur s'en passer, cette nécessité générale des conciles est si grande, si importante pour le bon gouvernement de l'Eglise, que monseigneur Sibour n'hésite pas à reconnaître « qu'elle équivaut à une nécessité

(1) Voy. *Lettres à un év. sur divers points de mor. et de discip. concer. l'Epis.*, par Ch. de Pompignan, archevêque de Vienne. 2 vol. in-8°, 1802, p. 510, 511.

(2) *Inst. dioces.*, par Mgr Sibour, t. II, 1848, p. 175.

absolue, sinon de droit au moins de fait (1). » Et cette opinion n'est autre, au fond, que celle du cardinal Bellarmin, lorsqu'après avoir dit que les conciles œcuméniques ne sont nécessaires que dans un sens restreint, il soutient que les réunions d'évêques, prises en général, le sont tout à fait : *Concilia episcoporum aliqua esse simpliciter necessaria* (2); ce dont il donne plusieurs raisons, d'abord l'unité de l'Eglise : *omne regnum in se divisum desolabitur*; ensuite le besoin d'égaler le remède aux maux : il est nécessaire qu'il y ait des scandales et des hérésies; donc il est nécessaire aussi qu'il y ait dans l'Eglise un moyen pour réparer les scandales, pour condamner les hérésies, et ce moyen ordinaire, ce sont les conciles (3). Que les conciles soient le moyen ordinaire et que de là découle, dès-lors, leur nécessité et leur importance, c'est ce que prouve Bellarmin par l'exemple des apôtres, par toute la suite de l'histoire de l'Eglise, par le témoignage des pères, et par les canons des conciles eux-mêmes.

C'est, en effet, des conciles provinciaux, qu'avant le concile de Nicée, et depuis dans l'intervalle des conciles œcuméniques, les hérésies ont reçu le premier coup qui les a frappées, et souvent le dernier, par l'acquiescement exprès ou tacite des autres Eglises; c'est par eux que tant de scandales ont été punis et réprimés; c'est par eux qu'à toutes les époques où les empereurs asservissaient honteusement l'Eglise, celle-ci recouvrait sa liberté; c'est dans ces assemblées qu'étaient guéries l'incontinence et la simonie, ces deux plaies qui dévoraient le clergé et qui lui venaient du contact avec le siècle corrompu et surtout avec les grands du monde (4). On ne peut nier, dans tous les cas, que les conciles tenus en France vers la fin du XVIe siècle, et au commencement du XVIIe, n'y aient été utiles, non-seulement pour arrêter les progrès de l'hérésie, mais encore pour jeter les fondements d'une discipline plus régulière et plus forte dans l'état ecclésiastique. Aussi est-ce en présence de ces bienfaits qu'un évêque du siècle dernier, déplorant déjà la cessation des conciles, s'écrie : « Combien la foi serait-elle mieux expliquée et mieux défendue, si les sentinelles d'Israël, chargées de ce soin, n'étaient pas perpétuellement dispersées. Dans cet état de séparation, les uns n'osent faire entendre leur voix; d'autres prennent peu d'intérêt à ce qui se passe, surtout si ce n'est dans

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 138 et p. 146.
(2) Bellar., *de Concil. et Eccles.*, cap. XI.
(3) *Id.*, *ibid.*
(4) Voy. *Hist. du pape Grégoire VII et de son siècle*, par Voigt, trad. de l'allemand, par M. l'abbé Jager. 1 vol. in-8°, 1846.

leur propre territoire; il y en a qui sentent que, parlant seuls et n'étant pas secondés, ils aggraveraient le mal, loin d'y remédier (1)! »

Ces dernières paroles montrent assez quels avantages les évêques retireraient de la tenue des conciles pour eux-mêmes, pour la conduite de leur clergé et pour celles des âmes confiées à leur garde. Mais comme en une matière aussi délicate nous ne voulons rien avancer qui vienne de nous, il faut laisser parler un membre de l'épiscopat. Or, voici ce que dit sur ce sujet de Pompignan, archevêque de Vienne :

Les évêques « auraient dans ces conciles un inspecteur habituel de leur conduite ; et c'est un grand malheur qu'ils n'en aient pas; mais ils en auraient un qui honorerait leur dignité, loin de la déprimer; car si les hommes de toutes les conditions désirent en général d'être jugés par leurs pairs, s'ils s'en font gloire, combien est-il plus intéressant pour les évêques, qui doivent se reconnaître sujets aux faiblesses de l'humanité, de dépendre d'un tribunal domestique, toujours ouvert aux plaintes qu'on aurait à porter contre eux? Cette dépendance préviendrait plus de fautes qu'elle n'en laisserait à punir; elle donnerait plus de ressort, comme plus d'éclat, aux vertus; et si enfin il fallait en venir à des punitions prononcées contre un évêque par ses propres confrères, elles rendraient l'épiscopat plus vénérable au reste des fidèles (2). »

Sous quelque point de vue qu'on envisage les conciles provinciaux, ajoute le même auteur (3), c'est un excellent moyen de cimenter solidement la discipline ecclésiastique dans l'épiscopat. « Il faut que les évêques aient des inspecteurs. Le privilége de n'en avoir pas n'est ni honorable, ni utile; ils ne peuvent en avoir de meilleurs que leur confrères habituellement réunis dans des assemblées hiérarchiques, où tous aient à rendre compte de leur administration diocésaine et de leur conduite personnelle. Ils y perdraient pour eux-mêmes une liberté que les bons ne regretteraient pas; ils y gagneraient, pour leur autorité spirituelle, un exercice plus libre, plus efficace, qui ne leur est nécessaire que parce qu'il l'est aux fidèles et à l'Église. »

Et le prélat, énumérant les avantages résultant de cette situation, dit encore : « Les évêques seraient mieux obéis et leur autorité plus respectée dans leur diocèse, s'ils n'y ordonnaient rien de grave et d'épineux qu'avec l'approbation du concile de leur province; on y penserait plus d'une fois, avant que de s'opposer à l'exécution de leurs

(1) *Lett. à un év. ubi supra*, p. 536, 537.
(2) *Id.*, *ibid.*, p, 545.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 556.

ordonnances; ils auraient alors plus d'avantage à réprimer l'audace des réfractaires ; l'appui de ce concile, faisant cause commune avec eux, leur en faciliterait les moyens, comme le recours fréquent et périodique à ce tribunal, dont ils sont eux-mêmes justiciables, assurerait à leurs inférieurs la réparation des griefs que ceux-ci prétendraient avoir reçus ; et, par une suite naturelle, l'interposition des tribunaux séculiers dans les affaires ecclésiastiques deviendrait plus rare, et mettrait moins d'entraves au gouvernement épiscopal (1). »

Enfin, de Pompignan s'écrie : « J'entends des évêques se plaindre que leur autorité est enchaîné, que leur caractère n'est pas aussi respecté qu'il devrait l'être. S'ils étaient du nombre de ceux qui n'aiment pas les conciles provinciaux, je leur dirais : Vous tournez le dos à vos prétentions ; vous désirez un exercice plus libre de votre juridiction diocésaine, et vous le désirez pour le bien ; vous ne l'aurez que par les conciles provinciaux. Vous désirez plus de considérations pour l'épiscopat ; elle serait nécessaire ; il ne l'acquerra que par ces mêmes conciles. Reconnaissez donc que toutes sortes de motifs obligent les évêques à les demander sérieusement et sans se rebuter : la décence, le respect pour l'antiquité, l'intérêt de l'épiscopat, mais un intérêt qui n'en blesse aucun autre, qui ne peut déplaire à personne, parce qu'il se confond avec l'intérêt général de l'Église (2). »

Au surplus, qui pourrait méconnaître les avantages et les consolations qui résultent, pour les moins habiles aussi bien que pour les plus éclairés, de ces assemblées d'hommes revêtus d'une haute mission, qui se réunissent, selon les prescriptions de l'Église, pour s'entretenir sur leurs devoirs respectifs, et pour proposer leurs doutes ? Saint Augustin a sagement remarqué que Dieu cache quelquefois à des personnes d'une science éminente ce qu'il découvre à d'autres qui ont moins de lumières, afin de les faire dépendre de leurs confrères et d'ajouter à leur charité ce qu'il refuse à leur connaissance : *Et ideo plerumque doctioribus minus aliquid revelatur, ut eorum patiens et humilis caritas, in qua fructus major est, comprobatur* (3). On a toujours regardé comme une marque de puissance et de force l'union des membres d'un même corps entre eux. Le concert entre les évêques est la chose la plus importante, la plus nécessaire au bien de la religion ; on en a autrefois recueilli des résultats précieux sur lesquels on n'a plus lieu, depuis longtemps, de compter. On dit bien que les évêques peuvent communiquer, se voir et s'entendre. Mais,

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 557.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 570, 571.
(3) S. Aug., *de Bapt.*, lib. II, cap. V, n. 6.

dit encore de Pompignan : « Je préfèrerais, pour le bien de la religion, à des assemblées fortuites d'évêques, habitants de Paris, des assemblées réglées, telles que les assemblées générales, où toutes les provinces du clergé de France envoient leurs députés ; encore plus, des assemblées hiérarchiques, telles que les conciles, dont nous ne pouvons trop déplorer la cessation (1). « *Quelle résistance attendue*, dans des temps d'erreurs et de luttes, *de quelques évêques isolés, circonvenus ?* » s'écriait naguère monseigneur l'évêque de Quimper(2), et, par ce seul mot d'alarme, le prélat révélait l'urgence et la nécessité pour les évêques de retrouver la vie et la force dans les conciles.

(*La suite au prochain numéro.*)

L.-F. GUÉRIN,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc.

QUESTION HONGROISE.

2me. ARTICLE.

LES LOIS ET LA DIÈTE DE 1847-1848.

La guerre de Hongrie est stigmatisée du nom d'insurrection par les partisans de l'Autriche. Beaucoup de bons esprits, dévoués à l'ordre et préoccupés surtout du maintien de la paix européenne, ont adopté ce jugement sans examen. Il importe de voir de quel côté est sortie cette menace de guerre suspendue aujourd'hui sur l'Europe. Si aujourd'hui un pays florissant est désolé par le fléau d'une guerre sans merci ni pitié, si un peuple, dont l'histoire abonde en sacrifices pour sa dynastie, se trouve aux prises avec cette dynastie même, il importe de voir à qui, de l'Autriche ou de la Hongrie, il faut en demander compte.

La constitution de la Hongrie date du treizième siècle ; son indépendance fut même reconnue par les Habsbourgs. Le roi de Hongrie ne serait donc dans son droit, que si la nation hongroise, entraînée par le mouvement révolutionnaire qui éclata partout en Europe dans l'année 1848, avait voulu porter atteinte au droit de la royauté constitutionnelle. Il n'en fut pas ainsi. Les lois votées par la diète hongroise de 1848 et qui ont servi de prétexte à la cour impériale pour faire la guerre à la Hongrie, ne doivent pas leur origine à la révolution fran-

(1) *Lett. à un év.*, etc. T. I, p. 150.

(2) Dans sa lettre sur la papauté, à propos de l'exaltation de Pie IX. Voy. notre *Chem. cath.*, t. VII, p. 211.

çaise de février : elles n'ont porté aucune atteinte aux priviléges de la couronne.

Au mois de juin 1847, l'opposition hongroise s'était réunie pour tracer son programme en vue de la diète, qui devait être ouverte au mois d'octobre de la même année. Il avait été décidé dans cette réunion, que l'opposition réunirait toutes ses forces pour rétablir la loi de 1790, jurée par Léopold II, et par tous ses successeurs jusqu'à Ferdinand V. Cette loi, reconnaissant l'indépendance complète de la Hongrie, fut prise pour base fondamentale des réformes qu'exigeait impérieusement l'esprit du dix-neuvième siècle.

L'opposition, composée de nobles comme le reste de la diète, avait reconnu que le temps de ces priviléges, écrasants pour une nation civilisée, était définitivement passé. Ayant pleine conscience des nécessités de notre époque, elle s'était dit : les barrières de la constitution doivent désormais tomber devant les droits de la nation entière, sans différence de race ou d'état. L'exemption des impôts, dont la noblesse avait le privilége, doit cesser à jamais. Le misérable état du paysan, écrasé sous le poids des impôts et des droits seigneuriaux, doit être essentiellement amélioré. Mais si la noblesse se dépouille de ses priviléges pour assurer le bien-être des populations, jusqu'ici déshéritées, il faut que la nation, et la noblesse avec elle, soient à l'abri de tout arbitraire gouvernemental; et pour cela, il faut que le gouvernement soit parlementaire et responsable. La presse, exempte de toute censure préventive, se chargera de contrôler les actes du gouvernement et d'exprimer l'état de l'opinion publique. La justice sera indépendante du gouvernement, et cette indépendance trouvera sa consécration dans le jury. *Tel fut le programme proposé par les chefs de l'opposition, et unanimement adopté par tous les membres réunis.* L'accueil le plus favorable dans le pays entier démontra à l'opposition qu'elle avait compris les vœux les plus ardents de la nation. Malgré tous les efforts du gouvernement autrichien, malgré son système de corruption, l'opposition hongroise eut une majorité considérable dans la diète de 1847-48 ; mais le gouvernement fut sourd à ses légitimes demandes. Cependant des adresses de toutes les parties du pays encouragèrent l'opposition à persévérer dans ses efforts patriotiques. L'archiduc Étienne lui-même se voyait forcé de signaler à la cour impériale le mouvement universel qui se manifestait dans le pays. Le gouvernement autrichien se trouvait dans un grand embarras; la révolution de février l'y surprit. L'opposition avait gain de cause.

Voyons maintenant si la diète de Hongrie avait abusé de sa position.

Examinons ces lois, qui, sanctionnées et jurées d'abord par le roi, ont servi plus tard de prétexte pour traiter les Hongrois de rebelles, et pour leur faire la guerre la plus cruelle comme la plus injuste, avec l'aide des baïonnettes russes.

Il faut remarquer que ces lois, dont nous ferons une analyse rapide, ont été votées à l'unanimité de la diète, composée exclusivement de la classe privilégiée, des représentants de l'aristocratie et du clergé.

Tout en maintenant la chambre des Magnats (pairs) la chambre des états fut remplacée par une chambre de représentants. Ainsi d'un côté la diète hongroise garantissait le pays contre des progrès précipités, et de l'autre elle tenait compte des légitimes exigences du siècle, puisqu'elle ne représentait plus seulement la noblesse, mais bien la nation entière.

Pour donner à la maison royale une nouvelle preuve de son esprit de modération, la diète hongroise ne se laissa pas entraîner jusqu'au suffrage universel, qui, à cette époque, avait fait tant de conquêtes dans le reste de l'Europe; elle s'arrêta à un cens, très-modéré en effet, mais qui, sans faire trop d'exclusions, n'admettait pourtant que les éléments essentiellement intéressés au maintien de l'ordre.

La diète aristocratique abolit les corvées, tous les droits féodaux, mais elle décréta en même temps qu'une indemnité serait donnée aux seigneurs, dont la plupart étaient menacés de ruine par cette réforme. Le pays entier se chargea de cette indemnité; elle fut mise sous la sauvegarde de l'honneur national.

Le clergé ne resta pas en arrière de générosité avec la noblesse; il se départit lui-même du droit de la dîme. La nation avait bien le droit d'attendre ce sacrifice de la part de ce digne clergé qui jusqu'à présent n'a pas cessé un seul moment de protester énergiquemeat contre la détestable conduite de la maison d'Habsbourg.

La censure, qui en Hongrie n'avait jamais existé de droit, fut abolie et remplacée par une loi répressive, assez large pour ne pas empêcher la libre expression de toute opinion, et en même temps protégeant la presse contre les excès, qui sont ordinairement la suite de libertés précipitamment acquises.

Le jury fut établi, et par cette institution l'impartialité et l'indépendance de la justice furent assurées. Enfin, on donnait aux différentes nationalités des garanties qui leur assuraient le libre usage de leur langue.

Toute exemption d'impôt fut abolie.

Et d'abord ces lois furent mises sous la sauvegarde d'un ministère esponsable nommé par le roi. La nécessité de la nomination d'un

ministère responsable était d'autant plus imminente, que le reste de l'Autriche allait jouir d'un gouvernement parlementaire, et la Hongrie, n'étant pas représentée dans le parlement de Vienne, *ne pouvait être administrée par un ministère autrichien, alors même que son administration, par la loi de* 1790, *n'eût pas été déclarée entièrement indépendante de celle de l'Autriche.*

Tel est l'ensemble des lois de 1848 tant décriées par les partisans de l'Autriche.

Le roi avait-il aucune raison légitime de protester contre ces lois, qui réalisaient l'indépendance administrative de la Hongrie, consacrée par une longue série de décrets, par la foi jurée de quatorze rois? Ces lois et réformes administratives mettaient-elles entrave à aucun droit, à aucun privilége du monarque?

Le roi conservait le droit de convoquer et de dissoudre la chambre; il conservait son *veto;* il conservait le droit de choisir et de révoquer le ministère, le droit de nommer les grands fonctionnaires, le droit de battre monnaie, le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, enfin tous les droits, tous les priviléges que les monarchies constitutionnelles réservent aux princes.

Et pourtant ce furent ces lois mêmes accueillies avec enthousiasme par la nation entière, et sanctionnées solennellement par le roi en personne, dont la cour impériale et le gouvernement autrichien se servirent pour traiter les Hongrois en rebelles, et leur déclarer une guerre d'extermination.

C'est ainsi que le gouvernement autrichien remerciait la nation hongroise, et les hommes qui étaient à sa tête, de la modération loyale qu'ils avaient mise à opérer des réformes, paisiblement réalisées d'ailleurs au milieu des révolutions qui déchiraient le reste de l'Europe. Et dans son injuste ressentiment, la maison de Habsbourg ne recula devant aucun moyen pour exciter tous les éléments de désordre contre le gouvernement légitime de la Hongrie. L'Autriche ne pouvait pardonner à la Hongrie d'avoir accompli d'un seul coup une œuvre que M. Metternich l'avait empêché d'accomplir pas à pas. Ces réformes pouvaient d'autant plus être regardées comme l'expression du pays entier, qu'elles furent accueillies avec reconnaissance par la nation entière, par toutes les nationalités, par toutes les classes de la société.

Les Croates et les Serbes étaient également représentés à la diète de 1847-1848, et les représentants de ces deux pays ont donné leur complet assentiment à ces lois, se déclarant parfaitement satisfaits au nom même de leurs nationalités. C'étaient les mêmes hommes qui,

plus tard, grâce aux manœuvres de la cour impériale, ont soulevé leurs frères de race contre la patrie qui ne leur avait donné que des motifs de reconnaissance.

Nous verrons dans un prochain article, par quels moyens la cour de Vienne réussit à exciter la guerre civile en Hongrie.

Nous terminons par quelques questions :

Y a-t-il le moindre vestige de précipitation dans ce qui s'est passé à la diète de 1847-1848? Des lois mûrement réfléchies par les hommes d'état les plus modérés, dont les principes avaient été adoptés avant même qu'on ne pût pressentir les changements qui allaient s'accomplir si subitement en Europe, de telles lois peuvent-elles être regardées comme l'effet de l'entraînement révolutionnaire? Est-ce que des réformes tentées à plusieurs reprises, et qui n'avaient échoué que par l'aveuglement obstiné de M. Metternich et de ses créatures, peuvent être considérées comme l'œuvre avortée d'une faction désorganisatrice?

Sz***.

M. DE MONTALEMBERT ET LA LOI SUR LA PRESSE.

Une haute question de droit public a été portée à la tribune nationale, et préoccupe à juste titre, depuis une semaine, l'opinion du pays ; c'est la loi sur la liberté de la presse. Nous ne pouvions attendre une autre loi d'un gouvernement qui, suivant les traces de la monarchie tombée, cherche son salut, non pas dans le progrès, non pas dans la réforme des abus, non pas dans l'expansion libre, vigoureuse et féconde des forces vives de notre patrie, mais dans la compression matérielle, dans la restriction préventive et dans une effrayante pénalité. Tous les doctrinaires du règne précédent, ceux-là même que nous avions entendu proclamer le plus haut la liberté de la presse, et attaquer les entraves que les lois de septembre lui avaient faites, nous les avons vus tristement venir abjurer à la tribune, et bénir, maintenant qu'ils sont au pouvoir, ce qu'ils avaient maudit lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Nous n'avons point été surpris de voir MM. Dufaure, Odillon Barrot, se mettre à la suite de M. Guizot ; ils appartiennent à ce parti que le scepticisme dévore, et qui, dans le désespoir d'affermir ses doctrines, tombe à genoux devant la force matérielle, devant la fatalité du fait accompli : c'est la doctrine de M. Thiers l'historien, et de M. Cousin le philosophe.

Mais que des catholiques s'unissent à ces hommes, et proclament à

leur tour que la vérité, que le zèle de la parole, que l'expansion de la charité, que la foi en un mot, s'élançant par toutes les portes de la liberté, ne peuvent sauver un peuple, défendre la société, développer la civilisation ! que des catholiques aujourd'hui, en plein christianisme, lorsque l'Église peut briser ses fers, agir sur les nations et parler à toutes les âmes, avec l'efficacité de la grâce divine et la puissance des nobles sentiments du cœur humain, viennent affirmer que le salut du monde repose absolument sur l'accusateur public, sur la hache du bourreau et le fusil du soldat ! voilà ce que nous ne pouvons comprendre et ce qui accuse une aberration profonde, un découragement, ou plutôt un désespoir coupable, dont nous rougissons pour l'Église. Comment ! des catholiques, demander que le pouvoir matériel et civil, usurpant le sceptre des esprits, aille se placer à l'entrée du cœur, à la porte de l'intelligence pour y captiver le *sentiment* et l'*idée !* demander que le gouvernement désarme non seulement les bras, mais qu'il désarme violemment les âmes et établisse une douane, un tarif pour la pensée : demander cette dictature religieuse, intellectuelle et morale pour l'État, se prosterner devant cette idole tant de fois anathématisée, se dévouer à son culte, toujours et partout, condamner l'opposition que les catholiques lui ont faite au nom de la liberté de conscience, depuis dix-huit ans ; mais, n'est-ce point vouloir rétablir l'alliance du trône et de l'autel qui nous a tant nui sous la restauration, restaurer le gallicanisme oppresseur, justifier le czar de Russie, les entreprises de Joseph II, la tyrannie de Henri VIII et toutes les lois des persécuteurs de l'Église ! Et c'est un homme d'un haut talent, celui qui se donne comme le chef du mouvement catholique en France, celui qui a passé sa vie à parler de liberté, à attaquer le despotisme religieux, à tonner contre le gallicanisme, c'est en un mot M. de Montalembert qui vient énoncer ces étranges doctrines ! Il l'a fait avec passion, avec une franchise qui ne laisse rien à désirer, et s'il a quelquefois causé des amertumes aux cœurs de ceux qui portent le glaive et qui rêvent l'omnipotence spirituelle et civile, sa paix avec eux doit être faite maintenant. Après l'humiliation et le repentir exprimés dans ses paroles, lorsqu'ils viendront demander au nom du salut de la société, salut dont ils sont, d'après lui, les seuls juges, que les ordres religieux soient proscrits, que les orateurs sacrés soient réduits au silence, que les catholiques ne puissent enseigner, que les évêques n'aient pas la liberté de se réunir et d'écrire sans permission à leurs fidèles, et qu'il soit interdit au pape d'adresser la parole aux églises d'un pays, que leur répondra M. de Montalembert ? Je voudrais bien le savoir. Pour le réduire au silence, ils n'auront qu'à lui réciter son discours, et lui

n'aura qu'à baisser la tête, à moins que par une nouvelle et plus noble rétractation, il ne retrouve dans sa conscience indignée toute la théorie de cette liberté qu'il abjure?

Nos lecteurs connaissent maintenant son discours, nous tenons cependant à en signaler deux ou trois passages, car nous voulons que l'on ne puisse point nous taxer d'exagération dans un évènement aussi déplorable, et que, du reste, la presse toute entière a compris de la même manière.

M. de Montalembert annonce qu'il va donner le spectacle et l'explication d'un changement total opéré dans ses convictions et sa conduite.

« J'ai commencé, dit-il, il y a quatorze ans, ma carrière politique
« en venant voter et parler contre les lois de septembre; je viens au-
« jourd'hui voter et parler contre une loi qui, est encore pire que
« les lois de septembre.

« Je ne suis pas le seul dans cette enceinte qui doive en agir ainsi;
« d'autres, et de plus illustres que moi, sont dans la même position.
« Or, je viens expliquer cette différence de conduite, et en l'expli-
« quant, je prétends rendre hommage à la vérité, avertir le pays d'un
« grand danger public, et remplir envers lui le premier de mes
« devoirs. »

Il veut entraîner ceux que l'amour de la liberté empêcherait de le suivre.

« Mon ambition, dit-il, serait d'éclairer quelques amis, d'élever,
« s'il est possible, les scrupules de quelques hommes qui, comme
« moi, ont toujours servi, aimé et défendu la liberté, mais qui con-
« servent encore quelques scrupules vis-à-vis des mesures que la force
« douloureuse des circonstances nous oblige aujourd'hui, les uns à
« proposer, les autres à adopter. Voilà mon but! »

Il énonce ensuite la lutte établie entre la société assiégée et les doctrines qui l'assiégent, il indique le remède :

« Le siége de notre société est donc commencé : la tranchée est ouverte; plusieurs assauts vous ont été livrés; ils ont été repoussés. Vous avez fait des sorties heureuses; vous en avez fait une heureuse en juin, dont on parlait tout à l'heure. Mais avez-vous vaincu tous vos ennemis? Non. A peine les avez-vous désarmés, et désarmés comment? désarmé leurs bras, *mais non leur cœur* : vous leur avez ôté leurs fusils, à quelques-uns, *mais pas leurs idées.* L'armée assiégeante, loin d'être démoralisée ou dispersée, grossit tous les jours en nombre et en audace; on ne peut pas la chasser comme une armée étrangère; elle reste là, sur place, à guetter toutes nos fautes, à guetter toutes nos ivisions et avec l'intention de profiter de toutes nos faiblesses. . . .

« Je ne dis pas que le volcan s'éteindrait sans la presse, je n'en sais rien. Peut-être s'éteindrait-il; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la presse l'entretient. »

Puis il condamne toute l'opposition, et sous la Restauration, et sous Louis-Philippe. Mais comme il devine aisément cette objection qu'on va lui faire : Vous et les catholiques, vous avez lutté pour la liberté de conscience et d'éducation, vous avez fait de l'opposition au pouvoir qui vous les refusait! il répond sans hésiter, pour lui, pour les catholiques, pour les prêtres, pour les évêques et pour le pape lui-même qui les a approuvés; voici ce qu'il dit :

« Sous la Restauration, les libéraux de toutes les nuances; sous la monarchie de Juillet, les légitimistes d'abord, puis les républicains, puis les dynastiques, et enfin, faut-il le dire, les catholiques eux-mêmes, moins que les autres, beaucoup moins, mais encore trop, je le reconnais maintenant ; tous, à des degrés divers, nous avons trop présumé de la force de cette société, de la solidité de ses remparts ; nous n'avons pas apprécié, assez compris la fragilité extrême de l'abri qui nous couvrait. Nous avons tous ce reproche à nous faire ; nous avons tous sympathisé avec l'agression dirigée contre le pouvoir, quand il ne nous appartenait pas, ou quand nous ne sympathisions pas profondément avec lui. Je n'hésite pas à le déclarer, ce pays-ci ne pourra être sauvé que quand les hommes tout à fait étrangers au pouvoir, qui n'en sont ni les dépositaires ni les confidents, consentiront à le défendre, à l'aimer et à le protéger avec toute la force que la Constitution et la civilisation mettent à leur usage.

« *C'est là la seule condition de salut pour la société.* »

Il est vrai que M. de Montalembert, étonné de ses propres paroles, étonné de ce qu'en disaient ses amis eux-mêmes, a écrit une lettre d'explication; mais cette lettre, qui maintient le discours, n'explique rien et n'a pu être acceptée comme une justification par l'*Univers*, auquel elle était adressée.

Et c'est après ce discours de M. de Montalembert, catholique, que nous avons vu M. Favre devenir le défenseur de la liberté de conscience, de la liberté de la parole, et jeter de toute la force de la logique, à son adversaire frémissant, ces insultantes paroles :

« L'honorable M. de Montalembert nous a dit : la société est en péril, elle est malade, et tant que la société ne reviendra pas au respect de tous les gouvernements qui peuvent s'élever, tant que le gouvernement n'aura pas dans ses mains les éléments du double système qui a été développé devant vous, compression morale et compression matérielle, la société sera à la veille des bouleversements et des cataclysmes. » . . . . . .

« M. de Montalembert a dit aussi : on a désarmé les bras; mais ce sont les cœurs qu'il faut désarmer. Je suis de son avis, avec cette différence que je ne pense pas que ce soit dans un système de compression qu'on puisse trouver le remède aux maux qu'il a signalés.

« La différence entre son système et le mien, c'est que le système de M. de Montalembert est *tout matérialiste.* » . . . . .

« Tout par la di.cussion, rien que par la discussion. Tout par le suf-universel qui est notre souverain à tous. Voilà ce que j'ai le droit de demander. »

Et nous, nous sommes obligés de dire : M. Favre a raison! il est le défenseur de nos croyances!

C'est maintenant aux catholiques, c'est au clergé à bien voir la ligne politique dans laquelle on veut nous entraîner, à bien sonder les abîmes vers lesqnels on prétend nous conduire. C'est un parti pris, c'est un système arrêté, d'ôter à la cause de l'Église l'égide de la liberté, l'appui des principes démocratiques, et la faveur des légitimes instincts populaires. M. de Montalembert, reniant tout son passé libéral, veut qu'à sa suite les catholiques abdiquent leur indépendance et se jettent dans les bras de la force matérielle, comme dans leur unique asile; il ne voit que ce moyen de sauver en France, en Europe, l'Église et la société. Ce système, tout son parti l'a déjà clairement révélé par son opposition à toutes les libertés publiques depuis la révolution de février, par son adhésion chaleureuse aux mesures de compression réactionnaire, par son silence à revendiquer toutes les libertés religieuses, par l'abandon de la liberté d'enseignement, par sa conduite dans la déplorable affaire de Rome, où il a poussé la cour romaine à demander l'appui de la force pour rétablir la Papauté; enfin il vient de se formuler nettement dans le discours solennel de son chef.

Eh bien! nous protestons de toute notre énergie contre une semblable politique. Nous l'accusons d'être un grand malheur pour l'Église. Selon nous cette Église puise ses forces dans la liberté morale et dans la liberté civile. Cette Église, sans refuser ses grâces aux grands, aux puissants du siècle, est surtout l'amie, la consolatrice des petits et des pauvres; elle a fait alliance dès l'origine avec le peuple, c'est dans son sein qu'elle aime à plonger ses racines; elle a besoin pour fleurir, de l'amour, de la confiance populaires; et si les nations l'appellent, elle les appelle à son tour. L'Église, épouse de celui qui l'appelle l'agneau vainqueur du monde, ne doit connaître pour armes que la parole de justice et de vérité; toute sa puissance est dans ce fleuve de tendresse, ce feu d'amour, qui s'échappent de son cœur pour envahir le monde. Qu'elle s'allie à la liberté; qu'elle se mette en contact avec les peu-

ples; qu'elle laisse briller cette flamme de vie qui la dévore, et l'univers viendra de lui-même se mettre sous son influence, comme on court se désaltérer à la source et se réchauffer au plein soleil. Le salut de l'Église, pour nous, c'est l'expansion de sa vie, et non la compression de celle des autres. La politique du catholicisme, ce doit être d'ouvrir toutes les portes, de renverser toutes les barrières, de détruire tous les despotismes, de tracer le plus de routes possibles, et d'appeler ses adversaires pour lutter avec lui devant les assises du genre humain. Il est sûr du triomphe, lorsqu'il pourra se développer sans entraves. Nous en attestons les premiers siècles de l'Église ; nous en attestons tous les pays libres où nous le voyons marcher de conquêtes en conquêtes.

Nous savons que l'erreur peut faire des ravages, que de noires tempêtes peuvent obscurcir le plus beau jour; mais nous savons aussi que la lumière est toujours victorieuse, et que l'empire de la verité ne diminue que par la lâcheté de ses défenseurs.

Que les catholiques y pensent! Deux chemins se présentent devant eux pour aller à l'avenir : celui de la liberté, celui de la force brutale. Deux appuis s'offrent à leurs mains : celui des peuples et celui des rois. C'est à eux de choisir. Sans doute les destinées immortelles du catholicisme ne peuvent être brisées par nos fautes : le catholicisme vivra toujours; mais il peut vivre dans le triomphe comme il peut vivre dans l'humiliation, suivant les vertus ou les faiblsses de ceux qui le défendent. Nous sommes certainement à une époque où nous lui préparons de grandes victoires ou de terribles défaites et nos erreurs se prolongeront peut-être dans des siècles nombreux. C'est à nous de bien réfléchir et de voir si nous voulons prendre pour guide, dans la ligne politique à suivre, ce parti de M. de Montalembert qui prétend nous conduire.

Ce parti vient de se désavouer lui-même dans son passé par la bouche de son chef, il vient de confesser qu'il s'est gravement trompé, il vient de faire un choix et de contracter avec l'absolutisme son alliance définitive. Déjà ce parti se brise, et ses éléments, sans unité doctrinale, se dressent les uns contre les autres, sur la question de l'enseignement et sur la question de la liberté. Déjà l'*Univers*, son organe le plus considérable, attaque son chef sur ces deux questions capitales. Voyons si nous pouvons permettre au chaos de nous tracer la route et de nous précéder de sa lumière.

Pour nous, nous nous en séparons, de plus en plus, nous nous attachons plus fortement que jamais à la doctrine de la liberté, nous renouvelons notre alliance avec la démocratie, et pleins de foi dans la puissance et la justice de notre cause, nous nous élançons aux combats de l'avenir.

L'abbé P. Chantôme.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ÉTAT.

EXPOSÉ DES FAITS RELATIFS A LA MISSION DE M. FERDINAND DE LESSEPS A ROME. — MAI 1849.

M. Ferdinand de Lesseps a bien voulu nous communiquer le Mémoire qu'il vient de présenter au conseil d'État sur les faits de sa mission à Rome. Nous regretions que le temps ne nous permette pas de faire connaître aujourd'hui ce Mémoire à nos lecteurs, nous y reviendrons prochainement.

M. Ferdinand de Lesseps s'est trouvé dans les circonstances les plus graves, les plus critiques de l'expédition française à Rome, il est entré brusquement dans cette affaire au moment où elle allait prendre le caractère ou d'une pacifique solution, ou d'une lutte sanglante; il a voulu faire triompher la paix, empêcher le sang de couler, et permettre à des négcciations de résoudre le problème. M. de Lesseps s'est donc trouvé mêlé à un évènement capital de notre époque et dans le moment même où cet évènement s'est caractérisé; c'est assez dire le vif intérêt qui s'attache au Mémoire, écrit d'ailleurs avec cette netteté cette loyauté, cette convenance qui va si bien à un bon cœur.

Du reste M. Ferdinand de Lesseps est connu, ceux-là même qui l'ont déféré au conseil d'État avaient fait son complet éloge en pleine chambre, un mois auparavant. C'est donc un homme grave, honorable, d'une probité politique incontestable, que l'on entend dans ce Mémoire. Les convictions religieuses de M. de Lesseps ajoutent encore un nouveau prix à son travail. M. de Lesseps est catholique convaincu, il ne s'en cache pas, et dans toutes ses démarches il cherchait autant les intérêts de la papauté que l'honneur de la France. Nos lecteurs nous sauront donc gré de leur donner dans un prochain numéro les points saillants de son récit et les preuves d'une justification qui nous paraît irréfutable. ***.

SUR LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LA REVUE.

Nous l'avouons, ce qui nous encourage peut-être le plus dans l'œuvre que nous poursuivons, ce sont les attaques mêmes dont nous avons été et dont nous sommes encore l'objet. Nous attendions que l'on discutât sérieusement nos principes, que l'on réfutât nos doctrines, et nous avons attendu vainement jusqu'à ce jour. On nous a demandé avec mépris qui nous étions pour oser parler. On a insinué qu'en nous écartant de la ligne politique d'un parti qui compromet la cause du catholicisme en France, nous étions probablement des hérétiques et tout au moins des excommuniés. On nous a dit que notre conduite était étonnante, étrange. Un journal, l'*Univers*, tout dernièrement, pour nous réfuter sans doute, a imprimé tout au long les plaintes d'un de nos abonnés, mauvaise tête qui nous accusait de déloyauté pour avoir changé le *titre* de notre *Revue*. Quelques lettres complétement hostiles nous sont parvenues depuis le commencement de notre publication; elles renfermaient des injures grossières, qui nous ont fait pitié, des

condamnations hautaines; mais des raisons, de la discussion, il n'y en avait d'aucune sorte. Quand des adversaires procèdent ainsi, c'est qu'ils ont peu de choses à dire, et leurs attaques rassurent, au lieu d'ébranler.

On nous accuse de vouloir détruire la papauté, et dans une lettre que l'*Univers* publie aujourd'hui, lettre signée par des hommes dont nous n'avons jamais ni sollicité, ni annoncé la collaboration, il est dit que *dans notre Revue les droits de la papauté sont audacieusement outragés*. Nous mépriserions cette calomnie, si nous ne l'avions trouvée répétée sur tous les tons. Nous tenons donc à nous expliquer en quelques mots.

Comme tous les catholiques, et, nous osons le dire, plus que beaucoup d'autres, nous voulons le triomphe de la papauté, et ceux qui nous ont lu, savent où nous la plaçons, et dans nos doctrines et dans nos affections.

Précisément à cause de la hauteur religieuse à laquelle nous la savons appelée, nous ne voulons pas qu'on la confonde, ainsi qu'on tend imprudemment à le faire, avec un pouvoir temporel essentiellement accessoire, pouvoir que la Providence peut lui donner ou lui enlever à son gré, selon les besoins et les temps.

Nous croyons avec le cardinal Pacca, et avec bien d'autres, que ce pouvoir temporel entraîne avec lui d'immenses inconvénients. Nous croyons qu'il entre dans les desseins de Dieu de donner à son vicaire sur la terre une position plus libre, plus noble, et servant mieux son influence pontificale.

Si nous nous trompons, si Dieu veut exalter l'Église, ramener tous les peuples à la vérité et développer dans le monde la vie chrétienne, avec un pontife unissant le sceptre des rois à la houlette du pasteur, aurons-nous besoin de dire que nous acceptons l'arrêt de la Providence? Si, par exemple, la restauration que l'on fait maintenant de la puissance temporelle des papes produit le triomphe de la religion en Italie, la sécurité du souverain pontificat, son affranchissement de toutes servitudes, et sa gloire aux yeux de l'univers, nous serons bien consolés; mais nous ne le pensons pas, et rien de ce que nous apprenons ne nous le fait penser.

En tenant moins que nos adversaires à la puissance temporelle du pape, en n'en faisant point comme eux une question de vie ou de mort pour la papauté, que voulons-nous, sinon dégager cette papauté de son vêtement politique, l'arracher aux vicissitudes des révolutions, mettre en relief sa puissance spirituelle, et, comme le dernier concile de Baltimore, apprendre aux fidèles que le pape est l'évêque et non le roi de Rome, et que s'il perd son trône, il garde la chaire, du haut de laquelle il préside à la catholicité.

Telles sont nos opinions; nous ne les imposons à personne, mais nous pouvons les dire hautement, les exposer sans crainte, car elles reposent sur des motifs graves et partent d'un amour bien profond pour l'Église.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

URGENCE ET NÉCESSITÉ

DU RETOUR A LA TENUE DES CONCILES PROVINCIAUX ET DES SYNODES.

2e Article (1).

§ III. — *Suite du précédent. De la nécessité et de l'utilité des synodes diocésains.*

Les synodes ne sont pas moins utiles que les conciles : ils préparent ceux-ci et ils ont besoin d'eux, de telle sorte que les uns et les autres se complètent, s'enchaînent et ne peuvent être séparés.

Sans vouloir prétendre, comme le font les presbytériens, que les synodes soient absolument nécessaires, on peut bien dire, avec un concile de Cologne, qu'en l'absence *du synode l'organisation ecclésiastique se relâche comme le corps humain privé de ses nerfs* (2). Comme aussi, en supposant qu'on pût arriver autrement que par les synodes, à une connaissance complète des abus et à leur réformation, il est bien permis de soutenir avec Monseigneur l'archevêque de Paris, que resterait pourtant toujours l'utilité des synodes, « tirée de l'utilité même de consulter le clergé, de conférer avec les prêtres, de rechercher avec eux les meilleurs remèdes aux maux de la religion dans les temps où nous sommes, et d'assurer aux ordonnances épiscopales plus de respect et de fidélité, en leur conciliant par les formes synodales l'adhésion et l'affection de ceux-mêmes qu'elles concernent et qui doivent les exécuter (3). »

Assurément, et personne n'oserait soutenir le contraire, l'évêque a le droit de faire en dehors du synode toutes les lois qui sont nécessaires pour maintenir ou rétablir la discipline dans son diocèse. « Mais cela n'empêche pas, ajoute Monseigneur Sibour, qu'il ne puisse faire avec encore plus de force et d'utilité ces mêmes lois dans son synode (4). » C'est, au reste, l'avis du cardinal de la Luzerne, exprimé dans le passage suivant où se trouvent, de plus, très-bien résumés, tous les motifs de l'utilité des synodes :

(1) Voir le numéro précédent.
(2) *Conc. Colog.*, an. 1549.
(3) *Inst. diocés.*, t. II, p. 333.
(4) *Id.*, *ibid.*

« Quand ces synodes, dit-il, ne feraient que rapprocher les prêtres de leurs évêques, que resserrer entre eux les liens, que réunir sur le diocèse le concert de leurs prières, ce serait déjà un bien considérable opéré. Ensuite, en supposant même que les prêtres ne vinssent au synode que pour rendre compte à leur évêque et recevoir ses instructions, il serait encore très-utile de les rassembler autour de lui. On rend un compte bien plus satisfaisant de l'administration d'une paroisse, de vive voix que par écrit. On entre bien plus aisément dans tous les détails, lorsqu'on est à portée de répondre de vive voix aux diverses interrogations, que quand on donne de loin et par lettres des renseignements dont on court toujours risque d'omettre une partie intéressante. Et combien y a-t-il de choses qu'un curé verse librement dans le sein de son évêque et qu'il croirait prudent de ne pas lui écrire? En comparant les rapports qui lui sont rendus en même temps par les divers curés, l'évêque est plus à portée de connaître les abus, de savoir s'ils sont généraux ou particuliers, s'ils sont plus ou moins étendus, et de juger la nature des remèdes qui doivent y être apportés.

« Il en est de même des avertissements que l'évêque croit devoir donner aux prêtres, soit à chacun en particulier, soit à tous en général; ils ont bien plus de force, ils sont bien plus adaptés aux circonstances. Dans les conférences privées entre un supérieur et un inférieur, il règne naturellement une confiance réciproque qui ne peut se développer aussi pleinement dans les lettres. Les exhortations publiques faites à tous les prêtres rassemblés les frappent davantage que de simples mandements. Les reproches, même publics, s'il devient quelquefois nécessaire de couvrir des délinquants d'une salutaire confusion, produisent une tout autre impression que des lettres, quelque fortes qu'elles puissent être.

« Mais enfin, relativement même aux statuts synodaux et aux ordonnances synodales, la voix consultative des curés ne donne-t-elle pas à leur présence un très-grand avantage? Les réflexions, les représentations que les prêtres peuvent faire à leur évêque, n'ont-elles donc aucune utilité? N'est-ce pas un très-grand bien que l'évêque soit éclairé des lumières de ses prêtres, qu'il reçoive leurs avis; que, d'après leurs observations, il modifie ses statuts, en retranche ou y ajoute? Un autre objet de l'utilité des synodes est que l'on publie et que l'on y fait connaître à tout le clergé réuni, non-seulement les statuts particuliers du diocèse, mais les canons des conciles provinciaux (1). »

(1) Voy. de La Luzerne, *Dissertation sur les droits et devoirs des évêques et des prêtres dans l'Église*. In-4°, 1844 col. 1435; ouvrage édit. par M. Migne et dont nous avons parlé dans notre *Mém. cath.*, t. V, p. 298 et suiv.

On voit par les dernières lignes de cette citation que nous n'avons rien dit de trop lorsque nous avons avancé que les synodes s'appuyaient sur les conciles provinciaux et réciproquement. Mais voici une autre autorité que nous invoquerons en confirmation de notre assertion, et qui nous montrera, en même temps, les biens qui découlent pour la religion de la tenue des synodes.

« J'observerai, dit de Pompignan, que les synodes diocésains, tant recommandés aux évêques par les canons, auraient besoin, pour être utiles autant qu'ils doivent l'être, des conciles provinciaux. Nous avons vu le concile de Bâle ordonner que la tenue de ces synodes fût un des articles dont chaque évêque rendrait compte au concile de sa province. Les synodes diocésains ont été redoutés de nos jours : on a craint d'abord qu'ils n'attisassent le feu allumé dans plusieurs diocèses, par l'indocilité aux dernières décisions de l'Église : on n'en a pas mieux auguré depuis qu'on a vu l'esprit d'indépendance s'enraciner, s'accroître, se propager par un levain encore plus dangereux. Cependant je ne sais si ce qu'on a regardé comme un instrument de trouble n'eût pas pu être, sagement manié, un instrument de concorde et de paix; et si la défiance que le premier pasteur montre et qu'il inspire, en n'assemblant jamais ses coopérateurs autour de lui, ne nuit pas beaucoup plus que ce ralliement à la subordination.

« Il semble, en effet, que les esprits échauffés en certaines occasions, refroidis ensuite et calmés, se porteraient d'eux-mêmes, au moins le plus grand nombre, à honorer la dignité de leur supérieur, qui n'y trouverait rien de plus imposant, ni de plus majestueux, que de se mettre à leur tête pour former ses règlements de concert avec eux. L'exemple de la multitude entraînerait alors, ou désarmerait les ennemis inquiets de l'unité, et si les maximes presbytériennes ne sortaient pas de tous les cœurs, l'épiscopat n'en exercerait pas moins ses véritables droits (1). »

L'auteur ne se dissimule pas que si les synodes, malheureusement trop interrompus, reprenaient leur cours, il pourrait arriver que les curés se lassassent, soit à cause des difficultés matérielles, soit à cause de la répétition annuelle des mêmes choses; mais il trouve le remède à ce mal dans la tenue des conciles particuliers :

« C'est une des raisons, dit-il, pour lesquelles la tenue des conciles provinciaux serait nécessaire à celle des synodes diocésains. Il n'y aurait plus moyen au clergé du second ordre de se refuser à ceux-ci, lorsque l'évêque, outre sa propre autorité qui lui donne droit de les convoquer, outre les canons qui l'y obligent, y serait encore astreint,

(1) *Lett. à un év.*, etc., p. 557, 558.

et spécialement autorisé, par l'impulsion du concile de sa province, par la nécessité d'y rendre compte de la manière dont il les tient. Il les tiendrait plus régulièrement et plus constamment, sans que lui ni ses inférieurs pussent s'en dispenser; il les tiendrait aussi avec plus de poids et de fruit, agissant sous les auspices du concile provincial, en faisant publier les décrets, veillant à leur exécution, n'y ajoutant de son chef, quand il le faudrait, que des ordonnances approuvées du même concile, ou soumises à sa révision : ainsi ces deux sortes d'assemblées se donneraient la main.

« Dans les unes, le métropolitain et les prélats, ses suffragants, siégeraient, avec l'élite de leurs clergés respectifs. Dans les autres, les gardiens des troupeaux épars de la même bergerie, les représentants des différents ordres du clergé diocésain, seraient rangés autour du pasteur et du supérieur commun. Le même esprit circulerait des unes aux autres, transmis par les conciles provinciaux aux synodes diocésains, et par les synodes diocésains reporté aux conciles provinciaux. Les diocésains en seraient mieux réglés, et une facilité beaucoup plus grande d'y établir ou d'y maintenir le bon ordre, adoucirait aux évêques pieux et zélés le fardeau sous lequel ils gémissent (1). »

On ne peut rien désirer de plus concluant en faveur des synodes que ces diverses raisons. Malgré cela, il se rencontre des esprits peu zélés et habitués à un repos mortel pour la foi, quoique fort commode, qui prétendent que, pour la connaissance et pour la réforme des abus, les visites pastorales peuvent suffire et que rien ne reste caché pour tout pasteur qui veut accomplir fidèlement ses devoirs.

Mais qui ne sait que ces visites, faites souvent à la hâte, ne peuvent donner qu'une connaissance imparfaite des besoins spirituels auxquels on doit pourvoir et des abus qu'il faut réprimer? Et ceci, ce n'est pas nous qui l'avançons, mais un pieux et savant prélat (2). L'évêque visite, il est vrai, ajoute M. l'abbé Combalot (3), « l'évêque visite chaque année une portion de son vaste troupeau; mais ces visites, annoncées, préparées, attendues, ne lui permettent pas d'exercer sur les pasteurs du second ordre et sur leurs paroissiens une influence réparatrice. Le jour de la confirmation est un jour de fête, de réception triomphale. Cette fête finit avec le jour qui l'a vue commencer, et le

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 559, 560.
(2) Mgr Sibour, arch. de Paris, *Inst. dioc.*, t. II, p. 350.
(3) Dans une *lettre* qu'il vient d'adresser récemment à l'épiscopat français *sur les remèdes à opposer aux envahissements de la barbarie moderne*. In-8°, 27 mai 1849, p. 5.

pontife accueilli comme un père et reçu comme un prince, n'a eu ni le courage, ni le temps de porter un œil investigateur sur celui qui partage sa sollicitude et sur l'état du troupeau confié à ses soins. »

Nous pourrions ajouter sur ce sujet d'autres considérations. Mais nous avons à apporter une autorité bien autrement grave et autrement importante à l'appui de cette insuffisance des visites pastorales; c'est celle d'un pape, dans un ouvrage admirable où la question des synodes est traitée avec une science théologique et une exactitude qui ne laissent rien à glaner : « Dans la visite du diocèse, dit Benoît XIV, quelque fréquente qu'elle soit, l'évêque ne voit pas tout et ne connaît pas tout ce qui a besoin d'être corrigé. Il peut dans le synode recevoir de ses curés, qui ont la charge immédiate des âmes et qui demeurent au milieu des peuples, les plus utiles enseignements (1). »

Au surplus, l'exemple de l'illustre cardinal-archevêque de Milan, saint Charles Borromée, ne suffirait-il pas à lui seul pour dissiper tous les doutes à cet égard ? Certes, on ne l'accusera pas de n'avoir pas été fidèle à l'obligation où sont les pasteurs de visiter leurs diocèses. Nul ne remplit ce devoir avec autant d'exactitude et d'amour que lui. Cela l'empêcha-t-il cependant de tenir régulièrement ses synodes conformément aux prescriptions de l'Église ? Nullement (2) ; il savait trop quels fruits de vie et de bénédictions ils produisaient, et il les regardait comme la meilleure visite générale de son diocèse : il disait qu'un évêque peut à peine, chaque année, voir en particulier quelques-unes de ses paroisses, mais que, dans le synode, voyant tous les prêtres réunis, il voyait en quelque sorte avec eux tous les peuples qui lui étaient confiés (3). Tout nous démontre donc la nécessité et l'utilité des conciles provinciaux et des synodes qui les préparent.

Mais ce qui prouverait encore davantage leur nécessité, ce sont les maux qui ont toujours suivi leur cessation. Ces maux sont très-graves, et l'histoire ecclésiastique est remplie de faits qui attestent la vérité de cette assertion. Cette gravité s'est surtout accrue, de nos jours, des luttes successives que l'Église de France eut à subir de la part des pouvoirs envahisseurs, parjures et contempteurs de sa liberté sainte. Ainsi démembrée et privée de ses réunions qui font sa force et sa splendeur, cette illustre Église ne put que s'affaiblir : c'est

(1) Bened. XIV, Pont. *Synod. dioces.*, cap. XI, n. 11.

(2) Voy. nos *quelques mots sur l'urg. et les néces. des conc.*, etc., 1846, p. 18.

(3) *Act. Mediolan. eccles.* Synod. XI, pars VII.

ce que nous verrons tout-à-l'heure. Notons seulement, dès-maintenant, l'un des inconvénients les plus ordinaires qu'entraîne la cessation des conciles et des synodes.

Cet inconvénient, celui qui doit faire le plus de peine aux vrais amis de la discipline ecclésiastique et aux évêques eux-mêmes, c'est que la plupart des pasteurs se trouvent comme dans la nécessité de se rendre seuls maîtres et dispensateurs de cette discipline, et que, dès-lors, ils finissent par croire qu'il leur suffit de se conduire par leurs propres lumières. En effet, les uns détruisent ce que les autres ont établi, sans qu'on puisse leur en faire rendre raison; les autres, se trouvant sans stimulant, demeurent dans l'inaction : de là, dans les diocèses, des tiraillements, des imprudences, des erreurs, des actes d'insubordination du clergé envers ses supérieurs, des fautes enfin dont les suites sont toujours si lamentables et influent d'une manière si fâcheuse sur la religion.

Et comment pourrait-il en être autrement? est-ce qu'il est dans la nature des choses que des pasteurs qui doivent puiser la force dans l'union avec leurs coopérateurs, puissent, quelque vertueux qu'ils soient d'ailleurs, ne pas commettre de déplorables méprises par cela même qu'ils sont isolés? Oui, il est impossible que des hommes qui ne croient pas avoir besoin de conseils, et qui ne se croient pas capables de commettre des fautes, parce que personne ne peut les leur faire remarquer, ne tombent dans cette présomption que redoutait Saint-Augustin : « *Qui itaque homines sumus, sed spe Angeli sumus quibus æquales in résurrectione futuri sumus, quandiu perfectionem Angeli non habemus præsumptionem Diaboli non habeamus* (1). » Or, à combien de fautes la présomption ne conduit-elle pas même les intentions les plus droites, les dévouements les plus purs et les plus éprouvés? Puisque les conciles peuvent préserver les pasteurs de cette faiblesse inhérente à la nature humaine, il serait donc bon d'y revenir.

L.-F. Guérin,
Membre de l'Acaeémie de la Religion
catholique de Rome, etc.

(*La suite au numéro prochain.*)

(1) S. Aug. *de Bapt.*, lib. II, cap. 5, nomb. 6, apud. *Auxil. Cath.*, t. III, p. 459. — On peut voir aussi l'*Epit.* CCL du même saint.

QUESTION ROMAINE.

2ᵉ Article (1).

III

J'ai retracé les évènements qui signalèrent l'histoire des États-Romains, depuis la fin du dernier siècle : je n'ai pas craint de les juger. Voiler la vérité, c'est faire douter de sa cause. Qui dissimule, se convainc de faiblesse, et se paralyse en se désarmant.

Il s'agit de faits qui doivent être considérés comme les éléments principaux d'une solution sérieuse. Trancher la question romaine sans vouloir en tenir compte, c'est bâtir sur le vide. Ces faits sont eux-mêmes l'expression d'une situation politique et morale qu'il convient de préciser; ils conduisent forcément à des conclusions qu'il importe de ne point méconnaître, sous peine de voir, dans un prochain avenir, les mêmes effets jaillir des mêmes causes; de constituer au cœur de l'Italie la révolution en permanence; et sous le voile d'une intervention, d'accumuler autour du Saint-Siége de nouveaux et redoutables périls.

Ces conclusions, les voici :

Le gouvernement *clérical* était tué, dans ses principes, à l'avènement de Pie IX;

Ce gouvernement n'était plus, dans ses applications, qu'une lutte organisée contre les faits;

La *sécularisation* était une idée élevée, dans la conscience du pays, à la hauteur d'un principe. — Je déterminerai le sens de ce mot, et j'en signalerai la portée;

La conséquence de cette idée était l'avènement des institutions représentatives, institutions envisagées à la fois comme instruments de réformes et comme expression de la raison publique, comme moyen et comme but;

Une indispensable nécessité imposait au nouveau pouvoir l'acceptation d'un mouvement qu'il ne s'agissait plus de faire naître, mais de diriger. L'œuvre des réformes devait être réalisée par l'Église, et pour l'Église, sous peine de voir la révolution l'essayer sans elle et contre elle.

Telle est la vérité, dans sa modération et dans sa force.

Beaucoup de gens croient servir la papauté en voilant les abîmes

(1) V. la 4ᵉ livraison.

sous des fleurs et des phrases; nous révélons ces abîmes. Au plaisir de flatter nous préférons ce dangereux honneur. On nous traitera d'ennemis : en affrontant le péril nous prouvons notre dévouement.

Des conclusions que je viens d'énoncer, nulle n'étonnera quiconque possède une connaissance tant soit peu approfondie des hommes et des choses dans les états de l'Église. Lorsque les cardinaux entrèrent au conclave (juin 1846), des pétitions leur furent présentées, pétitions où, dans les termes du plus humble respect, étaient rappelées les promesses de 1831, et formulés les vœux des provinces (1). Ces pétitions que proclamaient-elles? rien que l'autorité des faits, rien surtout que les voix les plus illustres et les plus vénérées de l'Italie n'eussent déjà proclamé. Au moment où le trône pontifical est relevé par les mains de la France, il importe, pour le repos de l'Église, comme pour le salut de l'Italie, d'éprouver la solidité des bases sur lesquelles on entend le replacer. En politique, toute illusion est grosse d'une révolution. Sachons donc écarter les chimères, pour saisir la réalité.

Cette réalité, qu'était-elle en 1846? le voici : « Les armes étrangères, c'est-à-dire la protection de l'Autriche, maintiennent le gouvernement ecclésiastique matériellement et par la force; mais comme les armes mercenaires, elles prouvent qu'il ne peut s'appuyer sur ses propres sujets. Elles le rendent odieux aux Italiens qui, chaque jour davantage se passionnent pour l'indépendance... C'est pourquoi, en Italie, les catholiques les plus dévoués à Rome, les prêtres eux-mêmes, lorsque ne les dominent point les passions de caste, n'attachent plus aucun prix au pouvoir temporel du pape, le déclarent funeste à la foi, et voudraient le voir ou aboli ou resserré dans d'étroites limites. En un mot, les deux forces sur lesquelles il s'appuie (les armes étrangères et mercenaires) lui manqueront dès que se produira quelque grave désordre dans l'équilibre européen; et chacun voit que ces désordres sont imminents. » Qui écrivait ces lignes? ce n'était point Mazzini, mais un de ses plus illustres adversaires, M. d'Azeglio (2).

« Le gouvernement tel qu'il existe ne peut régir l'état : il est réduit par la nécessité de sa nature à craindre toute réforme... S'il est un

(1) ... Dopo lo spazio di quindici anni, i bisogni od i mali publici si sono satti piu gravemente e generalmente sentire, l'e sommosse che durante quel questo tempo quasi del continuo hanno turbato il paese, ce ne offrono argemento. Imperrocchè, se si vuole riprovare ogni tentativo d'insurrezione, è forza non dimeno scorgere in tali satti il pigno manifesto dei gravi mali che ci travagliano...

Cette pétition, présentée par la Romagne, était revêtue des noms les plus considérables de la province : les comtes Bentivoglio, Maffei, Baldi, Marchetti, Ranuzzi, M. Marco Minghetti, etc., etc.

(2) Ultimi casi di Romagna, 1846.

pays où la participation des citoyens aux affaires soit indispensable, assurément, plus que partout ailleurs, c'est dans l'état de l'Église; là, si les administrateurs des choses publiques ne sortent pas du sein même de la nation, ils lui deviennent tout à fait étrangers par la nature de leurs fonctions, et finissent par se séparer d'elle, comme des possesseurs du sol d'autrui. Autant donc il convient que le pape tire la hiérarchie ecclésiastique du monde catholique tout entier, autant il est nécessaire que les ministres du gouvernement séculier sortent de la nation et soient laïques; sinon, entre la nation et le pape la scission sera sans remède. Que le *pape règne sans gouverner,* c'est le seul moyen de trancher une difficulté jusqu'ici insoluble. » Qui parlait ainsi? Un homme qui, à l'intelligence profonde des besoins de son pays, joint le plus absolu dévouement pour le catholicisme et l'Église : M. le marquis Gino Capponi (1).

Ainsi, l'on ne peut trop insister sur ce point capital, la révolution romaine préexistait au règne de Pie IX; elle avait sa racine dans les idées, elle aspirait à transformer les faits; Pie IX, à son avènement, la trouvait aux portes de Rome. Elle devait marcher avec lui, sans lui ou contre lui. Certes, en saisissant l'initiative, Pie IX révélait une haute intelligence de la situation qui lui était faite. En donnant l'amnistie, il suivait avant tout les inspirations de son cœur; mais, qu'on ne l'oublie pas, l'œuvre de l'amour était aussi l'œuvre de la prudence. Cette œuvre avait ses fondements dans les intelligences qui l'avaient préparée, dans les volontés qui la soutenaient; elle était un hommage à des vœux longtemps méconnus, une consécration solennelle des légitimes exigences du pays.

Eh bien! cette œuvre fatalement brisée par l'explosion du 16 novembre, est-elle moins importante aujourd'hui? Ces exigences et ces vœux s'imposent-ils, en ce moment, avec une autorité moins impérieuse? Le système condamné en 1846 peut-il, en 1849, redevenir le gage d'une réconciliation durable entre le Saint-Père et le peuple romain? Une idée que Pie IX a secondée, mais qu'il n'a pas créée, qui est indépendante de lui, qui l'a affermi ou ébranlé, suivant qu'elle était avec lui ou contre lui, une telle idée peut-elle être négligée comme une force indifférente? Aujourd'hui comme il y a trois années, n'est-elle pas au fond même de la situation? Le nier serait nier la lumière et contester l'évidence. Elle y est avec ses menaces et ses périls : il s'agit de la désarmer; or, on ne désarme une idée qu'en la satisfaisant.

(1) Gazzetta italiana, octobre 1845.

Sécularisation complète, système constitutionnel qui garantisse le libre jeu des institutions représentatives : conditions sans lesquelles on ne peut se flatter d'établir dans les États-Romains une paix qui pourtant est le premier besoin de l'Église, comme le premier vœu du monde chrétien. Ces deux conditions se supposent réciproquement et se soutiennent en se complétant. La sécularisation n'a pas de but, elle reste sans garantie, si elle n'aboutit au développement libre et normal des forces même qu'elle affranchit. Les institutions représentatives sont un vain appareil, si elles s'exercent, non pas sous le contrôle régulier d'un pouvoir constitutionnel, mais sous la pression menaçante d'un principe différent, principe qui tend par sa nature à transporter de la sphère des consciences dans le domaine des faits politiques, la souveraineté dont il est investi ; qui donne aux lois spirituelles la sanction d'une pénalité civile, aux lois civiles la sanction d'une pénalité spirituelle ; qui flétrit comme un sacrilége l'appel d'un peuple à son droit propre, n'accepte d'autres entraves que les entraves qu'il se pose, et se consacre encore en se limitant.

La sécularisation dans les États-Romains n'est donc pas seulement la sécularisation des fonctions, mais la sécularisation des principes. L'une n'est qu'un effet, l'autre est une cause; la première n'est que la tolérance d'un fait, la seconde est la reconnaissance d'un droit. — Sécularisation ne veut pas dire exclusion des ecclésiastiques. — Excluriez-vous Richelieu, Mazarin ou Fleury ? — Elle signifie admission des laïques. Sécularisez les principes, la question de personnes importe peu. Eh bien ! la sécularisation ainsi entendue est le mot de la situation. Qu'on le sache ou qu'on l'ignore, la question qui s'agite dans les États-Romains est la même dont la France et les peuples modernes, à travers les labeurs et les souffrances, ont poursuivi la solution. Elle explique l'attitude et les actes respectifs de la cour de Gaëte et des chambres Romaines pendant les trois mois qui s'écoulèrent entre la journée du 16 novembre et la proclamation de la République (1). Elle troublera les états de l'Église tant qu'elle restera pendante ; car, elle est de celles qui, une fois posées, ne se laissent plus écarter. Elle est de celles aussi que la force comprime, mais ne résout pas.

Les événements accomplis depuis cinq mois démontrent l'étroite connexité qui existe entre la sécularisation telle que je l'ai définie, et l'établissement d'institutions représentatives dans les États-Romains,

(1) Voir, pour les faits, le Mémoire de M. Pantaleoni sur la conduite du parlement romain, à ses électeurs.

Voir aussi l'opuscule de M. le comte Mamiani : *Due lettere di Terenzio mamiani*, 1849.

Au mois d'avril, un manifeste qui eût garanti au parti modéré les libertés constitutionnelles, ouvrait sans coup férir les portes de Rome à l'armée française. La cour de Gaëte a refusé ce manifeste. Pourquoi? Parce qu'un engagement de sa part sanctionnait dans une certaine mesure, l'existence d'un principe indépendant de son pouvoir, vivant de soi et pour soi. Cet engagement *sécularisait* la politique; il élevait un fait à la hauteur d'un droit.

Une telle attitude est en opposition directe avec la politique suivie par le Saint-Siége pendant les siècles qui, dans les États-Romains comme dans le reste de l'Europe, précédèrent l'établissement du pouvoir absolu (1). Elle n'a donc point le caractère de l'immutabilité doctrinale. Quoi qu'il en soit, cette attitude est prise nettement par la cour de Gaëte. Qu'en résulte-t-il? C'est que, niant dans son principe le droit *séculier* du peuple romain, elle lui refuse, à son gré, l'exercice même de ce droit. Il est question d'anéantir presque intégralement le système représentatif, pour lui substituer le régime de la *Consulta*. Eh bien! sait-on quel sentiment a recruté dans les rangs du parti constitutionnel de Rome, du parti modéré lui-même, les défenseurs de la République? précisément la résolution de n'accepter pas l'immolation de son principe. Ce qui passionnait la population romaine, ce n'était pas l'amour de cette république, c'était la haine d'une restauration cléricale sous la verge du *bon plaisir*. En droit, le parti *modéré* proteste contre le sacrifice des franchises constitutionnelles; en fait, il invoque l'expérience en montrant le passé.

La *consulta* fonctionna trois mois, depuis décembre 1847 jusqu'en février 1848. Tous ses projets restèrent dans les cartons; pas un ne fut accueilli: elle aboutit à la Constitution.

Si donc on met à néant les institutions représentatives, sur quelle

(1) Depuis la constitution de Nicolas II (1059) qui retirait l'élection du pape au peuple romain, qui enlevait par conséquent au chef de l'Église le caractère d'un magistrat national, l'histoire politique du Saint-Siége est une lutte continuelle avec Rome, jusqu'au moment où le régime monarchique absolu prévaut dans les États de l'Église comme ailleurs. Des pactes interviennent sans cesse entre le Saint-Siége et Rome, ou les autres villes de l'Italie centrale qui reconnaissaient au pape une souveraineté nominale, sans accepter son intervention dans leur gouvernement intérieur. Voir le Traité de Clément III avec les Romains. Les droits régaliens sont refusés à Grégoire IX. — En 1362, les Romains reconnaissent la souveraineté du pape, en stipulant avec Albornoz que le pape n'exercera aucune juridiction dans la cité (*muratori*, année 1362.) — Bologne, Assise, Pérous., etc., stipulent à chaque instant que le pape respectera leurs franchises. Sur le caractère de ces pactes féodaux et communaux, v. *Rer. Italic*, t. XVIII, p. 623, et *Guicciardini*, l. IV, c. 4.

fraction du peuple romain s'appuiera le pouvoir restauré? sur quelles bases? On a renversé, il s'agit de fonder. La paix de l'Italie, l'honneur de la France, le repos du Saint-Siége sont à ce prix. On fonde un gouvernement non sur des baïonnettes, mais sur des principes. Or, je le répète, les seuls principes de gouvernement aujourd'hui debout dans les États Romains, les voici : Sécularisation, garanties constitutionnelles. Qu'on méconnaisse ces principes, de deux choses l'une : ou les garnisons étrangères restent à Rome en permanence pour y protéger par la force l'œuvre de la force, et, sans parler de la question politique, que deviennent la dignité, l'autorité morale du Saint-Siége? Rappelez-vous les paroles de M. d'Azeglio!—ou Rome reprend possession d'elle-même; et qui ne pressent que la révolution non désarmée, une fois encore va relever son drapeau, et, bouleversant la ville éternelle, jeter le défi au monde chrétien?

A côté de la sécularisation et des institutions représentatives, je dirai même au-dessus d'elles, un autre principe s'élève qui veut être consacré dans le gouvernement des états de l'Église, c'est le principe de la nationalité. Ce principe, qui ne le sait? a pris, sous l'impulsion de Pie IX, le plus prompt, le plus énergique essor. Répétées comme la voix de la patrie par tous les échos de la Péninsule, les protestations de Ferrare ont déterminé les premières explosions du sentiment national. Pie IX a jeté un feu inconnu dans les veines de l'Italie : sa main a tressailli sous les palpitations de son cœur. En lui l'*Italie* s'est reconnue, elle a parlé en s'affirmant. La guerre a vivifié cette idée d'une patrie commune : toute idée germe dans le sang. Piémontais, Toscans, Romains et Lombards, se sont unis sur les mêmes champs de bataille dans la fraternité du péril. Ils ont trouvé sous le drapeau de l'indépendance le baptême de la nationalité, et ce baptême ne s'efface pas.

Afin de consacrer cette union, la pensée d'une *diète*, d'une *ligue*, d'une *fédération* aspirait à se transformer en fait, pour s'élever au rang d'institution nationale. Cette pensée, déposée dans le *Primato*, a reçu la consécration de Pie IX. La *ligue douanière* n'était pour l'illustre pontife que l'ébauche d'une ligue plus féconde. Au mois de septembre 1848, l'abbé Rosmini rédigeait, sous les yeux du pape, le projet d'une *fédération* italienne. Puis M. Gioberti reprenait l'idée qui était sienne, la développait dans le congrès de Turin, d'où elle s'échappait pour aller prendre victorieusement sa place dans les programmes ministériels de tous les états de la Péninsule. Voilà ce qu'a pu depuis trois ans l'idée de la patrie italienne : l'Italie s'est conquise elle-même, elle a eu conscience de son principe ; elle a dit : Je suis nation.

Or cette idée ne peut plus être méconnue; elle étend désormais sur les

États-Romains comme sur les autres États de l'Italie, la puissance de sa souveraineté : vouloir la *neutralité* des États de l'Église, c'est poursuivre un plan chimérique. La neutralité se donne quand on la réclame ; elle ne s'impose pas quand on la repousse. Or, elle peut être réclamée par une nation entière, par un membre d'une nation, jamais. La neutralité des États-Romains, sait-on ce que c'est? C'est, en cas de guerre, l'isolement du royaume de Naples du reste de la Péninsule ; c'est l'immolation de l'idée *nationale* ; c'est, à vrai dire, le *partage* de l'Italie qu'on inféode à l'Autriche en la mutilant.

Eh bien ! qui donc, le cas échéant, ferait triompher un tel principe? Pie IX, dans toute la force de sa popularité, fut impuissant à en conquérir le respect. Cette question de la neutralité s'est trouvée pour lui la pierre d'achoppement. Le germe de la révolution romaine fut déposé dans l'allocution du 29 avril, et ce que n'a pu ce grand et saint homme, ce contre quoi s'est brisée la double autorité du Pontife et du prince, on l'obtiendrait par un protocole sous la plume d'un diplomate !

La clause de neutralité serait, dans les États-Romains, une machine de guerre contre l'Église, une flamme aux mains de la passion, un germe nouveau de bouleversement. Elle serait cela et rien de plus ; inutile en temps ordinaire, funeste aux jours du péril.

En résumé : sécularisation, institutions représentatives, système qui permette aux populations romaines de prendre part à la vie nationale : conditions de la paix dans les États de l'Église, principes qu'il s'agit de concilier avec le principe suprême de l'indépendance du Saint-Siége et de son indéfectible souveraineté.

J'indique, pour les développer dans un prochain article, les moyens qui permettraient d'espérer la réalisation d'un tel plan :

Séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, unis pourtant dans la personne du même souverain, en sorte que soit appliqué, dans toute la rigueur des termes, le principe posé par M. Gino Capponi : Le pape règne, mais ne gouverne pas ;

Établissement d'une fédération italienne et constitution d'un pouvoir central qui, résidant à Rome, dispose de la paix et de la guerre ; qui, déchargeant le pape d'une responsabilité redoutable, écarte en même temps du Saint-Siége tous les périls de l'avenir.

Dans notre pensée, la solution est là, et non ailleurs.

***

ÉTUDES SOCIALES.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LE DROIT NATUREL ET SOCIAL,

Ouvrage de M. l'abbé Chantôme.

2e Article (1).

M. l'abbé Chantôme, après avoir assigné à la science son rôle dans l'éducation de l'homme, aborde l'étude des droits de la famille dans l'éducation de son enfant. C'est ici, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le point capital et le nœud sacré de la question. C'est ici que se dresse devant tout empiètement religieux ou national, le droit du père, le droit de la mère, le droit de toute une famille sur leur propriété la plus incontestable, leur trésor le plus cher, sur l'enfant qui peut tout pour leur bonheur dans le présent et dans l'avenir. C'est ici que se dresse encore et surtout le droit du citoyen, libre d'élever ou de faire élever son enfant, cette portion de son être, comme il est libre de s'élever et de se faire élever lui-même. On a trop souvent mis en regard l'État, le maître et l'enfant, considéré, comme un orphelin dont la nation devient la tutrice. Cette hypothèse est fausse, inadmissible, car elle anéantit le père et la famille, vivant dans leur enfant comme dans eux-mêmes ; elle atteint la liberté civile et religieuse, elle blesse au cœur le principe démocratique fondé tout entier sur la souveraineté du citoyen, dans sa croyance, sa pensée et son action civique. Aussi, tous les systèmes qui ne parlent que des droits de l'État, qui volent l'enfant à ses parents pour le sacrifier à l'État, ne sont autre chose que des reproductions de la grande immoralité, de la grande iniquité payenne pratiquée en Crète et renouvelée à Sparte, ce camp de quelques miliers de guerriers, où règna pendant un temps le despotisme intolérable des armées. Rien ne fait pitié comme d'entendre ceux qui parlent de progrès par l'amour, la fraternité, les droits de l'homme et les grands principes du christianisme, de les entendre, dis-je, nous proposer ce progrès moral par la destruction de la famille, et avec des nations devenues de grands établissements d'enfants trouvés. Vraiment, s'ils savent ce qu'ils disent, ce qu'ils veulent, on n'a plus de nom pour qualifier leur hypocrisie démocratique et sociale. Heureusement la plupart, ne se préoccupant que du péril local et passager de livrer l'éducation à une classe d'hom-

(1) Voir la sixième livraison.

mes qui ont juré une haine implacable aux tendances vitales de la société moderne; jamais ils n'ont remonté vers les principes sociaux, vers les fondements du droit et de la justice, pour les nier, en pleine connaissance de cause. Qu'ils écoutent le développement de ces principes, qu'ils en étudient les démonstrations lumineuses, et, pleins de foi dans la vérité qui doit triompher toujours si elle est libre, nous ne les verrons plus la sacrifier à de vaines terreurs. Nous laisserons parler longuement M. l'abbé Chantôme ; la matière est trop grave, et la parole de l'écrivain est trop précise pour que nous puissions nous borner à des analyses. On nous pardonnera nos longues citations sur ce sujet, car on se souviendra que le droit du père ou de la famille domine toute la discussion. Écoutons donc le publiciste :

« L'enfant appartient-il à sa famille? Oui, l'enfant lui appartient : il est son sang, sa chair, son esprit, son image; il est son épanouissement indispensable, car sans lui bientôt elle meurt; il vient la compléter, la terminer, et lui donner les conditions d'une existence réelle en reproduisant dans une unité vivante deux vies jusque-là séparées. Non-seulement l'enfant est de la famille, mais on peut dire même sous certains rapports, qu'il est la famille tout entière; car il en est la résultante et le représentant total, et c'est en lui qu'elle a trouvé l'union la plus haute possible, l'union substantielle et personnelle.

« L'enfant ne faisant donc qu'un tout indivisible avec la famille, le père et la mère, ou leur représentant naturel, peuvent et doivent le considérer comme formant une partie de leur existence. Ils ont donc droit de le conserver, de l'instruire et de le gouverner. Les droits d'un être ne vont-ils pas aussi loin que sa puissance, et le développement de sa puissance n'est-elle pas proportionnée à sa quantité d'être. Son droit s'étend jusqu'aux limites de son domaine et de sa propriété. Qui dit autorité, propriété, ne fait qu'énoncer deux idées identiques, et les droits respectifs de chaque existence trouvent leur formule rigoureuse dans l'axiôme ontologique de l'identité même : tout être est entièrement ce qu'il est. Le père, ou son représentant, a donc puissance sur son enfant; il en est libre comme de lui-même, parce que cet enfant c'est lui, et qu'il a pouvoir sur tout ce qui est à lui. En effet, n'est-il pas véritablement père dans toute l'extension de ce mot? Est-ce un vain titre qu'il porte? Sans doute, et c'est une vérité que nous constaterons plus tard, l'enfant doit graduellement acquérir une existence propre et se détacher peu à peu de sa famille, à laquelle il ne devra plus un jour que la base de son être, mais il faut au moins convenir que, dans le commencement de sa vie, dans son premier septennaire, par exemple, et dans les années qui suivent encore, il

appartient entièrement à cette famille, il vit en elle et par elle : elle est vraiment son existence.

« Enlever l'enfant à sa famille, c'est la tuer en partie, c'est blesser le droit de vivre, c'est attaquer la propriété la plus sacrée, c'est commettre une éclatante iniquité. Si le père ou la famille y consentaient, ils consentiraient au crime du suicide, et l'enfant serait également coupable s'il pouvait alors opérer volontairement cette séparation. Toute autorité qui viendrait donc, malgré la légitime résistance des parents, saisir l'homme dès son berceau pour s'en emparer et l'élever, violerait les droits de la famille et de l'enfant, troublerait l'ordre de la nature, jetterait le désordre de la violence partout, et se placerait évidemment dans l'injustice.

« Si, quittant ces principes purement métaphysiques, nous considérons l'éducation dans les intérêts qu'elle touche et dans le mode de transmission qu'elle doit généralement adopter, nous arrivons toujours à reconnaître le même droit paternel.

« L'éducation de l'enfant intéresse d'abord évidemment la famille d'une manière incomparable ; la vie, le bonheur de cette famille dépendent en très-grande partie de la direction physique ou morale de son enfant ; elle a droit en conséquence de décider d'une manière souveraine, lorsqu'il s'agit d'éducation ; elle a le droit d'y intervenir sans cesse, car pourrait-on nier qu'un être n'ait le droit de pourvoir au bonheur de sa vie et de la diriger à son gré, suivant l'impression de sa libre nature. Chacun doit décider de son bonheur et intervenir quand li court des risques : tel est l'arrêt de la justice et du bon sens. Prenons un exemple où l'application de cette loi reçoive le plus éclatant témoignage ; prenons le pouvoir paternel en face de l'autorité religieuse. On conçoit tout d'abord cette autorité purement divine comme supérieure à tous les autres pouvoirs sociaux ; cependant elle doit s'arrêter sur le seuil du foyer domestique, se soumettre à l'autorité du chef de la famille et ne pas saisir l'enfant sans le haut consentement de son père, et qui n'en voit la raison dans les principes que nous avons posés ? La religion, en effet, s'empare de l'homme tout entier, dans tous les éléments qui le constituent, dans tous les moments qui composent son existence. Or, si vous enlevez au père l'autorité souveraine dans l'éducation religieuse de son enfant, vous blessez la famille au cœur, vous lui ravissez l'unité la plus intime, vous soumettez cette famille au déchirement le plus profond ; vous jetez entre le père, la mère et l'enfant un abîme, et si une intervention religieuse, indépendante de la famille, vient dominer dans l'éducation, la division des croyances au foyer domestique sera le triste et inévitable résultat

de cet état de choses. Aussi le despotisme brutal a pu seul rêver cette dérogation aux lois de l'ordre. Mais la saine raison le condamne, et le catholicisme, cette haute doctrine de liberté et d'unité, malgré son prosélytisme ardent et la conviction inébranlable de ses droits divins, n'hésite pas à reconnaître les droits de la famille; il s'adresse au père, mais ne lui ravit point son enfant, car l'unité, le bonheur de la famille seraient menacés; le catholicisme attend, il parle, mais il respecte l'ordre de la nature, il ne peut le compromettre et le briser en vain. Il en doit être à plus forte raison de même pour tout agent, pour toute puissance qui représenterait une vie intellectuelle ou morale, un type de caractère, un intérêt de caste et de nation : ces éléments pourraient jeter le trouble dans la famille et rompre l'unité, condition de bonheur et de vie; ils doivent donc passer par le contrôle du père et recevoir sa sanction nécessaire. La divine Providence n'a pas voulu lui donner seulement une fonction, un devoir physique et matériel; agent intellectuel et moral préposé à une société intellectuelle et morale, il exerce également une fonction et des devoirs spirituels. L'homme est l'unité de deux vies qui se pénètrent d'une manière indivisible; celui qui forme l'une doit former l'autre, et l'éducation de l'enfant ne doit être que sa génération continuée. Ce n'est pas à dire que cette autorité de la famille ne puisse être un instrument de désordre et de mal, et que l'enfant ne doive un jour contrôler lui-même cette autorité paternelle pour décider de sa foi, de son intelligence et de ses mœurs; nous signalerons bientôt ces importantes réserves, nous montrerons la naissance d'un droit supérieur à celui du droit domestique, le commencement et le progrès d'une émancipation continuelle dans l'enfant. Mais toujours est-il que, pendant l'époque de l'éducation, ces droits étrangers au père doivent être presque nuls et totalement éclipsés par le pouvoir et l'unité de la famille.

« Si nous considérons maintenant la forme générale sous laquelle se transmet l'éducation, nous arrivons toujours aux mêmes conclusions. L'éducation est une transmission, une communion qui s'établit entre deux existences, dont l'une donne et l'autre reçoit; il faut donc, pour que ce commerce et ce rapport s'établissent, qu'il y ait sympathie entre les deux termes, et le degré de cette sympathie sera certainement la mesure de force que possèdera cette communication vivifiante. Or, où trouver plus de sympathie qu'entre l'enfant et les membres de sa famille, entre l'enfant et sa mère, par exemple; ces deux êtres dont les existences vont presque à l'identité, tant leur union est grande. Aussi, c'est à la mère qu'il appartient de poser le fait primitif dans l'éducation de l'homme et d'être naturellement et généralement l'ex-

citateur de la vie humaine engourdie dans le nouveau-né. L'âme d'une mère, dilatée par l'amour, s'échappant à travers ses gestes, son sourire, sa voix et son regard, va continuellement solliciter celle de l'enfant enfouie sous la matière; elle la pénètre de sa chaleur vitale, elle la frappe dans son foyer profond et la dégage enfin de cette croûte ténébreuse. De son côté, l'âme de l'enfant, pénétrée par l'influence d'une action qui lui est parfaitement homogène, s'entr'ouvre avec bonheur et s'épanouit bientôt dans un riche développement. Au contraire, placez-le sous l'influence d'une action étrangère, cette action sans chaleur et sans amour ne sera plus l'irradiation d'une âme qui se projette dans une autre : privés de sympathie, ces rapports seront sans force, ils seront presque stériles, à moins qu'une affection plus haute et qui prenne sa source ailleurs, ne vienne les vivifier; car nous lisons dans les saintes écritures, et les traditions païennes l'attestent également, c'est par l'amour que tout naît, croît et s'achève. Il nous serait facile, ne nous bornant pas seulement à la mère, de montrer combien les rapports naturels qui unissent l'enfant à son père et aux autres membres de sa famille, leur donnent plus de puissance pour la transmission de la vie sous toutes ses formes. Le foyer paternel est évidemment le foyer moral où la douce chaleur d'une affection naturelle et facile fond et confond les âmes, établit comme une atmosphère d'amour qui fait passer la vie des pères aux enfants. Séparez l'enfant de sa famille, vous le ravissez aux influences similaires qui l'auraient fécondé, vous l'établissez dans des rapports irréguliers et vous le transportez dans un nouveau milieu qui, ne lui étant pas homogène, ne peut lui fournir une nourriture fortifiante; il résulte donc de l'essence même des choses, que la famille est appelée à exercer une influence souveraine dans l'éducation de l'enfant.

« Mais, d'ailleurs, pourquoi nous appuyer si longtemps sur la science, afin d'établir les droits de la famille dans l'éducation de son enfant, la nature seule ne parle-t-elle pas assez clairement? N'a-t-elle pas imposé à la famille des devoirs sacrés écrits dans le cœur de tous les hommes? Or, nul devoir n'existe sans enfanter un droit parallèle, le droit d'accomplir ce devoir. Il faut donc reconnaître aux parents des droits souverains à l'égard de leurs enfants, car ils ont de souverains devoirs à remplir envers eux.

« Cependant la famille ne possède pas son enfant d'une manière absolue, la double société civile et religieuse dépasse, sous ce rapport, la société domestique, et revendique sur elle une supériorité que nous allons établir. »

Après avoir exposé d'une manière générale le droit de la famille,

M. l'abbé Chantôme en indique les légitimes restrictions puisées dans le droit social et fondées sur la nature même des choses.

« En effet, plus on étudie l'homme dans son essence et ses manifestations, et plus on reconnaît sa nature éminemment sociale. La loi de sa destination apparaît évidente, c'est de tendre sans cesse à développer son action, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir traversé une série d'affranchissements successifs, il finisse, libre et dégagé de toute forme terrestre, par se plonger dans la plénitude de la vie sans fond, sans bornes et sans rivages. Qui ne sent en soi cette puissance, ce besoin, qui n'aspire à croître toujours, et quel homme a fixé des limites à l'énergie déposée dans son sein? L'homme ne peut se renfermer dans la famille, ce cercle est trop étroit pour lui : faites-lui donc de l'espace. Or, vous ne lui en ferez qu'en lui ouvrant des sociétés supérieures à la société qui protégea son enfance et sa jeunesse. Du reste, ce développement intime dans la nature, il est encore de la famille elle-même.

« L'enfant sans doute, comme nous l'avons démontré d'une manière incontestable, appartient à sa famille; mais sa famille ne comprend pas cependant sa vie tout entière. Son individualité, d'abord absorbée dans l'existence de ses parents, se dégage peu à peu, grandit tous les jours et doit finir par échapper à l'orbite de la société domestique pour entrer dans l'économie d'une société nouvelle. Il arrivera nécessairement un jour où l'enfant n'appartiendra plus à la famille, un jour où il entrera pleinement dans la société civile et la société religieuse; ce mouvement est dans sa puissance, il est dans son droit, puisque tout être a le droit analogue à sa puissance, personne ne peut donc l'en priver et la famille le peut moins que tout autre. Mais si l'enfant doit bientôt faire une partie active de la société nationale et religieuse, ces deux sociétés, considérées dans leur perfection absolue, ont donc le droit, chacune dans leur ordre, de surveiller son éducation, de diriger son développement, pour ne pas admettre plus tard en elles un élément de perturbation qui détruirait l'harmonie de leurs mouvements et menacerait leur existence; afin surtout de tirer un jour de l'enfant toutes les richesses de vie qu'il renferme et qu'il doit verser dans le trésor social.

« La société nationale et la société religieuse ont d'ailleurs des devoirs à remplir envers l'enfant; elles doivent inoculer à son âme la vie nationale et la vie religieuse, féconder ces deux vies et les développer indéfiniment. Il faut donc que des droits corrélatifs les mettent dans la possibilité d'accomplir ces devoirs; il faut qu'elles puissent verser leur influence sur l'enfant et la famille, et qu'elles possèdent comme un haut pouvoir dans l'éducation de l'homme. La famille est

partie d'un tout; elle n'a le pouvoir qu'en partie et proportionnellement à ce qu'elle est partie dans le tout : subordonnée à la société civile et religieuse, elle doit l'être en tout ce que sa nature de partie lui impose, vis-à-vis des deux sociétés générales qui la renferment.

« Maintenant, il s'agit d'harmoniser ces droits sans permettre qu'aucun d'eux envahisse et absorbe l'autre, car du moment qu'ils existent, ils sont inviolables, chacun dans leur domaine, et les sociétés qui les représentent ne peuvent s'en dessaisir; ils sont inaliénables comme la vie. Or, la nature les a mis en présence, ils doivent concourir au même but, il faut nécessairement alors qu'ils recèlent dans leur sein le principe de leur unité, car les droits ne peuvent être contraires. Nous allons donc, après avoir posé ces préliminaires essentiels, mettre en rapport ces autorités diverses et conclure une pratique arrêtée et sûre. Nous diviserons toute la période de l'éducation de l'homme en trois parties et nous fixerons les droits de la famille et de la société générale dans chacune de ces trois époques particulières, dans l'enfance qui s'étend jusqu'à sept ans, dans l'adolescence qui finit à dix-huit ou vingt ans, et enfin dans la jeunesse qui doit décider la vocation du jeune homme.

« *Enfance jusqu'à sept ans.* — On ne peut en douter, pendant le premier septennaire de la vie, l'enfant appartient à sa famille, et c'est spécialement à cette époque que les preuves données plus haut sur le domaine des parents à l'égard de ceux qui leur doivent le jour, apparaissent dans toute leur force. A cet âge, qui peut aimer l'enfant comme un père, comme une mère surtout, lorsque cet être à peine encore détaché d'eux s'offre à leur amour, si faible, si intéressant par son indigence même? Qui peut les remplacer dans les soins physiques à donner ou à surveiller? Que leur rendre à la place de cet enfant dont on voudrait qu'ils fissent le sacrifice? Quelle raison pourrait-on imaginer pour le leur enlever? La discussion ne peut pas même avoir lieu, tant le droit est clair. Aussi jamais ce rapt brutal n'a pu s'accomplir, et le sein d'une mère, le foyer d'un père ont toujours été le berceau de l'enfance. Disons-le donc, l'enfant est tout à ses parents, personne ne peut le leur contester ni même en désirer la possession, et nous devons leur accorder toute puissance dans cette partie de l'éducation.

« Il est facile à conclure des droits de la famille sur l'enfant dans la première époque de sa vie, que des parents, pour des raisons légitimes, peuvent appeler un autre auprès d'eux, afin de soigner l'enfant sous leur surveillance et leur inspection, qu'ils peuvent même le sortir de leur demeure et le confier à des mains étrangères, lorsque leur

affection et leur prudence croient devoir préférer pour leur enfant cette position à celle qu'il trouverait dans la maison paternelle. Mais il est évident alors qu'ils sont libres du choix et que leur tendresse ne pourrait, sans recevoir une atteinte injurieuse et cruelle, se voir forcée d'obéir à un ordre fixant le lieu et les personnes légalement capables de recevoir ce précieux dépôt. Est-il au monde quelqu'un plus propre qu'une mère, qu'un parent, d'être juge en cette matière, et soutiendrait-on de sang-froid qu'un prince, qu'une assemblée délibérante, qu'un ministre ou qu'un magistrat puisse, en appréciant une nourrice, éclairer une mère, lorsque celle-ci confie son enfant et surveille les soins qu'on lui donne? »

M. l'abbé Chantôme arrive enfin à l'époque de la première jeunesse et de l'adolescence. C'est ici que le conflit commence sérieusement. Peu d'hommes ont été, jusqu'à ce jour, assez absurdes pour vouloir établir une magistrature de nourrices et des diplômes de biberons; mais lorsque l'enfant s'éveille à la vie de l'intelligence et du cœur, c'est alors qu'ils veulent s'avancer et ravir à l'influence et à la direction de la famille cette jeune fleur qu'elle a élevée avec tant de soin. M. l'abbé Chantôme va donc aborder la question principale. Dans un autre article nous donnerons les solutions rigoureuses, et, à nos yeux, inattaquables, qu'il donne sur ce point de droit naturel et social, objet de tant de contestations passionnées. L'abbé L. M***.

MÉMOIRE DE M. F. DE LESSEPS.

Nous avons promis de faire connaître à nos lecteurs le mémoire de M. de Lesseps sur sa mission à Rome. Cette mission, avons-nous déjà dit, se trouve placée au point culminant de notre expédition dans les États-Romains; elle marque le moment où cette expédition, quittant le rôle d'arbitre qu'elle avait prétendu conserver toujours, entra dans les voies de la violence. M. de Lesseps voulut épargner le sang; il voulut que les négociations, se poursuivant dans la paix, ôtassent à toute cette affaire son caractère de contrainte et d'invasion. Il crut par là servir utilement la France, les Romains, et surtout le souverain Pontife auquel il eût voulu épargner à tout prix la douleur de rentrer dans ses États, précédé par la victoire et par la mort. On l'a accusé d'avoir forfait à l'honneur, d'avoir manqué à sa mission, il a dû se défendre, se justifier : il l'a fait complétement, et son mémoire démontre jus-

qu'à l'évidence que dans cette malheureuse entreprise, la passion, la duplicité, le mensonge, ont été les armes dont on s'est constamment servi. Écoutons le récit du diplomate outragé et prononçons entre lui et ses accusateurs.

RÉCIT DES FAITS.

Lorsque l'armée autrichienne menaçait les frontières du Piémont, l'Assemblée nationale, usant de son initiative, invita le ministère à prendre une attitude résolue et l'autorisa, dans le cas où il le jugerait utile aux intérêts de la France, à occuper temporairement un point du territoire de la Péninsule italienne. Peu de jours après ce vote, la nouvelle du revers subi par les armes piémontaises dans la journée de Novare arriva à Paris. M. le président du conseil présenta, le 16 avril, à l'Assemblée nationale, la demande d'un crédit d'un million deux cent mille francs, pour subvenir au surcroît de dépenses nécessité par l'entretien, pendant trois mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Voici, d'après le *Moniteur* du 17, les paroles prononcées par M. Odilon Barrot :

« L'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des États plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne.

« Le contre-coup de ces événements s'est fait sentir dans l'Italie centrale. Les informations qui nous arrivent, annoncent dans les États-Romains une crise imminente. La France ne peut y rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, *le soin de maintenir notre influence en Italie, le désir de contribuer à garantir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales*, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous avez accordée... *Ce que nous pouvons affirmer dès à présent, c'est que du fait de notre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté.* »

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner l'urgence, s'exprime insi:

« Des explications de M. le président du conseil et de M. le ministre des affaires étrangères, il est résulté que *la pensée du gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome*, qu'il agit dans sa liberté, *dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances*, ne consultant que

ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen. Votre commission a pris acte de ces déclarations positives... Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, *sans s'amoindrir*, *coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante.* Mais c'est précisément parce que le Piémont a succombé, parce que les armées impériales menacent la Toscane et la Romagne, en vertu des lois de la guerre et des priviléges de la victoire, c'est parce qu'à leur suite éclateraient nécessairement de cruelles réactions qu'il importe à la France, sous peine d'abdiquer, de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre, ***l'humanité soit respectée et la liberté au moins partiellement sauvée.***

« Votre commission a compris qu'en autorisant le pouvoir exécutif ***à occuper un point de l'Italie aujourd'hui menacé***, vous lui donneriez pour mission de poser une limite *aux prétentions de l'Autriche*, et de terminer **PAR UN ARBITRAGE** *que la force de nos armes appuierait au besoin*, tous les différends qui divisent encore la Péninsule et que notre intérêt comme notre honneur nous commande *de trancher dans le sens le plus favorable possible aux institutions démocratiques.* »

M. le président du conseil interpellé répondit qu'il était heureux des sentiments qui s'étaient manifestés au sein de la commission, et que ces sentiments étaient l'expression de sa pensée. Il ajouta : *Je le répète, je ne retire rien des paroles que j'ai prononcées dans le sein de la commission, et qui ont été reproduites à cette tribune.*

Le crédit de 1,200,000 fr. fut voté. L'expédition française partit pour Civita-Vecchia, où elle fut précédée de vingt-quatre heures par la frégate à vapeur *le Panama*, ayant à bord M. Espivent, chef d'escadron d'État-major, et M. de Latour d'Auvergne, secrétaire de légation. Ces deux agents, descendus à terre pour s'enquérir de l'accueil qui serait fait au corps expéditionnaire, eurent une entrevue avec le préfet M. Manucci. A la suite de quelques pourparlers et des difficultés qui se présentèrent, il fut jugé indispensable de rassurer les populations romaines sur les intentions de la France, et de lever par une notification précise les obstacles qui s'opposaient à l'admission des troupes françaises.

Voici le texte de cette notification :

Déclaration du corps des troupes françaises au préside de Civita-Vecchia.

« Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très-libéral, ***déclare vouloir respecter le vœu de la majorité des po-***

pulations romaines, et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. *Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles.*

« Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement français pourvoira à l'augmentation des dépenses occasionnées par le corps expéditionnaire.

« Toutes les denrées et toutes les réquisitions qui seront faites pour les besoins des troupes françaises seront payées en argent comptant.

Civita-Vecchia, 24 avril 1849.

« Le chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef,

« Espivent. »

Cette publication fut suivie d'une adresse de la municipalité de Civita-Vecchia, portant en substance qu'on se fiait à la loyauté de la France, à son esprit protecteur de toutes les libertés ; et que si, par impossible, cette confiance était trahie, on en appelait au jugement de l'Europe. La municipalité ajoutait : « Vous avez ici, général, l'expression de l'opinion de notre population, qui vous bénira, vous et votre armée, si vous êtes pour nous des frères qui nous secourerez aux jours de l'adversité... Recevez l'affectueuse bienvenue que, par notre bouche, vous offre cette population confiante dans la noblesse et l'honneur de la nation française. — Vive la République française, et Dieu sauve la République romaine ! »

Au moment où nos troupes débarquaient à Civita-Vecchia, le 25 avril, l'assemblée romaine adressait au général Oudinot la protestation suivante :

« L'assemblée romaine émue de la menace d'invasion du territoire de la République, convaincue que cette invasion, que n'a pas provoquée sa conduite à l'égard de l'étranger, que n'a précédée aucune communication du gouvernement français, excite à l'anarchie un pays qui, tranquille et bien organisé, se repose sur la conscience de ses droits et sur la concorde de ses concitoyens, qu'elle viole en même temps le droit des gens, les engagements contractés par la nation française dans sa Constitution et les rapports de fraternité qui devraient naturellement lier les deux Républiques, proteste, au nom de Dieu et du peuple, contre cette invasion inattendue, proclame sa ferme réso-

lution de résister et rend la France responsable de toutes les conséquences. »

« Fait en séance publique à onze heures du matin.

Rome, 25 avril, 1849

« Le président de l'Assemblée, A. SALICETTI. »
« Les secrétaires, FABRETTI, COCCHI-PENNACHI. »

Le lendemain M. le général Oudinot publiait la proclamation qu'on va lire et qui lui avait été remise toute rédigée par M. le ministre des affaires étrangères, pour le cas où, suivant sa propre déclaration, *il ne rencontrerait pas à Rome de résistance sérieuse et où il y serait appelé par le vœu de la population.*

« Habitants des Etats-Romains, un corps d'armée française est débarqué sur votre territoire; *son but n'est point d'y exercer une influence oppressive, ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux.* Il vient vous préserver, au contraire, des plus grands malheurs.

« Les évènements politiques de l'Europe rendaient inévitable l'apparition d'un drapeau étranger dans la capitale du monde chrétien. La République française, en y portant le sien avant tout autre, donne un éclatant témoignage de ses sympathies envers la nation romaine.

« Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre; nous respecterons vos personnes et vos biens; nous paierons en argent toutes nos dépenses; *nous nous concerterons avec les autorités existantes pour que notre occupation momentanée ne vous impose aucune gêne*; *nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté.*

« Romains, mon dévouement personnel vous est acquis. Si vous écoutez ma voix, si vous avez confiance dans ma parole, je me consacrerai sans réserve aux intérêts de votre belle patrie. »

Civita-Vecchia, 26 avril.

« Le général en chef, OUDINOT DE REGGIO. »

Lorsque le général eut la certitude que Rome voulait résister, il décréta l'état de siége à Civita-Vecchia, fit occuper militairement le Fort et la Darce qui avaient été laissés jusque-là à la garde des troupes du pays; la garnison fut désarmée, on mit le séquestre sur cent cinquante caisses de fusils qui allaient être dirigées sur Rome, et il fut interdit à la municipalité de se réunir pour s'occuper d'objets politiques.

Le préfet Manucci fit la protestation suivante :

« Le gouvernement de Civita-Vecchia, immensément surpris à la

nouvelle du désarmement de la garnison et de l'occupation du Fort par une partie des troupes françaises, cherche vainement à concilier ces mesures de guerre avec les assurances solennelles d'amitié écrites et proclamées par le commandant de l'expédition, en face de la ville, en face de l'Europe.

« Il cède, mais non volontairement, à la force majeure, il proteste, etc..... »

Civita-Vecchia, 27 avril 1849.

« M. MANUCCI. »

Ce fonctionnaire ayant continué à correspondre avec le triumvirat romain, et sa correspondance ayant été interceptée, il fut arrêté et emprisonné dans le fort de Civita-Vecchia.

Le général en chef poursuivait son projet de se présenter devant Rome. On lui avait écrit de Gaëte qu'il serait reçu à bras ouverts par la majorité de la population. Les autorités romaines lui firent savoir officiellement de leur côté, par M. Rusconi, ministre des affaires étrangères, et par M. Pescantini, délégués à cet effet au quartier général, que ses renseignements n'étaient point exacts, et qu'il rencontrerait une résistance énergique; mais il ne crut pas devoir tenir compte de cet avis, et, n'attendant même pas le retour du colonel du génie, M. Leblanc, qu'il avait envoyé pour recueillir des informations, il s'approcha des murs de Rome, et combattit le 30 avril. On connaît les résultats de cette action à laquelle la population romaine prit spontanément une part très-active (1).

L'Assemblée nationale française s'en émut. Le président du conseil, répondant aux attaques de l'opposition, dit : « Ce qui aurait dû vous imposer quelque réserve, c'est cette proclamation dont vous avez parlé avec éloge, c'est le premier acte du général commandant l'expédition, mettant le pied sur le sol italien. Vous avez parlé de cette phrase *où le général traite les Italiens de frères*, où il se présente comme ami, comme *auxiliaire de la grande cause de la liberté*, comme désintéressé personnellement. On sait bien que la France l'est dans les questions territoriales de l'Italie, *comme ne pouvant y être conduite que par les intérêts de la liberté; on le sait bien !.....*

« Eh bien, cette proclamation qui a mérité vos éloges, dont vous vous êtes fait au besoin une arme contre le cabinet lui-même, que direz-vous quand vous aurez découvert qu'elle est l'œuvre du ministre des affaires étrangères lui-même? Un acte aussi important était, après

(1) J'ai moi-même constaté dans les hôpitaux où étaient recueillis les blessés du 30 avril que sur dix blessés, il y en avait au moins huit romains.

les instructions données, le premier, et *devait contenir la pensée même de l'expédition.....* » (*Moniteur* du 8 mai.)

Le rapporteur de la commission chargée de formuler une résolution d'après les documents produits par le ministère s'exprime ainsi dans la séance de nuit du 7 : « Quant à la marche de l'expédition, il était bien entendu qu'elle occuperait militairement Civita-Vecchia, lieu choisi pour le débarquement, et qu'elle vaincrait même les résistances qui pourraient lui être opposées. Mais une fois là, nous attendrions les évènements et nous ne marcherions sur Rome que pour la *préserver d'une intervention étrangère*, ou des excès d'une contre-révolution, en un mot, selon l'expression de M. le président du conseil à la commission, nous n'irions à Rome que comme protecteurs ou *comme arbitres demandés.....*

« La majorité de votre commission, en comparant les faits révélés par les dépêches avec tout ce qui avait été annoncé à l'Assemblée et avec les déclarations qui avaient déterminé son vote, a jugé que la direction donnée à l'expédition n'était pas conforme à la pensée dans laquelle elle a été conçue et acceptée.....

« En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer cette résolution :

« *L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné.* »

Avant de passer au vote, on entend M. le ministre des affaires étrangères. Je vais transcrire les passages de son discours se rapportant particulièrement à la marche sur Rome :

« On nous dit qu'il ne fallait pas marcher sur Rome, qu'il ne fallait pas autoriser la marche sur Rome. *On oublie donc dans quelles conditions cette marche était autorisée?* Je rappelle ces deux conditions : *la première, c'était de ne pas y rencontrer une résistance sérieuse ;* la deuxième, c'est *qu'on y serait appelé par le vœu des populations.* . . . . . .

« Quel était le but de l'expédition ? ajoute le ministre, j'en appelle à tous vos souvenirs, j'en appelle à toutes les inspirations du bon sens, le but de l'expédition était de mettre un poids dans la balance où se pesaient les destinées de l'Italie; d'assurer aux populations romaines les conditions d'un bon gouvernement, d'une bonne liberté, conditions qui auraient été compromises par la réaction *ou par l'intervention étrangère.* Eh bien, je dis que pour exercer cette double action il fallait avoir une forte position dans les États romains. . . .

« La question est donc celle-ci : *Avons-nous donné pour instructions*

au général Oudinot d'attaquer la République romaine? Eh bien! ce sont là des questions de bonne foi : j'en appelle à tous ceux qui ont lu les instructions, et je leur demande s'ils y trouvent une seule indication de ce genre. *On dit que le général Oudinot a dû faire une sommation au gouvernement romain de se dessaisir de son pouvoir.*

« Je demande qu'on produise la preuve d'une pareille sommation, cette preuve n'existe pas. »

La résolution de la commission est adoptée par l'Assemblée à une grande majorité : 338 voix contre 241.

Le ministère l'accepte ; afin de prouver qu'il en tient compte, il fait partir immédiatement pour le quartier général français et pour Rome un agent diplomatique.

Le lendemain, à la séance du 9, M. le président du conseil explique en ces termes l'objet de la mission confiée à cet agent :

« Je vous déclare que tant que j'aurai dans les mains une partie du pouvoir dans ce pays, les armes de la France n'auront pas servi à *restaurer des abus impossibles.*

« C'est dans ce sentiment, pour connaître avec précision, par le témoignage d'agents désintéressés, la vérité des faits, et c'est, en outre, pour porter sur le théâtre même de l'expédition *l'expression fidèle, exacte, de la pensée de l'Assemblée et de celle du gouvernement, quant* AU BUT, *quant* AU CARACTÈRE *que doit, jusqu'au but et à travers toutes les éventualités, conserver l'expédition française;* c'est pour cela que, par décision du cabinet, et c'est ici le gouvernement en conseil qui est intervenu, qu'un envoyé, qui a toute notre confiance, que vous avez éprouvé dans des circonstances difficiles, qui a toujours servi la cause de la liberté et de l'humanité, M. de Lesseps, si vous voulez savoir son nom, a été envoyé. Il est parti avec la recommandation expresse de se mettre immédiatement en communication avec le gouvernement, *de le tenir au courant, jour par jour, de tous les incidents qui peuvent survenir, et avec l'instruction formelle d'employer tout ce qu'il pouvait avoir d'influence à faire sortir de notre intervention des garanties sérieuses et réelles de liberté pour les États-Romains.* »

M. le ministre des affaires étrangères m'avait en effet appelé, dans la matinée du 8, le lendemain des deux séances de jour et de nuit auxquelles j'avais assisté. Il me demanda si j'étais disposé à aller remplir une mission à laquelle il attachait la plus grande importance, et m'apprit que le gouvernement, réuni en conseil, m'avait déjà désigné. Après l'avoir remercié des obligeantes paroles qu'il me dit à ce sujet, je lui répondis que, du moment où j'étais l'objet d'une aussi honorable confiance, je devais avoir la franchise de déclarer que, si le gou-

vernement n'avait pas été inspiré dès le début, par une politique franche et décidée, il eût été bien préférable de ne pas nous compromettre en faisant partir l'expédition de Civita-Vecchia. Au surplus, ajoutai-je, nous sommes engagés, maintenant il s'agit de réparer le mal fait par l'affaire du 30 avril. Je partirai dans deux heures, si vous voulez, et je vous promets que, pour atteindre le bnt indiqué par le gouvernement et rappelé par le vote d'hier, je ne reculerai devant aucun obstacle. Le ministre me félicita sur mon empressement et il ajouta que la manière dont je m'exprimais était d'un bon augure et justifiait déjà le choix du gouvernement. Il fit, en ma présence, appeler dans son cabinet le chef de la direction politique, et lui ordonna de rédiger des instructions destinées à me laisser assez de latitude pour que mon action politique ne fût pas entravée, soit par le général chargé des opérations militaires, soit par des directions trop précises que l'ignorance d'événements imprévus, ayant pu survenir en Italie depuis le 30 avril, ne permettait pas de me donner dans ce moment. Il me recommanda ensuite de prendre deux exemplaires du *Moniteur* du 8, l'un pour le général Oudinot, l'autre pour moi, jugeant que c'était là surtout que nous devions puiser nos instructions et nos déterminations. Il m'engagea à le revoir avant mon départ et à me rendre, en attendant, à l'Élysée ainsi qu'au ministère de la justice.

M. le président de la république ne me donna, dans la première audience qu'il m'accorda, aucune instruction précise. M. Odilon Barrot fut plus explicite : il me dit à peu près ce qu'il répéta le lendemain à l'Assemblée nationale. Je produirais, s'il était nécessaire, tous les détails de notre conversation que j'ai eu soin de consigner immédiatement dans mes notes; il ne me dissimula pas les graves embarras que causait au gouvernement l'affaire du 30 avril, dont les conséquences avaient produit une impression défavorable *sur une chambre qui en définitive était souveraine.*

M. le ministre des affaires étrangères me remit dans la soirée, mes instructions écrites dont voici le texte :

« Monsieur, les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia, étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté du chef militaire, chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui, *se consacrant exclusivement aux négociations et aux rapports à établir* AVEC LES AUTORITÉS *et les populations romaines*, pût y porter toute l'attention, tout le soin nécessaires dans d'aussi graves matières. Votre zèle éprouvé, votre expérience, la

fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion dans le cours de votre carrière, vous ont désigné, pour cette mission délicate, au choix du gouvernement. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir. Le but que nous nous proposons, c'est tout à la fois de soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole, et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances, animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet naturel de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat, mais dans les efforts que vous ferez à cet effet, vous aurez à fuir deux écueils que je dois vous signaler. Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment, dans les États romains, de l'exercice du pouvoir, de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent. Il faut, dans *les arrangements partiels que vous pourrez avoir à* CONCLURE *avec eux*, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du saint-siége et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez à faire, la forme n'est guère moins importante que le fond. Telles sont, Monsieur, les seules directions que je puisse en ce moment vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir, sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les États-Romains, des informations qui nous manquent. *Votre jugement droit et éclairé vous inspirera suivant les circonstances.* Vous devez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, *sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate.* Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succès de l'entreprise à laquelle vous êtes appelés à concourir ensemble.

« E. DROUYN DE LHUYS. »

(*La fin au numéro prochain.*)

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE.

PREMIER ARTICLE.

La première impression que l'on éprouve en entrant dans ces galeries où sont rangées toutes les productions de l'industrie française, c'est un sentiment de légitime orgueil et d'admiration toujours croissant. Nous n'avons pas à établir de comparaison entre cette exposition et celles qui l'ont précédée, nous n'avons point à parler des préoccupations politiques dans ce pacifique et brillant palais du travail, il nous suffit de ce que nous voyons pour être fiers de notre pays, fiers de cette humanité qui reconquiert, à la sueur de son front et par de rudes labeurs, son mystérieux empire sur la matière et la nature. Ces galeries, ce sont les témoins des triomphes de l'homme, elles sont pleines des trophées de ses victoires. Parcourez et voyez si la magie peut opérer plus de prestiges, si les rêves de l'Orient ne sont pas dépassés.

Ici l'homme étale tous ces instruments multiples avec lesquels il dompte le sol, brise sa croûte rebelle, arrache ces ronces et ces épines que nos révoltes y ont semées, et lui communique une inépuisable fécondité. Tout auprès les animaux dociles viennent se ranger sous la main de l'homme qui les protége, les nourrit, les embellit et les fait servir à ses travaux, à ses plaisirs. Plus loin, employant les forces impétueuses de la nature, l'homme emprisonne la vapeur, l'air et l'eau, puis il les dirige à son gré, les fait jouer sous sa main, les rend ses serviteurs et leur fait exécuter des prodiges. Plus loin encore, ce sont les métaux arrachés aux profondeurs de la terre et qui sont venus s'assouplir aux volontés de l'homme pour revêtir toutes les formes, servir à tous les usages. C'est le fer, c'est la fonte qui offrent leurs masses solides pour devenir la matière de tant de chefs-d'œuvres et l'arme avec laquelle l'homme peut vaincre tous les autres métaux. C'est le plomb, c'est le zinc, luttant avec le bronze dans la statuaire, dans l'ornementation et dans des usages plus utiles encore. C'est l'argent, c'est l'or qui étincellent et qui, ruisselant sous la main des orfèvres, des graveurs, des bijoutiers, réalisent tous les caprices, prennent toutes les formes, obéissent à toutes les conceptions du génie et nous éblouissent par leur éclat.

Marchez toujours, et vous verrez ces prodiges que le verre a permis d'exécuter. Tantôt marbre, tantôt cristal, tantôt prenant des teintes métalliques, il ressemble à Protée dans ses inépuisables métamorphoses.

Marchez toujours, et vous verrez ces tissus, ces broderies, ces tapis, où l'aiguille, luttant avec les grâces de la nature, vole aux végétaux leurs couleurs sans nombre, leurs formes élégantes, et à la lumière, ses nuances indéfinies. Allez voir les métiers qui produisent ces ouvrages merveilleux, et vous ne saurez lequel admirer davantage ou de l'agent qui opère ou de l'œuvre qu'il produit.

Voyez encore cette argile pétrie avec tant de délicatesse, rendant toutes les empreintes, devenant statue, vase ou guirlande, et se jouant sous la main du potier. Voyez ces bois aux teintes si belles, luttant avec les marbres placés à côté d'eux ; l'homme a su les ravir aux forêts, les ravir aux montagnes pour en embellir ses demeures. Il fait

plus, il a su colorer le bois le plus vulgaire, il a su composer des marbres factices, et, favorisé par la science, il a produit des beautés inconnues.

Cependant faisons taire cette admiration générale et trop vague pour donner à nos lecteurs des indications précises. Nous servirons ainsi beaucoup mieux leur désir et nous encouragerons en même temps ceux qui nous offrent un si grand nombre de chefs d'œuvre.

Nous nous bornons aujourd'hui à citer dans l'orfèvrerie religieuse, les maisons *Villemsens*, *Froment-Meurice*, *Thiery*, *Trioullier*, *Poussielgue*, *Poilleux*, *Fougère* et *Beau*, pour leurs produits si remarquables : argenterie massive, plaqué, galvanoplastie ou dorure et argenture par les procédés *Ruolz* ; dans les bronzes d'art, *MM. Susse frères*, *Delafontaine*, *Colas et Barbedienne*, *Marchand*, *Lerolle frères*, *Vittoz*, *Charpentier*, *Rouvenat*, etc. Les porcelaines de *M. Jacob Petit*; l'argent anglais dont *M. Edouard Saunois* fait un si heureux emploi en fabriquant des couverts de la plus grande solidité, ayant complétement l'aspect de l'argenterie. L'autel en terre cuite présentant toutes les qualités de la pierre qu'a exposé *M. Garnaud fils*; les belles statues également en terre cuite, de la plus parfaite dureté et solidité de *MM. Renneberg et comp.*; l'orgue de *M. Sergent*, celui de *M. Daublaine;* les pianos des maisons *Herz et Pleyel.* — Les ornements, soit en plâtre, soit en carton-pierre de *MM. Huber*, *Cotelle*, *Romagnesi*, qui exposent des chemins de la croix, des sujets religieux fort bien traités, un groupe de Jésus descendu de la Croix et soutenu par sa mère, d'une grande beauté. Citons aussi deux beaux meubles, l'un d'une grande richesse d'ornementation, mais d'un genre un peu bâtard, exposé par *M. Malifat*; un corps de bibliothèque, style gothique, sur les dessins de *M. Faure.*

Mais assurément, ce n'est pas au même titre que nous signalons ces différentes maisons industrielles et artistiques; aux unes il y aurait bien quelques reproches ou du moins quelques observations à adresser ; pour les autres nous n'aurions que des éloges plus ou moins chaleureux.

M. *Villemsens* s'est appliqué à donner à ses produits le double cachet religieux et artistique, et on doit d'autant plus lui en tenir compte que cela avait été longtemps négligé. Ces qualités se remarquent dans ses gracieux chandeliers placés sur une table d'autel, réellement magnifiques, ainsi que les lampes et lustres dignes des plus beaux monuments. — Ses autres fragments d'autel, tabernacle et ostensoirs de style gothique, sont aussi remarquables par leur richesse et leur pureté que le sont ces modestes flambeaux placés en regard; le grand bénitier destiné, dit-on, comme l'autel, à une église de Paris, y sera, nous osons l'affirmer, d'un excellent effet.

Les bronzes de M. Vittoz sont d'une admirable perfection, et à des prix on ne peut plus réduits; ils offrent les œuvres charmantes des premiers artistes de la capitale.

MM. Lerolle frères n'ont pas encore exposé que nous sachions; leur prédécesseur et leur père obtint une médaille à l'une des dernières expositions. Espérons que cela leur sera d'un bon augure.

Qui ne connaît les admirables objets qui encombrent les magasins de la maison Susse; les riches produits de la maison Froment Meurice que nous avons nommée.

Dans un prochain article, nous continuerons notre revue sur les divers objets que nous n'avons pu mentionner ici.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

INTERPELLATIONS SUR LES AFFAIRES DE ROME.

Enfin ce grand débat vient d'être porté dans toute sa hauteur à la tribune nationale. Il appartenait à un catholique seul de présenter cette immense question sous son véritable point de vue. Aussi c'est un catholique qui a pris l'initiative des interpellations à ce sujet, et nous remercions, pour notre part, M. Arnaud (de l'Ariége) de s'être courageusement chargé de cette mission délicate et difficile. Il est temps que l'on élève enfin la voix pour protester contre des doctrines, contre des faits qui compromettent au plus haut point l'influence de l'Église. Il faut prouver au monde que des catholiques peuvent être les amis sincères de la liberté, les partisans les plus dévoués, les plus convaincus de la démocratie, de la souveraineté nationale, de l'affranchissement des peuples et d'une politique généreuse et sans hypocrisie. Nous ne pouvons laisser croire au siècle qu'entre le catholicisme et des droits incontestables il y a un antagonisme invincible, éternel; ce serait exposer notre époque à repousser avec colère notre croyance et à s'enfoncer de nouveau dans les ténèbres pour se perdre dans l'anarchie.

Bien des catholiques ont donné et donnent encore sous ce rapport, des scandales qui projetteront leur ombre bien loin dans l'avenir; scandales qu'ils expieront peut-être dans la douleur, et dont la Providence et l'histoire leur demanderont un compte terrible. Il est des écrivains, il est des hommes politiques influents dans l'Église, passant aux yeux du monde pour être ses représentants, ses conseillers efficaces, et qui par leur langage, par leurs actes contre la liberté, contre la démocratie, par la ligne politique surtout qu'ils ont fait suivre à la cour de Rome dans la question de la puissance temporelle, ont donné aux ennemis de l'Église l'occasion de l'attaquer violemment, efficacement, et de glacer dans le sein des peuples la foi religieuse qui s'y trouvait encore. Il faut réparer ces fautes et condamner

une tendance qui compromet à la fois les destinées du monde et celles du catholicisme. Le discours de M. Arnaud neus paraît une noble protestation dans le sens que nous venons de dire, et c'est pour cela que nous le louons sans réserve.

M. Arnaud, embrassant tout son sujet, a commencé d'abord par montrer que toutes les questions qui agitent le monde s'étaient donné comme un rendez-vous dans la question romaine : souveraineté du peuple, nationalité, unité politique, rapports entre l'élément religieux et l'élément temporel, tout y palpite, et comme l'a dit éloquemment l'orateur : c'était l'esprit des temps modernes, c'était l'esprit démocratique qui venait comparaître devant l'autorité catholique pour s'unir étroitement à elle ou la combattre à toute outrance. Or, ajoute l'orateur, il appartenait à la France d'inspirer, de protéger et d'opérer cette union qui eût fait la gloire de l'Église et la sécurité du monde. Au contraire, qu'a-t-on fait? On est venu déclarer à coups de canon qu'entre la papauté et la démocratie le duel était à mort, et l'on a rejeté ainsi le monde dans un antagonisme affreux et dans des convulsions nouvelles.

Avec quel bonheur nous avons entendu M. Arnaud, placé en face de cet événement si grave pour l'Église et pour les progrès du genre humain, déclarer d'une part sa respectueuse soumission, dans les matières de la foi, au père commun des chrétiens, et revendiquer d'une autre, en vertu même de sa foi catholique, le droit de censurer le prince temporel de Rome sur le terrain des intérêts matériels placés par là même dans l'ordre des libres discussions. Il a prouvé de la sorte au monde qui ne le croit pas, et qui s'en fait une raison pour repousser notre croyance, que le catholique n'est pas un esclave adorant toutes les actions, toutes les paroles, quelles qu'elles soient, du chef de l'Église ou des premiers pasteurs; il a montré qu'il y a une liberté catholique s'étendant à tout ce qui n'est pas de foi, c'est-à-dire à un horizon immense où se sont mus avec tant de puissance jusqu'à ce jour, les saints, les grands génies, les générations orthodoxes. Il a appris aux catholiques insensés, qui compromettent l'autorité sacrée des pasteurs en exagérant cette autorité, et en l'appliquant d'une manière, que nous appellerons sacrilége, à des choses où la foi même nous apprend qu'elle n'a point mission de décider infailliblement, il leur a appris à se tenir d'autant plus fermes sur le rocher de la foi, qu'ils rejetteront avec plus de soin les exagérations des systèmes. Il a par cet acte, profondément chrétien, mis en relief la parole de saint Augustin, que l'on pourrait appeler le code des catholiques : « Dans la foi, l'unité; dans l'opinion, la liberté; partout, la charité. »

M. Arnaud s'est hautement séparé du gouvernement, parce que ce gouvernement a manqué de franchise et trahi tous ses devoirs.

M. Arnaud s'est hautement séparé du parti religieux anti-démocratique. Il a sommé M. de Montalembert de venir, au nom de ce parti, déclarer publiquement s'il accepte la souveraineté nationale comme un principe, ou s'il la subit comme un fait; il l'a sommé de s'exprimer sur ce point avec franchise, afin de ne plus recommencer le mensonge public d'une oppression cachée sous le masque de la liberté.

M. Arnaud s'est hautement séparé de cette partie violente de la montagne où la religion est proscrite, où le catholicisme, dans son essence, est mis au ban du progrès, et où l'oppression de la conscience se voile encore sous le drapeau de la démocratie.

L'orateur s'est déclaré tout à la fois démocrate et catholique également sincère; il a su trouver dans son intelligence, et surtout dans son cœur convaincu, des paroles ardentes, lumineuses, pour démontrer que le catholicisme sans la démocratie, languirait chez les peuples modernes, comme ces plantes qui n'ont plus de sol où plonger leurs racines, et que la démocratie sans le catholicisme, ne trouverait jamais l'unité religieuse et morale qui doit la préserver de l'anarchie.

L'orateur a fait ensuite bonne justice des arguments qu'on lui oppose; il a déclaré qu'il voyait dans la restauration violente et absolutiste de la papauté, une injure à l'Eglise, une tache pour elle, et un long ressentiment dans le souvenir de tous les peuples, et surtout des Italiens.

Il eût fallu plusieurs discours, plusieurs orateurs pour développer cette immense matière. M. Arnaud était en quelque sorte embarrassé par les richesses de son sujet; mais il a planté les jallons, il a fait briller la lumière du véritable droit social sur la première tribune du monde; comme il le disait, avec cette foi qui remue toute une assemblée, ses paroles germeront.

Déjà elles ont produit un effet remarquable, elles ont inspiré le respect à une masse d'hommes peu faits cependant pour les entendre. M. Arnaud l'a remarqué, lui-même, lorsqu'il a remercié les représentants de la faveur avec laquelle on écoutait sa parole. Nous en avons été témoin nous-mêmes, et nous avons vu comment un homme de foi, un homme courageux, un homme que l'on sait accomplir un devoir, est puissant pour se faire entendre et créer la sympathie dans tous les cœurs. Lassés des feintes oratoires, les représentants semblaient se reposer aux accents d'une conviction religieuse leur annonçant la loi féconde des sociétés futures. Du reste ce n'était pas la première fois que la représentation nationale donnait au député catholi-

que une preuve de son estime. Ne l'a-t-elle pas élu dernièrement presque à l'unanimité l'un des secrétaires et membres du bureau?

Que lui a-t-on répondu à la tribune et dans la presse? Tous ont rendu hommage au talent, à la conviction, au catholicisme de l'orateur, et quelques-uns déjà l'ont approuvé sans restriction. Quant à ceux qui ont voulu le combattre, ils ne lui ont rien répondu de sérieux. M. de Falloux lui a reproché d'avoir appelé servitude l'état d'un peuple auquel on impose de force un gouvernement absolu, un peuple que l'on ne consulte pas sur ses affaires, et auquel on nie tous les droits des autres peuples. Mais toute l'habileté possible ne permettra jamais à M. de Falloux d'obscurcir assez le langage pour appeler liberté ce que l'on fait maintenant dans la Romagne. M. de Tocqueville lui a reproché de faire de cette question politique une question religieuse, et précisément c'est M. Arnaud qui veut que la question romaine devienne une question politique, et c'est le gouvernement qui veut en faire une question purement religieuse. On a répondu dans la presse que le peuple romain était de droit le serf des autres peuples chrétiens. Nous répondrons avec M. Arnaud que le catholicisme ne peut abaisser à ce point le peuple même chez lequel il a fixé son trône; il ne peut y conserver le servage, et n'y vivre qu'à l'aide d'une injustice. Au contraire, s'il est un peuple qui doit être grand, libre, affranchi de toutes manières, ce doit être celui sur lequel tombent les premiers rayons du soleil catholique, celui qui reçoit le premier les flots féconds de la source chrétienne.

Que dirons-nous maintenant du discours de M. Favre? Ce discours implacable comme la vérité, sans ménagement comme la justice, a été tout à la fois un réquisitoire, une sentence et un châtiment. A chaque période le fouet sanglant de l'exécuteur tombait sur le ministère abattu sous ces coups. La torture a duré trois heures et demie avec l'intervalle d'une nuit, et quand M. de Falloux est monté à la tribune pour distraire le public et détourner ou plus tôt finir la question, il n'a pu ôter à personne le souvenir que le ministère avait pris l'engagement de ne point attaquer la république romaine, de ne point rétablir le pape, de sauvegarder la liberté romaine, et qu'il est démontré que dès l'origine il a voulu ce qu'il protestait ne pas vouloir, et que maintenant il en est à rétablir le pape sans garantie de liberté pour les Romains. Voilà l'arrêt que toutes les consciences ont prononcé malgré les fleurs de rhétorique que M. le ministre a bien voulu semer sur la sentence.

Nous ne parlerons pas de M. Quinet; il n'a pu être écouté, et je m'étonne qu'un orateur si pitoyable ose monter à la tribune dans

une telle cause et après de tels orateurs. Nous préférons citer une page de la brochure qu'il vient de donner sur la question romaine, afin de montrer un des premiers fruits de l'expédition. Ce fruit, il germera si l'on continue ; déjà il est accepté parla réunion des Italiens à Londres. Que les conseillers de l'expédition romaine le lisent, ce passage, et qu'ils en apprécient les conséquences :

« Si l'Italie, pour la centième fois, brisée, violée, lacérée, souillée, étouffée, au nom de l'Église, par toutes les nations dites catholiques, veut échapper à ce grand coupe-gorge qui se dresse pour elle à chaque siècle, le moyen radical, le seul efficace, est celui que lui ont conseillé tous les grands hommes du passé, en l'invitant à réformer son Église. Ce moyen est de rompre son lien spirituel avec la nef de saint Pierre, qui en s'engouffrant l'entraîne dans l'abîme. *Il est temps de couper le câble.*

« Ne se trouvera-t-il personne chez elle qui ait l'audace, dans ce péril suprême, de revendiquer le droit d'échapper à l'oppression, non-seulement politique, mais spirituelle de l'Église romaine ? Là est le salut ; là est, pour l'Italie, le commencement de la vie politique. Ce flot de barbares qui s'apprêtent périodiquement chaque siècle à la submerger sous la violence et sous l'astuce, à l'appel de l'éternel étranger, lui montrent, lui enseignent, lui révèlent pour la millième fois où est son ennemi. Depuis les anathèmes de Dante contre le Saint-Siége, jusqu'aux malédictions de son dernier tribun, Savonarole, la tradition de tous ses grands hommes lui ouvre le chemin du véritable affranchissement. Et pourquoi n'entrerait-elle pas à son tour, par la voie que les uns appellent le schisme et les autres la réforme, dans l'âge viril où sont entrés la France, depuis l'édit de Nantes, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, les États-Unis, tous ceux qui ont échappé à la mort religieuse et morale ? Pourquoi n'aurait-elle pas, elle aussi, à la fin, sa réforme italienne ? Si la nudité du protestantisme l'effraie, si les pompes du culte sont nécessaires à l'imagination de son peuple, qui l'empêche de les conserver, même en se séparant de la communion du pape ? Ne vient-elle pas de faire l'expérience que, sans lui, malgré lui, Dieu reste présent dans ses églises ? N'a-t-il pas soutenu pendant deux mois la muraille branlante de Bélisaire contre tout l'effort du peuple le plus vaillant du monde ? Puisque c'est en qualité de nations catholiques que les sœurs charitables de l'Italie viennent porter chez elle le fer et le feu, elle peut échapper pour toujours à ce sanglant embrassement en sortant de l'Église officielle.

« Si l'Italie avait fait son schisme comme les peuples que je viens de

nommer, personne ne songerait à lui imposer de force la théocratie romaine. C'est parce qu'elle est restée fidèle à l'Église, qu'au nom de l'Église, elle est livrée au fil de l'épée. Tirez vous-même la conséquence.

« Seul lieu commun qui leur reste: La restauration de la papauté dans Rome est indispensable, disent-ils, au monde chrétien. Que l'on m'explique d'abord comment l'Angleterre protestante, l'Allemagne protestante, la Prusse protestante, les États-Unis protestants, les Slaves de la communion grecque, les dissidents de France, qui tous croient faire partie du monde chrétien, sont absolument autorisés à rétablir dans Rome, par la mitraille, le pape qu'ils ont détruit chez eux.

« Dans cet emportement de passions, ils calomnient même le catholicisme qu'ils prétendent défendre. Quoi! le catholicisme ne peut vivre si le pape ne continue d'habiter tel lieu, telle ville? La religion se meurt si le pontife ne séjourne dans Rome? Je croyais que la foi était dans le cœur, non pas dans les murailles. Quoi! il faut de toute nécessité que le chef du monde spirituel trône dans ce palais et non pas dans tel autre? Fit-on jamais une injure plus grande à la religion du Christ que de la river à des pierres?

Voilà ce que disent les ennemis de l'Église? voilà comment ils usent de la victoire remportée, à ce que l'on prétend, en faveur de la Papauté. C'est à ces conséquences passablement logiques que M. de Falloux, que M. de Montalembert eussent dû répondre. C'est sur ce point que nous attendons les explications sérieuses de la presse qui prétend avoir sauvé le catholicisme et l'avoir prémuni contre les dangers qui le menacent.

L'abbé P. Chantôme.

REVUE DES BEAUX-ARTS.

EXPOSITION DE 1849.

DEUXIÈME ARTICLE.

Avant de rechercher, ainsi que nous l'avons annoncé, les conditions de la réforme artistique, il nous paraît utile de revenir sur l'Exposition, dont nous n'avons pu donner, dans un premier article, qu'une idée bien incomplète : un nouvel examen démontrera encore mieux la nécessité de cette réforme. En consacrant notre premier article à la critique des œuvres religieuses et historiques seulement, nous n'avons pas voulu prononcer une exclusion rigoureuse contre tout ce qui ne rentre pas dans ces deux catégories. Le genre, le paysage, le portrait,

ont aussi leur importance, importance secondaire, il est vrai, mais qu'on ne peut méconnaître, aujourd'hui surtout où ils envahissent les expositions publiques. Loin de proscrire systématiquement toutes ces petites toiles de paysage, marine, genre, nature morte, dont les salles des Tuileries sont encombrées, nous voulons les examiner tour à tour et avec soin, sûrs d'y trouver un enseignement et aussi une consolation : car ce sont les seuls qui nous montreront que la tradition artistique se perpétue encore de nos jours en France. Les grandes toiles religieuses et historiques, celles où l'art devait se manifester avec le plus de majesté, d'élévation, de puissance, ne nous ont laissé qu'indignation et amertume : là où nous cherchions une vive et constante lumière nous n'avons entrevu que de rares et faibles erreurs. Eh bien! descendons des hauteurs que l'art n'habite plus, descendons dans la plaine, peut-être y trouverons-nous quelque talent oublié au soleil, trop modeste ou trop faible pour affronter les vents impétueux des régions supérieures.

Si les talents manquent sur la montagne, ils abondent dans la plaine : les premiers plans sont dégarnis et dans l'ombre, les plans secondaires accaparent la lumière, l'école actuelle peuple les bas lieux : c'est une foule animée, bariolée des couleurs les plus disparates, vêtue à la turque, à la Louis XV, en blouse, en burnous, en velours, en sabots, tout entière au plaisir de voir et de copier la nature : les uns copient l'arbre, le buisson, le brin d'herbe, les autres le mur et la cabane, la basse-cour et le chenil, les chevaux et les porcs; tel reproduit la scène qui s'est passée chez son voisin, ou qu'il a surprise au coin d'un bois, ou qu'il a recueillie dans ses notes de voyageur; tel se borne à se copier lui-même, dans son atelier, devant son chevalet, entouré de ses plâtres, de ses livres, de ses instruments. On dirait des prisonniers, qui, privés de contempler les grands spectacles de la nature, ou les épisodes dramatiques de la vie des peuples, sont réduits à chercher l'art dans leur cachot même, et à poétiser le brin de paille de leur grabat, la rouille de leurs barreaux, le pan de mur frappé du soleil, l'insecte qui vient les visiter, le pain grossier qui les nourrit, la cruche qui les abreuve; ou plutôt on dirait de pauvres convalescents, des poitrinaires maladifs pour qui leur chambre est un monde, leur fauteuil une compagnie : un rayon de soleil les fait vivre tout un jour; la moindre jouissance ébranle leur fibre délicate; penser les fatigue, mais rêver leur est doux; les fortes émotions les tueraient, mais ils sentent mieux que personne le charme secret des petites choses. Telle est l'école actuelle, école toute de genre et de bouts de paysage, tel est le caractère de ses œuvres : finesse et pa-

tience d'observation, exactitude des détails, esprit dans la composition du sujet, goût dans l'agencement des parties, sentiment de la chair, des étoffes, du feuillé, du fourré, du crépi même (le crépi des murs est la grande affaire des paysagistes de l'École); touche précieuse, couleur agréable, faire séduisant, tout y est, tout ce qui peut s'imiter, se copier, dans les choses finies, terrestres, naturelles : tout y est, excepté ce qui seul constitue l'art véritable, l'aspiration vers l'infini, la poésie idéale, le beau immatériel. Au lieu d'un voyage au long cours, c'est un voyage autour de ma chambre.

Le genre produit de nos jours des chefs-d'œuvre : on peut dire que le genre est à la vie de l'individu ce que la peinture historique est à la vie des peuples. Eh bien ! autant l'homme est petit à côté de l'humanité, autant le genre est inférieur à l'histoire. Greuze, Téniers, Gérard Dow, tous les Flamands et Hollandais, voilà de grands maîtres. Mettez ces noms, mettez les œuvres immortelles qu'ils ont signées, *l'Accordée de village, la Femme hydropique, les Kermesses,* à côté des *Pestiférés de Jaffa,* de *l'Entrée d'Henri IV à Paris,* du *Naufrage de la Méduse :* lequel de Gros ou de Greuze excite en moi les émotions les plus fortes, les plus sublimes? lequel fait vibrer les cordes les plus nobles de mon âme? laquelle de ces œuvres est une image plus élevée, plus complète de la vie humaine? Pour nous, si les chefs-d'œuvre de genre sont comparables, en tant que chefs-d'œuvre, aux chefs-d'œuvre historiques, ils ne sont jamais supérieurs, condamnés d'avance à une infériorité éternelle par l'infériorité des sujets qu'ils traitent. Pour nous une exposition, riche en tableaux de genre, pauvre en tableaux d'histoire, est une pauvre exposition. Ni Meissonnier, ni Penguilly, ni Bellangé ne peuvent compenser à nos yeux l'absence d'un Delaroche, d'un Vernet, d'un Ingres. C'est donc en protestant contre cet envahissement de la petite peinture sur la grande, que nous allons examiner les œuvres qu'elle a produites, et donner nos éloges aux peintres qui la cultivent avec talent.

De tous ces artistes d'ordre secondaire, le premier est sans contredit Meissonnier : son *Fumeur*, si naturellement accoudé au coin d'une table, fume avec plaisir, avec bonheur, il vit, et, mieux encore, il pense : il n'y a qu'à louer dans ce petit cadre, où l'exiguité des proportions n'ôte rien à la largeur magistrale de la touche. Signalons toutefois une fâcheuse tendance du pinceau de M. Meissonnier : la couleur, si sobre et si juste d'ordinaire, devient un peu sourde et un peu opaque, dans les ombres surtout; le tableau du même peintre qu'on voit à l'Exposition du bazar Bonne-Nouvelle n'a pas ce défaut et nous paraît supérieur : c'est un *savant* dans son cabinet, vrai savant anglais, esprit

réfléchi, méthodiste, au teint lymphatique, à l'œil bleu et clair, aux mains petites, mais blanches, potelées, à l'air calme et serein, bien pris dans ses vêtements noirs, bien assis dans son embonpoint, au milieu de ses bouquins et de ses papiers : ce *savant* a été gravé (dans le Paul et Virginie de Curmer) comme type du docteur de la Chaumière indienne, qu'on ne saurait en vérité mieux représenter.

Meissonnier a de nombreux imitateurs. M. Penguilly ne s'était pas encore essayé sur les traces du maître, son premier pas le place tout à côté : composition pittoresque, dessin spirituel, touche large et sûre, telles sont les qualités du *Cabaret breton* et du *Don Quichotte*. Mais la couleur exagère la sobriété de Meissonnier : il nous semble que l'emploi du clair-obscur, avec des lumières plus vives et plus gaies, sans tomber dans le papillottage, rehausserait encore ces charmants petits cadres, trop assombris par des ombres sourdes et des clairs un peu mats. — M. Chavet, autre imitateur de Meissonnier, pour éviter ce défaut, a adopté une couleur uniformément bleuâtre, peu agréable dans son *Escamoteur*, tout à fait déplaisante dans son *Far-niente*, composition du reste sans dignité et sans charme. — M. Marolle a des tons plus chauds et plus vivants, mais aussi une exécution trop léchée, une touche peu sûre et peu nette : sa *Tête de vieillard* est une bonne étude, supérieure à sa *Nature morte*, et plus encore à son *Toast fraternel aux beaux arts*.

En désertant l'histoire pour le genre, M. Philippotaux n'a du moins abandonné aucune de ses qualités sérieuses : il suffirait de mettre des noms aux personnages de son *Duel au XVIIe siècle*, pour en faire, malgré les proportions, un tableau historique très-satisfaisant. Son *Épisode de la campagne de France*, plus historique par le sujet, ne vaut pas le *Duel* pour l'intérêt dramatique, pour la justesse des expressions, pour le bonheur des poses, et la finesse du dessin et de la couleur. La *Halte de chevau-légers* ne nous semble pas réussie, mais il est peu d'idylles aussi élégantes et aussi fraîches que la *Couronne de pervenche* et surtout le *Brin d'herbe*. Toutefois, que M. Philippotaux prenne garde de tomber dans la vignette !

Nous retrouvons M. Bellangé fidèle à ses sujets favoris. M. Bellangé s'est identifié au soldat français, comme Téniers aux buveurs et aux fumeurs flamands. M. Bellangé suit le soldat partout, à la caserne, à la bataille, au cantonnement, dans les grandes expéditions militaires, et aussi dans les expéditions galantes où le soldat français ne s'épargne pas plus qu'ailleurs. Dernièrement c'était une toile historique, œuvre puissante qui commandait le respect et l'émotion, *La garde impériale à Waterloo*, ce terrible dénoûment de notre grand drame

militaire. Ici ce sont des sujets moins vastes : *Un assaut de nuit*, effet familier à l'auteur ; — une élégie qu'il aime à reproduire, le *Fils de la Vivandière*, et enfin ces délicieux motifs de corps de garde, souvenirs de chambrée, où le comique coudoie le sentiment, où Bellangé prodigue l'esprit, la délicatesse, la facilité de son pinceau, le *Galant hussard*, les *Adieux du trompette*, le *Départ du cantonnement*. — Je joindrai volontiers à cette famille de gais lurons la *Sentinelle perdue* de M. Compte-Calix, remarquable par les mêmes mérites. Son *Portrait de monseigneur Sibour*, qui rend avec tant de bonheur les qualités saillantes de l'archevêque de Paris, la grâce et la sérénité, est longtemps resté exposé chez Goupil et Vibert, où il attirait justement la foule. La lithographie a aussi popularisé *Dieu et Patrie*.

Nous nommerons ici M. Billotte dont la couleur a un certain air de parenté avec celle de MM. Bellangé et Compte-Calix : sa *Convalescence* est un joli tableau. — M. J. Jalabert a fait une œuvre plus charmante encore, intitulée *Sympathie*. Je connais peu de toiles aussi spirituelles et aussi éloquentes ; il y a tout autant de comique, et à coup sûr plus de finesse, plus de distinction, que dans les tableaux de M. Biard. Mais surtout c'est beaucoup mieux peint : M. Biard a une couleur fausse et un faire peu agréable, défauts qui sautent aux yeux dans son *Cagliostro*, et qui se laissent voir même dans *Avant et après la soirée*, deux caricatures bien vraies d'ailleurs. — M. Pigal, autre caricaturiste, d'un goût moins élevé, a fait un *Poussin reconduisant le cardinal Masini*, très-lourd et très-vulgaire ; nous ne dirons rien du *Coup d'éponge* ; le *Væ victis* ne manque pas de naïveté et de candeur, qualité assez rare aujourd'hui pour être remarquée ; mais c'est dans le *Disciple de Saint Crépin* que M. Pigal se montre homme d'esprit et peintre de talent. — Quant à M. Daumier, nous l'aimons mieux maniant le crayon que le pinceau ; son tableau n'est pas peint, et il est dessiné avec une négligence tout à fait de mise à la troisième page du *charivari*, mais inacceptable pour une toile de cette dimension.

M. Bonvin imite Chardin. Sale et boueux dans *le Piano*, un peu heurté dans les *Buveurs*, il arrive, dans la *Cuisinière*, à une touche grasse et lumineuse, à une couleur vive et solide, qui le rapproche beaucoup de son modèle. — M. Ed. Frère n'imite personne, il a trouvé tout seul une couleur très-heureuse : chez lui, ombres et clairs, tout est lumineux, les clairs sans papillottage, les ombres sans saleté ; le soleil circule partout : il tombe d'aplomb sur *Lulli enfant* et *sur l'Étude*, il éclaire obliquement le *Graveur sur bois*, ses trois meilleurs tableaux, sujets simples, traités avec une bonhomie populaire qui plaît d'abord. — La simplicité, et une honnêteté toute helvétique, distinguent les ta-

bleaux de M. Ed. Girardet, dessinateur correct, homme de sentiment, trop partisan d'une couleur bleuâtre et sans force. — Les *Études* consciencieuses de M. Mayre pèchent aussi par la couleur mate et sourde, mais elles ont les mêmes qualités de fidélité et de naïveté. — Les *Petits vagabonds* et la *Petite fille abandonnée*, de M. Félix Parmentier, ne manquent ni de caractère ni de sentiment. — Toutefois, nous leur préférons les *Chinois* de M. Borget, charmante toile conçue et exécutée sans prétention, qui a le grand mérite de ne point ressembler à un paravent. Nous citons aussi avec plaisir la *Gondole* élégante de M. Isidore fils, et le *Coche et la mouche* de M. Puyette.

MM. Halphen, Laroche, Longuet, cherchent tous trois la lumière ; Diaz est leur maître : comme lui, ils la font éclater sur un seul point pendant que le reste du tableau est noyé dans un clair obscur transparent ; tous trois la trouvent, mais comme leur maître, aux dépens du dessin. — C'est aussi la lumière que poursuit M. Hébert; il la dégrade savamment par une échelle de tons verdâtres très-harmonieux, et sans sacrifier la correction du dessin. Pourquoi, avec de pareils moyens d'expression, M. Hébert ne s'attaque-t-il pas à des sujets plus importants que *le Sommeil, le Pâtre, l'Almée?* Il est triste de voir un talent sérieux et solide comme le sien ne pas tirer meilleur parti de lui-même. — M. Chaplin a également le sentiment de la lumière, mais il l'applique par plaques épaisses et louches alternées de plaques boueuses qui font les ombres : malgré ce faire déplaisant, son *Souvenir d'Auvergne* est une œuvre de mérite, bien rustique, bien paysanne, bien auvergnate. — Quant à M. Ch. Fortin, il affectionne la couleur rousse avec laquelle Rubens éclairait ses esquisses de petite dimension, et il la manie assez habilement.

M. H. Baron, autre coloriste, mais coloriste original, a choisi le sujet des *Noces de Gamache*, un des plus riches que puisse se proposer un peintre de genre : les figures comiques de Don Quichotte et de Sancho, le feu des cuisines en plein vent, l'animation des danses, les riches costumes, il y a là matière à un fort beau tableau. Le peintre peut y montrer la facilité de son dessin, la souplesse de son pinceau, la sûreté de ses effets, et surtout sa science de la composition. C'est justement par où pèche M. Baron : on ne sait dans son tableau, où est le principal, où est l'accessoire : si Don Quichotte et Sancho sont les héros de la fête, comme semble l'indiquer la façon dont se détachent leurs figures isolées, pourquoi cette foule de seigneurs, de pages, de danseurs, de convives, trop nombreuse et trop rapprochée, qui flatte l'œil et captive l'attention, au préjudice du groupe principal ? Pourquoi surtout, au premier plan, ces deux bacheliers inutiles ? Si, au

contraire, M. Baron ne voit dans le chevalier et son écuyer que des accessoires, lequel est le principal, des bacheliers, des danseurs ou des cuisiniers? Il y a évidemment un vice de composition qui ôte beaucoup au charme de cette vive peinture. — M. Ed. Pils se pose en rival très-heureux de M. Baron : sa *Scène Louis XV* est animée, colorée, lumineuse; le soleil y joue avec facilité sur les chairs, le marbre, les étoffes; l'air circule librement; la mise en scène ne manque ni de grâce ni d'une certaine noblesse : ce tableau nous semble une fort bonne œuvre de coloriste.

Ce n'est pas la couleur mais l'expression morale qui préoccupe MM. Roche, Peyronnet, Hillemacher, Battaille, de Vaines, Montessuy. Le *Soldat charitable* de M. Roche est une figure très-naturelle, fermement dessinée, convenablement peinte, le groupe des mendiants témoigne de l'étude : ce tableau respire une bonne action, et nous savons peu de toiles religieuses sur le sujet du *Denier de la veuve* qui nous aient autant touché que ce *Denier du soldat*, parabole de la rue, éloquente dans sa brusque simplicité. — *Le Tueur de lions* de M. Peyronnet est plein d'audace et de franchise : voilà bien le courage qui se connaît, qui se possède, qui sait attendre pour ne pas manquer une bonne occasion, voilà bien le sang-froid de l'homme persuadé de la supériorité de son intelligence et de l'excellence de son fusil : cette scène dramatique, d'une couleur bien entendue, décèle un talent solide, en même temps facile, qui ne faiblirait pas devant de plus grands sujets. — M. Hillemacher a traduit avec sentiment un beau couplet de Béranger ; moins bien inspiré par le sujet tout exceptionnel de *Godiva*, il est, dans ses *Joueurs d'échecs*, d'une distinction charmante. — Même distinction chez M. Battaille qui traduit sans fracas une scène fantastique de Goëthe : cet artiste, pur de dessin, sobre de couleur, quelque peu idéal de poses et d'expression, trouverait dans les contes d'Hoffmann des sujets bien appropriés à son talent. Il faut reconnaître les efforts de M. de Vaines, efforts impuissants à rendre le *Dernier chapitre d'Ivanhoé*, plus heureux pour la *Mort de Lesueur* : la figure de Lebrun nous semble réussie, celles des chartreux également, celui de gauche surtout, mais celle de Lesueur comportait plus d'idéal. — Le *Vœu à la madone*, de M. Montessuy, est bien composé, bien expressif, bien touché : il ne manque à ce tableau qu'une couleur plus vive, moins sourde, plus pittoresque, pour en faire une œuvre importante. — Nommons en passant l'*Espagnol* de M. Arm.-Leleux, *le Mot d'ordre*, un peu boueux de M. Adolphe Leleux, et sa *Danse des Djinns*, tableau qui a le défaut d'être bien inférieur à un Delacroix qu'il rappelle. — La légende de M. Duveau respire une énergie sauvage, peut-être exa-

gérée ; mais à coup sûr expressive. — M. Colin ; auteur d'une *Sara la baigneuse*, qui fut remarquée de son temps, semble avoir voulu répéter dans sa *Danse italienne* un autre de ses tableaux du musée de Nîmes, les *Bohémiens au pont du Gard* : c'est le même style correct et raide, la même composition habile et froide, la même couleur dure et sèche, et avec cela des qualités estimables. — M. Hamon ne nous plaît décidément pas : cet artiste est malheureux dans le choix de ses sujets. Nous ne comprenons pas qu'on s'extasie devant son *Égalité... au sérail;* il y a cent toiles plus spirituelles au Salon : de plus, sa peinture nous semble lâche et féminine, surtout dans les têtes. — Nous préférons de beaucoup à ces œuvres prétentieuses et puériles *les Guérilléras* de M. Merle, bons de dessin, bons de couleur, bons d'expression. — Quant à la toile de M. Guermann Bohn, ne pensez pas au sujet d'*Hamlet*, et vous avez devant les yeux un beau jeune homme et une belle jeune fille, dessinés avec distinction, posés avec goût et habilement peints.

Un mot encore pour MM. Sorieul et Hugues Martin qui se rattachent aux peintres d'histoire : M. Hugues Martin a au moins le mérite de rappeler Decamps. M. Sorieul a mis assez de sentiment historique dans son *Épisode de la guerre de Pologne.*

M. Jadin devrait être classé parmi les portraitistes, car tous ses *Chiens* sont des portraits, destinés sans doute à perpétuer la mémoire de serviteurs chers à leurs maîtres : à défaut des chiens, les maîtres doivent se montrer fort contents, car il y a au salon peu de gens aussi bien peints que ces bêtes-là. — M. Laffitte peint aussi des bêtes : *Chevaux* au vert, *Chiens* en séance, *Canards* en récréation; mais il n'a pas le faire magistral de M. Jadin. — Les *Chevaux de trait* de M. Giroux nous plaisent moins que son *Percheron*, si charnu dans sa robe tigrée qui reluit au soleil. — M. Lambert a fait un petit tableau d'un charme inexprimable : six ou sept pigeons autour d'une auge en pierre, les uns perchés dessus, les autres rôdant au pied, un peu de fumier près de l'auge, par terre un peu d'eau ; derrière, rien, que le ciel profond, infini : c'est qu'en effet cet auge, ce fumier, cette eau, c'est tout l'univers de ces pigeons : là ils mangent, ils promènent, ils jouent, ils coquettent, ils s'aiment, ils rêvent ; ils vivent en un mot : là sont bornés leurs désirs, leurs passions, leurs plaisirs et leurs peines ; cette auge c'est la limite de leur existence. Nous ne savons si M. Lambert a mis volontairement dans ses *Pigeons* cette poésie qu'ils respirent ; au moins les a-t-il faits bien vivants et l'auge bien naturelle. Ses *Oisons* sont aussi une fort jolie famille dont la mère a droit de se montrer fière. — *Les Vaches* de M. Coignard sont comme toujours de beaux

animaux, peints avec fermeté et sûreté : mais pourquoi tous les tableaux de cet artiste se ressemblent-ils à ce point?

L'école actuelle compte encore plus de paysagistes que de peintres de genre. Un critique (1) a dit la véritable raison qui pousse tant d'artistes au paysage, c'est la facilité de ce genre de peinture tel qu'on le comprend aujourd'hui. Rien n'est plus facile en effet que d'aller se poser en face d'un arbre et d'une mare, et de les copier à grands renforts de glacis, de frottis, de coups de blaireaux et de coups de rasoir. Pour peu qu'on ait l'intelligence des choses matérielles, quelque agilité au bout des doigts et l'habitude de ce qu'on nomme *ficelles d'atelier*, il est impossible, après un mois de pareilles études, de n'être pas un paysagiste très-supportable, dans le sens de l'école actuelle; car pour l'école actuelle le paysagiste est celui qui copie la nature de près ou de loin, en bien ou en mal, et dans telles proportions qu'il lui plaît. Autrefois on appelait paysagiste le peintre qui, à l'aide des choses naturelles, arbres, rochers, terrains, nuages, exprimait une idée ou un sentiment poétique, en sorte qu'un paysage était terrible, gracieux, majestueux, familier, selon l'idée ou le sentiment qui l'inspirait. Aujourd'hui un paysage est jaune ou vert, bleu ou rouge, pulvérulent ou rocailleux; c'est une copie plus ou moins servile d'un site d'Alger ou de Pontoise, qui n'est chargée d'exprimer qu'une chose, le plus ou moins de talent de celui qui l'a peinte, et encore ce talent ne repose t-il souvent que sur certaines *ficelles*, certains procédés en quelque sorte mécaniques. Cette école a des mérites qu'on ne peut nier : elle possède au plus haut degré l'art d'imiter la nature ; son défaut capital est de faire de cette imitation le but et non le moyen de ses œuvres, en sorte, nous le répétons, qu'elles expriment uniquement le talent d'imitation de leur auteur. Si ces toiles pouvaient parler, que diraient-elles? elles diraient le lieu où on les a peintes, celui qui les a peintes, et quels procédés il a employés pour les peindre, rien de plus. Et maintenant prêtez la parole aux paysages de Poussin, de Claude Lorrain, de Vernet : ils vous diront la mort prématurée d'Eurydice, le déluge obéissant à Dieu irrité, la joie d'une belle journée, le travail commençant avec le jour, le repos du soir, la splendeur des œuvres humaines au milieu des splendeurs des œuvres de Dieu, tout une épopée historique ou champêtre, tout le drame humain, toute la création chantée par les plus sublimes poètes sur les lyres les plus expressives ! Voilà les paysagistes, ceux pour qui la nature n'est pas une réalité muette et sourde, une matière qui végète, mais un être qui rit,

(1) M. Peisse, dans le *Constitutionnel*. — Salon de 1849.

qui pleure, qui sent, qui pense, qui agit même comme nous, une poésie vivante!

Quelques artistes à peine aujourd'hui, les uns à leur insu, comprennent le paysage de cette façon. Nous ne parlons pas de ceux qui croient faire un paysage historique, parce qu'ils copient Poussin et Guaspre ou qu'ils peignent une nature impossible : copier les maîtres, copier la nature, deux voies également fausses dans le paysage, deux excès également funestes. Nous laissons donc de côté M. Desgoffe et M. Baccuet. Ce dernier toutefois a plus de respect pour la vérité, et son *Paysage arabe*, dans le goût de Salvator Rosa, prouve des intentions plus raisonnables, mais ces intentions auraient besoin d'être secondées par une science de dessin, de couleur, d'effets, qui manque complétement à M. Baccuet.

M. Burette est un de ces peintres qui ont le sentiment du paysage expressif : nous ne croyons pas les feux de son *Soleil couchant* exagérés, et le seraient-ils, ils n'empêcheraient pas la beauté robuste de ses arbres, l'épaisseur méditative de leurs ombres, l'effet noble et calme de tout le tableau ; la figure de prêtre qui s'y promène en lisant résume l'expression générale : c'est le soir, c'est l'heure du recueillement, c'est la dernière pensée avant la nuit, pensée d'adoration et d'action de grâces, repos de l'âme dans son Créateur. — M. P. Girard fait aussi parler la nature : en éclairant des derniers rayons d'un éclatant soleil le site sauvage où sont restées debout les *Ruines de Pæstum*, il a écrit une page de haute poésie. Son *Paturage* pour être plus riant, n'est pas moins poétique. — M. Lecointe et M. Bellel nous semblent avoir trouvé le style véritable qui conviendrait aujourd'hui au paysage tel que le comprenaient Poussin, Philippe de Champagne, Dominiquin, etc. C'est à force de répéter sans intelligence les fabriques et les sites favoris de ces maîtres que leurs imitateurs ont fini par faire tomber ce genre, un des plus élevés de la peinture. Le tableau du *Héron* de M. Lecointe et son dessin, les compositions au fusin de M. Bellel, voilà une façon originale et hardie de concevoir le paysage! voilà, ce nous semble, la voie où doivent s'engager les paysagistes au lieu de copier servilement la nature dans ses détails les plus vulgaires! Du reste cette voie avait déjà été ouverte par Decamps, et c'est sans doute à sa suite que MM. Bellel et Lecointe s'y sont engagés ; il faut leur savoir gré d'y persévérer malgré la désertion du maître : qu'ils cherchent maintenant des sujets appropriés à ces sites agrestes et mâles dont ils ont le secret! ils tiennent entre leurs mains un instrument supérieur, qu'ils sachent du moins en tirer parti!

Le tableau de M. Gluck est un vrai paysage historique ; mais l'exi-

guité des proportions et la lourdeur du ciel ôtent à cette composition expressive la moitié de son mérite. Nous citerons sans les décrire *l'Escalier de la villa Corsini*, de M. Ziem ; *le Coucher de soleil*, de M. de Drée ; *le Cimetière* de M. L. Girard ; *la Visite à la ferme* de M. Boyenval, œuvres intelligentes, paysages non pas seulement copiés, mais pensés, composés, et en quelque sorte créés par le peintre lui-même, qui a su leur donner une expression : il ne manque à ces artistes que de travailler sur des sujets plus élevés et d'agrandir leur cadre pour faire des œuvres de premier ordre.

Mais de tous les peintres qui cherchent dans le paysage autre chose que la stricte imitation d'un accident naturel, celui qui a le mieux réussi, c'est, chose étrange, un des chefs de l'École naturaliste, M. Corot. Nous nous sommes déjà occupés de son *Christ au jardin des Oliviers* : tout en regrettant que la figure du Christ ne dominât pas davantage, nous avons rendu pleine justice à l'intérêt dramatique de cette composition. Il n'y a peut-être pas au salon une toile plus religieuse, il n'y en a pas à coup sûr de plus importante par le nom dont elle est signée, par l'idéal poétique qu'elle respire. — Les autres tableaux de M. Corot rentrent complétement dans la manière de l'école: la couleur y est en général un peu blafarde et épaisse. Nous ne saurions accepter, comme vérité locale, ses vues d'Italie : au lieu de nous montrer le *Colysée* badigeonné d'un rouge de brique, que n'entrait-il dans cette enceinte, que ne s'asseyait-il au milieu de ces ruines ? là, évoquant les souvenirs de Rome païenne, ou ressuscitant le sang des martyrs, il eût créé quelque œuvre sublime supérieure encore à son *Christ.*

MM. Flers, Dupré, Rousseau, P. Huet, Daubigny, tels sont, avec M. Corot, les chefs de cette école qui traîne après elle tant d'imitateurs. M. Flers a quatorze paysages à l'exposition, dont six pastels : tous se ressemblent par les qualités et les défauts : toujours la même exactitude, la même finesse à rendre la nature, toujours la même sûreté d'effets, et toujours aussi la même absence d'expression idéale, toujours une vue véridique, jamais un beau tableau : encore M. Flers est-il souvent pâteux dans sa couleur, et ne prend-il pas assez de soin de dissimuler ses procédés. — Nous citerons comme nous ayant le plus vivement frappé par leurs qualités *la Vue prise à Charenton* (712), *les Environs de la rivière Thibouville* (714), *le Parc aux huîtres à Dieppe* (717), et *la Vue prise à la Meilleraye* (723). — Des quatre vues de M. V. Dupré, la meilleure est sans contredit *la Vue du Berry.* M. Dupré ne varie guère ses sites, il les rend tous avec le même talent, et avec une couleur plus agréable que celle de M. Flers. — M. Théodore Rous-

seau a un faire confus, mais plus original ; du reste il pense plus que les autres et nous nous souvenons de certaine toile d'une Exposition de la loterie des artistes où paraissait réellement un sentiment poétique. M. Rousseau a moins bien traité le salon de cette année : il faut remarquer toutefois sa *Lisière de forêt.* — M. Paul Huet est de tous ces paysagistes celui que nous comprenons le moins, et nous avouons en toute humilité préférer presque à tous ses paysages son vieillard dessiné au fusin d'une façon très-large.— Les qualités de M. Daubigny sont plus claires et plus intelligibles, surtout dans sa *Vue des bords de la Seine.*

Nous ne rechercherons pas tous les imitateurs de chacun de ces maîtres : cette statistique, peu intéressante en elle-même, nous entraînerait trop loin et nous avons hâte de terminer cette promenade un peu longue déjà. MM. Chérot, Hintz, et Wyld sont les plus remarquables : MM. Troyon, Forest et Gust. Salzmann ont aussi fait de très-bonnes études.

Le paysage a aussi son école classique, ou plutôt ses peintres honnêtes qui se contentent de rendre la nature telle qu'ils la voient, sans prétentions ni *ficelles,* en poétisant le plus possible la réalité. Nous citerons le *Torrent norwégien*, de M. Grolig, un des plus beaux paysages de l'Exposition, les vues italiennes, de MM. J. Coignet et Jauge, deux *Vues suisses,* de M. Dutreich, un peu trop honnêtes peut-être, le paysage de M. Lapito, les petites toiles de MM. Prillieux, Renié, Prinetti, pleines aussi de sentiment et de vérité. — Après eux, MM. Balfourier, L. Fleury, Fontenay, de Bar, Prou, Polémond, nous semblent avoir fait de bons paysages.

Enfin cette revue de paysagistes sera close quand nous aurons mentionné les vues africaines de MM. Karl Girardet et Salzmann, et les aquarelles de MM. Justin-Ouvrié, Pisan, Hipp. Garnerey.

Les marines sont en assez grand nombre au Salon : celles de M. Berthelemy nous ont paru les plus belles : il y a dans son *Évasion de Jean-Bart* de la force et de l'expression : cette toile exprime bien le danger et l'audace d'une pareille entreprise. Son *Bateau à vapeur* vaut mieux que *le Temps de grain* et que *la Galiotte hollandaise.* — M. Jugelet a fait de charmantes marines, relevées par une couleur toujours vive et transparente. Nous aimons aussi beaucoup celles de M. L. Garneray, pleines de vie et de lumière. — M. Barry a le sentiment de la mer, mais il se répète beaucoup. Mlle Gudin soutient avec honneur un nom célèbre. MM. Joyaut, Place, Morel-Fatio, restent à la hauteur de leur réputation. Quant à M. Lepoittevin, ce n'est pas précisément un peintre de marine, mais, qu'il peigne la marine ou le genre, il a toujours à

son service une touche fine, une couleur agréable, un faire soigné qui plaît beaucoup.

M. Ch. Frère a peint une magnifique *Entrée de bazar*, tout à fait chaude, riche, lumineuse. *L'Intérieur de l'église de Bougival*, par M. Chaperon, celui de *l'Église de Chatou*, par M. Blanchard, témoignent d'un talent facile. M. Mansson est plus solide et M. Poirot plus sobre: tous ces intérieurs font honneur aux artistes qui les ont peints.

Citons en deux mots les *Fleurs* à la gouache de M. Chabal-Dussurger, la nature morte de M. Veillat, les dessins de MM. Bida, Huet, Vidal, dont le détail nous entraînerait trop loin. Les dessins de M. Yvon méritent une mention particulière; il ne leur manque que d'être peints pour être de fort beaux tableaux d'une expression très-poétique.

Le portrait, ce genre si cultivé de nos jours, parce que c'est celui qui fournit le plus facilement à vivre, compte de nombreux talents: le *Général Cavaignac*, par Horace Vernet, nous semble d'un faire un peu lâche, d'une couleur trop limpide : ceux du *Général Duvivier*, par M. Cabasson, et du *Général Négrier*, par M. Ducornet, ont plus de fermeté et de caractère historique. Les portraits de femme, de M. Ch. Landelle, sont de délicieuses peintures qui se ressemblent peut-être un peu trop. M. Verdier peint d'une façon singulièrement large et riche ; le portrait de *M. Bressant*, celui de *M. Flocon*, et celui de *M*me *F.* (1997), nous semblent les plus beaux. Après lui, nous signalerons MM. Ch. Bazin, Quesnet, d'Anthoine, Masson, Guillemin, Besson, Brossard et Mlle Durand.

Mme de Mirbel est toujours la reine de la miniature : le talent de M. Edme Rousseau, qui grandit chaque jour, menace ce sceptre féminin : M. de Fontenay se tient assez près de ces deux modèles.

Nous quitterons définitivement l'Exposition après un dernier coup-d'œil jeté sur les portraits au crayon de M. Gigoux; ces dessins, d'un faire très-original, sont pleins de vie et d'expression.

Léon Lagrange.

MÉMOIRE DE M. F. DE LESSEPS.

SUITE ET FIN (1).

« M. Drouyn de Lhuys me donna lui-même lecture de ces instructions ; il s'arrêta au premier paragraphe, qui m'autorisait à *me consacrer exclusivement aux négociations et aux rapports à établir avec les*

(1) Voir le commencement de ce Mémoire dans le numéro précédent.

autorités et la population romaine, et me fit remarquer qu'on me faisait une part assez large et assez indépendante du général en chef; il appuya sur le dernier paragraphe qui me donnait toute latitude en présence d'événements ou de difficultés imprévues. Quant au passage concernant le concert avec MM. d'Harcourt et de Rayneval, je demandai en quoi devait consister ce concert. Il me fut répondu : « Envoyez-leur des duplicata de vos dépêches. » J'étais encore chez le ministre lorsqu'un message de M. le président de la République m'invita à retourner à l'Élysée. M. Drouyn de Lhuys me recommanda de venir lui faire part de ce qui s'y serait passé.

« M. le président me dit que, depuis le matin, il avait beaucoup réfléchi à l'objet de ma mission; qu'un point surtout, dont il craignait de ne pas m'avoir entretenu, le préoccupait extrêmement : c'était l'attitude de nos troupes en présence d'une intervention armée des Autrichiens et des Napolitains, dont nous devions, *à tout prix*, éviter de laisser l'action se confondre avec la nôtre. Il me remit une lettre particulière pour le général Oudinot, et il prit connaissance de mes instructions, qu'il trouva peu explicites.

« Lorsque je répétai à M. Drouyn de Lhuys l'observation de M. le président de la République, au sujet d'une intervention étrangère dans les États-Romains, il me demanda quel sens je donnais à ces mots *à tout prix*, s'appliquant aux obstacles à apporter à une action qui paraîtrait ou qui tendrait à devenir commune avec les Autrichiens et les Napolitains.

« C'est à vous, répondis-je, à vous entendre avec M. le président et à m'en écrire. Quant à moi, je les accepte dans le sens le plus large, en attendant de nouvelles directions. Toutefois, vous pouvez compter que je vous réserverai toujours votre liberté de décision. »

« Dans ce moment le salon de M. Drouyn de Lhuys était plein de visiteurs, c'était son jour de réception ; je pris congé de lui. Peu d'heures après j'étais sur la route de Toulon, où le télégraphe me faisait préparer un bâtiment.

« Je reçus, avant de m'embarquer, deux dépêches du ministère, en date du 9 et du 10 (1).

« La première indiquait les directions données aux plénipotentiaires français à Gaëte, à l'effet de combattre les pensées de réaction absolutiste qui se manifestaient dans les conseils du Saint-Père ; la seconde approuvait le général Oudinot d'avoir renvoyé de Civita-Vecchia trois commissaires venus au nom du pape, et dont la mission,

(1) Pièces justificatives, nos 1, 2, 3.

prise en mauvaise part par les Romains, pouvait gêner notre action.

« J'arrivai au quartier général de Castel de Guido le 15 à une heure du matin. Immédiatement introduit chez le général en chef, je lui donnai lecture, d'après le *Moniteur*, dont je lui laissai un exemplaire, du compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 7, et je lui communiquai mes instructions. Il me promit son concours pour l'accomplissement de ma mission. Mon arrivée devant modifier des opérations déjà commencées, il s'empressa d'expédier, dans plusieurs directions, des ordonnances, afin que les mouvements offensifs, qui pouvaient gêner mes négociations, ne fussent pas exécutés. Je me rendis à Rome, accompagné de M. de La Tour d'Auvergne, secrétaire de légation.

« Dans la même journée, j'écrivis ce qui suit au général en chef :

« Dans la situation d'attente où nous nous trouvons, il me paraît extrêmement important d'éviter toute espèce d'engagement. Je vois une ville entière en armes. . . . . Je trouve ici, au premier abord, l'aspect d'une population décidée à la résistance, et, rejetant les calculs exagérés, on peut compter au moins sur vingt-cinq mille combattants sérieux. Si nous entrions de vive force dans Rome, non-seulement nous passerions sur le corps de quelques aventuriers étrangers, mais nous laisserions sur le carreau, des bourgeois, des boutiquiers, des jeunes gens de famille, toutes les classes enfin qui défendent l'ordre et la société à Paris. . . . . Il faut donc que nous tenions compte de cette situation, que nous ne précipitions rien, que nous n'engagions pas notre gouvernement *contrairement au but qu'il a manifesté du commencement de l'expédition, dont il vient encore de renouveler la déclaration, et, en définitive, contrairement au vœu de l'Assemblée nationale.* »

Je ne crois pas inutile de faire observer au conseil que, dès le premier jour de mon entrée en fonctions, je me suis posé vis-à-vis du général Oudinot comme l'exécuteur du vote du 7 mai, et que je me suis empressé de joindre à ma dépêche du 16, adressée à M. Drouyn de Lhuys, une copie de la lettre dont je viens de donner l'extrait.

« Je convins verbalement avec M. le général Oudinot et les autorités romaines d'une suspension d'hostilités. Ce résultat obtenu, je cherchai à bien me rendre compte de la situation et de toutes les difficultés auxquelles je devais m'attendre. Je ne tardai pas à reconnaître qu'à Rome j'aurais à lutter contre les préventions d'une population encore fort irritée des événements du 30 avril ; contre l'impossibilité où nous nous trouvions de reconnaître la République romaine, ou même de promettre le maintien d'un gouvernement se croyant aussi

légitime que le nôtre, et contre l'aveuglement de certaines personnes influentes, qui comptaient, pour la réussite de leur cause, sur un mouvement révolutionnaire à Paris, de même que beaucoup de personnages politiques français croyaient à l'existence d'un parti *modéré romain*, lequel avait, dit-on, promis de nous faire ouvrir les portes de Rome, le 30 avril, et serait certainement plus heureux une autre fois, si nous recommencions l'attaque de la ville.

« D'un autre côté, j'avais déjà remarqué que l'impatience de plusieurs généraux, le désir de réparer un échec personnel, les excitations continuelles d'agents intéressés à la reprise des hostilités, l'écho des conseils peu éclairés qui dirigeaient le Saint-Père, devaient me susciter au quartier-général français des obstacles moins imminents, mais peut-être plus persévérants que ceux dont j'avais à triompher à Rome.

« Dès le 16, je m'étais entendu *avec M. le général Oudinot* pour rédiger le projet suivant, qui fut ensuite approuvé par M. d'Harcourt, et que j'expédiai au ministère en le prévenant qu'il subirait certainement des modifications :

« Art. 1er. Aucune entrave ne sera plus apportée par l'armée fran« çaise à la liberté des communications de Rome avec le reste des États « Romains.

« Art. 2. Rome accueillera l'armée française comme une armée de « frères.

« Art. 3. Le pouvoir exécutif actuel cessera ses fonctions. Il sera « remplacé par un gouvernement provisoire, composé de citoyens ro« mains et désigné par l'Assemblée nationale romaine, jusqu'au mo« ment où les populations, appelées à faire connaître leurs vœux, se « seront prononcées sur la forme de gouvernement qui devra les ré« gir, et sur les garanties à consacrer en faveur du catholicisme et de « la papauté. »

« Je reconnus bientôt, à ma première conférence avec les autorités romaines, que ce projet ne pourrait même pas être discuté sans inconvénient ; et que l'art. 3, relatif à la démission du pouvoir exécutif, donnerait lieu à des débats interminables. D'ailleurs une pareille clause, vivement désirée par le général en chef, ne me paraissait ressortir ni de mes instructions, ni des discours de M. Drouyn de Lhuys, qui avait, au contraire, dans la séance du 7, *défié l'opposition de trouver la preuve d'une sommation quelconque faite au gouvernement romain de se dessaisir du pouvoir.*

« Une nouvelle rédaction fut donc convenue entre le général Oudinot et moi. Les trois commissaires élus par l'Assemblée constituante

romaine furent chargés de la discuter avec nous. Ils vinrent me trouver; mais comme ils m'annoncèrent que l'Assemblée ne leur avait pas donné d'autre pouvoir que celui d'entendre et de référer, je jugeai peu convenable d'établir des conférences avec eux au quartier général. Ils furent seulement chargés de soumettre à l'Assemblée les trois propositions dont voici le texte :

« Art. 1er. Les États-Romains réclament la protection fraternelle de « la République française.

« Art. 2. Les populations romaines ont le droit de se prononcer li- « brement sur la forme de leur gouvernement.

« Art. 3. Rome accueillera l'armée française comme une armée « amie. Les troupes françaises et romaines feront conjointement le « service de la ville. Les autorités romaines fonctionneront suivant « leurs attributions légales. »

M. de Lesseps signale en passant un des dangers que les luttes violentes commencées au nom de la papauté faisaient courir à la religion dans les États-Romains.

« La note suivante que je transcris d'après mon carnet indique les motifs de ma démarche : « Je soupçonne Mazzini, homme remarquable « et très-influent, de vouloir favoriser un schisme religieux; ses « écrits doivent le faire craindre. Il a souvent des conférences avec « des personnages anglais voyageurs; il voit des missionnaires protes- « tants de toutes nations. — Chercher à l'enlever à ses influences et « le persuader que la France, dont il se défie, doit être le seul espoir « des libertés italiennes ; le détourner de ses idées de schisme, et, au « besoin, dénoncer ces tendances à des patriotes de l'Assemblée en les « faisant considérer comme une trahison à la cause de la liberté ita- « lienne qui ne doit pas se séparer du catholicisme. »

« Je crains d'autant moins de faire connaître ici l'opinion que j'avais de Mazzini avec lequel j'étais alors en lutte ouverte, que, dans toute la suite de nos négociations, je n'ai eu qu'à me louer de sa loyauté et de la modération de son caractère qui lui ont mérité toute mon estime. J'avais fini par ébranler fortement, si ce n'est par dissiper, ses préventions contre le gouvernement français; aujourd'hui qu'il est tombé du pouvoir et qu'il cherche sans doute un asile en pays étranger, je dois rendre hommage à la noblesse de ses sentiments, à la conviction de ses principes, à sa haute capacité, à son intégrité et à son courage.

« M. le général Oudinot me promit de nouveau de patienter, en attendant la décision suprême du gouvernement de la République. »

« Voici le texte de la convention définitive consentie par M. de Lesseps et qu'on lui reproche comme un crime.

« L'Assemblée romaine réunie le même jour extraordinairement, en comité secret, adopta mon projet à l'unanimité moins trois voix.

« Ce résultat me fut annoncé par la lettre suivante des triumvirs.

31 Mai.

« Monsieur,

« Voici le résultat de la longue discussion de l'Assemblée :

« Article Ier. — L'appui de la France est assuré aux populations des « États-Romains. Elles considèrent l'armée française comme une ar- « mée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

« Art. II. — D'accord avec le gouvernement romain et sans s'immis- « cer en rien dans l'administration du pays, l'armée française pren- « dra les cantonnements extérieurs convenables tant pour la défense « du pays que pour la salubrité des troupes.

« Les communications seront libres.

« Art. 3. — La République française garantit contre toute invasion « étrangère les territoires occupés par ses troupes.

« Art. 4. — Il est entendu que le présent arrangement devra être « soumis à la ratification de la République française.

« Art 5. — En aucun cas les effets du présent arrangement ne pour- « ront cesser que quinze jours après la communication officielle de « la non-ratification. »

« L'Assemblée s'est bornée à cela, c'est-à-dire à l'approbation des « articles ci-dessus. C'est nous qu'elle charge du reste.

« Je ne vois pas que les légers changements de rédaction apportés « au projet puissent être sujets à objections. Si cela est, il ne reste « plus qu'à arranger les moyens, la forme de la communication.

« Il est impossible de tirer ce soir même une députation de la Cham- « bre pour l'envoyer au quartier général; mais nous pourrions, je « pense, obtenir que le sénateur de Rome, Sturbinetti (président de « la municipalité), fît partie de celle que nous formerions demain.

« Les bases une fois admises, on élirait tout de suite des plénipo- « tentiaires qui se rendraient au camp pour s'entendre sur les détails, « choix des cantonnements, premières conséquences de la convention, « invitation au général en chef et à son état-major de venir habiter « Rome avec une garde d'honneur, etc., etc.

« Croyez, mon cher Monsieur, à l'estime profonde de vos dévoués,

« J. Mazzini, A. Saffi, Armellini, *triumvirs.* »

« Nous ne crûmes pas devoir fixer à l'avance le nombre d'hommes qui formeraient la garde du général en chef; nous convînmes seule-

ment que, par la clause qui établissait la liberté des communications entre la ville et ses cantonnements extérieurs, il serait loisible au général de faire tour à tour passer par la ville tous les corps de l'armée.

« Je fis ensuite préparer trois expéditions de l'arrangement; elles furent immédiatement signées par les triumvirs, autorisés à cet effet par l'Assemblée romaine et appuyés par le corps municipal. Je m'empressai de retourner au quartier général. Le général en chef, auquel je donnai lecture du projet, déclara *lorsqu'il fut question des cantonnements extérieurs*, qu'il ne signerait pas. Il refusa d'entendre aucune explication; son calme l'abandonna de nouveau, et il employa un langage si peu conforme à la dignité et à l'indépendance de mon caractère, que je dus en relever l'inconvenance avec une énergie qui coupa court à toute discussion.

« Comme j'avais la conviction que ce projet satisfaisait à toutes les nécessités de la situation aussi bien que le précédent approuvé par le général, qu'il n'en dénaturait pas l'esprit, et que, sous certains rapports, nous devions même le préférer, il m'était impossible de céder, surtout lorsque je savais que l'intention du général Oudinot était de profiter de la rupture des négociations pour attaquer brusquement, sans attendre les ordres de Paris. Je me rappelai le vote de l'Assemblée nationale du 7 mai, qui avait déterminé ma mission. Je venais encore de relire les paroles prononcées à la tribune, le 9, par M. le président du conseil, d'après lesquelles je devais être *l'expression fidèle, exacte de la pensée de l'Assemblée et de celle du gouvernement, quant au but, quant au caractère que devait, jusqu'au bout et à travers toutes les éventualités, conserver l'expédition française.*

« Je connaissais tous les moyens de défense de la ville, j'étais certain qu'avant d'avoir reçu tous nos renforts et un matériel de siége complet, nous ne pourrions pas réussir à l'emporter d'assaut, que la résistance serait énergique et générale. La suite de mon séjour à Rome n'avait fait que me confirmer dans l'opinion que j'avais exprimée à ce sujet dès le 15 mai, le jour même de mon arrivée. Je voyais notre gouvernement engagé, de la manière la plus déplorable, par le contre-coup d'un 30 avril renouvelé sur une plus grande échelle, et notre expédition compromise par une précipitation contraire aux prescriptions formelles de la dépêche télégraphique du 10 mai. Nous devions, jusqu'à nouvel ordre, obéir à ces prescriptions qui autorisaient l'entrée à Rome, *si l'on était d'accord avec les habitants*, et qui permettaient l'attaque, *si l'on y était contraint, dans le cas seulement où l'on aurait les chances de succès les plus positives.*

« Pouvais-je donc déchirer moi-même ma convention et me dispenser

de la soumettre au jugement de mon gouvernement qui, en définitive, m'avait *exclusivement* chargé de négocier avec les *autorités romaines* et de conclure avec elle des arrangements partiels ?

« Enfin je considérai que l'essentiel était d'empêcher une attaque immédiate et imprudente, que mon arrangement provisoire aurait pour résultat de la suspendre au moins pendant quelques jours et de laisser au gouvernement le choix de la paix ou de la guerre. J'avais d'ailleurs prévenu, par une dépêche du 22 mai, M. le ministre des affaires étrangères que si l'on se décidait à adopter une ligne autre que celle que je croyais être la conséquence du vote du 7 mai, je demandais à être rappelé.

« Mû par ces considérations, je pris le parti de ne pas m'arrêter à l'opposition du général Oudinot. Je signai en sa présence, et je laissai sur sa table un des trois exemplaires de la convention. Je lui dis que l'allais envoyer le second exemplaire à Paris par M. le colonel Lavelaine de Maubeuge, et que le troisième resterait entre les mains des autorités romaines.

« Je faisais déjà mes préparatifs de départ, lorsque M. de Gérando, chancelier de l'ambassade de France à Rome, me remit *ouverte* de la part du chef de l'état-major de l'armée française, une dépêche télégraphique conçue en ces termes :

« Paris, 29 mai 1849, quatre heures du soir.

« *Le ministre des affaires étrangères à M. de Lesseps, à Rome.*

« Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission.

« Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche. »

On a vu les instructions données à M. de Lesseps à son départ; on vient de voir s'il s'y est exactement conformé. Voici maintenant l'accusation que le ministère dirige contre son agent diplomatique. Il est vrai que ce n'est plus en mai, et que c'est devant une autre chambre.

« Le gouvernement ne m'a jamais fait connaître directement ses griefs, mais M. le président du conseil a cru devoir les formuler à la tribune de l'Assemblée nationale dans la séance du 11 juin.

« M. Odillon Barrot s'est exprimé ainsi (voir le *Moniteur* du 12 juin) :

« Nos troupes étaient sous les murs de Rome, personne n'avait pro-
« posé de les faire reculer..... Un armistice fut accordé pour donner
« plus de facilité, plus de latitude à toutes les négociations. Pendant
« cet armistice, le ravitaillement de la place, les communications
« étaient libres..... Les troupes françaises sont restées dans l'inac-
« tion.

« .... La France respecta l'armistice, perdant ainsi tous les avan-« tages qui pouvaient résulter pour elle d'une telle situation, et don-« nant le temps à tous ces hommes qui ont agité l'Italie de se donner « rendez-vous à Rome et d'y former l'armée en face de laquelle nous « sommes aujourd'hui.

« Ah ! si un reproche pouvait être fait, ce serait d'avoir poussé trop « loin les concessions et la longanimité.

« Eh bien ! après un mois de tentatives vaines, savez-vous à quoi on « est arrivé ? On est arrivé à un traité qui a été publié. . . . .

« Le général avait accepté ce traité, il l'avait accepté comme *ulti-« matum*, comme la dernière concession qu'il pût faire ; il a déclaré, « je prie l'Assemblé de s'en souvenir, il a déclaré que la France n'en-« tendait point intervenir pour telle ou telle forme de gouvernement, « et qu'elle laissait au peuple romain toute liberté. Mais au moins « l'honneur de nos armes, notre position étaient sauvés ; *l'armée fran-« çaise était accueillie dans Rome en amie*, elle ne se mêlait pas du « gouvernement, mais enfin elle était présente ; son intervention mo-« rale était en quelque sorte acceptée ; elle pouvait, une fois à Rome, « parler haut à ceux qui s'avançaient ; elle avait des titres et des « droits pour imposer des conditions à leur marche et limiter leur ac-« tion. . . . . . .

« Eh bien ! après cet *ultimatum* qui, d'après M. de Lesseps lui-même, « terminait sa mission, qu'il présentait comme la dernière et plus ex-« trême concession possible au désir de conciliation, alors qu'il avait « expressément annoncé qu'en cas de refus l'armée rentrait dans sa « pleine liberté d'action, lorsque le général Oudinot avait lui-même « notifié au triumvirat la cessation de la trêve consentie, eh bien ! c'est « alors que M. de Lesseps, qui avait reconnu sa mission finie, apporta « au quartier général, le 30, un nouveau traité, cette fois consenti « par le triumvirat et par l'Assemblée romaine. . . . . . .

« Le général a repoussé cette convention. *Il y était expressément « autorisé par une dépêche* (1) *par laquelle le ministère lui annonçait « que les négociations étaient terminées, que l'approche de la saison « des fièvres ne permettait pas de les continuer davantage et que la mis-« sion de M. de Lesseps avait cessé.* L'honorable général n'a donc fait « que se conformer aux ordres donnés par le gouvernement, lorsqu'il « a repoussé cette convention, lorsqu'il a mis un terme à des négo-« ciations qui aboutissaient à de pareils résultats. . . . . .

« Dans le discours que je viens de rapporter, M. le président du

(1) Cette dépêche, expédiée de Paris le 29 mai, n'avait pu encore parvenir au général Oudinot à la date du 30.

conseil me paraît avoir complétement éludé la question sur laquelle il était appelé à se prononcer. Que lui demandait-on? d'expliquer le brusque rappel de l'agent chargé de négocier avec les Romains, et l'ordre d'entrer à Rome de vive force.

« Au lieu de produire les motifs encore inconnus de ces deux décisions prises le 29 mai, M. le président du conseil a détourné la discussion, et, pour se soustraire à des interpellations embarrassantes, il s'est attaqué à mon traité du 31, qui, par sa date, se trouvait hors de cause. J'appelle toute l'attention du Conseil d'État sur une situation qui a besoin d'être éclaircie. Je le prie de considérer que la dépêche télégraphique du 29 mai, contenant mon ordre de rappel, n'est parvenue au quartier général de *Villa Santucci* que *douze heures* après la signature de ma convention, et que le général Oudinot n'avait pas pu s'en prévaloir, comme l'a dit M. Odillon Barrot, pour justifier son refus d'y adhérer. N'oublions pas non plus que la date du 29 mai marquait le passage de l'Assemblée constituante à l'Assemblée législative.

« Après avoir constaté que tous les arguments mis en avant par M. le président du conseil pour justifier mon rappel, tombent devant les faits et devant les dates, je vais résumer et réfuter les principaux griefs résultant de son discours. »

M. de Lesseps détruit aisément tous les reproches que lui fait le ministre d'avoir compromis l'honneur de la France et d'avoir favorisé le gouvernement de la République romaine. Il répond surtout au reproche qu'on lui fait de n'avoir pas stipulé l'occupation de Rome :

« Est-il juste, est-il raisonnable de me faire un reproche de n'avoir pas imposé comme condition *sine quâ non* d'un arrangement la clause de l'occupation de Rome, lorsque M. Drouyn de Lhuys a déclaré, dans la séance du 7 mai, que non-seulement il n'avait pas donné l'ordre d'attaquer et d'occuper Rome, mais encore qu'il n'avait *autorisé la marche sur Rome qu'à la condition de ne pas y rencontrer de résistance sérieuse, ou d'y être appelé par le vœu des populations?*

« Peut-on imaginer une contradiction plus flagrante que celle qui ressort de ces paroles et de l'ordre donné d'attaquer et de prendre Rome avant qu'on pût connaître le résultat de nos négociations?

« Enfin, était-il possible de nous mêler complétement à la population et à la garnison romaine, tout en conservant une position mixte et expectante, *conforme, en un mot, au but de l'expédition et à l'objet de ma mission?*

« L'occupation permanente de Rome par nos troupes n'était commandée ni directement ni indirectement par mes instructions comme

élément indispensable de la conciliation que j'étais chargé d'opérer. Elle nous exposait à mille difficultés.

« Les autorités romaines n'ont cessé, ce que j'ai déjà fait ressortir, de déclarer dans leurs notes qu'elles ne pourraient l'admettre tant que nous n'aurions pas reconnu leur République et les pouvoirs qui la gouvernaient.

« Quant à la prétention de faire tenir à notre armée, une fois qu'elle aurait pris possession de Rome, un langage *ferme et haut*, je ne vois pas sur quoi elle peut se fonder. Si nous étions entrés à Rome après avoir détruit la République, nous n'aurions eu besoin de tenir ce langage à personne, car nous aurions commencé par faire ce que voulaient les Autrichiens, les Espagnols et les Napolitains. Si, d'un autre côté, nous avions fait notre entrée sous la foi des traités en promettant de conserver un gouvernement national quelconque (l'ancien ou un nouveau), de maintenir les lois du pays et de respecter le libre vœu des populations, je demande si la guerre avec l'Autriche n'aurait pas pu résulter d'une semblable situation dans le cas où les troupes impériales se seraient avancées sous les murs de Rome occupée par nos armes, et auraient manifesté leur intention de restaurer le pouvoir temporel du pape dans le sens des influences qui dirigeaient alors la cour de Gaëte.

« Les cantonnements extérieurs près de la ville, dans des positions fortes et salubres, la possibilité pour le général d'habiter les propriétés françaises du *Monte Pincio*, et de faire passer successivement par la ville tous les corps de son armée que la population et *les autorités auraient elles-mêmes été chercher le lendemain de la signature de ma convention*, ces conditions ne remplissaient-elles pas le but de l'expédition, en même temps qu'elles donnaient satisfaction à l'honneur militaire aussi bien qu'à l'amour-propre du général en chef?

« La politique contraire, qu'a-t-elle obtenu et que d'embarras ne nous prépare-t-elle pas! »

Enfin M. de Lesseps termine par ces paroles, qui renferment toute la cause et qui, justifiant le diplomate, condamnent ses adversaires.

« Mes instructions m'ont été données au grand jour, solennellement, à la face du pays; elles étaient, quant au but à atteindre, nettes et précises. J'ajoute que si elles n'avaient pas eu pour effet, en me laissant le choix des moyens, de mettre les intérêts de *liberté* et d'*humanité* au-dessus d'un faux point d'honneur militaire (car l'honneur militaire de la France, si haut placé, n'était pas atteint par l'affaire du 30 avril), si je n'avais pas eu la *confiance entière* du gouvernement, si je n'avais pas reçu de lui tous les pouvoirs nécessaires pour éviter

un nouveau conflit, et ramener l'expédition ***au but qui lui avait été assigné,*** j'aurais décliné l'honneur qui m'était offert et prié M. le ministre des affaires étrangères de faire un autre choix. »

Il reste donc démontré que le gouvernement français a voulu donner le change à l'opinion en France, qu'il parlait de paix lorsqu'il voulait la guerre, qu'il promettait un arbitrage lorsqu'il allait commander en maître, qu'il protestait vouloir respecter le vœu des populations romaines sur la forme de leur gouvernement lorsqu'il voulait violemment et sans consulter personne rendre une décision et l'imposer de force. Il est évident que l'envoi de M. de Lesseps fut une déception, que ce fut un voile que l'on déchira brutalement lorsqu'on crut pouvoir le faire avec impunité. Eh bien! maintenant on recueille les fruits de ces violences, de ces ruses. Déjà l'expiation par la honte est commencée, et le gouvernement français qui allait, disait-il, sauvegarder la liberté d'un peuple, protéger ses droits, exiger des garanties, va tout simplement être forcé de donner le dernier démenti à toutes ses paroles et replacer la papauté sur un volcan.

LA RELIGION ET LA LIBERTÉ.

Beaucoup de catholiques semblent redouter aujourd'hui l'alliance de la religion et de la liberté, Timides et découragés, ils se réfugient vers les représentants de l'absolutisme, et semblent croire qu'entre l'Église et la Démocratie, l'alliance est désormais impossible. Qu'ils écoutent un philosophe remarquable dont les travaux récents acceptés avec faveur par les représentants les plus remarquables du catholicisme, portent avec eux une autorité considérable. Voici ce qu'il dit sur l'alliance de la religion et de liberté.

« La liberté, cette liberté qui a fait tant de bruit et de mal depuis soixante ans, et dont les profanations sanglantes sont montées jusque sur les autels, est la fille du catolicisme, fille souillée, fille prostituée, mais enfin sa fille. L'Église qu'elle a couverte de deuil a dû la désavouer longtemps; mais aujourd'hui qu'instruite à ses propres malheurs, la liberté revient de jour en jour au sein qui l'enfanta, pour y repuiser la vie, ce sein maternel ne saurait lui être plus longtemps fermé sans se manquer à lui-même, et retarder d'une manière funeste les heureux fruits de civilisation et de salut que les générations nouvelles pressent de tous leurs besoins et de tous leurs vœux.

« Expliquons-nous:

« S'il est une chose sur laquelle tout le monde soit aujourd'hui d'accord, c'est que la liberté moderne est de race chrétienne. C'est le christianisme qui, le premier, a fait entendre à la terre ces grands mots inconnus d'égalité, de fraternité, de tolérance, de charité; qui a donné à la liberté de conscience des millions de martyrs; qui a émancipé le monde du joug de la force; qui a fait disparaître l'escla-

vage antique, puis le servage féodal, comme *il tend à effacer le prolétariat moderne*. Son divin esprit, sage tout à la fois et invincible, a toujours agi sans précipitation, mais aussi sans relâche. Il a toujours fait précéder ses réformes morales avant de déclarer les réformes sociales, de manière à ce que celles-ci se fissent sans violence, et que la liberté fût ménagée jusque dans ceux qui la retenaient. Il n'a pas armé les esclaves, il a désarmé les maîtres. Cette belle thèse nous mènerait trop loin; toujours est-il que pas un seul jour n'a été perdu pour l'œuvre chrétienne et catholique de l'affranchissement progressif de l'humanité. Mais cet affranchissement tenait à une condition décisive, savoir : la soumission de l'humanité à l'agent libérateur; et plus cet affranchissement était laborieux et rencontrait de résistance, plus cette soumission devait être étroite. De là la théocratie des Papes au moyen-âge, tant décriée par le siècle qui en recueillit les fruits, mais qui reçoit aujourd'hui des bouches les plus prévenues une tardive justice.

« La liberté ainsi conquise de jour en jour, et grandie à l'ombre du catholicisme, était arrivée au commencement du dernier siècle, à l'âge pour ainsi dire nubile; et déjà, préludant par la voix de l'évêque de Clermont et du cygne de Cambray, elle faisait entendre au monde des accents divins. Tout était mûr pour sa légitime émancipation; toutes les réformes dont nous jouissons à peine étaient à la veille de s'accomplir, lorsque la liberté se détacha brusquement du catholicisme et put faire alliance offensive avec l'impiété. A l'instant l'esprit de force et de vie qu'elle portait en elle n'étant plus contenu et réglé par son principe, fit une explosion terrible, et la reine de la civilisation rétrograda jusqu'à l'état sauvage. La liberté fut la première victime de son infidélité; elle se souilla, elle se déshonora; ses vrais amis la désavouèrent, et ses amants impurs en firent le jouet et l'instrument des plus sanglantes tyrannies. Les mêmes excès qui la perdirent donnèrent à l'Église un nouveau lustre, et lui firent retrouver dans le sang de ses martyrs l'éclat des anciens jours. Mais l'Église dit pour longtemps anathème à la liberté; elle dut la confondre avec sa sœur adoptive l'impiété, dans une commune réprobation, et lui adresser ces paroles par lesquelles l'Éternel gourmandait autrefois l'infidélité de Jérusalem et de Samarie. » (L'auteur cite ici les paroles du prophète Ézéchiel, chap. XVI et XXIII.) Il reprend :

« Tels furent les anathèmes terribles qu'encourut la liberté et les malheurs qu'elle s'attira par suite de son alliance avec l'impiété.

« Mais ce divorce, aussi anormal pour l'Église que pour la liberté, ne saurait durer éternellement. Elles sont trop nécessaires l'une à l'autre pour que la tendance de la liberté ne soit pas de revenir chrétienne, comme celle de l'Église de se montrer favorable à la liberté.

« L'atmosphère de l'impiété sera toujours mortelle pour les peuples libres, et la vérité de cette parole restera : *là où est l'esprit de Dieu, là seulement est la liberté* (Cor. III, 17). Vainement fera-t-on retentir son saint nom avec ceux de *tolérance*, de *philanthropie*, d'*humanité*; tous ces mots, dans la bouche de l'impiété, couvriront leurs contraires, et il en sera comme de cette pythonisse antique qui maudissait tous ceux qu'elle croyait bénir.

« Aussi avons-nous vu que ces déclamations n'ont commencé à devenir des réalités que du jour où le souffle chrétien est rentré dans le corps social; et si leur progrès a été suspendu et traversé jusqu'ici par tant de secousses rétrogrades, la cause en est dans cet esprit de scepticisme qui, pour ne pas rendre un complet hommage à la vérité, nous a fait passer sous le joug de toutes les erreurs.

« Que la liberté revienne donc à la vérité catholique, et elle reviendra à elle-même. Mais que le catholicisme aussi rouvre son sein à la liberté, et que, revenant de ses prétentions jusqu'ici légitimes, il fasse, comme le Dieu d'où il descend, succéder aux éclats de son courroux ces paroles de réconciliation et de paix : « Toutefois je me souviendrai de l'alliance que j'avais traitée avec toi dans les jours de ta jeunesse, et j'établirai avec toi une alliance éternelle. » (Ézéchiel, ch. XXIII.)

« Le Catholicisme lui-même est intéressé à cette alliance : il ne pourrait s'y refuser sans renier tout son passé, sans deshériter son avenir. Voyageur éternel, qu'il n'oublie pas sa mission en s'immobilisant sur des ruines, et qu'il reprenne enfin cette marche qui ne doit s'arrêter qu'avec celle du temps... »

Auguste NICOLAS.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans la *Gazette de France* et dans le journal le *Temps* de remarquables paroles prononcées par Pie IX au sujet du P. Ventura. Nous avons voulu nous assurer nous-même de l'authenticité de la lettre qui les a transmises à Paris, et nous nous sommes assuré de nos propres yeux qu'elles ont été écrites par celui-même qui les a recueillies de la bouche du Saint-Père. Si l'on pouvait mettre en doute la véracité du narrateur, que son caractère élevé, son attitude dans les dernières affaires de Rome, et la bienveillance dont Pie IX veut bien l'honorer, mettent au-dessus de tous les soupçons, M. d'Harcourt, notre ambassadeur, présent lorsque le Pape a prononcé ces paroles, serait là pour rétablir la vérité que le correspondant n'eût certes osé violer en indiquant un tel témoin. Voici quel est le récit daté de Rome, le 28 juillet, au retour d'un voyage à Gaëte.

« Dans un entretien d'une bonne heure qu'a daigné m'accorder le Saint-Père en présence de notre ambassadeur, M. d'Harcourt, je n'hésitai pas à me plaindre à Pie IX que dans son antichambre on accusait le P. Ventura d'être un hérésiarque, un nouveau Lamennais. « Mon « fils, répondit le Saint-Père, je CONNAIS LA FOI DU P. VENTURA, il ne « sera jamais ni un hérétique ni un Lamennais ; je connais sa grande « foi ; je l'ai toujours défendu sous ce rapport, et JE LE DÉFENDRAI « ENCORE. » Et comme je renouvelai mes plaintes, IL RÉPÉTA AVEC PLUS D'ÉNERGIE LES MÊMES PAROLES. »

Les journaux qui se disent religieux et qui ont enregistré toutes les lettres, toutes les calomnies les plus absurdes au sujet du P. Ventura, le traitant d'apostat, d'impie, de Lamennais, etc., enregistreront-ils ces paroles de Pie IX rendant un témoignage si éclatant de la foi profonde et de l'orthodoxie du célèbre théathin ? La justice leur en fait un devoir.

Le *Messager du Midi*, après avoir annoncé l'arrivée du P. Ventura à Montpellier, nous apprend qu'il y est tombé sérieusement malade, mais que cette maladie a pris enfin un caractère tout-à-fait rassurant.

Toutes les nouvelles de Hongrie, confirmées par les journaux de Vienne, nous apprennent que le clergé de cette nation si catholique a

pris tout entier la part la plus énergique aux luttes nationales que soutient en ce moment ce peuple héroïque. Les évêques, les prêtres, ont compris que s'ils doivent, comme des ministres de paix, arrêter autant que possible le carnage et la guerre, il est toutefois des circonstances où le Dieu de la paix lui-même prend le nom du Dieu des armées, et où ses ministres doivent prêcher aux citoyens le grand devoir de donner leur sang pour le salut de la patrie. Suivant les nobles traces des Macchabées, et celles toutes récentes du clergé catholique d'Espagne, de Belgique et de l'infortunée Pologne, les prêtres hongrois prêchent la guerre sainte contre la trahison et la tyrannie de l'Autriche aidée du despote schismatique et persécuteur de la Russie. S'associant aux courageux efforts, aux douleurs, aux dangers, aux espérances de leurs nobles compatriotes, ces prêtres marchent à leur tête, les dirigent, les excitent, les consolent dans cette guerre faite au nom de la justice et de la liberté. Dieu exaucera leurs prières, il bénira les armes des hongrois, il leur accordera la victoire, à moins que pour un temps il ne veuille donner à cette généreuse nation la couronne du martyre et la faire tomber à côté de la Pologne pour la relever avec elle au jour de l'affranchissement. Rien n'est plus touchant, rien ne console davantage au milieu des tristesses, des abaissements de notre époque, que de rencontrer encore un clergé de plus qui aime la liberté, s'associe au mouvement national, et comprend qu'en luttant contre le despotisme russe et autrichien, il combat pour la cause catholique, inséparable, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, de la démocratie et de la liberté.

M. l'abbé Rosmini, un des amis de Pie IX, un de ceux que le Pape avait officiellement réservés pour le cardinalat, et qui s'était enfin retiré à Naples, voyant que ses efforts pour lutter contre la faction absolutiste de la cour romaine, étaient inutiles, vient de recevoir un affront qui nous apprend comment on laisse parvenir au souverain Pontife la vérité sur les événements et les conseils sur la ligne libérale qu'il doit suivre. M. l'abbé Rosmini, sachant qu'on allait prendre des déterminations importantes, s'était rendu en toute hâte à Gaëte pour parler au Pape. On le sent, on craignit son influence; mais on y mit bon ordre. Deux gendarmes, au moment où il entrait à Gaëte, lui demandèrent son passe-port, et comme il n'avait pas eu l'idée même d'en prendre un, ils le firent remonter en voiture, se placèrent à ses côtés et le reconduisirent à l'instant jusqu'à Naples. Et voilà comment on traite un des prêtres les plus savants, les plus pieux, les plus vénérés d'Italie. Les correspondances particulières et celles des journaux ne permettent pas de révoquer ce fait en doute.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

LETTRE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

La nationalité italienne, dans ses efforts pour renaître à la vie, est enfin lâchement et irrévocablement abandonnée par tous les gouvernements d'Europe. L'Autriche, un instant refoulée, a vu ses soldats reculer comme éperdus devant le mouvement patriotique des populations d'Italie. Cette Italie, profondément agitée depuis les Alpes jusqu'en Sicile, voulut se mettre debout et repousser loin d'elle le cauchemar séculaire que l'étranger, que le barbare faisait peser sur son sein. Un feu sacré courut dans les veines de ce grand peuple endormi, il ressentit avec ivresse et son réveil et sa force et son unité; l'avenir déjà, l'avenir d'une patrie grande, libre, couronnée des lauriers de sa victoire, se levait à ses yeux; et vivante, enfin, l'Italie allait rentrer dans la famille des nations pour y reprendre sa place et finir sa captivité. Mais l'Autrichien se rua de nouveau sur sa proie, pour la déchirer de plus belle : la Prusse, se souvenant de la Pologne, excita l'Autrichien à se montrer implacable; et le Russe, du fond du nord, exigea l'asservissement de l'Italie. L'absolutisme, revenu de son instant de stupeur, et reprenant ses forces en Europe, résolut de faire cesser au-delà des Alpes les cris de liberté, il jura d'y étouffer jusqu'aux palpitations de la vie.

Cependant l'Allemagne qui faisait effort, elle aussi, pour réunir ses membres épars et retrouver l'unité de la patrie, n'eut pas un mot d'encouragement, de fraternité loyale à envoyer à l'Italie sa sœur. Le gouvernement de l'Empire, glacé par un égoïste intérêt se tut : silence homicide, qui fut le signal de sa mort.

L'Angleterre, prodigue d'excitations et de promesses à l'Italie, elle qui naguère y avait fait promener de ville en ville, par ses ambassadeurs, la torche de la révolution, nous l'avons vue se retirer et jeter le dédain de sa parole diplomatique à la péninsule expirante.

Enfin, la France, cette nation si généreuse et si noble quand elle est abandonnée à son inspiration nationale, la France, cette véritable sœur de l'Italie, n'eut aussi que de froides paroles à lui donner, jusqu'à ce qu'enfin elle vînt à son tour allier ses drapeaux aux drapeaux de l'Autriche, et poser son genou brutal sur le cœur de la liberté renversée.

Et qu'a produit ce lâche et cruel abandon? le désespoir de l'Italie. Or, le désespoir est mauvais conseiller; toujours il entraîne à la violence, il fait monter la rage au cœur, il voile la lumière de la raison, il trouble les sentiments de l'âme pure et sereine, il fait bouillonner un peuple, et lui inspire les projets de la fureur et de la vengeance. C'est lorsqu'une nation en est au désespoir, lorsqu'elle est trahie par ses alliés naturels, lorsque ceux qui paraissaient mériter sa confiance l'abandonnent, c'est alors qu'elle se livre à ceux qui lui soufflent les desseins les plus violents. Quelquefois ces chefs sont des héros envoyés du ciel; d'autrefois, ce sont des fléaux qui mènent leur patrie aux abîmes et semblent conspirer avec l'ennemi du dehors.

N'est-ce point ce qui est arrivé à l'Italie? N'a-t-on pas poussé ce peuple infortuné à quitter la conduite de ceux qui voulaient, qui pouvaient pacifiquement le conduire à l'indépendance nationale? ne l'a-t-on pas forcé, en l'abandonnant, à se jeter entre les bras du parti violent, dont les ressentiments s'étaient enflammés dans les assemblées du carbonarisme, dans les prisons, dans les exils et sur les échafauds? Chose douloureuse à dire pour un catholique, n'a-t-on pas tout fait pour présenter aux Italiens le Catholicisme comme étant à tout jamais l'allié de l'étranger, l'obstacle à la nationalité, le bourreau de la patrie, l'adversaire de tous les progrès et l'irréconciliable ennemi de la liberté? Voilà le plus grand malheur de l'Italie, à nos yeux; voilà ce qui la livre pour longtemps peut-être à l'influence des ennemis de notre foi, devenus les seuls représentants de l'indépendance nationale.

Cependant, il reste encore une étincelle de la vie italienne; une ville, enlacée par son ennemi furieux, mais soutenue par son courage, par le souvenir de son antique gloire, par la vue de ses monuments, témoins imposants de la grandeur républicaine, une ville se défend encore et dispute au despotisme étranger le sol de la patrie qu'elle teint de son sang. Venise est en ce moment digne de son histoire : elle est devenue l'honneur de l'Italie, et, non loin des Hongrois qui se battent pour la même cause contre les mêmes ennemis, elle prouve comme eux ce que donne de courage un religieux amour pour la liberté.

Eh bien! l'Europe assiste à l'agonie de Venise. C'est en vain que les envoyés de cette république vont solliciter l'Angleterre et la France.

Ces deux nations restent immobiles et muettes; elles n'ont pas un mot à mettre entre l'épée de l'Autriche et cette noble victime qui doit se rendre sans quartier.

Dans ce silence de tous, il est beau de voir un archevêque s'enflammer d'une compassion ardente, trouver dans son cœur de pontife cet amour des opprimés que sentaient si bien nos évêques d'autrefois. Nous avons été heureux, mais non surpris, d'entendre Mgr l'archevêque de Paris élever sa voix si pénétrante et si calme en faveur d'un peuple accablé. Il était juste que l'archevêque de cette ville d'où part le mouvement de liberté parlât en faveur de la liberté; il était naturel qu'après avoir déjà trouvé tant de paroles pour proclamer et bénir les légitimes victoires de la démocratie, dans son pays, l'archevêque de Paris la défendît chez les nations étrangères. Toute la presse libérale a loué cette noble lettre : *l'Univers*, lui-même, par une de ces inconséquences auxquelles il nous a du reste habitué depuis longtemps, en a fait l'éloge; et, seul à notre connaissance, le *Journal des Débats*, profondément blessé de voir un tel avocat à une ville rebelle, a versé son amertume en sarcasmes voltairiens délayés dans un hypocrite langage.

Quant à nous, fier de ces courageuses paroles, nous les enregistrons avec bonheur, et nous sommes heureux que la liberté de l'Italie, réfugiée à Venise, trouve en France un évêque pour son plus constant et son plus généreux défenseur.

Voici cette lettre, adressée au ministre des affaires étrangères :

Saint-Germain-en-Laye, 9 août 1849.

« Monsieur et bien digne Ministre,

« J'apprends par M. Pasini, l'envoyé de Venise, la triste situation de ses affaires. Avant que cette ville héroïque, dont il est un des enfants les plus intelligents et les plus dévoués, succombe; avant que tous les maux dont elle est menacée l'atteignent, je me sens pressé de vous adresser en sa faveur une dernière supplication.

« Etranger à la politique, uniquement occupé, vous le savez, de mon saint ministère, je n'aime pas à me mêler des intérêts temporels des peuples, souvent si compliqués; mais, à mes yeux, c'est ici une question éminemment morale, une question de justice, d'humanité et de haute civilisation. Il me serait difficile de garder plus longtemps dans mon âme les douloureux sentiments que j'éprouve en songeant comment elle va être résolue. Je me souviens aussi que plus d'une fois, dans les temps anciens, l'Église éleva la voix pour défendre des cités et des peuples malheureux. Enfin, je ne puis refuser un dernier effort,

dont je sens, hélas! toute la faiblesse, et dont je ne crains que trop l'inefficacité, aux instantes prières des magistrats de Venise. Si leur délaissement est tel qu'ils soient obligés, en quelque sorte, d'avoir recours à nous pour plaider leur cause, jugez si nous pourrions avoir la cruauté de leur enlever cette dernière espérance, nous qui regardons leur cause comme si juste et si sainte.

« Venise pouvait prétendre à l'une de ces trois situations : ou l'indépendance complète, si la fortune des armes et l'appui des grandes nations de l'Europe la secondaient; ou une capitulation honorable avec de sérieuses garanties pour l'avenir, si ses efforts étaient malheureux et ses espérances déçues; ou enfin si elle était abandonnée de tout le monde et livrée à ses anciens maîtres, une soumission avec des conditions au moins tolérables, et qui laissassent saufs la vie et l'honneur de ses citoyens.

« La première espérance de Venise, celle d'une juste et légitime indépendance, je ne vous en parle pas, Monsieur le Ministre; j'en avais parlé à votre honorable prédécesseur. J'avais vite compris par ses paroles l'impossibilité de vaincre sur ce point les prétentions de l'Autriche, surtout depuis ses derniers succès en Italie. On n'aurait pu la forcer que par la guerre à reconnaître un semblable résultat. Il y aurait eu peut-être quelque gloire et quelque sagesse à le faire; mais nous sommes en des temps où l'on ne fait plus la guerre que pour des intérêts positifs et immédiats.

« Cela étant, arrivait pour Venise et pour ses amis la nécessité évidente de ne plus songer qu'à la seconde des éventualités, celle d'une honorable capitulation, renfermant l'oubli du passé et la garantie de l'avenir. M. Drouyn de l'Huys promettait de mettre la diplomatie de la France au service de cette idée. Venise courbait la tête; elle faisait le douloureux sacrifice de ses droits les plus chers; elle voilait l'image de la patrie; elle renonçait aux souvenirs de son ancienne puissance, aux espérances de voir revenir au milieu de ses lagunes abandonnées le mouvement et la vie, la gloire et la richesse; elle faisait tout cela après une lutte héroïquement prolongée, après une révolution pure de tout excès, lorsque, défendue par son courage mieux que par ses retranchements, entourée des sympathies de l'Europe, elle tenait son ennemi à l'écart. Venise faisait tout cela; mais l'Autriche n'était point satisfaite.

« L'Autriche se refuse à toute concession, à toute promesse de Constitution; elle n'écoute plus les représentations timides des puissances; elle se refuse à négocier. Seule elle veut dicter à la ville *rebelle* les conditions du présent et de l'avenir. Et quelles sont ces condi-

tions? Sont-elles admissibles, tolérabes? L'Autriche, qui ne veut rien se laisser ni imposer, ni conseiller, mettra-t-elle dans ses procédés envers Venise au moins quelque générosité? N'obligera-t-elle pas cette ville infortunée à choisir entre le déshonneur et le désespoir?

« Se rendre à merci et sans conditions, charger le peuple du fardeau d'une dette énorme sous lequel il ne peut manquer de succomber, chasser de la ville cinq cents officiers de marine avec leurs familles et les envoyer sans ressources en exil, choisir parmi les premiers citoyens quarante victimes que le pardon de l'amnistie ne couvrira pas, établir un despotisme militaire sans frein et sans limite, avec un état de siége indéfini, accompagné d'exécutions quotidiennes et d'impôts arbitraires, » — voilà, dit-on, les conditions de l'Autriche! voilà comment elle punit le crime de ce peuple qui a osé profiter, à un moment donné, de la situation de l'Italie et de quelques circonstances favorables pour se souvenir de son existence et vouloir être lui-même!

« Venise ne peut pas accepter de pareilles conditions, et elle est résolue à s'ensevelir tout entière sous ses ruines avant d'y souscrire. La France, l'Europe civilisée peuvent-elles permettre qu'elles lui soient imposées? Il n'y a donc plus d'union et de solidarité entre les peuples! il n'y a plus, par dessus les droits secondaires que peuvent donner des traités anciens ou des triomphes récents, les droits éternels de la justice et de l'humanité! Il n'y a plus de principes inviolables pour garantir ce qu'il faut juste à un peuple, de dignité, de force et de liberté pour ne pas mourir!

« Je sais ce que répond la politique. Nous n'avons que deux partis: laisser faire l'Autriche, la laisser user et abuser de la victoire, ou bien lui déclarer la guerre. La politique recule, et elle a raison peut-être, devant le dernier parti. Mais, pour moi, je ne croirai jamais que, la question réduite à ces termes, il n'y ait pas un milieu où l'influence de la France puisse se produire et s'imposer jusqu'à un certain point, sans effusion de sang.

« On est fort et l'on peut parler haut quand, dégagé de tout intérêt propre, on se fait les défenseurs des faibles et des opprimés. C'est un rôle qui convient à la France; il convient aussi, ce me semble, à l'Angleterre. Si ces deux puissances, dans une semblable affaire, agissaient de concert, l'Autriche, malgré son entêtement bien connu, résisterait-elle longtemps? Menacerait-elle de la guerre? Se chercherait-elle de nouveaux ennemis, dans un temps où elle a tant de peine à résister à ceux qu'elle a déjà? Qu'elle poussât les choses à la dernière extrémité, si on voulait lui imposer des sacrifices

déshonorants, on le pourrait comprendre. Mais quand on lui demanderait seulement de n'être pas trop cruelle et trop inexorable envers un peuple malheureux, redevenu par la force des armes et le jeu des révolutions, partie intégrante de son empire, qui pourrait croire qu'elle voulût obstinément s'y refuser ?

« Cette œuvre est digne de la France. Malheur au gouvernement qui assistera d'un œil sec à l'agonie et à la mort d'un peuple vaincu ! Que dit l'histoire, et que dira à tout jamais la postérité, de ceux qui ont laissé égorger et partager la Pologne ? Venise est sans doute d'une moindre importance ; mais le droit d'un petit État n'est pas moins sacré que celui des grands.

« Travailler au salut de Venise ou empêcher du moins sa ruine totale, serait bien digne aussi du ministre qui dirige en ce moment nos relations extérieures. Son esprit élevé ne peut manquer de voir les principes qui se cachent là, sous la brutalité des faits. Son âme noble et si bien ouverte aux inspirations de la véritable liberté doit être remplie de sympathie pour une si grande et si touchante infortune. Oh ! qu'il ne permette pas qu'on puisse dire un jour que la diplomatie française, sous son ministère, n'a pas tenté les derniers efforts pour arrêter les desseins impitoyables de l'Autriche et sauver d'une perte complète les États vénitiens !

« Je ne parle pas des promesses faites à Venise, des espérances qu'on lui a données, de l'appui même qu'on lui a prêté. Je parle uniquement de la France, des intérêts de sa gloire et de sa dignité. Je parle aussi de la gloire d'un ministre qui nous est cher. Je le conjure de tourner ses regards du côté de l'Adriatique, ou plutôt du côté de Vienne. Il y a là des envoyés de Venise repoussés, abandonnés. Qu'il vienne à leur aide, qu'il prenne en mains leurs intérêts, et il est sûr d'acquérir des titres impérissables à la reconnaissance de tous ceux qui aiment la justice et haïssent l'iniquité.

« Vous me pardonnerez, Monsieur le Ministre, un langage que vous êtes si digne d'entendre, et je vous prierai de vouloir bien agréer la sincère assurance de ma haute estime et de mon dévouement le plus affectueux.

« † Marie-Dominique-Auguste,
Archevêque de Paris. »



URGENCE ET NÉCESSITÉ

DU RETOUR A LA TENUE DES CONCILES PROVINCIAUX ET DES SYNODES.

3e Article (1).

§ IV. *Témoignages de regrets à propos de la cessation des Conciles et motifs de ces regrets ; — Vœux pour leur retour.*

Chose extraordinaire ! Tout le monde reconnaît cette utilité et cette nécessité de la tenue des Conciles et des Synodes dont nous parlons ; tout le monde souhaite leur retour ; chacun déplore leur cessation, et cela, parce qu'il en est résulté un accroissement de maux pour l'Église de France en particulier ; et, malgré cette unanimité de regrets et de vœux sincères et ardents, nos pasteurs qui peuvent tout pour cet heureux retour à la sainte discipline, n'en prennent point l'initiative et tout se borne à de stériles gémissements !...

Nous verrons pourquoi, et nous nous efforcerons de dissiper les craintes qui retiennent les meilleures volontés. Auparavant il importe de constater ces regrets, ces gémissements et ces vœux : ce sera encore montrer la nécessité d'une solution pratique de la grave question qui nous occupe.

Nous l'avons dit : toutes les fois que les Conciles furent interrompus, ils ne le furent qu'au détriment de la foi (2) et au grand regret, à

(1) Voyez le 1er article dans la 7e livraison, p. 206 et suiv., et la 2e dans la 8e livraison, p. 225 et suiv.

(2) Toujours, en effet, l'abandon des saints conciles amena dans l'ordre de la foi les plus grands désordres. L'histoire est pleine de témoignages à cet égard, et lorsqu'on voit dans un siècle les mœurs s'affaiblir, le zèle mourir, et l'indifférence glacer tous les cœurs, on ne tarde pas, en examinant bien, à découvrir que l'une des causes de ces maux est l'absence complète des conciles. Dans quel lamentable état, par exemple, les Églises de France et d'Allemagne se trouvèrent-elles au huitième siècle ? On ne peut sans frémir s'arrêter sur le triste tableau de cette époque. Eh bien ! tant de désastres viennent, au dire de saint Boniface, archevêque de Mayence, de la cessation des conciles. Ce saint évêque, déposant dans le sein du pape Zacharie ses douleurs sur tout ce qu'il voit, lui dit : « Il y a, au rapport des anciens, plus de quatre-vingts ans qu'il ne s'est tenu « en France aucun concile, et de là nos maux. Les saints canons sont tombés « dans le mépris ou dans l'oubli ; la discipline ecclésiastique est foulée aux « pieds ; les églises sont abandonnées et les clercs sont tombés dans les plus abo- « minables désordres, etc. » (*Vid. Act. SS.*, t. IV, p. 54, 55.)

la douleur même, des évêques. On connaît les *respectueuses remontrances* qu'ils adressèrent aux rois pour obtenir ces saintes assemblées, et l'on sait comment ils furent écoutés ! Eh bien ! les juristes gallicans ne craignirent pas, tout en reconnaissant l'utilité des Conciles, tout en constatant le droit touchant leur tenue, d'accuser les évêques de négligence sur ce point et de les rendre responsables des suites de cette négligence. Tous leurs livres sont remplis de cette audacieuse hypocrisie ! Nous n'en citerons qu'un exemple. « Ceux, dit d'Héricourt (1), qui aiment la discipline ecclésiastique voient avec peine qu'on ait négligé, depuis un siècle, les Conciles provinciaux et que nos rois aient été plus exacts à enjoindre aux métropolitains de les tenir que les métropolitains à exécuter ce que nos rois leur ont ordonné sur ce sujet. » Or, c'est ici une grossière erreur, pour ne pas dire autre chose, et les nombreux procès-verbaux des assemblées du clergé de France sont là pour donner le plus complet démenti au jurisconsulte gallican. Mais il était dans les habitudes de ces gens-là d'enchaîner l'Église, et de faire retomber ensuite sur elle les maux qui résultaient des entraves qu'ils mettaient eux-mêmes à l'exercice des saintes règles de sa discipline. Quelle tactique ! On faisait tout pour arrêter son action, ou pour s'immiscer dans sa vie intérieure, et c'était pour la protéger. Ah ! qu'il eût été à désirer qu'ils ne la partageassent jamais !

Mais n'en recueillons pas moins de la bouche du jurisconsulte que nous venons de citer l'aveu suivant sur la nécessité des Conciles : « Ces saintes assemblées, dit-il, composées de tous les évêques de la province qui avaient leur métropolitain pour président, et d'un grand grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, étaient très-utiles pour arrêter les désordres qui renaissent de temps en temps dans les provinces, sous diverses formes ; pour prescrire les remèdes qui conviennent aux temps et aux lieux ; pour réprimer les prélats qui abusent de l'autorité que l'Église leur a confiée ; pour conserver à ces prélats leur autorité légitime contre les entreprises de ceux qui ne se soumettent pas avec assez de respect au premier pasteur du diocèse (2)... »

Nous pourrions multiplier ces aveux des gallicans sur les Conciles, et nous savons que ces témoignages ne laisseraient pas que d'étonner, sinon d'ébranler les préjugés de certains adversaires de ces précieuses assemblées. Mais nous craindrions de trop nous étendre, vu sur-

(1) *Lois eccles.*, édit. in-fol., 1771, ch. XIV, *des Canons des conciles*, p. 277, col. 2.

(2) Ibid., p. 276, 277, col. 1 et 2.

tout ce que nous avons à dire sur ce sujet important, et nous avons hâte d'arriver aux témoignages contemporains et d'une autorité bien autrement grande que celle de quelques auteurs gallicans heureusement tombés aujourd'hui dans l'oubli. Ces témoignages sont de deux sortes : ceux d'ecclésiastiques qui se sont distingués soit par leurs écrits, soit par leur zèle pour le triomphe des libertés de l'Église, et, en second lieu ceux de quelques-uns des membres les plus éminents de l'épiscopat français.

Un éloquent prédicateur, M. l'abbé Combalot, élevait naguère encore la voix sur les maux qui minent l'Église de notre patrie, et, s'adressant aux évêques, les seuls médecins qui puissent les guérir, il leur dit au sujet de la question qui nous occupe : « L'Église de France est asservie. A force de croire à ses libertés *gallicanes*, elle a perdu toutes ses libertés *réelles*. Ses ennemis sont seuls en possession de nommer les chefs spirituels de nos diocèses. L'Église de France n'est pas libre d'obéir aux décrets pontificaux et aux saints Conciles œcuméniques, qui lui commandent de tenir des assemblées synodales et des conciles. Elle n'a pas le pouvoir de ressusciter dans son sein les corporations régulières, indispensables à son existence, à son affermissement, à sa dilatation. Elle n'est pas libre de transmettre sa foi aux générations qui naissent. Elle a perdu la liberté dont elle a besoin pour maintenir l'unité de son gouvernement, l'unité liturgique, l'unité de son enseignement et de sa discipline.

« L'épiscopat français a jeté naguère un cri de douleur. Il a fait entendre une fois, une seule fois depuis 1830, le bruit des lourdes chaînes dont ses mains sont meurtries; mais ces chaînes, il ne les a pas brisées ! Il a dit au monde, que le catholicisme se meurt dans les étreintes du rationalisme universitaire, et celui-ci n'a pas perdu un pouce de terrain, ni un quart d'heure de temps dans la guerre qu'il fait à l'Église. Mais, comme il y a un temps pour parler, il y a un temps pour agir, et ce temps est venu.

« Pontifes de l'Église de France, souffrez que je vous demande à quoi serviraient vos gémissements si vous n'agissiez pas ? L'Église laïque (c'est-à-dire l'Université, l'État) parle ; elle écrit, elle enseigne, elle agit avec une harmonie et une énergie formidable. Sa parole a le bruit du tonnerre, et sa hiérarchie s'étend sur toutes les âmes de vos enfants, pour les ravir au Christ. Vous avez parlé, mais il faut que votre parole se change en glaive. Il faut qu'elle devienne une arme invincible qui tue l'impiété et qui purge la France du fléau moral qui empoisonne les générations.

« Le laïcisme (de l'État) vous défend de vous concerter, de vous

réunir en synodes et en conciles ; mais Dieu vous le commande, et le salut de l'Église en France vous en fait un devoir. Or, il s'agit de savoir si l'épiscopat français doit désobéir à Dieu, pour faire la volonté de ces proconsuls du scepticisme qui ont juré de vous façonner à l'esclavage ?

« Qui empêche les évêques de chaque province de se réunir sous la présidence de leur métropolitain, pour mettre en commun leur sagesse, leur expérience, leurs sollicitudes, et travailler de concert à empêcher le vaisseau de l'Église de France de se briser contre le double écueil du schisme et de l'apostasie ? Le laïcisme viendra-t-il vous arracher du domicile hospitalier de vos archevêques ? Enverra-t-il ses gendarmes et ses sergents pour mettre des menottes à vos mains pontificales ? Vous emprisonnera-t-il dans vos palais, et mettra-t-il aux portes de vos demeures les sentinelles de sa tyrannie ? Il n'en fera rien, car il sait que le bruit des verroux et des chaînes a toujours été le signal de l'affranchissement de l'Église (1)... »

Dans un écrit intitulé : *L'Église et la société laïque*, M. l'abbé Maret montre aussi les maux qui résultent de la situation qu'on voudrait faire à l'Église et de la cessation de ses conciles. « Sans entrer, dit-il, dans l'exposé des lois restrictives de la liberté de l'Église et dans le détail infini des empiétements législatifs et administratifs, qu'il nous suffise de rappeler que l'Église reçoit ses pasteurs de la main d'un pouvoir indifférent et qui pourrait être hostile. Gênés dans leurs rapports avec leur chef suprême, ces pasteurs ne possèdent pas *légalement* (2) le droit inhérent à l'épiscopat de se réunir en conciles, pour pourvoir à tous les besoins de l'Église. Cependant le conseil, la délibération commune, le concert dans l'action ont toujours été la condition première de la vie de l'Église. Aussi cette vie, comprimée dans sa source par la main du pouvoir, ne coule plus large et abondante ; l'Église ne semble plus posséder cette sève divine qui, rajeunissant sans cesse ses institutions et les adaptant aux temps et aux mœurs nouvelles, les rend véritablement fécondes... L'État, en retenant un pouvoir qui ne lui appartient plus, semble vouloir faire de l'Église un instrument de gouvernement, un moyen de police. Il l'abaisse, il l'humille (3) ! »

(1) *Mémoire adressé à l'Épiscopat sur les Maux de l'Église de France et sur leurs remèdes*, in-8°, 1848, p. 20, 24.

(2) M. l'abbé Maret écrivait ceci sous la Charte de 1830. Or, s'il s'était bien pénétré de l'esprit du droit public d'alors, il aurait vu que d'après l'article 5 de la Charte, les évêques pouvaient se réunir s'ils l'eussent voulu. Nous l'avons assez démontré dans notre premier écrit sur les Conciles, p. 20 et suiv., 25 et suiv.

(3) *L'Église et la Société laïque*, in-8°, 1845, p. 17, 18.

Mais il est un écrit où cet estimable et savant auteur s'élève bien autrement contre la cessation des conciles; c'est dans celui qu'il a publié récemment, à propos du beau livre des *Institutions diocésaines* de Mgr l'archevêque de Paris : « Depuis trois siècles, dit-il, les conciles provinciaux, dont la tenue est obligatoire tous les trois ans, sont devenus extrêmement rares; les synodes qui devraient être rassemblés tous les ans ont été plus rares encore que les conciles provinciaux. Cette image de délibération, de liberté, de souveraineté de la pensée ne pouvait plaire à cet esprit dominateur et jaloux qui est l'essence de la monarchie absolue. Il fallait éteindre partout le souffle de la liberté; des lois hypocrites, des magistrats passionnés veillaient avec un zèle infatigable pour la comprimer.

« Aussi l'isolement, la faiblesse du clergé, la diminution de l'activité ecclésiastique ont été les conséquences nécessaires de cet état de choses. N'étant plus excités par la grande voix des conciles, on a vu des membres et des chefs de la hiérarchie sacrée s'énerver au sein des agréments du pouvoir et du luxe, oublier leur divine mission, prendre des goûts et des habitudes mondaines, jouir du présent sans prévoir, sans préparer l'avenir, et ne se réveiller de cette léthargie mortelle qu'au bruit des révolutions (1)... »

Et, arrivant à la situation actuelle que ce mal profond a faite à l'Église, M. Maret s'écrie avec éloquence : « L'Église, en France, est réduite aux strictes conditions nécessaires à son existence. Le ministère pastoral se perpétue ; la tradition de la doctrine catholique est gardée ; les peuples sont évangélisés ; les sacrements sont administrés ; sans cet exercice du culte, la France ne serait plus chrétienne : cela est bon, glorieux, immense, sans doute, mais aussi c'est tout. L'Église vit, mais sans prospérer ; elle se soutient, elle se conserve, mais sans faire de grands progrès. En pourrait-il être autrement, puisque les moyens les plus efficaces d'activité et de développement lui sont interdits ? Des assemblées conciliaires et synodales, il n'y en a plus ; elles ne sont qu'un souvenir d'un passé bien reculé, d'un passé dont des siècles nous séparent. Plus d'assemblées ecclésiastiques, plus de concert entre les pasteurs du premier et du second ordre. Isolement par conséquent des évêques et des curés.

« Mais qui dit isolement, dit trop souvent faiblesse dans le présent et abandon de l'avenir. Aussi voyez cette Église gallicane autrefois si féconde en science, en ouvrages solides et brillants. Certes nous ne

(3) *Amélioration de la Discipline ecclésiastique*, etc., par M. l'abbé Maret, in-8°, 1848, p. 18 et 19.

voulons pas déprécier ni les talents qui ont surgi de nos jours, ni les œuvres qui se sont faites, et qui ont d'autant plus de mérite qu'elles ont coûté plus d'efforts et vaincu plus d'obstacles. Mais enfin pourquoi le taire, puisque le mal connu est sur la voie de guérison ? Le sceptre de la science est tombé de nos mains; nous ne marchons plus les premiers dans les routes du progrès; nous avons peine à suffire aux besoins de la controverse quotidienne ; et jamais elle n'a été plus ardente, plus pressante, plus formidable. Qu'est-ce qui nous manque ? Ce ne sont pas les doctrines, puisque nous sommes les dépositaires des vérités divines nécessaires au monde; ce ne sont pas les vertus, puisque nous voyons encore fleurir la charité, le dévouement et les œuvres admirables qu'il engendre ; ce ne sont pas même les hommes. Qu'est-ce qui nous manque donc ? Ce sont les institutions qui aident, qui décuplent, qui centuplent les hommes (1)... »

Il est certain qu'il n'y a que le retour aux conciles qui puisse ouvrir cette ère de prospérité à l'Église de notre patrie, raviver dans le clergé la vie sacerdotale et faire refleurir, dans ses rangs, la science religieuse. Qui peut, d'ailleurs, prévoir et dire tout ce qui jaillirait de force et de bénédictions de ces assemblées de nos pasteurs, réunis sous l'inspiration de l'Esprit saint et avec l'assistance de ses lumières ? Qui peut fixer quels nouveaux développements elles donneraient au zèle pastoral, à la générosité et à la charité chrétiennes ? Ces conciles ne seraient pas seulement précieux en ce qu'ils resserreraient les liens qui doivent attacher le clergé au Saint-Siége; ils exerceraient aussi une salutaire influence sur les fidèles, et la foi ne pourrait que progresser dans les âmes.

Ecoutons, à présent, la voix de nos pasteurs. Néanmoins, obligé que nous sommes de nous restreindre, nous ne pourrons citer, parmi les mandements ou les écrits publics de NN. SS. les archevêques et évêques de Bordeaux, de Reims, de Rennes, de Cahors, de Saint-Flour, de Perpignan, de Marseille, de Langres (2), etc., que les passages suivants dans lesquels son éminence Mgr le cardinal archevêque de Lyon déplore, de la manière la plus formelle, l'absence des conciles provinciaux :

« Si nous osons aujourd'hui rappeler que les Pères de Nicée ordonnaient de tenir deux conciles par an dans chaque province : si nous disons que la tenue des conciles provinciaux était mise dans l'anti-

(1) *Amélioration de la Discipline*, etc., p. 20 et 21.

(2) Voyez dans l'ouvrage : *du Silence et de la Publicité*, par Mgr l'Évêque de Langres, les endroits où ce prélat parle des avantages qu'on retirerait des conciles; in-8°, p. 53, 54 et 106, note.

quité au nombre des pratiques ordinaires de la religion, comme l'assistance au sacrifice de nos autels le dimanche ; si nous déclarons que l'autorité législative de l'Église, ne pouvant s'exercer entièrement sans ces assemblées métropolitaines, le pouvoir temporel ne peut pas en interdire la célébration, sans empiéter sur nos droits spirituels, nous n'échapperons pas, malgré la liberté des cultes proclamée, à une censure que ne nous aurait pas infligée la puissance sans contrôle d'un souverain absolu.

« Mais alors, nous catholiques, nous ne sommes donc pas sur le pied d'une égalité parfaite avec nos frères séparés? Pour mettre fin à des divisions dans les doctrines fondamentales, et pour retenir encore sur sa base mal assurée un édifice qui croule de toutes parts, ils peuvent se concerter dans leurs synodes presque nationaux ; et il n'est pas permis à quelques évêques de se réunir, pour mettre en commun les lumières de leur expérience et prendre des décisions qui tourneraient à l'avantage des fidèles et des pasteurs! S'agit-il de traiter une question nouvelle de commerce, d'agriculture ou d'archéologie, on s'empresse de convoquer des comices, des conseils et des congrès. Ces réunions n'inspirent aucune défiance ; elles ne font naître pour l'ordre public aucune crainte. La religion veut-elle assembler cinq évêques, pour connaitre leur avis sur un point de discipline ecclésiastique, on repousse sa demande comme une prétention exorbitante ; il semble que les institutions de la patrie vont être ébranlées jusque dans leurs fondements. Est-ce là laisser chacun professer sa religion avec une entière liberté ? est-ce respecter la religion de la majorité (1)? »

Puis, le prélat, rappelant la fameuse lettre par laquelle un ministre de la monarchie de juillet prétendit empêcher le *concile*, *même par écrit*, lettre dont nous avons montré l'inconvenance et l'absurdité et qui mettait suffisamment à nu les coupables tendances du pouvoir d'alors (2), le prélat, disons-nous, s'écrie avec énergie :

« Pour suppléer à ces saintes assemblées que l'on prohibe, et nous communiquer nos vues sur l'observation et l'affermissement des règles canoniques, si nous imitons les évêques des premiers siècles, qui par un commerce de lettres, cherchaient à remplacer les conciles dans ces temps de persécutions, on nous accuse de nous réunir par lettres, de tenir nos synodes par écrit, et de nous mettre ainsi en contravention

(1) *Instruct. pastorale sur la Liberté de l'Église*, édit. in-4°, 1846, p. 20 et 21.

(2) Voyez nos *Quelques mots sur l'urgence et la nécessité des Conciles*, etc., p. 34 et suiv. — On peut voir aussi notre *Mémorial catholique*, t. V, p. 136 et suiv.

à la loi. Alors, que devront faire les premiers pasteurs? Laisseront-ils la division s'introduire dans le clergé, le relâchement dans la discipline, l'erreur dans la prédication, la corruption dans les mœurs? Non, ils ne le peuvent pas. *La liberté des cultes et la liberté des consciences reconnues dans les constitutions modernes, renferment l'indépendance du pouvoir législatif de l'Église.* Ainsi, en obéissant à Dieu qui nous ordonne par l'organe des conciles, d'observer les canons, nous ne ferons qu'obéir à la loi fondamentale de l'État; et après tout, nous dirons avec l'apôtre (1) : *qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (2). »

Certes, c'est là une résolution digne d'un évêque. Nous y applaudissons de grand cœur et nous l'acceptons avec espoir. Oui, l'épiscopat est invincible, quand il met le devoir au dessus des obstacles humains. Il est tout puissant pour le bien du sacré dépôt qui lui a été confié, quand il ne craint que de déplaire à Dieu et jamais aux hommes qui entreprennent de détruire ou d'asservir son Église.

Mais n'oublions pas surtout de mentionner, parmi les autorités qui forment des vœux pour le retour à la tenue des conciles, Mgr Sibour, archevêque de Paris. Tout le deuxième volume de ses *Institutions diocésaines* est consacré à ce sujet, et l'on ne peut montrer avec plus de science et de zèle que ne le fait le digne prélat, les avantages qui résultent, pour le bien de la société chrétienne, de ces saintes assemblées.

Que si l'on veut encore d'autres témoignages, nous citerons l'*Instruction* que la sacrée congrégation de la Propagande de la Foi adressa, il y a deux ans, aux vicaires apostoliques et autres chefs des missions, pour la formation d'un clergé indigène, et dans laquelle nous remarquons le passage suivant : « Que tout ce qu'il y a de préfets des missions mette le plus grand zèle à tenir souvent des assemblées synodales, si *utiles au maintien de l'unité, de la foi et de la discipline.* Il en résultera évidemment une grande unité d'administration et de conduite parmi les ouvriers évangéliques, et la plus tendre et la plus intime union des esprits et des cœurs (3). »

Nous rappellerons enfin qu'un des vœux les plus ardents du pape Grégoire XVI, était que les évêques et en particulier ceux de France pussent se réunir. C'est ce que témoigne en ces termes Mgr Sibour : « Ce pape, dit-il, louait le zèle de l'épiscopat d'Amérique et d'Irlande pour le rétablissement et la pratique fréquente des conciles; et nous

(1) *Act. Apost.*, cap. v, 19.
(2) *Instruct. pastor.*, etc., *ut suprà*, p. 21.
(3) Voyez cette *Instruc.t*, § 8, dans notre *Mémorial cathol.*, t. VII, p. 315.

n'oublierons jamais qu'en nous bénissant, à notre départ de Rome, il nous accorda une bénédiction spéciale pour la première réunion d'évêques à laquelle nous assisterions (1)... »

« Il serait digne, ajoute le prélat, du zèle et des vues élevées du grand pape que la Providence nous réservait, de renouer le fil de ces belles traditions et de se tourner tout entier du côté des besoins de l'Église et d'y pourvoir par des conciles, à la manière de ses plus illustres prédécesseurs. En ce moment une parole, tombée du haut de la chaire apostolique, serait plus puissante, en faveur de ces saintes assemblées, que tous les anciens canons (2). »

C'est ce que nous croyons aussi, bien qu'à vrai dire, il nous semble que le Saint-Siége ait déjà fait suffisamment connaître ses intentions et ses désirs sur ce point, sans qu'il soit besoin d'un nouvel avertissement de sa part. Au surplus, les nécessités présentes de l'Église sont une invitation assez puissante pour qui veut seulement être attentif, et il ne nous sera pas difficile de montrer combien ces besoins, réunis aux considérations qui précèdent, militent également en faveur du retour à la tenue des conciles.

L.-F. Guérin,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc.

SITUATION DE LA PRESSE RELIGIEUSE
ANTI-DÉMOCRATIQUE.

On ne peut se dissimuler l'importance de cette presse qui, formant à Paris un groupe de quatre ou cinq organes, va donner le mot d'ordre à la presse religieuse des provinces, arrive tous les jours pour façonner l'opinion des catholiques et des prêtres, se présente à la France entière comme l'expression des fidèles et du clergé. Cette presse traverse nos frontières, elle va dans tous les pays du monde porter une parole que l'on croit être celle de tous les catholiques français et qui revêt ainsi le prestige de notre influence nationale. Cette presse exerce sur la cour romaine une action incessante; c'est par elle que le souverain pontife et tous ceux qui l'entourent doivent souvent juger la France catholique et la faire peser de tout son poids dans les décisions à prendre, dans les jugements à porter. Ayant de fait comme le mono-

(1) *Institut. diocés.*, t. II, p. 311.
(2) *Id.*, p. 312.

pole de la publicité religieuse, elle forme, presqu'à son gré, l'opinion publique sur les doctrines, sur les personnes et sur les choses. Cette presse est donc une puissance dans l'Église, et comme l'Église se mêle à tout, cette puissance de publicité peut immensément pour le bien ou le mal dans l'Église et dans le monde : une fatale expérience ne nous l'a déjà que trop appris. Nous devons donc suivre cette presse avec sollicitude et l'examiner avec sévérité. Or jamais elle ne nous semble avoir été plus erronée, plus désastreuse que dans ces dernières semaines où nous la voyons développer, avec une liberté toujours croissante, ses funestes tendances. Nous allons le prouver en mettant sous les yeux de nos lecteurs des extraits tirés de ses organes les plus répandus.

L'anarchie la plus complète continue à régner dans cette presse sur la question capitale de la liberté d'enseignement, et cette anarchie accuse, dans tout le parti, une absence totale de doctrines et de principes communs, nous nous en sommes expliqué déjà. Ce sont des doctrines de circonstance, c'est une ligne de conduite au jour le jour, comme le dit le *Correspondant* lui-même.

Mais cette anarchie devient de plus en plus violente, et depuis quelque temps, une polémique irritante et irritée laisse échapper des vérités bien dures, que l'on avait trouvées naguère si injustes dans notre bouche, et nous sommes heureux de voir nos adversaires, dans un moment de franchise, venir confirmer eux-mêmes notre jugement. Voici comment l'*Ami de la Religion*, ou plutôt, selon l'*Univers*, Mgr l'évêque nommé d'Orléans, inflige à ce même *Univers* une correction passablement sévère.

Après avoir dit que la France un jour bénira la mémoire de M. de Falloux, Mgr l'évêque nommé d'Orléans poursuit en ces termes :

« Telle est ma conviction profonde ; aussi vous comprenez, Monsieur, ma tristesse, et je dirais ma douloureuse indignation, si ce sentiment était compatible avec l'amitié et avec l'estime que je veux garder envers ceux qui, par un acharnement aveugle et profondément inintelligent contre ce projet de loi, s'exposent à le faire périr, et avec lui nos premières et peut-être nos dernières espérances de salut pour l'éducation chrétienne de la jeunesse française.

« Qu'ils me permettent de le leur dire : ils ont mis en tout ceci une témérité de conduite, et quelquefois, dans la violence de leurs attaques, une légèreté railleuse qui allait mal à la difficulté des temps et à la gravité des périls.

« . . . . Était-ce une raison pour mettre au ban de l'opinion des hommes comme MM. de Montalembert et de Falloux, les héros de notre cause ?

« . . . . Quant à ceux qui ont donné le signal de ces tristes attaques, je sais sans doute que ce sont des catholiques sincères et dévoués ; mais je n'en suis pas moins alarmé, parce que je trouve aussi qu'ils prennent dans les affaires de l'Église une initiative et une direction qui ne leur appartiennent pas.

« Je trouve qu'ils ont agi dans cette circonstance avec une précipitation, avec une véhémence, avec une injustice inexplicables.

« Je trouve qu'ils ont trop compté sur eux en dehors de nos seuls chefs et de nos seuls guides, et qu'ils décident, approuvent et condamnent comme si NN. SS. les évêques n'étaient pas chargés de le faire.

« Malgré mon estime pour eux, il m'est impossible de voir dans les bureaux d'un journal quelconque le concile permanent des Gaules.

L'*Univers*, si rudement attaqué, répond. Il commence d'abord par apporter une fin de non recevoir contre ceux qui l'accusent d'oser discuter contre des catholiques illustres et de ne pas attendre silencieusement la sentence. Voici ce qu'il dit :

« Parmi les auteurs et défenseurs du projet, on voit, chose incontestable et incontestée, « des publicistes éminents, des hommes d'État « généreux, des catholiques illustres. » Nous autres, que sommes-nous ? « Quelques écrivains. » Nous n'avons pas mission. Nous devons admirer et nous taire, ou, si nous discutons (mais mieux vaudrait ne point discuter), que ce soit alors d'une manière *grave*, *paisible*, *modérée*, en nous abstenant de tout *jugement*, de toute *décision*, de toute *condamnation ;* car si nous jugeons, si nous décidons, si nous condamnons, ou si on peut le croire, alors c'est « un extrême désordre ; » la sagesse n'est plus écoutée, l'épiscopat est intimidé, l'Assemblée législative elle-même n'est plus libre, tout est compromis, tout est perdu. Voilà le grand mal que peuvent faire « quelques écrivains, » et l'*Ami de la Religion* ne doute pas que nous ne l'ayons fait. Il le prouve en dix pages. . . . . . .

« Pourquoi veut-on nous empêcher de plaider ? Nous plaidons devant l'épiscopat, et sans accuser personnel, nous lui disons que le projet, tel que nous le voyons, opprime nos consciences, et que, pour être soulagées, elles ont besoin que l'Église prononce et leur ordonne d'obéir. Nous plaidons devant l'Assemblée, et nous lui disons qu'on lui propose une prétendue loi de liberté et de concorde où, suivant nous, la liberté n'est point, et d'où la concorde ne sortira pas. En quoi manquons-nous de respect aux juges en leur disant cela, et qui les outrage le plus, ou de nous, qui leur portons franchement nos griefs, ou de ceux qui prétendent que nous ne pouvons troubler leur jugement ? »

L'*Univers* a certainement raison, il maintient légitimement son droit de discussion; seulement, nous voudrions bien savoir pourquoi il a trouvé si mauvais et si audacieusement téméraire que nous ayons, nous, exercé ce même droit et contre lui et contre ces catholiques illustres qu'il attaque maintenant. L'*Univers* finit par se plaindre amèrement; il accuse à son tour ses adversaires des reproches mêmes qu'on lui adresse :

« Nous nous vantions hier d'avoir su d'avance jusqu'où nous mènerait cette polémique : nous nous trompions grossièrement. Nous pensions bien qu'on nous accuserait d'un peu d'entêtement et de beaucoup de stupidité, nous n'imaginions pas qu'on nous reprocherait de céder à des sentiments bas et ignobles. L'esprit de modération, dont l'*Ami de la Religion* se fait gloire d'être rempli, a certainement ses priviléges, que nous apprenons à connaître; mais, franchement, il nous semble en user un peu trop et les pousser trop loin.

« L'article qui nous commande ces observations est intitulé : *Le possible*. Nous l'examinerons. Mais il nous semble que le *possible* serait d'abord de répondre à nos critiques autrement que par ces odieuses inculpations, et qu'on pourrait, à la rigueur, se contenter, comme Mgr l'évêque nommé d'Orléans, de nous reprocher « une légèreté « railleuse » et « un acharnement aveugle et profondément inintelli- « gent. » N'est-ce pas assez pour les défenseurs du projet de démontrer que ses adversaires sont à la fois moqueurs stupides, et faut-il encore qu'on les croie de malhonnêtes gens ? »

La Voix de la Vérité, blessée comme l'*Univers*, lui vient en aide et réclame ainsi contre la hauteur des attaques :

« Au lieu de cette fierté, de cette hauteur de langage, il eût été plus simple, du moins plus charitable, d'entrer dans quelques développements. . . . . .

« Mais entrer dans de pareils détails, c'est bien terre-à-terre; il est plus rapide, plus olympien surtout de redire dix fois en mots différents :

Sic volo, sic jubeo; sit pro ratione voluntas.

« On dit que nous revenons à l'Empire; il est du moins des gens qui affectent le ton et les paroles impératives de celui qui en fut le fondateur, et jusqu'ici le premier et le dernier chef. »

On le voit, la guerre est au camp; elle ne peut pas être plus violente. Et voilà ceux qui prétendent nous conduire, ceux qui n'ont pu supporter de notre part un blâme calme et fortement motivé.

Une autre division règne encore dans le parti religieux anti-démo-

cratique au sujet de l'alliance avec M. Thiers, le *Constitutionnel*, les *Débats* et tout le parti voltairien qu'ils représentent. M. Thiers, au contact duquel sont allés se souiller les chefs du mouvement catholique, M. Thiers entre les bras duquel on s'était jeté, siégeant à ses côtés, signant ses manifestes, obéissant à sa consigne, espérant trouver en lui le sauveur de la propriété, de la famille et surtout de la religion, eh bien! le voilà qui dédaigne lui-même cette alliance incroyable, il repousse avec aigreur, avec dédain les catholiques, ses associés d'un jour. Pour les accepter, il les veut à ses pieds, il en veut faire partout, comme dans la loi de l'enseignement, les utiles exécuteurs de ses hautes œuvres voltairiennes et hypocrites. Il sent que ces catholiques en France soulèvent de nouveau contre l'Église la colère et la haine; il est tout prêt à les abandonner et à manger encore du jésuite pour reconquérir, s'il est possible, une popularité perdue, et bientôt, dès qu'il n'aura plus rien à craindre, il acccomplira ses menaces, on peut en être sûr. Alors on verra ce que l'on a gagné à l'humiliation de s'être uni à un tel homme, d'avoir fait cause commune avec un tel parti.

La presse religieuse s'est émue en voyant cette scission avec un homme sur lequel on avait fondé tant d'espoir. *L'Univers*, il faut lui rendre cette justice, ici comme dans la question de l'enseignement, s'est heureusement montré inconséquent avec lui-même; il a, ainsi que nous l'avions déjà fait nous-même, flétri l'alliance avec M. Thiers, il l'a déclarée impossible, dangereuse. Voici comment il en parle :

« M. Thiers n'a point changé. Le coup de Février, tout en lui faisant comprendre les dernières conséquences des idées révolutionnaires, n'a pu déraciner de son esprit tous les préjugés, toutes les haines qui préparent les révolutions et prolongent le désordre lorsque les révolutions sont faites. Nous n'avions pas besoin de l'incident rapporté par l'*Opinion publique* pour savoir à quoi nous en tenir sur ce point : nous avons lu le livre de M. Thiers en l'honneur de la propriété.

« Nous serions heureux, du reste, que les débats sur l'organisation de l'assistance publique amenassent M. Thiers à montrer ouvertement qu'il est toujours le même. On comprendrait alors que s'il a cessé depuis dix-huit mois de poursuivre les doctrines catholiques et d'afficher une sorte de supériorité dédaigneuse envers l'Église, c'est qu'il a vu là une force dont la révolution éclectique et bourgeoise avait besoin pour se défendre contre la révolution matérialiste et démagogique. Telle est, pour lui, toute la question. La grande part qu'il a prise à la rédaction du projet de loi sur l'enseignement, et l'appui qu'il lui donne, n'en sont pas la moindre preuve à nos yeux. »

Mais d'autres veulent maintenir soigneusement cette planche du

salut pour le catholicisme en France ; nous trouvons aux premiers rangs le *Correspondant* qui s'efforce ainsi d'éloigner le divorce. « Nous faisons les vœux les plus sincères pour que ce conflit s'apaise ; MM. Berryer et Coquerel ont parlé, dit-on, dans un sentiment de conciliation ; nous ne pouvons que les en remercier......

« M. Thiers doit être embarrassé de sa victoire, et nous sommes bien certain qu'il ne la poussera pas jusqu'au bout. Le bon sens oblige d'endormir cette affaire ; nos anciens adversaires ne peuvent, dans les circonstances actuelles, s'allier avec les passions démagogiques pour braver nos convictions ; et quant à ceux qui pensent comme nous, ils ne forment encore qu'une minorité dans l'Assemblée. Vainement on serait tenté de se brouiller encore une fois : les sauvages explosions de la démence révolutionnaire qui éclatent sans cesse dans la chambre empêcheront bien longtemps encore la majorité de se diviser sérieusement. »

Voilà comment sur cette question si grave de l'alliance avec la réaction égoïste, impie et bourgeoise, les organes de la presse religieuse ont fini par se séparer !

Mais où leur union est complète, c'est dans la haine de la liberté politique et dans la guerre acharnée contre la démocratie et son alliance avec le catholicisme. Ici leur franchise mérite tous nos éloges, il ne dépend pas d'eux qu'on ne comprenne leur pensée intime ; citons plutôt, leurs paroles sont assez claires.

L'Univers poursuit tout ce qui de près ou de loin représente une idée généreuse, et lui paraît avoir une odeur de socialisme ou de progrès, c'est ainsi qu'après avoir attaqué la proposition de M. de Melun avec une inconcevable aigreur, présentant ses idées d'assistance comme entachées d'un soupçon de réforme, il se rit maintenant de ceux qui veulent réaliser dans le monde par la paix universelle, la pensée la plus évangélique et la plus catholique qui se puisse imaginer. Ce journal n'a que de fades plaisanteries pour ceux qui veulent changer en paix durable la trêve de Dieu décrétée au moyen-âge. En effet, voici comment il parle des membres du congrès qui doit se tenir prochainement à Paris :

« Il existe à Londres une association dite de la paix qui étend ses ramifications dans les principales capitales de l'Europe. Les membres de cette société ambitionnent modestement la gloire de délivrer le genre humain du fléau de la guerre, de ramener les nations aux douceurs de l'âge d'or. L'association pacificatrice a déjà tenu plusieurs congrès auxquels — on aura de la peine à le croire — aucune puissance ne s'est fait représenter. Heureusement les pacificateurs du

genre humain ont le caractère bien fait, et ils sont sans rancune. Malgré le dédain dont ils sont l'objet, ils ne se rebutent pas, et ils veulent sauver les peuples malgré eux.....

« Nous n'en suivrons pas avec moins d'intérêt les séances du congrès parisien, puisqu'il est décidé que notre capitale doit jouir de ce divertissement. »

Dans la question romaine si grosse de tempêtes pour l'Église, *l'Univers* ne veut pas entendre parler de réformes, de libertés; c'est l'absolutisme pur qu'il réclame. En vain tous les amis intelligents de la papauté ont réclamé ces réformes depuis longtemps et les réclament encore. En vain les Autrichiens eux-mêmes en 1831 les avaient formellement conseillées, en vain Pie IX a-t-il, de son autorité, sanctionné les désirs de son peuple; *l'Univers* veut le rétablissement pur et simple du régime de Grégoire XVI. A propos du discours de M. de Tocqueville sur les affaires de Rome, l'*Univers* se montre très-mécontent du ministre parce qu il fait des réserves en faveur des réformes et de la liberté. Il appelle les paroles du ministre des *paroles imprudentes*, et voici, du reste, comment il les qualifiait dans son numéro de la veille :

« M. de Tocqueville a annoncé la restriction qu'il mettait à l'indépendance du chef de l'Église. La France réclamera des libertés pour la population romaine. Un ministre est tenu à plus de réserve qu'un simple particulier. Nous avons été surpris d'entendre M. de Tocqueville déclamer contre les abus du gouvernement pontifical : ce sont là de ces insinuations qui portent plus loin qu'on ne veut. Le parti révolutionnaire a ourdi une vaste conspiration contre la papauté : la papauté en est sortie victorieuse. Les gens modérés de ce parti admettent le pouvoir temporel des papes, mais limité et entravé par ces institutions dites constitutionnelles *qui nous ont si bien réussi à nous-mêmes.* En général, ces habiles tiennent peu à la papauté. Leur modération mène tout doucement à la sécularisation du gouvernement du pape, c'est-à-dire à la suppression de son pouvoir temporel. Nous ne savons quels abus sont à réformer dans les États de l'Église ; nous nous en rapportons à cet égard au souverain pontife. Ce qu'il y a de certain, c'est que *ces prétendus abus* n'ont été remarqués que *par les ennemis de l'Église* ; c'est que ces réformes si désirables sont exigées par des gens *notoirement hostiles ou indifférents à toute vérité religieuse.* »

Voilà donc la liberté politique incompatible avec la papauté. Que disons-nous ? l'*Univers*, généralisant sa thèse, la déclare incompatible avec la société française elle-même ! Ne repousse-t-elle pas les insti-

tutions dites constitutionnelles *qui nous ont si bien réusssi à nous-même.* Ces paroles sont déplorables, seulement elles ont un avantage c'est de dessiner nettement les positions, et si l'*Univers* a quelque franchise, il doit enfin parler plus clairement encore et nous révéler sa pensée intime. Qu'il nous dise si l'absolutisme royal est pour lui l'avenir des sociétés modernes, et si la liberté politique n'est qu'une fièvre sociale qui doit disparaître quand la santé sera revenue. Alors il aura dépouillé pour jamais toute cette terminologie libérale dont il s'est servi tant de fois pour voiler sa doctrine, et les catholiques pourront choisir entre son drapeau et le nôtre.

Mais voici quelque chose d'étonnant ; par une manœuvre incroyable, l'*Univers*, qui, depuis la révolution s'attache au parti de la répression, qui applaudit à tous ses excès, qui approuve tout ce que font ses hommes, tout-à-coup s'en sépare, il accuse l'*Ami de la Religion* de vouloir leur vendre l'Église, il répète tous les arguments dont nous nous sommes servi contre lui-même. On y retrouvera presque nos paroles; seulement en foudroyant cette réaction qu'il a tant honorée, il foudroie aussi la démocratie et il s'assoie, je ne sais où, sur un nuage, lui, journal politique en dehors de toutes les opinions politiques. C'est un tour de force que nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Nousdevons nous respecter nous-mêmes: qu'avons-nous fait depuis 1830 ? Par tous nos journaux, par tous nos écrivains, par tous nos orateurs, par la bouche même de nos évêques, nous avons demandé la liberté, non pas une liberté telle quelle, mais la liberté vraie, la liberté pour tous, la liberté comme en Belgique, comme en Angleterre, comme aux États-Unis. Nos adversaires nous accusaient d'hypocrisie : ils répétaient sur tous les tons que nous n'étions pas sincères : « Jésuites, nous vous connaissons, disaient-ils ; vous parlez de liberté, vous n'aspirez qu'au monopole : et vous le prouveriez d'une manière éclatante si jamais la fortune vous rapprochait du pouvoir. » — Nous repoussions énergiquement ces accusations, nous les traitions de calomnies, et voilà qu'aujourd'hui on propose aux catholiques d'établir par leur conduite que ces accusations étaient fondées et qu'en effet leurs ennemis les connaissaient bien ? N'est-ce pas leur proposer le déshonneur, et s'ils l'acceptent, quelle autorité aura désormais leur parole ? quelle foi les partis pourront-ils avoir dans leurs protestations ?

« Quel motif, quelle raison plausible avons-nous donc de renier notre passé, de flétrir aujourd'hui par nos actes, nos paroles d'hier, et par cette étrange conduite de compromettre l'honneur, de ruiner l'autorité, l'influence morale du parti catholique ?

« Ce motif, cette raison, les voici, disent les politiques. Il importe que les catholiques, que le clergé, que l'Église entrent dans la coalition des partis qui forment ce qu'on est convenu d'appeler *le grand parti de l'ordre.* Le projet de loi sur l'instruction publique aura nécessairement pour résultat de les y faire entrer. Le parti de l'ordre le présente; les partis opposés le repoussent; en l'acceptant, les catholiques s'unissent plus étroitement au parti de l'ordre, se séparent d'une façon plus tranchée des autres partis, reçoivent et donnent, en un mot, le premier gage d'une alliance offensive et défensive que d'autres gracieuses et mutuelles concessions viendront plus tard cimenter.

« Nous ne croyons pas que ni le parti de l'ordre, ni les catholiques puissent rien gagner à des alliances de cette nature, et les souvenirs de la Restauration nous persuadent que l'ordre et la religion, ainsi enchaînés l'un à l'autre, pourraient avoir quelque jour le même sort qu'autrefois le trône et l'autel. Pourquoi recommencer une expérience funeste ? pourquoi ne pas persister dans la voie où nous marchons depuis 1830 et qui en 1848 nous avait déjà conduits en des lieux sûrs, à l'abri de la tempête? Pourquoi ne pas laisser la religion en dehors des partis? pourquoi la forcer à en épouser un qui lui imposera pour le moins la tolérance de ses fausses doctrines et la complicité apparente de ses mauvaises passions, de ses entraînements? Pourquoi pousser ainsi tous les autres à se faire les ennemis mortels et déclarés de l'Église? Ne vaut-il pas mieux laisser l'Église libre de tout lien de parti, afin qu'elle puisse, au sein de tous les partis, remplir sa mission divine? N'a-t-elle pas dans tous des enfants à bénir, des âmes à sanctifier? N'a-t-elle pas dans tous des vices à corriger, des erreurs à combattre? Le parti de l'ordre est-il exempt de vices et d'erreurs? les partis contraires n'ont-ils aucune vérité, aucune vertu? Faudra-t-il que, sous prétexte de socialisme, le clergé anathématise toutes les opinions contraires à l'orthodoxie dont le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* sont les apôtres? »

Malheureusement *l'Univers* n'a pas de constance. Après s'être ainsi dégagé de toute solidarité avec le parti qui veut l'ordre à tout prix et se montre prêt à lui sacrifier toutes les libertés, voici que M. Veuillot, son rédacteur en chef, écrit une page que ne désavoueront à coup sûr aucun de ces amis de l'ordre, qu'il vient d'attaquer. Cette page le place même au premier rang chez eux, car je doute que beaucoup descente la signer : la scène est aux enfers entre l'ombre de MANDRIN et l'ombre D'UN AUTRE, c'est-à-dire d'un libéral, d'un républicain.

Il s'agit de la bourgeoisie. Voici ce qu'en dit L'AUTRE, racontant ses exploits.

« L'Autre. — Plusieurs fois on les a vus (les bourgeois) sortir en armes de leurs maisons et renverser le gouvernement qui trouvait que certains principes purement à nous, ou d'autres dont nous tirions bon parti, l'envahissaient trop vite. Sais-tu ce que sont les journaux?

Mandrin. — Vaguement. Il y en avait peu de mon temps et je ne les lisais guère, à cause de la bassesse du style. J'y voyais des polissons insulter aux plus beaux génies. Cette insolence me choquait.

L'Autre. — Nous avons singulièrement perfectionné cela. Aujourd'hui, le journal est une feuille de papier qu'on jette tous les matins dans les rues, que tout le monde ramasse, que tout le monde lit, et où chacun absolument peut écrire tout ce qui lui plaît. Celui-là soutient que la famille est un abus et une prostitution, celui-ci que la propriété est un vol et que chacun a droit au bien de chacun, un troisième nie en forme l'existence de Dieu.

Mandrin. — Oh! oh! je commence à m'étonner moins de vos succès. Vous faites de grandes choses, mais vos moyens ne sont pas petits.

L'Autre. — On a voulu parfois nous les ravir. Le bon bourgeois nous les a conservés. C'est à lui que nous devons particulièrement toutes les facilités que nous donne le journal, cet engin si supérieur au rossignol, à la fausse-clef et au *monseigneur* des virtuoses vulgaires. Le journal défait les armées, force les portes des villes, ouvre les consciences et nous ramène par milliers les recrues ignorantes qui servent à nos coups de main. Nos bourgeois tiennent par dessus tout à ce que cette admirable machine puisse fonctionner sans entraves. Ils la regardent comme la plus précieuse des libertés, le palladium des autres, et celle qui est, disent-ils, le prix du sang de leurs pères. Véritablement, sans parler du reste, cela leur a coûté déjà beaucoup de sang.

Mandrin. — Et rien ne les désabuse?

L'Autre. — Tu ne les connais pas. On leur dit que la presse, comme la lance d'Achille, guérit les blessures qu'elle a faites, et ils se rassurent ainsi, depuis cinquante ans, sur la parole d'Homère. D'ailleurs, le journal les flatte, les caresse et leur conte beaucoup de petites choses qui les amusent. Ils aimeraient mieux perdre la vie que de ne pas recevoir tous les matins ce chiffon où ils ont le plaisir de lire que tous les chefs de l'État sont des intrigants, des lâches, des traîtres, des sots et des voleurs. »

Voilà pour la liberté de la presse. Mais l'*Univers* a beau faire sous ce rapport, il ne peut égaler le *Correspondant :* nous devons donner la couronne à ce recueil, il a dit sur ce sujet des paroles qui dépassent toute imagination ; les voici. Il s'agit de l'amendement de M. de Ségur

d'Aguesseau, accueilli par les rires de toute l'Assemblée législative et par ceux de la droite elle-même. M. de Ségur d'Aguesseau veut qu'on applique aux délits de presse les peines les plus grandes qu'on puisse imaginer, sauf la mort qui, malheureusement, est rayée du code pénal pour les crimes politiques. Le *Correspondant* seul vient l'appuyer du ton le plus solennel.

« Personne n'échappe à la fatalité de la situation, parce que personne ne consent à se placer dans le vrai. Un seul représentant, et c'est un débutant, ose faire un pas de plus dans la voie de la réalité. Après que M. de Montalembert a parlé à la tribune, avec une verve et une éloquence incomparables, la pensée qui depuis des années, et surtout depuis février 1848, oppresse le cœur de tous les honnêtes gens, c'est-à-dire que les journalistes sont les vrais coupables et que ceux qui bourrent des fusils sont plus criminels que ceux qui les tirent, M. de Ségur-d'Aguesseau déduit résolument la conséquence de ces déclarations et demande qu'on applique aux *plus coupables* le maximun de la peine dont peuvent être frappés les délits politiques. Mais l'Assemblée n'en est pas encore là ; elle continue à croire en elle-même comme en une puissance politique à la hauteur des circonstances comme celles où nous vivons, et en opposant une entrave insuffisante à des fureurs impossibles à dompter autrement que par la force, elle montre la prétention d'organiser encore une fois la liberté.

« Qu'arrivera-t-il de cette loi, timidement conçue, et, sauf de rares exceptions, discutée sans franchise ?

« Il est donc clair que les vrais coupables, c'est-à-dire les journalistes de la presse démagogique, n'attendent que la levée de l'état de siége pour recommencer une troisième conspiration. Le redoublement de sérénité des mesures pénales ne les effraie pas ; ils savent bien comment on les élude et comment on les brave ; et d'ailleurs, est-ce qu'on suffit à réprimer, quand l'attaque se fait sur une si grande échelle et avec un ensemble aussi extraordinaire ?

« Voici le vrai de la situation : CE PAYS EST AFFAMÉ DE SILENCE. »

Peut-on être plus clair et dire plus explicitement qu'on ne veut plus de liberté, qu'elle est impossible à organiser, que la force est notre seule ressource, que le pays est affamé de silence, c'est-à-dire de despotisme et de mort. Et ce sont les hommes qui se donnent comme les représentants du catholicisme intelligent qui disent ces choses. Mais ils ont donc juré de perdre la cause de l'Église auprès des peuples! Du reste, le *Correspondant* poursuit de sa haine toute sorte de liberté. Dans son numéro du 12 août, répondant d'une manière calomnieuse au discours de M. Arnaud, il appelle la démocratie une hérésie

plus ou moins déguisée. Nous n'aurions jamais cru à une telle démence. Voici les paroles :

« M. Arnaud, catholique sincère, a porté à la tribune les doctrines du P. Ventura et de lord Beaumont sur la puissance temporelle du pape. L'histoire proteste contre ces doctrines, le Concile de Trente les a formellement condamnées ; qu'importe à ceux qui veulent absolument faire de l'Église catholique *une servante* de la démocratie ? Il y a une étroite union entre la raison et la conscience : une question mal comprise conduit à l'HÉRÉSIE, sauf l'obstination qui fait les vrais hérétiques. »

Puis il damne presque Charles-Albert d'avoir voulu délivrer sa patrie.

« Plus qu'aucun souverain, Charles-Albert, par son éminente piété, avait un compte sévère à rendre envers Dieu : il l'a rendu dès ce monde, pour l'instruction des hommes, et, nous l'espérons fermement, pour son bonheur éternel.

Enfin le *Correspondant* termine en proclamant de nouveau le despotisme, la loi martiale et l'extinction violente de la liberté de la presse comme les seuls moyens de salut pour la société. Il trouve le gouvernement et la majorité trop libéraux. Après de telles paroles il ne reste plus rien à dire, les voici donc :

« Le vote de la loi sur la presse faisait pressentir la fin de l'état de siége. La loi *organique* qui concerne ce mode de gouvernement, le plus sûr qu'on ait trouvé depuis qu'on a barbouillé le nom de la liberté sur toutes les murailles, a donné lieu à un incident remarquable. Le ministère, par une faiblesse dont les hommes de l'ancienne opposition ne se guériront peut-être jamais, laissait dans son projet subsister un privilége d'impunité en faveur des journalistes. Tandis que tous les citoyens sans distinction auraient été justiciables des conseils de la guerre, les délits de la presse continuaient d'être déférés au jury ; la Chambre s'est divisée par moitié sur cette question, et l'article n'a été rejeté qu'à une majorité insignifiante, quoiqu'au moment de la discussion le gouvernement l'eût à peu près abandonné. Quand les gens de bien cesseront-ils donc de capituler avec la presse ? Tant qu'on n'aura pas proportionné la peine au danger, le fond de la situation continuera d'être intolérable. »

Terminons ces citations nombreuses ; nos lecteurs comprendront leur importance ; ils en apprécieront et les tendances et les principes. Quant à nous, pourrions-nous hésiter un instant à déclarer cette presse déplorable, à la condamner comme indigne du catholicisme, de cette religion d'amour, de liberté, de progrès, qu'elle dit être la sienne.

Cette presse est sans nul doute un des plus grands malheurs de notre époque, car elle a pour résultat infaillible d'exciter les préventions, les haines contre le catholicisme, d'éloigner les peuples de son sein, de provoquer les réactions violentes, et en se plaçant dans la politique de la répression pure, de s'éloigner pour toujours de la vérité, de la paix et de la charité.

AUX CATHOLIQUES, SUR LA SITUATION,

OU

QUESTION DE DROIT SOCIAL.

De grandes questions sociales ont été mises, par notre époque, à son ordre du jour, et tant que l'on n'aura point trouvé les solutions que cette époque appelle, il y aura trouble dans les esprits et discorde parmi les citoyens. La paix, dit saint Augustin, *c'est la tranquillité de l'ordre*, mais cet ordre repose sur la vérité, ses principes sont éternels; il doit avant tout s'établir dans les intelligences pour rayonner ensuite dans le monde civil; sa lumière doit triompher d'abord dans ce que nous appellerons la conscience sociale, avant de se traduire au dehors dans les faits matériels. Que d'autres se trompent sur ce point capital ; que séduits par des doctrines funestes, aveuglés par un scepticisme désespérant, ils se laissent aller au matérialisme et placent l'ordre dans un ensemble de rapports arbitraires ; n'ayant d'autre raison, d'autre soutien que la force brutale, nous ne pouvons pas, nous catholiques, tomber dans cette erreur. Nous savons que les êtres et les systèmes d'êtres s'harmonisent dans une loi qui leur est supérieure à tous. Ils ont été conçus dans la pensée de Dieu, c'est le verbe de Dieu qui les a produits dans l'unité : leur ordre est donc en Dieu, et c'est en réalisant cette pensée divine, ce verbe divin qui les a conçus, qui leur a donné naissance, qu'ils arriveront à cette paix, à cette tranquillité de l'ordre dont parlait saint Augustin.

Et voilà pourquoi le catholicisme, dès son origine, fut donné par nos pères comme devant être l'ami du monde, la restauration de l'unité divine, la pacification universelle, le rétablissement de la vraie hiérarchie et de la véritable liberté. N'est-il pas en effet venu nous apporter la loi des êtres et le plan de l'univers restauré par l'architecte lui-même ?

C'est donc au catholicisme à faire aujourd'hui ce qu'il a fait plus ou moins heureusement dans tous les siècles, c'est à lui de développer la loi religieuse dans ses applications sociales, et de trancher ainsi, par une solution vaste et profonde, tirée des enseignements divins, toutes les questions essentielles qui tiennent en suspens les esprits.

Or, parmi ces questions, celle qui domine toutes les autres, c'est celle de la liberté de pensée dans toutes ses manifestations possibles, soit au moyen d'une prédication et d'un culte religieux, soit au moyen de l'enseignement et de l'éducation, soit au moyen de la presse, soit au moyen des associations ou des réunions publiques : tel est le problème qu'il faut résoudre si l'on veut affermir le présent et fortifier l'avenir.

Aussi ce problème est précisément celui qui depuis longtemps, depuis plusieurs siècles surtout, préoccupe les esprits supérieurs, pénètre et agite les peuples, les précipite dans les révolutions religieuses et civiles, et devient le signe de contradiction, la pierre de scandale contre laquelle tant de convictions, tant de doctrines, tant d'efforts, tant de réputations sont venus et viennent encore se briser misérablement.

Cependant il faut une solution, il la faut complète, il la faut absolue, il la faut à l'instant même, car ces questions, dont nous avons parlé, sont à nos portes ; elles sont agitées partout ; elles portent dans leurs replis le calme ou la tempête ; et, selon le parti qu'on adoptera dans le monde, nous aurons, ou le despotisme et l'anarchie de l'erreur, ou l'atonie du provisoire incertain, ou nous entrerons enfin dans la liberté, dans la joie, dans la force de la vérité.

Que les catholiques ne s'abusent pas sur leurs devoirs dans des circonstances aussi graves : ils ne peuvent en douter, s'ils ont foi dans leur doctrine, s'ils la regardent comme la verité suprême, ils tiennent dans leurs mains les destinées des nations, toute la fortune de l'avenir ; et, sans nul doute, ils répondront à Dieu et aux hommes de n'avoir point fécondé la semence de doctrine qui leur fut donnée pour ensemencer la terre, la couvrir de moissons et nourrir tous les peuples.

Catholiques, vous êtes la lumière du monde, ce n'est point pour la cacher sous le boisseau ; vous êtes le sel de la terre, ce n'est point pour le laisser s'affadir ; vous avez la clef de la science ; ne faites point comme les maudits, qui ne voulaient ni entrer ni laisser entrer personne.

Eh bien, disons-le, car c'est une vérité, qui, bien que pénible, est évidente à nos yeux ; sur laquelle nous ne pouvons nous taire et sur

laquelle nous reviendrons bien souvent, les catholiques depuis longtemps ont laissé le zèle de la doctrine s'affaiblir dans leurs cœurs, ils ont manqué de courage et de foi dans leur cause sacrée. Ils n'ont pas eu pour la gloire de Jésus-Christ, pour le triomphe de l'Eglise, pour le bonheur et le salut de leurs frères, cette ardeur dévorante qu consumait nos pères. Sans doute il est de nombreuses exceptions, le feu sacré ne peut s'éteindre au foyer de l'Eglise, il y est toujours, lors même qu'il y est couvert par la cendre, mais il n'y a point brûlé d'une flamme dont la lumière et la chaleur fussent proportionnées aux besoins de nos temps.

Était-ce ainsi qu'avaient agi nos pères, lorsqu'au milieu du monde païen ils jetaient la doctrine et l'amour aux âmes altérées; lorsqu'au moment de l'invasion barbare, ils se précipitaient au milieu de ces flots irrités pour les adoucir et leur creuser le lit de la civilisation chrétienne, lorsqu'aux beaux jours du moyen-âge ils donnaient à toute une époque la lumière et la vie qui s'épanchaient spécialement des sources ouvertes par saintDominique et saint François?

Et cependant quels siècles furent semblables à ceux où nous vivons? quand fallut-il déployer plus d'énergie et plus d'amour? à quelle époque le monde et l'Eglise eurent-ils à espérer ou redouter des résultats plus heureux ou plus terribles? Or! voyez dans quel temps les catholiques furent-ils plus tremblants, plus immobiles et plus muets?

Dans ces huit années, en France, ils ont fait entendre leur voix, il est vrai, ils ont fait retentir des paroles de liberté, ils ont fait adhésion aux grands principes que le catholicisme avait mûris et que les temps modernes ont proclamés; on a pu les entendre réclamer l'enseignement de la jeunesse et ces chaires qu'occupaient nos docteurs catholiques, alors que, par leur supériorité intellectuelle, ils interdisaient la pensée même de les leur ravir; mais ces protestations, ces réclamations, ont-elles été suivies de quelque effet? S'est-on mis en mesure de mériter ce qu'on demandait? Non, nous ne le croyons pas, et la liberté, si elle nous eût été donnée, fût devenue pour nous un héritage embarrassant.

S'est-il fait un mouvement dans l'Eglise? A-t-on préparé les saintes armées de la science et du dévouement pour reconquérir les intelligences et les cœurs? A-t-on vu s'ouvrir des maisons d'études, des établissements destinés à former ceux qui viendraient envahir la société par leur parole? A-t-on vu se former des sociétés destinées à cette œuvre? Tout est resté dans la léthargie au moment où tout pouvait se faire aisément.

Les catholiques ont-ils tout fait pour détruire les reproches que nous

adresse publiquement notre siècle, surtout au sujet de l'enseignement? Ce siècle nous dit que nous avons laissé tomber le sceptre de la science, et qu'il redoute en nous l'ignorance, armée de l'influence religieuse. A-t-on mis à néant ses préventions ou ses craintes fondées? Il nous dit qu'il redoute en nous, catholiques, une opposition mortelle aux principes de droit public inaugurés en 89, et triomphants aujourd'hui dans le monde. C'est là surtout ce qui l'empêche de proclamer la liberté; nous l'aurions déjà sans ces terreurs; or, ceux qui semblent représenter le catholicisme en France, et dans la presse, et dans les chambres, l'ont-ils détrompé? Non, ils ont au contraire justifié toutes ses prévisions. Oui, disons-le, ces catholiques aveuglés, en se retournant tout à coup contre la démocratie et les exigences d'un progrès légitime, se sont mis en opposition avec toutes les tendances de l'époque, ils ont levé le voile de leurs secrètes pensées et nous ont créé le plus grand obstacle à la réalisation de toutes nos libertés.

Mais loin de nous le découragement, les fautes de nos devanciers nous serviront à guider notre route, et, dans la position que nous avons prise, il nous sera permis, à nous, de traiter les hautes questions de droit public, et de demander, avec quelques fruits, la réalisation de nos doctrines, parce qu'il ne sera plus possible de mettre en doute notre sincérité.

L'abbé P. Chantôme.

BIBLIOGRAPHIE.

Astréologie, ou des causes du malaise social (1re partie), par M. Marius Chastaing, gradué en droit, rédacteur en chef de *la Tribune Lyonnaise* (1).

Il appartenait à un homme consommé dans la science des lois, à un citoyen zélé depuis longtemps pour la cause de la démocratie, de traiter sérieusement cette grave question *du malaise social*, et d'interroger les notions exactes de la justice pour en signaler les nombreuses et journalières violations. Dans cette *première partie* de son travail, M. Marius Chastaing s'est surtout appliqué à rechercher l'origine de l'aristocratie, et il signale avec raison l'orgueil, si naturel au cœur de l'homme, comme la cause inspiratrice de ce besoin de domination perpétuelle si contraire à l'équité et au droit.

L'auteur ne méconnaît pourtant pas que, trop souvent aussi, l'orgueil a été la cause principale de réformations mal comprises et non moins mal exécutées; il ne se méprend pas davantage sur la vigueur avec laquelle la superbe a fait crier si souvent et si fort à l'*injustice* et

(1) Broch. in-18. Prix : 75 cent., au Bureau de la *Tribune lyonnaise*, rue Saint-Jean, 53. Lyon.

au *désordre*, lorsque la dignité de l'homme, blessée dans ses droits les plus essentiels, outragée dans ses plus imprescriptibles prérogatives, a fait entendre, dans la longue suite des siècles, ses éloquentes réclamations contre les plus injustes et les plus odieux priviléges, outrageant à la fois Dieu et l'humanité.

Commencé dans *la Tribune Lyonnaise*, avant la révolution de février, le travail de l'auteur, et c'est un mérite incontestable, n'a rien eu à demander, ni à perdre aux circonstances du moment, tant il est bon de se placer dans la haute et sereine région des principes et des idées. Démocrate sous la monarchie, il est demeuré digne et calme sous la République. Socialiste avant les triomphes et les revers récents du socialisme, il a su rester de même en dehors de tous les excès si nombreux dans ces systèmes, où l'effrayante exagération offusque de modestes et simples vérités méconnues de nos jours.

Ennemi déclaré du matérialisme, l'auteur stigmatise ce thème abrutissant comme l'adversaire le plus radicalement implacable de la démocratie, de la vraie liberté. Cependant, avec une religiosité moins vague, avec des notions plus chrétiennes sur l'état primitif de l'homme, sur l'origine des sociétés, sur la véritable nature de l'Église, sur la charité, l'ardent défenseur de la liberté et de la justice eût trouvé des armes plus puissantes, des lumières plus vives: arrivé à la *seconde partie*, il trouverait, sans aucun doute, des remèdes plus efficaces, plus divins et plus populaires tout à la fois. Nous attendrons donc que M. Chastaing ait publié le complément de ce premier travail, non pour apprécier la droiture des intentions de l'auteur, mais pour examiner plus à fond ses doctrines et faire connaître plus au long ses moyens et son but.

L'Abbé ***.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

2e ARTICLE. — SUITE ET FIN.

Obligé de nous resserrer dans un très-court espace, quand nous aurions tant de richesses à signaler parmi toutes celles que renferme le palais de l'Exposition, il nous faut passer brièvement sur les principaux objets, que tout le monde à présent doit connaître puisque tous les journaux en ont parlé. Ainsi, un calice de *Froment Meurice*, fait sur les dessins de M. l'abbé Combalot, et qui est couvert de groupes en argent du travail le plus exquis, représentant la Foi, l'Espérance, la Charité; d'émaux d'une finesse qu'on ne saurait imaginer, de pierres précieuses, de dessins gravés et de tout ce que l'art a de puissantes séductions. — Une tasse aussi en argent, couverte de reliefs ciselés, d'incrustations, de toutes les ressources de la plus délicate sculpture. Ce simple déjeûné, fait pour le baron de Meklimbourg, est, dit-on, du prix de 10,000 fr. — Les armes de la fabrique de *Lepage*, et surtout deux paires de pistolets du prix de 2,000 et 2,500 fr. — Un châle en dentelle noire, un couvre-pieds aussi en dentelle, fins comme la toile de l'araignée et pourtant couverts des plus magnifiques broderies. — Tout cela étonne et éblouit. — Parlerons-nous des immenses glaces de Saint-Quirin et Cirey?

Mais certains produits plus modestes dans leurs apparences ont surtout le mérite de l'utilité et de la modicité des prix.

Citons d'abord les mosaïques de *M. Chrétin.* — Autrefois il fallait 10, 20 ans, la vie d'un artiste pour faire une mosaïque, M. Chrétin la fait comme un tissu. Nous aurions beaucoup à dire à ce sujet. — Dans un genre tout différent, *MM. Baudouin frères* ont aussi exposé un dallage qu'ils nomment avec raison *Mosaïque moderne.* Ce dallage qui réunit la solidité, l'élégance et le bon marché, peut recevoir et conserve jusqu'à fin d'usage tous les dessins et toutes les couleurs. Il est en usage déjà, à Paris, dans des églises et de schapelles. De grandes maisons l'ont employé pour vestibules et galeries. — Voici de petits meubles élégants par la forme et riches par la matière dont ils sont composés, des *cafetières*, ce meuble tant apprécié des maîtresses de maison, et qui présentent toutes les perfections. Elles sont de M. E. Gabet, qui nous paraît avoir évité tous les écueils où avaient échoué ses prédécesseurs.

Les bijoux et la joaillerie de M. Rouvenat, successeur de la maison Christofle, ont appelé l'attention de M. le président dans une de ses dernières visites. Il y a fait choix d'une jolie croix ornée de diamants, destinée, dit-on, à être envoyée en souvenir à la jeune personne de 11 ans qui fut chargée d'adresser à Louis-Napoléon les hommages de la ville de Ham lors du voyage qu'il y fit il y a peu de temps pour visiter ce séjour de sa captivité.

Notre revue devant être toute consacrée aux questions politiques, religieuses et morales, nous ne pouvons prolonger le compte-rendu de l'Exposition au delà des bornes de ce second article, mais à l'avenir nous avons l'intention de donner dans chaque numéro, en tête de nos annonces, une courte revue de l'industrie, car nous aurions un grand regret de ne pouvoir signaler à nos lecteurs les nombreux objets que nous avons remarqués et qui sont vraiment dignes de mentions particulières.

Chacun donc des numéros qui suivront celui-ci contiendra une courte mais sincère appréciation de quelques-uns des objets admis à l'Exposition, et principalement de ceux que le jury aura distingués. Nous comptons bien ne pas nous en tenir à ceux qui auront obtenu des récompenses, et nous nous réservons même de passer sous silence ceux à l'égard desquels nous ne serions pas du même avis que le jury, mais nous comptons faire une excursion aussi complète que possible dans le champ de l'industrie moderne.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Cᵉ, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

LES RÉFORMES ET LA RÉVOLUTION EN ITALIE (1).

Si nous voulons parler avec franchise et donner aux événements leurs véritables noms, il faut reconnaître que cette période récente du mouvement italien, appelée du nom de réforme, ne peut recevoir cette qualification sans accepter un mensonge. Pie IX ne fut point un réformateur, dans le sens restreint de ce mot, il ne le fut pas plus que Léopold II et Charles Albert; car, dès son principe, le mouvement italien fut une révolution. Ceux qui n'aperçoivent une révolution qu'au moment où le peuple, courant aux armes, s'élance sur les places publiques et renverse son gouvernement, prétendront que la révolution italienne commença dans la ville de Palerme en janvier 1848 : pour nous le mouvement révolutionnaire se prononce lorsque le peuple, bravant les lois existantes, s'empare, n'importe comment, des droits qu'on lui refuse, et c'est ce qui arriva en Italie.

Si le voyageur, après avoir parcouru l'Italie en 1845, l'eût de nouveau visité au mois de janvier 1848, il eût trouvé dans la Toscane, dans les États-Romains et le Piémont, un changement prodigieux. En 1845, ces populations n'osaient traiter qu'à voix basse les questions de la politique; les journaux officiels, les seuls qui parussent, lorsqu'ils parlaient de l'Italie, n'avaient rien autre chose à dire qu'à raconter des fêtes et des processions, qu'à publier les billets gagnant à la loterie, les naissances ou les morts des princes, l'arrivée ou le départ des personnages d'importance, et toutes les nouvelles de ce genre sans vie et sans intérêt. Mais en 1848, voici que la Presse affranchie attaque les gouvernements eux-mêmes, laisse échapper toutes les colères de l'Italie contre l'Autriche, n'épargne plus la France, et prodigue

(1) Voir le premier article, 7e livraison.

au Bourbon de Naples, aux petits ducs de Parme et de Modène, les plus injurieuses épithètes. Toutes les semaines, des rassemblements populaires traversent les rues des villes, bannières déployées, soit pour aller de leur voix puissante réclamer quelque droit, soit pour aller bruyamment applaudir à des concessions nouvelles, soit enfin pour aller décerner des ovations publiques aux chefs du mouvement, où célébrer les nouveaux triomphes de la patrie. Les pétitions se signaient partout et se succédaient en si grand nombre qu'elles ont dû encombrer à cette époque les archives des ministères; le drapeau tricolore faisait flotter sur les édifices publics les couleurs de l'Italie; la jeunesse, brûlant de se mesurer avec les Autrichiens, s'exerçait nuit et jour au maniement des armes; les lieux de réunion quittaient leurs noms anciens pour en prendre de nouveaux, empruntés à la politique; enfin la vie Italienne, faisant explosion, se manifestait sans entraves.

Pie IX, et nous devons lui en être reconnaissant, inaugura son règne par l'amnistie, mais cette amnistie n'était pas une réforme. Il promit, il est vrai, des réformes, et, depuis le mois de juillet 1846, jusqu'au mois de janvier 1848, il avait donné :

1° La modification de la censure préventive à l'égard de la presse;

2° La consulte d'État;

3° La Garde civique;

4° La municipalité Romaine;

5° Le règlement des ministères.

La modification de la censure préventive offrait quelques garanties de plus aux écrivains, elle attribuait cette censure à un conseil, elle autorisait un appel, elle permettait de traiter les faits contemporains. cependant elle contenait des restrictions telles, qu'en les appliquant on aurait rendu impossible la discussion des plus importantes questions politiques. Non-seulement la presse devait conserver un profond respect pour les gouvernements, mais elle devait éviter tout ce qui pouvait, même *indirectement*, fomenter ce qu'on appelait l'esprit de parti. Aussi les Romains regardèrent-ils cette réforme non pas comme une concession, mais comme une restriction, et ce fut en vain qu'Orioli et d'Azeglio se consumèrent en efforts pour la défendre; tout ce qu'ils purent en dire de mieux, c'est qu'une loi de censure ne peut jamais être qu'une loi mauvaise.

Bientôt une circulaire du 15 avril 1847 vint accorder aux provinces le droit d'envoyer à Rome vingt-quatre représentants, et le titre *de députés*, que l'on donnait aux membres *de cette consulte*, pouvait faire oublier les protestations d'une autre circulaire, dans laquelle Gizzi dé-

clarait formellement que le pape était résolu de s'opposer à tout changement substantiel dans le gouvernement. On espérait que cette consulte serait un premier pas vers l'établissement d'un véritable gouvernement représentatif, mais vain espoir : en même temps que Gizzi s'empressait de signifier à tous les nonces et internonces que la volonté du souverain restait inébranlable dans le refus de concessions nouvelles, la loi du 15 octobre, promulguant l'organisation de la consulte, vint montrer aux plus aveugles qu'elle était destinée à n'être qu'un pur instrument *bureaucratique*, mais nullement une noble et libre expression de l'opinion publique.

Qu'étaient en effet ses fonctions ? elles consistaient à seconder *l'administration* en lui donnant des *conseils*. En sorte que s'il eût plu au ministère d'être progressif, la consulte eût pu coopérer au progrès; mais si le ministère eût voulu protéger les abus, la consulte eût en vain multiplié ses avis inutiles. Et cela d'autant plus que dans un conflit avec le ministère il ne fallait pas croire que le président et le vice-président de la consulte, l'un cardinal, l'autre prélat, et tous deux nommés par le souverain, se fussent mis en opposition avec le gouvernement. Aussi dès les premiers jours où ce corps eut commencé l'exercice de ses fonctions, il fut clair pour tout le monde qu'il périrait bientôt, soit en tombant tout à fait devant la rivalité des cardinaux jaloux, soit en se transformant en un pouvoir révolutionnaire amenant l'émancipation laïque chez le peuple Romain.

La création de la *Garde civique* eut un retentissement immense parce qu'elle armait enfin la révolution ; mais ce résultat était loin des intentions du gouvernement réformateur, et dans sa pensée une telle institution n'avait certes pas cette portée politique. En effet, la garde nationale est une arme à deux tranchants : dans les gouvernements libéraux elle protége et défend la liberté, dans les gouvernements tyranniques elle est un instrument de servitude. Supposons un instant qu'à la place de Pie IX, Grégoire XVI eût occupé le trône, entouré des Lambruschini, des Bernetti, des Freddi, des Zamboni et de tous les oppresseurs de la Romagne, qu'eût fait la garde civique privée des institutions libérales? Ou bien elle se fût révoltée, manquant ainsi au but de son institution qui la fait le bras et non la tête de l'État, ou bien elle fût devenue l'armée du despotisme. La garde nationale créée, formée par l'absolutisme, n'est donc rien en elle-même pour la liberté, et cela est si vrai qu'en 1831, les gouvernements italiens instituèrent des gardes civiques pour protéger leur pouvoir absolu, et que cette institution fut vainement offerte par Grégoire XVI aux habitants de la Romagne qui ne voulurent jamais l'accepter.

L'établissement de la municipalité romaine fut beaucoup pour Rome, mais n'eut aucun résultat pour le gouvernement et l'organisation générale du pays.

La loi sur les ministres ne fut qu'une réforme réglementaire et purement bureaucratique, mais non pas une garantie pour la liberté. En effet, la responsabilité ministérielle, sans les autres principes du gouvernement représentatif, aboutissaient uniquement à leur imposer le devoir de rendre compte, au souverain absolu, de leurs actes irresponsables vis à vis de l'opinion.

Lorsqu'on se souvient qu'aux yeux de Grégoire XVI, les chemins de fer, les écoles primaires, les congrès scientifiques étaient presque des inventions diaboliques, il ne faut pas s'étonner si toutes ces faibles réformes parurent à quelques cardinaux des entreprises ultra-libérales, et nous devons tenir compte à Pie IX de la bonne volonté qu'il mit à faire quelque chose, puisque les autres n'avaient voulu rien faire. Mais si nous étudions avec un esprit impartial les réformes dont nous venons de parler, nous serons obligés d'avouer leur peu d'importance et de convenir que la vraie réforme du gouvernement pontifical eût dû commencer résolument par une juste séparation des deux autorités spirituelle et civile, confondues de la manière la plus déplorable, avec un égal préjudice, et pour les intérêts de la religion et pour ceux de l'État.

Léopold et Charles-Albert allèrent-ils plus loin que Pie IX ? La réforme de Léopold commença par la loi sur la presse, datée du 6 mai 1847 ; mais ce ne fut que la reproduction, un peu remaniée de la loi donnée à Rome sur la même matière, avec l'innovation fâcheuse d'abandonner la censure à la police, en la confiant aux bureaux de révision. Puis on institua deux commissions pour la révision des codes, sorte de legs que, depuis un siècle, se passaient de main en main tous les princes toscans, sans qu'il en fût rien résulté. Puis, on réunit à Florence, une assemblée de tous les provéditeurs des chambres communales en leur adjoignant à chacun un gonfalonnier ou ex-gonfalonnier jugé digne de cet honneur. Cette assemblée devait examiner si la législation municipale, dont on devait respecter les bases, exigeait quelque amélioration ; mais comme le principe libéral du système municipal de Léopold 1er avait fini par succomber devant le principe de la centralisation que la restauration avait fait prévaloir, et comme, au surplus, les provéditeurs des chambres, simples agents du gouvernement, étaient intéressés à maintenir le pouvoir centralisateur, il est évident que ce pouvoir voulait se jouer de l'opinion, mais qu'il n'avait aucune envie de fonder sur les municipalités le véritable édifice de la

représentation nationale. Plus tard fut instituée la consulte d'État ; plus nombreuse, il est vrai, que celle établie par Ferdinand III, elle était cependant moins libérale que cette dernière : car celle de Ferdinand III avait le droit de proposer des réformes, tandis que la nouvelle fut privée du droit d'initiative.

Ainsi qu'à Rome, la Toscane eut sa garde civique. On abolit en même temps la présidence du *buon Governo*, et cette suppression eût été, pour la Toscane, la réforme la plus utile, si on l'eût accompagnée d'un bon code de police destiné à faire cesser l'arbitraire tandis qu'on ne fit qu'en changer le nom.

Il faut en convenir, Charles-Albert fut plus libéral que Pie IX et Léopold, bien que jamais il n'ait donné le programme d'une véritable réforme. La loi piémontaise, relative à la presse, devint l'objet de discussions interminables et subtiles ; les uns la trouvaient plus large que la législation romaine et toscane sur la même matière, les autres la jugeaient inférieure à ces deux lois. Le fait est que leur étant semblable, au fond, elle n'en différiat que par la forme. Dans le Piémont, comme dans les autres états, l'avenir de la presse n'était point garanti par la constitution ; il était abandonné à tous les caprices de la jurisprudence arbitraire que voudrait adopter la censure. Le perfectionnement du conseil d'État ne fut pas non plus d'une grande importance ; mais le vrai mérite de Charles-Albert fut d'avoir accordé le premier, à la représentation municipale, la base démocratique de l'élection populaire.

Voilà donc quelles étaient au commencement de 1846 les réformes si vantées de Pie IX et des princes italiens. Aucun de ces droits sacrés que le peuple venait de recouvrer et dont il commençait à user partout, n'était garanti par les lois : liberté de la presse, droit de réunion, d'association, de pétition, de nationalité, rien n'était reconnu, rien n'était consacré par les pouvoirs. Loin de là, ces gouvernements laissaient soigneusement subsister toutes les lois contre les rassemblements, les associations, les pétitions collectives, les emblêmes politiques, l'immixtion des municipalités dans les matières en dehors de leur administration particulière. De telle sorte que si, par un retour soudain, les gouvernements réformateurs eussent rappelé les citoyens à l'observation des lois, ils eussent pu, tout en conservant leurs réformes, faire disparaître, comme par enchantement, les brillants résultats que l'on y voyait renfermés. La garde nationale eût donné l'ordre de se dissoudre à tous ces rassemblements pacifiques et populaires qui venaient applaudir Pie IX et lui demander l'indépendance italienne ; elle les y eût contraints par la force des armes : les pétitions

collectives, adressées au gouvernement, n'auraient pas été reçues et leurs promoteurs seraient tombés sous la vindicte des lois ; on aurait répondu aux municipalités, faisant des remontrances sur des objets étrangers à leur administration, qu'elles aient à s'occuper de la répartition des impôts, du médecin communal, de la sage-femme, du maître d'école, mais qu'elles n'aient point à se mêler des affaires de l'État. La censure aurait fait taire à l'instant les journaux dont la parole eût réveillé des sentiments de nationalité, parce que ces sentiments eussent blessé des familles souveraines et troublé les relations des états d'Italie avec l'Autriche, l'éternelle ennemie. Le drapeau tricolore, cette bannière sacrée, on l'aurait abattu comme une enseigne factieuse. Alors c'en eût été fait du réveil de l'Italie, de l'auréole populaire qui couronnait le front de Pie IX ; le morne silence eût succédé à tous ces concerts d'amour, à toutes ces acclamations, qui, de l'Italie, se répercutaient chez les peuples d'Europe et leur faisaient dire que la terre des morts était devenue la terre des vivants.

Les princes durent être bien surpris de l'enthousiasme qui accueillit ces nouvelles réformes, lorsque, dans le passé, ils en avaient fait de plus importantes sans que personne les eût remarquées. Que devait dire, en particulier, Charles-Albert, lorsqu'il se voyait, en tant que prince réformateur, placé à la suite de Pie IX, au mépris d'un libéralisme supérieur à celui du pontife? Pie IX avait donné l'amnistie, mais Charles-Albert ne l'avait-il pas aussi donnée? Pie IX avait établi la Consulte, mais Charles-Albert n'avait-il pas institué le conseil d'État dès l'année 1831? Pie IX avait déterminé une forme plus libérale à la censure préventive, mais Charles-Albert n'avait-il pas été le premier à permettre qu'un journal (*l'Anthologie de Turin*) traitât des questions politiques? En outre, c'était en Piémont qu'on venait d'abolir les derniers restes de la féodalité; c'était en Piémont, qu'avant Pie IX, on avait rédigé les codes civil, criminel et commercial. Et pourquoi n'était-ce qu'en octobre 1847 que le peuple applaudissait le prince réformateur? Léopold II à son tour n'avait pas été inactif avant Pie IX. Dès le commencement de son règne il avait poursuivi le dessein, formé par ses ancêtres, d'ôter au commerce toutes ses entraves; il avait fait en 1836 d'importantes innovations dans le système hypothécaire; il avait, en 1838, réformé les tribunaux par la publicité des débats et par l'établissement d'une cour de cassation; il avait, en 1840, fondé des chaires de philosophie, de droit, d'économie politique, dans les universités toscanes. Et ce n'était qu'après la réforme de la censure, opérée à l'exemple de Rome, qu'il s'entendait donner le titre de prince réformateur! On dit que le roi de Naples répondait à ceux qui lui de-

mandaient d'accorder à ses sujets les réformes que Pie IX accordait aux siens, « il n'en est pas besoin, elles existent déjà dans la législation du royaume, » et il ne faisait qu'énoncer une incontestable vérité. L'Autriche elle-même avait accordé des lois tout aussi progressives; et n'est-ce pas immédiatement après la publication en Piémont de la loi sur la censure que Tomaseo, à Venise, prononça courageusement ce discours célèbre qui lui valut la prison, et dans lequel, examinant la loi autrichienne sur la presse, il montrait qu'elle était plus libérale que la loi piémontaise?

Ce fut aussi une vraie réforme que celle dont l'initiative appartient aux princes du siècle dernier, et particulièrement, pour la Toscane, à Léopold Ier. Ces princes rompaient avec le passé et commençaient un ordre nouveau ; ils faisaient passer dans la réalisation pratique d'une législation nouvelle les principes de la science contemporaine. La philosophie avait protesté contre tout privilége au nom de l'égalité des hommes, et la réforme abolissait le droit d'aînesse dans les familles, les immunités dans le payement des impôts, les tribunaux privilégiés, l'inégalité des peines. La philosophie avait protesté contre les charges qui grevaient la propriété, contre les entraves qui gênaient le commerce, et la réforme abolissait les servitudes féodales, les fidéi-commis, les taxes d'entrée et de transit pour les marchandises, les tribunaux d'approvisionnements, les corporations des arts et métiers. La philosophie avait protesté contre la rigueur des pénalités, et la réforme abolissait l'emprisonnement pour dettes, la confiscation, les tortures et même le dernier supplice. La philosophie avait protesté contre la violence en matière de religion, et la réforme abolissait l'inquisition. Il ne s'agit pas maintenant de discuter si toutes les réformes du siècle passé furent bonnes, mais nous pouvons affirmer qu'elles révélaient tout un système d'idées réformateur et complet.

La philosophie du droit public, professée par notre siècle, demandait aux princes italiens tout autre chose qu'une modification dans la censure préventive, toute autre chose qu'une consulte, qu'une garde nationale, et une organisation de ministères ; elle exigeait la consécration de la personnalité humaine par la sanction des droits imprescriptibles qui lui sont inhérents; la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'éducation des classes populaires ; elle voulait une forme de gouvernement qui en donnât la direction aux mains les plus capables et les plus dignes; elle réclamait surtout la réalisation de ce vœu ardent, scellé du sang généreux de tant d'hommes héroïques, ce vœu qui appelle la réunion de l'Italie et sa délivrance du joug étranger. Or, comment les princes réformateurs ont-ils répondu à ces demandes légiti-

mes ? Séculariser quelques fonctions civiles, sans presque oser l'avouer et sans consacrer le principe, était-ce rendre au clergé, rendre aux laïques ce qui appartenait à chacun d'eux ? Envoyer M. Corboli à Turin pour négocier un traité d'union douanière, union qui n'eût pas été sans importance quelques années plus tôt, était-ce satisfaire au besoin de l'union fédérale réclamée par tous les cœurs ? Avouons-le franchement, sans l'éclat que leur donna la révolution, les actes de Pie IX, de Léopold et de Charles-Albert, depuis juillet 1846 jusqu'en janvier 1847, eussent à peine obtenu le nom d'améliorations civiles et administratives ; mais entre ces améliorations et la vraie réforme, nous découvrons une différence absolue ; car la réforme pose les fondement de l'édifice, et les améliorations ne font qu'élever et développer ; la réforme est un évènement extraordinaire, l'amélioration une nécessité de tous les jours.

Je le répète donc, puisque, encore une fois, il faut appeler les choses par leur nom, c'était la révolution qui s'était emparée des peuples, et le magnifique réveil de l'Italie à la vie nationale fut uniquement l'ouvrage de cette révolution.

Avant Pie IX, on avait déjà les pétitions, la presse clandestine, les démonstrations désarmées ; mais à l'avènement de ce pontife, dont toutes les bouches proclamaient la bonté, la démocratie chrétienne tressaillit, elle crut que Dieu accordait à l'Italie et à l'Église catholique une grâce signalée. Elle ne s'attendait pas sans doute à trouver en Pie IX un hardi réformateur, un pape ayant la vigueur de Jules II, comme le demandaient beaucoup de monarchistes et même quelques démocrates violents ; mais elle croyait avoir rencontré un pape sur la conscience duquel on pût compter, un pape à l'abri de toutes ces frayeurs qu'inspire le despotisme, éloigné de toutes les mystérieuses trames de la diplomatie ; elle espérait donc que le nouveau pontife permettrait à la fleur de la vie italienne à peine éclose, d'ouvrir ses pétales et de répandre ses parfums sous l'influence des douces émanations de l'amour ; elle croyait que tous les hommes de bonne volonté, se serrant autour de lui, trouveraient dans son nom vénéré, symbole de justice et de fraternité, tout à la fois une impulsion pour le mouvement révolutionnaire et un frein pour en modérer les emportements. Aussi cette démocratie salua-t-elle Pie IX de ses acclamations ; elle vénéra dans le pontife la personnification de la papauté évangélique, c'est-à-dire de la paternité suprême attribuée par l'élection au plus humble et au plus aimant, pour être le centre visible de l'unité ; elle acclama Pie IX, non dans le but caché de faire servir hypocritement la religion à la politique, mais dans le but hautement avoué de servir l'une et l'autre

au moyen du souverain pontife; elle acclama Pie IX, non par tactique, mais avec une foi profonde: car sans la foi les révolutions peuvent détruire, mais elles sont impuissantes à créer. Ces dispositions morales des chefs du mouvement, quand même elles n'eussent point existé chez le grand nombre des acteurs secondaires, faisaient que Pie IX eût pu, par un simple acquiescement, même tacite, imprimer à la révolution nouvelle le sceau de la religion.

Si les démocrates violents, qui ne croyaient pas à la papauté catholique et aux obligations sacrées qu'elle impose à celui qui la représente, eussent seuls choisi Pie IX pour leur drapeau, avec le dessein d'en faire le chef de l'insurrection républicaine, l'équivoque n'eût pu durer l'espace d'un mois, et ce qui arriva malheureusement au mois d'avril 1848, après la fameuse allocution aux cardinaux sur la guerre de l'indépendance, serait arrivé dès le mois d'août 1848. Mais, pendant deux ans, le pontife ne repoussa point la révolution, parce qu'il savait que les véritables chefs de la révolution, à cette époque, du plus profond de leur cœur, respectaient le pontife, et priaient Dieu dans la même langue et avec la même ardeur que lui.

Il y a dans les grands mouvements sociaux, comme dans tous les grands événements de l'humanité, une mystérieuse communication des esprits mille fois plus puissante que les formes artificielles et souvent impuissantes ou mensongères de la parole; cette communication secrète fait rayonner les affections et les haines, qui s'entendent sans programme et deviennent un principe instinctif d'attractions et de répulsions souvent invincibles. Pie IX, sans s'en rendre compte, communiquait avec la démocratie italienne, et si cette démocratie chrétienne eût pu, comme nous le démontrerons plus loin, animer toujours de son esprit le mouvement révolutionnaire, la fatale scission, cause première de tous les désastres, ne fût jamais arrivée.

La révolution ne pouvait transiger avec l'étranger, parce qu'elle voulait reconstituer la personnalité nationale de l'Italie, mais elle était disposée à accueillir un gouvernement monarchique, pourvu qu'il se séparât franchement de l'Autriche. Et c'est à ce point de vue qu'on peut s'expliquer l'importance que l'on accordait à la réforme, malgré le peu d'importance réelle de tous les actes qu'elle avait produits Pour l'Italie, prince réformateur voulait dire prince émancipé de la politique autrichienne et résolu de seconder le mouvement national. On ne s'attachait pas à discuter minutieusement la lettre même des lois accordées, mais on avait égard à la signification intime du contrat que le prince stipulait avec la nation. Le mot de *réforme* était un mot d'ordre tout aussi bon qu'un autre. A peine un gouvernement

l'avait-il proféré, que la révolution se sentait victorieuse et ne s'amusait point à disputer sur le plus ou le moins : il lui suffisait de savoir qu'elle avait sur l'esprit du prince, devenu réformateur, plus de pouvoir que l'Autriche. Alors elle demeurait contente, car elle était assurée que les vrais dangers ne pouvaient venir que des Autrichiens ; à ses yeux, si, l'Autriche était puissante en Italie, la liberté fondée sur les garanties les plus solides, ne pouvait s'attendre à subsister, tandis que, sans l'Autriche, personne n'eût osé jamais y porter la main ; elle croyait qu'il fallait gagner du temps pour rassembler des armes et des soldats, et se mettre en état de défense et d'attaque. Aussi le gouvernement moral et populaire, qui existait en dehors des gouvernements officiels et reconnus, décrétait des ovations aux princes réformateurs, et ces ovations étaient pour ces princes comme les doux concerts, la suave harmonie des cieux attirant et encourageant le pécheur qui se convertit. L'Italie voulait imiter Dieu en pardonnant à tous ses anciens ennemis, et en ne repoussant aucun de ceux qui l'aideraient à relever sa nationalité perdue. J. MONTANELLI.

ÉTUDES SOCIALES.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LE DROIT NATUREL ET SOCIAL,

Ouvrage de M. l'abbé Chantôme.

3e Article (1).

M. l'abbé Chantôme, disions-nous à la fin de notre précédent article, arrive enfin au point litigieux où des forces rivales se disputent le jeune homme qui va poser les fondements de sa vie religieuse, intellectuelle et morale. Tous veulent s'emparer de l'adolescent et par son moyen occuper d'avance cet avenir, objet de tous les vœux. La religion, l'état, la famille, la science, toutes les doctrines, toutes les croyances qui veulent se propager et se poser sérieusement en ce monde, s'élancent avec ardeur, les unes pour conserver, les autres pour "avir cette jeunesse objet de tant de convoitises. Ces débats se sont

(1) Voir les sixième et huitième livraisons.

déjà élevés en Angleterre, en Belgique, en France ; ils viennent de retentir à Francfort : et de nouveau nous les voyons remplir nos journaux de leurs longs plaidoyers. Or, voici la solution que M. l'abbé Chantôme donne à cette question.

« *Époque de l'adolescence ou de la première jeunesse.* — A sept ans, l'enfant commence une nouvelle carrière, il est enfin préparé dans son corps et dans son âme à recevoir l'influence d'une éducation puissante, capable de le développer en tout sens. Il va croître rapidement sous le triple rapport physique, intellectuel et moral ; nous allons le suivre dans cette triple évolution et constater dans chacune d'elles les droits de la famille ainsi que leurs restrictions.

« *Éducation physique.* — La famille seule peut et doit s'occuper des soins matériels qui regardent l'éducation physique du jeune homme. L'adolescent n'est point encore capable de se pourvoir lui-même ; son inexpérience, sa jeunesse, les préoccupations de son éducation elle-même, le manque de ressources, l'impossibilité de s'en procurer, tout dans la nature le remet à la discrétion de sa famille. Il ne peut, du reste, trouver ailleurs aucun secours efficace, et quand même l'état ou des associations particulières, viendraient lui offrir quelques secours pécuniaires, il n'aurait jamais à faire qu'à des administrateurs sans tendresse. Au lieu de la maison paternelle, il ne connaîtrait plus qu'un bureau de comptabilité, et le don si bienveillant, si libre de l'affection domestique, se changerait en un droit coté sur un registre et transcrit sur un billet légal. Qu'il serait à plaindre le pauvre jeune homme si, pour sa vie matérielle même, il n'avait que ces froids et dégoûtants rapports ! Il serait privé des plus douces et des plus légitimes jouissances. Oh ! qu'il y a loin de cette comptabilité de caserne aux soins affectueux d'une famille, à la tendresse d'une mère !

« La mère tremble toujours pour le fruit de ses entrailles, elle suit d'un œil attentif les progrès ou le dépérissement de sa santé, elle semble vivre ou souffrir en lui. Qui peut mieux qu'elle s'informer de son mal, en connaître les causes et provoquer la guérison ? Qui veillera mieux sur sa nourriture et donnera mieux qu'elle aux aliments dont se nourrit l'enfant, ce parfum d'amour qui leur ajoute tant de prix ? Oserait-on comparer les repas, même succulents, reçus dans la maison étrangère, aux repas frugals qu'apprête une mère et qui se prennent en famille ? Les premiers finissent toujours par nous fatiguer enfin ; les seconds, après avoir affermi notre santé, laissent dans notre cœur les plus touchants souvenirs. Et qui donc encore remplacera la mère dans la sollicitude pour les vêtements de son fils ? De sa part, quels soins particuliers et vigilants ! quelle joie naïve et profonde, lorsque

son enfant s'avance avec une agréable et commode parure, et quelle ingénieuse recherche pour lui procurer ces juvéniles satisfactions! Laissons à la famille tous ces soins, ils font partie de ses droits, car ils font son bonheur. Ils font aussi partie des droits du jeune homme, car il ne pourrait les trouver ailleurs. Il sont dans le droit de la société générale elle-même qui, sur tous ces objets, doit regarder la famille comme son plus sûr mandataire. La charité religieuse seule pourrait remplacer efficacement l'affection des parents, mais elle-même ne le veut pas; respectant l'ordre de la nature, elle y renvoie selon la volonté de son auteur, et ne se présente, pour remplacer les parents, qu'à leur défaut ou lorsqu'elle en a reçu la mission.

« Si la famille veut placer le jeune homme hors du toit paternel, c'est encore à elle qu'il appartient de choisir son logement, sa nourriture, et son vêtement; nul n'a plus d'intérêt à bien choisir, et nul ne peut le faire avec plus de justesse et d'efficacité.

« *Éducation morale.* — C'est dans l'adolescence et la première jeunesse que le jeune homme pose les bases et la direction de son développement moral. C'est alors que son âme, dans le tressaillement d'une vie qui bouillonne d'ardeur, s'ouvre profondément à l'action du bien ou du mal. La vie ou la mort le pénètre dans toutes les puissances de son être, il assiste à sa création et fait régner en lui-même, ou l'harmonie des vertus ou le chaos des vices. Instant redoutable, qui fixe les destinées terrestres et souvent immortelles, qui fait jaillir dans le monde une source de bonheur ou d'amères infortunes. Ici l'univers entier, disons plus, Dieu lui-même semble être compromis, et tous les êtres inquiets s'empressent en quelque sorte à cette éducation et viennent revendiquer des droits. Quels sont ceux de famille et quelles sont leurs limites?

« L'enfant, sous le rapport de l'éducation morale, nous n'hésitons pas à le dire, est encore totalement sous la puissance de la famille. Evidemment d'abord, la famille est la partie la plus intéressée à cette éducation, son bonheur tout entier s'y trouve engagé, car c'est ce développement moral qui va lui créer son enfant. Jusqu'alors les parents ne possédaient en lui qu'un corps, qu'un organisme sensible; ils n'y trouvaient pas l'écho de leurs pensées et de leurs cœurs, ils n'y rencontraient pas leur âme; ils n'y voyaient que leur chair et leur sang : mais aussitôt que le développement moral apparaît, c'est une nouvelle naissance pour leur enfant; ils le possèdent comme de nouveau, et cette fois, ce n'est plus dans la douleur qu'il vient à eux. Avec quelle émotion profonde ils entendent sa p role exprimer l'amour du bien, la haine du mal. Comme ils se plaisent à l'entretenir

à verser dans son sein leurs affections, à lui léguer leur âme, à se reproduire en lui dans la plus haute partie de leur être. Ils écrivent avec bonheur sur cette table vivante, ils y tracent leur image et semblent désormais s'avancer avec moins de crainte vers le tombeau. Quelle joie pour la mère lorsqu'elle voit le jeune homme, sorti de son sein, y revenir avec une noble tendresse lui exprimer tout son amour. Combien elle jouit dans ces épanchements intimes où sa vie se mêle à la vie de son enfant et se verse dans son cœur comme un lait très-pur sorti de son propre cœur. Il lui est doux de confier ses peines secrètes à cet enfant qui lui a causé tant de larmes; il lui est doux d'entendre répéter partout les louanges de sa fille et les vertus de son fils. Qu'il est heureux aussi le père, lorsqu'il peut, dans une conversation intime et sérieuse, confier à son enfant ses travaux passés, ses desseins entrepris, les projets qu'il forme encore. Quel bonheur, s'il reconnaît dans ce jeune homme de généreuses pensées, une sympathie profonde, une prudence qui prévient les années; son cœur tressaille d'une félicité que nul ne peut comprendre. Dans ces moments fortunés, il vit deux fois, et la vie qu'il reçoit de son fils est plus douce que la sienne propre. Son front se relève avec orgueil, la joie brille dans son regard, s'il le voit obtenir la considération des hommes, se poser dans l'estime publique et présager un heureux avenir. C'est un délicieux moment pour un père, quand on loue son fils devant lui. Et plus tard, lorsque les malheurs de la vie viendront frapper la famille, et qu'enfin la vieillesse arrivera, heureux les parents qui possèdent des enfants vertueux; leurs dernières années seront adoucies, leur cœur sera consolé, leur faiblesse sera soutenue, et lorsque sur leur lit de mort ils passeront à une vie meilleure, ils s'en iront en répétant les paroles du sage; « les enfants vertueux sont la couronne du vieillard. »

« Mais les enfants corrompus par le vice, quelle malédiction pour la famille! ils lui ôtent sa paix intérieure, ils la déchirent ou rendent amères ses réunions, ils contristent les jours de leurs parents et jettent sur l'avenir de sombres inquiétudes : le père n'ose penser à eux et la mère s'en occupe avec larmes. Il n'y a pas moyen d'éviter même leurs douloureuses atteintes, c'est un mal que la famille porte dans son sein, recèle dans ses entrailles. On ne craint plus l'ennemi du dehors quand la porte de la demeure lui est fermée, mais cette porte se ferme sur l'enfant vicieux et le cache au foyer domestique. Le père qui voit son honneur souillé par un fils couvert du mépris public, meurt deux fois; et sa dernière heure est sans espérance en ce monde, car il laisse un nom déshonoré. Qui donc doit s'intéresser à l'éducation morale de l'enfant comme la famille? qui donc mieux qu'elle pourra s'en char-

ger? Serait-ce le chef de la société civile, son ministre ou le magistrat? Et que leur importe à eux l'avenir de tel ou tel jeune homme? La différence entre eux et le père est totale, la différence entre eux par rapport à l'éducation morale de l'enfant doit donc être totale aussi. La société religieuse seule, animée d'une charité divine, peut ressentir la vivacité de l'amour paternel; seule elle pourrait remplacer la famille : mais elle ne le fera pas, à moins que la famille elle-même ne lui donne cette mission.

« La famille, d'ailleurs, n'est pas seulement la plus intéressée à cette éducation morale du jeune homme, mais c'est elle qui possède encore la source la plus féconde de cette éducation et les moyens les plus propres à la communiquer. Le foyer de la vie morale est incontestablement le cœur : c'est du cœur que sortent toutes les bonnes inspirations, c'est du cœur également que sortent toutes les mauvaises, et c'est véritablement de l'abondance du cœur que vient toute parole écrite dans les actes ou dans les discours. La faculté d'aimer est tellement la forme de notre nature morale, qu'un grand théologien et un grand philosophe n'a pas craint de dire : l'homme est ce qu'est son amour. Mais cette vie du cœur, qui viendra donc la féconder dans l'adolescent et le jeune homme, sinon la famille? C'est le cœur qui développe le cœur, c'est l'âme qui produit l'âme. Or, nous l'avons vu déjà, le foyer paternel est le plus précieux foyer d'amour que le jeune homme puisse connaître, et vers lequel il puisse allumer plus purement en lui cette flamme divine. Il y a de l'affection dans tous les actes de la famille à l'égard de l'enfant; les soins, le dévouement, les actions les plus communes, les regards, les paroles, tout, jusqu'aux réprimandes, est pénétré d'une douce tendresse qui va solliciter dans le cœur de l'adolescent une réaction pareille : le jeune homme se trouve donc sans cesse sous la puissance d'une inspiration d'amour qui le pénètre et le vivifie. Quel magistrat, quelle dignité civile pourrait donner ces trésors de tendresse à l'enfant? Qui sera le véritable ami du jeune homme, sinon son père, sinon sa mère? Vous ne pouvez rien imaginer au delà; vous ne trouvez plus que la paternité religieuse: encore celle-ci prend son point d'appui dans la famille, et s'empresse d'y rattacher le jeune homme par les liens d'une affection sacrée.

« N'est-ce pas, en effet, au foyer domestique que s'allument toutes les vertus religieuses et morales. La piété filiale, développant toute sa fécondité, doit un jour devenir l'amitié, l'amour de la patrie, l'amour de Dieu même. Le dévouement à la famille doit enfanter le dévouemcnt à la patrie, le dévouement

à la religion ; l'obéissance, le respect que l'on a pour un père, se transformeront dans l'obéissance et le respect pour tous les autres pouvoirs sociaux. Que toute autorité soit donc tranquille, qu'elle laisse le jeune homme à sa famille, qu'elle ne soit pas jalouse du pouvoir paternel. Dieu lui-même n'en est pas jaloux, il le proclame, ce pouvoir, et renferme tout le développement religieux et moral de l'homme dans ces paroles profondes : Honore ton père et ta mère, et tu posséderas une longue vie.

« Une autre considération nous fait sentir le droit de la famille sur l'éducation morale de l'enfant : cette éducation morale, en effet, se lie, ou du moins dans la pensée de tous les peuples, doit se lier à l'éducation religieuse ; celle-ci forme la base et la sanction de l'autre, et ces deux éléments se présupposent et s'unissent à un tel point, qu'il est impossible de les séparer et de leur accorder à chacune un domaine vraiment distinct. Or, rien au monde ne doit être plus libre que la conviction religieuse, à raison de sa grandeur et de son immense portée. D'une autre part, rien ne doit être plus susceptible que la foi religieuse. Il faut donc que le père, absolument libre de donner à son fils la croyance qu'il lui plaît, la lui transmette par la bouche qu'il aura librement choisie ; il faut donc qu'il soit libre de diriger l'éducation morale de son enfant : ici la liberté produit la liberté, l'une ne peut vivre sans l'autre, elles existent ou meurent ensemble, et cette considération toute seule suffit pour assurer tous les droits de la famille à l'éducation de ses enfants : il n'y a que la tyrannie la plus évidente et la plus brutale qui puisse nier de pareils principes.

« Si l'on essayait, au contraire, d'arracher violemment le jeune homme à sa famille et de le soumettre à l'influence d'une parole étrangère, imposée par la force, on établirait aussitôt des rapports infailliblement hostiles entre l'élève et le maître que lui aurait donné la contrainte. L'élève, blessé de l'injustice faite à sa famille, blessé dans les sentiments les plus profonds de sa nature, héritier de la douleur et des justes préventions de son père, de sa mère surtout, ne verra qu'avec une haine secrète les hommes qui l'instruiront, les lieux mêmes destinés à son éducation. Nul talent, nulle vertu, nulle affection ne pénétreront son âme indignée. De son côté, le maître prendra tout naturellement les sentiments qui résultent de sa position ; ne devant son autorité qu'à la violence, fatalement il s'appuiera sur elle. Il ne verra dans le jeune homme qu'un ennemi, qu'une victime ; il craindra son élève, et, profanant une fonction sainte, il se méprisera lui-même, et tarira totalement la source de toute éducation morale, c'est-à-

dire l'affection mutuelle de l'élève et du maître. Ce qui périra surtout, c'est, dans le cœur de l'élève, le mouvement spontané d'une adhésion volontaire et d'une libre réaction. Hé bien ! ôtez cette liberté sacrée, au lieu des vertus sociales qui naissent et se développent tout naturellement dans le sein de la famille, le système de coaction produira comme une conséquence nécessaire dans tous les hommes qui subiront son action, la haine et le mépris de toute autorité. Dans cette fausse position, le jeune homme frappé au cœur, languit, ne s'attache à rien, retombe sur lui-même, et dessèche en son âme la source de la vie sociale. Laissons donc la famille élever son jeune homme, c'est le droit, c'est la nature, c'est Dieu qui l'ordonne, c'est l'intérêt de tous qui le commande.

« Si nul ne peut enlever le jeune homme à sa famille pour lui donner l'éducation morale, la famille a le droit, pour des raisons légitimes, de le confier à qui bon lui semble. Toute restriction sur la faculté de déléguer un autre anéantirait radicalement l'inviolabilité de son pouvoir. D'ailleurs, tout citoyen tenant de son caractère de citoyen même le droit d'élever une famille et de transmettre la vie morale à des enfants, est par lui-même reconnu capable d'être substitué pour cette paternité spirituelle. Au surplus, comment restreindre ce droit ? Comment établir un jury pour accorder des diplômes de vertu? Comment assurer la persévérance de cette vertu constatée dans un jour et peut-être anéantie le lendemain ? Comment préparer à toutes les familles la nuance morale, la forme de caractère et de politesse que ces familles réclament à juste iitre ? N'est-il pas évident que, fixer un nombre limité de précepteurs pour l'enfance, c'est une chose impossible, absurde, injurieuse et injuste envers les citoyens exclus, injurieuse envers les familles circonscrites dans leur choix.

« Du reste, aucun des efforts pernicieux que nous avons signalés plus haut en parlant de la jeunesse confiée violemment à des mains étrangères, ne peut se reproduire ici ; c'est librement que la famille confie son enfant. C'est une haute marque de confiance, d'affection et d'estime pour le précepteur qu'elle se substitue; de la part de ce précepteur, c'est un acte de dévouement et de complaisance, c'est un grand service rendu. Il se forme donc entre la famille et lui comme un contrat plein de noblesse et de générosité; c'est la paternité qui crée son mandataire et lui transmet librement son amour et ses droits. Quant au jeune homme en faveur duquel on agit, il quitte sans amertume les bras de ses parents ; il sait, en effet, qu'il va retrouver un nouveau père, une famille nouvelle ; il ne hait point la demeure hospitalière qui l'adopte, et son maître devient naturellement son ami ; tout dans ce mode d'èducation, favorise le développe-

ment moral, et peut-être, dans certaines conditions, devient-il plus utile que l'éducation domestique elle-même ; possédant, en effet, tous ses avantages, il peut lui en ajouter encore plusieurs autres.

« Aussi, jamais, dans aucun lieu, dans aucun temps, on n'a contesté à la famille le droit d'appeler dans son sein un précepteur de son libre choix ; il est même physiquement impossible de le faire. Or, pourrait-on avec plus de justice l'empêcher de confier son enfant à quelqu'un demeurant hors de son enceinte et voulant s'en charger? Le droit paternel ne peut être renfermé dans le cercle étroit du foyer domestique : dès qu'on reconnaît forcément au père le droit de faire l'éducation de son fils, il faut lui accorder tout ce qui embrasse l'exercice de ce pouvoir ; il faut qu'il puisse donner à son fils les voyages, le séjour dans les grandes villes, dans les centres d'études, la vie commune avec un grand nombre de condisciples ; il faut qu'il puisse tout cela, car son droit l'implique, et le lui refuser, ce serait une injustice.

« Dans tout ce que nous venons de dire sur les droits de la famille à l'éducation morale de ses enfants, nous n'avons point eu en vue un sexe plutôt qu'un autre ; ils appartiennent également à la famille, ils doivent faire son bonheur, et ce bonheur dépend de l'éducation morale qu'ils recevront tous deux. Cependant, s'il y avait un sexe où ce droit fût plus évident, ce serait certainement quand il s'agit de la jeune fille. Douce plante qu'un souffle peut flétrir, elle doit croître dans un asile inviolable, sous l'influence la plus pure. Tout âme, tout sentiment, elle doit être environnée, saturée d'affections domestiques ; devant un jour transmettre la vie du cœur et la faire couler en abondance dans le monde, il faut qu'elle la puise librement dans le cœur de sa mère, dans le sein de sa famille ou dans un lieu béni du ciel et de la terre. Malheur à la nation qui intervertirait cet ordre, qui violerait cette éducation si délicate pour y faire entrer une légalité profane ; car toucher à l'éducation de la femme, c'est blesser au cœur la société.

« La société nationale doit donc respecter avec scrupule les droits de la famille sur l'éducation morale de ses enfants. Qu'elle reste dans les limites d'une haute protection, qu'elle exerce seulement la surveillance générale dont elle est capable, nous voulons dire cette surveillance de haute police qu'elle exerce sur les familles, et les rapports de tous les citoyens entre eux. Encore cette surveillance générale, presque impossible à exercer en cette matière sans blesser les droits d'une légitime liberté, doit s'effacer devant la sollicitude de la famille mile fois plus intéressée que l'État à la bonne éducation de l'enfant, et mille fois plus à même de constater si ses intentions particulières

sont réellement remplies. Tout citoyen, répétons-le, qui n'est point interdit de ses droits civils, qui n'a point été dépouillé du droit d'élever ses enfants, a le droit rigoureux d'élever ceux d'un autre, et l'État ne peut l'en priver sans injustice. La société religieuse seule, s'adressant aux libres consciences de chacun, peut promulguer les devoirs rigoureux du père et du précepteur, et en revendiquer dans le for intérieur devant Dieu, et quelquefois, si elle le juge à propos, devant l'Église assemblée, l'exécution fidèle; mais ce droit, elle le tient de la libre adhésion du fidèle à sa doctrine et de sa libre soumission à son autorité spirituelle. Nous établirons, du reste, plus loin, les devoirs et les droits particuliers de la société nationale et de la société religieuse sur l'éducation de la jeunesse, et nous constaterons leur identité surprenante avec les devoirs et les droits de la famille.

« *Éducation intellectuelle.* — On peut diviser l'éducation intellectuelle de l'adolescent et du jeune homme en deux degrés : l'instruction élémentaire qui comprend les connaissances nécessaires ou utiles aux usages communs de la vie civile, et l'instruction secondaire qui comprend la littérature, les sciences particulières et les études philosophiques. Nous allons étudier les droits de la famille dans ces deux degrés d'instruction que parcourt le jeune homme.

Instruction primaire. — La famille doit être le juge suprême dans tout ce qui regarde cette instruction. Ces connaissances élémentaires sont, en effet, d'abord d'une nature évidemment privée. Elles atteignent tout spécialement les besoins de l'homme individuel et les intérêts de la famille qui possède encore le jeune homme, ou de celle qu'il doit fonder un jour lui-même. Ces études ne sortent donc point du domaine de la société domestique. Au surplus, la famille sachant seule à quelle fonction elle destine son enfant, connaissant seule les sacrifices pécuniaires qui lui sont possibles, peut seule aussi déterminer le genre de connaissance et le degré d'instruction qu'elle réclame. Elle peut seule apprécier le maître, l'école et le lieu le plus favorable à ses goûts, à son temps, à sa fortune. Donnons donc à la famille la liberté la plus entière sur tous ces points.

D'ailleurs, quand nous parlons de l'instruction primaire, nous parlons presque exclusivement de l'intruction du peuple et du pauvre peuple. Or, si l'on doit respecter la liberté de quelqu'un, c'est celle du peuple; qu'on lui ménage donc abondamment toutes les ressources imaginables, afin qu'il puisse les adapter aux nombreuses exigences de sa position indigente et gênée; qu'on lui amène surtout des instituteurs dévoués; et, puisque l'instruire est et sera toujours un sacrifice, qu'on ne l'entrave en aucune façon. Le moindre embarras, la moindre restriction

peut devenir un crime insultant la misère et provoquant d'inévitables malheurs. Ici, les intérêts de la société générale, soit civile, soit religieuse, se confondent évidemment avec la liberté de la famille. Plus l'instruction du peuple sera libre et plus le peuple mieux instruit servira la société qui le protége. Que l'on se garde bien, par des exclusions imprudentes et injustes de repousser personne ; il faut, au contraire, exciter le plus possible à ce ministère pénible, appeler le dévouement et le recevoir avec une profonde reconnaissance. Malheur à la société qui n'agirait pas selon ces principes, elle aurait perdu le sens de la justice, de la compassion et de ses propres intérêts. Du reste, et ce genre de considérations en faveur de la liberté nous semble péremptoire, l'instruction du peuple doit surtout être morale: c'est de moralité dont le peuple a le plus besoin pour lui-même et pour ses enfants. Or, nous l'avons vu, l'éducation morale est essentiellement libre. Le père doit la décider souverainement. De plus, si l'on veut faire jouir le peuple de l'instruction morale, il faut provoquer les écoles dont le dévouement est la base, car celles-là seules peuvent réellement la donner. Les autres, fondées sur une spéculation matérielle, difficilement s'inquiètent avant tout des mœurs de l'enfant pauvre. Elles lui jetteront, avec un dédain plus ou moins bien dissimulé, quelques connaissances arides et superficielles, et le renverront la plupart du temps dans une famille immorale, au milieu d'une société sans mœurs elle-même, avec un peu plus de ressources pour satisfaire son orgueil et ses passions imprudemment développées. L'expérience apprend que l'instruction donnée au peuple par des motifs d'intérêt et sous la protection d'un monopole, ne fait rien pour sa moralité, ne fait rien conséquemment pour son bonheur, même matériel. Or, l'essence du dévouement est de rester libre, la légalité le dessèche et le tue. Il faut donc la liberté, il la faut pleine et entière, il faut que la société civile et la société religieuse en appellent sans cesse l'usage. Que les âmes dévouées, qui savent aimer surtout, puissent s'élancer sans entraves et sans inquiétudes; que la charité ne soit jamais empêchée dans cette carrière ; car il lui appartient surtout de faire l'éducation du peuple placé toujours sous sa sauve-garde tutélaire.

« De son côté, que doit faire la société religieuse, son droit est-il opposé à celui de la famille ? Nous ne le pensons pas. Elle doit, avant tout, proclamer et maintenir la liberté d'instruction primaire, elle doit user de toute son influence pour la propager sans mesure, pour y pousser les âmes dévouées, en leur traçant leurs obligations rigoureuses. Ses devoirs et ses droits sont donc immenses ici, et tous les



siècles en ont fait l'heureuse expérience; mais ces droits ne sont pas hostiles à la famille, car ils reposent sur la liberté, la présupposent toujours et visent à l'étendre sans cesse.

« D'une autre part, que peut et doit faire la société nationale? Ses droits et ses devoirs sont grands aussi dans leur genre; ils consistent d'abord, avant tout, à établir et à développer la liberté la plus entière, à encourager par un bon vouloir évident tous les dévouements possibles, à favoriser la création des écoles, la préparation des maîtres, à faire elle-même toutes les avances qui seraient utiles ou nécessaires, mais là s'arrête sa puissance et son droit, il faut qu'elle aille à la source de la vie morale, c'est-à-dire qu'elle appelle le recours de la société religieuse. Bien loin de redouter son action et de vouloir la supplanter par un projet impossible, qu'elle favorise, au contraire, et combine franchement son action avec elle; si elle ne prend ce chemin, si elle tombe dans l'indifférence, ses efforts seront impuissants ou nuisibles. »

M. l'abbé Chantôme, après avoir traité ces questions capitales, arrive au plus vif du débat, c'est-à-dire à la liberté de l'enseignement secondaire. Dans un prochain article, nous exposerons sa thèse, et nous terminerons ainsi tout ce qui regarde les droits de la famille dans l'éducation et l'enseignement de la jeunesse.

L'Abbé L. M***.

POLÉMIQUE.

Nous avons communiqué à M. l'abbé Loubert une lettre d'un de nos honorables correspondants, qui lui demande des explications à propos d'un article qu'il a publié récemment dans la *Revue*, sur la question de la souveraineté du peuple. Nous allons donner cette lettre avec la réponse que veut bien nous adresser notre honorable collaborateur.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Votre *Revue* est appelée à rendre de grands services à l'Église et à la société. Dieu en soit béni, et honneur à vous!

« Veuillez me permettre néanmoins quelques observations sur un article que vous avez publié il n'y a pas longtemps, et qui est signé J.-B. Loubert, vicaire de Saint-Étienne-du-Mont.

« L'auteur y expose une théorie sur le droit qu'ont les peuples de renverser les rois à leur gré. Selon lui, le peuple est tout, et le roi

n'est rien. Je dis *le roi*, je dirais mieux l'autorité, qui doit être en dehors et au-dessus du peuple, et qui n'est plus rien, si le peuple est souverain, s'il peut, comme et quand il le veut, faire et défaire l'autorité. « *Per me reges regnant,* » dit l'Écriture. L'auteur de l'article met le peuple à la place de Dieu. Quel étrange renversement! Quelle sera donc désormais la digue qui pourra arrêter tous les mouvements insurrectionnels? Aucune autorité ne pourra leur dire : Vous viendrez vous briser à mes pieds. L'autorité elle-même sera alors aussi mobile que le flot populaire qui l'élève d'abord, et qui l'emporte ensuite pour en élever bientôt une autre à sa place.

S'il en est ainsi, je ne vois plus d'horizon devant moi; tout n'est plus que désordre et anarchie, puisque c'est le peuple lui-même, c'est-à-dire le mouvement et l'anarchie qui doivent amener l'ordre, en créant une autorité légitime.

Tels sont pourtant les résultats qui doivent sortir nécessairement des principes désastreux que je combats.

Sur quoi donc, et, à défaut de raisons, sur quelles autorités l'auteur appuie-t-il ce qu'il appelle des principes? Je cherche et je ne trouve rien. Mes oreilles retentissent encore de la voix du grand Bossuet, le prince des théologiens. Il se montra respectueux envers l'autorité des rois; et, par le fait, il est véritablement favorable au peuple, puisque en établissant au-dessus du peuple un principe d'autorité solide et invariable, il lui laisse la stabilité même, l'ordre par conséquent et la prospérité. Il n'y aurait que des ennemis de la société qui pussent trouver son bien dans le principe d'insurrection et d'anarchie.

Telles sont les observations que j'ai cru pouvoir vous soumettre respectueusement, n'en déplaise à l'auteur de l'article, que, du reste, je désire ne pas blesser. J'ose vous prier de les insérer dans votre estimable journal. J'attends impatiemment d'y lire la réponse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, dans la disposition où je suis de me soumettre aux raisons et aux autorités supérieures aux miennes, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DESBOIS,
Curé de Beaugency.

Voici la réponse de M. l'abbé Loubert.

Paris, 22 août 1849.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je m'empresse de vous remercier de la communication de la lettre de votre honorable correspondant, au sujet des principes religieux et

politiques, publiés par moi dans le 5e numéro de la *Revue des réformes et du progrès*, sous le titre : *Examen théologique de la question romaine*, etc.

« Je nie, d'abord, de la manière du monde la plus absolue, avoir exposé une théorie sur *le Droit qu'ont les peuples de renverser les rois à leur gré*. Ces derniers mots, aussi contraires à toute philosophie sérieuse qu'à toute saine théologie, ne se trouvent, ni quant à la lettre, ni quant au sens, dans le travail incriminé, du reste, avec tant de bienveillance.

« Selon l'auteur de la lettre, le peuple *est tout* et le roi *n'est rien* (ou tout autre pouvoir), si l'autorité n'est *en dehors* et *au-dessus* du peuple. En vérité, je ne comprends pas. Il s'agit ici d'une autorité placée dans des nuages, *en dehors* du peuple, *au-dessus* du peuple : il eût été bien plus simple et bien plus clair de dire qu'on tenait à admettre cette mystérieuse et inexplicable communication *directe* et *immédiate* de l'autorité à *un individu* par Dieu même, *en dehors* et *au-dessus* de toute cause seconde, de toute réalité sociale. Encore l'auteur serait-il tenu de fournir, comme je l'ai demandé dans le travail en question, le signe distinctif de cette singulière investiture rêvée par plus d'un partisan du droit divin gallican. Franchement pour quiconque a lu sérieusement tout le contexte, où je contredis ce passage de la sainte Écriture : *per me reges regnant*, en proclamant Dieu, la cause première de tout pouvoir, et, le peuple, la cause seconde et ministérielle, ai-je ainsi mis le peuple *à la place de Dieu?* Ai-je donc affranchi le peuple de l'observation de la loi naturelle et de la loi révélée, en affirmant la responsabilité du pouvoir, non seulement devant Dieu, mais devant les hommes? On me demande *une digue pour arrêter les mouvements insurrectionnels*. J'en demande une, moi, pour arrêter les excès du pouvoir infidèle et les caprices scandaleux de la tyrannie. La digue qu'on y aura fournie contre le pouvoir prévaricateur, je l'offrirai contre le peuple et ses folles insurrections.

En attendant, aux uns et aux autres, j'opposerai la loi naturelle, la loi révélée, la justice, la fidélité aux conventions, puis, enfin, l'intérêt public, toujours si fort au dessus de l'intérêt partiel ou privé. L'autorité de Dieu seul viendra donc dire, tantôt au pouvoir par le peuple, tantôt au peuple par le pouvoir : *Vous viendrez vous briser à mes pieds.*

Un peu plus bas, on suppose que *le flot populaire* est la cause de la mobilité de l'autorité ; qu'aurait-on à répondre, à moins de proclamer l'autorité infaillible, si je disais : les fluctuations de l'autorité, entre la justice et l'injustice, un semblant de liberté et une réelle oppres-

sion, sont la cause première et véritable des soulèvements du flot populaire?

Mon honorable contradicteur *ne voit plus d'horison devant lui, tout n'est plus que désordre* et *anarchie*, puisque c'est le peuple lui-même, *c'est-à-dire* le mouvement et l'anarchie qui doivent amener l'ordre en *créant* une autorité légitime. Je me trouve absolument dans la même situation d'esprit, dans la même inquiétude, en admettant qu'*un seul* homme, ou bien quelques-uns puissent jamais venir dire *à tous :* Je suis, nous sommes l'autorité! En effet, en consentant à ne pas exiger de nouveau la preuve déjà demandée de la mission divine, je vois en *un seul*, ou dans *quelques-uns*, l'individualisme, l'égoïsme, le monopole, l'injustice, c'est-à-dire le plus flagrant désordre, la plus scandaleuse anarchie, le despotisme le plus repoussant, le plus odieux.

Voilà pourtant, dirai-je à mon tour, les résultats qui doivent sortir précisément des principes désastreux que je combats.

Admettons que je n'ai pas fourni *de raisons*, mon adversaire ne sera-t-il pas contraint d'avouer qu'il n'en a pas donné davantage?

Si, comme il a fait à mon égard, — et c'était incontestablement son droit, — j'interroge l'auteur de la lettre sur *les autorités* qu'il allègue, il me répond : « Les oreilles résonnent encore de la voix du grand Bossuet, LE *prince* des théologiens? » Ne me serait-il pas au moins bien permis de m'étonner hautement de cette épithète pompeuse appliquée même au grand Bossuet? Mais je préfère, ici, être plus explicite et nier complétement la légitimité de cette nouvelle appellation. Je préfère avouer humblement, pour signaler les autorités théologiques sur lesquelles je m'appuie dans mon article, que j'ai pris le *Cursus completus Theologiæ*, ouvrage bien connu, et que je me suis borné à traduire mot à mot, comme un écolier, et dans le *Traité des lois*, de Suarès, et dans l'*Analyse de la foi*, par Holden, etc. Or, mes doctrines, mes principes appuyés sur Holden, Suarès, et, de plus, sur saint Thomas d'Aquin, Cajétan, de Lugo, Bellarmin, Benoît XIV, etc., ne me semblent déjà pas si mal aventurés, même en présence du grand Bossuet. Ce dernier, en effet, ne se montre pas seulement respectueux envers l'autorité des rois, comme l'affirme mon adversaire; mais il va clairement jusqu'à être un peu plus qu'obséquieux. Cela n'empêche pas, pourtant, que Bossuet ne se montre aussi, comme je l'accorde volontiers à l'honorable auteur de la lettre, *véritablement favorable au peuple*, dans certains endroits. Trop théologien pour laisser entièrement de côté l'enseignement des grands maîtres indiqués plus haut, Bossuet était aussi trop mêlé aux affaires de la cour et aux éblouissantes splendeurs de Louis XIV, pour n'être pas, innocemment sans doute,

influencé par les formules des courtisans, des parlementaires, des absolutistes, des gallicans.

C'est précisément en recherchant mes autorités, laissées à dessein dans l'ombre, comme j'ai eu soin de vous en avertir, Monsieur le Rédacteur, que je me suis de plus en plus convaincu de la rectitude de cette appréciation. Voyez comme pièce à l'appui, l'*Avertissement aux protestants*, N. XLIX, cité dans le *Cursus completus Theologiæ*, t. II, *Censure de l'Émile*, col. 1235, 1236 et suiv. Il s'agit précisément de discussions religieuses et politiques entre Bossuet et le ministre Jurieu. Dans ce travail, Bossuet est donc, à mon avis, tantôt libéral, et tantôt absolutiste. Je le trouve en opposition avec lui-même d'une page à l'autre, si ce n'est dans la même page, et je lui refuse entièrement la difficile gloire d'avoir *établi au-dessus du peuple un principe d'autorité solide et invariable d'ordre, et par conséquent de prospérité*. Ami de la société, je ne trouve pas son bien dans l'insurrection, j'y trouve son remède, de droit naturel, dans certains cas, et posées certaines conditions, comme je l'ai dit, en compagnie de tous les théologiens déjà nommés. Quant à l'anarchie, je la trouve aussi bien au milieu des excès des rois que parmi les excès des peuples; je n'en veux ni de la part des uns ni de la part des autres, quelque masquée qu'elle soit.

Je m'aperçois, Monsieur le Rédacteur, que ma lettre est déjà bien longue, et je m'arrête. Vous me direz peut-être, interprétant à l'avance la pensée de votre honorable correspondant : Vous n'avez fait que rétorquer l'argument; mais rétorquer, ce n'est pas répondre; aussi, je tiens tout prêt, à votre disposition, un travail commencé depuis longtemps; et, pourvu que vous me laissiez, à moi, faible défenseur de la liberté, la liberté pleine et entière d'entrer dans mon sujet et de développer ma thèse comme je le juge convenable, il me sera facile, vu l'excellence de la cause, de développer des principes, de les appuyer de bonnes raisons, d'autorités imposantes, et, par là, de rassurer tout à fait un confrère, que j'honore sincèrement, sur l'alliance admirable de la souveraineté du peuple et du respect chrétiennement dû à l'autorité politique.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, me croire, etc.

L'abbé J.-B. LOUBERT,
Vicaire de Saint-Étienne-du-Mont.

Nous n'avons pas besoin de dire que la question soulevée est trop grave pour que nous n'acceptions pas avec reconnaissance l'offre obligeante que veut bien nous faire M. l'abbé Loubert.

LA RUSSIE ET LA FRANCE,

L'ABSOLUTISME ET LA LIBERTÉ.

Voici ce que nous écrivions dans un journal trois jours avant les journées de juin 1848, il y a 14 mois. Nous croyons devoir rappeler ces paroles au moment où la Hongrie agonise aux pieds du czar et lui livre une étape dans son voyage de Paris.

Deux grands principes ont été mis en présence et se disputent le monde, c'est celui du despotisme et celui de la liberté.

Clairement proclamés en 89 par l'Assemblée nationale et la coalition des rois, ces principes, trois fois réunis par la violence, la lassitude ou l'artifice sous l'empire, la restauration et le règne de Louis-Philippe, viennent de se séparer encore au bruit des révolutions et comme deux nues, dans le ciel de la politique, ils amassent leurs foudres et leurs souffles d'orage.

Ils ont leurs formules définitives : l'un veut la liberté des croyances, la liberté de la pensée, la liberté de la parole, la liberté politique, la reconnaissance des nationalités, la fraternité des hommes égaux, la fraternité des peuples affranchis, le libre progrès de l'humanité tout entière ; l'autre veut le règne de la force brutale sur la conscience, la pensée, la parole, le citoyen, les nationalités ; il veut l'aristocratie des races, celle de la fortune ; il veut enchaîner, arrêter le progrès, et étouffer sous sa main de fer le génie de l'humanité.

Ces deux principes ont leurs deux pôles en Europe ; le pôle de la liberté, c'est celui de la lumière, de la chaleur, de la vie et du soleil ; c'est celui du midi. Le pôle du despotisme, c'est celui du froid, de la stérilité, de la mort et des ténèbres : c'est celui du nord.

Ces deux principes ont leurs deux capitales ; l'une c'est Paris, l'autre Saint-Pétersbourg. Ils ont deux noms ; l'un, celui d'un peuple, c'est le nom de la France ; l'autre, celui d'un homme, c'est le nom du czar Nicolas.

Ces deux principes se dégagent, se reconnaissent, se recueillent, se mesurent en silence ; mais prenons garde de nous confier trop aux succès brillants de la liberté, regardons au loin le despotisme qui s'avance.

Quelles sont ses forces ? quel est son plan ? quel seront ses succès ? écoutons bien.

Sa force ! elle est redoutable ; elle se personnifie dans un homme,

le despote de Russie, qui lui donne l'unité, la vigueur, la rapidité d'une volonté persévérante, d'une politique exercée.

Ce despote est bouillonnant de colère, dans son sein bat le génie de l'absolutisme, il en est le représentant sur la terre, et il a juré d'abattre la liberté, son ennemie personnelle.

Son autorité sans limite, revêtue du double prestige de l'autorité religieuse et de l'autorité monarchique, est servie par une noblesse riche, nombreuse, toute puissante, dont le czar est la personnification et le soutien. Elle veut franchir ses glaciers, sortir des prisons du nord, satisfaire son impatience du repos et venir visiter en vainqueur ce midi de l'Europe, rêve doré des barbares ses ancêtres.

Le czar commande au peuple vigoureux et docile des Moscowites; il peut d'un signe appeler toutes ces hordes guerrières qui se promènent, le fusil sur l'épaule, ou la lance au poing, dans les vastes régions de son empire, comme une tempête menaçante, et les lancer sur l'Europe à son gré. Il peut faire avancer ses 500,000 hommes de troupes régulières, bien disciplinées et débarrasser son empire, que défendent les frimats et les déserts, de cette lourde charge, pour en accabler des peuples vaincus.

Le czar a de riches trésors; il n'a qu'à fouiller les flancs de ses montagnes pour faire couler l'or dans ses palais.

Le czar marche à la tête de tous les rois du monde. Ne nous faisons pas illusion, quels que soient d'abord les sentiments personnels des princes vis-à-vis la liberté et la démocratie, un instinct secret, infaillible, leur fait sentir que la démocratie, en s'élevant, les emportera, les submergera comme un océan invisible, et, dans cette prévision, l'instinct le plus puissant, celui de la conservation, les fait se tourner vers leur chef, leur espérance. Ils sont tous à lui forcément, fatalement : l'alliance est faite, car c'est la main de la nécessité qui l'a signée. Or, quoi qu'on en dise, les monarques sont encore puissants en Europe, et la forme politique qu'ils représentent est loin d'être anéantie chez les peuples. Demandez-le à l'Angleterre, à la Belgique, aux royaumes du Nord, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne, qui conservent ou implorent des rois.

Le czar rallie à sa cause toutes les aristocraties de naissance, car elles sentent aussi que la démocratie les enveloppe et les démolit de ses flots courroucés; elles sentent que leur espérance est encore le chef des rois, l'ennemi de la démocratie. Le czar peut compter sur les aristocraties de fortune, car celles-ci voient également leur chûte dans l'état social qui s'avance, et leur unique espoir dans le tyran qui veut faire reculer cet avenir menaçant.

Le czar appelle à son service toutes les divisions, tous les découragements, toutes les incertitudes, toutes les trahisons, tous les parleurs et tous les journalistes à vendre, toutes les crises financières, tous les souvenirs du passé monarchique, tous les dévouements aveugles à la cause de la noblesse et des rois. Quelle coalition, grand Dieu! quelle avant-garde à sa formidable armée!

Et quel sera le plan d'attaque, choisi par cette puissance terrible? Il est évident, il est bien simple, et le voici :

Tous les rois du monde, dans ce danger qui les menace, feront taire leurs jalousies, leurs différends, remettant après la défaite de l'ennemi commun à vider leur querelle dans les champs de bataille où dans les salles d'un congrès pour se partager de nouveau les peuples.

Le czar, tranquille sur les flancs, les derrières de son attaque, s'élance rapidement de son embuscade et se rallie à la race puissante des Slaves, en surexcitant leur esprit national et en leur promettant des libertés inespérées que l'avenir confisquerait aisément. Puis, jetant la discorde dans l'Allemagne et l'appuyant de ses bataillons, il l'emmènera comme une alliée ou la forcera malgré sa résistance vaine.

Alors, partageant en deux ses millions de soldats venus de son empire, venus de la Suède et du Danemarck, venus de la Bohême, de la Pologne même, venus de l'Autriche, de la Prusse et des principautés d'Allemagne, venus de l'Angleterre et peut-être de la Turquie, car nul despote ne doit manquer à ce rendez-vous de la tyrannie, une moitié foulera aux pieds l'Italie libérale, et, relevant le parti rétrograde, viendra s'arrêter au pied des Alpes; une autre moitié s'étendra le long du Rhin qu'elle bordera de ses innombrables colonnes.

A ce moment un cri partira, un cri terrible : A Paris! à Paris! il faut y ensevelir la liberté, la démocratie et la République! et tous s'élanceront pleins de rage.

Quel sera le succès ?

Le succès définitif, en pouvons-nous douter? il sera à la justice, à la liberté, au progrès, à la démocratie ; car l'humanité marche toujours, et, sous l'œil de Dieu, elle accomplit infatigablement sa tache. Mais quand au succès immédiat et prochain, il est douteux, si le gouvernement de la République retient la foudre qui doit frapper cet amas de barbares.

Sans doute le génie de la France se réveillera, et ce génie c'est le génie des batailes, lançant l'éclair, emportant de son souffle impétueux les armées, et d'un bond s'élançant au bout du monde aux seuls noms de patrie, de gloire, et de liberté. Sans doute il peut vaincre

l'univers, et courir chez les peuples aveugles pour briser leur chaîne et leur laisser l'indépendance!

Mais un instant la victoire peut le trahir, nos héros peuvent retrouver des Leipsick et des waterloo, et le génie de la France peut se voiler d'un nuage, sauf à reparaître plus brillant un jour sur les ruines de la patrie.

Et dans ces mois où se décide l'avenir de la France et de l'humanité, dans ces mois où nous touchons aux grandes luttes, à la victoire ou à la défaite, la tribune publique se tait profondément, et l'on vient nous débiter les pastorales de la paix, en face de l'animal farouche tout prêt à s'élancer!

Est-on trompeur, est-on trompé?

Quoi! tous les rois se rapprochent et se liguent, toutes les aristocraties se donnent la main, leur alliance est absolue, intime, et l'on endort les peuples!

Chefs des peuples, parlez donc! jetez le cri d'alarme! appelez les nations à une sainte alliance, à une formidable coalition! Éclairez les esprits, élevez les âmes, enflammez les cœurs! Que votre souffle soit assez puissant pour soulever l'océan populaire! Si vous ne le pouvez, retirez-vous, sous peine de voir attacher à vos fronts, par l'inexorable postérité, ces mots terribles : TRAITRES A L'HUMANITÉ! TRAITRES A LA PATRIE!

Peuples! debout! préparons-nous! que nos rangs soient pressés! qu'ils poussent en avant ceux qui doivent se placer à notre tête. La lutte approche ; elle sera grande et décisive! Que chacun tienne prêt son cœur et son bras, sa parole, et, s'il le faut, son épée!

L'abbé P. CHANTÔME.

CONGRÈS DE LA PAIX.

Rien n'est plus généreux, plus chrétien que cette noble pensée d'une paix universelle garantie au moyen d'un arbitrage nommé et reconnu par toutes les nations de la terre. A nos yeux, cet état de choses, conséquence logique des progrès opérés jusqu'à ce jour, doit tôt ou tard s'établir sur le monde entier. Le sentiment de la paix, celui de la justice rendue au nom du droit moral et non plus au nom de la violence, est renfermé dans l'Évangile, il est versé dans tous les cœurs chrétiens, il est inspiré par la dignité humaine que dégrade

le recours à la force, il ne peut donc manquer de se traduire dans les faits. C'est ce sentiment profondément religieux et humain qui a fait cesser le jugement barbare du duel au moyen-âge, c'est lui qui a rapproché les provinces féodales et toujours en guerre pour en faire des nations unitaires et régies par des lois; c'est lui qui a inspiré la grande fédération de la république chrétienne soumise à l'arbitrage reconnu du souverain Pontife, chef de la chrétiente. C'est encore ce sentiment qui, reprenant une force nouvelle, se manifesté par des écrits, des essais partiels dans nos derniers temps, et enfin par ces sociétés qui se propagent et s'établissent chez tous les peuples. Il est impossible qu'une idée aussi juste, aussi évidente aussi noble, aussi utile, ne ravisse pas l'adhésion de toutes les nations civilisées, et qu'il ne se forme pas un jour une fédération universelle des peuples formant une république universelle aussi, et reproduisant dans l'ordre politique, autant que possible, ce que le catholicisme tend à établir dans l'ordre religieux. Tout nous semble présager cette évolution heureuse qui serait le triomphe tout à la fois et de l'unité humaine et des nationalités diverses. Ce serait encore, n'en doutons pas, le triomphe de l'Eglise, car elle obtiendrait la réalisation complète et surabondante de sa pensée et des promesses qui lui ont été faites; elle aurait acquis pour elle un moyen puissant de propagande. Sait-on si la Providence qui a préparé l'unité du monde romain à la première émission de la parole divine, ne prépare l'unité du monde entier pour l'achèvement de cette prédication et sa victoire sur tous les hommes.

Nous attendions donc avec impatience l'ouverture d'un congrès où l'on allait traiter ces grands sujets: nous espérions que dans une réunion où se trouvent des hommes de toutes les races, de tous les pays, la discussion serait complète.

Sous certains rapports nous n'avons pas été trompés ; des orateurs éminents sont venus tour à tour jeter de grandes lumières sur le sujet et faire retentir des paroles généreuses qui faisaient vibrer les cœurs. M. Victor Hugo, dans son discours d'ouverture, dans son discours d'adieu, a été vraiment étincelant de verve et d'esprit : il a, par son talent, dignement représenté la France sur le fauteuil de la présidence. M. Cobden a été ravissant d'esprit et de clarté; il faut l'avoir entendu pour apprécier tout son mérite et concevoir le prestige de son influence. M. de Girardin, dans son premier discours a été nerveux, plein d'à-propos, d'une argumentation vigoureuse : il a été couvert d'applaudissements.

Mais ce qui nous a plu davantage, c'est la part que le clergé catholique a reçue dans cette imposante réunion. La présidence en fut of-

ferte à Mgr. l'archevêque de Paris, qui, s'en étant excusé par une lettre pleine de cœur, et telle qu'il sait les faire, fut acclamé président honoraire, puisque sa santé ne lui permettait pas d'être un président en fonctions. M. Deguerry occupait le premier fauteuil de la vice-présidence et de nombrenx ecclésiastiques assistaient aux séances.

Le discours de M. l'abbé Deguerry fut un de ceux qui provoquèrent les plus chaleureuses marques de sympathies, les hurrahs les plus bruyants et il les méritait par la noblesse des sentiments, l'à-propos des reparties et le bonheur des expressions. Nous avons remarqué les passages suivants dans cette brillante improvisation que nous voudrions reproduire tout entière. Nos lecteurs remarqueront surtout le passage où l'orateur s'explique au sujet de l'expédition romaine.

« Messieurs, après avoir voté l'arbitrage entre les nations, dans la séance de mercredi, après avoir assisté hier à la ruine presque totale de l'établissement des armées permanentes par la parole ardente et en même temps mathématique d'un illustre publiciste, et aussi par la parole, non pas boiteuse, mais simple, digne, majestueuse autant qu'élégante et lumineuse d'un de nos collègues..., (Bravos!)

« Nous devons arriver au moyen par lequel le désarmement peut être obtenu et l'arbitrage constitué. Ainsi se trouve naturellement mis en délibération le 3[e] article de notre programme...

« Je sais bien que nous autres Français, je vous demande pardon, mes chers compatriotes, de confesser vos faiblesses, je sais bien que nous n'aimons pas à attendre. Nous voulons qu'une pensée, aussitôt qu'elle est conçue, soit réalisée; nous oublions que le temps est le premier ministre du conseil de Dieu. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

« Les hommes, suivant les dates où ils vivent, sont appelés à des destinées différentes. Ceux qui creusent le sillon et sèment ne sont pas toujours appelés à recueillir; ceux qui jettent les fondements de l'édifice et l'élèvent ne sont pas ceux qui s'abritent sous ses voûtes. Et qui de vous, s'il avait à choisir entre ces deux partis, ne préfèrerait le labeur et la peine à la jouissance? (Très-bien! très-bien!)

« Hier, l'un des orateurs a dit de la papauté, du pouvoir temporel, un mot, puis il s'est arrêté, dans la crainte de me froisser peut-être. Permettez-moi de vous dire sur ce point ma pensée tout entière. Je n'aime pas les restaurations par les nations étrangères (Vifs applaudissements); mais, si vous me permettez de continuer, je n'aime pas non plus les révolutions faites au-dedans d'un pays par les étrangers. (Nouveaux et plus vifs applaudissements.)

« Les révolutions faites par des étrangers donnent à un peuple, dont l'éducation politique n'est pas faite, une nourriture que ses facultés

ne peuvent pas recevoir; les restaurations par des étrangers exigent l'emploi d'une force qui ne peut pas toujours être maintenue et qui ne fait qu'augmenter la puissance du volcan.

« Un jour vient où celui-ci s'agite et manifeste sa violence par du sang et des ruines. (Très-bien !)

« Pour ce qui est de moi, et je parle aussi au nom de ceux qui sont revêtus du même caractère, ma vie, ma pensée, toutes mes forces seront consacrées à faire qu'il y ait moins de misère sur la terre. (Applaudissements.)

« Pour faire triompher la cause que nous défendons, nous avons la parole, des voix et des plumes éloquentes, la tribune et la presse; usons-en avec persévérance et nous arriverons. Déjà je salue, dans un avenir prochain, le succès de la pacification universelle. L'idée qui nous réunit est en marche plus que jamais...

« Oui, je vois l'idée de la pacification universelle assise sur un trône, et j'entends ces mots retentir : L'égoïsme est vaincu, et le Christ! le Christ! règne enfin sur la terre. » (Applaudissements.—Trois salves de hurrahs.)

Nous avons regretté que les bornes si courtes de trois séances ne permissent pas au Congrès d'approfondir les éléments de la paix universelle et les moyens pratiques de les introduire chez les peuples, car sans ces éléments d'unité, comment espérer l'expression de cette unité suprême? Tant que des principes ennemis, irréconciliables, sépareront les classes de la société, les nations divisées, la fièvre restera au cœur même de l'humanité et se produira au dehors comme l'éruption fatale d'un volcan dévoré par ses feux.

Mais le Congrès n'avait pour but que d'agiter l'idée de la paix, d'en secouer la lumière et la flamme, d'en propager l'impression par un acte solennel dans une des principales villes du monde. C'est une heureuse idée, c'est un bon exemple, et ce n'est pas sans émotion que nous avons vu dans la même salle tant d'hommes différents de mœurs, de langues, de patrie, tant d'hommes autrefois ennemis, s'adresser des paroles fraternelles et se serrer la main.



SIMPLES QUESTIONS.

Au lieu d'adresser à nos adversaires politico-religieux deux simples questions sur la souveraineté temporelle des papes, nous préférerions de beaucoup, pour répondre à la demande de plusieurs de nos lecteurs, avoir à réfuter quelque chose de positif, de sérieux. Mais nos adversaires, dans leurs journaux quotidiens ou dans leurs *Revues*, se bornent à répéter, entre autres choses : Vous êtes condamné par le concile de Trente, pour ce seul fait que vous discutez la question de savoir si le pape pourrait perdre sa souveraineté temporelle, ou seulement même ne la posséder plus que d'une manière responsable et limitée.

Nous demandons, en conséquence, à ces théologiens :

1° Quand vous parlez du concile de Trente, en cette matière, prétendez-vous faire allusion à la sess. 22e, chap. XI, où les spoliateurs, les voleurs des biens, des titres, des revenus qui doivent être appliqués à la sustentation des prêtres qui desservent une église ou au soulagement des pauvres, sont authentiquement frappés d'anathème?

2° Cette première difficulté levée, assimilez-vous tout le territoire des États de l'Église à une maison, à une ferme, et tous les habitants de ces lieux privilégiés, aux moutons, aux bœufs, au bétail de toute sorte, en un mot servant *passivement* à l'exploitation de ces propriétés papales ? Ajoutez donc franchement, à l'exemple de tels et tels ecclésiastiques que nous pourrions nommer : Les Romains, en définitive, sont sur le territoire du pape, sont chez le pape ; s'ils ne sont pas contents, eh bien ! qu'ils s'en aillent (1).....

Afin d'avoir quelque chose à répondre nous-même, nous attendrons quelque réponse.

(1) Voyez ces questions déjà posées dans la *Revue*, quest. *Rome*, *Examen théolog.*

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

LETTRE SUR LA BRETAGNE

DANS SES RAPPORTS AVEC LA FRANCE.

MISSION DES PROVINCES DANS LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE NOTRE PATRIE.

Paris, 28 août 1849.

Messieurs,

Vous avez bien voulu me demander ce que je pense de la Bretagne, votre noble pays, et des devoirs que lui imposent les grands événements qui se préparent. Je vous dois une réponse, car cette question est grave, et voici, sans préambule, ma pensée tout entière; vous saurez l'apprécier vous-même et la juger.

La Bretagne, importante province de la France, doit apporter son tribut au trésor de l'opinion publique, son vote au conseil national de la patrie et sa vigueur dans les efforts que fait notre nation pour défendre et développer sa vie. Si la Bretagne restait inactive, elle manquerait à la France, elle manquerait à Dieu et nul ne pourrait la remplacer dans sa fonction publique. Que de preuves viennent s'offrir à l'appui de cette assertion.

Une Providence gouverne l'humanité, elle préside surtout à la naissance et à la formation des peuples; et c'est même là une de ses œuvres les plus importantes, puisque ces peuples doivent être les grands acteurs des événements du monde, et que de leur génie, de leurs forces, de l'emploi qu'ils en font ou qu'ils en feront, dépend l'avenir des siècles, selon la mesure qu'il a été donnée à l'homme d'y influer.

Ces peuples, la Providence les forme dans des lois admirables de vie; elle pose un génie national, centre spirituel, unité mystérieuse qui doit tout attirer, tout assimiler, tout maintenir et tout ranimer. Elle

donne une race primitive, une tribu et quelquefois une simple famille, comme le cœur de la nation future, pour lui communiquer l'étincelle de vie ; puis elle assigne un pays à cet enfant de l'humanité, elle le lui donne conforme à son génie et lui en trace les bornes naturelles afin qu'il s'y développe comme une mer dans son lit. Puis elle ajoute des membres distincts qui, semblables aux branches d'un arbre vigoureux, tout en restant unies au tronc populaire, tout en recevant la sève nationale, deviennent cependant des unités secondaires, ayant leur génie particulier, leur nuance de sentir, de penser et de parler, leur pays propre dans le grand pays de la patrie. Est-ce un mal? Faut-il voir avec une sorte d'aversion cette diversité, la combattre et regarder comme un gain de l'anéantir? Non certes, car ce serait s'opposer à l'œuvre de Dieu, posant la fécondité dans les entrailles de tout ce qu'anime son souffle vivant; ce serait obéir à la loi suprême de l'égoïsme qui veut tout emprisonner, concentrer et priver de vie ; ce serait enlever aux nations leur force et leur beauté.

La vie nationale, comme la vie de la nature, a besoin de formes multiples pour manifester et dégager ses richesses; il lui faut à elle aussi ses règnes; il lui faut ses genres, ses espèces de plantes nombreuses, ayant en elles leur vie propre, leurs formes spéciales. Otez-lui cette variété, elle devient stérile, ou bien, mise au cachot, elle produira des convulsions violentes, des éruptions d'une flamme à laquelle on n'a pas donné son issue. La Providence, toujours une dans sa conduite, a donc préparé au génie des grandes nations, un organisme naturel, manifesté dès l'origine, développé dans la suite des âges, comme elle a donné des puissances à l'âme, des membres au corps, des enfants à la famille, des nations à l'humanité. Et c'est cet organisme fécond qui dégagera la vigueur nationale dans toutes ses nuances, la lumière nationale dans tous ses reflets, la beauté nationale dans toutes ses formes. Que la nation soit privée de quelqu'un de ces organes, et la vie s'arrêtera, l'ordre sera troublé, la beauté s'évanouira et la force tombera. Cette mutilation est un crime, soit qu'elle vienne d'une force tyrannique agissant du dehors ou d'une influence léthargique inspirée du dedans, soit qu'elle vienne du tout qui, détestant ses membres, les étouffe d'une main parricide, soit qu'elle vienne des membres qui s'endorment et se meurent dans l'inaction d'un lâche et coupable sommeil.

La Providence présidant aux destinées d'un grand peuple lui envoie, quand il en est besoin, des populations errantes qui, n'ayant point de centres en elles-mêmes, ne se sont encore fixées nulle part, mais restent flottantes comme des nuages dans les airs pour porter, suivant

l'ordre de Dieu, tantôt la foudre qui tue, tantôt la fraîcheur qui rend la vie. Ce sont les engrais amenés par le flot des émigrations pour féconder une terre épuisée; c'est la nourriture venue le plus souvent du désert pour réparer les forces défaillantes d'un peuple, assis comme un convive à la table de Dieu; c'est aussi quelquefois le remède qui vient, dans son amertume, surexciter la nation mourante, purifier son sang et lui rendre la santé par la douleur. Ces populations, ajoutées à la substance d'un peuple, qui doit vivre encore, se subordonnent à son génie, s'unissent à lui comme la greffe à l'arbre qui l'a reçue, et deviennent un nouvel organe de sa vie. Enfants adoptifs, ces races acceptées entrent en part de l'héritage national, et en contractent toutes les charges.

Et qui ne reconnaît notre patrie à ces lois providentielles que nous venons d'indiquer rapidement? Dieu n'a-t-il pas formé la France dans toutes les richesses de son amour? Il lui a donné un génie de lumière et de feu persistant à travers les siècles, s'élançant par dessus les cataclysmes du monde, résistant à toutes les attaques; il lui a donné une race primitive, noble, vaillante, religieuse et pure; ce sont ces Celtes sortis comme un fleuve brillant du cœur de Japhet, héritier de si grandes promesses; il lui a ajouté dans tous les âges comme la fleur des nations. Dès sa jeunesse il lui a donné les Bretons; il a couronné son front de l'olivier apporté par les Hellènes de Provence; il a fondu dans ses entrailles les races antiques et mystérieuses des Pélasges et des Vasques; il l'a couverte, un instant, de la gloire romaine si souvent obscurcie devant la sienne; il l'a ranimée par l'adoption de deux nobles races : les Burgondes et les Goths; enfin, dans ces Francs, gardés pour elle, il lui a donné comme l'époux de l'âge mûr apportant à l'épouse un nom viril et l'indépendance d'un établissement définitif. Alors la France s'est établie sur ses grandes colonnes : la France centrale, ou le duché de France; la Bretagne; la Gascogne; la Provence; la Bourgogne; la Lorraine; la Flandre et la Normandie qui avait retenu, pour les mettre au service de la patrie, ces fiers Normands, la terreur du monde. Et puis par quels merveilleux secrets Dieu n'a-t-il pas développé ces membres de notre nation dans la vigoureuse féodalité, et ne les a-t-il pas ensuite groupés en faisceau dans la monarchie des Capets, ces ducs de France?

Eh bien! vous êtes la plus ancienne province de cette France qui nous est si chère; à vous le droit d'aînesse, mais à vous aussi les charges du premier né. Revendiquez une noble part dans les décisions publiques formulées par l'opinion française; venez en aide à la patrie par vos conseils, votre énergie; aidez vos autres sœurs les provinces de France

à se défendre contre une centralisation dévorante, contre un niveau brutal, capable de tarir toutes les sources de notre vie, de notre force et de notre indépendance, si rien ne lui résiste : tel est votre devoir. Vous avez ici une tâche spéciale que nul ne peut remplir à votre place. Et n'est-ce point pour cette heureuse, nationale et constitutionnelle résistance, que Dieu vous a donné une antiquité si grande qu'elle se confond presque avec l'origine du peuple des Gaulois? N'avez-vous pas préludé à cette mission en combattant pour votre indépendance contre les Romains, contre les guerriers de Charlemagne, contre les tentatives des rois Bourbons, contre la tyrannie de 93 et contre celle de Napoléon? Oui, c'est pour cela que Dieu vous a comme entourés de son Océan, qu'il vous a conservé une langue indigène, un nom que vous prenez avec honneur et qui signifie quelque chose encore, un génie qui vous est commun à tous, en un mot, une vie caractérisée, réelle et pleine de force. C'est pour cela que vous êtes encore la Bretagne! Les jours viendront, et ils ne sont peut-être pas loin, où les provinces de France, endormies sous l'absolutisme magique de Louis XIV, mises en morceaux par la hache révolutionnaire et laissées mourantes sur le sol français jonché de leurs débris, se réveilleront, reprendront leurs membres épars et se lèveront unanimes, comme des géants, autour du génie national, se tenant par la main, se serrant à l'unité de la patrie et formant dans la pleine liberté d'une confédération toute ancienne et toute nouvelle, le plus libre, le plus uni et le plus grand peuple du monde. Eh bien! que la vieille Bretagne conserve sa protestation séculaire contre le monopole de centralisation absolue; qu'elle prenne l'initiative d'un avenir plus noble où la France ne sera plus seulement une ville et tout le reste un monceau de sable, une terre glaise que l'on peut pétrir à son gré, où l'on n'administrera plus par des proconsuls, par des hommes sans racine dans le pays et dont les seuls titres sont d'être sortis d'un sombre bureau du ministère; qui nous arrivent, tenant en main un papier d'une nomination faite sans le concours des hommes dont ils vont manier les intérêts les plus sacrés. Que la Bretagne conserve donc sa fierté, son indépendance provinciale! qu'elle fasse sentir son poids dans la balance nationale! car c'est ainsi qu'elle accomplira son devoir de province française.

Mais votre mission ne se borne pas seulement aux devoirs communs à toute province de France; Dieu vous a donné un caractère dans lequel il a placé d'immenses ressources pour la commune patrie. Tous les grands besoins de la France me semblent vous appeler et je vois chez vous tout ce qu'elle désire. La France a dans son génie le mou-

vement perpétuel, le mouvement en tous sens, le mouvement à tous ses degrés ; génie de feu, il bondit comme la flamme : pour lui s'arrêter serait mourir. Cette flamme active s'allume au foyer de la patrie où toutes les bouches s'efforcent de l'enflammer ; elle court rapide dans les veines de la nation qu'elle met en feu, elle se verse au dehors et se manifeste, avec l'impétuosité que l'étranger attache à notre nom, par des incendies, des éruptions terribles. Toutes les époques en ont senti la trace. Sous le nom de Gaulois nous envahîmes l'Europe; et comme une mer toujours prête à franchir ses limites, pendant des siècles, l'empire romain, toujours sous l'effroi de l'invasion gauloise, nous entendit mugir à ses portes. C'est avec le glorieux nom de Français que sous Charlemagne nous rétablîmes l'empire de Rome et que nous fîmes triompher la foi chrétienne dans l'Europe devenue, sous notre prosélytisme armé, la grande république ou fédération chrétienne. Au temps des croisades notre souffle ébranla de nouveau le monde, et c'est dans le cœur de la France que s'alluma ce feu qui précipita l'Europe sur l'Asie. Au siècle de Louis XIV, notre langue et notre génie portés sur les ailes de la gloire, envahirent les pays civilisés désormais vaincus par l'esprit français. En 1789, le souffle embrasé de la France consuma le monde, et Paris devint un volcan qui couvrit la terre de sa lave brûlante. 1830 et 1848 nous ont appris qu'en quelques heures nous pouvions bouleverser la face de la terre.

Mais cette France si tôt en feu, si tôt hors de son lit, sitôt ébranlée jusque dans ses fondements quand tout est calme autour d'elle, semble encore n'avoir pas assez de ses propres orages, de ses propres éruptions toujours renaissantes ; elle accepte encore tous les mouvements du dehors, elle reçoit tous les vents qui lui viennent de l'horizon. Nul peuple qui se laisse si vite impressionner et qui se transforme plus complétement, apparaissant sur la scène du monde tour à tour espagnol, italien, anglais ou allemand. Et cela est une qualité ; c'est la faculté qui donne à la France son prosélytisme et ses victoires intellectuelles ; elle se fait tout à tous et finit par les gagner tous à ses idées. Aussi est-elle proclamée la reine de l'opinion, la reine de la mode. Mais il est facile de sentir le danger qui la menace sans cesse : mer livrée aux tempêtes, elle peut tout briser et ne rouler que d'informes débris dans son sein. — Eh bien ! la Providence y a pourvu, elle a placé à l'arrière-garde de la France, dans un pays suffisamment vaste, une population vigoureuse sur laquelle les siècles ont passé sans y opérer de changement. Toujours la même langue, la même poésie, les mêmes costumes ; elle semble, comme les monuments de granit qui couvrent son sol, défier le temps ; elle lui nie la puissance de déranger seule-

ment la forme d'une seule boucle de sa chevelure ondoyante. Cette race a le culte du passé, la religion des souvenirs. Pour elle chaque montagne, chaque vallée, chaque pierre raconte ses histoires. A ses yeux, il est même des hommes qui ne meurent pas ; elle leur attribue l'immortalité; elle les attend, espérant les voir réapparaître toujours. Elle se passionne pour les tombeaux, elle embrasse les ossements. Pour elle, le passé c'est le présent, c'est l'avenir encore, autant que ces trois choses peuvent se pénétrer dans une génération humaine toujours plus ou moins altérée par les âges. Or, ce peuple c'est vous; ce pays, c'est la Bretagne. Soyez donc au fond du vaisseau de la patrie : votre poids lui est nécessaire pour qu'il ne chavire pas dans ce roulis des événements du monde. Assurez ainsi sa marche, et vous la rendrez plus rapide. Soyez une ancre sociale enfoncée dans un sol immobile, et tandis que le reste de la France, exposé à toutes les agitations de l'Europe, tendra ses voiles au souffle des vents, vous, dans votre presqu'île abritée par l'océan, soyez le contrepoids, soyez le niveau de la France; tenez-la d'une main ferme, et qu'elle s'attache à vous comme à un monument inébranlable de son histoire, de ses ancêtres, de ce qu'il y a d'immuable dans son génie. Alors elle pourra s'élancer à son gré dans sa course périlleuse, car elle saura que sa vie nationale repose dans le sanctuaire de votre Bretagne.

La France, de nos jours, a surtout besoin de trois choses : liberté véritable, unité légitime, religion sincère et profonde. Or, ces trois choses me semblent former le fond de votre caractère, et votre sein doit nous les donner pour que tous nous les fassions croître au grand soleil de la patrie. Qui ne le sait? la liberté est le besoin de la France; c'est l'instinct de ce peuple fait pour agir, se développer; c'est le cri de son génie, si noble, si fier. Cette liberté, il en a constamment poursuivi la réalisation pleine et entière dans ses mœurs et dans ses lois; il en a goûté les sauvages douceurs dans sa jeunesse, il s'en est enivré dans la féodalité où toute une classe de citoyens fut indépendante jusqu'à la souveraineté; il en vient d'atteindre l'apogée en écrivant dans sa constitution l'égalité de tous et la liberté pour tous, en proclamant la république, cette grande forme de la démocratie. Lorsqu'on a voulu courber ce peuple, ou qu'une puissance extraordinaire est venue se placer sur sa tête, menaçant son indépendance si chère, il la fit tomber bientôt et souvent la déchira dans sa fureur : qu'elle prît le nom de Charlemagne, de Louis XIV ou de Napoléon, n'importe, cette puissance ne put rester sur une nation toujours impatiente du joug, quand même elle l'eût fait elle-même avec une sorte d'ivresse. Eh bien! cette liberté, condition essentielle de notre destinée sociale, signe distinctif de la France au milieu des nations qui doivent

s'affranchir en marchant sur ses traces, c'est toujours avec une violence convulsive que nous la demandons, que nous la ravissons, et que nous en faisons débauche. Toutefois bientôt lasses d'un état qui n'est pas la santé mais la fièvre, nous laissons tomber notre couronne, et dans le sommeil qui suit nos transports, on nous enchaîne doucement, ne nous laissant plus que le rêve d'une indépendance fantastique. Qui maintiendra donc chez nous cette liberté en veillant sur elle? qui la préservera de nos violences et de nos abandons en l'aimant d'un amour réel, efficace, persévérant? Ce sera vous surtout, Bretons, qui rendrez ce service inappréciable à la France, car vous en avez reçu visiblement la mission. Chez vous l'indépendance est dans le sang, vous la portez sur votre front calme et fier; elle vous est aussi naturelle que la respiration, aussi nécessaire que la nourriture. Elle est écrite dans vos mœurs et vous la respirez jusque dans l'isolement de vos habitations, où, si la plupart du temps vous n'entassez pas le luxe de nos populations molles et flétries, vous placez au moins sous la garde d'une pauvreté, souvent austère, la dignité d'un homme qui règne dans sa demeure, à côté de cette fontaine, de cette prairie, de ce champ qu'il a reçu de ses ancêtres. Le champ, pour lui, est un royaume indépendant, qu'il laisse à ses enfants aussi libres que leur père. Le voyageur sent cette noble liberté dès qu'il a touché votre terre et qu'il s'est enfoncé dans vos landes; il respire plus à l'aise sur ce sol vigoureux, à la vue de ces hommes qui semblent n'attendre rien de personne et ne craindre rien de qui que ce soit. Il voit de suite à votre calme que chez vous l'amour de la liberté n'a ni caprices, ni violences, ni lassitudes, mais qu'il est fort, saint et constant comme un amour légitime.

Oh! de grâce, apportez-nous cet amour de la liberté, aimez la liberté de la France entière, car cette liberté ne saurait ni grandir, ni périr sans atteindre la vôtre; formez sa garde fidèle! qu'elle trouve au milieu de vous une retraite inaccessible, si par malheur elle était chassée du reste de notre pays, et rendez-nous-la bientôt plus féconde et comme retrempée dans vos cœurs. L'absolutisme étranger voit toujours d'un œil d'envie notre indépendance nationale; nous avons à protéger la liberté de nos provinces, de nos cités, de nos associations civiles, de notre parole, de nos autels, en un mot, de nos droits de citoyens. Vous, si bien faits pour comprendre ces choses; adoptez donc cette liberté civile et nationale; que votre mâle parole la proclame, que votre main la porte haute et fière, comme un drapeau flottant sur la réserve française, et nous ne serons jamais vaincus.

Mais si la liberté est le besoin de la France par une loi profonde de

sa nature, la France a une soif ardente d'unité. Faite pour une action vive, continuelle et périlleuse, elle sent la nécessité de s'appuyer pour prendre son élan ; et voilà pourquoi Dieu lui a donné deux choses qui en ont fait et en feront toujours, si elle est fidèle à sa destinée, la plus brillante nation du monde : il lui a donné l'amour invincible de la patrie et l'enthousiasme du dévouement.

Cet amour invincible de la patrie n'est-il pas visible dans cette force mystérieuse, toute puissante, qui a retenu en faisceau ces vastes provinces de France, dignes par leur étendue, la richesse de leur sol, leur génie varié, leurs villes opulentes, leurs princes et leurs dynasties brillantes, de devenir des états indépendants? Et cela malgré les vicissitudes des événements, malgré les passions soulevées par l'ambition ou la haine, malgré les siècles qui finissent par rompre tous les liens. Les siècles! mais n'ont-ils pas montré cet amour de tous les membres de la famille française pour la patrie leur mère, en les attirant sans cesse dans le sein de cette patrie, en effaçant peu à peu les rudes traits des diverses origines, en leur donnant toujours de plus en plus le même génie, le même pouvoir central, la même langue; en les appelant enfin au même banquet où tous, autour de leur mère invisible, et cependant présente, autour de la France, ils ont confondu leurs cœurs, mêlé leurs voix, serré leurs mains dans l'unité du même nom, de la même loi, des mêmes destinées! Mais cet amour invincible n'a pas besoin d'être prouvé pour nous, il est écrit au cœur de tous les Français, et ce seul mot de Français nous fait tressaillir tous. Notre âme y reconnaît son affection naturelle la plus chère ; notre volonté, le moyen de s'anoblir ; notre imagination, ce qu'il y a de plus élevé, de plus beau, de plus séduisant. Le mot de Français, prononcé dans nos assemblées, est un éclat d'unité qui va frapper tous les esprits et les entraîne à la concorde; prononcé sur le champ de bataille, il enivre nos guerriers, met le feu dans leurs regards et la victoire dans leurs mains; prononcé dans nos temples, il anime la prière et fait lever les fronts joyeux vers le Dieu qui nous l'a donné. Pour sentir l'amour de la patrie, le Français n'a qu'à franchir la frontière; s'il y est attentif, il sentira la commotion qu'imprime à son cœur le premier pas qu'il fait sur la terre étrangère, et l'émotion que lui fait éprouver le souvenir de la France, quand il se voit sous un ciel qui n'est pas le sien, au milieu d'un peuple qui parle une autre langue et obéit à d'autres lois.

La seconde chose que Dieu a donnée à la France et qui décidera de toutes ses destinées, c'est son enthousiasme pour le dévouement. Ce trait de caractère nous est tellement essentiel que nous mourons, à la lettre, le jour où nous le voyons cesser parmi nous. La France a dans le

monde la noble mission de s'éprendre d'amour pour toutes les idées généreuses, et de verser sans peine ses trésors et son sang pour leur défense et leur progrès; c'est le soldat du monde religieux, intellectuel et moral, et il est écrit qu'il ne peut rien faire qu'avec entraînement : notre histoire en fais fois.

Et quelles idées n'a pas servi la France avec un enthousiaste dévouement? L'idée religieuse, ne l'a-t-elle pas défendue, propagée en l'arrosant de son sang, et sous Clovis, et sous Charlemagne, et pendant les croisades, et dans les guerres de religion, et toujours ? Ne s'est-elle point passionnée pour la science et les lettres de manière à en faire sa vie, sa gloire, son souci, depuis des siècles, et à mettre à son service son épée et son sang? Son université, fille des écoles des Druides et des écoles de Charlemagne, s'est levée comme un soleil sur l'Europe du moyen-âge et l'a fait retentir du bruit de ses disputes et souvent de ses rixes sanglantes. L'idée politique, que n'a-t-elle pas fait pour elle? ne l'a-t-on pas vue d'une part se passionner pour ses chefs, ses dynasties, rendre au trône une sorte de culte, entraînée qu'elle était par la gloire d'un Charlemagne, d'un Louis XIV, d'un Napoléon, et de tant d'autres? D'une autre part ne l'a-t-on pas vue se passionner pour la liberté jusqu'à une sorte de fureur, jusqu'à en devenir l'apôtre, tantôt comme un docteur, tantôt comme un soldat? Quant au sentiment guerrier, qui ne connaît son audace brûlante, sa passion pour les armes, son adoration de la gloire militaire, sa fureur sur un champ de bataille ? qui ne connaît sa chevalerie, cette institution unique où l'épée du soldat se mit au service de la foi, de la faiblesse, de la justice et de l'amour; où le guerrier devint un justicier, un amant un religieux? Oh ! que la France est belle à ce point de vue et que l'on est fier d'appartenir à une nation si généreuse, si passionnément dévouée aux intérêts de la vérité sur la terre !

Mais ces deux nobles choses, l'amour de la patrie, l'enthousiasme à se dévouer pour son œuvre, ont singulièrement baissé en France, et semblent expirer de nos jours. Se sacrifier à une idée, cela s'appelle folie, et l'égoïsme fait couler tous les jours son poison glacial dans le cœur et les veines de la nation qui ne l'avait jamais connu. Aussi tout baisse en nous, et notre influence dans le monde justement proportionnée à notre ardeur, n'est plus acceptée avec cet entraînement d'autrefois. C'est à vous, Bretons, qui avez conservé le dévouement à l'unité sociale, et qui savez encore mourir pour ceux que vous en regardez comme les représentants légitimes, c'est à vous qui savez aimer votre pays jusqu'à ne le pouvoir quitter, jusqu'à mourir, lorsqu'on vous en éloigne, comme une fleur violemment arrachée et plantée

sur un sol dont elle ne veut pas, c'est à vous à nous apprendre comment on aime l'unité nationale basée sur le dévouement, l'honneur et la conscience. Rendez-nous ce sentiment de l'unité, ce culte de l'unité, cet enthousiasme du sacrifice, vous les fils des Clisson et des Dugesclin, vous les ennemis mortels de l'Anglais et de tout étranger, vous les fils de ceux qui moururent pour ces Bourbons dont les pères avaient si longtemps combattu, dans des conjurations, des assemblées publiques, et jusque sur des champs de bataille, les despotiques prétentions. Le dévouement ! cette vertu divine, cette âme de toute nation, vous l'avez conservée, la France l'attend de vous : en la lui donnant, vous lui rendrez la vie. Rendez-lui surtout son amour pour son antique religion, vous l'avez conservé dans votre terre sacrée, et cet héritage de vos nobles aïeux, vous le possédez presque intact.

N'ai-je pas vu vos religieuses compagnes toutes couvertes des signes de votre piété, vos temples remplis par la foule et retentissant de la voix mâle d'hommes aux cœurs pleins de foi ? La religion est encore votre plus cher intérêt ; elle règne dans la chaumière, dans le château ; elle se trouve dans vos assemblées, dans vos joies, dans vos douleurs. Le prêtre de votre Dieu est encore votre ami à tous, et il exerce encore sur tous un doux empire, mérité par son caractère divin, par ses franches vertus et sa digne popularité. Vos pères ne sont-ils pas morts pour leurs autels, et n'êtes-vous pas les fils des martyrs ? Eh bien ! vous le savez, vous le dites avec amertume, la foi de vos ancêtres s'est refroidie en France, elle y est attaquée, poursuivie : toutes les influences majeures cherchent à l'éteindre, et ceux qui devraient le plus concourir à la faire régner dans les cœurs sont ceux qui vont la détruire jusque dans les générations naissantes. Aussi hors de chez vous, le peuple n'y est plus dévoué, il la regarde comme une étrangère importune dont il ne croit pas encore pouvoir se passer ; les hautes classes la tiennent comme une chose hors d'usage pour elles ; les savants la croient complètement indigne de leur foi ; les puissants la voient comme une autorité rivale ; ses temples sont abandonnés dans un grand nombre de contrées, ses sacrements mis en oubli ; son sacerdoce, sans popularité, placé hors la loi, poursuivi de calomnies, chargé de chaînes, est tellement méprisé ou haï, qu'on le croit encore trop libre et qu'on s'indigne quand il réclame les droits les plus évidents.

Cependant, vous le savez, si la France a une mission dans le monde, c'est une mission religieuse, c'est une mission catholique. Nation toujours profondément religieuse, elle s'unit dès ses premiers jours au catholicisme d'une alliance indissoluble. Elle lui a dû sa puissance morale comme elle a donné au catholicisme une grande

partie de son influence politique, méritant à ce titre d'être appelée la fille aînée de l'Église. Elle a arrêté l'arianisme; elle a fait respecter le tombeau de saint Pierre par les farouches Lombards; elle a été un puissant boulevard contre lequel l'islamisme s'est brisé; elle a été la ressource des papes au moyen-âge; elle a combattu et repoussé le protestantisme; elle a donné naissance ou prêté l'aliment le plus vigoureux aux ordres religieux; elle a couvert le monde de missionnaires qui ont planté la croix partout en l'arrosant de leur sang français et catholique. Dans nos temps elle est même restée fatalement catholique, elle a conservé sa foi malgré la République, malgré Napoléon, malgré tous ceux qui sont venus ensuite. Elle est toujours le drapeau protecteur des catholiques, n'importe le pays qu'ils habitent; c'est encore chez elle que se trouve le plus brûlant foyer de prosélytisme; c'est là qu'on rève avec le plus d'ardeur et sa défense et sa propagation dans le monde.

Venez donc à son secours! aidez vos frères des autres provinces à défendre la liberté religieuse, à ranimer ce feu tout à la fois catholique et national; faites couler de la Bretagne un fleuve de foi qui vienne rafraîchir nos terres desséchées. N'est-ce point là votre devoir le plus sacré, votre plus belle destinée?

Souvenez-vous qu'au commencement de ce siècle, au moment où vos pères suspendaient à l'autel l'épée qu'ils y avaient prise, deux de vos compatriotes s'armaient de la parole, plus puissante encore que le fer. Châteaubriand, de sa plume hardie, colorée, souvent brûlante, rétablissait la figure du catholicisme souillée par trois siècles d'outrages, et sous sa main cette figure devint resplendissante de tant de beautés, que le siècle se leva d'admiration, s'éprit de passion pour elle, changea de style, de poétique, et redevint littérairement chrétien.

Cette révolution invincible, complète, envahit la France, le monde entier; nul Français qui n'ait reçu ce baptême poétique dans sa jeujeunesse. Eh bien? nn l'oubliez pas, les flots de ce baptême vinrent de votre pays, et l'inspiration catholique fut retrouvée sur vos grèves, dans vos landes, vos traditions et vos poétiques chapelles.

Souvenez-vous surtout d'un nom, jadis votre joie sans mélange, mais dont la moitié s'est voilée pour vous d'une sombre tristesse, laissant l'autre toute resplendissante de la douce auréole du talent, des vertus et des bonnes œuvres. Souvenez-vous qu'au moment où triomphait l'ennemi de nos libertés religieuses et civiles, réduisant en pratique les doctrines de ce gallicanisme royal préparé par un autre despotisme; qu'au moment où le dix-huitième siècle, encore vainqueur dans toutes les chaires, dans toutes les publications de France, poursuivait, pa-

rallèlement avec le pouvoir, le catholicisme doctrinal ; qu'au moment ou le clergé français, épuisé de sueurs, de fatigue et de sang, embarrassé dans le ministère, paralysé par un clergé apostat, corrompu, qui venait de rentrer dans son sein, ne pouvait articuler une parole de science et de liberté ; souvenez-vous qu'alors l'abbé F. de Lamennais se leva presque seul. De son génie austère et brûlant il versa la lumière sur nos doctrines, le feu consumant sur les théories de la servitude, et l'agitation religieuse dans un siècle profondément endormi. Vous savez ses triomphes, la joie de l'Église, les transports du clergé, l'ardeur de cette troupe d'élite que sa parole réunit autour de lui. La plupart de ces hommes qu'il avait animés par le souffle de son génie, sont devenus la gloire et la consolation de nos églises de France. Ces doctrines de liberté, dégagées des erreurs de l'homme, sont restées victorieuses dans le clergé de français, qui les développe, dans l'Eglise, qui les applique et les fera triompher dans le monde. Or, ces doctrines nous viennent encore de Bretagne ; elles ont été trouvées dans vos traditions, puisées dans votre cœur, nourries dans votre sein. Châteaubriand, Lamennais! ces deux noms remplissent la première moitié de notre siècle et ils se sont levés sous le ciel de la Bretagne pour éclairer la France, donner au monde de nouvelles lumières, et aider puissamment à commencer une révolution religieuse dont le monde sera le théâtre et nous les ouvriers.

De plus, n'avez-vous pas été les premiers à donner l'exemple de la défense du catholicisme par la publicité ? tandis que votre illustre et trop infortuné compatriote fondait à Paris cet *Avenir*, brûlant foyer de lumière mêlée de quelques ombres, un autre de vos compatriotes ne fondait-il pas à Nantes un journal, le premier à défendre en province la liberté religieuse ? Ne dirigeait-il pas la résistance des trappistes qui plaça, sous l'égide de la liberté civile, toutes les congrégations de France, que menaçait un pouvoir dès-lors oppresseur ? je veux parler de M. le marquis de Régnon que vous reconnaîtrez sans peine comme un des plus généreux et des plus ardents défenseurs des intérêts catholiques en France. N'avez-vous pas depuis lors marché en avant dans la presse des provinces, par vos journaux et vos revues ? qu'a-t-il manqué à votre gloire religieuse ? Les besoins de réforme sociale basée sur le catholiscisme ont trouvé chez vous, dans le fondateur de Saint-Hilan, un représentant comme inspiré, concevant son œuvre dans un cœur tout ému d'amour et dans une intelligence toute brillante de lumière. Que dirais-je ? rien n'a manqué à votre gloire catholique, pas même les chants des poëtes qui ont retenti dans votre terre pour être répétés dans la France entière.

Courage donc ! à l'œuvre ! votre mission peut elle être plus noble et plus claire ? Province de France, aînée entre toutes, apportez à la patrie le génie que vous avez reçu pour elle; race vigoureuse et comme immuable, empêchez la France d'osciller et de se perdre; peuple libre, aidez au pénible enfantement de la liberté française; peuple dévoué à à l'autorité sociale, exalté à la servir jusqu'à l'effusion du sang, ranimez chez-nous l'amour de la patrie, l'enthousiasme du dévouement pour elle. Peuple fièrement catholique, prenez la défense de la liberté religieuse, et versez-nous votre foi ! Sans nul doute je ne veux pas dans une exagération injurieuse et fausse, faire reposer sur vous seul le salut de la France, et condamner au sommeil toutes les autres provinces déclarées inutiles en vous laissant toute la tâche. Non ! chacune est nécessaire ; chacune à son travail ; mais le vôtre est grand, il réclame de vous un généreux courage.

Vous vous plaignez souvent de l'invasion que fait chez vous l'esprit de la France centrale ; vous abhorrez ce vent qui semble ne vous apporter que vice, incrédulité, égoïsme, mépris du passé, et ne souffler que le froid et la mort dans vos cœurs; vous détestez cette influence comme l'ennemie de votre patrie bien aimée. Je conçois votre antipathie et vos craintes ; elles sont légitimes. Eh bien !, luttez contre le flot qui bat les rivages de votre vieille province, menaçant de l'envahir ; luttez comme vos marins intrépides sur les bords de l'océan ; forts de votre foi, élancez-vous au-devant de cette marée montante ; que vos navires la traversent avec les riches trésors sociaux dont vous êtes les dépositaires, et qu'ils viennent nous les apporter malgré les vents contraires. Vous vaincrez alors les orages dans les lieux où ils s'amoncèlent ; et de ces lieux, redoutables maintenant, il ne vous viendra plus que des souffles de fraîcheur, d'allégresse et de vie. Que nul, chez vous, ne profère jamais ce mot : « *Séparation d'avec la France* », ce mot, que j'ai entendu murmurer par des bouches si bien faites pour les luttes nationales d'un grand pays. Non, cette réparation serait un crime, car vous êtes un des membres de la France, et de par la nature, et de par l'histoire, et de par notre commun salut. Sachez le, si la patrie vous réclame comme un enfant que Dieu lui a donné, vous avez besoin de la France pour vivre avec la grandeur et la plénitude dont vous avez l'instinct irrésistible.

Oh ! voyez donc ces provinces italiennes, maudissant leur faiblesse, s'agiter dans des convulsions, se débattre contre la puissance de leurs ennemis en demandant une grande patrie, et bénissez la Providence de vous avoir faits membres d'un grand peuple. Quoi ! lorsque dans le monde, tout cherche à s'agrandir, à se mettre en

rapport, à s'assimiler, vous rêveriez une séparation? Quel contre-sens! mais il n'est pas dans vos cœurs, et ceux qui l'expriment entraînés par un moment d'impatience, reculeraient devant son accomplissement. Surtout pas de langueur, pas de découragement, pas de cet esprit qui reste en paix chez soi, ne s'inquiétant plus de ce qui se passe au dehors. Portez vos regards jusqu'au terme de votre influence et vous les porterez loin de vous..

L'Abbé P. CHANTÔME.

LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DES PAPES.

ET SAINTE CATHERINE DE SIENNE.

Les passions réactionnaires sont tellement surexcitées, et le regret des choses du passé est si grand chez certains hommes, même parmi les catholiques, qu'on voit un parti qui, par ses violences et son antipathie pour tout progrès sage et légitime, a plus compromis la cause religieuse qu'il ne l'a servie, s'ériger néanmoins en juge suprême de la doctrine et prononcer l'anathème contre quiconque a le malheur de penser autrement que lui, et d'apprécier autrement la marche des événements providentiels dont nous sommes les témoins.

C'est surtout au sujet de la question romaine que ce parti se montre le plus injuste envers ses adversaires. Sur ce point, rien ne lui coûte contre eux; ni les jugements téméraires, ni les injures, ni la calomnie, tout lui est bon, excepté la raison, le calme et la charité.

Il serait pourtant bien à désirer qu'on cessât une guerre aussi déloyale et aussi peu digne d'hommes qui se déclarent amis de la religion; il serait temps qu'on ne se laissât pas aveugler par la passion et par ces vieilles rancunes qui ont amené tant de désordres déjà et qui, si l'on n'y prend garde, nous préparent encore de terribles commotions.

Mais que disent donc, en définitive, sur la question romaine, ces hommes qu'on voudrait flétrir, et qu'on ne craint pas de dénoncer comme hérétiques, bien qu'on n'ait aucune autorité pour cela et que la foi ne soit pas en cause?

Ils pensent tout simplement que le successeur de Pierre n'a de dro

divin aucun domaine temporel, et que ce domaine que les papes tiennent de droit purement humain est susceptible de changements et de transformations comme toutes les autres choses de ce monde. Ils pensent que la Providence peut amener, dans la suite des temps, de tels événements, que son vicaire sur la terre comprendra qu'il vaut mieux pour le bien de la mission qu'il doit remplir, déposer le fardeau de la puissance temporelle qui le mêle aux luttes et aux misères de la politique, pour ne plus s'occuper, sans entraves, que des intérêts spirituels. Enfin, ils pensent que ces temps approchent; que tout ce que nous voyons à cette heure prépare ce grand acte de renonciation, et que dès que le représentant de Jésus-Christ auprès des hommes sera délivré d'un pouvoir qui a pu servir les desseins de Dieu, mais dont il n'aura plus besoin pour conduire l'Église vers ses immortelles destinées, il recouvrera sa véritable indépendance et recueillera un accroissement de grandeur et d'influence parmi les peuples.

Croire ces choses et mettre ainsi les intérêts spirituels au-dessus des intérêts temporels, est-ce donc un crime? est-ce donc là une doctrine dangereuse et condamnable? Mais nous ne voyons rien qui défende de la soutenir; car on ne pourrait pas, j'imagine, invoquer le chapitre du concile de Trente : *Bonorum cujuscumque Ecclesiæ, aut pii loci occupatores puniuntur* (1), puisqu'il ne s'agit point ici d'incitation à la spoliation, mais simplement de cette croyance que Dieu peut délivrer son église de ces biens périssables et lui ménager d'autres secours, afin que, dans ces temps de transformations sociales, elle puisse pourvoir aux besoins nouveaux, poursuivre plus librement son action régénératrice et atteindre son but divin.

Et, loin que le moindre texte puisse être opposé à cette doctrine, nous l'avons vue, au contraire, autorisée par un passage des *Mémoires* du cardinal Pacca, combattant même l'opinion opposée de Bossuet (2), et par la *Lettre synodale* des Pères du VIII[e] concile de Baltimore (3). Nous ne croyons pas qu'il soit facile de détruire les raisons apportées par ces deux autorités. L'une est un défenseur du temporel, auquel néanmoins les événements dont il se trouvait être la victime, arrachent cet aveu que ce temporel est bien lourd, et qu'il serait heureux pour la papauté et pour l'Église d'en être débarrassé. L'autre est un concile assemblé au moment où des vicissitudes identiques à celles qui affligeaient le cœur de Pie VII, viennent jeter son immortel suc-

(1) *Conc. Trid.*, sess. XXII, cap. XI.

(2) Voyez *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, traduites par M. Queyras, 2 vol. in-8°, 1845, t. I, p. 70-71; cité dans cette Revue, 3[e] livr., p. 95.

(3) Voyez la 5[e] livraison, p. 156 et suiv.

cesseur Pie IX dans l'exil, et c'est sous le coup de ces nouveaux troubles que les évêques réunis à Baltimore aiment aussi à s'arrêter, comme en un port de paix et de salut, à cette prévision de perte du temporel qui *délivrerait* ce pontife, et qui ne porterait nullement atteinte au pouvoir de l'ordre supérieur, puisqu'il est certain que la papauté garderait *par protection divine le libre exercice de son autorité spirituelle, comme ce fut le cas dans les premiers temps de l'Église!*

Si maintenant nous remontons à une autre époque de l'histoire, époque de luttes aussi et de vicissitudes, à ce temps où la papauté s'était réfugiée à Avignon, nous verrons une humble vierge en qui, dit Bossuet (1), *Dieu avait réuni toute la force de son Saint-Esprit,* et qui, avec une politique plus grande et plus haute que celle de tous les rois d'alors et depuis, plus habile que celle de tous les auteurs modernes de politique, exerça une puissante influence sur les affaires de son siècle, comme saint Bernard sur le sien, et n'hésita pas à déclarer hautement que le profit spirituel devait être mis bien au-dessus du temporel de l'Église.

On connaît, en effet, les vues élevées de sainte Catherine de Sienne sur les moyens de pacifier la chrétienté si ébranlée de son temps, et les lettres qu'elle écrivit au pape Grégoire XI pour l'amener à ce but si désirable. Eh bien! parmi ces épîtres, monument éternel du zèle et de la foi de cette sainte, il en est une (la VIe) qui semble écrite pour les circonstances actuelles et que nous voulons rappeler à nos lecteurs autant pour leur consolation et leur édification que pour confirmer ce que nous avons dit jusqu'ici.

L'illustre vierge de Sienne, dont nous suivrons le vieux traducteur (1), parce que rien ne saurait remplacer la naïveté et la vérité de sa version, n'écrit avec insistance à Grégoire XI, que par ce qu'elle se sent pressée de *le voir arriver à la paix, et ses enfants pacifiés avec lui.* Elle dit :

« Puisque c'est ainsi que Dieu le demande, il veut que vous fassiez pour cette paix tout ce qui vous sera possible. Hélas! il nous défend d'avoir tant égard à la grandeur et seigneurie temporelle que nous venions à perdre les âmes et à mépriser ce qui touche son honneur, qui est grandement intéressé par la guerre. Mais il semble qu'il veut que vous ouvriez les yeux de l'entendement pour voir la beauté de l'âme et le sang de son Fils employé pour laver la face de nos âmes, et dont vous êtes le dispensateur et le ministre. Il vous convie donc à avoir faim des âmes, parce que celui qui désire l'honneur de Dieu et le salut de ses ouailles, pour les sauver, ne méprise pas seulement son bien temporel, mais encore les intérêts de la vie présente.

(1) *Panégyr. de sainte Catherine de Sienne*, Œuvres complètes, édit. in-4°, de 1836, t. II, p. 525.

(2) Jean Balesdens, *les Epîtres de la séraphique vierge sainte Catherine de Sienne*, in-4°, 1644, p. 15-18.

« Peut-être me direz-vous, Saint-Père, que vous êtes obligé en conscience de maintenir et recouvrer les droits de l'Eglise. Hélas! je vous avoue bien que cela est vrai; mais il me semble que ce qui est plus précieux doit être aussi conservé avec plus d'industrie. Le trésor de l'Église consiste au sang de Jésus-Christ, qui a été donné pour le rachat de l'âme; aussi ce trésor n'a pas été donné pour des intérêts du temporel, mais pour le salut des hommes. Et quoiqu'on suppose que vous soyez obligé d'acquérir et de conserver le trésor temporel, et la souveraineté sur les villes que l'Eglise a perdues, vous êtes bien plus justement obligé de racheter tant de pauvres brebis qui sont un trésor en l'Église, laquelle s'appauvrit extrêmement lorsqu'elles lui sont ravies... Il vaut bien mieux donc abandonner l'intérêt des choses temporelles que des spirituelles; et lorsque vous aurez fait ce qui vous sera possible, vous serez excusé devant Dieu et les hommes du monde..... »

La sainte représente à Grégoire XI qu'on gagne toujours davantage par la douceur et par l'amour que par la violence et la guerre, et que Dieu ne présente point d'autre remède aux maux qui l'accablent. Quant à elle, elle ne peut en imaginer d'autre que celui de la paix :

« La paix! la paix! s'écrie-t-elle, la paix encore un coup pour l'amour de Jésus crucifié! et n'ayez pas d'égard à l'ignorance et à l'aveuglement, ou à l'ignorance de vos enfants. Vous tirerez les aigreurs et les inimitiés des cœurs par le moyen de la paix, et vous unirez les choses plus divisées..... Ouvrez, ouvrez bien l'œil de l'entendement par la faim et le désir du salut des âmes, pour voir deux sortes de maux; c'est à savoir le mal de la grandeur, de la domination et du bien temporel, que vous croyez être obligé de recouvrer : et d'ailleurs de voir la grâce qui se perd dans les âmes avec l'obéissance qu'elles doivent rendre à votre Sainteté, et vous verrez que vous êtes beaucoup plus obligé de racheter les âmes. »

Sainte Catherine insiste donc sur cette dernière et *très-douce vérité*, et tout en s'excusant de rappeler ainsi ses devoirs au Saint-Père, elle dit qu'elle y est poussée par le brûlant désir qu'elle a de le voir en paix et en repos quant au corps et quant à l'âme, parce qu'il lui semble qu'il *ne saurait avoir une heure de bien avec tant de guerres et de désolations*. Puis elle continue en ces termes :

« Le bien des pauvres est ruiné par les soldats, qui dévorent le sang et la vie des hommes; et je vois que cela empêche l'effet des bons désirs que vous avez touchant la réformation de votre épouse, laquelle j'entends pouvoir être faite par de bons pasteurs et gouverneurs, et vous savez ne le pouvoir faire que fort malaisement durant la guerre; parce que comme vous croyez avoir besoin de la faveur des princes et grands seigneurs, vous croyez aussi être obligé par la nécessité de nommer des pasteurs à leur fantaisie, plutôt que selon votre propre intention, encore que la raison soit très-mauvaise de mettre un pasteur ou autre que ce soit en l'Eglise pour aucun besoin apparent, s'il n'est une personne de vertu et un homme qui ne se cherche pas pour soi-même, mais qui se cherche pour Dieu..... »

C'est absolument la pensée du cardinal Pacca dans le passage cité plus haut, lorsqu'il déclare que « l'Eglise, privée de l'éclat des hon-

neurs et des richesses, ne verrait plus entrer dans son clergé que ceux qui *bonum opus desiderant*, etc. » On reconnaît aussi, en cet endroit, toute la politique que la sainte ne cessait de recommander pour la réformation de l'Eglise : un meilleur gouvernement des provinces italiennes, et surtout un choix de pasteurs plus dignes. Elle fait le portrait des pasteurs tels qu'elle désire en voir dans l'Eglise, et elle insiste pour que Grégoire XI sache se dégager des entraves que les affaires temporelles mettent à l'accomplissement de sa suprême mission :

« Prévenez donc, dit-elle, autant qu'il vous est possible, toutes les occasions de la guerre, afin que vous ne tombiez pas en cet inconvénient d'être violenté par les hommes, de suivre leur volonté, et non pas le bon plaisir de Dieu ; et selon votre dessein, vous aurez besoin de l'aide de Jésus crucifié : mettez donc votre affection et vos désirs en lui, et non pas aux hommes ni aux secours humains, mais en celui du doux Jésus-Christ, de qui vous tenez la place, et qui semble vouloir que l'Eglise retourne en son premier et agréable état. Oh! que votre âme et la mienne seront heureuses, quand je verrai que vous aurez donné commencement à un si grand bien, et que ce que Dieu permet être fait de force par vos mains se fasse ci-après par amour. Cela se fera au moyen de la paix et par le secours des bons et vertueux pasteurs, qui servent Dieu avec humilité; vous en trouverez, s'il plaît à votre Sainteté de prendre la peine d'en chercher..... »

Saint Bernard, lui aussi, demandait surtout pour l'Eglise des pasteurs selon le cœur de Dieu ; et son unique désir était de voir l'Eglise *retourner en son premier et agréable état.* « O Eglise de Jésus-Christ! s'écrie-t-il, qui me donnera de vous voir, avant que de mourir, comme vous étiez dans les anciens jours? *Quis mihi det videre, antequam moriar, Ecclesiam Dei sicut in diebus antiquis* (1)? » Sainte Catherine déclare que les deux plus grands malheurs de l'Eglise sont la guerre et le défaut de la vertu, et elle recommande au pape, en terminant, de s'environner de bons conseillers, c'est-à-dire d'hommes qui ne craignent pas de lui dire la vérité :

« Vous voyez assez, très-saint Père, la qualité du bien qui est empêché par la guerre, et les maux qui s'ensuivent. J'espère, en la bonté de Dieu et de votre Sainteté, que vous ne vous épargnerez pas d'y apporter le remède que nous vous avons proposé de la sainte paix. C'est le bon plaisir de Dieu, et je vous dis encore de la part du bon Jésus, que pour ceci, et pour toute autre chose que vous aurez à faire, vous preniez l'avis des vrais serviteurs de Dieu, parce qu'ils vous parleront sans artifice, et vous trouverez bon tout ce qu'ils vous diront, parce que vous en avez besoin. Et partant il est à propos et grandement nécessaire que vous les ayez près de vous, les mettant pour les colonnes du corps mystique de la sainte Eglise..... »

Tels sont les conseils que sainte Catherine de Sienne donne avec beaucoup d'instance, d'humilité et d'affection au pape Grégoire XI.

(1) Saint Bernard, *Epist.* 238 ad Eug. pap.

Ainsi, selon elle, la chose capitale, importante pour la papauté, c'est le salut des âmes : c'est là l'unique trésor de l'Église. Le temporel est un mal, une imperfection, un fardeau pesant qu'il faut alléger le plus possible, et auquel il faut même renoncer, s'il doit nuire aux intérêts suprêmes, aux intérêts spirituels. Voilà toute la pensée de notre sainte. C'est pour le triomphe de cette doctrine toute céleste et qui tend à ramener l'Église en *son premier et agréable état*, qu'elle travaille avec tant de ferveur : elle ne se donne point de repos pour cette œuvre; elle y met tout son cœur, toute sa sollicitude.

Et qu'on ne croie pas que ces pensées si saintes et si élevées ne se lisent que dans cette sixième lettre; on les retrouve encore dans les treize autres épîtres qu'elle adressa à ce pape, et dans les sept qu'elle écrivit aussi à Urbain VI. Dans toutes on y respire le même esprit que dans les épîtres de saint Bernard au pape Eugène III, le même esprit que dans l'Évangile. Tout y revient à cette parole du divin Sauveur : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste sera donné par surcroît* (1). Telle est, en définitive, dit M. l'abbé Rohrbacher, « telle est la vraie et bonne politique, et même la seule vraie et la seule bonne, pour bien gouverner une paroisse, un diocèse, comme l'Église entière (2). »

Il nous semble donc qu'on peut, après sainte Catherine de Sienne, tenir les intérêts spirituels de la papauté pour plus importants et plus graves, et même pour les seuls importants et les seuls graves. Il nous semble qu'on peut, après ce véritable docteur illuminé d'en haut, s'attacher davantage à l'honneur et à l'indépendance du vicaire de Jésus-Christ, qu'à la fortune du prince temporel, et croire enfin que Dieu, dans ces grands événements qui se pressent et dans ces coups formidables par lesquels il ébranle l'Europe, travaille pour l'affranchissement et l'exaltation de son Église, et, par conséquent, pour la conquête plus rapide des âmes.

L.-F. Guérin,
Membre de l'Académie de la Religion
catholique de Rome, etc.

(1) Saint Matth., cap. VI, 33.
(2) *Hist. univ. de l'Eglise cathol.*, liv. 80, t. XX, p. 497.

POLÉMIQUE

AU SUJET DE LA REVUE DES RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

Notre *Revue* et les doctrines qu'elle professe ont excité l'attention des principaux organes de publicité qui suivent avec intérêt le développement de la question religieuse en France et dans le monde. Plusieurs de nos lecteurs nous ont témoigné le désir d'être tenus au courant de cette polémique; comme leur désir nous semble légitime, et comme il importe à notre cause que tous ceux qui s'en occupent sachent bien ce qu'on lui oppose et de quelle manière on la combat, nous allons donner ici les pièces même du procès, du moins dans ce qu'elles ont d'essentiel. L'*Ami de la Religion*, s'unissant au *Spectateur* de Dijon, et enregistrant les attaques de M. Foisset, public la lettre que ce dernier dirige contre nous. La voici telle qu'elle est citée dans l'*Ami de la Religion*, avec les paroles dont la feuille de Paris a cru devoir faire préciser sa citation :

LETTRE DE M. FOISSET AU *Spectateur de Dijon*.

Nous ne voulons pas relever les étranges doctrines que professe une Revue nouvellement fondée et qui s'intitule : *Revue des Réformes et du Progrès*. Mais nous trouvons dans le *Spectateur de Dijon* une lettre remarquable, signée d'un nom vénéré parmi les catholiques, et qui contient, tant à l'égard de cette Revue qu'à l'égard du projet de loi sur l'enseignement, des appréciations dignes d'une attention sérieuse. C'est pour nous un devoir de la reproduire. Tout le monde sait la juste autorité dont jouit M. Foisset, l'un des premiers fondateurs du *Correspondant* et de l'*Univers*, et l'un des écrivains les plus distingués de la presse catholique.

« En 1846, les catholiques de France avaient tous une même façon de voir et de vouloir l'ordre dans la liberté. C'est par là surtout qu'ils étaient une force sociale.

« Certes ! le péril de la société n'apparaissait pas encore tel qu'il a éclaté depuis. Toutefois les catholiques, en face du danger présent, sont-ils aussi unanimes qu'ils l'étaient alors ?

« J'en doute.

« Et pourtant, à qui a-t-il été dit : « Vous n'êtes qu'un corps et qu'une « âme. Soyez soucieux (*solliciti*) de garder l'unité d'un même esprit « dans le lien de la paix... Ne soyons pas *comme des enfants*, flottant, « emportés çà et là par tous les vents des opinions humaines ; ne nous « laissons pas circonvenir par les sophismes de l'erreur (1). »

« Peut-être, au nom d'un ami commun qui n'est plus, peut-être ai-je personnellement le droit de rappeler ces paroles à M. l'abbé Chantôme, qui nous accuse, nous autres vieux catholiques, d'avoir *dépo-*

pularisé l'Église, d'avoir *perdu toutes ses causes*, et qui fait si bon marché de la souveraineté temporelle de Pie IX.

« Peut-être ai-je le droit de lui demander quels sont ses titres pour nous attaquer ainsi à outrance dans la confiance de nos frères. Il est catholique; nous le sommes aussi; il aime la liberté, nous l'aimons aussi. Tranchons le mot : nous l'avons aimée et servie avant lui. Faut-il tout dire ? En fait de catholicisme et de libéralisme, nous espérons, en toute occurence, faire voir à M. Chantôme que nous sommes ses aînés. Il a des lumières? En a-t-il plus que Mgr Parisis, son évêque, et que les autres membres de l'Episcopat ? Encore une fois, quels sont ses titres? Homme faillible, hélas! comme chacun de nous, il nous semble qu'il n'a de plus que nous que la témérité.

« M. Chantôme a ses idées particulières sur l'Église et sur l'État : qu'il les expose, c'est son droit; mais qu'il parle en son nom, et non en celui du catholicisme. Ni lui, ni nous, ne sommes le catholicisme; ni lui, ni nous, ne sommes l'Église. De quel droit flétrit-il ses frères, comme ayant perdu la cause de Dieu ? Qu'il propose ses doutes, à lui permis; mais il n'a point le droit de rendre des sentences.

« M. Chantôme pense que l'avenir appartient à la démocratie. Il en conclut que l'Église doit faire tout au monde pour être bien avec elle. Mais cela ne peut se dire en un seul mot. Aujourd'hui, quand on parle de démocratie, il faut avoir soin de dire laquelle. L'Église ne désarmera jamais la haine de la démocratie athée d'Hébert et de Chaumette. Elle ne désarmera celle de Mazzini qu'à une condition; c'est en rampant à ses pieds. Quand Pie IX devançait les vœux du libéralisme italien, au mois d'octobre 1847, savez-vous ce que faisait Mazzini ? il dénonçait la popularité de Pie IX comme le plus grand de tous les obstacles à l'affranchissement de la Péninsule italique; il publiait un livre exprès pour établir l'incompatibilité radicale de l'indépendance de l'Italie, de la civilisation même, avec la Papauté; il ne distinguait pas entre la suprématie spirituelle du pape et sa puissance temporelle. Les démocrates de cette école ne supporteront jamais l'Église qu'à titre de servante. Or, nous sommes avec saint Anselme, quand il disait : *Liberam vult esse Christus sponsam suam, non ancillam.* Comme l'a si bien exprimé Mgr l'évêque nommé d'Orléans, nous devons, nous savons être humbles : nous ne savons pas être vils.

« Il y a une autre démocratie qui, suivant l'expression de M. Dupin, a promis à ses adeptes le bien d'autrui. Or, il existe d'autre part un commandement de Dieu qui défend de prendre et même de convoiter le bien d'autrui. L'Église n'a pas fait ce commandement, mais elle en a reçu la garde, et elle n'y faillira pas. Il n'y a point de paix, point d'alliance possible entre la démocratie dont je parle et l'Église catholique. L'Église ne flatte aucune puissance, pas plus celle des clubs que celle des rois.

« Il y a enfin une démocratie qui a fait ses preuves de libéralisme vrai, du moins si on excepte la grave question des noirs : c'est la démocratie anglo-américaine. Eh bien ! l'Église, moins ce point unique, a toujours vécu dans les meilleurs termes avec celle-là ; seulement, elle n'en fait pas une religion.

« La majorité des catholiques a toujours cru que l'Évangile n'est ni monarchique, ni aristocratique, ni démocratique. M. Chantôme peut être d'un avis différent ; mais il n'a pas le droit d'affirmer son opinion comme étant la vérité catholique. Il y a présomption, au contraire, que la vérité est avec la majorité. Tant que cette majorité n'aura pas adopté l'avis particulier de M. Chantôme, tous les bons esprits reste-

ront du côté du plus grand nombre; ils estimeront peu sage de se débander sous le feu de l'ennemi.

« Les mêmes réflexions s'appliquent, à beaucoup d'égards, à ce qui se passe depuis la présentation du projet sur l'enseignement.

« Sans doute, il ne faut pas être dupe. A aucun prix, sous aucun prétexte, le catholicisme ne peut aliéner sa liberté d'enseigner, sa liberté de répandre la vérité, sa liberté de faire le bien. Mais est-il bien vrai que cette liberté soit aussi enchaînée qu'on le dit par le projet de loi? Moi non plus, je n'approuve point ce projet sans réserve. Mais il me semble qu'on le juge avec une excessive rigueur.

« On a dit, par exemple, qu'il excluait de l'enseignement secondaire toute autre congrégation que les Lazaristes. J'avoue n'avoir pas découvert dans le projet cette interdiction antilibérale.

« Le *Spectateur* blâme l'article 30 qui, en conférant aux conseils municipaux la nomination de l'instituteur *communal*, astreint ces conseils à le choisir, s'il est laïque, sur une liste dressée par le conseil académique du département. Mais on oublie que, sur onze membres, le conseil ne comptera que *deux universitaires*, et l'on ne sait pas qu'il est tel conseil communal qui, pour obtenir l'instruction au rabais, ferait instituteur communal l'homme le plus immoral de la commune. JE DÉCLARE QUE CELA S'EST VU.

« Au reste, je ne veux pas aborder ici les 72 articles du projet. Je dirai seulement qu'une transaction acceptée par MM. de Falloux, de Montalembert et Dupanloup doit être traitée par des catholiques avec égard; que, là encore, il faut se souvenir que l'ennemi est devant nous, et que, pour aucune armée, il n'est de bonne guerre de tirer sur ses chefs. Avertissez, amendez s'il y a lieu; mais respect aux généraux, car sans généraux, point d'armée.

« Voilà pourquoi j'élève la voix après un silence de dix-huit mois.

« FOISSET. »

Voici la lettre que nous adressâmes au *Spectateur*, en réponse à celle de M. Foisset :

Paris, le 28 juillet 1849.

Monsieur le Rédacteur,

« On vient seulement de me remettre le numéro de votre journal, où vous avez rendu publique une lettre que M. Th. Foisset vous a récemment écrite. M. Foisset a cru devoir m'attaquer personnellement et déverser un blâme amer sur la ligne de conduite et les doctrines suivies par la *Revue des Réformes et du Progrès*, dont je suis rédacteur en chef. Vous avez enregistré cette accusation, je ne doute donc pas un instant que, dans votre justice et dans votre impartialité, vous n'enregistriez également la réponse.

« Des convenances inviolables pour moi, des souvenirs qui me seront toujours sacrés, m'ôteront en partie la liberté de la défense, et M. Foisset eût dû le prévoir dans son attaque, que j'appellerais, si je l'osais, peu généreuse; car il devait savoir que son adversaire, noblement gêné par le respect qu'il porte à une vieille liaison, ne pourrait donner toute leur force à ses réponses.

« M. Foisset, dans son langage, fait croire que j'aurais dirigé contre lui ma polémique, il se montre personnellement blessé; je dois protester d'abord et dire que rien n'a été plus loin de ma pensée. M. Foisset n'a point été dans mon souvenir quand j'écrivais. Du reste, ne dit-il pas lui-même que depuis dix-huit mois il garde le silence; aurais-je

donc pu savoir, comme je le sais maintenant, qu'il adhérait encore au parti dont il se constitue le défenseur ?

« M. Foisset me rappelle des passages de la sainte Écriture sur l'union et la paix ; il doit supposer qu'un prêtre qui depuis quatorze ans exerce l'auguste fonction d'enseigner les fidèles dans le ministère de la parole, connaît ces passages comme lui. Mais il est aussi des textes dans la sainte Écriture où il est ordonné au prêtre de combattre à toute outrance et d'anathématiser la fausse paix qui mène aux abîmes et n'est pas fondée sur la vérité.

« M. Foisset, avec le ton d'un maître que je ne lui conteste pas, me demande qui je suis. Je lui réponds humblement et sincèrement que je n'ai point ses talents ni sa réputation ; mais que cependant, depuis bientôt vingt ans, j'ai commencé à servir obscurément, il est vrai, mais fidèlement, la cause de l'Église et de la liberté, cette cause que je sers encore. Je dois ajouter que j'ai l'honneur d'être prêtre, et qu'au moment où quelques laïques, en France, se permettent de parler avec suffisance et de trancher sur les questions religieuses, faisant servir le catholicisme à leur politique de réaction qui peut mettre la France en feu et compromettre l'Eglise, il peut bien être permis à des ecclésiastiques de donner également leur avis.

« M. Foisset semble m'accuser de me mettre en opposition avec l'épiscopat ; s'il m'avait fait l'honneur de me lire, il eût vu le contraire. J'ai dit que l'épiscopat avait parlé, avait agi dignement, et qu'on avait compromis sa parole aux yeux du pays. M. Foisset ferait mieux d'adresser ces reproches à M. de Montalembert qui patronne une loi d'enseignement contraire à tout ce que l'épiscopat a prononcé sur cette matière, et qui vient publiquement, à la tribune, de condamner la liberté apostolique, dont nos premiers pasteurs ont usé sous Louis-Philippe.

« M. Foisset me dit qu'il a servi la liberté avant moi : c'est une question d'âge qui fera peut-être que je la servirai après lui.

« M. Foisset m'accuse presque de me croire infaillible. Loin de là, j'ai dit que nous ne prétendions imposer nos opinions à personne, dans des matières parfaitement libres ; mais que nous avions le droit de donner notre sentiment sur des questions où nous croyons que nos adversaires se trompent avec un grand danger pour l'Eglise.

« M. Foisset m'accuse de vouloir parler au nom de cette Eglise elle-même. Encore une fois, M. Foisset n'a pas daigné me lire. J'ai écrit en toutes lettres que notre parole se développerait dans l'ordre des opinions libres, tout en restant dans l'unité d'une orthodoxie sévère. Un homme tant soit peu au courant de la théologie, comprendra qu'en nous plaçant dans ce développement scientifique, nous pourrons dire que nous partons des doctrines de l'Eglise, mais que nous ne parlons pas au nom de l'Eglise. L'Eglise enseignante, c'est le pape, ce sont les évêques, statuant infailliblement sur le dogme et la morale.

« M. Foisset m'accuse de rendre des sentences, de prendre un ton tranchant. J'ai porté de graves accusations auxquelles on n'a pas répondu, mais je n'ai point rendu de sentences. Ces sentences, les événements, l'opinion publique les ont rendues dans le passé, l'avenir à son tour les rendra. Quant au ton tranchant, téméraire, ces paroles m'ont fait sourire ; car elles m'ont fait penser au ton de M. de Montalembert, lorsqu'il nous parle, au nom des journaux prétendus religieux, et, puis-je le dire, au ton même de la lettre à laquelle je réponds.

« M. Foisset m'accuse de n'avoir point dit ce que j'entends par cette démocratie que je veux ; puis il trace un sombre tableau des égare-

ments de la démagogie. Encore une fois, M. Foisset ne m'a pas lu, car j'ai dit ce que nous entendions par la démocratie, je l'ai dit dans le premier numéro de notre Revue, où j'ai exclu l'emploi de la violence comme étant l'élément destructeur de la démocratie elle-même. Mais en avons-nous fait une religion comme le dit M. Foisset? Cette calomnie, qu'on s'acharne à renouveler contre nous, je suis étonné de la retrouver dans les paroles d'un homme grave, qui a dû connaître, pour nous juger, ce que nous avons dit précisément sur ce point, et ce que d'autres de nos amis ont écrit avant nous. Voici ce que nous avons publié dans un numéro de notre Revue : « Nous ne connaissons qu'un seul catholicisme, catholicisme formant une religion reposant sur des dogmes absolus, sur des professions de foi que tous ses membres doivent souscrire, et ne pouvant faire entrer dans son essence, pas plus qu'attacher à son nom, les signes des choses qui demeurent en dehors de sa foi rigoureuse. Nous croyons seulement que la démocratie est la vérité politique; que cette vérité politique, bien qu'elle ne soit pas renfermée dans nos définitions de foi, découle cependant de la vérité religieuse, qu'elle sort de ses entrailles, qu'elle demande à contracter avec elle une alliance qui doit féconder et pacifier l'univers. » Est-ce là, je le demande, faire de la démocratie une religion? et n'est-ce pas nous calomnier que de répéter cette accusation ridicule?

« M. Foisset, s'écrie en terminant, respect aux généraux! Il ne faut pas tirer sur les chefs! Mais quels sont donc ces chefs, ces généraux des catholiques en France? Les catholiques, en tant que catholiques, ne reconnaissent dans l'ordre religieux, pour chef de la doctrine, pour juges de la discipline, que le Pape et les évêques; mais en tant que citoyens, dans les matières de pures opinions théologiques, scientifiques ou politiques, ils sont et restent libres. Et puis ces généraux dont vous parlez, voulez-vous que nous ayons confiance en eux alors qu'ils condamnent tous leur passé? Voulez-vous qu'avec M. de Montalembert, nous abdiquions même la liberté de discussion, et que nous tombions aux pieds de tous ceux qui gouvernent comme devant la règle de nos pensées, le seul espoir de notre salut? Respect aux chefs! Mais ils ne se respectent plus eux-mêmes; et dans l'anarchie qui les dévore, ils s'attaquent déjà violemment les uns ou les autres sur les questions fondamentales, car ils sont sans doctrine sociale et partant sans unité possible. Notre chef, à nous autres catholiques, ce doit être la vérité seule, car c'est elle qui nous donnera l'unité, qui nous ralliera le monde et nous fera retrouver nos anciens triomphes.

« M. Foisset a cru, en commençant sa lettre, devoir évoquer un souvenir qui eût dû le rendre plus bienveillant à mon égard. Ce souvenir d'un ancien maître, d'un ancien ami, me sera éternellement cher pour bien des raisons, mais surtout parce que celui qu'il me rappelle m'a appris à tout braver dans la provocation des réformes nécessaires et dans la défense de la liberté. C'est M. l'abbé Foisset, ce maître, cet ami, dont nous pleurons la perte, qui m'a fait, lorsque j'avais à peine vingt ans, agiter mes condisciples à plusieurs reprises, pour les porter à signer des pétitions en faveur de la liberté de conscience et d'enseignement, pour leur faire donner des marques de sympathie aux hommes qui défendaient ces libertés. C'est lui qui m'a fait écrire, dans les journaux, des protestations contre l'absolutisme renaissant sous Louis-Philippe. C'est lui qui m'a surtout enseigné, par de nobles exemples, comment il fallait braver les persécutions, les calomnies, les reproches de témérité, alors qu'on croit défendre la bonne cause. Car s'il est mort prématurément, il est mort des douleurs que lui ont attirées les efforts qu'il fit pour obtenir la liberté des électious épisco-

pales, les réformes dans l'enseignement ecclésiastique, et les luttes avec ceux qui voulaient accoler l'Église aux puissances de ce monde.

« Quant à vous, Monsieur le Rédacteur, dans une note que vous avez ajoutée à la lettre de M. Foisset, vous avez prétendu que je me signalais par les excentricités de ma rédaction : vous auriez mieux fait, ce me semble, de les citer et de les réfuter, mais vous avez jugé plus commode de rester dans le vague d'une affirmation injurieuse et sans preuve. Je n'ai donc rien à répondre.

« Dans la certitude que vous insérerez, comme la justice le demande, cette lettre que je vous envoie, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

« Votre très-humble serviteur.

« L'abbé CHANTOME. »
Rédacteur en chef de la *Revue des Réformes et du Progrès.*

Réplique de M. Foisset :

« La lettre qu'on vient de lire est un peu longue. C'est pour moi un avertissement et une nécessité d'être court.

« Qui se sent blessé? De quel côté est l'amertume? Le public jugera. M. Chantôme et moi, nous sommes récusables à cet égard.

« Que M. Chantôme veuille bien me permettre seulement de le rappeler à la question.

« Je suis l'homme du monde le plus désintéressé, quant à l'amour-propre, dans les débats qu'il a soulevés : j'oserais le mettre au défi de citer de moi un seul mot violent, au temps de la lutte contre l'Université, un seul mot *illibéral*, avant, pendant et après 1848. Mais j'avoue que je donnerais mon sang pour maintenir comme pour rétablir l'union entre les Français, pour maintenir comme pour rétablir l'union entre les catholiques.

« La *Revue des Réformes et du Progrès*, dirigée par M. l'abbé Chantôme, tend-elle à resserrer cette union ?

« La question est là. C'est là, je l'ai dit assez haut, ce qui m'a fait sortir d'un silence de dix-huit mois.

« M. Chantôme parle de laïques compromettants. Qu'il y réfléchisse, et il reconnaîtra qu'il est difficile à des laïques de compromettre beaucoup l'Église. Pourquoi? Précisément parce qu'ils n'ont pas caractère. Mais rien malheureusement n'est plus facile à des prêtres, précisément parce qu'ils ont mission d'en haut pour enseigner la vérité. Arius, Luther, Jansénius, tous les grands hérésiarques étaient prêtres. Je ne parle pas des anti-papes, ni des intrus de tous les siècles de l'Église, qui apparemment n'étaient pas laïques.

« Et pour dire une chose plus actuelle, plus appropriée à la discussion présente, qu'un laïque s'attèle au char de Mazzini, cela ébranle peu l'Église. Mais qu'un prêtre se prononce contre la souveraineté temporelle du Pape, *à l'heure même où cette souveraineté est hautement revendiquée par* PIE IX, cette erreur de jugement a une toute autre portée. Les éloges décernés par les protestations du *Semeur* à M. Chantôme, ont dû l'en avertir assez.

« Qu'on m'entende bien : je ne fais pas un dogme de la souveraineté temporelle. Je sais comme un autre qu'elle n'existait pas avant Pépin, qu'elle n'était pas absolue sous Charlemagne, et qu'elle a subi depuis de douloureuses éclipses. Mais je sais aussi qu'avant Pépin et depuis, l'indépendance du pontife a grièvement souffert de ce qu'il n'était point le maître à Rome. Je sais que le grand schisme d'Occident est né

du prétexte donné par la pression qu'avait exercée le peuple de Rome sur le conclave. L'avenir est dans les mains de Dieu ; tous nous adorons ses desseins. Mais peut-être est-il permis de ne pas reconnaître un décret de la Providence dans une révolte qui a commencé par l'assassinat d'un ministre laïque (chef d'un ministère tout laïque et on ne peut moins suspect de dévouement à ce qu'on nomme le parti prêtre), pour finir par livrer Rome à Mazzini et à Garibaldi, qui n'étaient pas même Romains.

« Que M. Chantôme ne se récrie point. Je ne lui impute pas d'avoir voulu l'assassinat de M. Rossi, ni aucun des excès qui ont suivi. Mais je lui impute de n'avoir pas voulu que ces excès fussent réprimés par la France. Je lui impute d'avoir imprimé dans sa *Revue*, avec approbation, les tristes lettres du père Ventura, où il est dit que *les excès de Rome* ont été surpassés par les excès de Gaëte.

« Et maintenant, je demande à M. l'abbé Chantôme de me citer un seul évêque en France qui soit de son avis sur ce point si grave.

« Je demande à M. l'abbé Chantôme où il en est en ce moment sur la question romaine, s'il est avec Pie IX ou contre Pie IX.

Tout est là. FOISSET. »

Nous n'avons pas cru devoir continuer une polémique qui en était arrivée subitement à des termes où toute discussion devient inutile. Nous nous contenterons de répondre trois choses à M. Foisset ; premièrement, s'il est épouvanté de voir *Le Semeur* louer notre conduite ; nous sommes effrayés à notre tour d'avoir entendu M. le pasteur Coquerel, à la tribune, provoquer la restauration violente du pape comme le moyen le plus sûr de ruiner sa puissance spirituelle. Secondement, si nous pouvions révéler des confidences qui nous ont été faites, notre réponse à la première question qui nous est adressée, nous serait bien facile. Troisièmement, nous avouons sans peine que nous préférons le Pie IX libéral de 1847, alors qu'il était l'idole de son peuple et du monde entier, alors qu'il dirigeait le mouvement et réconciliait la liberté au catholicisme, au Pie IX de 1849, n'osant revenir dans Rome, où cependant vingt mille étrangers sont occupés à maintenir l'ordre et à faire exécuter ses volontés. Et nous sommes bien sûrs que Pie IX partage nos sentiments, car il recule devant une rentrée dans ses états où il craint de ne plus trouver ce qui est nécessaire à son noble cœur, l'amour de ses enfants désormais aigris ou consternés.

Nous avions attaqué l'*Univers* sérieusement dans sa ligne de conduite, dans les principes ou plutôt dans l'absence de tout principe où il se place pour apprécier les événements et diriger l'opinion de son public. Nous avions formulé, avec une extrême franchise, tout un ensemble de doctrines sociales formant comme une espèce de symbole que nous développons tous les jours, et sur lequel nous motivons nos jugements, nos conseils, nos espérances, notre exposition et notre po-

lémique. Nous aurions eu naturellement le droit d'attendre une discussion sérieuse, abordant les grands principes que nous prenons pour notre point de départ.

Or, qu'a fait l'*Univers* ? Il nous a conduit sur un tout autre terrain. Profitant d'une certaine méprise que nous avions voulu soigneusement éviter, il a enregistré des lettres qui réduisent notre polémique aux proportions d'une affaire de bureau et de comptabilité. Entrer dans cette voie, c'est confesser bien haut qu'on n'a rien à répondre. Or, sur ce terrain même, nous n'avons pas de peine à nous défendre. Acceptant au mois de janvier 1849 une revue qui portait le titre de *Revue du Monde catholique*, revue qui avait cessé de paraître depuis environ dix mois, le rédacteur en chef de la *Revue des Réformes et du Progrès* exigea d'être le maître absolu dans le choix de ses collaborateurs, il exigea de plus un changement dans le titre et l'indication formelle d'une nouvelle série. Ce fut avec ces changements annonçant une revue *nouvelle sous tous rapports* que l'on émit quelques prospectus expliquant avec clarté la position que l'on entendait prendre. Au moment de l'exécution dans le mois de mai dernier, on jugea bon de changer le titre de la Revue et de lui donner celui qu'elle porte maintenant, on en avertit les abonnés par une circulaire, mais ce changement qui tranchait de plus en plus avec la Revue ancienne, ne modifiait en rien la nouvelle série annoncée par le prospectus. Dans notre premier numéro nous déclarâmes formellement que nous n'annoncions d'avance aucun collaborateur, les laissant se révéler eux-mêmes par les travaux qu'ils voudraient bien nous donner. Nous espérions par là éviter toute erreur et l'ombre même du charlatanisme. Or, quelques abonnés qui ne comprirent pas réclamèrent, l'*Univers* enregistra leurs lettres ; les anciens rédacteurs de l'ancienne *Revue du Monde catholique* voulurent déclarer qu'ils ne rédigeaient pas celle que nous publions. Au lieu de s'adresser à nous, qui aurions volontiers publié leur déclaration, ils s'adressèrent à l'*Univers* qui s'empressa d'enregistrer leur lettre dans ses colonnes. Or, cette lettre ne se contentait pas d'affirmer un fait que personne n'avait intérêt à contester; mais ils crurent devoir juger nos doctrines et protestèrent qu'ils ne voyaient qu'avec indignation attaquer les *droits du Souverain Pontife* dans une Revue dirigée par un prêtre. Nous crûmes devoir protester à notre tour contre cette phrase calomnieuse, et l'*Univers* publia notre lettre avec des observations qui la précèdent et qui la suivent. Nous allons les mettre sous les yeux de nos lecteurs ; ils en apprécieront aisément, d'après nos explications, et le fond et la forme.

« Nous avons reçu hier de M. l'abbé Chantôme une lettre que nous al-

lons donner, mais que nous devons accompagner de quelques explications.

« Il résulte de lettres publiées dans notre numéro du 21 juillet, et qui n'ont pas été démenties, que des personnes abonnées à la *Revue du Monde catholique* ont été contraintes de recevoir à la place la *Revue des Réformes et du Progrès*, recueil rédigé dans un tout autre esprit, et dont elles ne voulaient point. Il résulte de ces mêmes lettres que pour obliger ces personnes à accepter ce nouveau recueil, on a cherché à leur faire croire qu'en changeant de titre et de format, la *Revue du Monde catholique* n'avait changé *ni de direction, ni de rédaction.* D'où il suivait que les rédacteurs avaient abandonné leurs principes et leurs doctrines pour adopter des principes et des doctrines tout à fait opposés. Or, en fait, les rédacteurs de la *Revue du Monde catholique* n'ont aucune part à la rédaction de la *Revue des Réformes et du Progrès ;* il sont demeurés fidèles à leurs principes et à leurs doctrines ; les principes et les doctrines de la nouvelle Revue leur paraissent faux, dangereux, détestables. C'était donc pour eux un devoir d'honneur et de conscience de protester. Nous en appelons à M. l'abbé Chantôme : si la *Revue des Réformes et du Progrès* redevenait, ce que nous lui souhaitons, la *Revue du Monde catholique*, si l'on insinuait que son rédacteur en chef, converti, continue à la rédiger, laisserait-il passer sans mot dire une telle assertion, et que penserait-il de la loyauté, de la bonne foi de ceux qui ne voudraient voir dans ses réclamations qu'une preuve de *vaine malveillance?*

« En second lieu, pour donner une idée des doctrines politico-religieuses soutenues dans la *Revue des Réformes et du Progrès*, il suffit de dire que cette revue a reproduit, *in extenso*, les deux dernières lettres du P. Ventura, déclarant non-seulement n'y rien voir que de très-pieux et de très-orthodoxe, mais encore comblant de louanges et ces lettres et leur auteur. Nos lecteurs connaissent ces lettres, et ils peuvent juger si un recueil qui les loue, et qui d'ailleurs, dans toutes ses livraisons, soutient les principes qu'elles expriment, ne donne pas le droit à des écrivains catholiques de dire : *Enfants soumis du Saint-Siége, nous n'avons pu voir sans indignation les droits de la papauté indignement outragés dans une publication dirigée par un prêtre*, etc. — Écoutons maintenant M. l'abbé Chantôme.

28 juillet 1849.

« Monsieur le rédacteur,

« Vous avez publié dans votre numéro d'hier une lettre signée par d'anciens rédacteurs de la *Revue du Monde catholique* dont nous n'avons ni sollicité ni annoncé la collaboration. Libre à ces messieurs d'affirmer eux-mêmes ce que bien volontiers nous affirmons à notre tour, et nous ne nous serions pas plus occupé de cette preuve de vaine malveillance que de plusieurs autres déjà publiées dans votre journal si, dans cette lettre, ne se trouvaient ces mots : *Enfants soumis du Saint-Siége, nous n'avons pu voir sans indignation les droits de la papauté indignement outragés dans une publication dirigée par un prêtre*, etc., etc. Or, cette phrase peut devenir une calomnie par l'interprétation dont elle est susceptible auprès de ceux qui ne connaissent pas nos doctrines. Je viens donc protester contre ces paroles injurieuses pour notre foi. Nous avons déclaré plusieurs fois dans notre *Revue* et nous déclarons encore : 1° que nous aussi, enfants soumis du Saint-Siége, ayant même hautement repoussé dans notre publication les opinions gallicanes, nous ne désirons que le triomphe et la gloire de l'autorité pontificale ; 2° qu'à nos yeux, dans les vrais intérêts de l'Église, et par conséquent dans les vrais intérêts de la

papauté, qui en est inséparable, il faut distinguer soigneusement, ainsi que l'ont fait tout récemment les Pères du concile de Baltimore, entre l'autorité spirituelle et sacrée du Souverain-Pontife et ce pouvoir temporel que lui ont conféré les siècles depuis Charlemagne; qu'il est dangereux de confondre ces deux ordres de choses essentiellement distincts, de peur que les peuples, si la puissance temporelle venait à cesser, ne crussent à la destruction de la puissance spirituelle elle-même. Nous déclarons : 3° qu'à nos yeux et pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, la puissance temporelle des Papes, telle qu'elle était dans le moyen-âge, doit providentiellement s'éteindre; nous pensons que la papauté, revenue avec les modifications des temps à l'état qu'elle eut pendant les huit premiers siècles de l'Église, alors qu'elle produisit les plus grands Papes et exerça la plus haute puissance de conquête, ainsi que le dit encore le dernier concile de Baltimore; affranchie de toute entrave politique et placée au-dessus des révolutions, comme le pense le cardinal Pacca; mise sous la sauvegarde de la liberté religieuse et protégée dans son sanctuaire par le drapeau de toutes les nations du monde où se trouvent des catholiques, cette papauté va entrer dans une nouvelle phase d'influence religieuse, de prosélytisme apostolique, et contracter avec l'avenir une alliance glorieuse et féconde.

« Si nous sommes dans une illusion, c'est au moins une illusion toute filiale, car elle vient de notre cœur plein d'amour pour le Souverain-Pontife, et navré des douleurs que sa couronne temporelle lui cause aujourd'hui.

« Je termine en répondant à tous ceux qui nous attaquent que nous les convions à trouver dans nos paroles celles qui sembleraient contraires à l'orthodoxie; nous répondrons alors sérieusement, et si nous nous sommes écarté de la foi en quelque chose, nous n'aurons pas de plus grand bonheur que de nous rétracter et de nous replacer dans ce symbole catholique que nous avons déclaré, au commencement de notre *Revue*, être le principe invariable et la fin de tous nos travaux.

« J'attends de votre justice, Monsieur le Rédacteur, l'insertion de cette réclamation contre une imputation grave et calomnieuse que vous avez accueillie dans vos colonnes et qui s'adressent directement à moi.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« L'abbé P. Chantôme.

« Rédacteur en chef de la *Revue des Réformes et du Progrès*.

« Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter quelques mots pour rendre hommage à l'habileté de M. Chantôme. Il a parfaitement compris que ses idées sont beaucoup trop sublimes pour être présentées dans tout leur éclat aux lecteurs de l'*Univers*. Il en dissimule très-adroitement le côté faux et odieux. 1° Nous repoussons, dit-il, *les opinions gallicanes*. Mais il oublie d'ajouter qu'il repousse également les opinions ultramontaines, pour adopter je ne sais quel affreux mélange de doctrines contradictoires qui n'a pas de nom. Ce n'est pas du gallicanisme, ce n'est pas de l'ultramontanisme, c'est du Chantôme.

« 2° Qu'on doive distinguer soigneusement entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle du Saint-Siége; qu'il soit dangereux de les confondre, personne ne le conteste; et si la *Revue des Réformes et du Progrès* se contentait de dire cela, qui songerait à s'en étonner? Mais elle ne s'en contente point, et, sous prétexte que le pouvoir temporel n'est pas le pouvoir spirituel, *elle nie* le pouvoir tempo-

rel du Saint-Siége, les droits inviolables qu'il a à la possession de ce pouvoir, droits consacrés pourtant par les lois de l'Église, qui défendent, sous peine d'excommunication, de les attaquer. Partant de là, la revue de M. l'abbé Chantôme *jette à pleines mains* le blâme et l'outrage sur les actes et la conduite du Souverain-Pontife, qui se permet d'avoir d'autres idées et de faire ce qui est nécessaire pour se remettre en possession de sa souveraineté temporelle. Il est vrai que, protestant de son respect et de son amour pour Pie IX, ladite Revue a le soin de répéter la fable absurde inventée par Mazzini et de dire : Le Pape est captif à Gaëte, les actes publiés sous son nom *ne sont pas de lui*,

« 3° Que la papauté puisse perdre la souveraineté temporelle de fait; que cela puisse arriver dans un temps plus ou moins éloigné; que l'ère des révolutions puisse se rouvrir pour l'Église; que Dieu puisse tirer de ce mal un plus grand bien, etc., il est assurément permis de le croire. On peut supposer, par exemple, que sous le règne de l'antéchrist, le pape sera dépouillé de sa souveraineté. Mais, de ce qu'un mal est possible, il ne suit pas qu'on ait le droit de travailler à le produire ou seulement de le désirer. Il est possible qu'un jour ou l'autre on vole la bourse de M. l'abbé Chantôme ; il est possible que M. l'abbé Chantôme, ruiné, devienne plus raisonnable, et que Dieu permette ce malheur pour l'amener à une plus grande perfection. Mais que penserait-on du voleur qui ferait ce raisonnement pour justifier son vol, ou de celui qui l'emploierait pour encourager le voleur ? c'est pourtant l'argument que répète sous toutes les formes, la *Revue des Réformes et du Progrès* pour justifier et pour encourager ceux qui ont entrepris de ravir à l'Église ses biens, ses droits temporels, et surtout celui qui garantit tous les autres, la souveraineté des États romains. — M. Chantôme nous cite le dernier concile de Baltimore et le cardinal Pacca. Est-ce que le concile de Baltimore nie le droit sacré du Saint-Siége à la souveraineté temporelle de l'État pontifical ? Est-ce que le cardinal Pacca n'a pas toujours combattu de toutes ses forces pour le maintien de cette souveraineté. »

Voici comment l'*Univers*, dans un récent numéro, poursuit, ou plutôt termine avec nous sa polémique. On verra que la méthode est facile, et l'on appréciera, nous n'en doutons pas, l'urbanité, et la modestie de la forme avec laquelle il s'exprime.

« Nous recevons tous les jours des lettres relatives aux doctrines de M. l'abbé Chantôme et de sa *Revue des Réformes et du Progrès.* Nous croyons nous être occupé de cette Revue beaucoup plus qu'elle ne le mérite. Nos lecteurs sont suffisamment édifiés ; nos correspondants ne trouveront donc pas mauvais que nous ne fassions pas usage de leurs lettres. »

Après avoir rapporté les attaques violentes et, nous osons le dire, injurieuses et injustes, dont nous avons été l'objet, nous terminerons en citant quelques paroles où le journal *le Temps* apprécie notre Revue et sa ligne de conduite; on verra comment ce journal, dont nous n'acceptons pas toutes les idées, nous a cependant rendu justice; nous le remercions ici de son impartialité et de sa courtoisie.

« L'attitude du clergé et des catholiques mérite notre attention à plus plus dun titre. Outre qu'il s'attache un haut intérêt à la question religieuse, considérée en elle-même, on ne saurait se dissimuler qu'au point de vue politique le parti désigné spécialement sous le titre de *parti religieux* n'ait encore une importance considérable. L'expédition

de Rome et l'action du corps clérical dans les élections sont là pour nous appuyer quand nous disons : Négliger la question religieuse et tout ce qui s'y rapporte, c'est négliger la moitié de la révolution, c'est manquer la révolution !

« Le mouvement religieux, en France, offre, à l'heure qu'il est, un spectacle des plus curieux. . . . .

« Pendant que l'*Ami de la Religion* développait les théories usées d'un gallicanisme étroit et plein d'entêtements, pendant que les néo-catholiques de l'*Univers* déshonoraient l'ultramontanisme par des alliances avec les voltairiens anti-progressistes, pendant ce temps-là, des hommes de cœur songeaient à rendre à l'Evangile sa véritable signification, au Christ sa véritable physionomie et au catholicisme son véritable rôle.

« Ces nobles efforts furent tentés successivement par l'illustre P. Lacordaire, par le journal l'*Ère nouvelle* et enfin par la *Revue des Réformes et du Progrès*, publié par un honorable prêtre, M. l'abbé Chantôme.

« On connaît ce qui arriva, M. Lacordaire mis en suspicion, inquiété de mille manières, a dû rentrer dans une neutralité prudente. L'*Ère nouvelle* a été tuée par les calomnies de l'*Univers*. Il ne reste plus, enfin, que la *Revue des Réformes et du Progrès*.

« Eh bien ! cette publication va être elle aussi en butte aux persécutions des grands feudataires de l'Église. L'*Univers* a déjà pris à tâche de détruire ce dernier asile des catholiques intelligents et avancés d'idées. Ce matin encore, ce journal insère une lettre où l'on a l'air de se signer, en protestant que l'on n'a rien de commun avec les opinions *democratiques* (sic) de M. l'abbé Chantôme. Demain nous allons voir arriver les anathèmes et les excommunications.

« Pour nous, démocrates, il nous échoit, dans ces circonstances, une obligation ; c'est de soutenir les hommes courageux qui s'efforcent d'unir, dans un saint mariage, la religion et la démocratie. Cette obligation, gardons-nous d'y faillir. Le *Temps*, pour sa part, promet solennellement qu'il n'y faillira pas ! »

SITUATION A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR.

Si nous jetons nos regards autour de la France, si nous prêtons l'oreille à toutes les nouvelles qui nous arrivent de tous les centres du mouvement européen, une tristesse profonde s'empare de notre cœur.

D'abord, c'est la Hongrie malheureuse qui se débat dans une longue et cruelle agonie. Écrasée par la force brutale, inondée par les troupes russes et autrichiennes, elle est tombée sous le flot inépuisable de cet océan de soldats ; ou plutôt elle tombe tous les jours, car son génie indomptable lutte encore, il faut démolir pièce par pièce cette nation généreuse, il faut la saper comme une place de guerre, et chacune de ses armées, semblable à une forteresse de l'indépendance nationale, doit être assiégée et vaincue à son tour. Enfin les héros désespèrent du succès, ils baissent leurs armes terribles, ils veulent se réserver à des temps meilleurs, ils demandent la paix. Bientôt les deux grands empires qui se sont élancés vont submerger la nationalité hongroise, ils vont couvrir le volcan populaire et fermer son cratère enflammé.

L'Allemagne ralentit son mouvement unitaire et national, le gouvernement du nouvel empire vient d'abdiquer, les princes triomphent, le roi de Prusse félicite l'empereur d'Autriche sur la défaite de la Hongrie, il vient mettre sa main royale dans celles des deux empereurs victorieux, c'est s'engager à marcher sur leurs traces, et tout annonce qu'il va bientôt se mettre à leur niveau.

Le Piémont porte le deuil de sa défaite, du traité qui le met aux pieds de l'Autriche et de la mort de son héroïque Charles-Albert. Cette nation courageuse en est réduite à remercier la France d'avoir bien voulu intervenir en sa faveur et de lui avoir fait l'aumône de quelques paroles dans son glorieux malheur.

Venise capitule, elle accepte les conditions du vainqueur, et, voilant sa liberté, cachant dans son cœur le souvenir de son nom, de sa gloire, elle va se coucher dans le nouveau sépulcre que lui creuse son ennemi, après lui avoir arraché ses plus nobles enfants.

L'Italie se tait; quatre armées étrangères pèsent sur ses membres enchaînés. Rome et toutes les légations sont évidemment livrées à la réaction qui ne ménage rien et qui ne veut plus entendre parler des moindres réformes. Le gouvernement français lui-même s'en émeut. les journaux les plus favorables naguère à l'expédition témoignent les craintes les plus vives, et le souverain Pontife, redoutant un séjour à Rome, parle d'aller se placer sous la protection des Autrichiens à Bologne.

Cependant le czar triomphe, il fait chanter des Te Deum depuis la Vistule jusqu'à la Sibérie, et tous les gouvernements d'Europe, ayant bien servi ses volontés, sont récompensés par ses éloges.

La France se voit maintenant toute seule en Europe; le faisceau des peuples qui s'unissaient à elle, est brisé, tous ses alliés naturels sont détruits, et privée de tous les forts qui protégeaient son enceinte républicaine et démocratique, elle n'a plus que ses propres murailles et voit l'ennemi sous ses portes. Voilà dix-huit mois qu'elle poursuit à travers tous les déboires, toutes les humiliations, toutes les dépenses, cet effrayant résultat. Du reste, à l'intérieur, tout languit et s'énerve; le gouvernement est en vacance, les législateurs dispersés, les finances aux abois, la vie politique enchaînée, la presse incertaine, les masses inquiètes ou pleines d'atonie; la France semble dormir comme on dort au bivouac après une longue bataille et à la veille de livrer de nouveaux combats.

Cependant les luttes de doctrines s'affaiblissent, les hommes qui appelaient à eux l'avenir et prétendaient entraîner les peuples, gardent le silence, c'est le silence de la nuit. Les feuilles catholiques absolutistes ne cessent leurs discussions intestines et acharnées que pour attaquer avec amertume ceux qui, semblables à M. l'abbé Deguerry, font entendre des paroles de paix, de liberté, d'espérance; elles semblent maudire tout ce qui peut faire cesser les haines, populariser le catholicisme et lui faire honneur aux yeux de ses ennemis eux-mêmes.

A ce triste spectacle sommes-nous découragés? Non, tout au contraire, notre espérance est plus grande que jamais. Nous, catholiques, embrassant la cause des réformes et du progrès, nous espérons, car tous nos adversaires ne parlent qu'avec des accents d'une colère indiquant leur faiblesse; nous espérons, car tous nos adversaires n'ont plus d'espoir que dans la force brutale; nous espérons, car c'est le droit et la justice qui succombent en Europe et ces choses ne peuvent mourir; nous espérons, car ce sont les petits qui succombent et ce sont les puissants qui triomphent. Or, c'est avec les petits que se trouve la protection du Très-Haut; nous espérons, car la nuit précède l'aurore, l'hiver le printemps; et bientôt nous verrons poindre l'une et l'autre; nous espérons enfin, car nous sentons que Dieu s'approche pour dire aux morts: Levez-vous; aux captifs, sortez des chaînes; aux pauvres, consolez-vous, et à son Église, dilatez la tente, car la plénitude des nations va demander à entrer.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, r. de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

Études historiques.

LES RÉFORMES ET LA RÉVOLUTION EN ITALIE [1].

Ce fut dans les fêtes de l'amnistie qu'apparut pour la première fois la révolution, couronnée de cette auréole de sainteté que lui communiquait le nom de Pie IX. Si le peuple romain n'eût pas compris la solidarité italienne, cette amnistie n'eût eu pour lui qu'un bien faible intérêt, car elle ne devait consoler qu'un petit nombre de familles à Rome, ùu, sous Grégoire XVI, il n'y avait jamais eu de tentatives de soulèvement. Mais ce peuple partageant la douleur des provinces ressentait un désir ardent de trouver enfin un pape qui commençât son règne en pardonnant aux malheureux. Les cardinaux étaient encore réunis en conclave, on attendait avec anxiété l'élection du nouveau pape, lorsque les Romains furent saisis d'une joie soudaine à la seule nouvelle qu'on avait choisi le cardinal Gizzi, et l'unique motif de cette joie, c'est que, dans son petit ouvrage sur les *événements de Rimini*, d'Azeglio avait représenté le cardinal comme opposé aux commissions militaires. Quand on apprit l'élection du cardinal Mastaï, les Romains se turent, attendant, pour applaudir à son élévation que le nouveau pontife donnât par l'amnistie la preuve décisive de cette bonté que lui attribuait l'opinion générale. En effet, le jour de son installation, ils ne montrèrent aucun enthousiasme parce qu'ils virent Pie IX se présenter à son peuple sans apporter le décret du pardon ; et chaque fois que, dans le premier mois de son pontificat, le pape traversait les rues de sa capitale, la foule le suivait en criant : *Saint père, amnistie !* Aussi, lorsque plus tard, l'édit du 16 juillet vint annoncer cet acte de clémence si désiré, qui pourrait décrire les transports d'amour s'échappant de tous les cœurs? Rome, souveraine du monde, n'a jamais

(1) Voir le 11e numéro.

fait à ses triomphateurs des ovations pareilles à celle que cette même Rome s'empressa de donner à Pie IX. Pendant trois jours et trois nuits l'ivresse populaire ne se ralentit pas : les prisonniers tirés du château Saint-Ange, après avoir reçu les embrassements de Pie IX, après s'être vus comme accablés des libéralités de leurs concitoyens, étaient portés en triomphe sur les bras de la foule enivrée, et la figure sereine de Pie IX laissait tomber un sourire angélique sur cet océan de bonheur et d'amour.

De leur côté, les provinces respirèrent enfin librement, et le premier usage qu'elles firent de leur réveil à la vie, ce fut de rétablir la paix de ville à ville, de bourgade à bourgase, d'abattre les monuments des anciennes discordes et de se rendre avec joie les unes aux autres les trophées de victoires souillés jadis d'un sang répandu par des frères. Des troupes de jeunes gens, animés de cet esprit, parcouraient la Romagne, bannières déployées, portant des rameaux d'olivier et s'avançant à la rencontre d'autres colonnes amies ; partout où elles apparaissaient, c'étaient des cris de bonheur qui saluaient leur passage, c'étaient des fleurs qui pleuvaient sur leurs têtes.

Dans un beau jour d'automne, sous la voûte si pure du ciel azuré des Romagnes, un peuple immense, sorti de tous les lieux circonvoisins se portait à la ville de Sinigaglia, où naquit Pie IX, et là, des représentants d'Ancône et de Sinigaglia, signaient avec transport, l'acte d'une fédération célébrée par des réjouissances inouies.

La révolution qui s'opérait était donc vraiment radicale, car elle guérissait le mal dans sa racine, et elle ouvrait à l'Italie les sources profondes de sa vie nationale, en réunissant tous les Italiens dans un embrassement fraternel : c'est vainement, en effet, que vous chercherez à établir dans un pays l'unité politique, si vous ne rétablissez avant tout l'unité dans les cœurs, et la liberté, pour enfanter la force chez un peuple, doit, comme il est dit de la Vierge, écraser la tête au serpent de la discorde qui, tant de fois, séduisit nos ancêtres.

Lorsque Pise, imitée ensuite par les autres villes de la Toscane, par Gênes et le Piémont, réunissait la première, aussitôt après le généreux décret de Pie IX, des secours en faveur des amnistiés indigents, et les envoyait à Rome, n'était-ce pas encore un acte de solidarité italienne qu'elle faisait? Lorsque les Bolonais, les Romagnols, les habitants de Rome répondaient à cette démonstration toute nationale en envoyant eux-mêmes des secours à la Toscane après les désastres du tremblement de terre qui eut lieu le 14 août 1847, ne prouvaient-ils pas que le lien de la fraternité se révélait toujours davantage aux yeux des peuples par l'éloquence irrésistible des faits? Oh! qu'elle fut

vraiment belle de fraîcheur matinale, cette première aurore du réveil de l'Italie, lorsque de tous les points de la Péninsule s'élevaient tour à tour des acclamations à la patrie commune comme ces chants variés et lointains qui précèdent, dans les campagnes, la complète harmonie du jour renaissant!

Mais si elle fût restée sans armes, sans liberté de la parole, jamais la révolution n'eût pu atteindre le but de l'émancipation et de l'unité nationale en Italie. Dans les États-Romains, des écrivains avaient adroitement saisi le moment d'exaltation causé par l'amnistie pour faire imprimer quelques pensées libérales; déjà les deux journaux le *Felsineo*, le *Contemporeneo*, l'un à Bologne et l'autre à Rome, essayaient d'aborder les sujets politiques, cependant la pression exercée sur les censeurs par la diplomatie étrangère et par la faction rétrograde, empêchait d'obtenir, au moins en fait, la liberté de la presse, par la transformation de la censure préventive en une formalité vaine. On parvint cependant à obtenir ce résultat en Toscane. Quelques jeunes gens, se servant de la presse clandestine, poursuivirent avec une courageuse persévérance, pendant quelques mois, des publications anonymes, malgré les emprisonnements, les exils, les menaces, faits par le *Buon governo* devenu furieux, malgré les conseils d'amis plus redoutables que les efforts des ennemis eux-mêmes. Ils contraignirent enfin le ministère rétrograde à accorder, par l'article 18 de la loi du 6 mai 1847 sur la censure, l'examen respectueux des actes du gouvernement.

La révolution sut faire un bon usage de cet article en le considérant comme ayant garanti le droit de traiter largement tous les problèmes touchant aux libertés publiques: et quand même les ministres auraient voulu, par de secrètes circulaires, limiter la concession en la renfermant dans l'étroite mais réelle signification du texte, désormais les digues étaient rompues, et la Toscane sous l'empire d'une censure préventive, complice des illégalités flagrantes qui s'accomplissaient chaque jour, jouissait d'une plus grande liberté de la presse que d'autres peuples où cette presse n'était gênée que par une simple répression. Ce qui contribua surtout à obtenir ce grand résultat, ce fut l'autorité morale que la presse toscane se concilia dès son début, soit par la sagesse politique dont elle donna des preuves, soit par le respect qu'elle sut porter toujours aux choses et aux personnes. Elle évitait, en effet, soigneusement toute polémique qui eût excité les passions ou qui n'eût pas éclairé les esprits et fait l'éducation des cœurs.

L'*Alba*, l'*Italia*, la *Patria*, par un langage plein de dignité, plein de mesure, avaient tellement gagné l'estime et l'affection du peuple, que

le gouvernement n'eût pu inquiéter ces journaux sans courir le danger d'exciter des tempêtes.

Une fois les barrières rompues en Toscane, la presse politique, par la nécessité d'un équilibre moral, se trouva dans le Piémont et à Rome, du moins en fait, plus ou moins émancipée. Aussitôt que la révolution eut enfin la parole, elle put ouvertement proposer son programme ne contenant du reste que deux mots : *réforme* et *nationalité*. En demandant des réformes, elle appelait une politique progressive, sans en marquer les limites et conciliait ainsi les réformistes purs, les constitutionnels, les républicains, libres plus tard de se séparer à leur gré, mais réunis en faisceaux redoutables pour s'opposer aux partisans de la politique stationnaire et rétrograde. Par le mot *nationalité* elle appelait l'émancipation et l'unité de l'Italie, sans définir d'une manière précise et rigoureuse les limites et les formes de cette union et de cette émancipation ; conduite habile, qui réunissait contre l'étranger et les fédéralistes, et les unitaires absolus, et ceux qui entendaient seulement par indépendance italienne, l'indépendance des gouvernements vis-à-vis de l'Autriche, et ceux enfin qui voulaient l'étendre à la délivrance de la Lombardie arrachée à son oppression. Ces deux formules : *réforme* et *nationalité*, le journal l'*Italia*, organe de la démocratie chrétienne, les portait écrites en tête de son programme et elles devinrent, pour un moment, le mot d'ordre qui rallia tous les esprits.

Pie IX, dès le commencement de son pontificat, n'eut pas été fort éloigné d'accorder des armes aux citoyens. Mais les obstacles apportés par les cardinaux et par la diplomatie ne l'eussent pas permis de longtemps, si la conspiration des rétrogrades soupçonnée ou réellement découverte n'eût pas fourni l'occasion au peuple de s'armer pour sa propre défense. Cet événement mit fin à tout retard et nécessita l'institution de la garde nationale dans tout l'État-Romain. Après son institution à Rome, les journaux, les municipalités, les démonstrations populaires et la sommation menaçante de Livourne, forcèrent le gouvernement toscan à suivre l'exemple de celui de Rome. Mais si les ordonnances des princes, faisaient de la garde nationale une institution d'ordre intérieur, la révolution ne voulut pas qu'on pût douter qu'en demandant des armes et en se réjouissant de les avoir obtenues, Italie voulait accomplir son affranchissement de toute domination étrangère. Dans les réjouissances fédérales dont la Toscane fut témoin en septembre 1847, ce but suprême, cette inébranlable volonté des Italiens régénérés, fut ouvertement proclamée par les orateurs, annonçant à la foule frémissante que l'Italie était sortie enfin de son trop long sommeil, et qu'il restait encore des millions de frères à délivrer

de leurs chaînes. Ce fut au milieu de cet enthousiasme national, dans cet ébranlement de tous les cœurs acclamant cette patrie qu'il fallait délivrer de l'oppression autrichienne pour la rendre à l'unité, que la révolution déploya pour la première fois les couleurs nationales. Alors au cri depuis quelque temps si populaire de *vive Pie IX*, vinrent s'ajouter ces autres cris non moins populaires : *vive l'indépendance italienne! vivent les princes réformateurs! vive Gioberti! vive l'union!* paroles qui, dans leur ensemble, exprimaient exactement toutes les pensées de la démocratie chrétienne.

En effet, la révolution marchait à l'unité, mais, pour arriver à son but, elle voulait concilier et non détruire. Le centre de l'unité nationale devait rester à l'autorité religieuse du pontificat, dégagée avec le temps des liens d'une autorité temporelle absolue que le mouvement devait profondément modifier. Cette autorité pontificale, conservant de droit son siége à Rome, dans la métropole du monde catholique, devait obtenir l'honneur de présider le congrès italien que lui décernait naturellement et sans jalousie possible sa suprématie spirituelle. La révolution devait donc saluer dans Pie IX le symbole de cette unité future.

Pour reconstituer la personnalité nationale et lui rendre son autonomie légitime, l'indépendance vis-à-vis l'Autriche était absolument nécessaire. Comment en effet la famille italienne eût-elle pu se croire réunie si les Lombards et les Vénitiens eussent manqué au rendez-vous, retenus par la domination étrangère? Quant aux princes réformateurs, bien qu'ils demeurassent les chefs d'états, conservant, dans une sphère déterminée, toute leur liberté d'action, ils devaient, pour les intérêts nationaux, dépendre du pouvoir central siégeant à Rome. La révolution s'exprimait donc sincèrement et exactement en saluant à la fois et l'indépendance nationale et les princes réformateurs.

Gioberti représentait l'alliance de la religion et du progrès social; le peuple voyait en lui comme le prophète envoyé de Dieu même pour annoncer Pie IX. D'une autre part il fallait proclamer l'union des cœurs comme le devoir suprême, puisque sans cette union l'unité n'était pas possible. La révolution était donc conséquente lorsqu'elle poussait cette double acclamation : Vive l'union! vive Gioberti! — On tenta de pousser d'autres cris, mais ils ne trouvèrent point d'échos.

C'est avec ce programme populaire et avec des moyens analogues à ceux qui avaient fait triompher la révolution en Toscane et dans les États-Romains, c'est-à-dire avec des démonstrations pacifiques, des pétitions, une presse clandestine, que la révolution triompha définitivement en Piémont. Ainsi, vers la fin de 1847, aux trois grands cen-

tres de la Péninsule, à Rome, à Florence, à Turin, l'Italie ressuscitée se levait aux yeux de l'Europe sainte par sa religion, virile par sa sagesse et redoutable par ses armées, bien qu'elle n'eût point encore versé une seule goutte de sang.

Si nous cherchons maintenant à pénétrer les raisons qui nous permirent de faire en si peu de temps un chemin qui demandait des siècles, nous reconnaîtrons, qu'après avoir accordé la part qui leur est due aux événements qui ne font jamais défaut quand les hommes sont disposés à les mettre à profit, nous devons attribuer ces progrès rapides aux principes évangéliques qui dirigèrent la révolution dans sa première période.

En effet, l'apparition de Pie IX, jointe à l'hostilité que les Autrichiens, par l'occupation de Ferrare, au mois de 1847, témoignèrent au pontife réformateur, telle fut la sanction religieuse qui vint donner à la pensée nationale ce qu'elle n'avait jamais eu, c'est-à-dire la popularité. Les initiés aux sociétés secrètes ou aux doctrines du nouveau droit public, aimèrent Pie IX à cause de l'Italie; le peuple et le clergé aimèrent l'Italie à cause de Pie IX. Évidemment l'union ne pouvait s'opérer sur un autre terrain; car en mettant de côté le petit nombre de ceux qui s'étaient affiliés à des doctrines nationales, professées dans des livres ou dans le mystère des associations prohibées, l'unité religieuse était le seul lien commun qui fût resté entre les Italiens, et cette unité ne pouvait être la pierre fondamentale de l'unité politique que par l'exclusion de toute injuste violence. En effet, toutes les fois que des soulèvements, armés par la colère et la vengeance, avaient arboré la bannière italienne, le vrai peuple n'avait jamais participé au mouvement, et il avait vu relever et abattre cette bannière avec une égale indifférence. Il y a plus, les classes inférieures et le clergé étaient plus hostiles que favorables aux mouvements libéraux, parce qu'ils supposaient toujours que le trône et l'autel devaient s'appuyer l'un sur l'autre. Mais quand de bouche en bouche le bruit courut qu'un bon pape brisait les chaînes des prisonniers politiques, rappelaient dans leur patrie les exilés, anciens défenseurs de la liberté, et les admettait sans scrupule dans ses conseils; quand on entendit les libéraux, ceux qui naguère encore maudissaient la papauté, acclamer Pie IX, alors abbés, moines, curés, chanoines, paysans, ouvriers, tous fixèrent leurs regards vers Rome, devenue pour eux le soleil levant d'une époque nouvelle. Cette convergence de sentiments, d'amour vers un centre commun, cette rencontre inattendue de voyageurs, tout étonnés de sevoir réunis après être partis de points si divers, cet hommage unanime rendu à Pie IX par ceux qui chérissaient la papauté et

par ceux qui l'avaient en horreur, par ceux qui voulaient un pape guerrier et par ceux qui voulaient qu'il aimât la paix, par ceux qui habitaient au pied des Alpes et par ceux qui habitaient au pied de l'Etna, tel fut le premier fait public tendant à l'unité nationale, qui, après tant de siècles d'attente, se produisit dans l'Italie divisée.

Et ce n'était point en les oppressant avec violence, mais en les entraînant avec amour que Pie IX faisait battre tant de cœurs et les enchaînait au char des mêmes destinées. Un événement vint encore donner à cette influence magique une énergie nouvelle : on le sait, et les partisans de la violence l'ont appris bien souvent, les sentiments trouvent leur force la plus irrésistible dans l'opposition même que l'on dresse devant eux. A l'annonce que les Autrichiens, pleins de fureur contre le mouvement libéral dont le souverain pontife était devenu l'initiateur et le symbole, avaient brutalement envahi Ferrare, dans le dessein peut-être, comme on le supposait alors, de marcher sur Rome, l'indignation saisit tous les cœurs épris de Pie IX, et, dans toutes les provinces que n'écrasait pas le joug de l'Autriche, ou par conséquent la haine de l'étranger n'était pas encore populaire, elle éclata comme l'étincelle jaillit de la pierre frappée. D'un côté se trouvait l'Italie avec Pie IX, d'un autre côté l'Autriche contre Pie IX et l'Italie. En Lombardie même, le peuple voyant dans les Autrichiens des ennemis de Pie IX, eut un nouveau motif pour les abhorrer encore davantage.

Alors la patrie, confondue avec la religion, put obtenir ce culte domestique, sans lequel aucune idée ne devient populaire. Avant Pie IX, en effet, le fils rêvant l'affranchissement de l'Italie, enfermait dans son cœur le nom de sa patrie, car il ne pouvait le prononcer devant ses parents catholiques pour lesquels ce nom n'avait plus de sens ou devenait même un mot criminel et séditieux. Mais quand le portrait du pape fut suspendu aux murailles de la plus humble chaumière, lorsque la jeunesse, toute pénétrée des idées de l'avenir, et les vieillards, tout remplis des sentiments du passé, contemplent cette auguste figure avec le même sentiment de respect, la mère catholique partagea l'enthousiasme national de son fils, et s'arma de courage pour le bénir au jour du combat. Au moment où Pie IX accordait l'amnistie, il était sans doute bien éloigné de penser qu'elle produirait toutes ces conséquences. Mais il en est ainsi de toutes les bonnes actions ; l'homme vertueux les fait pour Dieu, puis il les lui confie, ignorant les transformations infinies que leur fécondité produira sur le monde.

La confiance au lieu du soupçon, le pardon au lieu de la vengeanc

le sacrifice au lieu de l'orgueil, telles étaient les vertus qui, dans le cœur du peuple italien, répondaient à l'initiative divine.

Avant cette époque les diverses classes de la société se regardaient d'un œil haineux et jaloux, chacun restait isolé dans les retranchements de ses préventions, regardées comme infranchissables. *C'est un prêtre,* disait la jeunesse libérale des écoles, *il faut donc le haïr, car il est notre ennemi. C'est un libéral*, disait le prêtre, *il faut donc le détester car il a juré notre perte;* et la vie nationale n'eût pu jamais sortir de cette antagonisme de forces dispersées qui luttaient dans son sein. Mais la révolution nouvelle, faite au nom de Pie IX et de l'Italie, avait jeté comme un pont d'amour entre le clergé et les laïques, entre les soldats et le peuple, entre la bourgeoisie et la noblesse, entre les israélites et les chrétiens, invitant tout le monde à briser ces barrières morales de la défiance qui maintenaient les divisions dans le cœur de la patrie mille fois plus que les barrières marquant les frontières des différents états. Les cris de *Vivent les soldats italiens*! poussés à Pise par quelques centaines de jeunes gens devant une compagnie de dragons qui, dans les premières démonstrations populaires, poussaient les chevaux pour dissiper le rassemblement, fut plus puissant que la plus formidable barricade; et c'est avec le même cri que le peuple à Gênes, et dans le Piémont, prévenait des conflits qui auraient coûté du sang et produit de nouveaux malheurs. Beaucoup de prêtres généreux, repoussés auparavant comme des parias de toutes les réunions où l'on parlait de liberté, se sentaient renaître au salut fraternel du laïque et apportaient un enthousiasme vierge à la cause nationale.

Les ambitions locales cédaient devant le bien commun. En Toscane, dès le mois de septembre 1847, la Révolution était tellement puissante que si elle eût voulu, elle pouvait forcer le gouvernement à lui donner une Constitution. Ceux qui ne comprenaient pas la vie nouvelle, poussaient à cet acte; mais la démocratie chrétienne s'y opposa. Pourquoi, disait-elle, laisser Rome en arrière? Pourquoi préférer l'intérêt toscan à l'intérêt italien? La ville de Gênes sacrifiait aussi ses magnifiques traditions républicaines, elle détournait le regard des châteaux-forts élevés par la tyrannie pour effrayer la liberté civile, et pour la première fois elle embrassait des soldats piémontais et faisait des ovations à Charles-Albert.

Ce sacrifice à la patrie des sentiments de la cité, de la province, ne fut nulle part aussi remarquable que dans les États-Romains où l'aversion contre le gouvernement des prêtres était arrivée au plus haut degré sous Grégoire XVI, aversion que l'avénement de Pie IX au pontifi-

cat n'avait nullement diminuée. On attribuait même aux vieux restes de l'administration cléricale les injustices renouvelées sous Pie IX, ainsi que la lenteur et l'insuffisance des réformes. Aussi plus d'une fois Rome et les légations furent-elles au moment de proférer enfin les grands mots qui étaient dans le cœur de tous : *à bas le gouvernement des prêtres* ! Mais on craignait que Pie IX, désapprouvant toute manifestation de ce genre, n'enlevât au mouvement national l'autorité de son nom, et cette considération seule forçait à transiger pour le moment avec un gouvernement abhorré et à boire les dernières gouttes d'amertume en se bornant à protester par ce cri : *Vive Pie IX, tout seul !*

Mais le plus grand bienfait que rendit la démocratie chrétienne à la première période de la révolution italienne, ce fut de l'arracher à l'anarchie des factions, qui, partout où elles se forment, épuisent la vie de la société dans des luttes inféconde.

Les premières qui jetèrent dans le mouvement national le germe des partis, étaient des hommes remplis d'excellentes intentions mais qui laissèrent échapper les mots *parti modéré*. Les réalités existent presque toujours avant les mots qui les désignent, mais quelquefois au contraire ce sont les mots qui créent les réalités. Rien n'est plus vrai, s'il s'agit surtout de partis, car les causes de division sont bien plus nombreuses que celles de l'harmonie, et des miliers de personnes ne demandent pas mieux que de donner cours à leurs petites passions sous le prétexte de la différence des opinions. La modération, il est vrai, était une vertu indispensable au succès de la Révolution, et les révolutionnaires eux-mêmes avaient commencé à la pratiquer dans le mouvement de Rimini et dans les protestations de la Toscane que l'on ne peut certes pas traiter d'exagérées. Si cette vertu eût été l'objet d'une association morale, à l'exemple des sociétés de tempérance instituées par le P. Mathew, elle aurait pu faire incontestablement du bien parce que des hommes qui se seraient proposé de faire chaque soir leur examen de conscience pour s'exciter mutuellement à la pratique de la modération, seraient devenus d'excellents citoyens. Et plût au ciel qu'il existât des associations de ce genre ! Mais la modération, devenue la devise d'un *parti politique*, ne pouvait atteindre le but auquel tendait le créateur même de ce parti ; elle devenait donc un signe fatal de division. Elle ne pouvait atteindre le but projeté, car s'il eût été possible de réunir tous les véritables modérés, c'est-à-dire les vrais sages qui déterminent finalement les destinées de la société, si l'on eût pu les classer hiérarchiquement, selon leur plus ou moins de mérite, on eût formé non pas un parti, mais un gouvernement modèle.

Tous conviennent aisément que les sages doivent tracer le chemin, qu'eux seuls savent à propos exciter celui qui s'arrête et montrer les précipices à celui qui s'élance. Mais quels sont les sages? où sont-ils? Un homme pourra-t-il prétendre que nous le tenions pour tel, simplement parce qu'il en a pris le titre? Telles étaient les difficultés pratiques qui eussent dû faire rester à l'état d'abstraction la très-louable pensée qu'avait conçue Balbo ainsi que plusieurs autres. Le parti modéré n'étant pas l'exercice d'une vertu, et ne pouvant être un gouvernement modèle, il ne pouvait devenir que ce que sont tous les partis politiques, c'est-à-dire une faction très-propre à donner les honneurs et le pouvoir aux uns plutôt qu'aux autres sous le voile des opinions diverses.

Il y avait deux forces en Italie, le *statu quo* et la révolution. En prenant parti pour la révolution, on pouvait bien ne pas être complétement d'accord sur les moyens, sur l'opportunité des mesures, sur les résultats à atteindre, mais c'étaient là des points à traiter en famille selon les événements, au lieu d'en faire un sujet de scission factieuse. Or, le parti modéré, outre les inconvénients qu'il partageait avec toutes les factions possibles, révélait une pente certaine à accroître la puissance de la force conservatrice en Italie aux dépens de la force révolutionnaire et à enlever à cette dernière les hommes capables de la guider. En effet, autant les plus exaltés pouvaient-être disposés à céder aux conseils des véritables modérés, restés fidèles à la révolution, autant la parole de ces derniers devenait impuissante du moment qu'ils se déclaraient conservateurs. Et que voulaient-ils donc conserver, si du moins le nom qu'ils prenaient avait un sens! N'était-il pas évident qu'avant l'établissement des institutions libérales nul ne pouvait, en Italie, faire profession de conservateur, sans se déclarer par cela seul le partisan de l'absolutisme et de l'Autriche? On comprend le conservateur dans un état libre; mais le conservateur dans l'état absolu ne peut être autre chose qu'un coupable ennemi du progrès.

Il fallait donc combattre sans relache cette distinction entre les modérés et les exaltés qui s'était montrée dès le commencement du règne de Pie IX; c'est aussi ce que firent les démocrates chrétiens qui parvinrent longtemps à empêcher la révolution de devenir immodérée et la modération anti-révolutionnaire.

Le mouvement italien, dès l'origine, courut le danger d'être transformé en mouvement factieux, par la faute des modérés, lorsque des monarchistes, s'effrayant de la presse clandestine et des démonstrations populaires, se mirent à déclamer contre l'agitation. Cependant l'adhésion, au moins apparente, des princes, une fois obtenue, le

modérés confondaient leurs applaudissements avec ceux du peuple. Mais alors le danger commença de la part des violents, et l'opinion chrétienne, qui avait combattu l'esprit de faction sous la première forme, se vit forcée de le combattre sous cette forme nouvelle.

Enfin lorsque l'insurrection lombarde éclata, les Italiens se levèrent unanimes pour aller au secours de leurs frères sans que l'unité morale eût éprouvé la moindre atteinte; on n'entendait même plus prononcer le mot de parti. Tous les germes d'anarchie et de violence étaient venus se perdre dans le sentiment de l'unité nationale, conçu et fécondé par le sentiment religieux. Jusqu'au moment où le glaive fut tiré en Lombardie, la révolution était une, puissante, irrésistible; mais une fois qu'elle eut tiré l'épée et répandu le sang, elle entra dans cette phase nouvelle et triste, que nous devrons apprécier bientôt.

J. MONTANELLI.

URGENCE ET NÉCESSITÉ

DU RETOUR A LA TENUE DES CONCILES PROVINCIAUX ET DES SYNODES.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

§ V. — *Indépendamment des vœux formés pour le retour aux conciles, les besoins actuels de la société religieuse, et même quelques-uns de ceux de la société civile, montrent encore plus leur nécessité.*

Les motifs des regrets exprimés ci-dessus sur la cessation de la tenue des conciles et des synodes se résument à ce point capital : le conseil, la délibération commune, le concert dans l'action étant la condition première de la vie de l'Église, il est clair que l'isolement des pasteurs produit nécessairement la faiblesse du clergé, la destruction des mœurs et de la discipline, le refroidissement du zèle, l'indifférence, en un mot, la diminution de l'activité ecclésiastique et presque la mort.

De là nécessité, pour ranimer cette vie et faire refleurir ces lois saintes, de revenir au plutôt au conseil, à la délibération commune, au concert dans l'action, c'est-à-dire aux conciles et aux synodes. Nous avons ajouté que les besoins actuels de l'Église plaidaient puis-

(1) Voyez le 1er article dans la 7e livraison, p. 206 et suiv., le 2e dans la 8e livraison, p. 225 et suiv.; et la 3e dans la 10e livraison, p. 295 et suiv.

samment en faveur de ce retour, et c'est ce que nous allons montrer dans ce chapitre.

Ces besoins, en effet, n'ont jamais été aussi nombreux et aussi grands qu'aujourd'hui. Soit qu'on jette ses regards sur la situation générale du catholicisme au sein des vieilles sociétés européennes, soit qu'on s'arrête en particulier sur son état dans notre France, partout on reconnaît combien il importe qu'on retrempe le clergé aux sources des traditions sacrées et qu'on resserre les liens qui font sa force convertissante, et lui rattachent les peuples qui n'aspirent qu'à la vie, et ne semblent l'abandonner pour s'égarer dans d'arides sentiers que parce qu'il ne la leur communique plus assez puisssante, assez abondante, assez selon leurs aspirations.

Et d'abord, ce qui frappe, quand on étudie la situation générale de l'Église, c'est l'hostilité sourde ou déclarée des pouvoirs humains contre le catholicisme. « L'élément temporel, dit Mgr Sibour, en se dégageant de l'élément spirituel auquel, dans le moyen-âge, il fut longtemps pacifiquement uni, ne s'est pas contenté d'une séparation qui assurait son indépendance et que le *catholicisme ne refuse pas*; il a marché de tous côtés vers une suprême domination. Partout où l'hérésie, le schisme ont triomphé, le principe spirituel a été assujéti au principe temporel. L'anglicanisme, la théocratie des czars en fournissent d'éclatantes preuves. Là où le catholicisme a résisté, ce n'a pas été sans blessures, et il est condamné à des luttes perpétuelles et à une vigilance qui peut seule, avec le secours du ciel, assurer son salut. La souveraineté temporelle y convoite partout l'asservissement de l'Eglise. Elle empiète sur le domaine spirituel, tantôt cauteleusement et par ruse, tantôt par violence et sans déguisement. Dans quel déplorable état n'est pas le catholicisme en Allemagne et dans tous les pays même de la péninsule italique qui se sont trouvés plus particulièrement soumis aux influences joséphistes et à la politique détestable de la cour de Vienne? La France est encore, sans nul doute, un des pays du monde où l'Église se trouve dans la situation la plus florissante. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, son avenir est menacé, et il l'est par les mêmes causes qui ont amené ailleurs ou sa ruine, ou son affaiblissement, à savoir : les tendances usurpatrices du pouvoir temporel. Qui pourrait dire combien de fois, à la moindre opposition, rencontrée là où l'on ne veut souffrir qu'une lâche condescendance, les yeux des dépositaires du pouvoir se sont tournés d'eux-mêmes vers ces pays fortunés où le souverain gouverne l'Église et l'État? Les discours d'ailleurs ont bien souvent trahi les pensées, et il y a des projets dont, malgré tout, la signification est claire. Oui,

on marche, sinon à la suprématie déclarée sur l'Église, au moins à son asservissement déguisé (1). »

Le moyen de couper court à ces tendances coupables et de plus en plus évidentes, il y a longtemps que nous l'avons indiqué et discuté (2): ce serait la séparation complète du spirituel d'avec le temporel ; séparation proclamée virtuellement par l'article 7 de la Constitution de 1848, comme elle l'était déjà par l'article 5 de la charte de 1830 ; séparation enfin qui pourrait seule amener la réconciliation si désirable de la liberté civile avec la religion, et rendre à l'Église la paix, l'indépendance et la liberté de son action régénératrice.

Si, en effet, l'Église de France voit cette paix et cette indépendance si souvent troublées, c'est qu'elle n'a pas aujourd'hui de plus grand ennemi que les gouvernements (3), c'est que placée sous le régime de la liberté civile des cultes, elle entretient vis-à-vis des pouvoirs constitutionnels des rapports identiques à ceux qui existaient sous les gouvernements à religion d'État. Or, il en résulte, pour elle, un état d'antagonisme continuel, et cette situation anormale est extrêmement préjudiciable à son repos et à la liberté de sa mission. Au lieu de jouir du droit commun, si favorable à son expansion, elle se trouve de fait sous la dépendance ou sous la *protection* de l'État ; ce que celui-ci aime beaucoup, car pour lui, *protéger* l'Église, c'est l'asservir, c'est s'en faire un instrument. Alors l'Église devient suspecte aux peuples. La voyant unie au pouvoir, ils la croient privilégiée ; ils se persuadent facilement qu'elle est de connivence avec lui pour les opprimer et pour entraver leurs légitimes essorts vers le progrès social. Aussi l'enveloppent-ils dans une commune haine, dans une défiance commune, et qu'y a-t-il d'étonnant, dès lors, que l'Église subisse si souvent les vicissitudes des pouvoirs et qu'elle ressente le contre-coup des révolutions que Dieu permet pour châtier ceux qui manquent à leurs devoirs envers les peuples et qui veulent les opprimer !

La séparation délivrerait donc naturellement l'Église ; elle la remettrait en présence des peuples avec lesquels ses rapports sont toujours exempts d'embûches, et elle ne tarderait pas à recouvrer

(1) Institutions diocésaines, t. II, p. 287-289.

(2) Dans notre *Mémorial catholique*, et particulièrement dans un écrit spécial intitulé : de la Séparation des deux Puissances.

(3) Mgr l'évêque de Langres établit très-bien cette vérité dans son livre : *Cas de conscience*, à propos des libertés exercées et réclamées par les catholiques, etc., in-8°, 1847, p. 46 et suiv., sans faire attention que dans d'autres parties de ce même ouvrage, il livre l'Église à ce pouvoir qu'il déclare être aujourd'hui son plus grand ennemi.

cette influence qu'il est dans la nature des choses qu'elle exerce, parce qu'elle apporte aux hommes la vérité et la vie (1). Mais il n'y a que

(1) Ce principe, dit Mgr Sibour, que nous sommes heureux de voir ici encore confirmer de l'autorité de son savoir et de sa haute raison ce que nous avons écrit sur ce grave sujet, « ce principe de la séparation du spirituel et du tempo- « rel est sans contredit une des bases de nos institutions modernes. Toutes les « conséquences qu'il renferme n'ont pas été tirées, mais nous croyons qu'elles « le seront un jour, tant les tendances qui les favorisent sont puissantes. Nous « ne désirons ni ne craignons la situation qui en résultera pour l'Etat et pour « l'Eglise. Nous ne le désirons pas, parce que nous ne la regardons pas au fond « comme un progrès social et comme constituant un état normal et parfait; « nous ne la craignons pas non plus, au moins pour l'Eglise, parce qu'elle a des « promesse de stabilité, et parce que, dans cette situation, elle gagne en liberté « ce qu'elle semble perdre en puissance. » (*Institutions diocésaines*, tome II, p. 238, 239.) — Ni nous non plus ne regardons cette séparation comme constituant un état normal et parfait : nous nous sommes assez expliqué à cet égard dans nos écrits polémiques. Mais nous la croyons accidentellement nécessaire et voulue par la Providence pour dégager de plus en plus l'Eglise de la pesante protection des pouvoirs, et pour lui rendre un bien qui doit lui être autrement cher et précieux, la confiance et l'amour des peuples! Or ce travail de retour s'opérera d'autant plus rapidement que les peuples verront l'Eglise revivre, comme eux, par la liberté, et ne plus servir d'instrument (réel ou apparent) à des pouvoirs dont ils sont les premiers à repousser le joug pour reconquérir leurs droits politiques et sociaux. — A vrai dire, lorsque ces pouvoirs ont si longtemps prévariqué, les peuples ont bien assez de motifs pour en agir ainsi. Quant à l'Eglise, peut-elle s'applaudir de son alliance avec les puissances temporelles? Mais qui ne sait que cette alliance qui, à l'origine, fut sincère de la part de l'Eglise, devint bientôt dans la suite, pour les pouvoirs, un moyen d'usurpation sur les droits imprescriptibles des peuples? Depuis des siècles, en effet, les pouvoirs n'ont qu'un but : dominer les peuples et placer au-dessus d'eux leurs intérêts personnels et dynastiques? Toutefois une puissance était là qui gênait leur œuvre d'iniquité; c'était l'Eglise avec sa doctrine de liberté et d'émancipation : *Si vos Filius liberaverit*, dit-elle, *veri liberi eritis* (S. Joan., VIII, 36), et cette parole effrayait les politiques! Ils auraient voulu anéantir l'Eglise. Mais ne pouvant y parvenir, ils prirent le parti de lui tendre le piége de la protection et de s'en faire un instrument de règne, *instrumentum regni*, selon l'énergique expression de Tacite. L'Eglise s'y laissa prendre; on l'enchaîna doucement, et cette tactique fut pour elle la source de maux incalculables. Pour peu, en effet, que l'on consulte l'histoire, on verra « qu'en général, dit un évêque, l'intervention des succes- « seurs de Constantin dans les affaires de l'Eglise fut en elle-même une source « d'embarras, de scandales et de douleurs pour la religion (*Cas de conscience*, etc., p. 25, *note* 15; « et que toutes les fois que les gouvernements se mêlent de religion, ils veulent en être les maîtres absolus, ce qui produit d'incroyables, de lamentables choses, comme l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie nous en offrent de tristes exemples. (Voyez *ibid.*, p. 87, 88.) Ainsi, ni les peuples, ni l'Eglise ne sauraient être satisfaits des pouvoirs politiques. Ils ont prévariqué envers ceux-là et leurré celle-ci. Mais le plus grand mal qu'ils aient causé à

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

TYPOGRAPHIE DE H. V. DE SURCY ET COMP.,
Rue de Sèvres, 37.

REVUE

DES

RÉFORMES ET DU PROGRÈS.

PREMIÈRE ANNÉE.

TOME I[er].

PARIS.

BUREAUX DE LA REVUE DES RÉFORMES ET DU PROGRÈS,

RUE JACOB, 3.

—

1849

les évêques qui puissent transformer en *fait* cette séparation qui existe en droit dans la Constitution, et pour opérer cette heureuse délivrance, pour repousser cette force envahissante de l'État, jamais l'Église n'eut un plus grand besoin de recueillir toutes ses forces, jamais elle n'eut un plus grand besoin de se discipliner et de se préparer à la lutte.

Dans de telles circonstances, il lui faut, avant tout, le concert; il lui faut cette unité de pensée et d'action qui centuple les efforts. « Il s'agit ici pour elle, dit Mgr Sibour, d'être ou de n'être pas; car on la tue en l'enchaînant. Or, le moyen le plus efficace pour l'Église de se discipliner, de resserrer les liens qui unissent tous ses membres, de se concerter, de trouver pour ses actes une direction commune et sagement réfléchie, c'est sans contredit d'observer fidèlement les lois de sa hiérarchie, de ne pas se laisser isoler, morceller, de marcher dans toute la force de sa constitution en ayant recours à ces assemblées que les canons et ses traditions lui recommandent, et qui lui serviront pour s'entendre et s'unir dans le danger (1).....

Il faut bien, au reste, que les ennemis de l'Église aient compris qu'il y a pour elle une grande force dans les conciles, puisque nous

l'Eglise, c'a été de lui faire perdre la considération et l'affection des peuples. De là cette tendance à la rendre responsable de tous les maux dont les *dominateurs des nations* abreuvent les sociétés; de là ces réactions fréquentes contre la religion qui était l'objet de faveurs humaines. Mais comme dans leurs luttes pour reconquérir leurs droits les peuples ne pouvaient renverser le roc inébranlable de l'Église, et qu'ils ne détruisent que les barrières politiques, il en résulte que, par le fait, ils délivrent l'Église qui les a autrefois engendrés à la vraie liberté et qu'ils la mettent à même, par les institutions modernes, de rentrer dans son indépendance. Sans doute cela brise les anciens rapports et semble troubler l'harmonie; mais cette harmonie était-elle donc si parfaite, et ne devait-elle exister qu'entre l'Église et les gouvernements? Assurément non. Cette harmonie disparaît, mais pour se transformer, pour se rétablir, et, cette fois, non contre les rois ou les empereurs qui passent et qui ont rompu les premiers le contrat, mais entre les peuples qui demeurent toujours comme l'Église et à laquelle ils s'attachent d'autant plus qu'elle est plus libre, qu'elle est plus dégagée, qu'elle leur appartient davantage, c'est-à-dire qu'elle accomplit plus sa mission vis-à-vis d'eux. Voilà donc les conséquences qui découlent des institutions nouvelles et que Mgr Sibour croit *devoir être livrées au jour*. Nous le croyons fermement; et loin qu'il y ait rien à en craindre pour l'Église, il y a, au contraire, tout à en espérer pour son expansion. Ce sera alors l'union véritable, féconde, la société normale, ce sera enfin la mise en pratique, si nous pouvons parler ainsi, de ces rapports que « l'Église a avec les peuples, » mais qu'on avait jusqu'ici détournés de leur sens vrai et qu'elle doit toujours avoir avec eux « (Inst. *Dioc.*, t. II, p. 296), » pour les reconduire vers leurs immortelles destinées.

(1) Institut. diocés., t. II, p. 289.

voyons que partout où ils furent les maîtres ils eurent grand soin de lui enlever la liberté de s'assembler. Henri VIII en fit un des premiers statuts destinés à assurer sa suprématie. Depuis des siècles on n'a pas vu de conciles en Allemagne. En Portugal ce fut la même oppression. Le pape Nicolas III, dit Thomassin, envoya en ce pays l'évêque de Chieri, en 1729, pour faire rétablir les libertés de l'Église, opprimées par le roi Alphonse qui s'opposait particulièrement aux assemblées provinciales des évêques, *comme étant bien persuadé que si les évêques pouvaient assembler leurs conseils et leurs forces ils trouveraient infailliblement le moyen de s'affranchir de la servitude où il les avait réduits* (1). En France, on sait que l'assujétissement des conciles au bon plaisir des rois, ce qui dans la pratique équivalait à une prohibition véritable, formait un des principaux points des doctrines parlementaires. Enfin si en Italie et en Espagne on a remarqué aussi la cessation des conciles, c'est qu'une notable portion de l'Italie était et se trouve encore soumise à la politique autrichienne, et que le joséphisme y mit bon ordre. Quant à l'Espagne et toutes les autres cours bourbonniennes, elles suivirent, à l'égard de l'Église, les idées et les traditions françaises.

Mais, grâce à Dieu, toutes les entraves que ces politiques apportèrent dans le but d'affaiblir l'action réparatrice et protectrice de l'Église sur les peuples afin de les dominer plus à leur aise sont maintenant brisées, et les évêques pourront, quand ils le voudront, revenir à l'ancienne et fécondante discipline. Nous le ferons voir en nous appuyant sur le droit public constitutionnel qui nous régit. En attendant, continuons notre examen des besoins actuels de l'Église qui militent si puissamment en faveur de la thèse que nous soutenons.

L'Église a besoin de sa liberté et de son indépendance : elle retrouverait, avons-nous dit, ces biens précieux dans la séparation. Les évêques assemblés en concile auraient donc à examiner cette première et grave nécessité de l'époque, c'est-à-dire qu'ils auraient à mettre l'Eglise dans ses rapports vrais avec les institutions modernes.

Ces institutions consacrent de grands principes de liberté civile qui touchent aux libertés religieuses et qui les garantissent par le fait. Ainsi le droit de réunion et d'association est maintenant proclamé (2) ; par conséquent liberté des ordres religieux et des associations religieuses. L'enseignement est déclaré *libre* (3) ; par consé-

(1) Ancienne et nouv. Discipline, édit. in-folio, de 1681, IVe part., liv. II, ch. 82, § 7.

(2) Constitution, art. 8.

(3) Id., art. 9.

quent faculté d'établir des maisons de hautes études, de donner de l'extension aux séminaires, etc. Il faut donc que l'Église se prépare à user et à jouir de cette liberté d'enseignement, et des ordres religieux qui lui sont si nécessaires pour recruter ses véritables apôtres et pour faire refleurir les sciences sacrées dont le clergé portait autrefois le sceptre, et qu'il a depuis si malheureusement oubliées, non qu'il y ait toujours eu de sa faute, mais par la difficulté des temps et par les soins multipliés du saint ministère. Or, comment l'Église pourra-t-elle se disposer à reconquérir ses droits, sous ce rapport, si ce n'est par le concert entre ses ministres, par la délibération commune, en un mot, par les conciles?

De graves questions ont été soulevées naguère et continuent encore à agiter les esprits. Elles seront l'objet de discussions brûlantes, sinon de luttes et de combats acharnés qui ne laisseront aucun repos aux sociétés tant qu'elles n'auront pas reçu de solutions pratiques. C'est que ces redoutables problèmes tiennent à la vie morale et matérielle des peuples. Nous disons qu'ils tiennent à la vie morale, car que deviendrait l'intelligence, le côté spirituel de l'homme, si l'existence physique n'était assurée à cette créature excellente qui doit vivre aussi bien de la vie du corps que de la vie de l'âme, puisque cette intelligence est unie à un corps? Il y a donc ici nécessité d'une double action pour la solution de ces importantes questions. Or, qui pourrait dire que l'Église n'a rien à y voir, et qu'elles regardent uniquement la puissance de l'ordre inférieur, la puissance matérielle?

Quoi! l'Église qui a reçu le dépôt de la science de la vie n'apporterait pas ses vives lumières au milieu des ténèbres et des dédales de la science humaine? Elle laisserait les peuples s'égarer dans leurs voies et dans leurs aspirations sans les diriger et sans leur montrer qu'elle ne compatit pas seulement à leurs maux, mais qu'elle a aussi des remèdes à y apporter. Et ces remèdes elle ne les trouverait pas efficaces, abondants, elle qui enseigne la religion du divin réparateur, cette religion d'amour et de charité qui pourvoit à tout, et à la pratique de laquelle n'ont pas été seulement promis les biens de la vie future, mais encore ceux de la vie présente : *pietas ad omnia utilis est*, dit l'apôtre, *promissionem habens vitæ, quæ nunc est et futura* (1). Enfin, l'Église ne ferait rien pour protéger les opprimés, les petits, contre l'égoïsme et la cupidité de ces hommes qui n'aiment ni Dieu ni le peuple, et qui poursuivent de leurs infatigables convoitises une béa-

(1) I. Tim., cap. IV, 8.

titude matérielle et grossière qu'ils prétendent abriter derrière les grands principes *de religion, de famille et de propriété* pour accuser ensuite de vouloir les détruire ceux qui ne demandent, en définitive, que la plus juste part dans les biens résultant du travail de chacun et que la Providence divine prodigue avec tant de largesse à tous les hommes indistinctement? Mais, s'il en était ainsi, l'Église abdiquerait son passé, elle oublierait sa mission. Non! non! cela ne peut pas être. L'Église d'aujourd'hui ne saurait demeurer indifférente aux douleurs de ses enfants, pas plus que ses pasteurs des siècles passés n'y furent étrangers, et nous sommes convaincu que les évêques, assemblés en concile, et jouissant des lumières qui surgissent du concert et de l'union entre le corps des pasteurs, ne tarderaient pas à comprendre que, continuateurs de l'œuvre du Sauveur venu sur la terre, rempli de mansuétude pour annoncer aux petits et aux délaissés la bonne nouvelle de la paix et du règne de la justice, ils doivent pourvoir aux besoins nouveaux de la société, et imiter ces saintes assemblées d'autrefois où tant de décisions furent prises non-seulement pour le profit spirituel des peuples, mais encore pour leur bien temporel.

Les conciles auraient encore à répondre à une grande nécessité de notre temps, celle de la réformation des mœurs. On se plaint, avec raison, que les mœurs publiques sont profondément atteintes. Or, les conciles ont surtout pour but le maintien des mœurs pures, et d'entretenir le zèle, la vertu, l'élévation et la générosité des caractères qui font la force et la gloire des sociétés. C'est précisément par l'abaissement des caractères et par l'égoïsme que nous périsssons aujourd'hui. Nous traversons des temps difficiles, une époque tourmentée. Le sol est encombré de ruines; l'horizon est chargé de sombres nuages. « Laissez donc, s'écrie Mgr l'archevêque de Paris, les chefs de la religion se reconnaître au milieu de ces crises, de ces périls et de ces obscurités. Laissez-les se concerter pour qu'ils agissent toujours avec sagesse, toujours avec une vraie connaissance et un véritable sentiment des besoins des temps. La religion y gagnera, et la société autant que la religion (1). »

Mais s'il est incontestablement nécessaire que les conciles s'assemblent, parce qu'il importe que l'Église se manifeste de nouveau aux peuples, qu'elle leur montre qu'elle possède toujours en elle la vie divine et qu'elle a toujours d'inépuisables trésors pour répondre aux besoins de toutes les époques, il ne l'est certes pas moins qu'ils aient lieu aujourd'hui pour le bien de l'Église elle-même, pour réparer les

(1) Institut. diocés., t. II, p. 281.

blessures que les vicissitudes des temps lui ont faites, et pour faire disparaître ces défaillances, ces taches et ces abus qui se sont introduits parmi ses ministres, précisément à cause de la trop longue absence de ces saintes assemblées. Cette absence a nécessairement amené le relâchement dans la discipline ecclésiastique et le plus lamentable refroidissement du zèle dans tous les rangs de la hiérarchie sacerdotale, de telle sorte que s'il y a beaucoup à guérir dans la société civile, il y a aussi une nouvelle vie, une impulsion nouvelle à donner à ceux qui sont chargés de la redoutable mission de guider les âmes.

Ce renouvellement de vie doit venir de la force de l'unité. Or combien de blessures ont été faites à l'unité de la constitution de l'Église de France! Cette unité a été brisée (1), et il en résulte que, comme une citadelle entamée, l'Église peut-être facilement envahie par l'ennemi. Il faut donc réparer ce premier et immense malheur. Nous avons des archevêques et des évêques, ayons donc de véritables provinces ecclésiastiques. Voilà des centres tout trouvés. Les lois générales de l'Église, l'organisation même incomplète qui résulte du régime actuel, reconnaissent et légitiment ce moyen de centralisation. Il ne s'agit que de savoir en user dans l'intérêt de l'unité. Mais ce qui lui communiquerait une puissance réelle et donnerait à la province ecclésiastique une vie véritable, une impulsion forte et commune, ce seraient surtout les conciles. Ces assemblées peuvent donc remédier puissamment aux blessures qui ont été faites à l'unité de l'Église de notre patrie.

Et les liens de la hiérarchie elle-même ne sont-ils pas aussi relâchés? Les évêques se plaignent souvent de l'insubordination de leurs prêtres, et l'on a vu ceux-ci se récrier contre l'oppression des premiers pasteurs. Pourquoi ces tristes scandales apparaissent-ils de temps à autre dans la société religieuse, si non parce que les fortes institutions canoniques ont presque disparu pour faire place à une organisation hétérogène, et à laquelle un despote couronné a mis la main? Il y a donc encore sur ce point beaucoup à faire, et l'on ne pourra rien sans les conciles et les synodes.

Oui, les questions de rétablissement des officialités diocésaines et de l'inamovibilité des desservants qui ont si puissamment ému le clergé dans ces dernières années, attendent leur solution des conci-

(1) Voyez sur l'ancienne et forte unité de l'Eglise de France, Thomassin, Ancienne et nouvelle Discipline, part. III, liv. I, ch. 54, et le livre de Mgr Affre, de l'Appel comme d'Abus, etc., in-8°, 1845, ch. I et II, p. 30, 39 et suiv.

les; et il est grand temps que ces assemblées, seules compétentes, en soient saisies, si l'on ne veut pas que le pouvoir s'en empare pour les trancher, bien que les institutions qui le régissent le lui défendent.

Et déjà ne l'avons-nous pas vu plusieurs fois commettre cet a cte d'envahissement? Tout dernièrement encore, n'avons-nous pas vu l'Assemblée constituante, par un *comité* nommé *ad hoc*, s'immiscer dans toutes les questions canoniques de la nomination des évêques, des facultés de théologie, des tribunaux ecclésiastiques, de l'inamovibilité, etc., etc.? Certes, on ne pouvait pas s'arroger plus de droits étrangers que ne l'a fait ce *comité*. Pour notre compte, nous ne comprenions pas qu'il osât tout entreprendre, sous un régime de liberté des cultes, et nous ne considérions pas ses usurpations flagrantes et anti-constitutionnelles, sans les plus vives appréhensions. Beaucoup craignirent comme nous, et ce qui affligeait peut-être davantage dans tout ceci, c'est qu'aucune voix épiscopale ne s'élevait pour revendiquer les droits légitimes de l'Église et rappeler l'État à son incompétence absolue. Mais que voulez-vous? Il y a long-temps qu'en France l'autorité spirituelle laisse faire, sauf à gémir quand le mal est consommé, et il y a long-temps que le pouvoir est habitué à tenter tous les moyens de dominer dans les affaires de l'Église, aussi bien qu'à marcher à l'encontre des droits du peuple. Son but suprême a toujours été de ramener à lui les intérêts politiques comme les intérêts religieux, et, dans l'un ou l'autre de ces ordres d'idées, on l'a constamment vu, pour le malheur de la nation, chercher à s'emparer des retranchements vides ou mal gardés et s'y établir en souverain dominateur.

Mais pour ne parler que de la question religieuse qui nous occupe seule ici, pourquoi, par exemple, demanderons-nous avec Mgr l'évêque de Langres, pourquoi le gouvernement s'est-il permis de régler déjà tant de points de discipline purement ecclésiastiques, sinon parce que les évêques ne les avaient pas eux-mêmes réglés sans lui? Pourquoi, entre mille autres déplacements, les fabriques sont-elles en grande partie sorties du domaine exclusif des évêques, sinon parce que, durant bien des années, ils avaient presque délaissé cette partie inférieure du gouvernement des paroisses? Or, depuis que les évêques ont pu organiser et surveiller ces intérêts, les empiétements du pouvoir civil sont devenus plus timides et plus rares. « Ainsi, ajoute le prélat, partout où nous serons canoniquement et complétement constitués, nous serons laissés en paix; mais partout où nous n'aurons pas établi, en ce qui nous concerne, des règlements intérieurs et *concertés*, nous serions tôt ou tard envahis... Le gouvernement régle-

rait tout, comme il l'a fait par le passé, si nous ne nous hâtons pas de régler nous-mêmes : c'est-à-dire qu'il nous mettrait pour tout dans des chaines administratives si nous ne nous affranchissions au plus tôt sur tous les points qui nous appartiennent, en nous constituant selon les formes et d'après les principes de nos lois canoniques (1). »

On ne peut assurément faire sentir d'une manière plus sensible la nécessité du retour aux conciles, et surtout la nécessité de les tenir pour résoudre les questions disciplinaires agitées de nos jours. Il y a non-seulement urgence d'aborder enfin ces questions, et de les régler pour arrêter les disputes et les divisions qu'elles engendrent au sein du clergé, mais encore pour prévenir les décisions que le pouvoir pourrait être tenté de prendre à leur égard. C'est Mgr de Langres qui le déclare. Il dit de plus que l'immixtion du pouvoir civil dans ces questions produirait le plus grand mal *parce qu'il est radicalement incapable de rien en connaître* (2), ce qui est très-vrai, mais ce qui aussi, pour en faire la remarque en passant, rend plus inexplicable certaines autres assertions du prélat à l'endroit des rapports de l'Église avec l'État constitutionnel, et surtout sa présence et son action dans le *comité des cultes* dont nous venons de parler.

Il est enfin un dernier point très-important qui appelle, ce nous semble, encore plus impérieusement que les autres, le retour aux conciles et aux synodes; nous voulons parler de l'état de défaillance et presque de mort dans lequel est tombé le clergé des campagnes, situation telle qu'il ne fait presque plus de bien et que la foi périt entre ses mains! On peut même dire que cette situation se généralise et qu'elle ne se voit que dans les campagnes. Nous pourrions nous étendre sur ce triste sujet et découvrir des plaies bien profondes; mais nous dépasserions notre cadre; nous croyons d'ailleurs que cette question doit être traitée spécialement, ce que nous ferons peut-être un jour. Qu'il nous suffise donc, pour le moment, de citer ici le court résumé de ce déplorable état que traçait naguère une plume éloquente et courageuse.

Dans sa *Lettre à l'Épiscopat*, dont nous avons déjà cité plus haut un un passage (§ III), M. l'abbé Combalot dit : « Le clergé des campagnes s'use, se stérilise, se refroidit dans le ministère qu'il remplit isolément. En parcourant la France depuis vingt-cinq ans, je me suis convaincu qu'après deux ou trois années de séjour dans la même paroisse,

(1) Mgr Parisis, Cas de Conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques, etc., in-8°, 1847, p. 119-121.

(2) Ibid., p. 120, note 2.

la plupart des desservants n'y exercent plus d'action convertissante; à peine peuvent-ils maintenir les populations rurales confiées à leur zèle dans une vieille routine de christianisme qui va s'affaiblissant d'année en année. Il est pénible de le dire, mais la vérité est que rien n'excite l'énergie, le zèle et la piété des curés de campagne. Leur vie, à de rares exceptions près, s'écoule dans une monotonie désolante. Les deux derniers jours de la semaine les voient assis pendant quelques heures dans les tribunaux de la pénitence (et encore dans combien de paroisses cela n'arrive-t-il qu'une fois tous les ans!). Le dimanche se passe à célébrer machinalement l'office paroissial. Le prône se fait sans préparation, sans actualité, sans chaleur, sans puissance de régénération, dans une multitude de paroisses rurales. Les faits prouvent qu'un grand nombre de curés de villages éparpillent leur existence dans des visites, des courses, des délassements, des repas où l'esprit sacerdotal s'éteint, où le jeu les attire, où trop souvent les saintes règles de la modestie et de la mortification sont méconnues. Les fidèles le savent; ils disent que le sacerdoce est un métier de paresseux, et que leur pasteur, né comme eux sous le chaume, porterait le poids du jour et de la chaleur, s'il ne s'était fait homme d'église (1).»

Il n'est que trop certain que l'affaiblissement de la foi est dû, en grande partie, au défaut de zèle et à l'absence du véritable esprit sacerdotal parmi les pasteurs (2). Ce tableau loin d'être exagéré est encore très-affaibli; mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que le clergé est dans l'isolement, que rien ne le relie, ne stimule son zèle, n'encourage ses efforts, ne soutient ses bons désirs et ne ranime la vie en lui. Les bons prêtres en gémissent et appellent de tous leurs vœux des remèdes à de si grands maux et une régénération complète. Or, il n'y a que les conciles et les synodes qui puissent rechercher ces remèdes et préserver le clergé de cette menace de l'Évangile : *Quòd si sal evanuerit, in quo salietur* (3)?

Il n'est donné, en effet, qu'aux efforts réunis de ces assemblées de ranimer l'esprit de retraite et de prière, qui est le fondement de la vie du prêtre; il n'appartient qu'aux conciles de retremper le sacerdoce séculier dans la science sacrée dont il doit être le canal vivant pour les peuples, dans le zèle apostolique nécessaire aux multitudes, et enfin dans la sainte rigueur de la discipline ecclésiastique qui peut

(1) Lettre à l'Episcopat français, sur les Remèdes à apporter aux Envahissements de la barbarie moderne, in-8°, 1849, p. 4.

(2) Voyez ce que nous disons là dessus dans notre écrit : de la Séparation des deux Puissances, etc., § 7, notes, p. 24-27.

(3) S. Matth., cap. v, 13

seule rendre aux prêtres le courage et la fécondité évangéliques, sans lesquels des pasteurs tièdes ou mercenaires ne ramèneront point au bercail désert les brebis qui ne les suivent plus.

Ainsi les conciles sont le boulevard de l'Église et le remède suprême aux maux qui la dévorent et qui menacent de s'étendre davantage. Ils peuvent fournir les moyens de pourvoir aux besoins du présent et de l'avenir. Par eux l'unité se refera en joignant les efforts collectifs des provinces ecclésiastiques aux efforts des seuls diocèses et en les reliant tous au Saint-Siége, d'où découle la vie sur l'Église entière. Ils arrêteront les empiètements des pouvoirs jaloux et dominateurs, faciliteront les rapports naturels de l'Église avec la nation, de telle façon que les peuples sentiront plus directement son action vitale et protectrice, hâteront la solution des questions disciplinaires, rétabliront aussi les rapports avec le pasteur des pasteurs, puisqu'ils recevront de lui leur force et leur sanction, pourvoieront à l'amélioration de l'éducation, de l'enseignement, des études et des sciences sacrées, feront disparaitre les abus, corrigeront les mœurs et provoqueront les sages réformes, ranimeront et fortifieront les règles de la discipline, remettront en vigueur les lois canoniques dont l'application a jeté autrefois tant de lustre sur l'Église, rendront enfin au clergé une juste influence, non de parti ni de caste, mais cette douce, cette belle et légitime influence que le divin Sauveur exerçait, parce qu'il faisait sentir au milieu des peuples une action réellement bienfaisante et réparatrice qui précipitait les *multitudes* sur ses pas (1).

Puisque tels sont les nombreux besoins de l'Église (et nous n'avons fait que toucher aux principaux), et puisque les conciles peuvent y pourvoir efficacement, il n'y a donc pas de doute qu'on doive au plus tôt recourir à ces remèdes souverains.

L.-F. Guérin,
Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc.

(1) S. Matth., cap. xiv, 14-16, 34, 35; S. Luc, vi, 17, 18; S. Jean, vi, 2, etc.

BIBLIOGRAPHIE.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, composé sur les documents originaux et authentiques, par M. l'abbé GUETTÉE. — 12 vol. grand in-8° (1).

Une sérieuse et profonde analyse de l'intelligence humaine a démontré qu'elle était, pour ainsi dire, composée de cinq grandes idées que toute société proprement dite réalise à différents degrés. Ces idées fondamentales sont : l'idée de l'*utile*, l'idée du *beau*, l'idée du *juste*, l'idée du *vrai* et l'idée de *Dieu*. L'idée de l'utile se traduit, se manifeste par l'industrie, l'idée du beau par les arts, l'idée du juste par la législation, l'idée du vrai par la philosophie, l'idée de Dieu par la religion. C'est pourquoi l'histoire ne présente aucune société complète qui n'ait eu ses industriels, ses artistes, ses législateurs, ses philosophes et ses prêtres. Il suit de là que quiconque veut étudier à fond la vie d'un peuple doit nécessairement l'envisager sous toutes ses faces, doit considérer en eux-mêmes et dans les rapports qu'ils ont entre eux ces éléments essentiels de toute civilisation. Ces principes destinés à donner aux études historiques la plus haute et la plus large direction, sont enfin presque généralement adoptés par les écrivains sérieux de France et d'Allemagne. Tout le monde sait aujourd'hui, parmi nous, que pour expliquer la grande influence du peuple français, pour apprécier la mission providentielle qu'il a été chargé de remplir, il ne suffit pas d'exposer la série de ses faits politiques. On a compris qu'il fallait, pour connaître sa vie totale, étudier son industrie, ses arts, sa législation, sa philosophie et surtout sa religion. Nous devons donc applaudir aux travaux partiels qui se font dans ce but général, c'est pourquoi nous sommes heureux de faire connaître au public instruit les savants travaux de M. l'abbé Guettée sur la société religieuse en France, depuis son origine jusqu'à nos jours. Pour faire mieux apprécier le style de l'auteur et ses vues élevées sur l'histoire, nous allons le citer lui-même.

Après avoir fait remarquer que les anciennes histoires de l'Église de

(1) 4 vol. sont en vente; le 5e est sous presse. Les 12 vol. seront terminés en 1851. Prix de chaque vol., 6 fr. Paris, Guyot frères, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 17. Lyon, même librairie, rue et cour de l'Archevêché, 2.

France ne sont plus en harmonie avec le goût actuel, parce que les questions d'art chrétien et de philosophie, les législations ecclésiastique et monastique, les mœurs et les institutions de la société chrétienne n'y sont point traitées au point de vue d'où il faut de nos jours considérer l'histoire, l'auteur s'exprime ainsi : « L'histoire n'est « plus aujourd'hui une série de faits alignés géométriquement à l'aide « de la chronologie ; elle est le tableau vivant et animé des siècles « qui doivent s'y dessiner avec leur physionomie particulière et ca- « ractéristique. Il faut rendre justice à qui de droit. Une nouvelle « école historique, peu amie de l'Église, a fortement contribué à don- « ner à l'étude de l'histoire cette large et haute direction. Je lui rends « cet hommage d'autant plus volontiers que j'aurai trop souvent à « contester son exactitude et ses conclusions ; mais la voie qu'elle a « ouverte est bonne ; bien suivie, elle ne peut que conduire à la vé- « rité. Les écrivains catholiques y sont entrés, aussi de nombreux « préjugés ont-ils déjà disparu. On comprend maintenant qu'il faut « se transporter aux siècles eux-mêmes pour en retracer l'histoire, et « qu'on ne doit pas juger les mœurs et les institutions de tous les « temps, d'après celles du temps où nous vivons. Ce principe aura des « résultats prodigieux pour la *vérité historique*.

« Déjà, on ne voit plus sous le même aspect cette époque de trans- « formation sociale où l'Eglise a sauvé la société qui périssait et s'en- « gloutissait dans la barbarie ; on admire cette autre époque qu'il « était convenu, naguère encore, d'appeler ignorante. Les œuvres ar- « tistiques du moyen-âge sont complétement réhabilitées ; les œuvres « scientifiques et philosophiques auront leur tour. On commence à « soupçonner qu'il doit y avoir quelque chose dans ces gros livres « qui dorment depuis si longtemps dans nos bibliothèques, et dont « l'aspect sévère glace encore d'effroi le menu peuple des érudits. Des « investigateurs courageux étudieront bientôt ces pages immenses, et « seront étonnés d'y trouver tant de choses que le génie orgueilleux « des siècles modernes se croyait seul capable d'inventer. La littéra- « ture du moyen-âge a aujourd'hui ses admirateurs, et il est désor- « mais permis de trouver de la poésie et de l'éloquence dans les gra- « cieux récits des légendaires, les homélies, les hymnes et les séquen- « ces ; il est permis, encore, de préférer aux pompeuses histoires de Tite- « Live où de Tacite, les aimables causeries de Grégoire de Tours ou « de Joinville. La liturgie a repris son rang parmi les sciences. Le « prêtre et l'artiste comprennent que son mystérieux et profond sym- « bolisme peut seul rendre raison des cérémonies du culte et des dé- « tails artistiques de nos monuments chrétiens. Les grandes familles

« monastiques secouent la poussière du tombeau où les préjugés les « avaient ensevelies; elles se relèvent dans l'histoire, couronnées de « la triple auréole de l'art, de la science et de la vertu. Il est permis, « enfin, d'admirer ces vastes législations ecclésiastiques et monasti- « ques qui peuvent seules nous révéler le secret de ces institutions « fortes et fécondes qui n'ont jamais pu éclore qu'au sein de l'E- « glise. »

Le mérite principal de cet ouvrage, comme son caractère propre et distinctif, est d'avoir été composé sur des documents originaux et authentiques qui sont souvent reproduits intégralement. L'auteur n'a pas cru devoir imiter la plupart des historiens qui, en puisant dans les sources antiques, prennent seulement les idées et attribuent aux écrivains du sixième et cinquième siècle de notre ère, la phraséologie du dix-neuvième. Il met en scène les auteurs contemporains qui parlent le langage de leur époque, et l'histoire devient ainsi un tableau vivant plein d'intérêt, dans lequel tous les faits sont groupés harmonieusement. L'histoire des martyrs de Lyon, la vie de saint Martin, la vie de Sidoine Apollinaire; voilà des faits bien connus; mais en les faisant raconter par les auteurs du temps, M. l'abbé Guettée leur a donné tout le charme et toute la grâce de la nouveauté.

Une chose nous a surtout frappé dans l'ouvrage de M. l'abbé Guettée, c'est la modestie qui relève de beaucoup son érudition. Il n'a point le pédantisme d'un régent qui impose ses idées : il cherche, il étudie avec vous; son ambition est que votre jugement précède le sien. Il vous a si bien initié aux éléments de la question que vous le devancez dans ses conclusions.

Avec une telle méthode, M. l'abbé Guettée dissipe une foule de préjugés historiques, redresse des erreurs sans nombre, corrige les exagérations dont fourmillent tant d'ouvrages.

M. l'abbé Guettée n'est pas plus romantique que léger ou passionné : il ne vise pas au style emphatique et prétentieux, et se contente d'une diction pure et élégante ; son style est clair, plein, concis; on n'y trouve point de vide, point de cette faconde fastidieuse qui vous fatigue chez tant d'auteurs, dont la pauvreté réelle voudrait se cacher sous le luxe des expressions. M. l'abbé Guettée ne dit que ce qu'il faut, et le dit bien.

Nous avons particulièrement remarqué les considérations générales qui précèdent les grandes époques historiques et qui forment *la philosophie de l'histoire* de l'Église de France. Ces coups d'œil généraux sont extrêmement remarquables par la profondeur des aperçus et la vigueur du style. Là, l'auteur domine toute une époque; il la peint à

grands traits, il en indique les principaux caractères. Après les avoir lus, on peut aborder l'histoire, on la comprend, on rattache facilement tous les détails aux grands principes qu'il a exposés.

On n'avait pas encore d'histoire ecclésiastique où les faits fussent envisagés d'une manière aussi philosophique, où l'on eût tenu ainsi compte de tous les progrès. Nous ne doutons pas que l'ouvrage de M. l'abbé Guettée n'opère une véritable révolution dans l'étude de l'histoire de l'Église. Nous ne sommes pas, certes, partisans des écarts de l'école moderne; mais il ne faut pas, par antipathie, dédaigner ce qu'elle peut avoir de bon. M. l'abbé Guettée a profité de ses travaux par amour de vrai progrès, mais avec sagesse et discernement; la preuve, c'est qu'il n'est pas d'historien qui note avec plus de vigueur et de courage les écarts de la nouvelle école historique.

C'est encore là un mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Guettée. Les erreurs les plus graves de MM. Guizot, Thierry, Michelet, Sismondi, il les réfute victorieusement dans ses réflexions philosophiques et dans ses notes; quelques mots vigoureux et clairs lui suffisent ordinairement pour faire apprécier l'ignorance ou la mauvaise foi des ennemis de l'Église.

Le premier volume de M. l'abbé Guettée comprend la période gallo-romaine; on y voit apparaître tour à tour les figures majestueuses d'Irénée, d'Hilaire de Poitiers, de Cassien, d'Honorat, d'Hilaire d'Arles, d'Eucher, de Vincent de Lerins, de Claudien-Mamer, de Sidonius.

Le deuxième volume comprend l'époque mérovingienne : Remi, Césaire d'Arles, Avitus de Vienne, Germain de Paris, Grégoire de Tours, tous les grands évêques civilisateurs des Franks apparaissent avec une physionomie saisissante au milieu des récits pleins d'intérêt que fournissent à M. l'abbé Guettée Grégoire de Tours lui-même et les hagiographes de cette époque si peu connue et cependant si attachante, si dramatique.

Le troisième volume embrasse l'époque carlovingienne. Tout dans ce volume a une physionomie nouvelle. C'est, à vrai dire, une époque incomprise jusqu'ici et réhabilitée à l'aide des plus incontestables monuments. L'empire carlovingien apparaît sous une face nouvelle, ainsi que les entreprises de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, son fils. Le mouvement de régénération intellectuelle y occupe une large place ; les discussions théologiques y sont exposées avec beaucoup de justesse et de lucidité.

Avec le quatrième volume commence la période féodale; elle formera à elle seule trois volumes.

Elle est précédée d'un coup d'œil général où l'auteur envisage cette

époque si méconnue jusqu'ici sous les points de vue politique, philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

M. l'abbé GUETTÉE ne s'était pas encore élevé à une aussi grande hauteur de vues; son style a encore plus de nerf, de précision que dans les autres coups d'œil, cependant si bien accueillis. Du reste, ceux qui ont lu l'ouvrage de M. l'abbé GUETTÉE constatent, de volume en volume, un progrès continu qui justifie l'accueil bienveillant que lui ont fait vingt-cinq évêques de France, et qui promet aux amis de l'Église et de l'histoire une œuvre des plus remarquables.

L'abbé ***.

ERRATUM.

—

Dans le onzième numéro de notre *Revue*, article POLÉMIQUE, réponse à M. l'abbé Desbois; par M. l'abbé Loubert, une faute grave, échappée au correcteur, dénature complétement le sens de la phrase. Page 342, lig. 21, au lieu de : *où je contredis* ce passage de la Sainte-Écriture ; lisez : *ai-je contredit*, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Comme nous tenons à ce que nos lecteurs puissent faire promptement connaissance avec nous et avec nos doctrines, nous donnons ici la liste des ouvrages de M. l'Abbé CHANTÔME, rédacteur en chef de la Revue. Ces travaux, peu nombreux, seront plus tard, surtout ceux qui entrent dans nos études politiques et sociales, l'objet d'une sérieuse exposition qui nous dispensera de revenir sur ces matières longuement traitées.

1° **Traité de Droit social** (1er vol.), ou traité complet de la liberté d'éducation, considérée dans ses rapports avec le droit naturel et social. 1 vol. in-8°. 3 fr.

2° **Projet raisonné de constitution française**. 1 vol. 1 f.

3° **Imitation de N.-S. J.-C.** Édition et traduction nouvelle, où les matières sont arrangées d'après un ordre méthodique et conforme aux règles de la vie spirituelle, avec des réflexions à la fin de tous les chapitres, par l'auteur. In-18. 1 fr. 50

4° **Psautier du Saint-Esprit** ou l'office du saint amour, arrangé pour tous les jours de la semaine. In-16. 60 c.

5° **Exposition de la doctrine chrétienne** à l'usage des catéchismes de persévérance et des institutions. Grand in-18. 25 c.

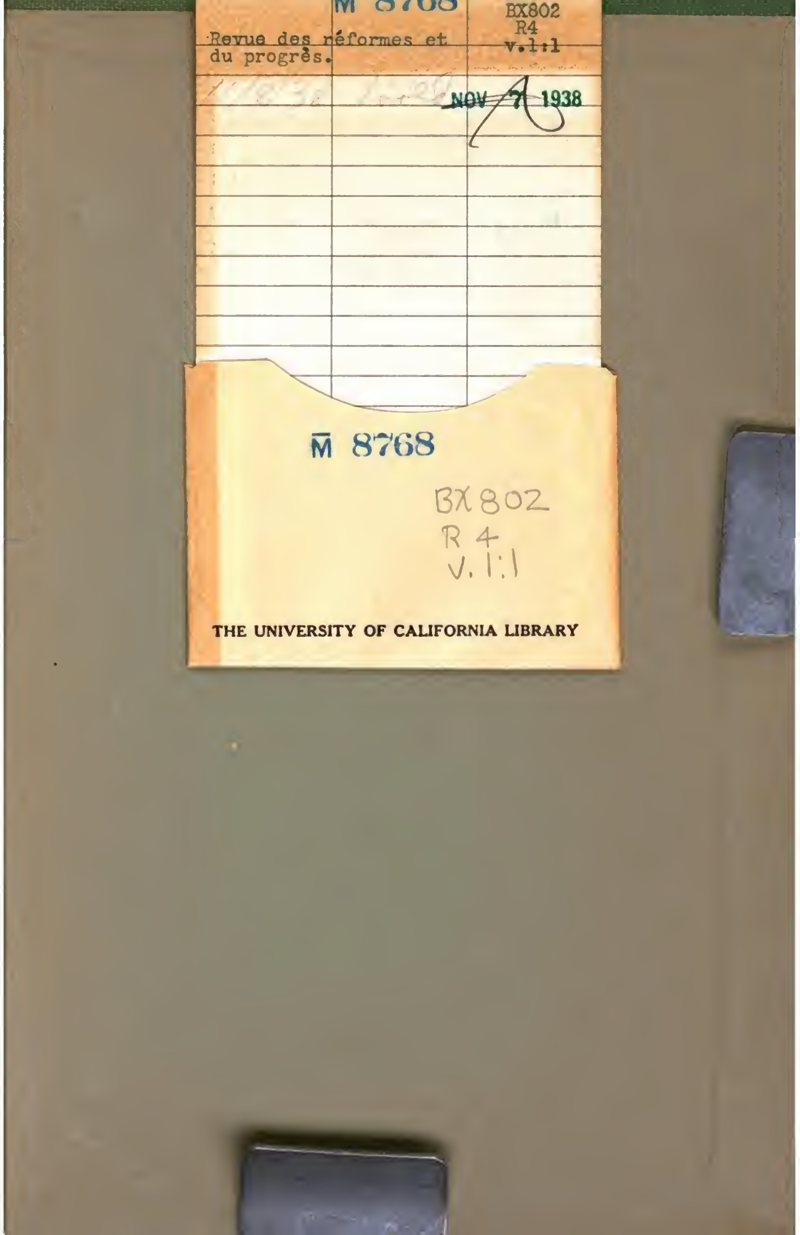
6° **La Messe dévotement entendue**, ou six ordinaires de messes extraits des liturgies orientales. In-18. 1 fr.

Tous ces ouvrages se trouvent au bureau de la Revue, ou à la Librairie de M. LECOFFRE et Ce, *rue du Vieux-Colombier*, 29.

AVIS.

Nous prions les personnes à qui nous adressons cette livraison comme *Spécimen* de la renvoyer dans nos bureaux si elles ne sont pas dans l'intention de souscrire.

Paris. — Typographie de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.


M 8768
Revue des réformes et du progrès.
BX802
R4
v.1:1
NOV 7 1938
M 8768
BX802
R 4
V. 1:1
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

